This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 769 281

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

Société d'Archéologie lorraine

ET DU

Musée historique lorrain

TOME LIX[e] (4[e] Série, 9[e] Volume)

1909

NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1909

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRUMEAU PROVENANT D'UNE ANCIENNE MAISON DE NANCY

Collection du comte Antoine de Mahuet

Digitized by Google

GRAVURE ET IMP. ALBERT BARBIER — NANCY

DC 611
L84S6
v. 59

LES

PREMIÈRES EXPÉRIENCES AÉROSTATIQUES

FAITES

EN LORRAINE

(1783-1788)

PAR

PIERRE BOYÉ

Le 5 juin 1783, l'aérostat gonflé d'air chaud d'Etienne et Joseph Montgolfier s'était élevé à Annonay, sous les yeux d'une foule stupéfaite. Le 27 août, Charles lançait au Champ-de-Mars son ballon rempli d'hydrogène. Le 19 septembre, l'expérience d'Annonay était répétée à Versailles, en présence de la famille royale. Faut-il rappeler le geste audacieux de Pilâtre de Rozier qui, le 21 novembre, à la Muette, se confie à la machine nouvelle pour un voyage aérien ; ou, encore, l'ascension de Charles et de Robert aux Tuileries, le 1er décembre ? Cette année 1783 marquait une date inoubliable dans les annales de l'humanité. Un véritable délire d'enthousiasme, mêlé d'ironie, accueillit l'invention. Partout, on eut la hâte, l'ambition de reproduire l'étonnant phénomène.

C'est au lendemain de l'expérience du Champ-de-Mars, qu'un professeur de la Faculté de médecine de Nancy,

Digitized by Google

chimiste de grand mérite, François Nicolas (1), se proposa de construire le premier « globe aérostatique » qu'on eût vu en Lorraine et d'offrir « le spectacle de son ascendance » à ses concitoyens. Pour subvenir aux frais, une souscription, à raison de 3 livres par personne, fut ouverte chez le sieur Henry, libraire sur les Trottoirs, et chez l'apothicaire Willemet, rue des Dominicains. « On recevra un billet en souscrivant, explique le prospectus, et l'on pourra retirer son argent si, à défaut d'un nombre suffisant de souscripteurs, l'expérience n'avait pas lieu (2). » En raison de la médiocre générosité des amateurs et de tâtonnements dans les essais, Nicolas, qui pensait d'abord être prêt pour la mi-octobre, dut reculer jusqu'au 19 décembre l'instant de sa démonstration. Ce jour-là, par un ciel voilé et une température de 3 degrés au-dessus de zéro, le ballon fut lancé, à trois heures de l'après-midi, dans la cour de l'Université — la Bibliothèque publique actuelle, — devant de multiples curieux. En taffetas enduit de vernis copal, cet aérostat avait la forme d'un cylindre légèrement allongé, terminé en cône à chaque extrémité. Il était gonflé d'hy-

(1) Pierre-François Nicolas, né à Saint-Mihiel le 26 décembre 1743, docteur ès sciences et en médecine, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Nancy (1782), était d'une activité extraordinaire. Successivement inspecteur régionnaire des mines de France et apothicaire à Nancy (1768), professeur de chimie à la Faculté de médecine de l'Université de cette ville (1781), juge de paix pendant la Terreur, etc., il mourut à Caen où une chaire lui avait été donnée lors de la création de l'Université de France (1808), le 18 avril 1816. Ses plus belles recherches portent sur le phosphore qu'il découvrit dans les os ; d'où le nom de *Nicolas-Phosphore* dont le salua un jour le savant Fourcroy et que lui conservèrent ses élèves. Lire sur lui : F. Boisard, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. P.-F. Nicolas*. Caen, F. Poisson, 1816, in-8° de 16 p. — Ch. Courbe, *Promenades historiques à travers les rues de Nancy du XVIII^e siècle à l'époque révolutionnaire et de nos jours*. Nancy, 1883, in-8° ; pp. 110-111. — Chr. Pfister, *Histoire de l'ancienne Université de Nancy (1768-1793)*, dans les *Annales de l'Est*, année 1904, pp. 233-242.

(2) *Journal littéraire de Nancy*, t. XII (1783), n° 17, p. 48. — *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1783 n° 41, p. 322.

Digitized by Google

Appareil pneumato-
Chymique Inventé par m^r Nicolas,
par lequel une personne seule peut aisément
Remplir un Ballon
aérostatique.

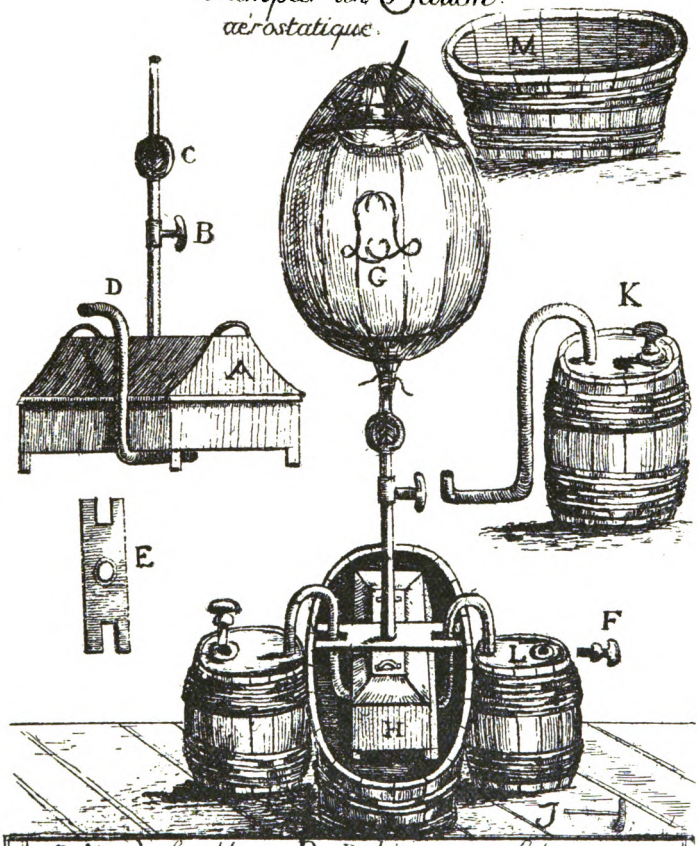

A. Boîte de fer-blanc. B. Robinet pour faire passer le gaz dans le ballon. C. boule qui empêche l'eau de monter. D. tuyau placé. E. planche qui fixe la boîte dans la Cuve. F. bouchon. G. ballon H. la machine montée. J. marteau. K. tonneau. L. trou pour jetter les matières. M. Cuve. Gravé par Laugier

P. Barbier. Sc

GRAVURE ET IMP. ALBERT BARBIER NANCY

Digitized by Google

Digitized by Google

drogène obtenu au moyen de limaille de fer traitée par l'acide sulfurique. Pour le remplir, le savant avait imaginé un agencement auquel il attribuait le nom compliqué d'appareil *gazo-hydro-pneumatique* ou d'appareil *pneumato-chimique*, et qui n'était qu'un perfectionnement du système proposé par Faujas de Saint-Fond dans son livre, paru quelques semaines plus tôt : *Description des expériences de la machine aérostatique de MM. de Montgolfier et de celles auxquelles cette découverte a donné lieu* (1). « Son procédé es si simple et si ingénieux », lisons-nous dans une feuille locale, « que je ne doute pas que les physiciens ne s'empressent de l'adopter... Par la méthode que donne M. Faujas de Saint-Fond, il faut au moins trois hommes ; par le moyen trouvé par M. Nicolas, une personne seule peut aisément, et sans la moindre fatigue, remplir un ballon du volume le plus considérable (2). »

Le ballon du professeur nancéien était de plus faibles dimensions qu'il n'eût primitivement souhaité. Il ne cubait que 24 pieds (3). Il commença par s'élever lentement,

(1) Paris, Cuchet, 1783, in-8°. Le permis d'imprimer est du 19 octobre 1783 ; le privilège, du 7 novembre.

(2) L'appareil de Nicolas se composait essentiellement d'une caisse de fer-blanc sans fond, d'une capacité de deux pieds cubes, supportée par quatre pieds et surmontée d'un bon robinet. Deux tubes de plomb, ayant la forme d'une U, sortaient de la partie inférieure de cette caisse et aboutissaient à la partie supérieure de deux barils fermés où, par des ouvertures ménagées à cette intention, pouvaient être introduits les réactifs. La caisse était placée dans une cuve remplie d'eau. Lorsqu'on jetait de la limaille de fer et de l'acide sulfurique dans les barils, l'hydrogène venait remplir le récipient. Il suffisait de tourner le robinet pour faire passer ce gaz dans le ballon. Le procédé a fait le sujet d'une planche gravée par un collègue de Nicolas, Jean-François Laugier, l'auteur des *Institutiones pharmaceuticæ*. Cette planche, intitulée *Appareil pneumato-chymique inventé par Mr Nicolas, par lequel une personne seule peut aisément remplir un ballon aérostatique*, a une légende explicative. Elle figure dans le *Journal littéraire de Nancy*, t. XII, n° 18, p. 96. — Cp. Faujas de Saint-Fond, *op. cit.*, pp. 168-174.

(3) Le cylindre avait 5 pieds 1/2 de hauteur et 4 pieds 2 pouces de diamètre ; les cônes terminaux, 15 pouces de hauteur. — Nous ne convertirons pas les mesures citées ; il peut en effet s'agir, selon les

Digitized by Google

dépassa le faîte des édifices, accéléra son allure et s'éloigna vers le sud-ouest. Dix minutes plus tard, on le perdait de vue. Une récompense avait été promise à qui en apporterait de bonne heure des nouvelles. Plusieurs habitants gagnèrent donc la route de Paris et coururent aux Fonds-de-Toul. On interrogeait les passants. Des campagnards furent questionnés. L'un d'eux répondit, en patois : « Nous ne connaissons pas les ballons ; nous avons vu un gros oiseau et le compère a dit que c'était marque de froid. » On apprit, dans la soirée, qu'après une course d'une demi-heure, l'aérostat, aperçu au-dessus de la Poste-de-Velaine (1), était allé tomber à proximité du moulin de Fontenoy (2), à quatre lieues de la ville, non sans effrayer fort les témoins occasionnels de sa descente. Une femme et deux enfants de douze à treize ans avaient été absolument terrorisés à l'approche de cette masse jaunâtre venant effleurer le sol et s'y poser. Puis, la voyant immobile, ils avaient osé s'avancer. Au même instant, le ballon faisait un tour sur lui-même, et leur épouvante de redoubler. La femme croyait avoir affaire à quelque esprit malin. « Signez-vous », criait-elle aux enfants. Or, poussé par le vent, l'aérostat se met à les suivre. Un petit garçon qui survient, est persuadé qu'il se trouve en présence d'un loup. On se sauva à belles jambes. Enfin le corps mystérieux s'arrête. Nos gamins s'enhardissent, lui jettent pierres et bâtons ; et comme rien ne bouge plus, ils le crèvent et le lacèrent. « Ce récit exactement vrai dans toutes ses parties », ajoute le rédacteur du *Journal de Nancy*, « paraîtra à quelques personnes

cas, — ce que les documents ne précisent pas, — de mesures de France ou de mesures locales. Rappelons toutefois que la toise de France (1m94) contenait 6 pieds, et qu'un de ces pieds, le pied de roi (0m324), valait 12 pouces, soit 0m027 pour un pouce. La toise de Lorraine, au contraire, qui valait 2m859, se subdivisait en 10 pieds et chaque pied en 10 pouces.

(1) Écart de la commune de Velaine-en-Haye, cant. de Nancy-Nord.

(2) Fontenoy-sur-Moselle, cant. de Toul-Nord.

Digitized by Google

un réchauffé de l'histoire des paysans de Gonesse : les gens sages en concluront qu'à quelques nuances près, les hommes sont partout les mêmes (1). » On sait que le ballon lancé au Champ-de-Mars, le 27 août, avait été traîné à travers champs par les habitants de ce petit village de Seine-et-Oise et mis dans le plus triste état. Ces pauvres ignorants de Gonesse, ces enfants de la Haye étaient certes excusables. Mais que faut-il penser des citadins dont le chimiste avait dû se défendre dans la cour même de l'Université ? « On n'a pas idée des petites tracasseries, des questions plates et ridicules, et des mauvaises plaisanteries que M. Nicolas a eu à essuyer tandis qu'il préparait cette expérience. Tout homme honnête sera indigné, quand il saura que quelques malveillants cherchèrent plusieurs fois à la faire manquer en trouant son ballon. Une heure avant le moment où il devait être lancé, on aperçut encore un coup de ciseaux qui avait fait une ouverture suffisante pour laisser échapper le gaz (2). » D'autre part, les *Affiches des Évêchés et Lorraine*, imprimées à Metz, publiaient dans le numéro du 1er janvier 1784 (3), sous forme d'une lettre adressée de Nancy, un compte rendu où l'initiative de Nicolas était ridiculisée. « L'aérostatimanie a passé comme un trait de la capitale aux provinces, et a monté toutes les têtes d'une manière étrange. Comme cette manie a succédé à la vieille romance de Malbourouck, elle est aussi généra-

(1) *Journal littéraire de Nancy*, t. XII, n° 18, pp. 94-97. — Cp. Journal de Nicolas DURIVAL (ms. n° 863 de la Bibliothèque publique de Nancy), vol. XI, fol. 54vo. Durival relate d'abord cette version : « Ce globe, couleur jaune, est tombé une heure après son départ dans le bois de Heiz à 2 lieues 1/2 de distance, près d'un petit garçon qui en a été effrayé et l'a pris pour un loup. Il s'est sauvé jusqu'à la chaussée où étaient des voituriers de Toul qui conduisaient du vin à Nancy. Ils y ont reporté le globe et reçu la récompense promise. » Après plus ample information, il reconnaît que « ce détail n'est pas exact », et renvoie au *Journal de Nancy*.

(2) *Journal littéraire de Nancy*, t. XII, n° 18, p. 95, note.

(3) Page 4.

Digitized by Google

lement répandue. On ne rêve, on ne parle que de globes aérostatiques ; on dirait que tous les cerveaux ont reçu une certaine dose de ce gaz inflammable, renfermé dans cette étonnante machine qui, dans le fond, cesse de l'être quand on en connaît la cause motrice. Chaque province a eu son Montgolfier, et la Lorraine tout comme une autre a voulu lancer un ballon. M. Nicolas, professeur de chimie au Collège royal de médecine de Nancy, en a eu toute la gloire. » Et, après avoir montré l'expérimentateur parvenant, au prix de différents essais infructueux, à faire s'élever pompeusement sa machine, le prétendu correspondant terminait par ces mots : « Tous les faits qui tiennent à l'histoire des arts en cette province étant dignes d'être consignés dans vos Feuilles, j'ai cru que ces détails y méritaient une place. »

Ce persiflage indique-t-il que, seule entre toutes celles du Royaume, la ville qui avait donné le jour à Pilâtre de Rozier, « ville si peu disposée de tous temps, a pu écrire l'un des siens, à admettre les nouveautés (1) », restait indifférente à la grande découverte ? N'était-ce, au contraire, qu'une menue manifestation de la vieille rivalité entre Metz et la capitale lorraine ? Cela est impossible, et ceci est insuffisant. En la circonstance, l'ordinaire susceptibilité se compliquait de dépit. Précisément parce qu'ils sont les compatriotes de Pilâtre (2), les Messins n'étaient

(1) E.-A. Bégin, *Esquisses biographiques et littéraires. Pilâtre de Rozier et les aérostats.* Metz, s. d. (extrait de la *Revue d'Austrasie*, 1840, t. II), in-8° ; p. 52.

(2) Jean-François Pilâtre était né à Metz le 30 mars 1754, de Mathurin Pilastre *dit* du Rozier, aubergiste au Pavillon royal, et de Madeleine Willmard. Sur les actes des registres des paroisses, concernant le physicien et sa famille, on lit indifféremment *du Rozier* et *des Rosiers*. Cependant, comme il ne s'agit là que d'un surnom, nous n'avons pas cru devoir nous écarter, ainsi que l'a fait la ville de Metz quand elle donna le nom de l'aéronaute à une de ses rues, de la forme qu'avaient adoptée les contemporains et que consacra Pilâtre lui-même : *de Rozier*.

Digitized by Google

pas sans éprouver quelque humeur d'avoir été devancés par les Nancéiens. Rappelant le coup de ciseaux final porté au ballon de Nicolas, le rédacteur du *Journal de Nancy* va jusqu'à se demander si « l'auteur inconnu de cette scélératesse » ne se confondrait pas avec l'auteur de la lettre malveillante insérée « dans une affiche de province ». — « Il faut bien avoir renoncé à toute pudeur, pour avoir le front de dénaturer des faits si connus, si récents, et qui ont eu toute une ville pour témoin. Ce ne peut être que l'ouvrage de la méchanceté ou d'une basse jalousie. On a ouvert à Metz, il y a plusieurs mois, une souscription pour l'expérience d'un ballon aérostatique ; nous n'avons pas encore entendu dire qu'elle ait eu lieu (1). » L'insinuation était cruelle. Elle était aussi, nous voulons le croire, absolument injustifiée. Il n'en reste pas moins certain que les deux premiers et plus ardents vulgarisateurs des expériences aérostatiques à Metz, MM. Lallemant et Laurian, avaient dû être très déçus de se voir distancés dans la réalisation d'un projet mûri plusieurs mois.

Dès septembre précédent, M. Lallemant (2), s'avisant que, pour l'étude des phénomènes atmosphériques, un ballon remplacerait avantageusement le cerf-volant, dont on avait été jusqu'alors réduit à faire usage, avait, par une circulaire appuyée sur de minutieux calculs, adressé un

(1) *Journal littéraire de Nancy*, loc. cit.

(2) J.-G. Lallemant, ou Lallement, s'occupait beaucoup de sciences naturelles, de physique et d'histoire. Il a donné dans les *Affiches des Évêchés et Lorraine* une longue série d'observations météorologiques. Il possédait de nombreux manuscrits et un superbe médaillier. Il est aussi l'auteur d'un traité : *Les quatre jeux de dames, polonais, égyptien, échecs et à trois personnes, etc.*, publié en 1802, 3 vol. in-12. Lallemant périt dans l'incendie de la préfecture de la Moselle où il était employé. Comme il s'était endormi en travaillant, sa chandelle mit le feu aux papiers qui l'entouraient. Son corps fut retrouvé le lendemain carbonisé au milieu des décombres. Voir E.-A. Bégin, *Biographie de la Moselle*, t. IV (1832), pp. 549-550.

Digitized by Google

chaleureux appel à ses concitoyens afin qu'ils l'aidassent, de leurs deniers, à fabriquer ce *globe aérostati-électrique* dont le prix d'établissement, estimait-il, varierait entre 600 et 900 livres (1). De son côté, M. Laurian avait, à grand renfort de réclames, engagé les amateurs à profiter de ses connaissances pour voir exécuter en petit ce qui pourrait être exécuté en grand. « Si plusieurs personnes désiraient s'associer pour faire construire un de ces globes, le Sr Laurian, rue du Grand-Cerf, se propose de leur indiquer le moyen de réussir en employant le papier et la gomme élastique dissoute. Il leur montrera également la manière de le remplir de gaz avec autant d'appareils que l'on voudra, ce qui rend l'opération bien plus expéditive et moins à craindre que par tout autre moyen. La méthode d'employer le papier et la gomme élastique est moins dispendieuse que celle dans laquelle on fait usage de la baudruche, qu'il est difficile de se procurer ici, et qui d'ailleurs coûte très cher (2). » Lallemant, à son tour, avait offert aux curieux de les munir de ces « sylphes complaisants », ainsi qu'il nomme les légers globes. Il attirait surtout l'attention des gens de sciences sur les avantages qu'ils auraient à utiliser ses services : « Les physiciens électrisants trouveront dans ces ballons la source d'une foule d'expériences nouvelles et les moyens de rendre celles qui sont connues beaucoup plus sensibles et plus agréables... » Il soumettait son tarif : « Le prix des ballons aérostatiques sera de 6 livres pour 8 pouces de diamètre, comme ceux de la capitale ; de 9 livres pour 12 pouces, de 12 livres pour 16 pouces et de 18 livres pour 18 pouces ; pour ceux qui seront remplis de gaz, le prix sera du quart en sus. » Si ces « globes » ne dépas-

(1) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1783, n° 38, pp. 301-302 ; n° 40, pp. 314-318 ; n° 41, pp. 324-325 ; n° 42, pp. 331-335 ; n° 43, pp. 339 340.

(2) *Ibid.*, n° 47, p. 370.

Digitized by Google

saient guère les proportions des fragiles jouets qu'aux beaux jours les enfants peuvent acheter dans toute promenade publique, ils coûtaient donc infiniment plus cher. Mais, pour les bourses modestes, Lallemant tenait en réserve un article moins dispendieux : de simples « bulles aérostatiques », dont toutefois il ne fixe pas la valeur. Ces bulles font songer aux ballons microscopiques dont s'engouèrent, un moment, Paris et Versailles ; telle cette pèche en baudruche offerte à Marie-Antoinette et que l'on vit s'échapper gracieusement de la main de la reine. « Le tout pourra se transporter facilement d'un lieu à un autre sans craindre de rien endommager. Il ne sera délivré de ballons à personne avant le premier de l'an, et l'on suivra, pour cette distribution, l'ordre de date des souscriptions (1). »

Je ne sais si, au jour fatidique, le public afflua dans le laboratoire du fabricant de globes et de bulles. En tout cas, au vif désappointement de Lallemant, quand M. Nicolas lance son ballon, sa propre liste de souscription compte à peine quelques noms. C'est à ce moment que le professeur de mathématiques au corps des Carabiniers, M. Langlet, désireux de donner aux officiers de ce régiment une idée de l'aérostation, confectionne une montgolfière de 16 pieds de circonférence et du poids de 4 onces, qui, gonflée au Polygone le 22 janvier, s'élève d'un bond à environ 150 toises. Un quart d'heure après, les matières combustibles du réchaud étaient consumées ; le globe basculait sans prendre feu et, semblable à un énorme vase fumant, descendait dans la plaine de Frescaty (2) couverte de neige (3).

Plus vive encore avait peut-être été alors la blessure

(1) *Ibid.*, n° 49, p. 388.

(2) Frescaty, alors maison de plaisance des évêques de Metz, commune de Moulin-lès-Metz.

(3) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1784, n° 5, pp. 34-35.

Digitized by Google

d'amour-propre de Lallemant. Au milieu de février 1784, désespérant d'augmenter le total des 34 signatures recueillies, il se décide à annoncer le prochain remboursement des sommes versées (1). Afin de stimuler les indécis et de s'attirer la confiance des incrédules, Lallemant et Laurian avaient pourtant rempli d'hydrogène, le 30 décembre, un ballon de 4 pieds de diamètre, qui était resté visible durant les six premiers jours de l'année nouvelle. Ils n'avaient réussi qu'à mécontenter les visiteurs. On s'attendait à voir cette machine sacrifiée à ballon perdu. De cette déconvenue, les constructeurs s'excusent fort galamment. Ils sont au regret de ne pouvoir donner à leurs concitoyens « cette preuve de déférence ». Mais, sans tenir compte des dépenses considérables de l'établissement de ce ballon, sa chute « découvrirait la nature de son enduit à quelque amateur qui ne manquerait pas d'en faire usage avant qu'ils eussent pu en faire eux mêmes la première épreuve en grand » (2).

Ces déboires, néanmoins, ne rebutèrent pas les deux disciples des Montgolfier. Ils gardaient leur confiance. Tandis que la France se glorifie d'avoir vu naître et l'invention de la machine aérostatique et ses inventeurs, qu'elle élève des monuments pour commémorer la conquête de l'air et récompense la belle audace des conquérants, que tout le Royaume répète à l'envi les expériences à jamais mémorables d'Annonay et du Champ-de-Mars, que les Lyonnais décernent des couronnes au capitaine du *Flesselles* (3), pourquoi donc, en effet, leur cité resterait-

(1) *Ibid.*, n° 8, pp. 58-59.

(2) *Ibid.*, n° 3, p. 18 ; n° 4, pp. 26-28 ; n° 5, pp. 35-36 ; n° 7, p. 51. — Léon Babinet (*Notice sur Pilâtre de Rozier*, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1865, pp. 160-228) fait confusion quand il prétend (p. 193) que ce ballon fut lancé le 30 décembre 1783.

(3) Les souscripteurs du ballon dans lequel Pilâtre s'éleva à Lyon en janvier 1784, avaient baptisé cet aérostat du nom de l'intendant de la généralité, M. de Flesselles.

Digitized by Google

elle en arrière ? Ils n'admettent pas pareille insouciance. Metz rangera Pilâtre de Rozier au nombre des hommes qui l'ont illustrée ; elle lui rendra un hommage flatteur « en construisant, aux frais de ses concitoyens, des machines aérostatiques dont l'ascension puisse plus particulièrement faire connaître aux Messins le genre de courage qui a mérité des applaudissements universels à leur compatriote » (1). Bref, ils firent si bien qu'ils eurent leur revanche.

Le dimanche 21 mars 1784 (2), à trois heures de l'après-midi, la foule assemblée sur la place de la Citadelle assista au gonflement successif, à l'aide d'un ballon de taffetas en guise de réservoir d'hydrogène, de quatre globes de baudruche de 4, 5, 6 et 12 pouces de diamètre, qui allèrent se perdre dans les nuages, au son de la musique du régiment de Penthièvre. Un autre ballon, également rempli d'hydrogène et recouvert de cuivre, s'ouvrit de malencontreuse façon à l'instant du départ. Le lancement en dut être ajourné. Une montgolfière ellipsoïdale en papier, de dimensions plus notables, munie d'une casso lette, prit feu quand on la libéra de ses amarres et se consuma sur les arbres voisins. Deux ballons en papier de soie, de 28 et 24 pouces de diamètre, contenant de l'air dilaté, s'élevèrent à une vingtaine de pieds. Tout le succès fut pour un septième ballon, en baudruche, combiné « de manière à ce qu'il demeurât plus longtemps en l'air qu'aucun de ceux dont les papiers publics aient encore fait mention ». Un billet rédigé en français et en latin, enfermé dans un tuyau de plume suspendu à la soupape, indiquait qu'il avait été *dédié à M. Pilâtre de Rozier, premier navigateur aérien, par les Messins ses compatriotes.* Il mentionnait

(1) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1784, n° 8, pp. 59-60 ; n° 11, p. 84 ; n° 12, p. 90.

(2) Et non le 1er mars, comme une faute d'impression, sans doute, le fait dire à Bégin, *Pilâtre de Rozier et les aérostats*, j. cit., p. 52.

Digitized by Google

le nom des constructeurs et invitait les personnes qui le retrouveraient à en donner avis. On comptait qu'il serait lancé par une des sœurs de Pilâtre (1). Une indisposition l'en empêcha. En son absence, Mme Jobal de Pagny (2) eut l'honneur de couper la corde à quatre heures dix minutes. Le sort de cet aérostat nous est connu. Il fut retrouvé en très bon état, le vendredi 26 mars, à Weidenthal, localité du duché de Deux-Ponts (3), par un paysan, à une centaine de pas de la chaussée. Cette rencontre causa au brave homme une frayeur épouvantable. Puis s'étant familiarisé avec le monstre, il s'en empara et le traîna jusqu'à sa maison. Mais sa famille lui interdit l'accès de la demeure. N'est-ce point là la prison de quelque fantôme ? A force de conjurations, un génie malfaisant n'a-t-il pu être enfermé dans cette enveloppe diabolique ? Le ballon fut donc jeté sur une haie. C'est seulement le dimanche suivant qu'un pasteur de Pirmasens, venu prêcher dans une paroisse voisine, eut bruit de l'aventure. Le maître d'école, qui lisait les gazettes, croyait bien, lui apprit-il, avoir reconnu une de ces machines dont on parlait tant. Le pasteur compléta l'identification. Ravi du hasard qui le mettait en présence de cet objet d'actualité, il en ordonna le transport à Pirmasens, capitale de la principauté de Hanau-Lichtenberg et alors résidence du landgrave de Hesse-Darmstadt (4). Il l'y présenta au souverain. Son Altesse Sérénissime Louis IX en témoigna beaucoup de satisfaction. Chacun des

(1) Pilâtre de Rozier avait encore à cette époque deux sœurs vivantes : Élisabeth, née le 4 février 1750, et Marie-Anne, née le 13 septembre 1757. Cf. Abbé F.-J. POIRIER, *Metz, documents généalogiques d'après les registres des paroisses, 1561-1792*. Paris, 1899, in-4°, p. 506.

(2) Gabrielle Ferrand de Peltre, qui avait épousé, le 16 mars 1765, Joseph-Pierre-Paul Jobal, seigneur de Pagny-les-Goin et Vigny ; morte le 26 décembre 1820. Cf. F.-J. POIRIER, *op. cit.*, p. 349.

(3) Aujourd'hui village du royaume de Bavière, cercle du Palatinat rhénan, district de Neustadt.

(4) Pirmasens ou Pirmasenz est aujourd'hui un chef-lieu de district du cercle du Palatinat rhénan.

Digitized by Google

officiers et des dames de sa suite voulut admirer le ballon. Ce fut un événement pour cette petite cour allemande. Mais, à bien réfléchir, les gens de Weidenthal, leur effroi calmé, regrettaient de n'avoir pas songé à faire hommage d'un appareil si précieux au duc régnant. Ils en avisèrent les justiciers. L'aérostat fut réclamé à titre d'épave, et finalement parvint à Auguste-Christian de Deux-Ponts-Birkenfeld, qui s'empressa de congratuler M. Lallemant de la réussite de son expérience, mais eut soin de garder la machine. Dans une lettre datée de Carlsberg (1), 11 avril, le secrétaire du cabinet est l'interprète de ces félicitations platoniques (2).

L'impulsion était donnée. Les hésitations, la méfiance s'étaient dissipées. Lallemant et Laurian ne tardèrent pas à avoir des imitateurs. A peine les Messins pressés sur la place de la Citadelle avaient-ils cessé d'applaudir au départ de leurs « globes », qu'ils se rassemblaient, le lendemain 22 mars, au jardin de Boufflers, conviés à une attraction du même genre par les officiers des Carabiniers. A quatre heures, les acclamations retentissent quand, aux accents d'une marche entraînante, monte vers le ciel une superbe montgolfière, construite sous la direction de M. Langlet. Faite de toile enduite d'une eau de colle de Gand et toute enrubannée, elle a l'aspect d'un vase antique de 18 pieds de haut sur 12 de diamètre, orné de draperies. Un artiste réputé, Pierre Pioche (3), s'est employé à sa décoration. Les armes de Monsieur, frère du roi, ornent deux de ses faces; le chiffre du futur Louis XVIII, les deux

(1) Ou Karlsberg, village du cercle du Palatinat rhénan, district de Frankenthal.

(2) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1784, n° 13, pp. 98-99 ; n° 14, pp. 108-109 ; n° 15, pp. 116-117 ; n° 16, pp. 124-125 ; n° 17, pp. 131-132 ; n° 18, p. 140.

(3) Jean-Baptiste-Pierre Pioche, peintre-décorateur et membre de l'Académie de Metz. Ne pas le confondre avec son fils, Charles-Augustin, né à Metz le 2 septembre 1762 et qui fut un sculpteur très distingué.

Digitized by Google

autres. Entre ces motifs brillent des trophées d'armes dorés. Une galerie, contenant le réchaud de fil de fer, simulait le socle du vase. Les matériaux de ce ballon pesaient exactement 30 livres 8 onces. Au bout de dix-huit minutes de suspension, à quelque 2 000 mètres d'altitude, l'appareil bascula, flamba et se désagrégea en lambeaux incandescents dont on retrouva des parcelles près du château de Grignan (1).

Le 31 du même mois, les zélés collaborateurs Lallemant et Laurian font partir, dans le jardin de M. Perrin de Saint-Marcel, directeur du Corps royal de l'artillerie, un ballon de baudruche, gonflé à l'hydrogène, d'un pied de diamètre. Quant au ballon de cuivre qui, par suite d'accident, n'avait pu être utilisé le 21 mars, son inventeur le lança le 3 avril, de la terrasse du Gouvernement, après avoir eu soin de faire prévenir la population par le tambour de ville. Voulant l'employer « à soutirer l'électricité de l'atmosphère », Lallemant y avait attaché un fil métallique. La violence du vent l'obligea de le supprimer. Sitôt libre, la boule rigide bondit et s'éloigna. On la suivit longtemps, du côté de Plappeville (2), grâce à son brillant reflet. Elle tomba le soir même dans la charmille de la Hautonnerie, sur le territoire de Louvigny (3), à quatre lieues au sud de Metz.

Dirons-nous que, à pareille heure, Laurian, encore, envoyait dans les nues un second ballon de cuivre et deux autres aérostats à enveloppe souple (4) ? Le 28 avril, ce sont les élèves du collège des Bénédictins de Metz qui, dans leur

(1) Commune de Moulins-lès-Metz, ancienne Moselle, 1er cant. de Metz.

Affiches des Évêchés et Lorraine, année 1784, n° 13, p. 99 ; n° 15, pp. 115-116 ; n° 16, pp. 123-124.

(2) Plappeville, ancienne Moselle, 1er cant. de Metz.

(3) Louvigny, ancienne Moselle, arr. de Metz, cant. de Verny.

(4) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1784, n° 15, p. 116 ; n° 18, p. 141.

Digitized by Google

maison de campagne de Saint-Éloi (1), lancent un aérostat à raréfaction, construit de leurs mains, et qui descendra à Chailly (2). Ébahis de voir flotter au-dessus d'eux semblable machine, les habitants, qui se sont réunis en communauté pour délibérer sur le parti à prendre, parviennent à s'en saisir. Ils l'apportent au village et le déchirent, chacun désirant, en souvenir d'une si chaude alerte, conserver un fragment de ce corps singulier (3).

Mais, peu après, la curiosité s'émousse ; le beau zèle se refroidit. La satiété vint. Lorsque, à la fin de novembre 1784, un sieur Adorne, physicien à Strasbourg, promet aux Messins de les instruire et de les amuser du spectacle d'un magnifique ballon de baudruche où se verraient le Temps et la Renommée, les armes du comte de Caraman (4) et celles de la cité, il ne parvient pas à recueillir les 15 louis nécessaires. En vain avait-il fait savoir que, pour donner une idée de la grande expérience de MM. Charles et Robert, il y aurait, dans une nacelle suspendue au globe, des mannequins « représentant ces deux argonautes ». On se contenta de visiter à l'hôtel de ville son exposition de « plusieurs figures aérostatiques d'un genre nouveau, avec des cages dans lesquelles sont des oiseaux qui chantent plusieurs airs » (5). De même pourra-t-on voir, toujours à l'hôtel de ville de Metz, sur la fin de décembre 1787, chaque soir de quatre heures et demie à huit heures, et moyennant 12 sols par entrée, « le superbe cabinet de figures aériennes et transparentes, ... dilatées et richement illuminées »,

(1) Commune de La Maxe, 1er cant. de Metz.

(2) Comme le vent poussa ce ballon au nord-est, il s'agit non de Chailly-sur-Nied, mais de Chailly-lès-Ennery, ancienne Moselle, arr. de Metz, cant. de Vigy.

(3) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1784, n° 19, pp. 147-149.

(4) Victor-Maurice Riquet, comte de Caraman, lieutenant général des armées du roi depuis le 1er mars 1780.

(5) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1784, n° 49, p. 389.

Digitized by Google

qu'exhibe un autre Strasbourgeois, le sieur Enslin. Cet artiste, — c'est le titre qu'il se donne, — attendit inutilement des souscripteurs la somme suffisante pour lancer dans les airs « la statue d'Alexandre monté sur Bucéphale » (1).

En Lorraine, à la suite de la leçon de choses donnée par Nicolas, différentes personnes des environs de Nancy avaient tenu à réaliser quelques expériences analogues ; et, plus que jamais, les aérostats avaient fait, dans tous les milieux, le sujet d'interminables commentaires. Plusieurs membres du clergé cédèrent probablement à la tentation. Nous savons, en tout cas, que le 4 mars 1784 l'abbé Vautrin, chapelain de l'hôpital, divertissait les gens de Saint-Nicolas-de-Port en faisant partir, du pied des tours de la basilique, un aérostat qui s'en alla tomber au delà de Buissoncourt (2).

La contagion gagnait la société élégante. Les salons les plus frivoles, où les femmes n'étaient pas les moins passionnées, s'occupaient sans cesse de l'invention récente. On soulignait dans les gazettes les odes, les fables, voire les satires, dont le *globe aérostatique* faisait les seuls frais. Tel poète s'adresse à Blanchard :

> Suis, Dédale nouveau, ton essor généreux ;
> Va voir ce qui se passe à la voûte des cieux.
> Dis-nous si Marivetz (3) range bien ses planètes,
> Dans leur course inégale observe les comètes ;
> Redescends vers la lune, et chez elle reprends
> Le flacon précieux qui contient ton bon sens (4).

(1) *Ibid.*, n° 52, p. 410.

(2) Buissoncourt, cant de Saint-Nicolas-de-Port. — Journal de Durival, *ms. j. cit.*, vol. XI, fol. 64.

(3) Étienne-Claude, baron de Marivetz, né à Langres en 1728, mort à Paris sur l'échafaud en 1794 ; l'un des auteurs de la *Physique du monde*, ouvrage plus volumineux que remarquable, écrit en collaboration avec Goussier, et alors en cours de publication (5 vol. in-4°, 1780-1787). Le tome III contient la théorie des planètes.

(4) *Le Siècle des ballons*, satire. Cette pièce est analysée dans le *Jour-*

Digitized by Google

Ce globe, il intervient dans la décoration des appartements et des objets usuels. L'art populaire s'en empare. Il complète les paysages des trumeaux. Sur les crédences villageoises, les faïences du pays le répètent en la pittoresque crudité de leurs couleurs.

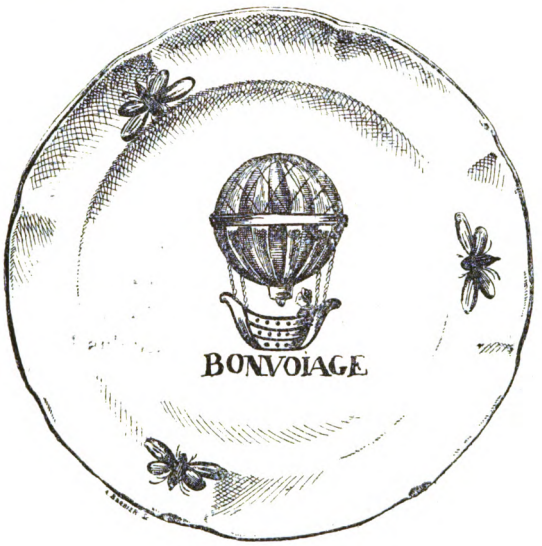

Assiette de fabrication lorraine
Collection Charles Sadoul.

C'est le « siècle des ballons », le « siècle des miracles ». Toute une littérature s'alimente à cette source. Les correspondances de Paris sont reçues avec impatience. On se les passe sous le manteau. On en dévore les détails. Cérutti qui ne se lasse pas de chanter, dans chacun de ses poèmes, les glorieux enfants d'Annonay, tient M^me^ Durival au courant des ascensions successives dont s'émerveillent les Parisiens. Oui, vraiment, « la physique va devenir une sorte de religion. MM. de Montgolfier sont les premiers thau-

nal littéraire de Nancy, t. XIII (1784), n° 4, pp. 154-156. Voir *Ibid.*, t. XII (1783), n° 22, p. 251 : *Le Globe aérostatique*, fable.

Digitized by Google

maturges de la science (1) ». Au reçu de ces pages, plus encore que l'ex-jésuite, son ardente amie s'enthousiasme pour les « bateaux aériens » (2). De Moscou même, une fille du sculpteur Guibal, Mme Mathis, envoie à Nicolas Durival des renseignements sur l'aérostat lancé au début d'avril 1784, dans la ville sainte, par un Français, M. Menil ; et l'auteur de la *Description de la Lorraine et du Barrois* n'a rien de plus pressé que de communiquer cette lettre au *Journal de Nancy* (3).

Le chevalier de Boufflers sacrifie à l'engouement général. Se rendant sans doute aux sollicitations de ses proches et du cercle brillant d'amis dont il fait les délices, l'aimable filleul du roi de Pologne satisfait leur attente dans cette propriété suburbaine de la Ménagerie, ou Petite Malgrange, accensée à sa mère par Stanislas et Louis XV, et où il se retire volontiers. Mais laissons parler Nicolas Durival, qui habitait alors non loin de ce domaine, à Heillecourt (4), et qui fut, en conséquence, à bon poste pour prendre sa part du divertissement. Le 29 avril 1784, l'ancien lieutenant général de police de Nancy consigne dans son *Journal* : « M. le chevalier de Boufflers faisait travailler à la Malgrange à un aérostat-montgolfier. Il devait être lancé aujourd'hui à 4 heures après-midi, à la suite d'un grand repas où étaient la marquise de Boufflers, sa mère, la comtesse de Boisgelin, sa sœur, etc. En effet, on en fit l'essai ; il se fit des ruptures, on les raccommoda. Enfin il fut lancé vers le soir, en présence d'une foule de spectateurs et avec de grandes acclamations. Il s'éleva plus haut que la maison,

(1) Cérutti à Mme Durival ; de Paris, 12 décembre 1783.

(2) Lire, sur ces personnages et leur correspondance, la charmante étude de l'abbé V. Jacques, *Cerutti et le salon de la duchesse de Brancas à Fléville, 1778-1784*, dans les *Annales de l'Est*, année 1888, pp. 324 et sq. ; pp. 351-353.

(3) T. XII, n° 24, p. 377.

(4) Cant. de Nancy-Ouest.

Digitized by Google

passa par dessus, se renversa et tomba dans les jardins sur ceux qui s'y trouvaient et fut mis en pièces, chacun voulant en avoir un morceau (1). » Peu après, nouvelles tentatives : « *5 mai.* M. le chevalier de Boufflers a fait partir de la Malgrange vers midi et demie un aérostat qui s'est bien élevé et, passant sur Heillecourt, est allé tomber près de Frocourt (2). — *6 mai.* M. le chevalier de Boufflers a encore lancé à la Malgrange l'aérostat d'hier raccommodé. Il s'est bien élevé et a tombé vers la chaussée de Mirecourt (3) ». Les expériences du 9 mai, enfin, eurent un certain retentissement dans la région : « M. le chevalier de Boufflers a fait partir trois aérostats de la Malgrange. Le premier à 5 heures 1/2 après-midi, que j'ai vu de ma galerie, s'est élevé d'environ 200 pieds obliquement, a décliné ensuite et s'est abattu dans les prés de Jarville où il a brûlé. Le deuxième à 6 heures 1/2 a passé sur la carrière de sable de Heillecourt et a tombé un peu plus loin que la Croix. Le dernier à 7 heures 1/2 est allé jusqu'auprès de la Neuveville (4), où il a été consumé en un instant. Il y avait un monde étonnant à la Malgrange, tant de la ville que des villages, et presque tout le régiment du Roy était dans l'avenue de la Malgrange en promenade militaire (5). »

Les Académies de Metz et de Nancy suivirent avec intérêt les principales de ces expériences. Agrégé de la Société royale des sciences et arts de Metz, M. Laurian entretint cette Compagnie de ses études ; et les essais du 21 mars 1784 valurent à M. Lallemant d'être lui-même associé bientôt à

(1) Journal manuscrit de Durival, vol. XI, fol. 70 v°.

(2) Écart de la commune de Fléville, cant. de Saint-Nicolas-de-Port, à 8 kil. de Nancy.

(3) Journal manuscrit de Durival, vol. XI, fol. 71.

(4) Laneuveville-devant-Nancy, cant. de Saint-Nicolas-de-Port, à 5 kil. de Nancy.

(5) Journal manuscrit de Durival, vol. XI, fol. 72.

Digitized by Google

ce corps savant, qui s'était empressé, dès l'année précédente, d'admettre dans son sein Pilâtre de Rozier.

Le professeur Nicolas appartenait à l'Académie de Nancy depuis 1782. Les registres de la Compagnie attestent que son ballon eut la sympathique curiosité de ses confrères. A l'issue de la séance ordinaire du 16 décembre 1783, à laquelle assistaient notamment le premier président de la Cour souveraine Cœurderoy et le célèbre médecin Nicolas Jadelot, nous voyons l'Académie se rendre de l'hôtel de ville, où elle tient ses réunions, à l'Université, dans l'espoir d'assister à l'essai préalable de la machine qui sera prochainement lancée. « Mais, porte le procès-verbal, les dispositions ne s'étant pas trouvées complètement achevées, les expériences ont été remises à un autre moment » (1). Et comme ses concitoyens semblent avoir eu faible souci de soutenir de leur quote-part la bonne volonté du chimiste, considérant que le succès de cette démonstration lui fait honneur, l'Académie décide, le 13 janvier 1784, sur la proposition du secrétaire perpétuel, « que M. Nicolas recevra, sur la somme destinée aux menues nécessités de la Compagnie, celle de 170 livres 18 sols à quoi monte, suivant la note par lui remise, l'excédent de ses déboursés, déduction faite du produit des souscriptions » (2). Cette contribution aux progrès de la science aérostatique était certes plus modeste que celle apportée par l'Académie de Dijon, subvenant à la construction de l'aérostat célèbre qu'elle baptisa de son nom et dans lequel Guyton de Morveau s'élevait les 25 avril et 12 juin 1784, pour des expériences mémorables (3). Elle ne méritait par moins d'être mentionnée ici.

(1) Archives de l'Académie de Stanislas ; procès-verbaux manuscrits, vol. VII, p. 4.

(2) *Ibid.*, vol. VII, p. 6.

(3) Voir : *Description de l'aérostate* (sic) L'Académie de Dijon, *contenant le détail des procédés, la théorie des opérations, les dessins des machines et les procès-verbaux d'expériences.* Dijon, Causse, 1784, in-8°.

Digitized by Google

En janvier et février 1784, un académicien associé, l'abbé Torné, communiquait à la Compagnie de Nancy ses recherches « sur les ballons de métal ». « Ce mémoire fort étendu, explique le secrétaire, est composé de sept chapitres. Le premier traite de la construction de ces ballons que M. l'abbé Torné appelle *pneumatiques* parce qu'ils s'élèveront au moyen du vide (1). » C'était là une vieille nouveauté. Le plus ancien projet d'aérostat que l'on connaisse, faisait précisément intervenir et les ballons de métal et le vide. Dans son *Prodromo overo saggio di alcune inventioni nuove*, paru à Brescia en 1670 (2), le P. Francesco Lana décrit une barque volante qu'il a imaginée et qu'emporteraient quatre globes de cuivre d'où l'air aurait été pompé. Le *Collegium experimentale sive curiosum* de Sturm (3) s'étend, avec éloges, sur cette combinaison ; et si Leibniz, dans l'*Hypothesis physica nova*, la déclare irréalisable, du moins juge-t-il les calculs de Lana dignes de discussion. A la suite du jésuite italien, divers physiciens avaient essayé de triompher de la pesanteur, en recourant au vide. En 1739 encore, un opuscule bizarre répandu dans Paris, *La Curiosité fructueuse*, ne promettait-il pas aux badauds qui s'en rendraient acquéreurs, le spectacle d'expériences attrayantes dont l'une serait l'application, mais à l'aide d'un seul vase, de la théorie de Lana (4) ?

(1) Archives de l'Académie de Stanislas ; procès-verbaux manuscrits, vol. VII, pp. 7, 9 et 10.

(2) *Podromo overo saggio di alcune inventioni nuove, premesso all'arte maestra, opera che prepara il* P. Francesco Lana, *Bresciano, della compagnia di Giesu.* Brescia, MDCLXX, per li Rizzardi, in-fol. ; ch. VI. — Cf. Faujas de Saint-Fond, *op. cit.*, pp. x-xii. — David Bourgeois, *Recherches sur l'art de voler depuis la plus haute antiquité jusqu'à ce jour, pour servir de supplément à la description des expériences aérostatiques de M. Faujas de Saint-Fond.* Paris, Cuchet, 1784, in-8° ; pp. 117 et sq.

(3) Jean-Christophe Sturm, physicien allemand, 1635-1703. Son *Collegium* fut publié à Nuremberg, 1676-1685, 2 vol. in-4°.

(4) David Bourgeois, *op. cit.* pp. 63-64.

Digitized by Google

Que pensèrent nos académiciens du mémoire de leur confrère ? Nous l'ignorons. Ils ne se doutaient guère, en tout cas, du genre de notoriété auquel le partisan des ballons pneumatiques allait bientôt atteindre. Né à Tarbes en 1727, Pierre-Anastase Torné était d'abord entré dans la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne. A leur collège de Toulon, il enseigna la philosophie et les mathématiques. Il avait publié en 1757 des *Leçons de calcul et de géométrie*. Abandonnant les Doctrinaires et délaissant le professorat afin de se consacrer à l'éloquence de la chaire, il était devenu un prédicateur en renom. Pour lui témoigner sa satisfaction d'un carême prêché au château de Lunéville, Stanislas l'avait fait agréger, en 1761, à son Académie, et les sermons qu'il prononça devant Louis XV, au cours du carême de 1764, avaient été recueillis en trois volumes. Dans le travail présenté à la Compagnie lorraine, l'orateur revenait donc à ses études premières. Mais quelle orageuse destinée l'attendait ! Sept ans après cette lecture, Torné est évêque constitutionnel du Cher et métropolitain du Centre. Il siège à l'Assemblée législative. Il ne tardera pas à provoquer la suppression du costume ecclésiastique. Il encouragera le mariage des prêtres et des religieuses. On le verra présider, dans sa cathédrale, à des unions scandaleuses. Il abjure avec éclat et enfin se marie. Rarement renégat foula plus gaiement aux pieds ses croyances et oublia son passé avec plus d'affectation, d'impudeur (1).

Parmi les ouvrages présentés au concours de 1785, figure une ode intitulée *le Globe aérostatique*. Étonnons-nous de ne trouver trace ni d'une communication plus pratique que

(1) L'ex-évêque Torné se retira dans sa ville natale, puis à la campagne dans un moulin qui lui appartenait. Il mourut subitement le 25 nivôse an V (14 janvier 1797). — Cf. Paul Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)*. Paris, 1907, in-8° ; pp. 83-88.

Digitized by Google

celle de Torné, relative à la science nouvelle, ni du dépôt du moindre travail soumis, dans cet ordre d'idées, aux suffrages de l'Académie par un de ces soi-disant inventeurs qui s'adressaient si volontiers à elle. Il est vrai que la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy n'avait songé à ouvrir aucun concours spécial, et que personne en Lorraine ne s'inspira, à son profit, de la largesse de l'intendant de Flesselles et du marquis de Saint-Vincent qui chargeaient l'Académie de Lyon de décerner, dans sa séance publique de 1784, un prix de 1 200 livres à l'auteur du meilleur travail concernant la navigation aérienne.

Il ne nous est pas possible, toutefois, de faire allusion à ce concours sur « la manière la plus sûre, la moins dispendieuse et la plus efficace de diriger à volonté les machines aérostatiques », sans dire quelques mots de la boutade qu'elle suggéra à un Lorrain, Augustin-Charles Piroux, avocat et architecte, puis lieutenant de police de Lunéville (1). Il s'agit de *l'Art de voyager dans l'air et de s'y diriger. Mémoire qui va remporter le prix proposé par l'Académie de Lyon.* L'opuscule est daté d'*Ellivenul, au Pays de Rianole pendant la mère Lune de 1784* (2). On l'a déjà

(1) Né à Lunéville le 30 janvier 1749 ; mort à Épinal, le 17 pluviôse an XIII (6 février 1805). Il est le père de Joseph Piroux, le fondateur-directeur de l'Institut des sourds-muets de Nancy.

(2) Le grand titre porte encore, outre l'épigraphe :

Pallida Luna pluit, rubicunda flat, alba serenat

cette indication : « On y trouvera entr'autres, la vraye théorie de la Lune et des Esprits, et des moyens sûrs et simples d'entretenir les grandes routes terrestres, que l'on devra continuer de fréquenter dans les temps que les chemins célestes seront interdits, etc. » Avec permission ; brochure in-8°, divisée en trois parties dont chacune a une pagination distincte ; en tout 40 ff. La seconde partie a pour titre spécial : *Histoire de Pyrodès.* La troisième, sans rapport avec les précédentes, qui manque souvent et parfois se rencontre séparément, est intitulée : *Inscription de la porte Stainville à Nancy.* — Cf. J. Rouyer, *Fragments d'études de bibliographie lorraine*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1880, pp. 274-276. — Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. I, col. 297.

Digitized by Google

deviné, les anagrammes sont transparentes, Rianole c'est la Lorraine ; Ellivenul, l'ancienne résidence de Stanislas. Au cours du récit, l'auteur n'aura garde d'envelopper de plus d'obscurité sa personnalité. Or, le 24 décembre 1783, à minuit, notre compatriote s'envole depuis la colline de Léomont, devenue la *montagne du Lion*, vers la lune. Le 13 janvier suivant, à midi, il est redescendu à son point de départ. Après tant d'autres écrivains, et non des moindres, Fontenelle dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Swift dans *Gulliver*, Voltaire dans *Micromégas*, Piroux s'est largement inspiré des fantastiques voyages de Cyrano de Bergerac. *L'Art de voyager dans l'air* évoque, dès les premières pages, le souvenir de l'*Histoire comique des Estats et Empires de la Lune* (1).

Mais nous avons affaire à un Cyrano très moderne, qui force jusqu'à l'absurde les conséquences de la récente découverte. « Niché entre deux colonnes du péristyle de l'École militaire, annonce-t-il dans sa préface, j'ai eu l'avantage de contempler à sec (2) le ballon de Charles, du 27 août 1783. J'ai vu partir ce brave dans son globe des Tuileries, le 1er décembre ; le 19 septembre, j'ai vu à Versailles, comme saint Paul à Jérusalem, les animaux de la

(1) Ou *Voyage de la Lune*. On sait que cet ouvrage parut d'abord sous le titre : *Histoire comique ou voyage dans la Lune*, s. l. n. d., in-12, vers 1650, et fut réimprimé sous celui d'*Histoire comique des Estats et Empires de la Lune*, à Paris, en 1656, même format, avec préface de Lebret ; puis en 1659, en 1661, etc.

Rapprocher le titre donné par Piroux à sa fantaisie, de celui d'un ouvrage anonyme de tout autre allure, publié la même année : *L'Art de voyager dans les airs, ou les Ballons, contenant les moyens de faire des globes aérostatiques suivant la méthode de MM. de Montgolfier, et suivant les procédés de MM. Charles et Robert, avec un précis historique des plus belles expériences qui ont été faites d'après cette célèbre découverte.* Paris, 1784, in-8°.

(2) Une forte averse était survenue au moment où s'élevait, au Champ-de-Mars, le ballon construit par Robert sur les indications du physicien Charles. Cf. Faujas de Saint-Fond, *op. cit.*, pp. 7-22.

Digitized by Google

terre au milieu des airs (1), et ce n'était pas un rêve ; j'ai vu charger et sautiller le *minimum* de l'infortuné Beaumanoir (2). J'ai vu, etc., etc., en voilà assez, Messieurs, pour vous prouver que je connais mon sujet et que je n'en parle pas comme un aveugle des couleurs. » Ce ne sont donc plus les fioles pleines de rosée qu'aspirent les rayons de soleil, dont se ceint Cyrano, ni la moelle de bœuf dont il s'enduit et que, en l'attirant, suce la lune à son décours, des fusées volantes et un chariot d'acier, qui composent l'attirail du voyageur. Pour élever sa caisse en baleines et en cordes de boyaux, munie d'ailes et d'un mât, il emploiera deux ballons de soie bleue, faits d'une robe de sa grand'mère, l'un imbibé de gomme de limace et gonflé des émanations lumineuses qu'il tire par le frottement du poil de son chat, *Montauciel* (3), voire de son propre corps, l'autre imprégné d'alun et de naphte et rempli de vapeurs brûlantes de gui.

Nous ne suivrons pas l'humoriste dans son abracadabrante fantaisie où, à des détails plaisants, saugrenus, il entremêle gravement des calculs astronomiques et des considérations physiques. Dans la lune, M. de Bergerac rencontra le démon de Socrate. Piroux y trouve son grand-père Pyrodès, devenu *sylphe*, et la conversation que tiennent l'aïeul et le petit-fils est certes instructive, car ils ne dissertent pas seulement « touchant la nature et l'office de la lune », et de la métempsycose. Ce qu'ils disent des grands chemins et du système des corvées est fort

(1) La montgolfière emportait un mouton, un canard et un coq.

(2) Le 11 septembre 1783, le baron de Beaumanoir avait lancé à Paris un ballon de baudruche de 18 pouces de diamètre qu'il appelait un *minimum* de la machine aérostatique des Montgolfier. Cf. FAUJAS DE SAINT-FOND, *op. cit.*, pp. 40-43..

(3) Rapprocher ce jeu de mots de celui auquel allait, quelques mois plus tard, lors d'un séjour à Metz, se complaire Pilâtre de Rozier lui-même, en revêtant, pour interpréter un proverbe, le costume d'un des personnages du *Déserteur* de Sedaine, le dragon *Montauciel*. Cf. E.-A. BÉGIN, *Pilâtre de Rozier et les aérostats*, p. 73.

Digitized by Google

censé ; et j'imagine que la brillante divagation ne servit à Piroux que de prétexte pour émettre à son aise ces réflexions plus sérieuses où s'affirme le citoyen soucieux des intérêts de sa province, qui en 1779 avait amené l'Intendant à renouveler les plantations d'arbres le long des routes ; où se devine l'économiste averti qui résumera plus tard, dans un mémoire estimé, la question du sel et des salines de Lorraine (1). « Pourquoi donc, demande Pyrodès, les Français sont-ils si empressés de voyager dans l'air, dès que leur but n'est pas de parvenir aux astres? » — « Le Français, répond le Cyrano lorrain est aussi sensible qu'il est soumis. Les belles routes, qui découpent le Royaume en tous sens, causent souvent plus d'amertume que de commodité ; leur construction et leur entretien sont des poids désolants pour la partie la plus utile et la plus pauvre du peuple. Cette considération seule a suffi pour faire imaginer les ballons, afin de moins charger les routes, de diminuer la charge des contributions et des corvées, et de couper racine aux abus sans nombre dont on se plaint, mais qu'on est rebuté de dénoncer, tant de gens étant intéressés à les éterniser et à empêcher l'effet des projets les plus utiles.... » Ainsi, sous le couvert du badinage, Piroux, témoin d'excès révoltants et adversaire du régime meurtrier des corvées (2), se permet des critiques souvent justes ; il aiguise des vérités assez dures.

C'est aussi là, n'est-il pas évident, une satire contre la trop grande confiance de ceux qui croyaient à l'immédiate

(1) *Mémoire sur le sel et les salines de Lorraine*. Nancy, H. Hæner, 1791, in-8° de 56 p. ; couronné par l'Académie de Nancy. En 1782 Piroux avait déjà publié : *Moyen de préserver les édifices d'incendies et d'empêcher les progrès des flammes*. Strasbourg, Gay, in-8° de 170 p.

(2) Sur ces abus, déplorés par les voix les plus autorisées, voir notre travail : *Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIII^e siècle*. Paris, 1906, in-8°.

Digitized by Google

dirigeabilité des ballons, et à l'adresse de l'Académie de Lyon qui partageait cette illusion. Dans sa longue existence, le vénérable Pyrodès est revenu plusieurs fois sur notre planète. « Enfin le dixième et dernier voyage que je me suis avisé de faire à terre, apprend-il à son descendant, fut en 1760.... Mon absence dernière n'a été que de vingt-trois ans que j'ai passés presque tous en France, et surtout à Paris, et je vois avec plaisir que le peu de mystères que j'ai soufflés dans quelques têtes exaltées a été compris ; les Montgolfier, Charles, Robert, Blanchard et Faujas sont sur la voie ; mais il y a loin de leurs essais à ce que tu viens d'exécuter ; combien de voltigeurs qui se casseront le cou, avant de savoir voguer en sûreté ! Aie pitié d'eux, mon fils, abrège leurs tourments, apprends-leur la vraie façon de planer vers le ciel à volonté, en attendant que leurs corps soient assez atténués, et leurs têtes assez spiritualisées pour devenir ballons par eux-mêmes. » Combien de voltigeurs qui se casseront le cou avant de savoir voguer en sûreté ! Sinistre prédiction, à laquelle devaient, sous bref délai, donner raison Pilâtre de Rozier et Romain, ouvrant la liste funèbre où vont s'inscrire — nous marquons au hasard, — Olivari à Orléans, Mosment à Lille, Bittorf à Mannheim, Sadler à Boston, Zambeccari à Bologne, Mme Blanchard à Paris. Mais il n'est si belle plaisanterie qui ne doive prendre fin et si mordant railleur que l'imprévu ne déjoue. « Il faut dix-neuf périodes pour qu'un peuple qui a des dispositions aux sciences légères, tel que le Français, soit sublimisé à ce degré. Ainsi dans 4 233 ans les Parisiens commenceront à s'envoler sans ballons. » L'avenir a donné tort, grand tort, à Piroux. Trois générations ont suffi pour faire de la rêverie d'un sceptique une réalité. Qu'importe la légèreté ! Dans le « plus lourd que l'air », se cache la solution de l'éternel problème de l'homme-oiseau.

Digitized by Google

Nancy et Metz, cependant, n'avaient pas encore vu un aéronaute leur procurer les émotions d'un de ces voyages aériens dont beaucoup de villes avaient été favorisées. Pilâtre de Rozier lui-même n'eut pas le loisir d'effectuer une ascension dans sa cité natale, et ses concitoyens ne connurent ses exploits que par la renommée et les récits des gazettes. Je sais bien que, à prêter foi à un ouvrage récent, l'intrépide jeune homme se serait livré à des essais entre Nancy et Saint-Nicolas-de-Port, au château de Fléville. Dans son livre : *la Marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers* (1), M. Gaston Maugras écrit expressément : « La province ne se montre pas moins enthousiaste que la capitale pour la nouvelle invention. Mme de Brancas (2) est à ce point ravie qu'elle demande à Pilâtre des Roziers de venir à Fléville et de faire en sa présence des expériences sur les aérostats ; bien entendu, tous les amis de Lorraine sont convoqués en grande cérémonie. La séance a lieu au jour fixé et l'aérostat s'élève dans les airs au milieu des cris d'admiration de l'assistance. » Voici un détail inédit de la vie de Pilâtre de Rozier et qu'ont ignoré ses meilleurs biographes: Huet de Froberville (3), Lenoir (4), Rœderer (5), Bégin, Léon Babinet ; qu'a, lui aussi, oublié son ami Alexandre Tournon de La Chapelle, le pieux éditeur de ses mémoires (6). Un point, toutefois, reste

(1) Paris, 1907, in-8° ; p. 442.

(2) Louise-Diane-Françoise de Clermont-Gallerand, mariée en 1738 à Louis de Brancas, duc de Villars, passait chaque année au château de Fléville, où la retenaient des liens de parenté, plusieurs mois ; elle faisait même volontiers les honneurs de cette habitation. Voir l'étude, déjà citée, de l'abbé V. Jacques, *Cérutti et le salon de la duchesse de Brancas à Fléville (1778-1784)*.

(3) *Éloge de M. Pilâtre de Roziers.* Orléans et Paris, 1785, in-8°.

(4) *Éloge funèbre de J. F. Pilâtre de Rozier.* Londres et Paris, 1785, in-8°.

(5) *Éloge de J.-F. Pilâtre de Rozier.* Paris, 1786, in-8°.

(6) *La Vie et les mémoires de Pilâtre de Rozier, écrits par lui-même ; et publiés par M. T ***.* Paris, 1786, in-12.

Digitized by Google

embarrassant. Nous savons de source certaine que la duchesse de Brancas, arrivée à Fléville le 18 mai 1783, en repartit le 8 novembre pour Paris où elle mourut, le 23 août 1784, sans que sa santé, toujours chancelante, lui eût permis de revoir la Lorraine (1). Or, c'est le 19 octobre 1783 que Pilâtre expérimente pour la première fois l'appareil dans lequel il s'élevera le 21 novembre à la Muette. Ne cherchons pas davantage à expliquer cette contradiction. Voici, dans sa claire sincérité, le renseignement travaillé et embelli par l'imagination de M. Maugras. L'expérience de Fléville se réduit à une visite du physicien dans le salon de l'aimable femme, à Paris : « A la même époque, Pilâtre du Rozier vient chez la duchesse de Brancas, excite le plus vif intérêt par ses explications sur la navigation aérienne et raconte sur sa première ascension [avec le marquis d'Arlandes] une piquante anecdote... (2). » Nous n'aurions pas pris la peine de relever l'erreur volontaire de M. Maugras, puisque, aussi bien, c'est la méthode constante de ce peu probe historien (3), si elle n'eût d'aventure risqué de s'introduire, par mégarde, dans une notice sur Pilâtre ou dans une étude d'ensemble sur les débuts de l'aérostation. A la fin de 1784, l'infortuné Messin reviendra une dernière fois sur les rives de la Moselle, où le réclame l'affection de sa vieille mère et de ses sœurs. Mais les quinze jours que Pilâtre de Rozier passe alors à Metz, sont exclusivement absorbés par les fêtes données en son honneur, les effusions de famille et les plaisirs mondains (4). Le 15 juin de l'année suivante,

(1) Journal manuscrit de DURIVAL, *j. cit.*, vol. XI, fol. 34vo, 51 et 84vo. — V. JACQUES, *loc. cit.*, p. 369.

(2) V. JACQUES, *loc. cit.*, p. 352.

(3) G. MAUGRAS (*op. cit.*, p. 443) a eu connaissance des passages de Durival relatant les expériences du chevalier de Boufflers à la Malgrange. Mais il a omis toute référence et, ici encore, a, pour plus d'agrément du récit, ajouté au texte.

(4) E.-A. BÉGIN, *Pilâtre de Rozier et les aérostats*, j. cit., p. 73.

Digitized by Google

Pilâtre et Romain s'abattaient sur les falaises de Boulogne ; le 25 août, Rœderer prononçait à l'Académie de Metz l'éloge funèbre de son illustre confrère, dont peu après, en un suprême hommage, le buste était placé dans la salle de lecture de la Compagnie.

Cette mort tragique des deux infortunés n'avait pas dissuadé leur émule, leur rival, Blanchard, de poursuivre ses expériences répétées. Le 12 juillet 1785, l'aéronaute faisait à La Haye sa douzième ascension. Sa quatorzième s'effectuait à Lille. Francfort-sur-le-Mein le voyait en octobre pour un quinzième et bientôt Gand, pour un seizième voyage aérien. Le 18 avril 1786, Blanchard s'élève à Douai. Il se rend à Hambourg, puis à Aix-la-Chapelle. Il était à Liége en novembre, pour organiser sa vingt-deuxième course, quand, à Nancy, un nommé Brun ouvrit une souscription pour une ascension qu'il comptait réaliser au moyen d'un ballon de 150 pieds de circonférence, « fermé en dessus contre l'usage de M. Montgolfier et gonflé par un procédé nouveau... Au dessous du ballon, il y aura une nacelle dans laquelle l'auteur s'embarquera pour voyager dans l'air. Si les amateurs encouragent cette expérience et que l'auteur y trouve un bénéfice honnête et raisonnable, il en fera une autre au mois de juin ou juillet prochain avec des moyens de direction (1). »

Comme naguère Nicolas, Lallemant et Laurian, Brun connut la froide réserve et la sage économie des populations de l'Est. Les Nancéiens d'ailleurs — et il aurait eu mauvaise grâce d'insister, — attendaient que Blanchard se décidât à comprendre leur ville dans son retentissant itinéraire. Pour ce prestigieux concurrent, ils réservaient leur obole. Peu après, ayant accompli, le 27 mars 1787, sa vingt-troisième ascension à Valenciennes, Blanchard résolut en effet, avant de retourner en Allemagne, de faire

(1) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1786 : n° 45, p. 354 ; n° 47, p. 370.

Digitized by Google

étape dans la capitale lorraine. Il y arriva au milieu d'avril et logea rue de l'Esplanade — notre rue Stanislas, — vis-à-vis de la petite porte de la Comédie, dans la maison portant le numéro 304. Un prospectus fut abondamment répandu. Pour les meilleures places, les billets, que l'on put se procurer à partir du 1er mai, coûtaient 6 et 3 livres de France. Les troisièmes places s'obtenaient pour 30 sols. On faisait aux souscripteurs des deux premières catégories la faveur d'imprimer leurs noms.

Il y avait en Blanchard du héros et du charlatan. Cet audacieux vivait de réclame. Il ne faut donc pas être surpris que, après avoir annoncé la clôture de la souscription pour le 15 mai et l'expérience pour le commencement de juin, Blanchard ait donné à un délai dont la cause se devine d'elle-même, — vers la mi-juin 180 places à 3 livres étaient encore disponibles, — un motif très flatteur pour lui : « M. Blanchard ayant cru devoir différer son expérience jusqu'au retour de quelques personnes de la première considération, et au passage de plusieurs princes, certain aujourd'hui d'être honoré de leur présence, fixe invariablement son ascension au dimanche 1er juillet à onze heures du matin. » Les impatients étaient prévenus que, sous aucun prétexte, cette date ne serait avancée : « Les personnes qui se rendraient à Nancy dans l'espoir de voir l'expérience avant le 1er juillet, feraient un voyage infructueux. » Mais les curieux ne perdront pas pour avoir attendu : « Le retard de cette ascension ayant permis à M. Blanchard de tenter quelques nouvelles expériences aérostatiques, il espère être en état de faire part de ses découvertes à MM. les amateurs ; et ces nouveaux procédés, joints aux évolutions qu'il fera dans l'enceinte, rendront cette vingt-quatrième ascension bien supérieure aux précédentes ; enfin, cet aéronaute jusqu'au jour fixé emploiera tous ses moments à préparer des instruments propres à faire des observations sur l'atmos-

Digitized by Google

phère. » Blanchard pousse l'attention jusqu'à prévenir les indécis que « l'instant délicieux où l'aéronaute abandonnera le séjour de la terre, et ses nouvelles tentatives » n'auront « rien d'intéressant pour les personnes éloignées du lieu du départ... »

Blanchard, cependant, se mêlait à la vie de la cité. Maçon de l'Orient de Paris, il tient à assister, le 6 mai, à une Tenue de la Loge Saint-Louis-Saint-Philippe de la Gloire, qui, alors sans local propre, recevait l'hospitalité de la Loge militaire nancéienne Saint-Louis « travaillant » à l'hôtel de Silly, rue du Haut-Bourgeois. « Le F.·. expert ayant annoncé deux FF.·. visiteurs étrangers a nommé le F.·. de Nozant et le célèbre Blanchard ; ces deux visiteurs ayant été tuilés (1) ont donné le mot de passe ; mais n'étant point munis de patentes, le F.·. expert en a rendu compte à la L.·. qui, par égard aux talents du célèbre navigateur aérien et sans tirer à conséquence, a accordé l'entrée du Temple à ces deux visiteurs (2). » Le 24 juin, la même Loge célébrait en pompe sa fête solsticiale d'été. Les bénédictins du prieuré de Flavigny, qui tous appartenaient à la Loge Les Neuf-Sœurs, à l'Orient de Toul, avaient été conviés à la cérémonie. On procéda d'abord à l'initiation de deux profanes : le curé de Contrisson et Gaspard de Combis, aumônier de la reine, abbé commendataire de Haute-Seille. Puis les Frères allèrent prendre part à un « banquet somptueux, préparé hors de l'enceinte de l'Orient », très probablement à la Malgrange, ou peut-être à Villers, selon la coutume. Le procès-verbal officiel relate enfin cette curieuse circonstance : « Le Vén.·. a fermé les trav.·. dans le sein de la plus douce harmonie, pour se rendre à l'extérieur et y voir lancer un ballon adressé au G.·. A.·. de l'Univers, pour le remercier des grâces qu'il

(1) *Tuiler* : constater si celui qui se prétend franc-maçon l'est réellement.

(2) Archives de la Loge Saint-Jean de Jerusalem, à Nancy.

Digitized by Google

ne cesse de répandre sur ses enfants. La présence de l'intrépide aéronaute Blanchard qui avait été accueilli et complimenté dans ce banquet, y avait attiré une compagnie nombreuse qui a été accueillie (1). » Nous n'avons pas de détails plus précis sur l'aérostat dédié au Grand Architecte. Ce ne devait être, en tous cas, qu'un simple ballon non monté (2).

Les princes furent-ils fidèles au rendez-vous ? Quant à Blanchard, cette fois, il fit preuve d'exactitude. Le 30 juin au soir, le temps s'annonçait favorable ; le ballon fut gonflé. Ce ballon semble avoir été celui dont Blanchard s'était servi à Liége. Il fut rempli du gaz utilisé pour cette vingt-deuxième ascension. A en croire les contemporains, ce gaz, que l'aéronaute appelait *air fixe* et dont il s'attribuait le mérite de l'emploi, n'était autre que le gaz *méphitique* ou *gaz des marais*, étudié en 1777 par Volta et préconisé de bonne heure par Faujas de Saint-Fond pour le gonflement des aérostats (3). Il se peut que, aux derniers jours de juin, un homme eût été aperçu qui, monté sur une barque, raclait le fond bourbeux de l'étang Saint-Jean avec un grand râteau muni à son manche d'un vaste entonnoir renversé. Au tuyau de cet entonnoir d'autres hommes adaptaient des bouteilles, les remplissaient et les bouchaient soigneusement. C'étaient les fournisseurs de Blanchard. Mais la densité du gaz des marais obtenu non artificiellement, est trop voisine de la densité de l'air pour que Blanchard ait pu en tirer avantage sans lui faire subir une préparation. Le débarrassait-il de son acide carbonique, afin d'isoler le formène ? De tout cela l'expérimentateur faisait grand mystère.

(1) *Ibidem.*

(2) Cf. Charles Bernardin, *La première ascension aérostatique à Nancy*, dans le journal *l'Etoile de l'Est*, n° 2981 (10 mai 1909). — Nous devons à l'obligeante communication de l'auteur de cet article, les extraits inédits des procès-verbaux de Tenues, cités ci-dessus.

(3) *Op. cit.*, pp. 165-166.

Digitized by Google

Le matin du 1er juillet fut brumeux. Le temps devait se maintenir à demi couvert. Vers huit heures, plusieurs décharges de boîtes et des coups de canons avertirent le public que, décidément, l'expérience aurait lieu. Depuis la veille, Nancy présentait une animation extraordinaire. Le nombre des étrangers allait encore grossir. Durival parle d'« un concours prodigieux de monde », et prétend que la population avait doublé. Une feuille assure que l'annonce de l'ascension attira de 14 000 à 15 000 curieux du dehors : « Depuis longtemps cette ville n'avait été ni si brillante, ni si vivante. » Au signal convenu, on se précipite à la Pépinière. Seule l'entrée par la place Royale est accessible. Les autres portes ont été interdites. Les troupes sont sous les armes. En un instant, le grand rond, transformé en enceinte réservée, et les allées qui y aboutissent sont envahis (1). Tous les regards convergent vers le vaste abri en planches, construit tout exprès, où repose le ballon. A onze heures précises, une nouvelle salve retentit, et d'une seule pièce, « comme d'un coup de baguette », une des faces du hangar est abattue. L'aérostat apparaît. Presque sphérique, il a 32 pieds de diamètre. Du filet à larges mailles qui le recouvre, pendent plusieurs cordes soutenant « la barque aérienne », de 7 pieds de long sur 4 de large. Un autre globe de moindre capacité et dont la force d'ascension maintient fermé le parachute qu'il emporte, est attaché à cette nacelle. Ce second ballon, ballon de secours, était, de la confidence de Blanchard, rempli d'un gaz qu'il aurait également découvert et obtenu par un moyen fort peu compliqué, en jetant de l'eau bouillante sur de la limaille de fer. Un journal de l'époque vante ce procédé ingénieux (2). N'importe quel chimiste d'aujourd'hui sera moins

(1) Pour le plan de la Pépinière au dix-huitième siècle, voir Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 689.

(2) « Je ne terminerai pas cette relation, sans apprendre que j'ai vu M. Blanchard faire neuf cents pieds cubes de gaz, sans acide vitrio-

Digitized by Google

crédule. Retenu par dix manœuvres, l'ensemble, qui produisait « le plus bel effet », fut amené au milieu du rond-point. Blanchard le fit évoluer, à plusieurs reprises ; puis, montant dans la nacelle, il salua de son drapeau.

Il est onze heures cinquante minutes ; le thermomètre marque environ 20 degrés ; les nuages restent presque stationnaires ; dans la région basse, le vent souffle du nord-est. Alors, aux acclamations de la multitude, le ballon se soulève, suit lentement l'une des allées, dépasse la cime de grands peupliers et domine la place Royale. En quatre minutes il arrive à une hauteur considérable et s'éloigne du côté de Villers. Il rencontre un gros nuage opaque, s'immerge, disparaît. Cinq minutes plus tard, il redevient visible et demeure immobile « comme une planète ». Blanchard laisse aux spectateurs le temps de le contempler. Mais il a résolu de faire seulement une ascension et non un voyage. Il ne quittera pas l'horizon de Nancy. La soupape est ouverte, le globe descend, le cône de taffetas du parachute se déploie et s'étale. L'aéronaute vient atterrir entre le village de Villers et le château de Brabois (1), dans une petite vigne plantée sous le parc. Escortés d'une foule considérable, des officiers du régiment du Roi et d'autres cavaliers, qui ont réussi à s'orienter, surviennent presque aussitôt. Aidés de paysans et du propriétaire de la vigne, ils assistent Blanchard. Ils saisissent la corde qu'il leur lance et empêchent le ballon de rebondir. Dans leur enthousiasme, le comte de Bourcier (2) et le curé de Vandœuvre, Christophe Poirot, étrei-

lique, seulement avec de l'eau en ébullition et de la limaille de fer ; que c'était avec ce gaz qu'était rempli le petit ballon qui portait le parachute lors de sa première ascension, et que si une des machines eût été plus parfaite, il n'aurait pas employé un autre procédé pour charger son globe. » (*Journal littéraire de Nancy*, t. XXII, n° 11 p. 143.)

(1) Commune de Villers-lès-Nancy, cant. de Nancy-Nord.

(2) Alexis-Augustin, comte de Bourcier de Montureux, brigadier des armées du roi.

Digitized by Google

gnent le valeureux pilote. Assis dans sa gondole que maintiennent des gens complaisants, ainsi suspendu à quelques pieds du sol, Blanchard est traîné jusqu'à la chaussée de Mirecourt ; puis reconduit à Nancy, au milieu des clameurs de joie, dans une véritable marche triomphale. Le peu d'élévation des portes de la ville s'opposait à ce que le ballon y entrât. On fit le tour de l'enceinte et l'on passa par une ouverture pratiquée dans le mur de la Pépinière où, à deux heures, Blanchard prenait pied. Avant de se retirer, il se donna le plaisir de faire monter à sa place une dame dans la nacelle et de la promener à la hauteur des peupliers.

Les observateurs ne sont pas d'accord sur l'altitude atteinte, ni même sur la durée de l'ascension. D'après un membre de l'Académie de Nancy, le comte de La Valette, dont les chiffres se trouvèrent conformes, à ceux de Blanchard, l'atterrissement aurait eu lieu à midi six minutes et quelques secondes ; la hauteur atteinte eût été de 3 900 à 4 000 pieds. Pour un confrère de M. de La Valette, l'abbé Henri Montignot, chanoine de Toul, savant doublé d'un humaniste distingué, qui, muni d'une lunette achromatique, s'était posté sur un point très élevé, l'aéronaute aurait touché terre à midi dix minutes et la hauteur maxima aurait été de 1 055 toises.

Quoi qu'il en soit, l'expérience avait parfaitement réussi. Blanchard n'avait pas connu les ennuis que lui avait causés, à Valenciennes, son encombrante flottille de cinq ballons. Dans un article ayant pour épigraphe :

Quis crederet unquam
Aereas hominem carpere posse vias ? (1)

l'avocat Thérin, fondateur du *Journal de Nancy*, écrira : « M. Blanchard par ses fréquents voyages.... semble nous

(1) Ovide, *L'Art d'aimer*, liv. II, v. 43-44.

Digitized by Google

avoir accoutumés à ces merveilles, mais on s'aperçoit que l'idée que l'on s'en était faite est bien faible, quand on en devient le témoin. Cette expérience, la plus belle sans doute de toutes celles que la physique offre à notre curiosité et à notre surprise, a quelque chose de grand, de noble et d'imposant ; quoiqu'on en ait lu cent fois les détails, on éprouve une sensation de joie et d'admiration lorsque l'on voit un homme suspendu à une machine frêle et qui est le jouet des vents, planer dans les régions supérieures de l'atmosphère, se perdre dans les nuages et s'élever dans les airs au point d'échapper à notre vue. Toutes les personnes qui étaient près de M. Blanchard au moment qu'il faisait les préparatifs de son voyage, vantent sa présence d'esprit et son intrépidité. On a remarqué en lui, non cette confiance qu'inspire la présomption, mais cette sécurité que donnent le courage, l'habileté, l'intelligence et la prévoyance qui fait prendre toute les précautions contre le danger. Aussi, quoiqu'il soit très naturel de trembler pour un homme suspendu dans les airs à six ou sept mille pieds, et que la fin déplorable du malheureux Pilâtre de Rozier et de Romain, son compagnon, augmente encore la frayeur, tous les spectateurs étaient rassurés sur le sort de M. Blanchard ; beaucoup disaient qu'ils seraient volontiers du voyage, mais, ajoutaient-ils, à condition que M. Blanchard dirigerait les préparatifs et servirait de pilote. »

Le soir, Blanchard se rendit à la Comédie. Dans presque toutes les villes où il s'arrêtait, cette apparition de l'aéronaute au théâtre était le finale du programme. De longs bravos l'accueillirent. Au milieu de la première pièce, un billet tomba sur la scène ; des vers, dont un acteur donna lecture. Le morceau était de M. Salmon, maître ès arts en l'Université de Paris, avocat en Parlement, directeur de l'École militaire de Nancy. Différentes fois déjà, sa muse avait été mise à contribution. Salmon avait loué le com-

Digitized by Google

mandant de la Province, le maréchal de Stainville. Il avait naguère salué, à son passage à Nancy, le comte de Provence.

Je le vois ce mortel digne de nos hommages,
S'élancer dans les airs d'un vol majestueux,
Au milieu des transports, des vœux et des suffrages,
Se perdre dans la nue et disparaître aux yeux.
Dans mon étonnement, je doute du prodige,
Je me crois subjugué par un charmant prestige,
Et ne sais si je dois m'en fier à mes sens.
Ce qu'en fictions nous débite la Fable
De Dédale fuyant un monarque irrité,
Est un fait aujourd'hui que Blanchard rend croyable
Et dont le merveilleux tient à la vérité.
Citoyen de Calais, soyez aussi le nôtre,
Que ce titre flatteur par vous soit annobli ;
Que notre affection nous mérite la vôtre,
Et croyez que des arts le Lorrain est l'ami.

Les ovations redoublèrent. Il fallut que Blanchard s'avançât. Il remercia le public. Une « dame de la plus haute distinction », de qui le nom ne nous est pas parvenu, le couronna de lauriers. On donnait en seconde pièce l'opéra de Grétry et Sedaine *Richard Cœur-de-Lion*. Aux couplets à la rondeur gauloise : *Que le sultan Saladin*, l'interprète qui tenait le rôle de Blondel, ajouta celui-ci :

Que l'intrépide Blanchard
Le vrai héros de son art,
Pour s'acquérir de la gloire
Et vivre à jamais dans l'histoire,
Brave péril et hasard,
Bravo ! Bravo !
Ah ! que ce spectacle est beau !
A sa santé, comme Grégoire,
Moi je veux boire.

Mais il n'y eut point de cadeaux. Nous n'avons pas trouvé dans les comptes de la Ville mention d'une libéralité des édiles, pas plus que de dépenses exceptionnelles faites à

Digitized by Google

cette occasion. Ce n'étaient pas les fêtes splendides de Calais ; la colonne de marbre de la forêt de Guines. Nous sommes loin de l'apothéose de Francfort où les présents abondèrent ; de la pluie d'or qui allait tomber à Brunswick. C'était mieux, malgré tout, que la réception à coups de fourches et de bâtons des riverains du Biesbosch, ou que les procédés d'une brutalité soupçonneuse du magistrat de Lille faisant garder à vue l'aéronaute, perplexe, jusqu'à ce qu'il se décidât à contenter leur impatience. Blanchard daigna s'en montrer touché.

Sans doute avait-il d'abord annoncé que, si les circonstances le lui permettaient, il exécuterait, la veille de son ascension, au bénéfice des pauvres, des expériences à l'aide d'aérostats représentant des météores, et que, le jour même, rentré en ville, il donnerait, à pareille heure et dans pareille intention, une démonstration indiscutable des causes de la catastrophe de Boulogne. « On verra une montgolfière surmontée d'un ballon, s'élever dans les airs, portant deux voyageurs automates. Ces aérostates (*sic*), parvenus à une certaine élévation, seront enflammés par le choc du fluide igné ; et les corps graves, au moyen d'un parachute illuminé de phosphore, descendront sur la terre sans aucun danger pour qui que ce soit. » De ces généreuses et mirifiques promesses il ne fut plus question. Les Nancéiens eurent la délicatesse de ne pas rafraîchir la mémoire de Blanchard qui, pour remercier ses hôtes de leur chaleureux accueil, consentit toutefois à faire, le lendemain, dans une seconde et vingt-cinquième ascension, fonctionner son parachute.

Entre cinq et six heures du soir, il s'éleva de la Pépinière, en dépit d'un vent impétueux. Mais les airs n'étaient pas tenables. Au-dessus des vignes de la Commanderie Saint-Jean, parvenu à quelque 3 000 pieds, Blanchard détacha donc le parachute, qui s'ouvrit et vint déposer sur le sol le fidèle petit chien de l'aéronaute, — nommé lui-

Digitized by Google

même *Parachute*, — couché dans un panier. C'était une réédition de l'expérience tentée pour la première fois à Lille, lors du quatorzième voyage, et qui allait être répétée à Leipzig le 29 septembre. Blanchard descendit sur la route de Laxou, en face de la ferme de Sainte-Anne. Le ballon fut dégonflé, non sans qu'il eût failli se perdre par la rupture d'une corde sous la violence de l'ouragan (1).

Il était trop tard pour que le nom de Nancy pût être ajouté, dans le poème de Duchosal, aux noms des autres villes que l'aéronaute avait déjà réjouies de sa présence (2). Du moins une planche gravée, perpétuera-t-elle le souvenir de son passage. L'estampe figure les deux ballons et le parachute. On y lit cette légende :

XXIIIIe ET XXVe VOYAGE AËRIEN.
à Nançi, le 1er et 2 Juillet 1787 par
Mr. BLANCHARD, citoyen de Calais par adoption, Pensionnaire de Sa Majesté très-Chrétienne, Correspondant de plusieurs Académies.

Blanchard partit ensuite pour Strasbourg, Leipzig et Nuremberg. Bien qu'il soit question, dès le mois d'août 1787, de sa venue à Metz où le sieur Henriet, premier commis des postes, s'occupe d'organiser la souscription d'usage (3), l'aéronaute prolongera son séjour au delà du Rhin. C'est seulement en mai suivant, après une dernière

(1) Sur ce séjour et ces expériences de Blanchard à Nancy, voir : Journal manuscrit de DURIVAL, *j. cit.*, vol. XI, fol. 126 et 127. — *Journal littéraire de Nancy*, t. XXII, n° 9, p. 48 ; n° 10, pp. 94-96 ; n° 11, pp. 137-143. — *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1787, n° 16, p. 122 ; n° 18, p. 140 ; n° 25, pp. 194-195 ; n° 27, pp. 210-211 ; n° 28, p. 218.

(2) Ami de l'aéronaute, Marie-Émilie-Guillaume DUCHOSAL (1763-1806), avocat et littérateur, avait à peine 21 ans quand il publia : *Blanchard, poème en deux chants*. Rouen, 1784 in-8°. Une réédition de cette œuvre, en quatre chants, in-8°, avait paru à Bruxelles en 1786.

(3) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1787, n° 32, p. 251.

Digitized by Google

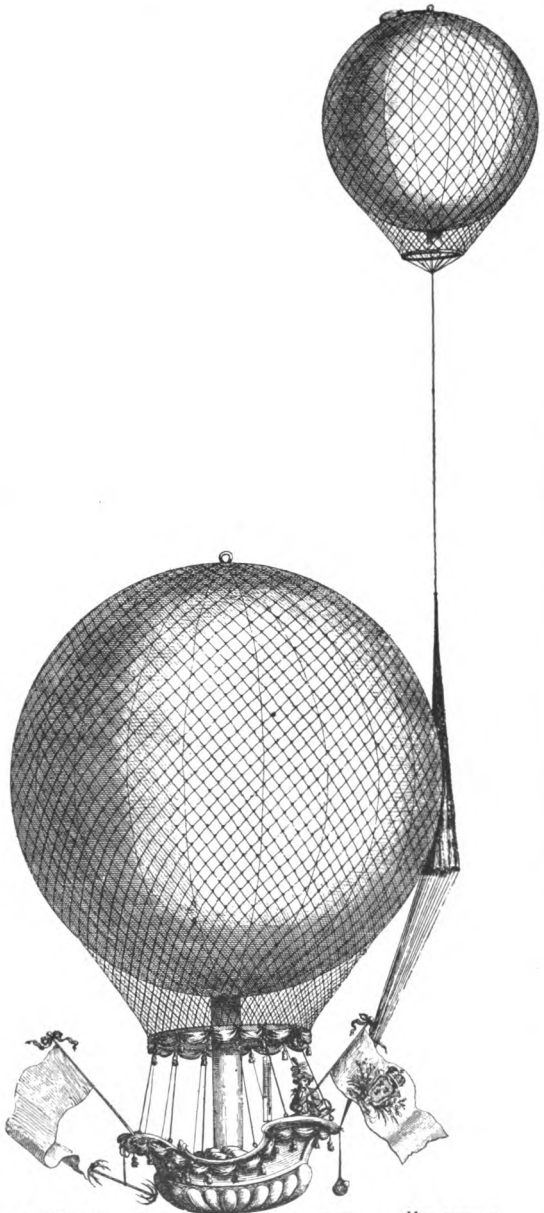

XXIIII^E ET XXV^E VOYAGE AËRIEN.

à Nancy le 1^er et 2 Juillet 1787 par

M. Blanchard, citoyen de Philadelphie, pensionnaire de Sa Majesté très-Chrétienne, Correspondant de plusieurs Académies.

Digitized by Google

Digitized by Google

étape à Bâle, que le projet d'une ascension dans la ville natale de Pilâtre prit vraiment consistance (1). Il fut réalisé le dimanche 22 juin, à la vive satisfaction des spectateurs réunis sur le retranchement de Guise et dans l'intérieur de l'Arsenal. On savait qu'une dame serait du voyage. Mais, afin de piquer la curiosité, le secret avait été gardé sur son identité. Vers cinq heures, Mme de Tumermans à qui personne ne songeait, conduite par un capitaine du régiment du Roi, arrivé depuis peu de Nancy au camp de Montigny (2), le marquis de Jourgniac Saint-Méard, vint en souriant s'asseoir dans la nacelle ; et, tandis que jouait la musique militaire, que le canon tonnait, que les troupes présentaient les armes, le ballon emporta le couple (3), qui agitait frénétiquement deux drapeaux. Ces drapeaux offraient d'une part le blason mi-parti d'argent et de sable de la cité ; de l'autre, le chiffre de Pilâtre et l'inscription : *La trente-unième ascension de M. Blanchard, à l'honneur de M. Pilâtre de Rozier, premier navigateur aérien.* Au dire de

(1) Le 5 juin, les *Affiches des Évêchés et Lorraine* (n° 23, p. 178) annonçaient que, cette fois, il n'y aurait pas de souscription proprement dite. «.... Cette expérience sera absolument neuve et très intéressante même pour les personnes qui ont le plus souvent été témoins des ascensions de M. Blanchard.... L'opération chimique, l'adoption d'une mécanique au ballon avec des ailes, et diverses évolutions se feront au milieu d'une très grande enceinte, autour de laquelle pourront aisément se ranger 2 ou 3 000 personnes.... Au milieu du carré autour duquel seront rangés les spectateurs, il sera probablement pratiqué une tour en planches, mais elle ne s'opposera point à la vue des préparatifs ; elle sera abattue dès que MM. les abonnés entreront. »

(2) Cf. *Essai sur l'histoire du régiment d'infanterie du Roy*, par M. Le Vasseur (manuscrit n° 53 de la Bibliothèque publique de Nancy), p. 41.

(3) D'après E.-A. Bégin, *Pilâtre de Rozier et les aérostats*, j. cit., p. 94, celle des sœurs de Pilâtre qui résidait alors à Metz, la future Mme de Léautaud, aurait coupé la corde. Ce détail n'est pas indiqué dans les relations contemporaines. Bégin ne confond-il pas avec le cérémonial primitivement fixé pour l'expérience du 21 mars 1784 ? D'autant que cet auteur semble en somme assez mal renseigné sur l'ascension de Blanchard ; il la place « quelque temps après la catastrophe du 16 juin 1785 ».

Digitized by Google

Blanchard, l'aérostat s'éleva à environ 1 200 toises. Les voyageurs éprouvèrent une chaleur excessive, que le dérangement du thermomètre ne leur permit pas de vérifier. La menace d'un orage les engagea à descendre, au bout d'une heure, dans un terrain inculte, à trois lieues de Metz, sur le ban de Sorbey (1). Les officiers de la garnison et ceux du régiment du Roi qui, naguère, dans les vignes de Brabois, s'étaient exercés à cette manœuvre, prêtèrent aide au pilote et le ramenèrent en ville. Le vent empêcha Blanchard de remorquer son ballon et d'y adapter des ailes, comme il se le proposait, afin de tenter des essais de direction. Mais, le lendemain 23, il exhiba un aérostat de taffetas vert, cubant 900 pieds, qui monta à 1 068 toises et dont on vit soudain, « comme à son commandement », se détacher une corbeille contenant deux chiens. Grâce au parachute, les animaux atterrirent sains et saufs au milieu des blés qui se courbèrent doucement sous leur poids, cependant que le globe allégé continuait de se perdre dans l'immensité. Ce fut ensuite l'inévitable apparition au spectacle, qui avait été retardé à cette intention. Blanchard s'y rendit, accompagné de Mme de Tumermans. L'immanquable production d'un poète local ne fit pas davantage défaut :

Dans Metz, le célèbre Blanchard
De Montgolfier possédant la science,
Plus hardi par l'expérience,
Se place en son ballon et part.
Les cœurs sont satisfaits, les âmes sont émues :
Il s'élève avec majesté,
Conservant son sang-froid, son intrépidité.
Il plane dans les airs, disparaît dans les nues.
. . . . . .
. . . . . .
Éloigné de la terre, élancé vers les cieux,
Les contemplant, plein d'une noble audace,
Il marque lui-même sa place
Entre les hommes et les dieux.

(1) Ancienne Moselle, arr. de Metz, cant. de Pange.

Digitized by Google

L'aéronaute offrit son drapeau à la cité de Metz. Le 27 juin, le Corps municipal prenait, en conséquence, la résolution suivante : « Les Maître-Échevin, Conseillers-Échevins composant le Bureau municipal et de police de cette ville, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Désirant témoigner à M. Blanchard, citoyen adoptif de la ville de Calais, célèbre mécanicien et physicien, la satisfaction qu'ont procurée à tous les citoyens les expériences aérostatiques des vingt-deux et vingt-trois du présent mois, ont accepté l'hommage du drapeau qu'il a arboré à la première de ses dites expériences, ayant d'un côté le chiffre de Pilâtre de Rozier avec une inscription en son honneur, et de l'autre les armes de Metz, et ont arresté que, pour honorer et perpétuer la mémoire de tous deux, ledit drapeau serait placé à côté du médaillon de Pilâtre de Rozier, dans la galerie de l'hôtel de ville où sont ceux de tous les Messins qui ont illustré leur patrie (1). » Copie de cette délibération fut remise à Blanchard (2). L'effigie de Pilâtre, médaillon de marbre, se voit toujours dans le salon de l'hôtel de ville ; mais on y chercherait en vain le drapeau. A-t-il disparu pendant la Révolution ? On ne possède aucune indication se rapportant soit à son déplacement, soit à sa destruction (3).

Quelques semaines plus tard, le 10 août, s'accomplissait à Brunswick, en présence du duc régnant, la trente-deuxième ascension de Blanchard. L'ascension de Metz avait ouvert

(1) « Fait à l'hôtel de ville, le vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-huit. *Signé* : MAUJEAN, CAMUS, D. PANTALÉON, GEORGE, THIÉBAULT, LALANCE, AUBURTIN, COURAGEUX, CUNIN. » (Archives municipales de Metz. Archives historiques, n° 269. Administration municipale, délibérations et ordonnances, registre XVIII, fol. 193.)

(2) *Affiches des Évêchés et Lorraine*, année 1788, n° 25, pp. 194-195 ; n° 26, pp. 202-203 ; n° 28, pp. 217-218.

(3) A notre demande, M. Larue, secrétaire des Archives municipales de Metz, a bien voulu multiplier les recherches à ce sujet. Elles sont demeurées sans bon résultat.

Digitized by Google

la seconde série de ses périlleux voyages, puisque c'est au cours du soixantième (1), en février 1808, au château du Bois, près de La Haye, que l'infatigable aéronaute sera frappé de l'attaque d'apoplexie dont il meurt misérablement à Paris le 7 mars 1809.

A l'échéance d'un siècle, en 1884, les espoirs fondés, sitôt la découverte des frères Montgolfier, sur la navigation aérienne, espoirs trop prompts mais légitimes, dont Pirou x raillait le bel optimisme, ont commencé à se réaliser, grâce à deux autres frères, des Lorrains, le colonel Charles et le commandant Paul Renard. L'aviation, d'autre part, n'est plus cette séduisante et décevante énigme qui, tant de fois, affola de chimériques cerveaux. A force d'être interrogé, le sphinx enfin a parlé. Au moment où, plus que jamais, il est, et doublement, question de la conquête de l'air, où cent vingt-cinq ans après le premier ballon perdu lancé vers le ciel lorrain, cent vingt et un ans après la première ascension dont Nancy eut le spectacle, se fonde une *Ligue nationale aérienne de l'Est* et vont s'organiser dans notre ville un parc d'aéronautique et une école d'aviation, il nous a semblé que ces détails rétrospectifs n'étaient pas absolument dénués d'intérêt.

(1) Pour plusieurs biographes, qui comprennent dans le total quelques expériences secondaires, cette dernière ascension de Blanchard serait la soixante-sixième.

Digitized by Google

LA

MANUFACTURE ROYALE

DE

MARÉVILLE — LA VÉNERIE

(1748-1792) [1]

PAR

M. Louis PARMENTIER

I

Un traité du 12 août 1748, passé entre Messieurs de l'Hôtel de Ville de Nancy et les sieurs de Braux, Le Bel et Thomas, concédait à ces derniers la manufacture de Maréville. Cette manufacture avait déjà une histoire, que nous allons retracer rapidement d'après Archambault et M. Pierre Boyé (2).

(1) BIBLIOGRAPHIE. — Th. ARCHAMBAULT, *Mémoire historique, statistique et médical sur l'asile de Maréville*, dans les *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1847. — Pierre BOYÉ, *La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766)*. Nancy, Sidot, 1899, in-8. — Pierre BOYÉ, *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766)*. Nancy, Sidot, 1900, in-8. — Abbé MARCHAL, *Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse Saint-Pierre de Nancy*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1858. — *Mémoire signifié par le Sr Sébastien Antoine de Braux..... demandeurs en cassation..... contre le Sr Jacques Huin....., Nicolas Le Bel.....* S. l. n. d., in-fol. (N° 6793 du *Fonds lorrain* de la Bibliothèque municipale de Nancy.)

ABRÉVIATIONS. Arch. M.-et-M. — Archives de Meurthe-et-Moselle. Arch. m. N. — Archives municipales de Nancy.

(2) ARCHAMBAULT, p. 415 et suivantes. — P. BOYÉ, *Lorraine industrielle*, p. 45 et 46.

Digitized by Google

Pour éviter qu'une grande partie des laines de Lorraine ne fût transportée dans les Trois-Évêchés, Léopold avait encouragé l'introduction dans ses États de fabriques de bas au métier. Chevalier Willemin obtint pour six ans le privilège exclusif de cette fabrication, qui passa, peu après, aux mains d'un valet de chambre du duc, Jean Leduc. Son monopole fut renouvelé en 1708 pour douze années, à charge de fabriquer toutes sortes de bas de couleur, en employant uniquement les laines de Lorraine. La femme de Leduc reçut à son tour privilège pour « filer ces laines en estame, façon d'Angleterre ». On appelait estame la laine fine et longue tirée au peigne, puis filée.

Quelques années plus tard, Léopold décidait de restaurer l'ancien asile de pestiférés de Maréville, et d'en faire un « hôpital général en forme de renfermerie ». La ville de Nancy avait déjà contribué à cette création pour plus de 140000 livres, lorsque Jean Leduc et ses associés, les Olivier, sollicitèrent, avec un privilège de vingt ans, l'autorisation d'établir leur fabrique de bas dans les nouveaux bâtiments de Maréville. La ville de Nancy protesta, mais Jean Leduc eut gain de cause, et des lettres patentes du 17 avril 1716 lui concédèrent la renfermerie.

L'Hôtel de Ville conservait un droit d'inspection et de juridiction sur les détenus. Il avait fait insérer dans le traité un certain nombre de clauses intéressantes. La société devait occuper cent vingt indigents. Elle pourvoyait à l'entretien des enfants, auxquels elle apprenait le métier de fileur ou de peigneur, mais, en revanche, elle les conservait sept ans. Quant aux autres indigents, employés hors des métiers, Leduc versait pour eux à l'hôpital quatre sols par jour. Le travail était réglé de la manière suivante. Réveil à quatre heures en été, à six heures en hiver. Prière à la chapelle, un quart d'heure après. Puis travail jusqu'à midi, coupé vers neuf heures par un déjeuner frugal, six onces de pain. De midi à une heure, dîner et repos. A trois

Digitized by Google

heures, goûter semblable au déjeuner. A sept heures en hiver, à huit heures en été, souper. En hiver, reprise du travail de huit heures et demie à dix heures. Enfin, prière et coucher à neuf heures en été, à dix heures en hiver. Les renfermés travaillaient donc douze heures trois quarts en hiver, quatorze heures et quart en été. Ils n'avaient de légumes, de pain et d'eau, qu'autant qu'ils remplissaient leur tâche quotidienne.

Jean Leduc monta à Maréville vingt métiers pour bas et quatre pour étoffes de laine. Léopold, pour l'encourager, lui commanda le drap destiné à habiller ses gardes lorraines. En 1733, au décès de Leduc, ses héritiers refusèrent, malgré le bon état de ses affaires, d'en reprendre la suite. Pour se couvrir des avances faites par le Trésor, François III prit à son compte les métiers. La manufacture fut mise au concours, et la société Monnier, Macellin-Bénit, Baille et Durand, dans laquelle l'Hôtel de Ville de Nancy entrait pour un cinquième, fit un traité de douze années.

La cession de la Lorraine à la France provoqua un nouveau changement. Les intérêts conservés par le duc François dans la manufacture furent laissés à la ville, qui réclama la dissolution de la société. Elle fut prononcée le 3 septembre 1737.

L'Hôtel de Ville continua l'exploitation et fit fabriquer des « draps de quatre quarts, des estamets et des bas ». Un membre du Conseil de Ville était désigné comme administrateur, un autre comme commissaire. Un directeur, Dominique Gachot, était spécialement chargé des détenus. Il percevait, pour leur nourriture, huit sols par tête en hiver, et sept sols en été, sur lesquels il devait prélever ses émoluments.

Les ateliers de Maréville contenaient alors un personnel d'origine très diverse. A côté des vieillards, infirmes et enfants trouvés, se trouvaient des « apprentifs », puis des maîtres ouvriers chargés d'enseigner la conduite des

Digitized by Google

métiers, et enfin des prisonniers, enfermés sur lettre de cachet, et dont les parents, ainsi que ceux des « apprentifs » versaient une pension assez élevée. Il y avait là des fonctionnaires indélicats, des ecclésiastiques mis en pénitence par leur évêque, mais surtout des fils de famille, contraints pour quelque temps au travail et à la méditation (1).

L'essai de municipalisation de la manufacture fut désastreux au point de vue financier. En 1737, l'actif était de 85 000 livres. En 1744, le déficit montait à 104 000 livres. Dans ses « remonstrances », le conseiller de l'Hôtel de Ville chargé de rendre les comptes exposait tous les ans les méfaits de ce mode d'exploitation, et réclamait l'arrêt des métiers. L'administrateur de Maréville, que ne poussait pas l'aiguillon de l'intérêt personnel, conduisait cette entreprise municipale d'une façon extravagante. « Remontre le comptable que, tandis que le directeur de Maréville acheptoit les laines de païs à trente sept, trente huit et quarante sols, et les laines d'Allemagne à trente et un sols, il les reversoit en payement de marchandises à trente sept sols la laine de païs et à vingt huit sols celle d'Allemagne. » Quant à son « livre de raison », il était impossible de le comprendre. « Il n'y avait rien de si déraisonnable (2). » Cet administrateur, le sieur Charles, mourut au début de 1744. On décida aussitôt de cesser une exploitation si coûteuse.

Au mois d'août 1744, les métiers furent arrêtés, et un certain Adrian Gallien, maître faiseur de bas, résidant à Maréville, s'engagea à nourrir les renfermés à raison de six sols en hiver et de cinq sols six deniers en été. Ce fut une période avantageuse pour les finances de la Ville. Les malheureux renfermés étaient fort mal nourris, mais les recettes excédaient les dépenses.

(1) Arch. M.-et-M., GG. 104, 105, 107, 108, 110, 111.
(2) *Ibid.*, GG. 112.

Digitized by Google

Le chancelier de Stanislas, La Galaizière, à qui l'industrie et le commerce lorrains doivent tant, regrettait la disparition, avec les ateliers de Maréville, d'une fabrique en gros de bas au métier. Il fit savoir qu'il ne ménagerait pas les faveurs à quiconque voudrait la restaurer. C'est alors que se produisit l'offre de Sébastien de Braux, Nicolas Le Bel et Sébastien Thomas, formés en société, sous la raison sociale : *de Braux et compagnie*. Les conditions qu'ils proposaient à « Messieurs les Prévost et Conseillers de l'Hôtel de Ville de Nancy », quelque peu modifiées par ces derniers, peuvent se résumer ainsi. On leur abandonne pour quinze ans l'enclos de Maréville, avec permission d'y faire travailler en draps, serges, et généralement toutes sortes d'étoffes de laine, et privilège exclusif pour les bas au métier à trois fils. Tous les métiers et outils leur sont abandonnés sur estimation faite par experts, à charge de les payer en quatre termes de quatre années. Les marchandises fabriquées par eux seront plombés aux armes du roi avec la légende : *Manufacture royale de Maréville*. Elles seront affranchies à Nancy des droits d'entrée et de cafouse jusqu'à concurrence de 300 livres, cours de Lorraine. Les entrepreneurs, un contremaître, et les ouvriers résidant dans le clos de Maréville seront exempts de guet et de garde, de toutes les charges et impositions publiques, à la réserve de celles des fontaines et sols des paroisses, fixées pour les trois entrepreneurs à 45 livres par année. Les blés consommés par les associés et leur personnel jusqu'à concurrence de deux cents résaux seront exempts de droit. Les entrepreneurs s'obligent à payer annuellement à l'Hôtel de Ville une redevance de 200 livres (1). Messieurs les Prévost et Conseillers passèrent traité avec eux le

(1) Arch. m. N., GG. 51 à 54. Mémoire à MM. les Prévost et Conseillers de l'Hôtel de Ville de Nancy, concernant le rétablissement de la manufacture royale de Maréville.

Digitized by Google

12 août 1748, et Sa Majesté Polonaise confirma ce tra
par lettres patentes du 25 août.

La société de Braux et compagnie entra donc en poss
sion de Maréville, et des métiers qui s'y trouvaient enco
Ces métiers, si l'on en juge par l'estimation des experts (
au nombre desquels figurait Jean Lamour, devaient êt
peu nombreux, ou en bien mauvais état. Il y avait po
4 454 livres d'ouvrages de serrurerie et pour 1 094 livr
d'ouvrages de menuiserie. Les associés disposaient d'u
assez maigre fonds social : 40 000 livres. Ils se partagèrer
la besogne (2). De Braux devait faire les achats ; Thoma
s'occuper de la fabrication et des livres ; Le Bel, de la caiss
et des magasins.

Sébastien-Antoine de Braux, écuyer, était alors un gro
marchand bourgeois, ne songeant pas à faire valoir se
titres de noblesse. Il les recouvra quelques années plu
tard, et quitta, tout au moins de nom, la société. Le secon
associé, Sébastien Thomas, abandonna, lui aussi, le com-
merce, dans des circonstances que nous relaterons. Il
devint conseiller référendaire en la chancellerie près le
Parlement de Metz.

Nicolas Le Bel devait rester seul à la tête de la manu-
facture, qu'il dirigea pendant trente ans. Il appartenait
à une famille installée depuis longtemps à Nancy. Son
père, tailleur, l'avait initié au commerce des draps. Marié
tout jeune à la fille de l'aubergiste de la Poire-d'Or, une
des principales hôtelleries du Nancy d'alors, Nicolas Le
Bel, âgé de quarante ans en 1748, avait déjà douze
enfants.

(1) *Ibid.* Estimation faite par les experts.

(2) *Mémoire signifié par le S^r Sébastien Antoine de Braux.... contre le S^r Jacques Huin... et Nicolas Le Bel.*

Digitized by Google

II

A peine installés, les entrepreneurs de Maréville eurent à supporter un grave contretemps. Le bon roi Stanislas manifestait souvent son activité d'une façon très brouillonne. Il n'eut pas plus tôt restauré la manufacture de bas de Maréville, qu'il voulut installer dans cette même maison des Frères de la Doctrine chrétienne, pour veiller « à l'éducation des pauvres enfants de ses États, et pourvoir à la correction de ceux dont le libertinage pourrait tendre au déshonneur de leurs familles ». La Galaizière ne crut pas devoir s'opposer à un dessein si louable. Il fallut donc trouver un autre emplacement pour la société de Braux et Cie. On songea à la Vénerie.

La Vénerie, construite par Léopold en 1717 sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Université, était alors en dehors de l'enceinte de Nancy, « sur les glacis, près de la porte de communication vis-à-vis des Pères Minimes ». Elle ne consistait guère qu'en écuries, chenils et greniers. On avait installé dans ses dépendances, de 1723 à 1739, des plantations de mûriers et une magnanerie (1). La soie grège obtenue était déposée à la Vénerie, où quelques métiers amenés de Maréville fabriquaient des bas et même des étoffes de soie. Cette exploitation avait été dirigée d'abord par un secrétaire de Léopold, Jacques Finiel, qui se trouvait être le cousin germain de Le Bel, puis par la propre tante de ce dernier, Gabrielle Rollin, veuve Aubry. Il s'y retrouvait donc en pays de connaissance. Quant à ses coassociés, ils désiraient surtout qu'on leur rendît de suite un local en remplacement de Maréville. Aussi, dès le 17 janvier 1749, soumettaient-ils à l'Hôtel de Ville leurs nouveaux projets (2).

(1) P. Boyé, *Lorraine industrielle*, p. 54 et 55.

(2) Projet de contrat d'accencement de la Vénerie. (Arch. M.-et-M., C. 307.)

Digitized by Google

Ils débutent par un exposé de la situation. L'humeu changeante de Stanislas y est colorée des plus généreu sentiments. « Le Roy a bien voulu entrer dans la considé ration que la situation de Maréville, éloigné de près d trois quarts de lieue de Nancy, était un obstacle à une inspection commode, que l'ouvrier avait peine à s'y rendre et même que les magasins n'y étaient pas suffisamment exposés à un débit ordinaire et courant, qu'avec cela le mélange des ouvriers avec les renfermés pouvait donner lieu à quantité d'embarras. »

Puis viennent les propositions des entrepreneurs. La Vénerie leur sera cédée à titre d'accencement perpétuel. Leurs marchandises seront plombées aux armes du roi avec la légende : *Manufacture royale de la Vénerie.* Ils jouiront des privilèges et exemptions accordés par le traité du 12 août 1748, mais à condition qu'ils auront toujours vingt cinq métiers au moins exactement montés et en mouvement. Si, pour augmenter les fortifications de Nancy, on est amené à démolir les bâtiments de la Vénerie, il leur sera donné un remplacement par l'Hôtel de Ville. Ils payeront un cens annuel de 200 livres cours de France. Enfin, on leur accordera jusqu'à la fin de mai pour évacuer Maréville.

Ces propositions furent acceptées en principe par l'Hôtel de Ville. Mais le traité ne put être passé aussi vite que l'auraient voulu les entrepreneurs. Dès le 29 janvier, le prévôt de Nancy, Hanus, insistait auprès de La Galaizière (1) pour obtenir une conclusion rapide de leur affaire, en raison des nouvelles dispositions qu'ils avaient à prendre pour leur sortie de Maréville, fixée à la fin de mai. Une difficulté, qu'il fallut un certain temps pour vaincre, se présentait. Comme nous l'avons vu, de Braux et C^ie^, instruits par l'expérience, avaient stipulé que, en

(1) Hanus à La Galaizière, 29 janvier 1749. (*Ibid.*)

Digitized by Google

cas de démolition de la Vénerie, l'Hôtel de Ville serait tenu de leur fournir un remplacement. Avant de s'engager, le Conseil de Ville voulut se prémunir contre une nouvelle fantaisie de Stanislas. La Vénerie était une propriété des ducs de Lorraine. Stanislas avait abandonné à l'Hôtel de Ville, par arrêt du 24 juillet 1739, les portions du domaine ducal situées à l'intérieur de Nancy. L'Hôtel de Ville estimait que les portions de ce domaine situées près de l'enceinte, comme la Vénerie, lui avaient été cédées en même temps. Mais il désirait être confirmé dans cette cession, de façon à se sentir, à la Vénerie, maître chez lui.

Sa Majesté Polonaise fut, comme d'habitude, très généreuse. Des lettres patentes du 30 juillet 1749, firent cession de la Vénerie à « Messieurs les Prévost et Conseillers magistrats de la Ville de Nancy », et ceux-ci en prirent possession, le 4 février 1750, avec le cérémonial en usage (1). Un contrat en bonne et due forme ne pouvait être passé avec les entrepreneurs de la Vénerie qu'après cette prise de possession, Il le fut le 6 mai 1750 (2). Il reproduisait les propositions de la compagnie de Braux avec des modifications insignifiantes. Les associés ne pouvaient entrer en franchise que soixante résaux de blé, au lieu de deux cents. Faute par eux de payer le cens annuel pendant trois années de suite, ils seraient expulsés de la Vénerie sans autre formalité qu'une simple sommation. Enfin, les effets du contrat remontaient au 1er octobre 1749.

L'année 1749 vit une véritable renaissance de l'industrie de la laine en Lorraine. Après avoir assuré le relèvement, puis le transfert de la manufacture de la Vénerie, La Galaizière s'occupa avec le même succès de la fabrique de draps installée à la porte Saint-Jean. La manufacture de

(1) Arch. m. N., DD. 105.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Saint-Thiébaut, déjà très active, accroissait encore sa production. L'intendant avait laissé cette industrie complètement libre dans la période des débuts. Il jugea le moment venu de la réglementer (1). Mais, avant de promulguer des dispositions obligatoires, il tint à recevoir l'avis des intéressés. Dès le 7 novembre 1748, Hanus soumettait à La Galaizière les conditions qui, à son avis, pouvaient être rendues communes aux trois principales manufactures de drap : Saint-Jean, Saint-Thiébaut et Maréville (2). Un peu plus tard, le 29 janvier 1749, il rendait compte qu'il avait communiqué aux trois compagnies fabricantes en laine le projet de règlement. « Elles en sont fort contentes, à quelques articles près, sur lesquels elles ont fait leurs observations (3). » Le 5 juillet 1749 intervint un « Arrêt du Conseil royal des finances et commerce portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine à Nancy et environs » (4). On y donnait des règles fixes et uniformes, qu'une longue pratique avait fait reconnaître préférables aux autres, pour l'apprêt et le mélange de laines. On y indiquait les qualités requises, le nombre des fils par chaîne, la largeur et la longueur des pièces. Les entrepreneurs étaient tenus de mettre à la tête et à la queue de chaque pièce une marque, ainsi libellée pour la Vénerie : *Manufacture Royale — Vénerie — Nancy — N°* . Des amendes et des peines assuraient l'efficacité de ces prescriptions. La connaissance de ces affaires était réservée à l'intendant, qui décidait en dernier ressort. Il lui fallait un agent technique. Ce fut l'inspecteur des manufactures Cathala, homme aux idées larges et bienveillantes, que nous verrons à l'œuvre plus tard.

(1) P. Boyé, *Lorraine industrielle*, p. 64 et 65.
(2) Arch. M.-et-M., C. 307.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

III

La société de Braux dut transformer complètement la Vénerie, qui avait été construite pour loger les chevaux et les chiens des ducs de Lorraine.

Le plan de Belprey, levé en 1754, en donne une idée assez complète. Trois corps de logis formaient les trois côtés d'une cour, fermée sur sa dernière face par un mur percé d'un large portail. A l'est, une construction à étage contenait le logis des maîtres. Le reste des bâtiments, rez-de-chaussée et greniers, était réservé à la manufacture. Au sud, le long du chemin conduisant à la petite porte de la Vénerie, s'élevait une glacière appartenant à la Ville. Un autre chemin, vers le sud-ouest, menait à la porte Stanislas. Des mûriers, reste des tentatives de Finiel, étaient plantés à l'ouest des bâtiments. Au nord et à l'est s'étendaient jusqu'aux fossés de la ville des terrains vagues, dépendant de la Vénerie. Les associés les cédèrent pour douze ans à deux jardiniers, Gérard Legrand et Nicolas Michel, qui s'étaient engagés à les rendre nivelés, fumés et transformés en jardin potager et fruitier (1).

La société consacra 25 000 livres à la construction d'ateliers et de logements pour les ouvriers (2). Les métiers de Maréville furent réparés, d'autres montés. Il n'y avait plus dans la province un faiseur de bas qui sût mettre une machine en état. On fit venir à grands frais de Paris et de l'étranger un monteur et des ouvriers en bas. Les premiers fonds de la société furent ainsi rapidement absorbés. Il fallut en trouver d'autres.

Stanislas avait, par lettres patentes du 30 mai 1749, fondé une bourse de 100 000 livres, en faveur du corps des

(1) Arch. m. N., CC. 504, n° 242.

(2) Requête de Le Bel et Cie à Mgr le Chancelier, 30 novembre 1755. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

Digitized by Google

marchands de Nancy, pour venir en aide à des négociants momentanément gênés (1). On devait leur prêter pour trois ans, à deux pour cent, des sommes n'excédant pas 10 000 livres, mais supérieures à 3 000. Dès le 28 août 1750, Le Bel, qui, nous l'avons vu, était chargé de la caisse, dut recourir au « don de Stanislas ». On lui prêta 5 000 livres. Vers la même époque, Thomas, chargé de la fabrication, se révéla peu apte à diriger les ouvriers (2). « Le mécontentement, l'esprit de désobéissance et de révolte se jeta dans les ateliers. Thomas et Le Bel ne purent ramener la discipline. Ils eurent recours à de Braux qui rétablit le bon ordre », et s'occupa dès lors de la fabrication, laissant le soin de faire les achats à un contremaître.

Malgré ces difficultés inévitables, la manufacture progressait. Le Bel, frappé de la pénurie d'ouvriers, résolut d'en former. Il se fit confier des enfants trouvés, promettant de les habiller, de les nourrir, et de leur apprendre le métier de faiseur de bas (3), s'engageant à « leur payer tous les bas dès la première paire, au même prix qu'aux meilleurs ouvriers ». C'est là un essai d'enseignement professionnel, assez éloigné de l'exploitation des malheureux renfermés par Jean Leduc, vingt ans auparavant.

En 1755, de Braux « ayant recouvré les titres de sa noblesse, et ayant obtenu des bontés du Roy de Pologne des lettres de réhabilitation », quitta, tout au moins de nom, le commerce. Il fallut trouver une autre raison sociale. Le Bel était alors juge consul. Il venait d'être choisi par ses collègues et par les notables du corps des marchands pour veiller à la conservation des 100 000 livres du « don de Stanislas ». « Ses talents, sa capacité et sa vigilance avaient rendu ce choix unanime (4). » Il était un personnage

(1) Arch. M.-et-M., C. 312.

(2) *Mémoire de Braux contre Huin et Le Bel.*

(3) Requête du 30 nov. 1755. (*Ibid.*, C. 308.)

(4) Réponse des juges consuls de Lorraine et Barrois sur l'ordonnance de Mgr l'Intendant, du 12 mai 1759. (*Ibid.*)

Digitized by Google

représentatif et tout désigné pour succéder à de Braux. Aussi fut-il arrêté par les coassociés que « les engagements à prendre à l'avenir le seraient sous le nom de *Le Bel et compagnie* ».

Il se produisit à cette époque des essais de concurrence qui provoquèrent de vives réclamations de la part des entrepreneurs de la Vénerie. Leur contremaître acheta des métiers à bas, leur débaucha quelques ouvriers, et se mit en devoir de monter une manufacture rivale. On en eut raison assez facilement en lui achetant ses métiers. Mais, peu après, un certain « Maupas, ouvrier faiseur de bas » renouvela la tentative. Le Bel assaillit La Galaizière de requêtes. « Les suppliants exposent qu'ils ont fait de grandes dépenses pour s'installer à la Vénerie, qu'ils ont fait venir des ouvriers à grands frais, et formé des jeunes gens.... Si l'exemple de Maupas était suivi, les suppliants auraient, en formant des ouvriers, travaillé à la destruction de leur manufacture.... Si cette manufacture cessait de travailler, et qu'il y ait même nombre de métiers à bas répandus par la ville, beaucoup chômeraient par manque d'argent, de matières, ou par maladies, comme cela est arrivé à Lunéville, où deux sont restés pendant dix ans sans faire une paire de bas. Au contraire, en manufacture, les métiers ne chôment jamais Avant qu'il y eût une manufacture, il n'y avait pas à Nancy plus de cent personnes occupées aux bas. Maintenant, la seule manufacture des supplians en fait vivre plus de trois cent cinquante.... Ils espèrent donc que Monseigneur l'Intendant fera défense à ce Maupas de faire aucune entreprise contre leur manufacture (1) ». Mais, tout en favorisant les manufactures royales, La Galaizière ne voulait pas supprimer à leur profit la concurrence d'entreprises privées. Il répondit que la manufacture de la Vénerie n'avait point de privilège

(1) Requêtes de Le Bel et Cie à Mgr le Chancelier, des 30 novembre 1755 et 1er avril 1756. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

Digitized by Google

exclusif, et que Maupas pouvait continuer à fabriquer des bas, en se conformant aux règlements.

Nous avons vu que, dès le début de son installation à la Vénerie, Le Bel avait employé des enfants trouvés. En 1757, il fit appel à un autre genre de main-d'œuvre. Le bâtiment de la Poissonnerie avait été arrangé en 1754 en maison de correction (1). On y avait enfermé des « femmes et filles libertines ». L'installation comprenait des dortoirs où ces femmes couchaient séparément, chose rare, et deux ouvroirs où elles filaient la laine. Les trois premières années, le Roi donna pour chaque renfermée 6 sols par jour, ce qui permit de pourvoir à leur entretien. Mais quand il eut cessé de payer, la Ville trouva la dépense trop forte. Beaucoup des renfermées furent renvoyées et la plupart des autres furent confiées aux entrepreneurs de la Vénerie qui les employèrent dans leur manufacture.

Vers la même époque, Le Bel s'efforça d'obtenir que la Vénerie fut comprise dans l'enceinte de la ville. Il fit valoir (2) que les bâtiments ne suffisaient pas à loger tous les ouvriers, « malgré des dépenses immenses ». On avait, à la demande des entrepreneurs, fait faire une petite porte en 1749 à l'extrémité du cul-de-sac, devenu plus tard rue de la Vénerie, puis rue Guerrier-de-Dumast. Mais, depuis que la porte Stanislas existait, cette petite porte était fermée. Les ouvriers ayant à parcourir pour atteindre la manufacture un chemin très long et dangereux en hiver, sitôt la nuit tombée, voulaient la quitter. Le Bel demandait que le mur d'enceinte de la ville fît le tour de la Vénerie. On pourrait alors déloger les ouvriers, qui s'installeraient à Nancy, et augmenter d'autant le nombre des enfants trouvés qui apprenaient un métier. Mique, « inspec-

(1) Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy...*, t. II, p. 234.

(2) Mémoire de Le Bel et Cie à Mgr le Chancelier, 3 juillet 1757. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

Digitized by Google

teur des bâtiments de la ville », fut chargé par La Galaizière d'étudier la question (1). Il approuva le projet de Le Bel, et évalua la dépense à 5 302 livres 12 sols 8 deniers. Le subdélégué de Nancy, Thibault, adressait, lui aussi, à l'intendant un rapport favorable. « Une si faible dépense, dit-il, est un petit objet à l'égard de Sa Majesté, pour le grand bien qui en résulterait au commerce de Nancy, qui a souffert depuis quelques années de si mortelles atteintes. Les entrepreneurs de la manufacture habillent et nourrissent à leurs frais quarante orphelins. Ce nombre triplerait, si elle était enfermée dans la ville. C'est le meilleur moyen de faire cesser la mendicité à Nancy, que de donner ainsi du pain aux pauvres invalides et de prévenir la misère des enfans en leur apprenant un métier (2). »

Le projet de Le Bel reçut un commencement d'exécution. La Ville acheta et rasa une petite maison appartenant à Gabriel Porte, et fermant en partie le cul-de-sac qui aboutissait à la porte de la Vénerie (3). On eût certainement construit les murs devant former la nouvelle enceinte, si la Vénerie n'avait pas traversé en 1758 une crise redoutable, où elle manqua de succomber.

La compagnie de Braux avait été constituée avec un capital très faible, qui, nous l'avons vu, avait été absorbé presque immédiatement. On eut recours au don de Stanislas, mais lorsqu'il fallut, au bout de trois ans, restituer les 5 000 livres prêtées, la compagnie, incapable de le faire, dut demander de nouveaux délais. Ils furent accordés d'autant plus facilement que l'intérêt des prêts, primitivement de deux pour cent, avait été élevé à cinq pour cent en 1752. Il s'était alors trouvé peu de commerçants pour accepter des conditions si onéreuses, et on avait décidé de

(1) Arch. m. N., DD. 105. Plan de la Vénerie par Mique.

(2) Rapport de Thibault à Mgr l'Intendant, 20 juillet 1757. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

(3) Arch. m. N., CC. 502. Chap. 16., art. 13.

Digitized by Google

laisser l'argent aux premiers emprunteurs, de crainte qu'il restât sans emploi.

Cette pénurie de capitaux pesait lourdement sur la marche de la manufacture. En effet, celle-ci fabriquait surtout de la bonneterie, et la clientèle lorraine, habituée aux produits suisses et allemands, étant lente à venir, il eût fallu de gros capitaux, pour pouvoir attendre un retour de la fortune. Le Bel avait espéré « qu'on lui permettrait de verser ses marchandises en Franche-Comté, où qu'on imposerait un droit à l'entrée sur les bonneteries de Suisse et d'Allemagne, ou qu'on défendrait la sortie des laines pendant une partie de l'année » (1). Mais la Franche-Comté était fermée aux marchandises lorraines, et nos laines, partant pour les Trois-Evêchés, nous revenaient sous forme de bas, sans acquitter aucun droit. Les marchandises s'accumulant et ne se vendant pas, la compagnie Le Bel se trouva hors d'état de satisfaire à ses engagements vers la fin de 1757. Le désaccord se mit alors entre les associés. De Braux et Thomas, estimant que Le Bel, chargé de la caisse, était responsable de leur déconfiture, font apposer les scellés chez lui le 5 janvier 1758. Puis, se rendant compte qu'un tel acte donnera inévitablement l'éveil à leurs créanciers, il les font lever dès le lendemain. Mais l'alarme est répandue (2), les créanciers s'assemblent à la hâte, et choisissent comme syndic un juge consul, Huin. La compagnie dépose son bilan, et les créanciers obtiennent des décrets de prise de corps contre Thomas et de Braux. Ils s'enfuient le 30 janvier.

Cependant, Le Bel, resté à Nancy, s'occupe de sauver de la société ce qui peut l'être. Afin de ne pas disperser pour toujours les nombreux ouvriers occupés à la Vénerie, il

(1) Mémoire de Le Bel au Conseil du Commerce, 1759. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

(2) *Mémoire de Braux contre Huin et Le Bel.*

Digitized by Google

obtient que Huin fasse « rouler la manufacture » pour le compte de la faillite. Il sollicite un sauf-conduit en faveur de ses coassociés, afin qu'ils puissent conclure un arrangement avec leurs créanciers. Mais à peine Thomas et de Braux sont-ils revenus à Nancy, qu'un nouveau créancier les fait emprisonner. Ils obtiennent le 25 mars leur élargissement sous caution, et s'enfuient pour la seconde fois, bien décidés à ne plus reparaître de sitôt. Resté seul, Le Bel, qui ne peut pardonner à ses associés les procédés dont ils ont usé envers lui, les abandonne décidément à leur sort, et se tire d'affaire comme il peut.

Le déficit montait à 43 207 livres, d'après l'inventaire judiciaire :

ACTIF		PASSIF	
Laine en poil et filée.....	38 174	Dettes hypothécaires..	88 750
Marchandises à la Vénerie.	37 978	Dettes privilégiées.....	32 477
Métiers et meubles	15 362	Dettes cédulaires.....	20 100
Marchandises en ville.....	23 492	Créanciers par factures.	15 695
Débiteurs	70 590	Créanciers par lettres	
Dettes véreuses.....	4 921	de change, billets,	
Bâtiments et jardins.....	36 000	etc.....	112 698
Total.....	226 519 l.	Total.....	269 726 l.

Déficit : 43 207 l.

Le Bel proposa de reprendre la manufacture, promettant de payer intégralement ce qu'il devait. Les créanciers lui firent confiance, et le 10 mai 1758 intervenait entre eux un contrat d'atermoiement, qui peut se résumer ainsi : les créanciers abandonnent à Le Bel et à Thérèse Thiéry, son épouse, le tiers des bâtiments et terrains de la Vénerie, ainsi que des métiers, meubles, laines et marchandises appartenant à la société, et le tiers des dettes actives ; par contre, Le Bel et son épouse s'engagent à payer le tiers des dettes passives de la société, en trois termes de trois années. Si les créanciers acquièrent sur de Braux et Thomas les deux tiers restants de la Vénerie, ils les céderont à Le Bel,

Digitized by Google

au prix de 24 000 livres (1). Le Bel donne comme cautions sa belle-mère, Anne Bertin, et son beau-frère Nicolas Thiéry, avocat à la cour. Quelques jours plus tard, le 22 mai, de Braux s'arrangeait, lui aussi, avec ses créanciers. Thomas ne devait le faire que beaucoup plus tard, le 12 août 1760.

Mécontents d'avoir obtenu des arrangements moins favorables que leur ancien associé, et surtout de voir ce dernier rester seul à la tête de la Vénerie, qui prospérait sous sa direction, de Braux et Thomas intentèrent au syndic des créanciers, Huin, et à Le Bel, un interminable procès qui durait encore en 1770. On se perd dans ce fatras d'arrêts, de sommations, d'appels, d'enquêtes. L'affaire, perdue devant toutes les juridictions par de Braux, qui restait seul à la poursuivre, fut évoquée devant le Conseil de Lorraine, puis, à la mort de Stanislas, alla finir à Versailles devant le Conseil privé de Sa Majesté (2).

IV

De Braux et Thomas avaient abandonné à leurs créanciers tous leurs droits sur la Vénerie. Le Bel demanda, en exécution de son contrat d'atermoiement, que ces droits lui fussent cédés. La cession eut lieu, par acte notarié du 10 octobre 1760, au prix convenu de 24 000 livres, cours de Lorraine. Le Bel s'engageait à payer la somme en trois termes de trois années, et, s'il vendait la Vénerie, à en faire verser le prix directement à ses créanciers (3). On verra plus loin que cette éventualité était déjà réalisée. Il était désormais le seul maître, et se para du titre d' « en-

(1) Cession des créanciers en faveur de Le Bel, 10 mai 1758. (Arch. m. N., DD. 105.)

(2) *Mémoire de Braux contre Huin et Le Bel.*

(3) Acte de vente de la Vénerie. (Arch. m. N., DD. 105.)

Digitized by Google

trepreneur de la manufacture royale de la Vénerie. » Mais il avait fort à faire pour la rendre florissante.

Il fallait d'abord en finir avec le règlement des affaires de l'ancienne société. Le Bel se trouvait dans une situation délicate, dont il se devait de sortir honorablement. Il était juge consul en 1758, et chargé, en cette qualité, d'administrer le don de Stanislas. Lorsqu'il dut « montrer l'état de ses affaires », le corps des marchands demanda un compte de gestion, qui fut rendu le 28 avril 1758. Le Bel, en dehors des 5 000 livres qui lui avaient été prêtées, avait en dépôt une somme de 5 406 livres 16 sols 10 deniers, provenant d'effets qu'il avait touchés pour le compte du don du Roi. Comme il ne pouvait rembourser cet argent sans l'assentiment de ses créanciers, il supplia La Galaizière de l'autoriser à le conserver, à titre de prêt. Les juges consuls dont l'avis avait été demandé par l'intendant, firent un grand éloge de Le Bel, et répondirent qu'ils « verraient avec satisfaction le Roy ordonner que le sieur Lebelle jouira non seulement des 5 000 livres, mais encore des 5 406 livres 16 sols 10 deniers dont il est reliquataire, pendant le temps que Sa Majesté fixera, à l'effet de quoi les juges consuls ne pourront être recherchés, soit pour la somme, soit pour le temps, qui sera limité (1). » L'inspecteur des manufactures, Cathala, consulté, lui aussi, trouvait inconséquents les juges consuls, qui « tout en proclamant que le Sr Le Bel a beaucoup de talent et de capacité, et que ses cautions sont solvables, demandent en même temps à être déchargés des sommes qu'il détient ». Mais il pensait néanmoins qu'on pouvait laisser Le Bel conserver ces 10 000 livres pendant le délai, fixé communément à trois ans. « Cet encouragement, ajoutait-il, aiderait beaucoup ce fabricant, qui fait tous les jours de nouveaux

(1) Réponse des juges consuls de Lorraine et Barrois sur l'ordonnance de Mgr l'Intendant, du 12 mai 1759. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

Digitized by Google

efforts pour faire accroître sa manufacture. Je suis témoin, Monseigneur, qu'elle procure la subsistance à beaucoup de pauvres qui, auparavant, étaient à charge à la Ville, et elle produira de plus grands avantages dès qu'elle recevra la protection qu'elle attend de vos bontés (1). » Le 16 juillet 1759, La Galaizière, se ralliant à l'avis de Cathala, autorisait Le Bel à demeurer dépositaire de la somme de 10 406 livres 16 sols 10 deniers.

Cette affaire en bonne voie de règlement, il s'agissait d'ouvrir des débouchés à la manufacture, et d'obtenir pour elle quelques mesures de faveur. Le Bel eut recours encore à La Galaizière. Dans un mémoire, écrit au début de 1759, il expose les vicissitudes par lesquelles la Vénerie est passée. Il est seul, maintenant, à faire rouler la fabrique, mais si on ne lui vient en aide, il a lieu de craindre une chute encore plus malheureuse que la première. Il a en magasin plus de 20 000 paires de bas, et quantité d'autres marchandises. Il a sacrifié son bien et celui de sa famille. Il désire ardemment payer ses créanciers. Pour y parvenir, il demande qu'on laisse entrer librement ses bas en Franche-Comté, et ses petites draperies et serges dans le pays de Sedan. Il n'existe point de fabrique de bas en Franche-Comté, et ceux de France revenant trop cher, on les tire de Suisse par contrebande. Il n'y a pas non plus de fabriques de petites draperies et serges dans le pays de Sedan, et d'autres produits lorrains y ont déjà libre entrée. Rien ne s'oppose donc à la faveur qu'il sollicite. Il a proposé autrefois de rattacher la Vénerie à l'enceinte de Nancy. L'exécution de ce projet paraît actuellement peu probable. Il réclame, du moins, l'ouverture de la petite porte de la Vénerie. Les portes de la ville se ferment, en hiver, à cinq heures. Les ouvriers doivent donc quitter très tôt le travail,

(1) Notes de M. Cathala sur la réponse des juges consuls, des 25 mai et 9 juin 1759. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

Digitized by Google

« indépendamment des risques que courent les jeunes ouvrières dans une ville de garnison, étant obligées de faire un détour considérable hors des murs de Nancy, dans un chemin presque impraticable ». Enfin, pour compléter ces mesures bienveillantes, Le Bel demande que les ouvriers logeant à la Vénerie soient exemptés du tirage au sort pour la milice. Refuser serait l'empêcher d'avoir de bons ouvriers. « Dès qu'ils seront en état de travailler, ils abandonneront la manufacture au premier bruit de la milice (1). »

Ce mémoire fut présenté à La Galaizière par M. de Verdun, fermier général, qui comptait parmi ses amis un savant prêtre, principal à Metz, Léopold Le Bel, frère de l'entrepreneur de la Vénerie. Verdun recommanda chaudement son protégé à l'intendant et à Cathala, dont il connaissait l'influence. Il les pria de donner une solution à l'affaire des 10 000 livres du don de Stanislas qui était encore pendante, et annonça à La Galaizière qu'il lui indiquerait, à leur première entrevue, une ressource de 5 000 à 6 000 livres, qu'on pourrait appliquer à la Vénerie (2).

Le Bel et son protecteur avaient eu raison de s'adresser à Cathala. L'inspecteur des manufactures était désolé de voir la Lorraine rester tributaire des provinces voisines, et préférer aux produits de ses ouvriers les marchandises allemandes ou évêchoises. Il saisit l'occasion qui se présentait de faire un nouvel effort en faveur de l'industrie lorraine. Le 7 mai 1759, il remettait à l'intendant un long « Mémoire sur le commerce et les manufactures de la Province » (3). Il y proposait, en manière de conclusion, les moyens qu'il jugeait les plus convenables pour l'encouragement des fabriques : imposer un droit de sept à

(1) Mémoire de Le Bel au Conseil du Commerce, 1759. (Arch. M.-et-M., C. 308.)
(2) Verdun à La Galaizière, 19 avril 1759. (*Ibid.*)
(3) *Ibid.*, C. 307.

Digitized by Google

huit pour cent sur les serges et bas qui viennent de l'étranger ; autoriser l'introduction à Sedan et en Franche-Comté des serges et bas de Lorraine ; interdire la sortie des laines de la province avant le mois de septembre ; établir un bureau de visite pour les draperies de Nancy et des environs, afin qu'on fût assuré de leur qualité.

Cathala avait donc adopté une partie des propositions de Le Bel. Mais il n'était pas au pouvoir de l'intendant de Lorraine de modifier le système de barrières établi autour des cinq grosses fermes. La Galaizière ne put obtenir la remise des droits de douane à la frontière française. Fidèle à son esprit de libéralisme, il ne voulut, ni interdire la sortie des laines, ni imposer une nouvelle gêne à l'industrie, en créant un bureau de visite. Il refusa, du moins, tout laisser-passer pour les bas semblables à ceux de Nancy, provenant de l'étranger. C'était la certitude pour Le Bel de pouvoir écouler cet entassement de marchandises sous le poids duquel il avait succombé. Aussi est-il plein de reconnaissance en écrivant à La Galaizière. Il va « redoubler ses efforts pour justifier ce que M. de Verdun a bien voulu dire en sa faveur » et il espère bientôt produire « quelqu'essai qui fera connaître son empressement pour le travail, et son zèle pour la perfection » (1).

Nous avons vu précédemment que la renfermerie des femmes libertines installée à la Poissonnerie était tombée en 1757 à la charge de la Ville, qui avait confié un certain nombre de ces femmes à Le Bel pour les employer dans sa manufacture. Il advint, vers 1760, que la Ville voulut changer l'emplacement de cette renfermerie « qui occupait indécemment dans le centre de la ville un bâtiment situé rue de la Poissonnerie, et rétablir celui-ci en son ancien usage de marché au poisson et de grenier d'abondance (2). »

(1) Le Bel à Mgr l'Intendant, 4 août 1759. (Arch. M.-et-M., C. 308.)
(2) Compte général de la Ville de Nancy, 1761. (Arch. m. N., CC. 502.)

Digitized by Google

Le Conseil de Ville voulait « rendre plus utile la renfermerie, qui, n'étant que pour un sexe, la police avait bien de la peine à contenir l'autre, et à réprimer les désordres des jeunes gens » ; il désirait construire des renfermeries « pour les libertins et libertines des deux sexes séparément, dans lesquelles on leur donnerait de l'occupation par le travail » (1). On jeta les yeux sur la Vénerie, dont les vastes bâtiments n'étaient occupés qu'en partie par la manufacture, et où il « restait une place plus que suffisante pour aménager les logements nécessaires aux renfermés, concierge et garde ».

C'était pour Le Bel une occasion merveilleuse de sortir de tous ses embarras. Il s'empressa de la saisir. Bien que la Vénerie ne lui appartînt pas encore complètement, — ses créanciers ne devaient lui céder que le 10 octobre 1760 les deux tiers leur appartenant, — il adressa dès le 6 septembre à Messieurs du Magistrat ses propositions en vue de la rétrocession de ses droits.

La société primitive occupait la Vénerie à titre d'accencement perpétuel, moyennant un cens annuel de 200 livres. Le Bel offre de la vendre à la Ville, au prix de 36 000 livres « suivant l'estimation portée à l'inventaire judiciaire qui a été fait des effets de sa société », ladite somme devant être payée directement à ses créanciers. Mais il se réserve une portion de la Vénerie pour y continuer son industrie, à charge d'en payer la location. Il aura, à cet effet, un bail de neuf ans, pendant lesquels « il jouira des privilèges et immunités dont il a joui jusqu'à présent » (2).

La Ville trouva ces propositions très avantageuses. La Vénerie convenait parfaitement au but qu'on se proposait,

(1) Délibération de la Chambre du Conseil de Ville et police de Nancy, du 10 septembre 1760. (Arch. m. N., DD. 105.)

(2) Conditions que Nicolas Le Bel prie MM. du Magistrat de cette ville d'agréer, etc... (*Ibid*, DD. 105)

Digitized by Google

et les « termes de payement pris par Le Bel avec ses créanciers cadraient avec les arrangements des officiers municipaux relativement à la situation actuelle de la Ville » (1). Le 16 septembre, La Galaizière donnait son approbation, et le 8 octobre, un acte en bonne et due forme était passé « par devant Chappé, notaire royal garde-nottes héréditaire au baillage de Nancy » (2). Le Bel rétrocède à la Ville les terrains et bâtiments de la Vénerie moyennant une somme de 36 000 livres, cours de Lorraine, qui sera payée « sçavoir à MM^rs du corps des marchands de cette ville de Nancy, treize mille cinquante-huit livres cours de Lorraine, que le dit Sieur Le Bel leur doit ; à l'égard du surplus, il se payera, sçavoir huit mille livres au 1^er juillet 1761, pareille somme en janvier 1762, enfin six mille neuf cent quarante-deux livres au 1^er juillet 1762, au moïen de quoy le cens de deux cents livres que payaient les Sieurs Le Bel, Debraux et Thomas, demeure éteint et supprimé. » Le Bel vend encore à la Ville pour 1 000 livres un petit jardin situé au midi du bâtiment de la Vénerie, et qui provient en partie de la succession de son père.

Le lendemain, 9 octobre, Durival, représentant la ville de Nancy, signe le bail. « Aïant réfléchi aux propositions faites par le Sieur Le Bel de prendre les bâtiments de la Vénerie à bail, pour y continuer sa même manufacture, aux offres de fournir par préférence à tous autres ouvriers, autant que la possibilité de sa manufacture lui permettra, des ouvrages aux fils et filles libertines qui y seront renfermés, pour les occuper continuellement à l'ouvrage » (3), Messieurs du Magistrat louent la Vénerie

(1) Contrat pour l'acquisition de la Vénerie. (Arch. m. N., DD. 105.)
(2) *Ibid.*
(3) Contrat du 9 octobre 1760 pour l'établissement de la Renfermerie. (*Ibid.*, CC. 505.)

Digitized by Google

audit sieur, pour six ou neuf années, à charge de payer annuellement une somme de 500 livres. La Ville se réserve « deux salles au rez-de-chaussée du premier corps de logis, faisant face à la porte principale d'entrée, les quatre premières chambres d'ouvriers qui sont au derrière dudit bâtiment, vis-à-vis des deux salles ; l'espace de terrain qui est entre lesdites deux salles et les quatre chambres susdites, et la petite cour qui est en arrière » (1). Le Bel occupe tout le reste, c'est-à-dire les bâtiments situés à l'est et à l'ouest de la cour, les greniers qui règnent sur le grand corps de logis, et une partie des jardins. En outre, la Ville s'engage à lui construire « deux salles, l'une sur l'autre, dans la deuxième cour »

V

Voilà donc Le Bel certain de payer ses créanciers, et disposant pour sa manufacture d'une main-d'œuvre assurée, celle des renfermés. On peut supposer qu'il va enfin sortir de ses embarras. Mais une inexplicable mauvaise chance le poursuit.

Le 13 novembre 1760, le feu éclate à la Vénerie. Durival, dans son Journal, attribue à cet incendie peu d'importance. « Le feu prend à une petite écurie de la manufacture de la Vénerie. Cela n'a point eu de suites. J'étais à Heillecourt (2). » Il n'en est pas moins vrai que la Ville dut payer des indemnités assez considérables : 250 livres à la veuve Porte, dont la maison était voisine de la petite porte du rempart, pour « dommages causés à sa toiture dans le temps du feu de la Vénerie » (3), et 743 livres 19 sols à Le Bel « pour dommage des pertes qu'il a essuyées lorsque

(1) Voir le plan de la Vénerie par Mique. (Arch. m. N., DD. 105.)

(2) Journal de Durival, Ms. n° 863 de la Bibliothèque municipale de Nancy.

(3) Arch. m. N., CC. 502. Chap. 16., art. 13.

Digitized by Google

le feu prit à la Vénerie » (1). En outre les bâtiments durent être reconstruits presque entièrement.

Le Bel souffrit certainement de cet incendie. Ses métiers chômèrent quelque temps, puis furent réinstallés dans les locaux épargnés par le feu. Mais, dans son infortune, il put encore s'estimer heureux d'avoir vendu depuis un mois la Vénerie à la Ville. Ce fut elle qui dut supporter les frais de la reconstruction.

On en profita pour remanier l'aménagement et le rendre plus propre au double rôle de la Vénerie : renfermerie et manufacture. Un plan, dressé par Mique le 12 février 1761, indique la nouvelle disposition du rez-de-chaussée. Le bâtiment placé à l'est de la cour reçoit un prolongement vers le nord et aboutit à un corps de logis, parallèle à l'ancien bâtiment nord, et séparé de lui par des cours. La renfermerie comporte une chapelle, une infirmerie, une chambre à four et des logements pour les guichetiers et le portier. Il existe, en outre, séparément pour les garçons et les filles, des ouvroirs, des cachots, des dortoirs et des cours. La partie réservée à la manufacture comprend une salle pour les drapiers, deux pour la foulerie de bas, une pour la teinture et la presse, le logement de Le Bel, des chambres d'ouvriers, des écuries et décharges (2). En outre, tous les bâtiments ont été surélevés d'un étage qui est occupé par la manufacture. La reconstruction de la Vénerie coûta à la ville environ 40 000 livres, dont le paiement fut échelonné sur les années 1762, 1763 et 1764 (3).

Cependant, la renfermerie avait continué à fonctionner. Les libertins travaillaient à la manufacture, mais ils étaient habillés et nourris par la Ville. Le concierge, Adrian Gallien, que nous avons déjà vu à Maréville en 1745,

(1) Arch. m. N., CC. 511. Chap. 16, art. 42.
(2) Plan de Mique, *j. cit.*
(3) *Ibid.*, CC. 506, 509, 511, 515. Chap. 16.

Digitized by Google

recevait pour leur nourriture six sols par jour, sur lesquels il devait prélever ses émoluments. Aussi, pendant la période de reconstruction, où très peu de renfermés purent être logés à la Vénerie, reçut-il à plusieurs reprises des « gages pour suppléer à leur petit nombre » (1). Il n'y eut, en effet, de 1760 à 1764, qu'une moyenne de quinze filles et de vingt-cinq garçons.

Ces malheureux étaient fort mal nourris, comme on peut le penser. Ils n'avaient de viande que lorsqu'ils étaient malades, ou dans des circonstances exceptionnelles. Gallien reçoit, en 1761, 138 livres pour « fourniture de bouillon, lait, orge, herbes, vin, viande, employés au soulagement des filles infectées qui ont passé par les remèdes ». En 1762, on lui rembourse « un pot de sel pour saler leur soupe pour de la viande qu'on leur a donné et du légume, aux fêtes de Noël ». Leur couchage consistait en une simple paillasse que l'on renouvelait rarement. Il en est fourni six pour toute l'année 1762 (2). Les renfermés employés par Le Bel à la manufacture recevaient un salaire dont ils avaient la libre disposition et avec lequel ils pouvaient se constituer un petit pécule. On donnait aux autres, sur l'ordre du lieutenant général de police, quelque argent de poche, au total 4 livres 18 sols 9 deniers en 1762 (3).

Le personnel de la renfermerie comprenait, outre le concierge Adrian Gallien, deux gardes, Charles Foucault et Jean-Baptiste Boulai, et un portier, Jean Riston. Les Carmes, dont le couvent était assez rapproché de la Vénerie, venaient célébrer la messe tous les dimanches à la chapelle de la renfermerie.

Les renfermés fournissaient à Le Bel une main-d'œuvre assurée, mais peu habile. Il voulut former des ouvriers

(1) Arch. m. N., CC. 498. Chap. 14, 502. Chap. 16, 506. Chap. 15, 515. Chap. 14, 519. Chap. 14.

(2) *Ibid.*, CC. 518.

(3) *Ibid.*, CC. 518.

Digitized by Google

comme il l'avait fait au début de son installation à la Vénerie, et il demanda à la Ville de Nancy de lui confier des enfants trouvés. Un traité du 24 novembre 1762, conclu avec Messieurs du Magistrat, régla les conditions de leur emploi (1).

Six enfants trouvés — ce nombre sera augmenté plus tard, — devaient être mis en apprentissage à la Vénerie. La Ville fournissait leur habillement, leur couchage, assurait leur instruction religieuse, et versait quatre sols par jour à Le Bel pour leur nourriture. Celui-ci, heureux de former des apprentis, les payait au même prix que ses autres ouvriers.

« La grande manufacture lorraine de bonneterie semble donc », dit M. Pierre Boyé (2), « avoir été destinée à des essais successifs et très intéressants d'application du travail comme moyen d'économie, de moralisation, de traitement même, à l'instar de ce qui a encore lieu de nos jours dans les maisons de détention et les asiles d'aliénés. »

Malgré ce tarif modeste de quatre sols par jour, l'entretien des apprentis était coûteux pour la Ville, ainsi qu'en témoignent les mémoires de Le Bel. « Il avait été convenu que les enfans seraient instruits dans la religion, et qu'à cet effet, la Ville nommerait une personne. Le Bel n'a pas cru devoir négliger cette partie. Personne ne s'étant présenté, il a choisi un de ses ouvriers en état de leur donner cette instruction, il a continué jusqu'à ce jour, ce garçon demande quarante sols par semaine. Le Bel ne lui a payé qu'à raison de vingt sols. Par le même traité (du 24 novembre 1762) la Ville doit fournir le lit aux enfans. Il n'en a été remis que six jusqu'à ce jour. Le Bel en a fourni plusieurs tout équipés, il les abandonnera à la ville si Messieurs le jugent à propos. La plupart des enfans sont

(1) Arch. m. N., CC. 511, 513, 515.
(2) P. Boyé, *lib. cit.*, p. 48.

Digitized by Google

entrés sans linge. Monsieur le lieutenant général de police a donné commission à Le Bel d'acheter une douzaine de chemises, ce qu'il a fait, etc. (1). »

Le total montait pour 1763 à 1 478 livres 12 sols. Il sera, en 1764, de 1 970 livres 19 sols 9 deniers, — les apprentis étaient alors au nombre de dix-sept, — et ne fera que croître les années suivantes. La Vénerie coûtait donc fort cher à la ville de Nancy. Les sommes déboursées pour la reconstruction et l'entretien de la renfermerie et des apprentis montaient en 1765 à plus de 100 000 livres, si on y ajoute le prix d'achat.

Aussi, Messieurs du Magistrat, engagés en même temps dans les énormes dépenses que leur causait la construction de l'hôtel de l'Intendance, ne purent-ils régler leur acquisition aux termes qu'ils avaient fixés et durent-ils payer des intérêts assez considérables. Le Bel, en la personne de ses créanciers, reçut 8 000 livres le 8 juillet 1761, 10 333 livres le 23 novembre 1762, 15 302 livres 6 sols le 24 mars 1764, et 6 912 livres le 17 juillet 1765 (2).

Il était alors complètement tiré d'embarras, et une nouvelle période de prospérité s'était ouverte pour la Vénerie. « Elle avait augmenté d'activité, dit Durival, par les soins et l'intelligence du sieur Lebel (3). » Ce dernier avait demandé et obtenu, en 1762, l'autorisation de faire fabriquer dans sa manufacture trois à quatre milles aunes de flanelle, fil et laine, à l'imitation de celle de Berlin (4). Il étendait ainsi sa fabrication, mais les bas, les serges et les draps restaient la spécialité de la Vénerie. La Ville de Nancy voulut donner l'exemple et se fournir dans une manufacture lorraine. Elle chargea Le Bel de confectionner

(1) Arch. m. N., CC. 513.

(2) *Ibid.*, 515, 518.

(3) Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I., p. 235.

(4) Arch. M.-et-M., C. 308.

Digitized by Google

les étoffes nécessaires à l'habillement de la livrée de la Ville. On lui payait de ce chef 5 600 livres en 1760 ; 608 livres en 1762 ; 743 livres en 1763, etc. (1).

VI

Dès lors, la Vénerie qui s'agrandit sans cesse, reconquiert son ancienne place, au niveau des autres manufactures royales : Saint-Jean et Saint Thiébaut. « En 1763, au cours d'une tournée d'inspection, l'intendant du commerce, Potier, remarque d'une façon toute spéciale la manufacture de la Vénerie (2) ». « Il prend de nombreuses notes et ne ménage pas ses félicitations à Le Bel (3). » Celui-ci, d'ailleurs, venait d'être amené à intervenir, en faveur de l'administration, dans la fameuse querelle du Tarif.

Au XVIII^e^ siècle, l'Alsace, les Trois-Evêchés et la Lorraine, réputés « étranger effectif », étaient séparés du reste du royaume par une ligne de traites, mais commerçaient librement avec l'extérieur. Les droits acquittés par les marchandises provenant de Lorraine pour pénétrer dans les cinq grosses fermes étaient prohibitifs (4). Un système de péages, appelé Foraine, était perçu, à leur entrée en Lorraine, sur les marchandises venant de l'étranger.

Les fermiers généraux, trouvant la Foraine compliquée et de peu de rapport, voulurent, en 1737, la supprimer, et reporter sur les frontières étrangères la ligne de traites où l'on percevait le Tarif. Une très vive opposition se manifesta et fit échouer cette première tentative.

Un peu plus tard, en 1744, Helvétius reprit la même idée, mais sans pouvoir arriver à l'appliquer. Enfin, en 1761,

(1) Arch. m. N., CC. 498, 506, 511.
(2) Journal de Durival, *ms. cit.*
(3) P. Boyé, *lib. cit.*, p. 48.
(4) P. Boyé, *Lorraine commerçante*, p. 10 et suivantes.

Digitized by Google

Trudaine fit un nouvel et énergique effort. Il voulait supprimer toutes les douanes intérieures du royaume et les remplacer par un tarif unique perçu aux frontières. Le contrôleur général, Bertin, adressa le projet de Tarif aux Parlements, Chambres de Commerce et intendants, les priant de lui soumettre leurs observations.

Ce projet excita en Lorraine un très vif mécontentement. Le corps des marchands chargea François Coster de rédiger une réponse. Elle parut le 15 janvier 1762, sous ce titre : *Lettres d'un citoyen à un magistrat sur les raisons qui doivent affranchir le commerce des duchés de Lorraine et de Bar du Tarif général projeté pour le royaume de France.* Les raisons invoquées sont les suivantes : le libre commerce de la Lorraine est ce qui rend cette province le plus utile à la France ; le Tarif est un piège tendu par les traitants ; les abus de la Foraine, seuls, sont gênants ; la France n'achète rien à la Lorraine, mais y vend beaucoup ; l'adoption du Tarif ne changera donc rien aux relations de la France avec la Lorraine, mais arrêtera net celles de la Lorraine avec l'étranger.

Le Tarif rencontra quelques défenseurs parmi les fabricants qui espéraient trouver des débouchés en France. L'intendant de Lorraine, La Galaizière, voulant détruire l'effet produit par les *Lettres* de Coster, s'efforça de pousser cette minorité à les réfuter. Il décida facilement Le Bel, qui, nous l'avons vu, avait énormément souffert du manque de débouchés en France, et de la concurrence que lui faisait l'étranger, à l'abri de la Foraine.

Dès le 28 janvier 1762, paraissait une « Lettre d'un fabriquant d'étoffe de laine de la province à un fabriquant de Nancy » (1), qui mérite une analyse. L'auteur pense que son correspondant a lu les fameuses lettres d'un citoyen à un magistrat, et en a trouvé, comme lui, les principes

(1) Arch. M.-et-M., C. 311.

Digitized by Google

faux. On y déclare la guerre à deux espèces d'hommes : les fabricants d'étoffe de laine et les traitants. Ces derniers se défendront victorieusement. Il faut que les fabricants fassent de même, autant dans leur intérêt personnel que pour le bien général. La Lorraine est déjà française de fait, et le sera bientôt de nom. On la considère cependant comme étrangère. La France en a tiré de l'argent, des hommes, des convois nombreux. Elle y fait entrer en franchise tous ses produits sans que la Lorraine puisse en faire autant. Le tarif unique fera cesser cette injustice. Il permettra la libre circulation des marchandises dans l'intérieur du royaume, et mettra fin à la multiplicité des droits, objet de tant de plaintes. Il ne nuira pas, d'ailleurs, au commerce lorrain. Il n'empêchera pas l'exportation des blés en Suisse, des bois, des aciers en Hollande, des fers-blancs en Italie, des dentelles en Allemagne. Ces pays en manquent, et ne trouveront pas ailleurs aussi bon marché que chez nous. En outre, les produits lorrains entreront en France et y trouveront des acheteurs, grâce à leur qualité et à leur bas prix.

La liberté actuelle du commerce avec l'étranger est préjudiciable à la Lorraine, qui lui achète tous les ans pour douze millions de livres. Il s'ensuit une complète disparition du numéraire. Dès que le Tarif sera établi, la consommation de la Lorraine se répartira entre les fabriques de la province et celles de France. Il y en Lorraine des manufactures de drap excellentes. « A Nancy on fait des bas plus parfaits que ceux d'Erlau, et coûtant 30 sols de moins par douzaine. » Mais les marchands en gros ont intérêt à faire venir des produits étrangers. Et bien qu'ils ne soient pas cent sur deux millions d'habitants, cette infime minorité veut faire la loi au pays.

La Lorraine produit tout ce qui est nécessaire à la vie de l'homme : blé, avoine, orge, seigle, chanvre, lin, prairies, vignobles, forêts ; mines de cuivre, d'argent, de fer ; puits

Digitized by Google

salés, laine en abondance. L'agriculture était sa principale richesse, mais la disparition de plus de 2 400 laboureurs lui a porté un coup terrible. Un bien en terre, qui rapportait cinq livres en 1736, n'en rapporte plus que deux présentement. Enfin, la Lorraine fournit des laines en abondance. Un quintal de laine produit cinquante-six aunes de drap valant 392 livres, soit 242 livres de plus que la valeur primitive. Cette laine passe par vingt mains différentes pendant sa transformation en drap. « Si l'on compte les femmes et enfans de ces vingt ouvriers, on verra qu'un quintal de laine fait vivre cent citoyens. » La modicité du prix de la main-d'œuvre est connue en Lorraine. L'ouvrier ne se plaint point, il vit content de son sort.

Les manufactures de la Lorraine ne nuiront pas à son agriculture, car, dès qu'elles prospéreront, on verra accourir des ouvriers du Nord. D'ailleurs, une manufacture qui fabrique pour 100 000 livres d'étoffes de laine n'a besoin que de trente cinq hommes. Le reste est l'ouvrage des femmes, enfants et vieillards.

On voit quelle peut être l'utilité des manufactures. Pour les soutenir, il faut établir le Tarif. Et l'auteur termine sur cette phrase dont nous respectons l'orthographe : « Méprissé mon stil, loués mes sentimans patriotiques, je vous le permet. »

L'auteur ne signa point sa lettre, mais son écriture le désigne suffisamment. C'est Nicolas Le Bel. D'ailleurs, les contemporains ne s'y trompèrent pas. Durival consigne dans son journal, à la date du 5 mars 1762 : « Le Bel a fait une très bonne réfutation des lettres de Coster, qui lui a dit d'y prendre bien garde, que c'était l'ouvrage de la Cour souveraine » (1). Cette réfutation n'eut d'ailleurs aucun succès, et le projet de Tarif de Trudaine échoua devant l'opposition manifestée non seulement en Lorraine, mais dans tout le royaume.

(1) Journal de Durival, *ms. cit.*

Digitized by Google

Le Bel s'en consola en s'efforçant de développer la Vénerie par tous les moyens en son pouvoir.

Le rôle de la milice, établi le 28 décembre 1768 (1), nous détaille fort exactement les ouvriers employés par lui. Ce sont d'abord Jean Claude Le Bel, âgé de vingt et un ans, et Claude Joseph Le Bel, âgé de dix-sept ans, tous deux fils de l'entrepreneur, et remplissant les fonctions de premier et second commis, puis un principal ouvrier, un contremaître, un apprêteur de bas, onze faiseurs de bas, dix tisseurs, six peigneurs, six cardeurs, treize fileurs, un tondeur et un sergier. En tout, cinquante et un hommes susceptibles de faire partie de la milice. Si nous y ajoutons une vingtaine d'apprentis, les vieillards et les femmes, qui, de tout temps, ont été employés en très grand nombre dans cette industrie, le chiffre de deux cent cinquante à trois cents ouvriers indiqué par Le Bel, paraîtra plus vraisemblable que celui de trente ou quarante, affirmé par La Galaizière (2). Malgré les supplications de Le Bel, et l'appui de M. de Verdun, les ouvriers de la Vénerie n'étaient point exemptés du tirage au sort. Une ordonnance du 27 novembre 1765 accordait aux maîtres de manufacture de laine exemption de deux de leurs ouvriers. Les deux fils de Le Bel furent les seuls à jouir de cette faveur.

L'année suivante, la renfermerie des filles libertines abandonna la Vénerie. Un dépôt de mendicité ayant été établi à Nancy, les renfermées y furent transférées. Le Bel s'accommoda assez bien de leur départ. Mais il souhaitait garder les garçons qui faisaient leur apprentissage chez lui. D'autre part, la Ville, en lui abandonnant le logement occupé par la renfermerie des filles, voulait une compensation. Un nouveau bail fut donc passé par devant le

(1) Levée de la milice en 1769. (Arch. M.-et-M., C. 274.)

(2) La Galaizière au comte du Muy, 16 octobre 1774. (Arch. M.-et-M., C. 338.)

Digitized by Google

notaire Chappé, le 3 février 1770 (1). « La Chambre de Ville et police, considérant qu'il est essentiel d'entretenir une renfermerie pour les enfans libertins, et la convertir en maison de travail, leur enseigner à chacun un métier qui les mette à leur sortie en état de gagner leur vie, cesser d'être à charge au public, et les tirer de l'oisiveté, déclare laisser à titre de bail pour l'espace de 27 années, au Sr Nicolas Le Bel, le quartier de la Vénerie occupé cy devant par les filles libertines..., il lui abandonne les couches et matelas qui ont servi aux dites filles, à charge par le preneur d'entretenir à ses frais, pendant toute la durée du présent bail, six garçons qui seront nommés par la Chambre, auxquels il fera apprendre pendant quatre années, tant la filature que les métiers de draperies et de bas, le bénéfice de leurs ouvrages étant au profit du preneur, et la Ville demeurant déchargée du payement des quatre sous par jour qu'elle s'était obligée de faire par chacun desdits garçons, suivant son arrangement du 24 novembre 1762. Le preneur sera autorisé à reprendre six autres garçons, avec liberté de traiter de gré à gré avec les parens des enfans. En cas de maladie des enfans, ils seront visités par les médecins de la Ville, et les remèdes nécessaires fournis aux frais du preneur »

Ainsi, après vingt ans d'essais divers, la Vénerie redevenait comme en 1750 une simple maison d'apprentissage. Le digne Adrian Gallien y perdit sa place et la Ville lui accorda une rente viagère de 62 livres, maigre appoint aux économies faites par notre homme sur la nourriture des renfermés.

Près de dix ans s'étaient écoulés depuis la fameuse querelle du Tarif, et, pendant ce temps, la Lorraine était devenue complètement française. Le Bel souffrait toujours du manque de débouchés. Il renouvela en 1770 ses tentatives

(1) Arch. m. N., DD. 105.

Digitized by Google

de 1757, 1759 et 1762, afin d'obtenir pour ses produits la liberté de circuler en France. Ses arguments, contenus dans des suppliques adressées au contrôleur général et à l'intendant de Lorraine (1), sont semblables à ceux de la « Lettre d'un fabriquant de laine ». Il se plaint d'être borné à la seule Lorraine, où les marchands, profitant de la surproduction, baissent arbitrairement les prix. Il voudrait le même traitement que les fabriques des Trois-Évêchés, dont les marchandises circulent en France, accompagnées d'un certificat de l'inspecteur des manufactures. La supplique finit par un long exposé de l'utilité des manufactures, et de la sienne en particulier. Il « fournit du travail aux pauvres, les rend utiles à l'État, fait apprendre un métier aux enfans, et les instruit dans la religion pour en faire de bons citoyens. »

Le Bel n'obtint même pas une réponse. Que pouvait un petit fabricant d'une province lointaine, là où les fermiers généraux avaient échoué ? Mais La Galaizière ne lui sut pas mauvais gré de ces attaques contre un régime qu'il réprouvait lui-même. Il lui donna une nouvelle preuve d'estime, en le chargeant, en 1772, d'inspecter le « Coton » de Lunéville.

Le Père de Bellaire avait installé dès 1759 à Lunéville un atelier de charité où l'on filait et tissait le coton (2). En 1770, cet atelier fournissait du travail à près de cent enfants. On y enseignait à tisser la laine, le lin et le chanvre. Mais les comptes en étaient fort mal tenus et les sœurs de Saint Charles, chargées de l'établissement, n'étaient pas en état, au point de vue technique, de diriger l'atelier. Le maire de Lunéville, Lasnière, demanda qu'un spécialiste vînt visiter le « Coton » et indiquer les

(1) Supplique de Le Bel à Mgr l'Intendant de Lorraine et Barrois. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

(2) P. Boyé, *Lorraine industrielle*, p. 60.

Digitized by Google

mesures propres à améliorer son fonctionnement. Le Bel fut désigné par La Galaizière. Il passa près de quinze jours à Lunéville, et déposa un intéressant rapport sur la vérification des comptes et les opérations de l'atelier (1).

VII

Il y eut, entre 1760 et 1774, une époque de pleine prospérité pour la Vénerie. Le Bel était aidé par ses deux fils et par son gendre, François Liot, fils de drapiers de Metz, qui, après avoir été quelque temps principal commis d'un notable commerçant de Nancy, Siben, avait épousé en 1772, Suzanne Le Bel.

Deux cent cinquante à trois cents ouvriers travaillaient, comme nous l'avons vu plus haut, dans ses ateliers. Sa fabrication s'était étendue et ses produits avaient acquis en Lorraine une réputation très méritée. L'estime dont il jouissait comme juge consul n'avait pas été atteinte par ses malheurs immérités, et nous venons de voir La Galaizière faire appel autant à sa science de manufacturier qu'à son expérience dans la conduite des ateliers de charité. Tout au plus peut-on noter, comme une légère marque de déclin, un emprunt de 10 000 livres fait le 16 mars 1768 à la caisse du don du Roi (2).

Brusquement parurent, le 28 juillet 1774, des lettres patentes ainsi conçues :

« Louis .... à tous présens et à venir, salut..... Nous étant fait exposer qu'il n'y avait dans le duché de Lorraine aucun hôpital qui servit d'asile aux enfans trouvés..... avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

(1) Compte rendu de la vérification faite par N. Le Bel de la maison des orphelins de Lunéville, le 4 décembre 1772. (Arch. M.-et-M., C. 338)

(2) Compte du don du Roi. (Arch. M.-et-M., C. 312.)

Digitized by Google

Article 1er..... il sera incessamment établi dans notre ville de Nancy un hôpital pour les enfans trouvés.

Article 2. — Ledit hôpital sera placé dans le bâtiment de la Vénerie, situé en ladite ville, et destiné par le feu Roy de Pologne à la réclusion des filles et femmes de mauvaise vie, à laquelle il a été autrement pourvu, voulons en conséquence que ledit bâtiment, ainsi que tous ses appartements et dépendances, demeure affecté à perpétuité audit hopital, au moyen de quoy les baux et loyers qui auraient pu en être faits par la Ville de Nancy demeureront résiliés, sauf aux locataires à se pourvoir par devant le Sr Intendant et commissaire départi, pour être, s'il y a lieu, pourvu à leur indemnité, ainsi qu'il appartiendra... (1). »

Ainsi, après vingt-cinq ans de luttes incessantes, il fallait quitter la Vénerie, comme on avait dû quitter Maréville. Le Bel, accablé d'abord par l'imprévu du coup, se ressaisit bientôt, et entama résolument la lutte. Dès la fin de septembre, le Conseil des finances était saisi de sa protestation.

On ignorait à Versailles que la Vénerie, dont on avait disposé si facilement, était louée pour vingt-sept ans, que Le Bel y occupait trois cents ouvriers et y avait fait des installations considérables. C'était La Galaizière qui avait établi le projet de lettres patentes. Mais on ne pouvait plus les changer. La situation parut désagréable, et le maréchal du Muy demanda à l'intendant de Lorraine des explications, le chargeant en même temps de faire le nécessaire pour réparer l'injustice commise (2).

La Galaizière avait toujours soutenu l'industrie lorraine, et Le Bel en particulier. Il semble, en cette circonstance, avoir été trompé par ses bureaux. Mais ayant émis un pre-

(1) Arch. m. N., BB. 29.

(2) Le maréchal du Muy à La Galaizière, 5 octobre 1774. (Arch. M.-et-M., C. 388.)

Digitized by Google

mier avis, il voulut s'y tenir. Si l'on a imaginé, dit-il, d'installer l'hôpital des enfants trouvés à la Vénerie, c'est que Le Bel ne l'occupe pas tout entière avec sa manufacture. Les directeurs de l'hôpital ont proposé de ne lui prendre que l'aile droite des bâtiments où se trouve son logement personnel, et de réduire son loyer à 50 livres. Il a refusé. Il a peint, d'ailleurs, sa manufacture sous des couleurs trop avantageuses. Il n'y occupe que trente à quarante ouvriers, indépendamment de quelques fileurs de laine, et « n'y fabrique que des bas, des bonnets et quelques gros draps ». Aussi ses plaintes ne méritent-elles aucun égard (1).

C'était évidemment la solution la plus simple. Elle séduisit les bureaux. On classa la demande, espérant que son auteur se lasserait, et on attendit. Mais vers la fin de décembre, Le Bel renouvelle sa protestation, l'adressant, cette fois, à Turgot. Il fait valoir que, depuis vingt-six ans, il occupe la Vénerie et qu'il a encore un bail pour vingt-trois ans. Depuis la publication des lettres patentes, lui enlevant sa manufacture, l'alarme s'est répandue chez ses correspondants, son crédit a été perdu, ses meilleurs ouvriers l'abandonnent, il voit dépérir son usine et va tomber dans la misère. Il implore la protection du roi et du ministre (2).

Turgot demanda des explications à La Galaizière (3). Celui-ci reproduisit sa réponse au maréchal du Muy, ajoutant que les affaires de Le Bel étaient dérangées depuis longtemps. Le bruit qu'il faisait autour de la suppression de sa manufacture n'était que pour se donner un prétexte à manquer à ses engagements. D'ailleurs, les directeurs de

(1) La Galaizière au comte du Muy, 16 octobre 1774. (Arch. M.et-M. C. 338.)

(2) Le Bel à Turgot. *Ibid.*)

(3) Le contrôleur général à l'intendant de Lorraine, 31 décembre 1774. (*Ibid.*).

Digitized by Google

l'hôpital des enfants trouvés s'étaient installés provisoirement dans une maison louée à cet effet. Le Bel n'avait donc aucune raison de se plaindre (1).

Turgot adopta les conclusions de La Galaizière (2), en fit aviser Le Bel (3) et le malheureux put croire sa ruine consommée. Mais, dans les premiers jours d'avril 1775, le dossier qui sommeillait depuis le mois d'octobre précédent dans les cartons du maréchal du Muy, tomba sous les yeux de ce dernier. Il ne put s'empêcher de trouver pitoyables les raisons de La Galaizière, alors que la réclamation de Le Bel semblait très fondée. Aussi écrivit il de suite à l'intendant, pour lui signifier qu'on devait à son avis : 1° rembourser à Le Bel le prix des usines qu'il avait fait construire ; 2° lui allouer une indemnité pour résiliation de bail montant au tiers du loyer qu'il aurait payé pendant vingt-trois ans ; 3° payer des dommages-intérêts proportionnés à la perte subie par suite de l'arrêt de la manufacture. Le plus simple, disait du Muy, serait de louer pour neuf ans à Le Bel, la partie des bâtiments qui reste libre, en lui faisant dans le bail de sérieux avantages à titre de dédommagement (4).

Le Bel fut avisé du revirement qui se faisait en sa faveur, et se décida à une tentative suprême. Son frère Léopold, ancien principal à Metz, devenu curé de Sornéville, qui était déjà intervenu lors de la crise de 1759, partit pour Paris — il avait soixante-quatre ans, — et courut les ministères pour solliciter. Il termina ses démarches en écrivant à La Galaizière une lettre touchante (5). « Monseigneur, vous avez bien voulu me promettre vos bontés pour mon

(1) L'intendant de Lorraine au contr. gén., 17 janvier 1775. (Arch. M.-et-M., C. 338.)

(2) Turgot à l'int. de Lorraine, 6 février 1775. (*Ibid.*).

(3) La Galaizière à Biot, 18 février 1775. (*Ibid.*).

(4) Le maréchal du Muy à La Galaizière, 6 avril 1775. (*Ibid.*).

(5) Le Bel, curé de Sornéville, à La Galaizière, 7 mai 1775. (*Ibid.*)

Digitized by Google

frère. Je serais allé les réclamer pour lui aujourd'hui, si c'eut été votre jour d'audience, car son sort est entre vos mains. Monsieur le maréchal du Muy me l'a dit, et m'a envoyé copie de la lettre qu'il vous a adressée, il y a près d'un mois, afin que je sache sur quel pié doivent être réglées les indemnités qui sont dûes à mon frère. Si je différais jusqu'à mercredi, ce serait un retard très préjudiciable à mon frère ; par l'incertitude où on le tient, s'il continuera sa manufacture à la Vénerie, on arrête son travail. Voicy l'instant des achaps de laine. Ses achaps seraient à pure perte s'il était forcé de se déplacer. S'il n'en achète pas, ses ouvriers seront sans ouvrage, il perdra le fruit de leur travail, manquera à ses engagements, les pertes qu'il souffrira par là, ajoutées à toutes celles qu'il essuie depuis huit mois, particulièrement celles qui sont l'effet des propos calomnieux, vérifieront enfin les malignes conjectures. Son malheur sera inévitable. Rappelez-vous, Monseigneur, les tems où vous rendiez justice à la droiture de son cœur, à ses talens, à son travail. Il est toujours le même. Pour peu que vous différiez à prononcer sur les indemnités que le ministre a ordonné, il perdra un temps prétieux, cette perte achèvera la sienne. Permettez-moi de vous observer, Monseigneur, que sa perte répandra sur votre réputation une tache qui lui fera tort aux yeux du ministre et du public. Les réflexions que j'ai entendu dans les bureaux de Versailles en sont le pronostic. Dans tout l'univers, m'a-t-on dit, on encourage les manufactures, on les soutient, et dans la Lorraine on les détruit. Si j'ai été écouté avec bonté, si le Ministre a décidé en faveur de mon frère, on ne m'a pas laissé ignorer que je ne devais cet avantage qu'à l'utilité des manufactures. J'ai publié, Monseigneur, votre amour pour le bien, j'ai fait le détail des bontés dont vous avez honoré mon frère. J'ai rejeté son malheur sur la surprise que la calomnie a faite à votre religion. Daignez, Monseigneur,

Digitized by Google

mettre fin aux maux d'un père de famille qui vous regarde comme son protecteur et celui de ses enfans. Mettez-le en état de jouir des fruits de votre décision. Il attend cette grâce avec impatience, il la recevra comme un bienfait. »

La Galaizière ne cherchait vraisemblablement qu'une manière honorable de terminer une affaire mal engagée, et dont on s'occupait décidément beaucoup trop à Versailles. Il répondit au maréchal du Muy que les fonds dont disposait l'hôpital des enfants trouvés étaient à peine suffisants, eu égard au nombre toujours croissant de ces enfants. On ne pourrait donc payer les indemnités réclamées par Le Bel. Mais il y avait un moyen de tout arranger, c'était de ne mettre l'hôpital en possession de la Vénerie, que lors de l'expiration du bail de 1770. La Galaizière joignait à sa lettre un projet d'arrêt dérogeant, pour ce point seulement, aux lettres patentes de juillet 1774 (1).

Son avis fut adopté, et des lettres patentes de mai 1775, reproduites par celles de février 1777, disposèrent que l'hôpital serait installé dans une maison particulière louée à cet effet. Il conserverait cependant ses droits de propriété sur la Vénerie « à charge d'entretenir le bail vis-à-vis du preneur actuel, ou de le résilier de gré à gré (2) ».

Mais le mal était fait. Le sort de la Vénerie paraissant très douteux, les ouvriers avaient commencé à l'abandonner, la clientèle s'était faite plus rare et le crédit incertain. Le Bel était usé par les luttes et les déceptions, ce dernier coup l'avait accablé. Il avait d'ailleurs soixante-neuf ans, et l'énergie qui lui avait permis en 1759 de se relever de sa ruine, lui faisait maintenant défaut. Il mit une obstination de vieillard à vouloir conserver la direction de la manufacture sans en rien céder à ses fils ou à son gendre,

(1) La Galaizière au comte du Muy, mai 1775. (Arch. M.-et-M., C. 338.)

(2) Lettres patentes de février 1777. (*Ibid.*)

Digitized by Google

Mais, en 1778, son frère, le vénérable curé de Sornéville, mourut à la Vénerie où il était venu passer quelques jours. Sa mort donna lieu à une manifestation touchante, que rapporte Durival. « 11 février 1778. M. Lebel, chanoine régulier, curé de Sornéville, mourut hier à Nancy. C'était un homme de mérite, qui avait été principal à Metz, et si aimé, que, dès que la nouvelle de sa mort est arrivée, ses paroissiens sont accourus en foule réclamer son corps, et n'ont pas voulu souffrir qu'il soit inhumé à Nancy (1). » Le Bel fut très vivement frappé de la mort de ce frère qui l'avait aidé dans les moments difficiles, et, sans force désormais contre les difficultés, il s'avoua vaincu. Le bail de 1770 fut résilié sans indemnité, Le Bel étant simplement déchargé du loyer de 200 livres et de l'obligation de nourrir et élever six apprentis.

L'hôpital des enfants trouvés s'installa à la Vénerie en 1779.

VIII

Le gendre de Le Bel, François Liot, attribuait la chute de son beau-père à la fabrication de la bonneterie qui se vendait mal en Lorraine, tandis que les draps trouvaient des débouchés faciles, ainsi qu'en témoignait la prospérité des manufactures Saint-Jean et Saint-Thiébaut. Il résolut de tenter la fortune, acheta des métiers, et y fit travailler à son compte les ouvriers que Le Bel était contraint de renvoyer.

Dès la fin de 1778, il sollicitait l'autorisation d'établir à Nancy une manufacture de draps et de tapisserie. Il voulait l'installer dans les greniers de la Boucherie, où se trouvait la manufacture de tapisserie de Bergame de

(1) Journal de Durival, *ms cit.*

Digitized by Google

Durand, qui venait de mourir (1). C'était une solution provisoire, adoptée à la hâte, lorsqu'il avait fallu quitter la Vénerie. Mais Liot cherchait un local propre à l'établissement de la grande manufacture qu'il rêvait. En 1779, il transporta ses métiers au faubourg Saint-Pierre, près de la chapelle de Bon-Secours, dans une propriété appartenant à la famille Toustain de Viray, et beaucoup plus vaste que la Vénerie (2). Renonçant alors à la tapisserie, il demande à établir une fabrique de draps, serges et molletons, et sollicite la continuation des privilèges accordés à la manufacture royale de Maréville - la Vénerie (3).

Mais lorsque Jean-Claude Le Bel apprit les démarches faites par son beau-frère, il écrivit à son tour à Versailles, pour demander que les privilèges dont Nicolas Le Bel avait joui fussent conférés à son fils, et non pas à son gendre (4). Et ce fut entre les deux beaux-frères une lutte acharnée, à coups de mémoires et de suppliques.

Liot s'adresse à M. de La Porte, l'intendant de Lorraine, et lui expose qu'il a trois fois plus d'ouvriers et de métiers que Le Bel fils. Sa manufacture est installée à Bon-Secours, « tandis que Le Bel fils n'a point d'endroit pour placer son ouvroir ». Liot a d'ailleurs recueilli Le Bel père, qui reste avec deux filles dans une extrême misère (5). En même temps, il s'adresse aux administrateurs de l'hospice des enfants trouvés, et leur propose de donner du travail à trois cents enfants. « Ils seront sous les yeux des sœurs et gouvernés par elles. Il n'enverra que des maîtres ouvriers pour les instruire, et payera le prix de l'ouvrage

(1) Blondel à M. de La Porte, 17 septembre 1778. (Arch. M.-et-M., C. 310.)

(2) P. Boyé, *lib. cit.*, p. 49.

(3) Blondel à M. de La Porte, 5 avril 1779. (Arch. M.-et-M., C. 308.)

(4) Blondel à M. de La Porte, 22 mai 1779. (*Ibid.*)

(5) Arch. M.-et-M., C. 310.

Digitized by Google

aux enfans de même qu'aux autres ouvriers. Mais les enfans instruits travailleront au moins quatre ans pour indemnité du mauvais ouvrage du début. » D'ailleurs, pour montrer l'intérêt qu'il porte à l'établissement, il s'offre à lui donner soixante-quinze livres annuellement (1).

Aussitôt Jean-Claude Le Bel riposte. Les privilèges dont jouissait son père lui ont été accordés à perpétuité pour lui et ses hoirs. Ils lui sont donc personnels, et il a le droit de les céder à son fils, qui n'a travaillé chez lui pendant vingt ans que dans cet espoir. Il propose d'ailleurs aux administrateurs de l'hospice des enfants trouvés des conditions identiques à celles offertes par Liot (2).

On le voit, les deux beaux-frères cherchaient à s'assurer la protection de l'intendant, en fournissant du travail aux enfants trouvés, dont l'entretien coûtait fort cher à la province. D'ailleurs, Nicolas Le Bel avait employé les renfermés ; son fils cadet Claude-Joseph dirigera plus tard l'atelier de charité de Pont-à-Mousson (3), et Liot donnera du travail au « Coton » de Lunéville. C'était une véritable tradition de famille.

Nicolas Le Bel s'efforça de concilier les prétentions opposées de son fils et de son gendre. De ses splendeurs passées, il ne lui restait plus que les privilèges accordés autrefois à la manufacture royale de la Vénerie, et dont il prétendait disposer comme d'un bien personnel. Il voulait les céder également à son fils et à son gendre, « à charge néanmoins que son gendre ne refusera pas de concourir avec son beau-frère au soutien de leur père commun, et à celui de deux filles qu'il a. Ainsi, si le fils se charge du père, le gendre doit se charger de ses sœurs, qui ne lui

(1) Arch. M.-et-M., C. 310.

(2) Mémoire de Jean-Claude Le Bel, 17 juin 1779. (*Ibid.*, C. 308.)

(3) Enquête de 1788 sur l'état de l'industrie en Lorraine. (*Ibid.*, C. 310.)

Digitized by Google

seront pas inutiles dans sa manufacture. Le Bel père a l'honneur de représenter qu'il mérite quelque considération. Il est âgé de plus de soixante-dix ans, il travaille depuis cinquante-cinq ans. Depuis trente ans, il nourrit journellement plus de trois cents malheureux qui auraient été à la charge de la Ville, et il se trouve aujourd'hui, par une suite de malheurs, hors d'état de se nourrir lui-même (1). »

Au début de 1780, rien n'était encore décidé. Duhattoy, secrétaire des finances, intervint alors auprès de La Porte en faveur de Liot (2), et l'on exhuma le dossier des cartons où il dormait. Les bureaux jugeaient ridicule la prétention de Le Bel père de disposer à son gré des privilèges de la manufacture. Ces privilèges étaient attachés au roulement de l'usine, et devaient cesser en même temps que l'accensement. Liot travaille avec succès, il a vingt-deux métiers, est installé à Bon Secours et a recueilli son beau-père. Le Bel fils n'a que sept métiers et n'est pas encore installé d'une façon stable. Tous deux ont offert de faire travailler trois cents enfants trouvés. Le Bel semble incapable de tenir sa promesse, puisqu'il ne peut soutenir son petit établissement. « Liot mérite donc la préférence pour les privilèges à transporter à son usine, sous le nom de manufacture royale de Bon-Secours, à charge de remplir ses offres envers l'hôpital des enfants trouvés, à qui vraiment le privilège doit appartenir (3). »

Mais l'intendant de Lorraine jugea que ni Liot, ni Le Bel « n'étaient dans le cas de réclamer le privilège en question. » La Vénerie était tombée, et ses privilèges avec elle. Liot et Le Bel ont fondé chacun une manufacture nouvelle qui doit être soumise aux nouvelles règles adminis-

(1) Mémoire de Le Bel père, 25 juin 1779. (Arch. M.-et-M., C. 308.)
(2) Duhattoy à M. de La Porte, 15 mars 1780. (*Ibid.*, C. 310.)
(3) Mengin à M. de La Porte, 26 avril 1780. (*Ibid.*)

Digitized by Google

tratives. Or les lettres patentes du 5 mai 1779 portent qu'il ne sera accordé aucun titre de manufacture royale, excepté pour les établissements uniques en leur genre. Il faut donc les renvoyer dos à dos (1). L'avis de M. de La Porte fut adopté. Jean-Claude Le Bel, très occupé à recruter des ouvriers et à trouver un local, se tut. Mais Liot revint à la charge. Il tenait moins au titre de manufacture royale qu'à l'exemption des droits d'octroi. Son établissement avait la même étendue et occupait le même nombre de bras que les manufactures Saint-Jean et Saint-Thiébaut. Il était juste qu'il jouisse des mêmes privilèges (2). Il joignait à sa requête l'extrait du rôle des drapiers de Nancy, certifié par Barthélemy le 1er juillet 1780 :

	NOMBRE de métiers.	IMPOSITION.
Les Sieurs Dubuisson et Thouvenin.....	8	6 livres 5 sols.
Le Sieur Gœan.....	4	3 — 5 —
Manufacture Saint-Jean	22	25 — 10 —
— Saint-Thiébaut.....	22	25 — 10 —
Le Sieur Le Bel.....	7	6 —
Le Sieur Liot.....	22	25 — 10 —

Cette fois, M. de La Porte émit un avis favorable à Liot, « vu la bonté de ses étoffes, qui ont un débit considérable, non seulement en Lorraine, mais encore à l'étranger » (3). Malgré l'appui de l'intendant, le Conseil du Commerce repoussa, le 22 décembre 1780, la demande de Liot.

Jean-Claude Le Bel, dans sa petite manufacture, dite « à la Porte de Paris » (4), s'obstinait à fabriquer la bonneterie qui avait causé tous les malheurs de son père. Pour en finir avec lui, disons qu'en 1795, à l'époque où Liot avait quitté Nancy, son beau-frère subsistait encore,

(1) De La Porte à Blondel, 3 mai 1780. (Arch. M.-et-M., C. 310.)

(2) Liot à M. de La Porte. (*Ibid.*)

(3) De La Porte à Blondel, 18 novembre 1780. (*Ibid.*)

(4) Mémoire sur le commerce et l'industrie de la ville de Nancy. (*Ibid.*, C. 307.)

Digitized by Google

mais dans des conditions bien précaires, que décrit un tableau des manufactures de Nancy, le 9 nivose an III (1): « Lebel, rue Fénelon. Bas de coton, laine, toile en siamoise. *Marchandises fabriquées :* 450 paires de bas de laine, 60 bonnets. *Matières premières en magasin* : 1 100 livres de laine, 100 livres de coton. 40 ouvriers, 4 métiers à bas, 4 mécaniques à filer. Il lui reste 6 métiers vacants, faute de bras. »

Il n'existait plus d'ailleurs, à cette époque, que quatre fabricants de drap à Nancy. En 1800, il ne restera plus que la manufacture Saint-Jean, et Le Bel aura disparu.

IX

Liot, après son échec, se remit courageusement au travail. C'était déjà un merveilleux résultat que d'avoir réussi en deux ans à faire d'une fabrique complètement tombée la rivale des vieilles manufactures Saint-Jean et Saint-Thiébaut. Mais il nourrissait de plus vastes espoirs.

La maison des Toustain de Viray se prêtait mal à l'organisation des ateliers de drapiers. Il se la réserva comme maison d'habitation, logea son concierge et ses contremaîtres dans les pavillons d'entrée, et construisit pour y installer ses métiers de grands hangars en bois, qu'il fallut démolir en 1840 pour bâtir la Collégiale de Bon-Secours (2).

Le Bel avait réclamé bien souvent pour obtenir la suppression de la barrière douanière qui séparait la Lorraine du reste du royaume. Liot devait souffrir, lui aussi, des tracasseries de la Foraine. En 1782, il avait acheté à Amiens des machines et des outils nécessaires à sa fabrication. Ils furent arrêtés par le bureau des traites de Saint-Dizier, sous prétexte qu'on ne devait pas exporter à l'étranger des métiers, outils et instruments propres aux manufactures.

(1) Arch. M.-et-M., L. 1 560.

(2) Abbé Marchal, p. 13.

Digitized by Google

M. de La Porte intervint énergiquement en faveur de Liot: « Je conviens que, relativement aux cinq grosses fermes, mon département est considéré comme étranger effectif, mais j'ai peine à me persuader que, pour y faire venir des métiers, nous devions être traités comme les Allemands ou comme les Suisses. Il n'y a point de pays où les entraves soient plus multipliées qu'en Lorraine. Les bureaux y sont tellement nombreux que tout le monde se plaint avec raison des gênes qu'ils occasionnent. Je vous supplie de rendre au Sieur Liot la justice qui me paraît lui être due. Dans le cas où il aurait été dans l'erreur, cette erreur serait excusable, car je vous avoue que je l'aurais commise comme lui (1). »

Il ne fallut pas moins de deux mois de correspondance avec le contrôleur général, l'intendant de Champagne, et les bureaux de la Ferme (2), pour obtenir la restitution des métiers. Liot, qui avait entrepris vers cette époque « un très long voyage en Saxe pour faire toutes les découvertes nécessaires à la perfection de son atelier », remercia chaleureusement l'intendant de Lorraine, et s'enhardit jusqu'à solliciter son appui dans une affaire où « on voulait le réduire à l'abjection » (3). Turgot avait supprimé en 1776 les jurandes et maîtrises. Mais, aussitôt après sa chute, en 1779, on avait rétabli les corporations. Les vieilles communautés d'arts et métiers lorraines, les hans, avaient échappé à la suppression de 1776. Elles trouvèrent leur ruine dans l'édit de 1779, qui groupait les professions suivant de nouvelles règles et abolissait les antiques franchises des travailleurs indépendants en Lorraine (4). A Nancy, le

(1) M. de La Porte à Jolly de Fleury, novembre 1782. (Arch. M.-et-M., C. 310.)

(2) M. de La Porte à Rouillé, de Veslevault, Jolly de Fleury, etc., septembre-décembre 1782. (*Ibid.*)

(3) Liot à M. de La Porte, 5 décembre 1782. (*Ibid.*)

(4) P. Boyé, *lib. cit.*, p. 70.

Digitized by Google

lieutenant de police, en procédant au classement des diverses communautés, avait assimilé à celle des fabricants tous ceux qui convertissaient les matières premières. Liot se plaignait qu'on ait voulu le forcer, lui, négociant en gros, « à s'associer à tous ces artisans, ce qui le réduirait à devenir leur syndic, et, par suite, à être soumis à leurs ordres. Déjà trois tisserands et un drapier veulent le forcer de se faire recevoir par devant eux. Trois décrasseurs de robes et un teinturier sont venus saisir dans sa teinturerie ses marchandises et chaudières, et veulent aussi l'avoir pour membre de leur association ou lui interdire la faculté de faire teindre. » Liot ne voulait pas « soumettre ses produits à l'examen de gens sans connaissances et incapables d'en apprécier la perfection ». Il demandait donc à jouir des avantages attribués aux propriétaires de manufactures par l'édit du 30 octobre 1767, et réclamait à nouveau le titre de manufacture royale de la Vénerie, avec les privilèges qui y étaient attachés (1).

En effet, le 1er mars 1782, la corporation des teinturiers avait fait saisir ses marchandises, et lui avait dressé procès-verbal, sous prétexte qu'il avait chez lui des pièces d'étoffe teintes. Le lieutenant de police, juge de première instance, l'avait condamné aux dépens, et Liot n'avait obtenu gain de cause qu'en appel, les magistrats ayant reconnu que « les fabricants d'étoffe avaient la faculté de donner tous les apprêts aux ouvrages de leurs manufactures » (2).

M. de La Porte appuya de tout son pouvoir la requête de Liot. Il rappela qu'il avait donné en 1780 un avis favorable à sa première demande. « Depuis cette époque, ce fabricant a dépassé de beaucoup les manufactures Saint-Jean et Saint-Thiébaut. Il a près de cinquante métiers. Les étoffes

(1) Liot au roi. (Arch. M.-et-M., C. 310.)
(2) Mengin à M. de La Porte, 25 février 1783. (*Ibid.*).

Digitized by Google

qu'il fabrique sont de bonne qualité. Il a de nombreux ouvriers, et a établi dans quelques villages voisins des ateliers où se préparent les matières. Comme il n'y emploie que des laines du pays, il en diminue l'exportation. Il est donc un citoyen très utile. Il se propose de mettre sur pied cent métiers, et d'en porter le nombre à cinq cents. Son activité et son intelligence peuvent lui mériter la confiance. Il est donc fondé à réclamer les mêmes privilèges dont jouissent les manufactures Saint-Pierre et Saint-Thiébaut, et qui lui créent un sérieux désavantage (1). » Liot était décidé, cette fois, à « tenter toutes les voyes possibles pour réussir ». Comme il l'écrivait, « bien que le bon droit et la justice soient des moyens bien puissants, il est une manière de les présenter pour réussir » (2). L'intendant de Lorraine le recommanda chaudement aux membres du comité du commerce, lui fit connaître le moment où son mémoire leur serait soumis, et où il conviendrait qu'il se rende à Paris, afin « de suivre vivement cette affaire » (3). Tant d'efforts furent couronnés de succès. Le 15 juillet 1783, le Conseil d'État rendait l'arrêt suivant : « Sur la requête présentée au Roi en son Conseil par le Sieur François Liot...., le Roi en son Conseil a permis et permet au Sieur Liot de faire inscrire sur la principale porte de sa manufacture de drap établie au faubourg de Bon-Secours à Nancy : *Manufacture Royale de la Vénerie* ; exempte ledit établissement du logement des gens de guerre ; accorde au Sieur Liot, ainsi qu'à son contremaître et à son principal ouvrier, l'exemption de guet et de garde ; ordonne Sa Majesté que les matières premières, servant à alimenter sa fabrique, seront et demeureront exemptes du droit d'octroi qui se

(1) M. de La Porte à Blondel, 17 mai 1783. (Arch. M.-et-M., C. 350.)

(2) Liot à M. de La Porte, 5 décembre 1782. (*Ibid.*)

(3) Correspondance entre M. de La Porte, Liot, Blondel et Mengin, décembre 1782 à mai 1783. (*Ibid.*)

Digitized by Google

perçoit à l'entrée de la ville de Nancy, et ce annuellemen jusqu'à concurrence de 300 livres de Lorraine (1). » C'éta une victoire complète, puisque Liot obtenait tous l privilèges accordés en 1748. Nicolas Le Bel n'eut pas joie de voir son gendre relever cette manufacture de Vénerie pour laquelle il avait si longtemps lutté ; il éta mort le 9 octobre 1782.

Il n'existe point dans les archives de documents posté rieurs à 1783, concernant la Vénerie, si ce n'est une lettr écrite par l'intendant de Lorraine à Liot le 11 février 1789 (2), lors d'une grande enquête sur les manufactures d laine. Il est certain, cependant, que la nouvelle période d prospérité qui s'ouvrait pour la Vénerie, fut plus courte encore que la première. « La Révolution fut fatale aux manufactures royales de Nancy. Lorsqu'elle éclata, ces établissements tiraient leurs principaux bénéfices de la fabrication des draps communs pour le service des troupes. Dans la perturbation économique, les fournisseurs trouvèrent avantage à s'approvisionner en Suisse. La Vénerie et Saint-Thiébaut ne se relevèrent pas de cette crise (3). »

Liot ne chercha d'ailleurs pas à lutter. Prévoyant, de suite, combien les événements qui se préparaient seraient funestes à son commerce, il arrêta ses métiers, et abandonna ses ateliers de Bon-Secours, où s'installa une fabrique de pierre factice dirigée par le sieur Fleuret (4). Puis il partit pour Lunéville, où il devait fonder, dans l'ancien couvent des Bénédictins de Ménil, une fabrique de cotonnades, qui eut une destinée plus florissante. En 1792, la manufacture de la Vénerie avait décidément cessé d'exister.

(1) Arch. m. N., BB. 33. Extrait des registres du Conseil d'État.
(2) Arch. M.-et-M., C. 310.
(3) P. Boyé, *lib. cit.*, p. 49.
(4) Abbé Marchal, p. 13.

Digitized by Google

LETTRES

D'ALIX DE CHAMPÉ

Dame de Vandières (1)

PAR

R. HARMAND

I

Jean Cayon, le compilateur lorrain bien connu, a publié en 1838 une élégante brochure in-4° de 40 pages, tirée à cent exemplaires, ornée de gravures sur bois, de majuscules gothiques et d'arabesques marginales, dont l'archaïsme séduit. Ce volume a pour titre : *Trois lettres d'Alix de Champé, dame de Vandières, au duc de Lorraine Raoul le Vaillant*, M.CCC.XXXIV-M.CCC.XLVI, *Et de l'abbaye de Beaupré, Sépulture Ducale.* La dernière page est signée J. Cayon, et le nom de l'auteur ne se trouve que là. Nous n'avons pas l'intention d'étudier complètement la méthode de Cayon. Nous serons cependant forcé de toucher à cette question ; mais l'examen des trois lettres d'Alix de Champé reste le principal objet de cette dissertation, surtout philologique.

(1) Vandières, comm. de Meurthe-et-Moselle, cant. de Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

Ces lettres se rapportent aux amours du duc Raoul e
d'Alix, dont aucun historien sérieux n'a jamais parlé (1
Le premier qui les mentionne, en ajoutant qu'il ne les
pas vues, est Chevrier. Les seuls témoignages, sur lesquel
s'appuie Cayon, sont ceux de Louis d'Haraucourt et d
Florentin Le Thierriat (2). L'un fut évêque de Ver
dun de 1430 à 1437, évêque de Toul de 1437 à 1449, e
passa de nouveau sur le siège de Verdun qu'il occupa
jusqu'à sa mort, survenue en 1456. L'autre, avocat e
homme de lettres, naquit à Mirecourt au XVIe siècle
pamphlétaire violent, il fut pendu le 13 février 1608, sous
le règne de Charles III, pour un libelle politique, dont
l'audace parut criminelle. Nous verrons plus tard ce qu'il
advint de ses manuscrits, quand nous rechercherons la
valeur des documents utilisés par Cayon. Mais il faut
d'abord donner *in-extenso* les extraits de ces deux auteurs,
en distinguant, au lieu de les mélanger comme il fait, les
textes qu'il prétend être de Louis d'Haraucourt et de Le

(1) Nous n'avons rien trouvé de pareil ni dans le *Recueil ou Croniques des hystoires* de Champier, qui vante au contraire la vertu, la prudence, la sagesse et le courage de Raoul, ni dans la *Cronique abrégée* de Volcyr de Sérouville (feuillet 21), ni dans les *Antiquités de la Gaule Belgique* de Wassebourg, ni dans l'*Epitome* de Jean d'Aucy. — Seul Chevrier raconte cette intrigue sur un ton badin. (*Hist. de Lorraine et de Bar*, *Bruxelles*, 1758, t. II, p. 123-125, 129-132.) Il déclare suivre Le Thierriat et mentionne d'après lui les « bonnes et blandicieuses lettres de *la* main » de Mme de Vandières. « Il est à croire, ajoute-t-il, que ces lettres originales ont été soustraites ; je n'en ai pas trouvé la trace la plus légère dans ses mémoires, apostillés de sa main, à plus d'un endroit. » Plusieurs expressions, attribuées par Chevrier à Le Thierriat, ne figurent pas — et c'est un fait digne de remarque — dans les extraits de Mory d'Elvange. *Bibl. Nancy*, *mss* 775-(207). Sur Nancy au temps de Raoul, v. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. I, ch. VIII.

(2) Voir M. S. A. L., 1863 : *Quelques détails inédits sur la mort de Florentin le Thierriat*, par Ch. Laprevote, et J. S. A. L., 1882, p. 68-75 un article de M. L. Germain sur les origines de la famille. On fera bien de consulter encore W. Konarski. *Conjectures sur l'origine champenoise de Florentin Thierriat*. Mém. Soc. lettres, Bar-le-Duc, 1883. — D'après Mory d'Elvange p. 205, des vers composés par ce poète « contre le frère de son souverain » auraient causé sa mort.

Digitized by Google

Thierriat. Il les a tirés — sans le déclarer — de la collection de Mory d'Elvange, et souvent ses lectures sont inexactes. Aussi avons-nous donné, en appendice, la version authentique, où le lecteur est prié de se reporter

1° Témoignage de Louis d'Haraucourt (d'après Cayon).

« Avint le millième de l'an treize cent trente quatre, quand fust prins et ferri li dit chatel de Vendierre, qui fust' deffendu brauement et loyeusement par gentille et belle Dame, et avoit nom Alix de Champé, viduicte et relicte du Sire de Vendierre, et fust li Duc Raoul moult amoureusement aheuris de la dicte Dame et auoit bien raison ; car ne fut onc en nos pays, tant belle et qu'en tant gentil corsage et scauoir, en tant qu'est passé en prouerbe et dicton es pays, quant voulons bien dire ; disons : que femme est belle à point d'Alix et qu'a esprit et scauoir d'Alix. Falloit qu'en eust grandement, en tant que supplanta la femme de Monsignor Raoul, que n'en manquoit onc ; et fust moult gentille et désireuse ès plaisirs d'amour qu'aimoit par trop ; mais onc n'eust doulcereuses paroles qu'auoit alors (1).....

..... « Que femmes, dit Harraucourt (2), qui tenoit du Sire de Tillon trois lettres de la Dame de Vendières, que femmes, qu'ont doulces accointances d'amoureux, et que

(1) *Mss* Mory d'Elvange, Bibl. de Nancy, n° 775-(207). Le passage y commence ainsi : « Parlant du siège du chasteau de Vendieres près de Pont-à-Mousson que le duc Raoul entreprit en poursuivant les Messeins avec lesquels il était en guerre, l'auteur dit :.....

Après *et belle dame*, Cayon a omis : *qu'en étoit dame.*

Le texte *tant belle* et *qu'en tant gentil* est faux. Il y a dans la copie de Mory d'Elvange : *et queut* = *qu'eut* ; *dire bien* au lieu de *bien dire.*

A la fin, *alors* est une leçon absurde. Le manuscrit porte très nettement *Alis.*

Ces lettres se trouvent d'ailleurs dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. XIII, 1868. Mais comme cette copie imprimée ne reproduit pas toujours très exactement l'original, et néglige quelques notes des auteurs cités, nous avons cru devoir procéder à une nouvelle recension. V. *Appendice.*

(2) C'est toujours Cayon que nous citons.

Digitized by Google

veullent dire et faire, onc ne feront mieux qu'apprendre en mémoire et souvenance ce qu'escriuoit Alix à son bel ami, ainsi que va voir :

[1re lettre] « Mon bien aimé Seignour, seré tousiours vostre ; ains se n'auoit vostre doulce accointance, de qu'eu prix seroit le iour qui me luict ?... Que me seroit la nuict qu'ameine doulceur et plaisir à doulce iouuencelle ? Soyez mien : voz doulces amours me sont plus que richesses et accoutremens, accoutremens ne sont plaisirs ; plaisirs sont en doulces paroles, en doulx baisers qu'ai donné et qu'ai receu de mon doulx amy. Li mien fidel seruiteur que vous porte ceste, m'est tesmoing qu'ai baisé à tant et baisé benoiste et gracieuse escriture que m'auez faicte, et vous attens à la couchiée du soleil, et le mien cueur bondit d'aise, dont ne doubtez, ne doubte du vostre (1). »

[2e lettre] « Ne verrez plours, mon bel amy, larmes de vous sont trop poignantes. Le bel acoutrement que vot femme a mis en souciance et que veult auoir, baillez li. Ne or, ne pierreries n'ont en pouuoir de férir mon cueur. Maimez en blanche chemisette et me suffit. Se quarante années n'ont en moy osté que fleurettes de iouuence, ne les enuie, ne les regrette ; mon cueur n'est vieulx, gentil corsaige n'est descrepit et duict à mon amy. N'ai de desireulx vouloir que d'aimer vous, et tant que seré vostre doulce amie, ne sera peine, ne plours pour moy (2). »

[3e lettre] « Not petit Auber, mon doulx amy, et la Jehanneton, ont faict sur la desieunée renconstre de vot femme qu'a caressé et baillé bijoteries et seucreries à Auber, et a ploré vot femme en deuisant, deuoit estre mien ! et a faict question et demande à Jehanneton et dicte à souuente fois : L'est donc tant belle la Dame que sois

(1) Voir dans l'*Appendice* les véritables leçons.

(2) V. l'*Appendice*. Le texte du manuscrit porte : *Ne versés*. Cayon a laissé échapper une faute d'impression qui n'est pas signalée dans son erratum. — *Duit* — *Pour mi* (Cf. *Doc. hist. Iorr.*, t. XIII, p. 20).

Digitized by Google

mieulx à poinct que ne suis ?..... Jehanneton n'a repliqué aultre, que disant : Alix, elle est tant bonne, elle est tant bonne que ne sauriez croire. A ce, vot femme a ploré en plus. Adonc ne pouuons cachier ce qu'est faict ; et ne croies que me pardonne ; Dame, qu'est ieune et qu'a desir de benoiste caresse a cueur grɔvé et ne pardonne à doulce amye de son Seignour » (1).

2° Témoignage de Le Thierriat.

« Icelle vint à la rencontre de Monseigneur, parla tant beaux et bons discours que ne put mieux... Li Duc que n'auoit le cœur féré ne put en telle pourchasse résister, et eust le cœur féru pour la belle qu'auoit en tems, la quarantaine, voir même et l'an en plus. Et fust li Duc, en grande ardeur d'amour à l'encontre d'icelle, ce que fust arrivé à tous autres ; car avoit elle bon cœur et savoit bien dire et faire, dont la dame du Duc ayant eu avis, ne pouvoit tenir en place, et étoit moult en courroux ; car étoit icelle jeunette et de bon apoint pour mari. Mais fallut que s'en consolat ; car n'en fust autrement, et la Dame Alison ne faillit à suivre li Duc, que ne cacha à oncque vivant, combien lui duisoit pareil amour ; et fust à icelle baillé le Chatel que nommons Saulrupt, que n'est loin de Nancy, où fust grandement accoutrée, traitée et visitée par Monseigneur qu'en eust moult plaisirs (2). »

[Le duc — d'après Cayon — est contraint de partir pour soutenir son beau-frère prétendant au duché de Bretagne

(1) V. l'*Appendice*. Il y a une observation à faire pour tous ces textes reproduits par Cayon. Il les archaïse le plus possible, en remplaçant *j* par *i* et *v* par *u*.

(2) V. *Appendice*. Le *manuscrit* de Mory donne une introduction. Cette phrase même « *Icelle* » a été maladroitement exponctuée par Cayon, peut-être parce que le sens lui échappait ; de là la parfaite obscurité de tout le passage ; même erreur aussi dans les *Doc. sur l'hist. de Lorr.*, t. XIII, p. 64. Le manuscrit porte : « Icelle vint à la rencontre de Mgr, parla tant beaux et bons discours que ne put, ainci que disent mes manuscrits du tems, li duc que n'avoit le cœur feré en tel pourchas résister..,.. »

Digitized by Google

et joindre ses troupes à celles du roi de France Philippe VI de Valois] (1).

« Et n'osoit... Monseigneur Raoul faire refus, d'autant qu'estoit bon ami du Roi et que le comte de Blois étoit frère à sa femme. Icelle prioit fortement et pressoit que son mari partit ; non tant peut être aux fins que secourut son frère, ains que fit rage et dépit à la Vendières. Icelle Vendières pleuroit et faisoit pleurer son petit Aubert qu'avoit eu des amours du Duc. Ce qui tenoit li Duc en grand arroux, et fust contraint de faire sourdement trauailler à ce qu'estoit nécessaire pour le susdit voyage. Mais avint que, pour auoir sien harnois de guerre et équipement à poinct, li Duc fist mettre en trauaulx, ouureurs qu'estoient à Mircourt, où estoient bien bons agenceurs et habiles, et leur fust baillé ordre d'agencer sourdement, ains en toute haste que fust. De ce, ayant esté aduisement à Saulrupt, en fust si grand chagrin, que ne scauroit-on dire li mal qu'en ressentit la Dame Alison ; et le (*sic*) poignoit tant que n'eust cesse que ne vint en la cité dudit Mircourt, où, sien qu'estoit à icelle bien affidé, fist tant par belles promesses, par bénins discours, par moult d'argent et sommes d'or, qu'accointèrent et firent que les susdits manœuvriers qui trauailloient ez harnois et équipement de guerre, furent en grand retard..... Mais fust force au Duc de partir et ne fust délai en plus ; car maints messages estoient venus de France, dont fust grosse douleur et cuisant désespoir à la Vendières, qui en dépit, print le voile au département di Duc. Et disoit-elle toujours. que ne se verroient plus ni lui ni elle. ce qu'advint en effet, car moururent tous deux en peu de tems (2). »

(1) Cayon n'indique point la source où il a puisé ce renseignement. V. *Appendice*. C'est probablement Le Thierriat. Dom Calmet (éd. 1728, t. II, p. 522) signale l'intervention de Raoul dans la guerre de Bretagne, mais c'est en 1341, cinq ans avant sa mort. — Digot ne parle que de la campagne dirigée par Philippe VI contre Edouard III ; elle a lieu dans le nord de la France et aboutit à Crécy.

(2) L'archaïsme de la transcription de Cayon est ici tout à fait abu-

Digitized by Google

II

Tels sont les faits et les sentiments que nous trouvons décrits dans les fragments d'Haraucourt et de Le Thierriat. Cayon n'en indique pas l'origine ; cette erreur de méthode était fréquente chez lui, si l'on en juge par les reproches que Noël lui adresse, à ce sujet, dans son *Catalogue raisonné des Collections lorraines*. Mais cette imprécision lui était commune avec la plupart des érudits de son temps. On lui ferait volontiers un plus juste grief des étranges libertés qu'il prend avec le manuscrit de la collection de Mory d'Elvange. Car telle est, à n'en pas douter, la source où il puise. Il faut donc se tourner de ce côté, si l'on veut faire la critique *externe* et *interne* des textes, et de l'histoire qu'ils contiennent.

Mory d'Elvange déclare à la page 49 du manuscrit 775-(207) que les fragments de l'ouvrage de Louis d'Haraucourt (1) sont écrits de sa main et reliés à la suite des mémoires de l'ambassade d'Elisé d'Haraucourt, dont il a donné le manuscrit original à S. A. R. Monseigneur le prince Charles-Alexandre de Lorraine en 1773. Cette remarque est vague, mais on peut en conclure que Mory d'Elvange ne prétendait nous offrir qu'une copie. Pourquoi, cependant, avoir ainsi adressé au duc l'original ou ce qu'il considérait comme tel ? N'aurait-il pas dû garder cette pièce si importante, et y substituer, pour l'usage du prince, une copie exacte, transcrite sur parchemin, s'il voulait lui faire honneur ? Notons ce point, car si, dans un instant, nous sus-

sif. En outre il s'éloigne de son texte, qu'il lit très mal. —V. l'*Appendice*. Le manuscrit fait précéder cette citation de quelques mots : « Parlant du secours que Raoul donna au comte de Blois à la prière du roy de France, Thiriat dit que Mme de Vandière s'opposoit à ce secours et au départ du duc. »

(1) Le titre exact eût été : *Mémorial des grands gestes et faits en la province de Lorhaine*.

Digitized by Google

pectons le fragment de Louis d'Haraucourt pour des raisons d'un autre ordre, une part de notre suspicion retombera sur le copiste. Il ajoute, page 197 du manuscrit : « Ces mémoires (d'Elisé d'Haraucourt) in-folio de 120 feuilles sont originaux. » Mais l'érudition paléographique de Mory d'Elvange était-elle assez exacte pour lui permettre de distinguer la date précise d'un manuscrit d'après l'écriture ? Au surplus, comme il l'avoue lui-même dans cette note, Elisé d'Haraucourt s'était acquitté en 1619 de son ambassade auprès de l'empereur Rodolphe, et nous voilà loin de la première moitié du xv^e^ siècle, époque où l'évêque Louis a vécu et composé son mémorial. Du moins savons-nous de qui le collectionneur tenait ce texte, et par quelles mains il avait passé. « J'ai envoyé en 1773 ces Mémoires à Monseigneur le prince Charles à Bruxelles, avec ceux de Louis d'Harraucourt. Je les avois par succession de mon ayeul de Montarant, aide-major aux gardes, qui les tenoit de son beau-père, M. Gigney, conseillier d'État du duc Léopold, auquel Madame de Bissy, fille d'Elisé d'Harraucourt en avoit fait présent. »

Quant au manuscrit de l'infortuné Le Thierriat, l'origine en est encore plus obscure. Nous savons par dom Calmet que la bibliothèque de l'avocat fut promptement dispersée après sa mort tragique, sans qu'on ait connu d'une manière exacte les pièces qui la composaient (1). On attribua même à cet auteur des ouvrages qui n'étaient peut-être pas de lui. D'après Mory d'Elvange, les *Mémoires* de Florentin Le Thierriat comptaient 400 feuillets in-4° ; une note marginale de seconde main datait cette compilation de 1640, erreur évidente puisque l'avocat fut exécuté en 1608 (2). Voilà pour l'aspect et la datation. Mais le manuscrit était-

(1) *Bibl. lorr.*, p. 941. V. tout l'article de dom Calmet.

(2) V. Em. DUVERNOY, *Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar*, p. 29 et M. S. A. L., 1863, p. 290.

Digitized by Google

il un archétype ? Mory s'abrite derrière l'autorité de l'abbé Willemin qui le croyait fermement. Il ajoute que de Thomerot, substitut à la cour, hérita de l'original, que ce dernier le possédait encore en 1764, à la « Neuveville-sous-Montfort (1), » et qu'il devait être entre les mains de ses nièces ou du vitric de sa fille. Ce sont là bien des probabilités. Ne pouvait-il se renseigner directement ? Ce qui redouble nos soupçons, c'est la mention d'une certaine copie qu'il croyait en la possession du prince Charles. Il en a demandé « communication à Son Altesse Royale, et elle ne se trouvait plus à la bibliothèque » (2). Singulière disparition. Encore un manuscrit qui s'échappe mystérieusement, qui se volatilise ! Tout à l'heure c'était l'original de Louis d'Haraucourt, maintenant c'est une excellente copie de Florentin Le Thierriat. Mory d'Elvange et les historiens chez lesquels il puise sa documentation jouent véritablement de malheur. Sachons gré à l'érudit lorrain de nous avoir conservé des *extraits !* Mais si l'origine de ceux-ci peut être suspecte, il nous reste à les étudier dans le fond et dans la forme. Nos doutes se trouveront enfin confirmés ou affaiblis.

III

Il y a sans doute dans ces vieux récits une part de vérité : quelque intrigue amoureuse d'un duc de Lorraine avec une belle veuve au XIVe siècle ; la mention de Saurupt qui se trouve à la fois chez Haraucourt et Le Thierriat est même assez caractéristique ; un duc et une favorite durent y abriter vers cette époque quelques années de joies illicites et partagées. Le héros et l'héroïne s'appelaient-ils

(1) La Neuveville-sous-Montfort, Vosges, arr. Mirecourt, cant. Vittel.

(2) Mss. 775-(207). « Notes tirées des mémoires de Florentin Thiriat », p. 217. V. *Appendice*.

Digitized by Google

bien Raoul et Alix de Champé, dame de Vandières (1) ? C'est une question à laquelle on ne saurait répondre, en l'absence de documents authentiques et précis. Du moins une légende s'est de bonne heure formée autour d'eux. Nous en trouvons la preuve naïve dans une phrase de l'extrait de Le Thierriat, que Cayon, par étourderie ou par maladresse, a laissé tomber. Mentionnant les efforts que la belle Alix déploie pour arrêter les préparatifs du départ de son amant, il écrit : « De quoi les miens ont été témoins » (2). Ce sont là des anecdotes que nos aïeux, nobles, bourgeois ou paysans, aimaient à se raconter le soir, au foyer même le plus austère. On n'a jamais eu, chez nous, de répugnance pour les histoires légères, quand elles sont dites avec esprit.

Il semble d'abord que cette légende convienne mal à Raoul, si l'on s'en tient au peu que nous savons sur lui. Marié deux fois, et très jeune, étant né sans doute en 1320 (3), il n'eut pas d'enfant de son premier mariage avec

(1) Jusqu'à quel point ont contribué à la formation de cette légende et au choix de ce prénom, le personnage d'Alison Dumay et ses amours avec le duc Charles II ?

(2) Ceux qui croient ces documents fabriqués de toutes pièces au XVIII[e] siècle, verront dans cette incise une simple précaution du faussaire, une malice ingénieuse.

(3) Dans son *Introd. hist. et diplom. au Catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine* (1329-1346), École des Chartes, positions des thèses, 1902, M. Henri Levallois dit que Raoul était âgé de neuf ans en 1329. L'analyse de la thèse ne mentionne pas le document sur lequel il s'appuie. Il semblerait *à priori* que la date dût être reculée. Mais un obituaire de la collégiale Saint-Georges mentionne que Raoul était âgé de dix-neuf ans quand il fonda cette collégiale en 1339, qu'il était duc depuis dix ans et chevalier depuis un an (J. S. A. L., 1894, p. 276). D'autre part, l'*Épitaphe* du duc, reproduite à la fin de l'*Obituaire de Beaupré* (Arch. M.-et-M., H. 327), le déclare mort à 27 (ou 37) ans, l'inscription étant sans doute difficile à lire. Quant à la date où mourut Aliénor, le même registre H. 327, des XVI[e]-XVII[e] siècles, donne ce renseignement : « 17 kl. janv. Obiit Aliénor, duchesse de Lorraine, fille du conte de Bar ». On peut conjecturer qu'il s'agit du 16 décembre 1333. Mais, d'après l'épitaphe transcrite à la fin de ce registre, l'événement aurait eu lieu le 2 octobre 1333. Pour des raisons que nous ne

Digitized by Google

Aliénor de Bar ; mais sa seconde épouse, Marie de Blois, lui donna en peu d'années quatre enfants, dont trois moururent jeunes ; l'un d'eux, né vers 1340, succéda à son père sous le nom de Jean Ier. Il faut que la légende ait confondu de bonne heure les deux duchesses ; sans quoi l'on ne comprend guère les regrets que la femme légitime exprime à Jeanneton, dans une des trois lettres, au sujet de sa stérilité (1). D'autre part, nous avons le testament du duc Raoul, sous la forme d'une copie du XVIe siècle, reproduite assez inexactement par dom Calmet, et qui se trouve dans le *Cartulaire de Lorraine*. Nous y remarquons une phrase qui semble corroborer les récits de Mory d'Elvange. Raoul lègue, en effet, une pension annuelle de 60 livres au petit Aubert (2). Cette expression : « Li petis Aubers mes fis », s'opposant à « Jehan nostre filz » est significative, et l'on ne peut vraiment supposer que ce petit Aubert soit un fils du premier mariage, recommandé par Raoul à Marie de Blois, son exécuteur testamentaire ; car on ne s'expliquerait pas, dans cette hypothèse, qu'Aubert n'eût point succédé à Raoul. Digot cite, d'autre part, un *vidimus* du *Trésor*

comprenons pas, l'*obit* de Raoul se faisait le 8 des ides de mai, c'est-à-dire le 8 mai. (*Obituaire de Beaupré. Arch. M.-et-M.*, H. 327, f° 6, *verso.*)

(1) Il est vrai que le mot de la duchesse : *Devoit être mien* peut se prendre en un autre sens ; ce serait simplement le regret de n'avoir pas un aussi bel enfant.

(2) Dom Calmet. Ed. 1728, t. II, p. 528. Pour cet historien, il n'y a aucun doute : le petit Aubert serait un bâtard de Raoul. — Cf. Viton, *Hist. généal. des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, t. II, p. 85. Nous y rencontrons une indication curieuse : « Raoul laissa encore un fils naturel, qu'on nomma le jeune Albert ; il fut destiné à l'état ecclésiastique. Le testament de son père lui assigne une pension, jusqu'à ce qu'il puisse être mis en possession de quelques prébendes ou canonicats ». Viton n'indique aucune source ; il a dû suivre le texte du testament, publié par dom Calmet. — V. en *appendice* de cette étude la copie du testament de Raoul, dans *Cartulaire de Lorraine*, *reg.* B. 414, *fol.* 231.

Digitized by Google

des Chartes de Lorraine (layette Amance, n. 8) (1), attestan des lettres par lesquelles Jean Ier donnait à Aubert, bâtar de Lorraine, et à ses hoirs « l'affouage ez bois et fores d'Amance, pour son hôtel d'Essey, près de Nancy ». Mai la question reste très obscure, car il y a dans le testamen deux Aubert qui reçoivent des legs, le petit Aubert et u Aubert, bâtard de Lorraine, frère de Raoul ou fils d'un frère de Raoul (2). Il faudrait savoir si les lettres de Jean Ier ne concernaient pas plutôt ce dernier.

La réalité, cachée sous le roman, ne ressort guère de cette discussion. La légende seule subsiste, favorisée peut-être par le caractère de Raoul, prince chevaleresque, plein de courtoisie et de piété envers les ancêtres ; c'est lui qui, croyant sans doute descendre de Garin le Lohérain, ce héros épique, avait fondé à la collégiale Saint-Georges une messe annuelle en son honneur (3). Ce souverain romantique a dû frapper vivement l'imagination du peuple. Les moindres particularités de sa vie ont été sans doute promptement altérées, idéalisées, et ces récits, passant de bouche en bouche, prirent de bonne heure un caractère fantaisiste, qui apparaît nettement dans la double rédaction de Louis d'Haraucourt et de Florentin Le Thierriat. C'est maintenant, ou peu s'en faut, un drame en cinq actes. Voici Raoul et Alix en présence : d'abord ennemis,

(1) Digot, t. II, p. 245-248. La pièce authentique, visée par le *vidimus*, est aux Arch. M. et M., B 494. N° 8.

(2) V. *Appendice*. Les pièces suivantes : Arch. Nat. KK 1123, fol. 470 ; Arch. M.-et-M., B. 575 Blâmont I, n. 139 ; B. 691 Château-Salins I, n. 19 ; B. 747 Lachaussée, 67 ; B. 824 Nancy I, n. 119 ; B. 833 Neufchâteau n. 36 où le bâtard de Lorraine Aubert est mentionné, n'apportent aucun éclaircissement à ces difficiles questions. Il était, fort probablement, frère de Raoul. Les généalogistes, en particulier Viton, *ouv cité*, t. II, p. 81, signalent Aubert, fils naturel de Ferry IV, qui épousa Alix de Rancourt.

(3) Cf. Favier et L. Germain dans J. S. A. L., 1894, p. 275. ; 1896, p. 42. *Le Culte de Garin à la cour de Lorraine*, et Digot, t. I, p. 420.

Digitized by Google

en lutte ouverte l'un contre l'autre, ils éprouvent la première atteinte de l'amour. Tels Tancrède et Clorinde, Achille et Eriphile, Phèdre et son beau-fils.

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue,
> Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue...

Le deuxième acte commence, un peu long, avec les délicieuses soirées du château de Saurupt. Un enfant naît, fruit de ces amours adultères. La duchesse a tout appris ; jalouse de sa rivale, elle souffre dans ses sentiments de femme et d'épouse tout ensemble ; elle tente de reconquérir le cœur de son mari, qu'elle aime et qui la délaisse. Cependant (et c'est le troisième acte), la favorite essaie de retenir son amant auprès d'elle ; habilement, elle s'efface presque pour livrer aux caresses de Raoul le petit Aubert, ce gage de leur mutuelle affection, et c'est le plus sûr moyen pour elle de ressaisir celui qui va lui échapper. La lutte entre les deux femmes, la jeune épouse, l'ardente maîtresse, se poursuit au IVe acte. Une circonstance imprévue se produit. La raison d'Etat, l'intérêt politique exigent que Raoul joigne son armée à celle du roi Philippe de Valois et de son beau-frère, Charles de Valois, prétendant au duché de Bretagne. Partout on hâte les préparatifs. Ce ne sont qu'appels de trompettes, tumulte de foules armées. Alors la belle Vandières n'hésite plus. Où l'amour a échoué, la ruse réussira. Il faut s'abaisser soi-même, répandre l'or et l'argent, s'avilir et avilir. Qu'importe, pourvu que les constructeurs de machines, les ouvriers des arsenaux interrompent leur travail ! On peut supposer une grande scène de reproches passionnés et tragiques entre Raoul et Alix. Qu'est devenu leur grand amour ? Raoul fera son devoir : il part, il est parti. — Quelques mois après, l'épouse et la maîtresse apprennent la mort glorieuse de celui qu'elles aimaient. On imaginera même volontiers qu'elles se voient et qu'elles pleurent ensemble, à la façon des nobles dames

Digitized by Google

qu'Alain Chartier nous a décrites dans les couplets, tantôt touchants, tantôt interminables, d'un de ses plus célèbres poèmes. Alix de Vandières a tout perdu, avec Raoul ; inconsolable, elle prend le voile et se retire dans un cloître.

Voilà sans doute les broderies qu'un jeune romantique lorrain, au temps de Chateaubriand, de Hugo et d'Alexandre Dumas, eût ajoutées à la trame légère, quoique un peu sèche et raide, de la légende. L'imagination des beaux esprits du XVII^e^ siècle, la sensibilité des gens de lettres du XVIII^e^ siècle, des contemporains de Stanislas, sont restées un peu en deçà.

IV

Ainsi le ton de ces extraits, dont les sources avaient disparu vers le temps de Mory d'Elvange, est singulièrement romanesque. La langue de ces textes peut elle nous éclairer sur la valeur qu'il convient de leur accorder ? A ce point de vue, voici les distinctions qu'il y aurait lieu de faire. Les récits historiques, où sont insérées les lettres, portent l'empreinte du XVI^e^ siècle, celui d'Haraucourt aussi bien que celui de Le Thierriat ; ils n'offrent d'ailleurs aucun trait particulièrement lorrain ; la partie qui nous semblerait la plus ancienne serait le début du récit d'Haraucourt depuis : « Avint le millième de l'an treize cent trente quatre » jusqu'à « en tant qu'est passé en proverbe ». Ici la couleur de la phrase change tout à fait et décèle le pastiche. Mais la date de la falsification ne peut guère être précisée (1).

Quant aux lettres, elles méritent de nous arrêter plus longtemps, car enfin elles nous sont données pour des copies exactes d'originaux du XIV^e^ siècle. Or, il se trouve

(1) V. dans *Soc. phil. vosgienne*, t. XXI, p. 326-328, des indications très brèves, mais intéressantes sur l'inauthenticité des *mémoires* d'Errard, de Haraucourt, de Bournon, de Le Thierriat. L'auteur de cette note G. SAVE préparait une étude d'ensemble qui n'a pas paru.

Digitized by Google

que la phonétique et la grammaire de cette époque lointaine y sont outrageusement violées. Le style et les idées y sont encore beaucoup plus modernes que dans la narration qui leur sert de cadre. On le constate en comparant ces épîtres à tel ou tel texte du XIVe siècle, celui de la *Guerre de Metz*, par exemple (1) ; la supercherie est alors évidente.

Ainsi l'on sera frappé d'une faute que commet la belle Alix. Elle fait la diphtongaison de la consonne *l* et la vocalise partout où les Lorrains de son temps évitaient cette transformation. Ils disaient alors *queil*, avec prononciation mouillée (2), quelquefois *qués*, mais non *queus*. De *queu prix*, est français et même picard (graphie : *quex*), mais non lorrain, à cette époque. De même on devrait avoir *viés* ou *viez*, à la très grande rigueur *viels*, si l'on admet une influence française, mais *vieuls* est anormal dans cette région. Il est assez surprenant aussi que nous n'observions nulle part la diphtongaison, si fréquente en Lorraine, de *a* tonique libre en *ei* ; on pourrait avoir *donnei*, *couchei*, *ait* pour *a*.

Dans les lettres 2 et 3, *vot* est un véritable barbarisme. L'auteur de la supercherie a dû être égaré par le pluriel *voz*, sur lequel il a refait d'instinct un singulier imaginaire. Le cas-sujet singulier du pronom possessif avait alors les formes abrégées *voz* ou *vos* (masculin), *vo* (féminin). On n'aurait sûrement pas écrit : *vot femme*. Ici l'emploi de l'adjectif tonique *la vostre* ou *vostre* était préférable.

L'étude des mots achèvera la démonstration. *Acoutre-*

(1) On peut consulter l'*édition* Bouteiller-Bonnardot. Paris, 1875, ou *die Metzer Chronik des Jaique Dex*, éd. Wolfram, qui contient aussi ce poème. — De Bouteiller et Bonnardot ont suivi le ms. de Paris *P*, Wolfram celui de Metz *M*. Ces deux textes, tous deux du XVe siècle, n'offrent pas, au point de vue qui nous occupe, de divergences très marquées.

(2) C'est cette mouillaison qui empêche la diphtongaison. On peut comparer un cas légèrement différent : Béfort, *e* très long, au lieu de Beaufort.

Digitized by Google

ment (l. 1 et 2) ne se rencontre qu'au seuil du XVI^e^ siècle, nous l'avons lu chez Comynes ; *acoutrer* est un peu plus ancien. Il n'y a guère de *chemisette* avant 1450. — *Décrépit* (l. 2) n'est sûrement pas antérieur au XVI^e^ siècle. Même au masculin, on dit : *décrépite* ; c'est la seule forme employée par Montaigne. Il est vrai que *décrépy* (noter *y*) se rencontre au XV^e^ siècle. — *Duire*, très ancien, aux sens de *tirer*, *dresser* et même *convenir* (plusieurs exemples du XIV^e^ siècle) ne prend que tardivement (vers la fin du XVI^e^) la signification de *plaire*. — On ne trouve nulle part la forme *fleurette* (l. 2) mais *florette*, *flourette*, *fleurecte*. L'emploi métaphorique, que nous constatons ici, est d'ailleurs inusité pendant tout le moyen âge, où *flourette* signifie petite fleur. Le premier exemple de la graphie *fleurette* est, au témoignage de Godefroy, chez Carloix, mais on sait combien ce texte des *Mémoires* de Vieilleville est suspect aux historiens ; il n'a été publié qu'en 1757. La première fois que ce mot a été détourné de son sens primitif, c'est dans la *Satyre Ménippée*, et, là même, *fleurette* signifie *bagatelle*. — Jamais non plus homme du moyen âge n'eût donné à *poignant* une valeur figurée, comme dans la lettre 2. Le mot est alors synonyme de *piquant* ; il ne se revêt qu'au XVIII^e^ siècle de la nuance moderne, si expressive d'ailleurs. — Enfin *souciance* paraît avoir été un mot bien rare ; Littré et Darmesteter-Hatzfeld ne le citent pas. Godefroy en fournit un exemple qu'il tire du moine Richer (XII^e^-XIII^e^ siècle) : « *avoit esté induit en grande tromperie et souciance par certaine garce* ». Il ajoute : « *p. 23 de la publ.* » Cette mention nous a d'abord comblé d'aise, car nous rencontrions enfin un terme archaïque. Notre espérance fut cruellement déçue ; si Richer est bien du XIII^e^ siècle, sa chronique latine fut publiée par fragments en 1659 et 1723, et sa chronique française, calque de la première, éditée par ce même Cayon, à qui nous devons l'étude sur Alix de Champé ; or, le manuscrit que Cayon a reproduit est du XVI^e^ siècle. Nous ajouterons que l'indica-

Digitized by Google

tion de Godefroy est fausse, et que nous avons en vain cherché le mot dans la *Chronique*. Mais s'il y est, il est du XVI^e^ siècle. Sinon, il n'apparaît que dans la lettre d'Alix de Champé et, par conséquent, doit remonter, comme son contraire *insouciance*, à une époque récente.

Il n'y a plus guère à signaler que *bijoterie*, qui semble un bizarre synonyme d'*accessoire*, de *menu objet* ; le vocable est une contrefaçon de *bijouterie* qui est une création du XVIII^e^ siècle ; les premiers exemples de *bijou* sont de la fin du XV^e^.

Parmi les *expressions*, on ne trouve guère à remarquer que *à tant* qui n'a vraiment aucun sens dans la première lettre, le moyen âge ne lui ayant attribué que celui de : *à ce moment même*, *là-dessus*. *Souvente fois* trahit le faussaire, car l'orthographe *souventes fois* était seule correcte. *Soyez mien* est une formule moderne, du début du XVI^e^ siècle, au plus tôt.

Il est superflu d'insister sur le style qui porte sa date. Cette fluidité, cette grâce voluptueuse trahissent un contemporain de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire ; l'imitation du genre marotique, qui était alors à la mode, s'y montre encore clairement. L'érudition de ces faussaires était insuffisante ; ils se satisfaisaient à bon compte. Quelle différence avec ceux de notre temps ! Quelle gloire pour celui qui écrivit la lettre de Johan de Gisors à damesele Aelés de l'Isle d'avoir contraint M. Aug. Longnon et l'Académie des Inscriptions, malgré leurs doutes, à accepter son texte, sinon comme parfaitement authentique, du moins comme vraisemblable ! (1).

V

Notre conclusion n'est pas tout à fait originale, mais nous avons cherché à confirmer, par des raisons critiques

(1) V. sur la *lettre française du XIII^e^ siècle*, trouvée dans l'église Saint-Pierre de Montmartre, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1903, p. 139.

Digitized by Google

et philologiques. les inductions que certains historien fondent sur d'autres motifs. On trouvera signalés longue ment, dans le beau livre de M. Duvernoy sur les *État Généraux des duchés de Lorraine et de Bar* les « passages d ces textes [Haraucourt, Le Thierriat et autres], qui son en contradiction formelle avec des documents parfaitemen sûrs, chroniques ou pièces d'archives (1). » Il fait obser ver aussi que dom Calmet ignore les *Mémoires* de Le Thierriat, et ne cite nulle part Louis d'Haraucourt, que la grande réputation de ces compilateurs coïncide avec l'apparition de l'*Histoire* de Chevrier, auteur sans critique et sans foi. Enfin tous ces écrivains marquent une égale prédilection pour les anecdotes licencieuses, et attribuent aux ducs des aventures galantes d'un dessin très uniforme.

Il est très digne d'attention que Chevrier soit le premier auteur qui mentionne, dans un ouvrage imprimé, les amours de Raoul et d'Alix. Ce qui est plus curieux encore, c'est qu'il avoue ne pas connaître les « bonnes et blandi cieuses lettres » de la dame de Vandières. S'il les croit à jamais perdues, on en parlait donc autour de lui. Bien plus, à l'entendre, Le Thierriat les signalerait expressément; or, les *extraits* de Mory d'Elvange ne contiennent rien de pareil. Faut-il croire à une ruse de Chevrier ? Il excite ainsi la curiosité du public, déclarant ne pas avoir en mains ces charmantes épitres, dans le temps même où il les fabrique. En ce cas, M. Duvernoy aurait pleinement raison d'attribuer les *extraits historiques* et les *lettres* d'Alix à Chevrier, ou du moins à un de ses contemporains, son complice, son associé (2).

(1) Chap. II, § 1.

(2) Il y aurait lieu, nous suggère notre confrère M. Pierre Boyé, d'étudier de près le rôle de Jamet, un des familiers de la cour de Lunéville, qui fut bibliothécaire de Stanislas et ami du libraire Nicolas. Mais les très courts extraits, contenus dans le manuscrit 732 (730) de la bibliothèque municipale de Nancy ne donnent lieu à aucun soupçon de ce genre. Il faudrait étendre ces recherches.

Digitized by Google

C'est ici que notre opinion ne serait pas entièrement conforme à celle de M. Duvernoy. La phrase de Chevrier peut être sincère. On pourra penser qu'en 1758, les *lettres* n'étaient pas encore faites. D'ailleurs, il est loisible de supposer que l'historien, tant de fois faussaire, laissait à un autre le soin de compléter l'œuvre commencée. Mais ce qui nous paraît indéniable, c'est la différence de langue et de style entre les textes historiques et les trois lettres ; elle est si marquée que nous reculerions volontiers la rédaction des premiers ; nous inclinerions même à y reconnaître — autant qu'on peut le faire sur des indices si légers — un noyau du début du XVIIe siècle. Le Thierriat fut-il donc le principal coupable ? Quoi qu'il en soit, à nos yeux du moins, ce n'est pas le même faussaire qui a rédigé la prose d'Haraucourt et les épîtres d'Alix.

M. Duvernoy aurait aussi une tendance à innocenter Mory d'Elvange ; il le croit incapable « de falsifier des pièces historiques » (1). Nous en sommes moins certain, en songeant aux notes si confuses qu'il donne sur les textes originaux, d'où il a tiré ses extraits. C'est, d'après lui, tantôt un archétype, tantôt une excellente copie qui disparaît, sans laisser de traces. Cela, en vérité, semble bizarre. J'admets encore qu'il ait été dupe, mais je le crois dupe volontaire ou très docile (2).

(1) *Op. laud.*, p. 28.

(2) Est-ce par prévention contre Mory d'Elvange ? Mais nous trouvons un peu fuyant le ton de sa dédicace à Messieurs de l'Académie de Nancy, quand il leur présente ses extraits Mss 775-(207). P. 3... « Malheureusement ces extraits dans leur origine ne furent faits que pour mon seul usage : ils étoient destinés à demeurer inconnus dans ma biblioteque. L'espérance de recouvrer les origineaux épars m'avoit fortifié dans la resolution que j'avois prise de conserver cette notice pour moi seul. Le tems en dilapidant ou en dispersant tout ce qui a rapport à la Lorraine presentant touts les jours de nouveaux obstacles a la reunion des memoires qui l'interesse, un precis de ceux qui m'ont été communiqués jusqu'à ce jour peut devenir un point de raliement ou du moins un guide dans leur recherche. Cette seule pensée m'a

Digitized by Google

Si l'on admettait mon hypothèse d'un noyau de légend primitif, successivement garni par des faussaires (1), Mor d'Elvange pourrait avoir une assez large part de respon sabilité, et les lettres d'Alix de Champé seraient de lui o d'un de ses amis.

Dans sa belle étude sur *Clotilde de Surville* (2), Sainte Beuve signale au XVIII[e] siècle un goût marqué pour le poèmes chevaleresques et en général pour la littératur du moyen âge. Il fait dater cette réaction « des éditions du Petit Jehan de Saintré (1724) et de Gérard de Nevers (1725), rendues dans le texte original par Guellette ». Il cite encore les publications de Tressan, de Lévesque de La Ravalière, du marquis de Paulmy, les pastiches de Moncrif, les *Constantes amours d'Alix et d'Alexis*, les *Infortunes inouïes de la tant belle comtesse de Saulx*. L'*Almanach des Muses*, de Sautreau de Marsy, les *Annales poetiques* d'Imbert contiennent des rondeaux, des triolets, des fabliaux plus ou moins ingénieusement forgés. C'est en prose que Sauvigny compose l'*Histoire amoureuse de Pierre le Long et de Blanche Bazu*. Or, remarquons-le, Sauvigny et Tressan furent les hôtes de la cour de Lunéville. C'est là une piste que doivent suivre les érudits lorrains, s'ils veulent pénétrer le secret de ces supercheries littéraires ou historiques. Il y aurait à faire le recensement complet de ces publications; et l'étude des textes, la comparaison des procédés de style, dévoileraient bientôt l'anonymat des faussaires. Vaines recherches, dira-t-on. Mais ne faut-il pas que les historiens et les philologues s'amusent quelquefois ?

déterminé à vous les offrir. Votre indulgence pour moy enhardit mes efforts, mais ne m'aveuglera jamais sur les deffauts d'execution... » (13 déc. 1785).

(1) N'est-ce pas à peu près l'idée exprimée par M. Pfister dans *Annales de l'Est*, 1902, p. 141, *Chronique de la Faculté ?*

(2) *Tableau de la poésie française au XVI[e] siècle*. Paris, Charpentier, 1843, p. 484 et suiv.

Digitized by Google

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Manuscrit Mory d'Elvange. Bibliothèque municipale de Nancy. N° 775-(207).

[P. 49]. Notes historiques tirées des fragmens d'un ouvrage de Louis d'Harraucourt, Eveque de Verdun, intitulé : *Memorial des grands gestes et faits en la province de Lorhaine.*

Nota Ces fragmens de l'ouvrage de Louis d'Harraucourt sont escris de sa main, et reliés à la suite des mémoires de l'ambassade d'Elisé d'Harraucourt pour les fiefs de Lorraine relevants de l'empire, dont j'ai donné le Manuscrit original à son A. R° Mgr le prince Charles-Alexandre de Lorraine en 1773. D. M... d'E...

[P. 51]. Notes historiques tirées des mémoires de Louis d'Harraucourt.

Louis d'Harraucourt, auteur de ces memoires, fut deux fois évêque de Verdun. Élu à la mort de Louis cardinal de Bar en 1430, il abdiqua vers 1439, puis rentra dans l'episcopat après l'abdication de Guillaume Fillatre en 1449,et gouverna jusqu'en 1456. Le titre de cet ouvrage dont je n'ai eu que quelques lambeaux est *Memorial des grands gestes et faits en la province de Lorhaine.* J'en avois cinquante feuillets in-folio dont quarante-sept étaient de suitte, et les trois derniers annonçoient par leurs lacunes que ce memorial étoit beaucoup plus considerable. — Ces fragmens existoient (1) enliassés à la suite des memoires de l'ambassade d'Elisé d'Harraucourt, l'un des petits neveux de cet eveque, dans la biblioteque de feu son altesse Royale

(1) Ecrits en surcharge les mots : *feuillets*, *in*, *sept*, et la fin de *existoient*. — Nous ne prenons d'autre liberté, en collationnant ces textes, que de rétablir ou modifier la ponctuation, et quelquefois l'accentuation.

Digitized by Google

Monseigneur le prince Charles de Lorraine gouverneur des pays bas autrichiens.

Le style de cet escrivain est fatiguant comme l'est celuy des escrivains de ce siècle. S'il n'a pas le deffaut d'enchasser les faits dans des circonstances miraculeuses, il les noye souvent dans ses reflexions politiques. Les faits sont cependant ce qu'il presente de plus interessant ; je me suis borné à en extraire ce qui m'a paru ne se trouver dans aucuns de nos historiens lorrains imprimés, ou du moins presenter quelques circonstances qu'ils ont (1) ignorées ou qui leurs sont échappées.

[P. 61, *recto*, en marge : Raoul.].....

[P. 61, *verso* ; erreur de pagination à signaler : Mory d'Elvange a sauté de 61 à 65, mais aucune page ne manque.]

Parlant du siege du chateau de Vendieres près de Pont à Mousson, que le duc Raoul entreprit en poursuivant les Messeins avec lesquels il étoit en guerre, l'auteur dit : Avint le millième de l'an 1334 quand fut prins et ferri le dit chastel de Vendierre, que feut deffendu bravement et loyeusement par gentille et belle dame qu'en étoit dame, et avoit nom Alix de Champé, viduite et relicte du sire de Vandierres. Et fut li duc Raoul moult amoureusement aheuris de la dite dame, et avoit bien raison, car ne fut onc en nos pays tant belle et qu'eut tant gentil corsage et scavoir, en tant qu'est passé en proverbe et dicton es pays quand voulons dire bien, disons que femme est belle à point d'Alis, et qu'a esprit et scavoir d'Alis. Falloit qu'en eut grandement en tant que suplanta la femme de monsignor Raoul, que n'en manquoit onc, et fut moult gentille et desireuse es doux ebats é plaisir d'amour qu'aimoit par trop, mais onc n'eut doucereuses parolles qu'avoit Alis.

Apres avoir raconté comme M^me^ de Vandiere avoit suivi le duc et avoit été logée au château de Saurup près de Nancy, où touts les jours le duc l'alloit voir, l'auteur ajoutte que le duc luy escrivoit et en recevoit des lettres touts les jours. Harraucourt en avoit vu plusieurs, dont il avoit trois, les autres étant entre les mains du sire de Tillon son amy qui les luy avoit donné.

Au sujet de ces lettres, il dit : « que femmes [P. 65] qu'ont douces acointances d'amouraux et que veullent bien dire et faire,

(1) Légère surcharge pour *quils* et *ont*.

Digitized by Google

onc ne feront mieux qu'apprendre en mémoire et souvenance ce qu'escrivoit Alis à son bel ami ainci que va voir :

« Mon bien aimé seignor, seré tousjours votre, ains si n'avoit votre douce acointance, de (1) queux prix seroit le jour que me luit ? Que me seroit la nuit qu'amenne douceur et plaisir à douce jouvencelle ? Soyés mien, vos douces amours me sont plus que richesse et acoutremens. Acoutremens ne sont plaisirs. Plaisirs sont en douces parolles, en doux baisers qu'ai donné et qu'ai reçu de mon doux ami. Le mien fidel serviteur, que vous porte ceste, m'est témoins qu'ai baisé à tant et baisé benoite et gracieuse escriture, que m'avés faite, et vous attens à la couché du soleil, et le mien cœur bondit d'aise, dont ne doutté et ne doute du votre. »

AUTRE :

« Ne versés pleurs, mon bel ami, larmes de vous sont trop poignantes. Le bel acoutrement que votre femme a mis en souciance et que veut avoir, baillés li ! Ne or ne piereries n'ont en pouvoir de ferir mon cœur ; m'aimés en blanche chemisette, et me suffit. Se quarante années n'ont en moy oté que fleurettes de jouvence, ne les envie, ne les regrette ; mon cœur n'est vieux, gentil corsage n'est décrêpit, et duit à mon ami ; n'ai de désireux vouloir que d'aimer vous, et tant que serés votre douce amie, ne sera peine ne pleurs pour mi. »

AUTRE :

« [P. 65 *verso*]. Not petit Auber, mon doux ami, et la Janeton ont fait sur la dêjeuné rencontre de vot femme qu'a caressé et baillé bijoteries et seucreries à Aubert : et a ploré vot femme en dêvisant : devoit etre mien, et a fait question et demande à Janeton, et dit à souvente fois : L'est donc tant belle, ta dame, que soit mieux à point que ne suis. Janeton n'a rêpliqué autre que disant : Alis, elle est tant bonne, elle est tant bonne que ne sauries croire. A ce, vot femme a ploré en plus. Adonc ne pouvons cacher ce qu'est fait, et ne croiés que me pardonne. Dame, qu'est jeune et qu'a dêsir de benoite caresse, a cœur grêvé et ne pardonne à douce amie de son seigneur. »

P. 197. Notes tirées des *Mémoires de l'ambassade d'Elisé d'Harraucourt vers l'empereur.* — Ces mémoires in-folio de 120

(1) Une surcharge. Au lieu du mot *de*, d'abord *que* corrigé.

Digitized by Google

feuilles sont origineaux et forment un recueil de requettes, c Lettres, de copies de diplomes, etc., de l'empereur sur les droi du duc Henri 2e de Lorraine, sur Hattonchatel et les autres fie du domaine de Lorraine relevants de l'empire. Elisé de Ha raucourt mourut gouverneur de Nancy en 1624. Il fut en 161 envoié à Prague vers l'empereur Rodolphe pour pretter hom mage pour les fiefs relevants d'empire. Il a joint aux actes d son ambassade un journal de ses jours d'audience et de voyage il y a marqué tres exactement sa dépense. J'ai envoyé en 177 ces Memoires à Mgr le prince Charles à Bruxelles, avec ceux de Louis d'Harraucourt. Je les avois par succession de mon ayeul de Montarant, aide-major aux gardes, qui les tenoit de son beau père, Mr Gigney (1), conseillier d'Etat du duc Léopold, auquel Madame de Bissy, fille d'Elisé d'Harraucourt, en avoit fait présent. [Vient ensuite le dénombrement des seigneuries, tenues en fief et arrière-fief de l'Empire.]

P. 207. Notes tirées des *mémoires* de Florentin Thiriat. — Ce manuscrit d'environs 400 feuillets in quarto assé mutilé sur la fin appartenoit originairement à Mr l'abbé Willemin, chanoine de la primatiale, et depuis à Mr de Thomerot substitut à la cour souveraine de Lorraine, son héritier. Il est escrit dans le meme gout que le traité de la noblesse du meme auteur. On y reconnoit un homme instruit, mais entraîné par le mauvais gout et les chimeres de son siecle. Il noye les faits dans des citations innutiles, qu'il entremêle de réflexions presque toutjours censées.

Si l'on en croit une note marginale qui n'est pas de la même main que le texte de l'ouvrage, il escrivit vers 1640. Ces mêmoires ne vont cependant que jusque 1624. Mr l'abbé Villemin les croioit origineaux, et que Mgr le prince Charles en avoit une copie : mais en 1772 lorsque j'en demandai communication à son Al. Re, elle ne se trouvoit plus à sa bibliotèque. Seroit ce cette copie que Mr Chevrier a citée dans son histoire? Ses citations offrent trop peu de détail pour que j'aye pu en juger. Mr de Thomerot avoit encore en 1764 cet original à la Neuveville sous Monfort, et il doit être entre les mains de Mlles Clement, ses niepces, ou du vitric de Melle sa fille.

[P. 217 *verso* : Raoul. — P. 219] Thiriat rapellant la guerre

(1) *Mr* est au-dessus de la ligne et des mots *père* et *Gigney*, écrit d'une autre encre et peut-être d'une autre main.

Digitized by Google

du duc avec les Barisiens et Messeins dit : avint que Mgr ne s'y attendant fut empêché en certain chatel non loin de la Moselle que nome-t-on (1) de Vendioere. Yceluy appartenoit à certaine dame Alison qu'avoit renom d'etre belle, et avoit grand esprit : icelle vint à la rencontre de Mgr, parla tant beaux et bons discours que ne put, ainci que disent mes manuscrits du tems, li duc, que n'avoit le cœur feré, en tel pourchas résister, et eut cœur feru de la belle, qu'avoit en tems sa quarantaine, voir meme et l'an en plus ; et fut ly duc en grande ardeur d'amour à l'encontre d'icelle, que fut arrivé à touts autres, car avoit elle bon cœur, et scavoit bien dire et faire ; dont la dame du duc ayant avis ne pouit tenir en place, et étoit moult en couroux, car étoit icelle jeunette et de bon apoint pour mari, mais falu que s'en consola ; car n'en fut autrement, et la dame Alison ne faillit à suivre le duc que ne cacha à onques vivant, combien luy duisoit pareille amour (2). Et fut à icelle baillé à tout jours mais le chatel que nommons Saulrup, que n'est loing de Nancy, où fut grandement bien accoutrée, traitée et visitée par Monseigneur, qu'en eut moult plaisir.....

.... P. 219. — Parlant du secours que Raoul donna au comte de Blois à la prière du Roy de France, Thiriat dit que M^me^ de Vandière s'opposoit à ce secours et au départ du duc.

« Et n'osoit Mgr Raoul faire refus, d'autant qu'estoit bon ami du Roy et que le d^t^ comte de Blois etoit frère à Madame sa femme, icelle prioit fortement et pressoit que parti, non tant peut être aux fins que secouru son frere, ains que fit rage et depit à la Vandiere. Icelle Vandiere pleuroit et fêsoit pleurer son petit Aubert qu'avoit eu des amours du duc. Ce qui tenoit le duc en grand arroux, et fut contraint de faire sourdement travailler à ce qu'estoit necessaire pour le susdit voyage.

« [P. 219 *verso*] Mais avint (dit le vieux manuscrit) que, pour avoir sien harnois de guerre et equipement à point, le duc fit mettre en travaux ouvreurs qu'estoient à Mircourt où estoient bien bons agenceurs et habiles, et leurs fut baillé ordre d'agencer sourdement, ains en toute hâte que fut. De ce ayant été advisement à Saulrupt, fut si grand que ne sauroit on dire le mal qu'en ressentit la dame Alison, et la poignoit tant que n'eut cesse

(1) En un mot dans le manuscrit.

(2) La fin des deux mots a été recrite apres correction.

Digitized by Google

que ne vint en la cité dudit Mircourt un sien qu'estoit à icell bien affidé, que fit par belles promesses, par benins discors qu moult d'argent et sommes d'or accointèrent, et firent que le susdits manœuvriers et ouvreurs, que travailloient es harnoi et équipemens de guerre, furent en grand retard. De quois le miens ont été têmoins; mais fut force au duc de partir, et ne fu délay en plus, car mains messages étoient venu de France ; don fut grosse douleur et cuisant desespoir de la Vandiere, qui en depit print le voile en religion, au département du duc, et disoi toutjours que ne verroit plus ny li ny elle, ce qu'advint, car moururent touts deux en peu de tems.

II

[Fol. CCXXXI *recto*] Testament de monseigneur le duc Raou. Passé au Camp, deuant Aubeuille, le XXV^me^ jour d'Aoust, Mil trois cens quarente six (1).

En nom dou peire dou fil et dou Sainct-Esperit, je Raoulz, dus de Loherenne et marchis, fais et ordonne [fol. CCXXXI *verso*] mon testament et ma darriène voluntei, en mon boin sens et en ma bonne memoire, en la manière que cy après est escript. Premièrement, je donne mon âme à Deu mon Creatour et à la benoite Vierge Marie, qui la m'ont prestée ; et veil que mi hoirs paient mi debtes et que mi tors faiz soient amendeis, touz ceaulz com pourrait monstrer bonnement, au rewart de ma très chière et amée fame Marie de Blois et de mon consoil. Item je éli ma sepulture devant l'aultei Mons^r^ Sainct George, en ma chapelle de Nancey. Item je veil que, le jour de mon enterrement, qui n'ait que trèze cierges ardens, et les teignent trèze povres vestus de blanc, et que ch*ascun* des povres ait cinq solz de fors. Item je veil que le jour de mon dit enterrement, con offrait trois chevaux des miens grans chevaux, l'ung appareillié pour jouster, l'autre pour tournoier, et l'autre à armer, et que li dit trois che-

(1) Cartulaire de Lorraine. B. 414 — Mariages et Testamens—transcrit à la fin du XVI^e^ siècle. — Remarquons que ce testament a été rédigé près d'Abbeville, la veille de la bataille de Crécy. — Bien que certaines graphies aient pu être rajeunies par le copiste, nous trouvons ici un exemple de la véritable langue du XIV^e^ siècle. En comparant ce testament aux fausses lettres d'Alix de Champé, on mesurera facilement la différence qui sépare un texte falsifié d'un texte vraiment ancien.

Digitized by Google

vaux soient vendu pour acheteir terre à ma dite chappelle de sainct George ; et par mei ceu, je pri et requier as chanoines de ma dite chapelle de Nancey que je aie à tousjourmaix ch*asc*un jour une messe de Requiem pour l'âme de mi. Item je veil que tuit li pbres*tes* qui seront à mon enterrement aient ch*asc*un ung petit florin, et parmei ceu il seront tenus de dire ch*asc*un trois messes pour l'âme de my, une dou sainct Esperit, une de N*ost*re-Dame, et une de Requiem ; et veil aussi que tuit li clerc qui seront à mondit enterrement aient ch*asc*un cinq solz de fors. Item je veil et commande que dous provendes de chanoines soient faictes et fondées bien et hativement en mad*ite* chapelle de sainct George de Nancey, lesquelles je donne l'une au Signour Thomas mon Chappellain et l'autre à Jehan de Luneville, mon clerc, en recompensations des boins et aggreaubles servises qu'il m'ont faict et veil qu'elles soient asscises sus mes bois, au plus près des boix desd*its* chanoines de Nancey com pourroit, et veil que lesd*ites* [fol. CCXXXII *recto*] prevendes soient de tel valour et de tel condition com les autres sont, sans riens excepteir, et qu'elles revieignent au nombre des autres. Item je veil que, après mon decec, ma très chière et amée fame devant dite ait la maimbournie dou tout de Jehan n*ost*re fil et de mon pays, jusques à ceu qu'il soit aagée pour gouverner la duchié, et s'ensi estoit qu'elle se mariât ou qu'elle se mourût (ceu que Deu ne veille!), je veil con en ordonait selonc la forme et la manière qu'il est contenu en unes l*ett*res saelées de mon grand seel, que de ceu sont faictes. Item je veil et ordonne que toutes l*ett*res, que ma dite fame ait de mi, soient valables, de quelque date qu'elles soient. Lesquelles je ratiffie et conferme. Item je veil et commande que ma très chière et amée suer Margueritte de Loherenne ait son devys en la manière qu'il est faiz selonc ce qu'il est contenu en unes l*ett*res, saelées de mon grand seel, qui sur ce sont faictes ; et veil que tuit sui juelz qui sont en wage à Mez li soient rachepteis et delivrés. C'est assavoir une corone d'oir, vne courroie d'oir, ung fermal d'oir. Item je donne as chanoines de sainct Diey cent livres de fors, et weil qu'elles soient mises en acquest faire chacun an à tousjoursmaix mon obict dous fois en l'an. Item je donne as dames de Remyremont en semblant manière. Item je donne au fil dame Bietrix dou Neufchastel, pour plusieurs dommages qu'il ait eu pour my, cent

Digitized by Google

petis florins d'or. Item je donne à Aubert le bastart mon frère (
cent livrées de terre à rachet de mil livres de fors, des do
cens livrées de terre, que je ai chascun an sus la saline d
Moienvy. Item je veil que li petis Aubers, mes filz, ait tous le
ans soixante livrées de fors desdites dous cens livres que ie a
sur ladite saline de Moienvy, jusques ad ceu qu'il soit assignei
d'ung bénéfice de saincte Eglise, que vaillent les sexante livrée
ou plus. Item je veil que li ouvraiges de sainct George se faic
en la manière qu'il est ordoneis. Item je mec tout le remenan
de mon testament en la bone voluntei et disposition de ma trè
chière et amée fame devant dicte. C'est assavoir pour donner a
povres religious cordeliers Jacopins et as povres séculiers e
pour guerredonner à mes povres maigniées [fol. CCXXXII *verso*]
lour services selonc ceu qui li semblerait boin et qu'il averont
desservy, et pour faire toutes autres choses selonc ceu qu'il
appartenrait. Et pour toutes ces choses faire et accomplir, je ay
éleu et éli mes exécutours ma très chière et amée fame Marie
de Blois dessus dicte, ma très chière et amée tante dame Mar-
guerite de Loherenne, contesse de Chiney, mes bien ameiz
l'abbei de sainct Evre et l'abbei de Belprey, asquels je donne
plain pooir et auctorité de faire et acomplir mondit testament en
la manière que cy dessus est escrit ; et pour tout ce faire et
assevir, je lour a mis et mect en mains tous mes biens meubles
et héritages, et veil que, se aucuns des dessus dis n'y pooient
entendre à mectre à exécution cest *present* Testament, que li dui
ou li trois des quatre dessus nommeis le puissent parfaire et
assouvir. En signe de véritei, et pour ceu que les choses dessus
dictes soient fermes et estaubles, ai-je fait mectre mon grand
seel pendant en cest *present* testament, que fut faiz et escrips
aux Champs, devant Aubeville en Pontis, le venredy l'ondemain
de la feste sainct Barthelemeu, on mois d'Aoust, l'an de grâce
mil trois cens quarente et seix. Seellées d'ung grand seel cire
verde sur double queue.

(1) Suivant la ponctuation adoptée (on n'en trouve pas trace dans le registre) il sera question ici d'un frère ou d'un neveu de Raoul. C'est ou bien *Aubert, le bastart mon frère*, ou bien *Aubert le bastart, mon frère*.

Digitized by Google

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LORRAINE

depuis l'année 1745 jusqu'en l'année 1749

Par le libraire Jean-François NICOLAS

ÉDITÉ PAR M. CHR. PFISTER

INTRODUCTION

Dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* de l'année 1899, nous avons publié le *Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick jusqu'à l'année 1744 inclusivement* par le libraire Jean-François Nicolas ; nous avons raconté la biographie du personnage et dit quel grand intérêt ce document présentait pour l'histoire de la Lorraine. Le manuscrit était formé de quatre volumes principaux et de deux volumes supplémentaires que la Bibliothèque nationale avait achetés en novembre 1890. Mais il était évident pour nous que le travail de Nicolas avait été continué après 1744. « La suite, écrivions-nous, est aujourd'hui perdue. Peut-être se cache-t-elle en quelque bibliothèque privée et nous serions heureux si cette étude, en attirant l'attention sur Nicolas, faisait découvrir quelque nouvelle œuvre de lui. » Notre hypothèse s'est vérifiée. Un volume, faisant exactement suite aux quatre autres, était caché dans la bibliothèque de Mlle Buvignier-Clouet ; à la mort de celle-ci, il fut acquis par la bibliothèque de la ville de Nancy dont le conservateur, M. Favier, s'est empressé de nous le communiquer. Le tome est absolument de la même écriture que les précédents ; il est seulement d'un format plus grand et contient

Digitized by Google

106 pages. Il nous mène du début de l'année 1745 au début d 1749. Pas plus que les volumes précédents, il n'a été écrit a jour le jour, et le mot *journal* est légèrement inexact. Mais a été composé très peu de temps après les événements ; nou ne pensons pas que la rédaction puisse se placer après 175(En l'écrivant, Nicolas ne connaissait certainement pas encor les projets d'embellissements de la ville de Nancy que Stanisla forma après la paix d'Aix-la-Chapelle.

L'espace de quatre années sur lequel Nicolas nous renseign dans ce document peut sembler court ; mais ces années ont leu grande importance dans notre histoire locale. Ce sont quatr années de guerre où les Français, nouveaux maîtres du pays — l roi de Pologne n'avait qu'un pouvoir illusoire, — se battent contre Marie-Thérèse, la jeune épouse de l'ancien duc de Lorraine François III. Or, les habitants de Nancy font des vœux pour les Autrichiens, et Nicolas, sans qu'il le dise expressément, est du parti de ces derniers, ou du moins — ceci est plus exact — il reste fidèle à son ancien duc et à la vieille famille princière. Il raconte longuement les obsèques de la duchesse douairière Élisabeth-Charlotte ; le départ de la princesse Anne-Charlotte pour Vienne, écrit-il, « rappela nos anciennes douleurs et nous en causa de plus amères, » — c'était la dernière Lorraine qui quittait le sol natal. — Nicolas apprend avec attendrissement en septembre 1745 la nouvelle de l'élection comme empereur du duc François et il insère dans son recueil une série de relations de ce grand événement. En novembre 1748, en secret, un service d'actions de grâces est célébrée à l'église de l'abbaye de Saint-Léopold pour la guérison du frère de l'ancien duc, le prince Charles-Alexandre qui relevait de maladie ; Nicolas y était sûrement, puisque « les bons Lorrains y assistèrent ». Et, en collectionneur passionné, il réunit avec amour les estampes représentant les princes de la famille ducale ; il fit lui-même graver à Paris le portrait de la princesse Anne-Charlotte.

Aussi il voit avec indifférence et mauvaise humeur se succéder les victoires françaises ; ils les ignorerait presque, si à l'occasion de ces victoires l'évêque de Toul n'ordonnait la célébration de *Te Deum*, et il faut qu'il ait tous les mandements dans

Digitized by Google

sa collection. C'est à propos de ces écrits qu'il parle de Fontenoy, de la prise de Bruxelles, etc. « Les conquêtes du roi très chrétien allèrent encore leur train pendant le courant de cette année. » Il souhaite avant tout la fin de la guerre, puisqu'elle impose aux Lorrains de très lourds sacrifices : les milices lorraines, sur la levée desquelles il insiste, ne combattent-elles pas dans ces batailles contre l'ancienne maison ducale ?

Nicolas est ainsi un opposant à la domination française ; pourtant, chose singulière, il ne se livre pas dans son journal à une critique très vive du gouvernement. Il ne dit pas comment le chancelier La Galaizière interdit en 1745 l'impression de l'oraison funèbre de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, par le P. Cuny (1) ; comment, au mois de novembre, il supprima toute l'édition de l'almanach de Nancy pour 1746, parce que l'imprimeur Baltazard avait donné au grand-duc de Toscane François le titre d'empereur, à la reine de Hongrie celui d'impératrice et de reine de Bohême (2) ; il ne rapporte pas d'autres

(1) Dans le Journal de Durival, t. XIV, f° numéroté 501, on trouve une très curieuse lettre du marquis d'Argenson à La Galaizière (9 avril 1745), à propos de cette oraison funèbre. Le secrétaire d'Etat à la guerre demande au chancelier de Lorraine d'exiger des changements au texte : « Je ne sais si vous ne conseillerez point, si même vous n'enjoindrez point à l'auteur de changer, en donnant quelque sorte de préférence au sang de France sur celui de Lorraine, cet étalage et combinaison si absolue qu'il a fait des gestes glorieux de l'un et de l'autre. J'imagine que vous lui direz de plus de voir à retrancher des éloges des deux princes, fils de feue S. A. R., les traits qui, en les louant, respirent le blâme de nos projets et entreprises. » Et il insinue qu'il vaudrait encore mieux défendre l'impression. Le P. Cuny prononcera plus tard à Nancy l'oraison funèbre de l'infante Marie-Antoinette-Raphaële et de Catherine Opalinska.

(2) La Galaizière écrivit le 6 novembre 1745 à M. Hanus, lieutenant général de police : « Il est nécessaire de supprimer l'édition tout entière de l'Almanach pour 1746 dont vous m'avez remis un exemplaire, à moins que l'imprimeur ne s'engage à rétablir, sur le pied des années dernières, l'article de la naissance des princes. Vous entendez par là qu'il ne convient point qu'aucun sujet du roi de Pologne donne le titre à un prince qui n'en a point fait part à sa Majesté Polonaise. » Baltazard ne put point faire la rectification ; aussi Hanus fit-il saisir et jeter au feu les feuilles tirées.

Digitized by Google

mesures vexatoires. C'est que, jusque dans l'opposition, tou
gardant ses sentiments, il est un modéré et un ami de l'auto
Il ne peut point de même s'empêcher d'admirer ces régim
français qui passent à Nancy et il nous en donne un dén
brement exact.

Un autre trait du caractère de notre libraire, c'est qu'il
un ennemi des jésuites. Cette haine éclate en divers passa
de son *Journal*. Il s'indigne des libéralités dont le roi de Polo
comble la société de Jésus, et le P. de Menoux, le fondateur
Missions royales, est assez malmené dans le journal — une
de plus. — Il est traité avec moins de ménagements encore
le lieutenant de police Hanus, qui gouvernait Nancy au n
de la France, et pourtant Nicolas a plaisir à s'étendre sur
désagréable aventure qui arriva à ce *maire* le 23 juin 1748.

Le journal de Nicolas a-t-il été poursuivi après 1748 ? No
n'en n'avons point de preuve directe, mais nous soupçonno
que oui. Nicolas n'est mort que le 28 novembre 1761. En 175
il n'avait que 40 ans. Quand, jusqu'à cet âge, on a tant prod
sur l'histoire de son pays ou de sa ville natale, on ne laisse p
tomber la plume des mains. Soyons certains que Jean-Franço
a poursuivi son journal, comme il a continué sa collectio
des gravures de Callot. Trouvera-t-on un jour cette suite
aurons-nous occasion de nous occuper de nouveau de notr
libraire? Nous le souhaitons, car il nous a appris tant d
faits précis sur l'histoire de la Lorraine, et il nous apprendrai
certainement encore beaucoup d'autres; puis, avec lui, nou
sommes sûr d'être en bonne compagnie.

Il n'est pas impossible que cette suite du Journal, si elle s
retrouve, nous montre un Nicolas réconcilié avec la France
Sans doute il ne fut pas gagné par les beaux monuments qu
Stanislas fit édifier à Nancy de 1750 à 1755 ; il a dû bouder la
Place royale ; il s'est moqué de cette élégante symétrie et de
cette grâce dans l'ordre et les justes proportions ; il a dit du mal
d'Emmanuel Héré, de Barthelémy Guibal et de Jean Lamour :
et l'on sait que, le 26 novembre 1755 au jour de l'inauguration
de la place, il dirigea une manifestation lorraine devant le buste
du duc Léopold, dans la rue Saint-Dizier. Mais, en 1756, la

Digitized by Google

France, brisant sa politique traditionnelle, s'allia à Marie-Thérèse, la femme de l'ancien duc François ; ce jour-là notre libraire a été moins hostile à la France ; au début de la guerre de Sept ans, ses vœux ont été pour Marie-Thérèse et pour la France ; s'il avait vécu plus longtemps, il aurait fait des souhaits pour la France toute seule ; et l'on peut s'imaginer qu'un jour des neveux, qui, en leur enfance, avaient partagé tous les préjugés de l'oncle, gagnés maintenant par les idées venues de Paris, ayant lu les ouvrages encombrant la boutique du libraire, se sont écriés, en parlant de Marie-Antoinette, la fille de François et de Marie-Thérèse, née quelques jours avant l'inauguration de notre place Stanislas : l'Autrichienne. La vieille dynastie ducale était, en 1789, devenue étrangère à nos contrées et avait disparu pour les descendants des fidèles Lorrains d'autrefois dans les brouillards du Danube, en un lointain nuageux.

Nous suivons, pour la publication du tome V, les mêmes principes que précédemment ; nous avons omis les pièces accessoires que Nicolas a copiées dans son manuscrit ; nous employons l'orthographe actuelle ; nous avons corrigé un certain nombre de fautes de français évidentes, et parfois, de façon discrète, nous avons allégé les phrases trop longues et trop encombrées de l'auteur. Dans nos notes, nous donnons les éclaircissements nécessaires ; nous comparons volontiers le journal de Nicolas avec les passages correspondants du journal encore manuscrit de Durival ; nous aurons ainsi la version du vieux Lorrain, de celui qu'on a pu appeler « le citoyen », et celle du Lorrain qui avait reconnu les événements et était devenu le secrétaire du chancelier La Galaizière.

1745

Son Altesse Royale Madame Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine, princesse souveraine de Commercy, fut attaquée, le 17 décembre 1744, sur les deux heures après midi, d'une affection soporeuse tendant

Digitized by Google

à l'apoplexie et à la létargie (1) accompagnée de mou
ments convulsifs dans diverses parties du corps. On
d'abord recours aux ventouses scarifiées sur les épaules
à la saignée du bras qui fut interrompue par une synco
dans laquelle la princesse tomba après l'ouverture de
veine ; on ouvrit de nouveau celle-ci une heure après ; on
ensuite usage des vésicatoires et des gouttes d'Angleterre
qui opérèrent l'effet que l'on s'en promettait, en renda
à S. A. R. la parole et la connaissance ; les saigné
furent réitérées le même soir et le lendemain matin au pi
et à la jugulaire. Cette violente attaque fut suivie d'u
fièvre continue avec des redoublements qui furent termin
par une forte apoplexie catarrheuse qui se fixa sur la part
gauche de son corps ; on fit alors usage d'une ventouse a
milieu de la tête, après quoi l'on y appliqua un pigeon, san
que ni l'un ni l'autre y n'opérèrent. Le 18, on profita d'u
moment de connaissance pour administrer à cette princess
le saint viatique qu'elle reçut des mains du doyen de l
collégiale de Saint-Nicolas (3), son curé, vers les dix heure
et demie du matin, avec une ferveur édifiante. Depuis c
moment elle fut assez tranquille jusqu'au 21 qu'on lu
donna une médecine, laquelle opéra de grandes évacua-
tions, diminua le volume du ventre et rendit la liberté à
la tête, ce qui donnait beaucoup d'espérance ; mais, le 22,
vers les six heures du soir, elle tomba dans un sommeil
léthargique qui fut suivi, sur les dix heures, d'une nouvelle
attaque d'apoplexie. Celle-ci entraîna une agonie dans
laquelle S. A. R. entra, le 23, à trois heures du matin où
elle resta jusqu'à huit heures un quart du matin, qu'elle
termina sa vie à l'âge de 68 ans, trois mois, dix jours.

(1) Ces termes se trouvent déjà en partie à la fin du t. IV. Cf. *Journal* de Nicolas, p. 175.

(2) Médicament liquide dont un sel d'ammoniaque fait le principal excitant.

(3) De Commercy.

Digitized by Google

(Suit une description de la douleur des serviteurs de la duchesse. Le 24 décembre au soir, le corps fut embaumé par le sieur Dubois, ancien chirurgien de S. A. R. Il fut ensuite enfermé dans un cercueil de bois de chêne et transporté dans la chapelle du château ; les entrailles furent déposées le même jour à l'hôpital Saint-Charles de Commercy (1). Le 27, le cœur fut remis à M. l'abbé de Lozandière, chanoine de la primatiale et premier aumônier (2), et porté à la collégiale de Commercy.)

Le même jour de la mort de S. A. R. Madame, la nouvelle en fut apportée à Nancy et y causa une douleur des plus sensibles ; on s'attendait à ce que l'évêque de Toul (3) donnerait un mandement pour qu'on priât Dieu pour elle (4) : il n'en fit rien ; au contraire, il donna des ordres pour que l'on ne sonnât que quand le corps arriverait à Nancy et empêcha les curés et le clergé de l'accompagner. [Il leur permit] de faire seulement l'aspersion au passage, [leur ordonnant] de retourner dans leurs églises par le chemin le plus court. Cependant il aurait dû marquer un peu plus de reconnaissance, vu la politesse qu'on lui avait toujours faite à la cour de Lorraine et le présent de six chandeliers d'argent et d'une croix qu'on lui donna de la chapelle de S. A. R. Madame à Commercy.

(1) Voir pour plus de détails, Dumont, *Histoire de Commercy*, t. II, pp. 324-325.

(2) Sur lui, voir *infra*, p. 161, n. 2.

(3) Scipion-Jérôme Bégon, évêque de 1723 à 1753.

(4) Ici une ligne est barrée et Nicolas a écrit en marge : « Il faut qu'il y ait du plus ou du moins dans le récit, car le corps de S. A. R. ayant été déposé dans l'église de Saint-Mansuy, faubourg de Toul, M. l'évêque alla avec son chapitre pour y jeter de l'eau bénite ; les bénédictins qui disaient l'office ne voulurent point céder de place au chœur, en sorte qu'il fallut que le prélat et les chanoines fissent leurs prières dans la nef, suivant ce que j'ai ouï raconter. » Le fait est tout à fait exact. Voir abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, pp. 532-533.

Digitized by Google

(Suivent une série de pièces sur la mort de la duchesse dou rière, des projets d'épitaphe, la lettre, en date du 7 janvier 17 adressée par les Cordeliers de Nancy pour notifier son déc l'indication de tous les services célébrés à Nancy pour repos de son âme, le récit de la cérémonie funèbre à la collégi de Commercy le 17 février, celui de la translation du corps Nancy le 18 février et de la cérémonie des obsèques aux Cor liers les 9 et 10 mars. Nicolas reproduit les emblèmes, les devi et les inscriptions dont était ornée l'église) (1).

Le 19 février, on fit des services à la collégiale Commercy pour l'archiduchesse, épouse de S. A. S. Monse gneur le prince Charles (2).

Le 2 mars, S. A. S. Madame la princesse Charlotte part de Commercy pour Vienne ; ce départ rappela nos an ciennes douleurs et nous en causa de plus amères (3).

Les 14, 15 et 16 mars, on fit dans l'église des Cordelier les services anniversaires de Charles V et de Léopold Ier (4

Dans le même temps le Sr Daullé graveur à Paris (5)

(1) Les inscriptions ont été imprimées à l'époque sur deux grande feuilles in-fol. Noël en possédait un exemplaire dans sa collection n° 2215. D'après cet exemplaire, l'abbé Guillaume en a donné une traduction. *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, dans les *M. S. A. L.* 1851, pp. 208 et suiv.

(2) Charles-Alexandre, le second fils survivant du duc Léopold. Le 7 janvier 1744, il épousa Marie-Anne, sœur de Marie-Thérèse. Cette princesse mourut le 16 décembre de la même année. Charles-Alexandre devint gouverneur des Pays-Bas autrichiens. Cf. Lucien Perey, *Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles*, p. 81.

(3) Dernière fille de Léopold, elle devint abbesse de Remiremont et de Mons, et mourut dans cette dernière ville le 7 novembre 1773. Elle fut enterrée à la Chapelle ronde de Nancy le 12 décembre 1773. — Après avoir quitté Commercy, elle passa par Toul où un religieux de Saint-Èvre, dom Ambroise Colin, lui adressa, le 3 mars 1745, de touchants adieux en vers. Cf. *J. S. A. L.*, 1858, p. 98.

(4) Ces jours sont des jours conventionnels ; en réalité Charles V était mort le 18 septembre 1675, Léopold le 27 mars 1729.

(5) Né à Abbéville en 1703, mort à Paris en 1763. Il fut reçu membre de l'Académie en 1748. Cf. Em. Delignières, *Catalogue de l'œuvre de Daullé*. Nous reproduisons ici cette œuvre que M. Lucien Wiener a bien voulu mettre à notre disposition.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

grava le portrait de S. A. S. Monseigneur le prince Charles. Voici des vers que l'on fit pour mettre au bas :

De ce héros lorrain tu vois ici l'image ;
Pour te tracer ces traits j'ai forcé mon burin ;
Veux-tu le mieux connaître aux traits de son courage ?
Franchis l'Elbe, l'Iser, le Danube et le Rhin.
par M. Richard du faubourg Saint-Pierre ;
(il est à présent bernardin).

AUTRE

Sous ces augustes traits que l'art nous a tracés
Vois un prince couvert de gloire.
Les jours de ce héros à peine commencés
Sont autant de jours de victoire.

Le 28 février, 1er et 2 mars, il y eut de grandes réjouissances à la cour de Lunéville au sujet du mariage du Dauphin avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne (1) ; il y eut feu d'artifice, illumination, concert, comédie, bal et grande table de cent couverts servie pendant les trois jours. Le 1er mars, on fit des feux de joie à Nancy pour le même sujet.

Le 3 mars, mourut à Nancy Lamberte-Constance de Faing des Armoises, gouvernante des enfants de Lorraine.

Le 26e (2), le roi de Pologne Stanislas Ier alla pour la première fois à Commercy.

(Suit le texte de la harangue que lui adressa M. du Haut, curé de la ville.)

(1) Elle était fille de Philippe V et mourut après dix-huit mois de mariage. Cf. *infra*, p. 152. Le dauphin se remaria, en 1747, à Marie-Josèphe de Saxe, fille du roi de Pologne Auguste III.

(2) Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 188, place cette première visite au 20 mai 1745 ; en réalité le roi de Pologne revint à Commercy à cette date.

Digitized by Google

Le 28e mars, on fit le marché pour démolir le nouveau et l'ancien palais de Nancy qui étaient magnifiques (1) ; la démolition commença le 9e avril suivant et ne finit qu'en novembre 1748.

La milice de Normandie qui était en garnison à Nancy en partit le 3e février (2), et le régiment du roi le 4e et 5e avril (3) : il n'y resta point de troupes pour la garde de la ville, ce qui occasionna quelques accidents et du bacchanal pendant la nuit, et notamment la nuit du 9e mai où quelques libertins commirent des indécences devant l'église de la primatiale et cassèrent la fontaine de la place de la Ville-Neuve (4) ; pour remédier à ces désordres, les bourgeois commencèrent à monter la garde le 13e mai.

Dans le même temps, on ôta les arbres de la Garenne qui faisaient une fort belle promenade pour les mettre à La Malgrange (5).

La nuit du 15 au 16 avril, le prince de Conti (6) passa à Nancy pour aller à l'armée du Rhin.

Le 17e mai, le comte de Laval (7), commandant à Nancy,

(1) Le nouveau palais de Nancy est le *Louvre* bâti par Boffrand au nord de la place de la Carrière ; l'ancien palais est celui des vieux ducs ; la Porterie du duc Antoine et la galerie des Cerfs devaient pourtant être épargnées. Sur ce marché, voir notre article dans le *J. S. A L.*, 1909, p. 191.

(2) Un bataillon de cette milice était à Nancy depuis le 8 juillet 1744. *Journal* de Nicolas, p. 168.

(3) Ce régiment était arrivé le 2 août 1743. *Ibid*, p. 162. Ces troupes furent envoyées en Flandre.

(4) La place du Marché.

(5) On avait commencé à planter ces arbres en 1724. *Journal* de Nicolas, p. 66. Le 20 janvier 1730, François III accorda ce terrain à la ville qui continua les plantations d'arbres et en fit une promenade fréquentée. *Histoire de Nancy*, t. III, p. 426.

(6) Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né en 1717. Il avait enlevé, dans la campagne de 1744, Château Dauphin en Piémont ; aussi venait-on de lui donner le commandement de l'armée d'Allemagne. Le 16 avril, il s'arrêta environ une heure à Lunéville, pour saluer le roi et la reine de Pologne. Journal de Durival, t. II, f° 104.

(7) Guy-Claude-Rolland de Montmorency, comte de Laval, avait été

Digitized by Google

fut reçu conseiller chevalier d'honneur à la cour. Jacquemin avocat lui fit un fort beau compliment. Le même jour, le roi de Pologne passa à Nancy pour aller à Commercy et il en revint le 24e du même mois ; il ordonna plusieurs changements dans le château et l'a rendu très beau (1).

Le 28e juin, on chanta le *Te Deum* à la Primatiale pour la sortie du roi à Dantzig (2).

Dans le même temps, le roi fit faire le bâtiment des Capucins de Nancy (3).

Le 8 mai, le roi ordonna de lever la subvention sur la principauté de Commercy ; elle fut réglée le 15 juin à la Chambre des comptes.

Le 28e juillet, mourut à Baudricourt (4) Jean-Claude marquis de Bassompierre, seigneur de Removille et Baudricourt, ancien chambellan et capitaine commandant les chevaux légers de la garde de Léopold Ier et François III ; il avait épousé Jeanne de Nettancourt, morte en 1747, de laquelle il eut : 1° Léopold-Clément, marquis de Bassompierre, marié en 1744 à Charlotte de Craon ; 2° Marie-Louise de Bassompierre, abbesse de Poussay en 1748 ; 3° Henriette-Charlotte de Bassompierre (5). Son corps fut amené

nommé commandant de Lorraine en mai 1744. *Journal* de Nicolas, p. 166

(1) Nicolas a ajouté : Voyez le Recueil des Gravures de M. Héré. Sur ces changements, voir P. Boyé, *Les châteaux du roi Stanislas* dans la *Revue lorraine illustrée*, 1908, p. 136.

(2) Stanislas, assiégé dans Dantzig par les Russes, avait réussi à s'en sauver dans la nuit du 27 au 28 juin 1734.

(3) Déjà Léopold avait fait refaire en partie le couvent des Capucins dans la rue Saint-Dizier ; Stanislas fit reconstruire les parties anciennes. *Histoire de Nancy*, t. II, p. 855. On ne trouve pas ici la phrase que nous avons signalée jadis dans notre préface du *Journal* de Nicolas ; notre conclusion était juste sans que notre raisonnement fût exact.

(4) Canton de Mirecourt, Vosges.

(5) Les prénoms ont été ajoutés après coup. La généalogie est exacte. Cf. de la Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édit., t. II, col. 460.

Digitized by Google

le 30 et inhumé dans le caveau de la chapelle des Bassompierre chez les pères Minimes de Nancy dont ils sont fondateurs. Ces pères lui firent des services le 31. Ils sonnèrent pendant quarante jours. Le 9e août, on lui fit encore des services des plus magnifiques. L'église était entièrement drapée de noir.

Dans le même temps mourut à Parroy (1) Charles, comte de Fiquelmont, seigneur de Parroy, ancien capitaine de cuirassiers pour le service de l'Empereur, chambellan et lieutenant des chevaux légers de la garde du duc Léopold Ier ; il avait épousé en 1709 Anne-Marguerite de Chauvirey, de laquelle il laisse plusieurs enfants.

Le 14e août, le régiment de Bercheni hussard arriva à Nancy : le 17e, il passa en revue devant le roi et, le 18e, il partit (2).

Le 17e, à sept heures du soir, il y eut un orage des plus violents, des coups de tonnerre affreux ; il tomba une grêle si forte qu'elle vendangea dans un moment les vignes de Villers, Laxou, la Côte (3), Malzéville, Custine et Malnoye (4).

Le 16e, l'évêque de Toul arriva à Nancy, et y donna la confirmation le 24 et le 25.

Le 1er de septembre le roi partit pour Paris ; il passa par Commercy et fut de retour pour le 30.

Le 17 septembre, on apprit à Nancy avec beaucoup de plaisir que S. A. R. François III, duc de Lorraine, grand duc de Toscane, avait été élu à Francfort roi des Romains. Voici quelques lettres que j'ai reçues de Francfort à ce sujet : elles en contiennent la relation.

(1) Canton de Lunéville-Sud.

(2) 17 août 1745. « Le régiment de Bercheni passé en revue à La Malgrange devant le roi de Pologne. Il partira demain de Nancy pour se rendre sur la Sarre. » Journal de Durival, t. I, f° 109.

(3) La côte des Chanoines.

(4) Il s'agit de Malleloy, canton de Nomeny.

Digitized by Google

(Ces lettres sont d'un Lorrain de Lunéville ; elles sont datées de Francfort 13 septembre, 25 septembre, 12 octobre. Nicolas indique les médailles qui furent frappées à l'occasion de cette élection de l'ancien duc de Lorraine François III, devenu l'Empereur François Ier.)

Le 24 octobre, l'évêque de Toul fit la cérémonie de consacrer la nouvelle église de l'abbaye de Saint-Remi de Lunéville (1).

Les chanoines de la Primatiale firent compléter l'ornement de drap d'or dont le roi leur avait fait présent ; il n'était composé que d'une chasuble, deux dalmatiques, trois chapes (2) ; ils y firent mettre du galon et des franges (3) d'or. Il est composé à présent d'une chasuble, quatre dalmatiques, six chapes ; ils s'en servirent pour la première fois le 1er novembre.

Dans le même temps mourut à (4) Anne-Françoise de Barillon-Morangis, veuve d'Antoine, comte de Choiseul (5), lieutenant général des armées du roi T. C. et son lieutenant général dans les provinces de Champagne et de Brie ; son fils, le primat de Lorraine (6), lui fit faire des services le 13 dans l'église primatiale.

Le 13 novembre se fit la rentrée de la Chambre des comptes de Lorraine et le 15 celle de la Cour souveraine.

(1) L'église de Lunéville avait été commencée au temps de Léopold sur des dessins de Boffrand. Elle ne fut achevée qu'au début du règne de Stanislas. Elle est placée aujourd'hui sous le vocable de Saint-Jacques.

(2) Ce présent leur avait été donné le 31 octobre 1742, au moment de la fusion des deux chapitres de la Primatiale et de Saint-Georges. *Journal* de Nicolas p. 152.

(3) Nicolas écrit franches.

(4) Le nom en blanc.

(5) Antoine-Clériadus de Choiseul, de la branche de Beaupré, était mort le 19 mai 1726.

(6) Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré avait succédé en 1742 comme primat de Nancy à Marc de Beauvau-Craon. *Histoire de Nancy*, t. II, p. 700.

Digitized by Google

Le 18 novembre, le régiment de Mortagne, milice de Normandie, arriva ici, le 20 le régiment de Vermandois, de même que le régiment de Monaco, composé de trois bataillons, le 10 décembre ; le régiment de Stanislas cavalerie y arriva aussi, le 10 janvier 1746 (1). Tous ces régiments y passèrent l'hiver ; celui de Stanislas en partit le 8e avril, celui de Monaco le 15 et le 17 — ce régiment devait par toute la ville, — celui de Vermandois partit le 18.

Le 10 décembre, mourut à Nancy, à sept heures du soir Claude d'Hoffelize, chevalier, conseiller d'Etat de S. M. le roi de Pologne et premier président de la Cour souveraine de Lorraine et de Bar (2) ; il fut enterré le 12 à 3 heures du soir dans l'église de la paroisse Notre-Dame. La Cour souveraine, le bailliage, l'Hôtel-de-Ville, la justice consulaire assistèrent au convoi funèbre, de même que les cinq paroisses, les Cordeliers, Capucins, Tiercelins, les Pénitents et les Orphelines ; on sonna dans toutes les églises. Le 29e du même mois, la Cour souveraine lui fit faire des services à la paroisse de Saint-Sébastien. La charge de premier président fut donnée à Jean Charles de Labbé du Rouvrois, qui fut installé à la Cour le 30e du même mois (3).

Le 9 décembre le roi alla à Commercy (4) et repassa le 13 à Nancy.

Sur la fin de l'année 1745, le P. Jean-Joseph Petitdidier, de la Compagnie de Jésus, donna au public la *Dissertation theologique et canonique sur les prêts par obligation stipulative d'intérêts*, imprimée chez François Midon à Nancy (5).

(1) Ces régiments revenaient d'Allemagne.

(2) Il était âgé de 84 ans.

(3) Sa nomination est du 21 décembre 1745.

(4) 9 décembre 1745. « Le roi de Pologne va à Commercy avec le prince de Talmont, l'évêque de Metz, M. de Laval, M. de La Galaizière, Madame de Laval, Mme de Lannoy. » Journal de Durival, t. II, f° 114.

(5) C'est un volume in-12 de 231 pages. Une 2e édition, revue et corrigée, parut en 1748, in-12 de 283 pages. Jean-Joseph Petitdidier était né à Saint-Nicolas-de-Port en 1664 ; il mourut à Pont-à-Mousson en 1756.

Digitized by Google

Dans le même temps, le P. Jean Pichon donna aussi au public l'*Esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise sur la fréquente communion*, imprimé à Paris chez Guérin (1). Ce livre fit fracas, étant absolument rempli d'une morale relâchée et plein de passages tronqués, ce qui a été cause qu'il a été justement condamné par une grande partie du clergé de France (2). Le P. Pichon avait dédié son livre à la reine de Pologne. Il demeurait pour lors à la Mission royale (3) et il distribua son ouvrage par toute la Lorraine. L'évêque de Toul fut un des derniers qui en défendit la lecture à ses diocésains. Son mandement est du 17 avril 1748 (4).

(Suit le texte de ce mandement et celui d'une lettre du P. Pichon à l'archevêque de Paris, en date du 24 janvier 1748, par laquelle il se rétracte. Nicolas se moque du mandement de Mgr Bégon, qui, dit-il, vint deux ans et demi trop tard.)

Le P. Pichon resta encore quelque temps à la Mission royale après la publication de son livre ; il eut ordre à la fin de l'année 1747 de se retirer à Strasbourg, et, en août 1748, il eut une lettre de cachet du roi T. C. pour se rendre en Auvergne (5).

Le 27 décembre, le roi de Pologne donna une ordonnance pour lever 1.100 hommes de milice pour former le second bataillon du régiment Royal-Barrois ; la ville de Nancy n'en fut pas exempte ; on la tira le 12, 13 et 14 janvier 1746 ; ils s'assemblèrent à Saint-Nicolas le 9 mars (6).

(1) In-12 de XV-535 pages.

(2) Il fut dénoncé par les *Nouvelles ecclésiastiques* jansénistes de 1747 et mis à l'index le 13 août 1748.

(3) Au faubourg Saint-Pierre, naguère encore le grand-séminaire.

(4) Voir dans Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 718 et suiv. la liste des mandements contre le livre du P. Pichon.

(5) Le P. Pichon mourut le 5 mai 1751 à Sion dans le Valais.

(6) En réalité les anciens miliciens furent versés, au nombre de 1.100, dans le régiment Royal-Barrois, puis on leva de nouveaux miliciens

Digitized by Google

Pendant le courant de l'année 1745, les conquêtes du roi T. C. allaient leur train, et l'évêque de Toul donna plusieurs mandements pour en rendre de très humbles actions de grâces, un du 21 mai pour la bataille de Fontenoy, un du 22 octobre pour les avantages remportés sur le Tanaro, un du 28 novembre pour la prise d'Alexandrie et de Valence (1).

1746

Au mois de janvier 1746, on commença à mettre des troupes dans la maison de force (2) de Nancy pour soulager les bourgeois.

La procession de la confrérie des âmes (3) le 4e dimanche du mois fut établie à la paroisse Saint-Èvre et commença pour la première fois le 30 janvier.

Le 1er février, fête de saint Sigisbert, le roi de Pologne vint de La Malgrange à Nancy et assista à la grande messe à la Primatiale ; l'évêque de Châlons, frère du primat (4),

pour combler les vides dans les régiments de milice. Ces miliciens, réunis dans le clottre des bénédictins de Saint-Nicolas le 9 mars 1746, étaient environ 1538, « la confusion occasionnée par le mauvais temps, la grande foule et le peu de temps, ayant été si grande qu'on n'a pu être autrement assuré du nombre. » Journal de DURIVAL, t. II, f° 4. Cf. P. BOYÉ, *La milice en Lorraine au XVIIIe siècle*, p. 23.

(1) Valenza au nord d'Alexandrie. Le libraire Nicolas, qui parle avec tant de dédain des victoires françaises, collectionnait avec soin les mandements de l'évêque de Toul.

(2) C'était l'ancienne caserne Du Han, correspondant aux nos 96-98 de la rue Saint-Nicolas. Cf. *Histoire de Nancy*, t. III, p. 275.

(3) Elle fut érigée sous le titre de Notre-Dame-du-Saint-Suffrage le 16 août 1642. Elle venait d'obtenir du Saint-Siège l'autorisation d'exposer le saint Sacrement depuis la première messe jusqu'à vêpres tous les quatrièmes dimanches du mois et de faire une procession ce jour-là. GRAND-EURY et LOUIS LALLEMENT, *L'église Saint-Epvre à Nancy*, dans les *M. S. A. L.*, 1855, pp. 330-331.

(4) Claude-Antoine de Choiseul, frère aîné du primat Antoine-Clériadus, abbé commandataire de Notre-Dame de Bolbonne, au diocèse de Mirepoix en 1730, évêque et comte de Châlons en 1733, mort le 2 octobre 1763.

Digitized by Google

officia ; le soir, on ouvrit la châsse de saint Sigisbert et on lui fit voir le corps de ce saint. Le 3, le roi passa à Nancy pour aller à Commercy où il resta quelques jours.

Au commencement de l'année, le P. de Menoux, directeur de la Mission royale, alla à Rome pour engager Sa Sainteté à réunir plusieurs bénéfices à sa maison, entre autres les prieurés de Flavigny, de Lay et l'abbaye de Belchamp ; il réussit pour le prieuré de Lay (1). Pendant qu'il était à Rome, les R. P. qu'il avait laissés tâchaient de gagner quelque chose de leur côté ; non contents de leur chapelle, ils firent faire une porte de communication dans l'un de leurs corridors pour entrer dans l'église de la paroisse de Saint-Pierre, sans s'embarrasser de l'Hôtel-de-Ville, du curé (2) ni de Jennesson, propriétaire de cette église (3) ; pas un n'osa s'y opposer.

Jennesson qui a un grand bâtiment à côté de ces pères (4), accompagné de jardins magnifiques, eut dans le même temps une affaire de la dernière conséquence avec eux. En 1745, les jésuites firent élever des treillages sur le mur de Jennesson, ainsi que sur les murs de l'église, sans en payer la mise ou droit d'accotage. Jennesson leur fit demander le prix, point de réponse ; il les fit assigner au bailliage de Nancy où ils furent condamnés, et il y eut des experts qui estimèrent la chose à 325 livres 11 sous 9 deniers. Les jésuites en appelèrent à la Cour et, le 13 janvier, la sentence du bailliage y fut confirmée et ces pères furent obligés de

(1) L'union de ce prieuré aux Missions royales fut prononcée par le pape Benoît XIV le 1er juillet 1746. *Histoire de Nancy*, t. III, p. 726.

(2) L'église Saint-Pierre n'était à ce moment qu'une église succursale, relevant de la paroisse Saint-Nicolas. Le mot curé est impropre.

(3) Jennesson avait construit à ses risques et périls cette église en 1730 et l'avait louée à la ville par un bail emphytéotique de 99 années. Marchal, *Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse de Saint-Pierre de Nancy*, dans les *M. S. A. L.*, 1858, p. 19.

(4) Il avait construit pour l'habiter la maison qu'on appelle aujourd'hui la maison Marin. Cf. *Histoire de Nancy*, t. III, p. 734.

Digitized by Google

payer la somme. Le roi de Pologne étant venu à la Mission, ils se plaignirent de l'injustice qu'on leur avait faite. Le chancelier (1) examina l'affaire et dit que l'arrêt de la Cour était juste ; mais le P. Pichon qui gouvernait la Mission pendant l'absence du P. des Menoux conduisit insensiblement le roi dans les jardins et lui fit entendre que Jennesson lui avait manqué de respect, en les faisant assigner sans sa permission (2). Sur l'exposé du jésuite Pichon, ce prince fit venir sur le champ Hanus, lieutenant général de police de Nancy, auquel il ordonna de faire arrêter dans l'instant même Jennesson et de le retenir en prison jusqu'à ce qu'il eût rendu aux jésuites les 325 livres 11 sous 9 deniers qu'il avait touchés. Jennesson n'était pas en ville ce jour-là, mais il n'y gagna rien. Quelques jours après, il fut arrêté et conduit à la Conciergerie, le terme de l'emprisonnement n'étant limité que jusqu'à ce qu'il eût rendu la somme. Il fit dire qu'il la rendrait ; il sortit de prison et alla à la Mission porter les 325 livres 11 sous 9 deniers ; il ne trouva personne, le P. Pichon s'étant caché de même que les autres missionnaires ; il fut obligé de les donner à un frère coupe-choux qui affecta de ne savoir signer. Jennesson fut obligé d'appeler des témoins pour voir délivrer l'argent et en fit dresser un procès verbal.

Le roi de Pologne, par un édit du 17e janvier 1746, rétablit la prévoté d'Amance qui avait été supprimée en 1721 (3).

(1) La Galaizière.

(2) Stanislas avait une haine personnelle contre l'architecte Jean-Nicolas Jennesson. Le 24 octobre 1737, peu de temps après son arrivée en Lorraine, il l'avait nommé « premier ingénieur et architecte de ses bâtiments, jardins, parcs et jets d'eau ». Mais bientôt, quand le roi de Pologne voulut encombrer les bosquets de Lunéville de pavillons parasites, d'un kiosque à la turque, du *Trèfle*, Jennesson protesta et refusa d'exécuter les caprices du monarque ; une brouille survint, Jennesson résista et l'on voit par l'anecdote que rapporte Nicolas que le roi de Pologne fort vindicatif ne pardonna point. Cf. P. Boyé, *Les châteaux du roi Stanislas*, dans la *Revue lorraine illustrée*, 1908, p. 186.

(3) *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 73.

Digitized by Google

Les 25 et 26 février, on fit dans l'église des Cordeliers les services anniversaires de S. A. R. Madame ; elle était très bien décorée ; un catafalque des mieux entendus et d'un nouveau dessin était placé au milieu de l'église ; les emblèmes et inscriptions étaient en grand nombre.

(Suit le texte d'une de ces inscriptions.)

Les 28 février, 1er et 2 mars (1), on fit les services anniversaires de Charles V et de Léopold Ier dans la même église.

Dans le même temps, les jésuites obtinrent du roi de Pologne que leurs causes iraient d'abord (2) au Conseil.

Le 20 novembre 1744, le Saint-Père Benoît XIV accorda un jubilé, et, voulant faire couler ses dons sur la Lorraine, il adressa un bref le 18 février 1745 au roi de Pologne, pour que ses sujets profitassent des mêmes faveurs qu'il avait accordées à d'autres provinces. L'évêque de Toul donna son mandement pour la publication le 20e février 1746 ; le jubilé commença à Nancy le 7 mars et finit le 20. Les stations se firent à la Primatiale, à Saint-Èvre. à Notre-Dame, aux Cordeliers, à Saint-Sébastien, à Saint-Roch, aux Minimes, aux Carmes, aux Capucins, à Saint-Julien et aux Orphelines.

Le 11 mars, mourut à Nancy François comte du Han ; il fut enterré le même jour à quatre heures du soir dans l'église des Carmes.

Dans le même temps, un froid excessif se fit sentir pendant plusieurs jours, et ce ne fut qu'au commencement de mai que le temps devint doux, et on eut de grandes chaleurs tout de suite. Le 22e mai, à quatre heures du matin, il y eut un orage épouvantable ; la grêle vendangea les vignes de Malzéville, Saint-Max, Dommartemont et Essey ;

(1) Cf. *supra*., p. 136, n. 4. — On voit que les dates de ces anniversaires ont varié.

(2) C'est-à-dire en première instance.

Digitized by Google

le même jour, il y en eut un autre encore plus fort sur le soir du côté de Metz. Ils furent suivis de deux autres le 23 à 10 heures du soir et l'autre le 31 du même mois.

Le 15 mars, l'affaire de Denis-André Joly, curé de La Croix (1), fut jugée en dernier ressort par des commissaires conseillers du roi juges au souverain ; il fut déclaré convaincu d'avoir donné un manuscrit intitulé : *Lettres à Mr Becquet, professeur en théologie du séminaire de Verdun, à Cologne 1741*, à Jean François Morin pour l'imprimer (2) ; pour réparation de quoi, il fut condamné de comparoir en

(1) Lacroix-sur-Meuse, cant. de Saint-Mihiel, Meuse.

(2) En réalité le volume dont nous n'avons vu aucun exemplaire fut imprimé à Pont-à-Mousson chez François Thouvenin, qui mit son matériel à la disposition d'un typographe de Metz, Jean-François Morin. Des exemplaires furent répandus à la fin de 1744 et causèrent une vive émotion. Une procédure fut aussitôt commencée contre Thouvenin devant le bailliage de Pont-à-Mousson, à cause de l'impression sans permission. La Galaizière rendit compte de ce procès au chancelier de France le 26 juillet 1745, et voici un résumé de son rapport d'après le journal de Durival, t. XIV, f° 533. « M. de Creil avait été chargé de découvrir les auteurs des libelles. Ce fut dans ce temps que l'évêque de Verdun renvoya de son séminaire les prêtres du Saint-Esprit de Paris qu'il y avait placés depuis quelques années. Comme les libelles contenaient une censure de la doctrine de M. Becquet, supérieur du séminaire, et attaquaient les jésuites, les uns et les autres cherchèrent à s'en venger. La condamnation solennelle des libelles par un mandement de l'évêque de Verdun ne les satisfit point (*l'évêque de Verdun, Mgr Charles-François de Hallencourt de Dromesnil, défavorable aux jesuites, essayait d'étouffer l'affaire*), et M. Teinturier, archidiacre de Verdun, conseiller clerc au Parlement de Metz, se chargea de leur cause. Ce fut par ses sollicitations que le juge de Pont-à-Mousson s'égara et poussa ses recherches bien au-delà de ce qu'il devait, et, si le procureur général n'eût arrêté l'abus que l'on faisait d'un *pareatis* de la grande chancellerie obtenue par le procureur du roi de Pont-à-Mousson, les diocèses de Metz et de Verdun étaient en combustion. On chercha inutilement à y remédier ; le juge s'était trop prêté à la passion de M. Teinturier, et l'on ne vit que la voie de distinguer ce qui est soumis à la juridiction de Lorraine, c'est-à-dire l'impression sans permission d'avec la composition qui regarde des sujets français. C'est pour cela qu'on proposa d'établir une commission au souverain pour séparer l'inutile de ce qui peut servir dans la procédure et la continuer jusqu'à jugement définitif aux frais du juge ». Sur cette affaire, voir les *Nouvelles ecclésiastiques* du 27 février 1747. 1747, p. 33.

Digitized by Google

la chambre du conseil de la commission (1) qui était au palais de la Cour, pour y être sévèrement repris et blâmé, condamné en outre à 20 livres d'amendes, 50 livres d'aumônes, au pain des prisonniers et de se tenir en prison pendant trois ans. Jean François Morin fut pareillement condamné de comparoir dans la même chambre pour, y étant tête nue et à genoux, être sévèrement repris et blâmé d'avoir imprimé ce livre sans permission (2). Cette affaire (3) avait d'abord passé au bailliage de Pont-à-Mousson. Barry, qui y était lieutenant particulier, fit plusieurs bévues, ce qui fut cause que les officiers de ce bailliage furent condamnés à une partie des frais de la procédure.

Ces lettres à Mr Becquet qui sont traitées de « libelle scandaleux et diffamatoire » furent condamnées au feu et furent brûlées par l'exécuteur le 19e du même mois au pied de l'escalier de l'hôtel de ville de Nancy. Le curé de La Croix fut quelque temps aux tours de Notre Dame et de là conduit à Sion (4) chez les Tiercelins. Ces livres roulent sur la cons-

(1) La commission à laquelle on songeait (voir p. 148, n. 2), fut créée par arrêt du Conseil d'Etat du 13 août 1745 ; elle était composée de MM. Lombillon père, Du Montet, Marcol, Chateaufort, Protin, Keller, Lombillon fils, procureur général, tous de la Cour souveraine, Antoine, Collenet, rapporteur, et Malcuit, de la Chambre des comptes.

(2) François Thouvenin, de son côté, fut condamné à comparoir derrière le bureau de la même chambre du Conseil pour y être admonesté d'être à l'avenir plus circonspect dans sa conduite et plus attentif à l'observation des ordonnances et règlements sur le fait de sa profession. La sentence, *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 80.

(3) On lit encore dans le journal de Durival : « La minute du jugement avait été communiquée par M. de Lombillon père à M. de La Galaizière à qui il vient d'en envoyer des imprimés de Charlot. On lui répond par le même exprès qu'il aurait fallu que la mention de l'exécution eût été aussi imprimée, de tâcher, etc. ; qu'on a eu raison de ne rien dire des complices français qui n'échapperont pas à la vengeance ». T. II, f° 4. Cf. J. Rouyer, *Fragments d'études de bibliographie lorraine*, dans les *M. S. A. L.*, 1880, p. 261. Partie de la procédure est conservée aux Archives départementales, B. 10.769.

(4) Saxon-Sion, cant. de Vézelise. A voir les *Nouvelles ecclésiastiques* du 24 juillet 1746 (p. 117) et 31 juillet 1746 (p. 121). Dans ces articles, on insiste sur le fait que Joly n'était pas l'auteur de l'ouvrage incriminé, mais qu'il en avait simplement remis le manuscrit à l'imprimeur.

Digitized by Google

titution (1) et déplurent à la Société (2). Le jugement fut imprimé et affiché aux carrefours des deux villes.

Le 20e mars, mourut le comte d'Ourches (3), lieutenant général des armées du roi T. C.

Le 21 mars, le roi de Pologne donna des lettres patentes confirmatives du mandement de l'évêque de Metz pour la fixation des fêtes de son diocèse.

(Suit le texte de ce mandement. On le trouvera dans le *Recueil des ordonnances*, t. VII, pp. 87 et suiv.)

Le 8 avril, jour du vendredi saint, on pria publiquement dans toutes les églises qui suivent le romain (4) à Nancy pour S. M. I. François III. La même chose se fit encore le lendemain samedi saint.

Le 14, le primat bénit les neuf drapeaux du régiment de Monaco de même que les trois de Vermandois dans l'église primatiale (5).

Le 20, mourut à Prébois (6) proche Nancy Charles-François Lefebvre (7), conseiller d'Etat, procureur général des Chambres des comptes de Lorraine et de Bar ; il fut

(1) La constitution *Unigenitus*.

(2) La Société de Jésus.

(3) Charles d'Ourches, IIe du nom, seigneur de Cercueil, Anthully et Saint-Vrain en Champagne ; il avait épousé Anne, fille de Charles le Goullon, seigneur de Champel.

(4) Il faut entendre : le rite romain.

(5) Nicolas nous a appris plus haut, p. 142, que le régiment de Monaco quitta Nancy le 15 et 17 avril, celui de Vermandois le 18.

(6) Commune de Vandœuvre.

(7) C'était le fils aîné du président Nicolas-Joseph, mort le 26 octobre 1736. Durival dit dans son journal : « M. Abram, substitut, a fait aussitôt apposer le scellé tant chez lui qu'à Prébois, M. Gallois commissaire pour le Conseil, M. Malcuit pour la Chambre. L'audience de la Chambre a chômé ce jour-là, en ayant été usé de même à la mort du procureur général Mathieu. » T. II, f° 6. Dans notre *Histoire de Nancy*, t. II, p. 843, au lieu de procureur général *à la Cour souveraine*, lisez procureur général à la Chambre des Comptes.

Digitized by Google

enterré le 21e dans l'église des Minimes de Nancy ; sa charge de procureur général fut donné à son gendre Charles-François de Collenel qui en prit possession le 13e juin suivant.

Le 22e avril, le roi de Pologne alla à Commercy et en revint le 26e à cause de la maladie de la reine son épouse.

Le 22e mai, mourut à Nancy Jeanne-Charlotte née baronne d'Eltz, épouse du comte de Hunolstein (1) ; dans le même temps, mourut le comte du Hautoy (2).

Le 7 juin, Madame d'Argenson (3) passa à Nancy et on la salua de cinq coups de canon.

Le 9e, la procession de la Fête-Dieu se fit suivant la coutume à la Primatiale. Le primat porta le saint sacrement. L'évêque de Toul fut piqué que le primat eût paru dans la ville avec la crosse et la mitre ; il s'en plaignit au roi et on lui fit voir qu'il en avait le droit par tous les états de S. M.

Dans le même temps on fit présent au roi de Pologne d'un enfant de (4) ans qui n'avait que 18 pouces ; le roi lui donna le nom de Bébé et en a encore aujourd'hui un grand soin.

Pendant tout le mois de juin on eut des pluies continuelles ; et le 6 juillet il y eut un orage des plus terribles (5) ; il commença à Lunéville, alla jusqu'à Strasbourg, mois-

(1) C'était la troisième femme de François-Herman, comte de Hunolstein, seigneur de Chateauvoué, maréchal de Lorraine et Barrois. Le mari mourut le 22 juin 1748.

(2) Pierre-Paul-Maximilien, comte du Hautoy, mourut le 31 mai 1746.

(3) Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, était à ce moment secrétaire d'Etat à la guerre. Il avait épousé Anne Larcher.

(4) Le chiffre en blanc. Son nom était Nicolas Ferry. Il était né à Plaine, dans la principauté de Salm, le 14 octobre 1741, et avait par suite alors cinq ans. Il mourut le 9 mai 1764.

(5) « Orage furieux le mercredi 6 juillet, qui a fait de grands dommages en Lorraine, en commençant à Lunéville, tirant vers l'Alsace. Le plus grand effet est tombé sur les prévôtés de Deneuvre, Blâmont, Badonviller, Lixheim, Bouquenom, Fenétrange et comté de Bitche où on ne fera ni fenaison ni moisson. » Journal de Durival, t. II, f° 10.

Digitized by Google

sonna tous les grains et causa des pertes considérables (1).

Au mois de juin, je fis graver à Paris par Petit le portrait de S. A. R. Mme la princesse Charlotte sur celui que mon ami Girardet m'avait peint à l'encre de la Chine en 1745; j'en envoyais à Vienne à cette princesse qui en fut fort contente et satisfaite; voici les vers qui furent gravés au bas :

Par mes vertus, par mes attraits
Je règne sans couronne, et je puis dire
Que j'ay le monde pour empire,
Que tous les cœurs sont mes sujets (2).

Le 22 juillet, mourut à Versailles la Dauphine de France, âgée de 20 ans, 1 mois, 11 jours. Cette princesse se nommait Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële et était fille de Philippe V, roi d'Espagne (3). Le roi de Pologne lui fit faire des services à la Primatiale les 25 et 26 septembre. L'église était très bien décorée et dans un nouveau goût. Girardet peintre en eut la direction et s'en acquitta avec honneur. Les Cours souveraines y assistèrent en robes de cérémonie, de même que tout le clergé des deux villes. Le P. Cuny, jésuite, y prononça l'oraison funèbre; elle fut imprimée chez Antoine, avec les devises et les inscriptions du catafalque et du tour de l'église (4).

Le 27 septembre, mourut Nicolas, comte de Bouzey, maréchal de Lorraine (5).

(1) Nous passons un développement sur la déclaration du roi de Pologne en date du 27 juin portant que la discussion générale des biens possédés par un débiteur tant en Lorraine qu'en France se fera par devant les juges de son domicile. Voir *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 93.

(2) Le portrait que nous reproduisons, dans un cadre ovale; au bas on lit : Anne-Charlotte de Lorraine, née le 17 may 1714. Peint à Nancy, par Girardet 1745 Suite de Desrochers. A Paris, chez Petit, rue St-Jacques, près les Mathurins.

(3) Cf. *supra*, p. 137.

(4) 58 et 16 pages in-4°.

(5) C'était le frère de l'abbé de Bouzey, grand-doyen de la Primatiale.

Digitized by Google

Anne Charlotte de
Lorraine
Peint à Nancy par Girardet 1745.
Suite de Desrochers
Par mes vertus, par mes attraits
Je regne sans Couronne, et je puis dire
Que j'ay le monde pour Empire,
Que tous les cœurs sont mes Sujets.
A Paris chez Petit rue S.t Jacques pres les Mathurins

Digitized by Google

Le 13 novembre, la milice de Normandie (1), qui était à Nancy depuis quelque temps, en partit. Le 9, le régiment de Bretagne cavalerie y arriva. Le 12, le régiment de Navarre y arriva aussi, de même que la milice du Comté qui y arriva le 13 et en partit le 19 décembre. Les 26, 27 et 28 mars 1747 le régiment de Navarre partit, et celui de Bretagne le 7 avril. Ce dernier était fort beau et avait une fort belle musique.

Le prince d'Elbeuf (2) alla à Vienne au mois de novembre et la goutte le prit le même jour de son arrivée sur le grand escalier de la cour du palais, comme il allait rendre sa première visite ; elle fut si violente qu'il ne put aller plus loin. L. M. I., monseigneur le prince Charles et la princesse Charlotte, lui allèrent rendre visite à leur tour.

Les 22 et 23 décembre, se firent les services anniversaires de S. A. R. Madame chez les Cordeliers.

Le 28 décembre, la Cour souveraine rendit un arrêt portant règlement pour les prisons et la maréchaussée (3).

Les conquêtes du roi T. C. allèrent encore leur train pendant le courant de l'année 1746. L'évêque de Toul donna plusieurs mandements pour en rendre actions de grâces : 1° un du 14 mars pour la prise de Bruxelles ; 2° du 16 juin pour celle d'Anvers ; 3° du 21 juillet pour celle de Mons ; 4° du 20 août pour celle de Charleroi.

1747

Au commencement du mois de janvier la grosse cloche de Saint-Èvre fut cassée (4). Au mois d'août suivant, elle

(1) Elle était arrivée le 18 novembre 1745. Cf. *supra*, p. 142.

(2) Emmanuel-Maurice Ier. Cf. *infra*, p. 158.

(3) Il est publié *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 121.

(4) Elle datait de 1591. Nicolas reproduit les inscriptions qui étaient autour de cette cloche. Nous les avons données *Histoire de Nancy*, t. I, p. 361.

Digitized by Google

fut fondue par les Burelles de Bassigny (1); elle est auss bonne qu'elle le pouvait être. Ils fondirent aussi la grosse cloche de Saint-Sébastien qui avait été cassée en 1723 ; elles furent bénites l'une et l'autre le 18 septembre.

Les 5e, 6 et 7 février, les Dominicains célébrèrent la canonisation de sainte Catherine de (2) avec beaucoup de pompe.

L'hiver de 1746 à 1747 fut très doux ; il y avait déjà beaucoup de fleurs dans les jardins au commencement de février ; les abricotiers étaient fleuris. Au milieu du mois, il y eut des orages avec des coups de tonnerre et des éclairs ; mais au mois de mai il y eut des gelées très fortes.

Pendant les années 1745, 1746, 1747 et 1748 on travailla beaucoup à joindre les deux secondes côtes de Toul. L'ouvrage était immense et ne fut achevé qu'en 1749. Dès 1748, on travailla à joindre la première avec la seconde (3).

Le 19 mars, mourut à Lunéville la reine de Pologne, Catherine Opalinska, âgée de 66 ans, 4 mois, 14 jours (4).

(1) Sur les Burelles ou plutôt les Burel, voir Léon Germain, *Les fondeurs de cloches lorrains*, pp. 12-13. La nouvelle cloche s'appela la Louise, ayant pour marraine Louise-Adelaïde de Bourbon-Conti, princesse de La Roche-sur-Yon. Cf. p. 163, n. 1.

(2) Le nom est laissé en blanc dans le manuscrit. Il faut lire sainte Catherine Ricci, du tiers-ordre de saint Dominique.

(3) Cf. P. Boyé, *Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIIIe siècle*, pp. 31-40, Nancy, 1900. Le second fond de Toul était celui qui se trouvait le plus éloigné de cette ville.

(4) Elle était née le 5 novembre 1680. Durival donne les détails suivants : « Il y a dans cette mort des circonstances qui la rendent touchante. Avant de recevoir l'extrême-onction, la reine avait demandé le roi avec beaucoup d'instance et protesté qu'elle se ferait porter chez lui, s'il ne voulait point venir. Le roi y vint enfin en robe de chambre, ôta son bonnet et s'approcha de la reine, qui lui prit la main et, en la baisant, lui dit : « Enfin, c'en est fait ; adieu donc pour toujours, mon « cher ami. » Le roi, trop touché pour répondre, se retourna et sortit. Il y revint vers quatre heures et demie un instant avant l'agonie. La reine, un peu revenue de sa faiblesse, faisait remarquer elle-même que l'on sonnait l'agonie pour elle, se consolait, s'exhortait, se jetait de l'eau bénite et disait presque en expirant : « Mon Dieu ! vous m'avez « donné une âme, ayez en pitié, je la remets entre vos mains. »

Digitized by Google

Son corps fut amené la nuit du 20 au 21 dans l'église Notre-Dame de Bonsecours où on le descendit dans le caveau ; on sonna dans toutes les églises de la Lorraine pendant quarante jours. Le roi fit donner 100 livres de France à chaque couvent et paroisse de Nancy, Lunéville, Saint-Nicolas pour prier pour la reine Le 22, on lui fit des services à la Primatiale, le 23 aux Bénédictins, à la Mission, aux Tiercelins et à la paroisse de Saint-Roch ; le 24 au collège ; le 28 aux Dominicains ; le 10 avril à la paroisse de Notre-Dame ; le 11 aux Cordeliers et à Saint-Sébastien ; le 13 aux Capucins ; le 14 à la Visitation ; le 29 aux Prémontrés.

Le 11 avril, le roi reçut les compliments sur la mort de la reine ; le 12, il partit pour Paris, passa par Nancy et Commercy et il fut de retour de son voyage le 12 mai.

Le 9 avril, l'évêque de Toul donna un mandement pour faire un service à la reine dans toutes les églises de son diocèse situées en Lorraine.

Le 18 et le 19 mai, on fit les services de la reine dans l'église de Bonsecours ; elle était des mieux décorée ; les Cours souveraines y assistèrent (1). L'évêque de Toul y officia, étant assisté de quatre abbés en mitre. L'abbé Clément y prononça l'oraison funèbre (2).

Le 12 et 13 juin, l'Hôtel-de-Ville de Nancy en fit faire un dans l'église des Cordeliers. Le catafalque était celui dont on s'était servi pour l'anniversaire de S. A. R. Madame en 1746. L'abbé Miaskowsky y officia (3) et le P. Cuny jésuite

(1) « M. le chancelier y assista en robe de velours violet. » DURIVAL, t. II, f° 34.

(2) *Oraison funèbre de très haute, très puissante et très excellente princesse Catherine Opalinska.* Paris, Veuve MAZIÈRES, 41 pages in-4°. L'abbé Clément prononcera, dix-neuf ans plus tard, l'oraison funèbre de Stanislas.

(3) « Il avait fait briguer cette fonction par le duc Ossolinski. » DURIVAL, t. II, f° 35.

Google

prononça l'oraison funèbre (1). Les 16 et 17 les confrère du Saint-Sacrement de Saint-Èvre en firent célébrer un le 20 les jésuites du noviciat, le 21 aux jésuites de Pont-à Mousson où le P. Cuny prononça l'oraison funèbre.

Le 22 mars, le primat fit la cérémonie de bénir les quinze drapeaux du régiment de Navarre (2)

Les 12 et 13 avril, on célébra dans l'église des Cordeliers de Nancy, les services anniversaires des ducs Léopold Ier et Charles V.

Dans le même temps, la flèche du clocher de notre hôtel de ville (3), qui était très belle, faillit à tomber ; on la démolit et on la rogna dans l'état où elle est aujourd'hui.

Le 2 mai, mourut à Nancy Marie-Françoise de Mensbaque (4), épouse de Charles-Bernard, comte d'Haussonville, grand louvetier du roi de Pologne, brigadier des armées du roi T. C. et colonel du régiment de Royal-Roussillon. Elle avait épousé en premières noces le marquis de Sommièvre (5).

Le 7 mai mourut de Prémarets, lieutenant du roi T. C. dans la ville de Nancy (6).

Le 11, les Pères Capucins de Nancy firent la cérémonie de la canonisation des saints (7). Elle commença par une procession générale à laquelle assista le clergé des deux villes ; elle dura huit jours. Le 12, le curé et le clergé de Saint-Sébastien y officièrent ; le 13 les Tiercelins ; le 14 le

(1) Elle fut imprimée à Nancy chez Pierre Antoine, 55 pages in-4°.

(2) Le régiment devait partir les 26, 27 et 28 mars. Cf. *supra*, p. 153.

(3) Il s'agit de l'ancien hôtel de ville au-devant de Saint-Sébastien. On voit cette flèche à gauche de l'édifice sur la planche du *Triomphe de Charles IIII* où l'hôtel de ville est représenté.

(4) Lire plutôt de Massembach. Charles-Bernard de Cléron, dit le comte d'Haussonville, mourut le 4 février 1754.

(5) Nous passons quelques détails généalogiques qui sont inexacts.

(6) M. de Prémarets était lieutenant à Nancy depuis 1734. *Journal* de Nicolas, p. 95.

(7) Les noms en blanc. Il s'agit sans doute des Capucins saint Fidèle de Sigmaringen et saint Joseph de Léonissa, canonisés par Benoît XIV.

Digitized by Google

curé de Saint-Nicolas ; le 15 les Minimes ; le 16 le curé de Saint Roch ; le 17 l'évêque de Toul ; le 18 les Cordeliers qui y chantèrent le *Te Deum*. Cette cérémonie fut très belle ; leur église était décorée très superbement.

Le 4 juin, mourut à Nancy à trois heures du matin Claude Charles, peintre et héraut d'armes de Lorraine et de Bar, âgé de 87 ans (1). La quantité de beaux ouvrages qu'il a peints rendront sa mémoire immortelle ; il fut enterré le 5 dans le cimetière de la paroisse Saint-Sébastien.

Le 16 mai 1747, la Cour souveraine entérina le contrat de la fondation faite par le roi de Pologne dans l'hôpital Saint-Julien de Nancy (2).

Le 27 juin, mourut à Nancy dom Benoît Belfoy, abbé de Saint-Léopold. L'abbaye fut donnée à dom Joseph de l'Isle avec des retenues en pensions à différentes personnes, ce qui ne lui laisse que le titre d'abbé. La Mission royale ne s'oublia pas dans cette occasion (3).

Dans le même temps, il y eut des pluies continuelles qui gâtèrent considérablement les biens de la terre. Le 11 juillet, on descendit la châsse de saint Sigisbert pour la première fois depuis qu'elle est dans la nouvelle église primatiale. Le 12, on y fit les prières des quarante heures, et de suite on eut un très beau temps.

Le 1er août, le roi de Pologne donna des lettres patentes confirmatives de l'union du prieuré d'Hérival à la congrégation des chanoines réguliers de Notre-Sauveur (4).

(1) Voir G. Michaut, *Notice sur Claude Charles*, dans les *M. S. A. L.*, 1895, pp. 108 et suiv.

(2) Il s'agit de l'éducation d'un certain nombre d'orphelins. Suivent quelques détails qu'on trouvera dans le *Recueil des fondations*, p. 31.

(3) Le nouvel abbé devait payer pendant 20 ans aux Missions royales 3.000 livres, faire une pension de 3.000 livres à l'abbé de la Galaizière, fils du chancelier, donner 1.500 livres à dom Léopold Goujet, abbé d'Hornbach, etc. Cf. *Histoire de Nancy*, t. II, p. 727

(4) *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 164. Le prieuré d'Hérival était dans une forêt, sur le territoire de la commune du Val d'Ajol, cant. de Plombières, Vosges.

Digitized by Google

Le 3 septembre, l'évêque de Toul fit la cérémonie d consacrer l'église des Dominicains de Nancy (1).

Le septembre. Emmanuel-Maurice, prince d'Elbeu épousa à (2) Innocente-Catherine-Renée de Rouge Duplessis Belièvre, princesse du saint empire.

Le 7 septembre, le régiment de Royal-Allemand cavaleri arriva à Nancy, et le 9 celui de Navarre de cinq bataillons La garnison fut très forte, ce qui fut cause qu'une parti de celui de Royal-Allemand alla à Toul et le reste du régi ment partit le 7 mars 1748. Le 23e du même mois, celui de Navarre partit, et les bourgeois montèrent la garde.

Le 13 novembre, la rentrée de la Cour souveraine se fi en la manière accoutumée. Jean-Baptiste de Maud'huy de Beaucharmois, avocat général, y prononça un discours sur le devoir des juges (3).

Le comte de Laval-Montmorency, commandant des villes et citadelle de Nancy, ayant été nommé maréchal de France, apprit cette nouvelle le 10 novembre à Lunéville (4) par un courrier que lui dépêcha M. d'Argenson. Le roi de Pologne lui en alla faire compliment sur le champ, de même que toute la cour. Il passa le 15 à Nancy dans un très beau cortège, allant à Versailles pour remercier S. M. T. C. Toute la garnison était sous les armes. Les Cours souveraines l'envoyèrent complimenter et la ville lui fit un très beau présent. On fit plusieurs décharges de canon (5).

Le 22 novembre, mourut à Nancy le comte de Gourcy, ancien chambellan du duc Léopold.

Le 28e du même mois, le comte de Marsanne épousa (6)

(1) *Histoire de Nancy*, t. III, p. 108. Lisez en cet endroit 3 au lieu de *8* septembre.

(2) La date du mois et le nom du lieu en blanc.

(3) Le discours ne paraît pas avoir été imprimé.

(4) Cf. Journal de Durival, t. II, f° 41.

(5) Voir Pinard, *Chronologie militaire*, t. III, p. 369.

(6) Le prénom en blanc.

Digitized by Google

de Bouzey de Tuillière, fille d'honneur de S. A. R. Madame.

Le palais de l'intendance (1) étant achevé, l'on accommoda la grande salle des Cerfs ; on la coupa et on y mit le concert qui était à l'hôtel des pages depuis 1731 (2) et l'on transporta les archives qui étaient à la tour du trésor, et on les mit à la salle du concert à l'hôtel des pages (3) ; cette tour fut rasée avec les autres batiments de la cour.

Le 26 novembre, mourut à Baudricourt [Jeanne] de Nettancourt, veuve de Jean-Claude, marquis de Bassompierre, seigneur de Baudricourt, etc., mort en 1745. Son corps fut amené de Baudricourt à Nancy où il arriva à neuf heures du soir le 28 et fut déposé dans le caveau de la chapelle de Bassompierre dans l'église des Minimes dont ils sont fondateurs.

Le 13 décembre, le marquis de Custine épousa (4) et la marquise de Custine, sa sœur, coadjutrice de l'abbaye de Poussay, épousa au mois de janvier suivant (5), comte de Custine d'Auflanze.

Le roi de Pologne, par un édit du mois de décembre 1747, supprima les six grands gruyers de Lorraine et établit quinze sièges et maîtrises des eaux et forêts (6).

(1) On venait d'aménager pour l'intendance la partie nord du vieux du Palais ducal. Cette intendance fut définitivement installée plus tard dans le palais qu'Héré construisit au nord de la place de la Carrière.

(2) Sur ce concert, voir *Histoire de Nancy*, t. III, p. 424. Le journal de Nicolas nous apprend ici que ce concert eut lieu depuis 1747 à la galerie des Cerfs.

(3) Voir sur cette translation notre article, dans le *J. S. A. L.*, 1909, p. 200.

(4) Le nom est en blanc. Il faut lire Catherine-Charlotte-Louise de La Vieuville de Saint-Chamond. Le marquis Marc-Antoine mourut à la journée de Rossbach le 5 novembre 1757.

(5) Le nom en blanc. Jeanne-Louise de Custine épousa son parent Théodore-Charles, comte de Custine d'Auflanze.

(6) Nicolas donna quelques détails sur cet édit dont on trouvera le texte *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 177.

Digitized by Google

1748

Au commencement de l'année, on leva encore quantité d milice en Lorraine et dans le Barrois, ce qui enleva le rest des jeunes gens et nouveaux mariés. Le 4 avril, la milic s'assembla à Nancy ; il y en avait une quantité prodigieuse On n'en a pas su au juste le nombre (1).

Le 6 janvier, mourut à Lunéville [Marie-Philippe Tècle] (2 de Beauvau, fille du prince de Craon.

Le 20, mourut aussi dans la même ville Madeleine-Bonne comtesse d'Hamal, veuve de François, marquis de Bassom pierre, mestre de camp de cavalerie, âgée de 65 ans (3). Elle était mère de [Françoise-Louise] Bassompierre, épouse de [François Joseph] (4) comte de Choiseul. Son corps fut amené le 21 et mis dans le caveau des Bassompierre aux Minimes de Nancy.

Dans le même temps, l'Hôtel de-Ville ou plutôt le prévôt de Nancy (5) fit de nouvelles instances pour supprimer la paroisse de Saint-Nicolas (6), et il obtint un ordre du roi pour qu'incessamment on fît l'office de la paroisse Saint-Roch dans la nouvelle église primatiale. Le chapitre s'y opposa et l'affaire resta là.

Les Pères Minimes de Nancy avaient sept cloches qui formaient un carillon assez drôle ; ils les firent fondre de

(1) D'après Durival, l'assemblée eut lieu à Nancy le 26 mars 1748. Après l'arrivée des nouveaux miliciens, le régiment de Thianges comprit 1.062 hommes, celui de Montureux 482, celui de Polignac 801, au total 2.345.

(2) Nous suppléons les prénoms d'après Ch. Denis, *Inventaire des registres de l'état-civil de Lunéville*, p. 179. La princesse était âgée de 38 ans, chanoinesse de Remiremont et mourut de la petite vérole.

(3) Ch. Denis, *ibid.*

(4) Nous suppléons les prénoms.

(5) Charles-Arnould Hanus, prévôt et lieutenant général de police.

(6) La ville prétendait qu'elle ne pouvait pas payer les frais de trois paroisses pour la Ville-Neuve, acquitter aux jésuites du collège la location de l'église Saint-Roch, aux Capucins celle de leur église (Saint-Nicolas) ; la Primatiale appartenant au chapitre, elle n'aurait rien eu à payer pour cette église.

Digitized by Google

même que celle de leur horloge qu'ils détruisirent, quoique donnée par le duc Henri. De ces huit cloches ils en firent faire quatre qui ne se sont pas trouvées bonnes. Elles furent bénites le 24 janvier ; quelque temps après, le roi leur ordonna de remettre leur horloge en état, sur les représentations de la ville à laquelle elle était utile (1).

Les 20 et 21 mars, on célébra dans l'église de Bonsecours les services anniversaires de la reine de Pologne ; elle était très bien décorée.

Les 26, 27 et 28, on célébra dans l'église des Cordeliers ceux de Léopold Ier et de Charles V.

Dans le même temps, dom Calmet donna au public un traité sur les eaux de Plombières in-8° avec figures (2).

Au commencement de mai, mourut à Paris Martin-Maurice de Lozandière, chantre de la Primatiale de Lorraine (3). Le roi nomma, pour remplacer cette dignité, Sigisbert Anthoine, écolâtre de la même église, et l'abbé de Ligniville fut nommé écolâtre.

Le 12, mourut à Elbeuf, dans la 87e année de son âge, Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf ; il était né en 1661 le 7 août ; il avait épousé le 28 janvier 1677 Charlotte de La Rochechouart-Vivonne, morte en 1729 le 28 avril ; il en avait eu Philippe de Lorraine, prince d'Elbeuf, né en 1678, mort en 1705 sans alliance (4).

Le 13 juin, le roi (5) assista à la procession de la Fête-Dieu à la Primatiale ; elle fut très belle : tout le clergé des deux villes y assista de même que les Cours souveraines en habit de cérémonie.

(1) Ces détails sont inédits.

(2) *Traité historique des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains*, Nancy, Leseure, 356 pages in-8°.

(3) Nous avons oublié ce nom dans la liste des chantres de la primatiale. *Histoire de Nancy*, t. II, p. 706. Il doit se placer entre M. de Suzemont et Marc-Sigisbert Anthoine, nommé le 25 mai 1748.

(4) Voir sur lui Moréri, *Dictionnaire*, t. VI, p. 405.

(5) Stanislas avait quitté Lunéville le 4 juin ; il resta à La Malgrange jusqu'au 15 et alla passer l'été à Commercy.

Digitized by Google

Le 17, Marie-Louise de Bassompierre (1) prêta sermen de fidélité à la Cour souveraine pour l'abbaye de Poussay elle était accompagnée de la principale noblesse, et le cortège était de 18 à 20 carrosses.

Le 22, mourut le maréchal d'Hunolstein (2) ; il fu enterré le 23.

Le 23, on fit, suivant la coutume, la procession de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Comme elle rentrait dans l'église de Saint-Sébastien, le Saint-Sacrement étant dans la rue des Rôtisseurs (3), Hanus, prévôt et lieutenant général de police de Nancy, donna des coups de canne à Bailly qui tirait des boîtes sur la place. Delme, cuisinier du marquis de Lenoncourt (4), qui les regardait tirer, en reçut un grand nombre :

(Nous abrégeons la suite du récit qui est assez long : Delme qui protestait avec énergie fut mené en prison. Mais son maître, le marquis de Lenoncourt-Blainville, prit parti pour lui et exigea sa libération qui fut accordée. Non content de cette satisfaction, il demanda des excuses à Hanus ; n'en recevant pas, il se pourvut en justice. Le bailliage fit la sourde oreille ; mais la Cour, devant laquelle il appela, reçut la plainte et allait juger l'affaire, lorsque Hanus se décida à faire réparation. La Cour n'eut qu'à enregistrer ses offres le 16 juillet 1748. Nicolas publie les extraits des registres et ajoute : « Le 5 août, le prévot donna 3.100 livres à Delme et paya tous les frais. Delme fut très mal pendant plusieurs jours. Il faillit en mourir (5). »)

(1) Cf. *supra*, p. 139.

(2) Cf. *supra*, p. 151, n. 2.

(3) C'était le nom de la rue qui longe au nord la place du Marché.

(4) Charles-François-Antoine, marquis de Lenoncourt et de Blainville. Il mourut le 11 mai 1750.

(5) Le Journal de Durival, t. II, fol. 52, mentionne aussi cette affaire qui passionna beaucoup Nancy. « Le 23 juin 1748, dans le temps de la procession, M. Hanus ayant maltraité de coups de canne le nommé Edme (*c'est sans doute la vraie forme du nom*), cuisinier de M. de Lenoncourt de Blainville, ce dernier s'en plaignit à M. de La Galaizière qui en rendit compte au roi à Commercy ; n'ayant pas été satisfait de la réponse de M. de La Galaizière, il se pourvut au bailliage et ensuite

Digitized by Google

Le 13 août, Madame Louise-Adélaïde de Conti, princesse de La Roche-sur-Yon (1), passa à Nancy, venant de Commercy et allant à Plombières. Elle coucha à La Malgrange et passa à Lunéville où elle resta quelques jours ; on tira le canon à son passage.

Le 23 août, la Cour souveraine de Lorraine et de Bar entérina une fondation faite par le roi de Pologne en faveur des pauvres malades de tous les lieux où S. M. fait sa résidence (2).

Les Dames de Bouxières qui avaient mis en dépôt la châsse de saint Gauzelin de même que leur argenterie et leurs archives chez les dames de la Visitation à Nancy (3), lors du passage du Rhin par S. A. R. le prince Charles, vinrent le 24 août reprendre le tout et le ramenèrent en cérémonie chez elles.

Le 26 août, mourut à Nancy Hélène-Adelaïde de Puységur, épouse du marquis de Choisy ; elle fut enterrée le 28 à la paroisse Saint-Èvre.

Dans le même temps, on commença à combler le pont de la Porte royale (4) et on en fit une chaussée.

Le 26 août, le roi de Pologne passa à Nancy, allant à Paris, y resta quelques jours et revint à La Malgrange le 13 septembre suivant (5).

à la Cour qui ordonna l'information. Enfin le 16 juillet, accommodement honteux de M. Hanus, déposé le 18 au greffe de la Cour. »

(1) Elle était la fille de François-Louis de Bourbon, l'ancien candidat au trône de Pologne. Née en 1696, elle mourut le 20 novembre 1750, sans avoir été mariée. Elle était venue à Commercy le 6 août ; le 8, Madame du Châtelet et le vicomte de Rohan y représentèrent le *Sylphe* devant elle. Le 13, elle arriva à La Malgrange.

(2) Nicolas donne quelques détails sur cette création. Nous renvoyons au *Recueil des fondations*, p. 81.

(3) En l'année 1744.

(4) La Porte royale avait été construite par Louis XIV à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Arc de Triomphe. On accédait à cette porte par un pont jeté sur les fossés de la ville. *Histoire de Nancy*, t. II, p. 413.

(5) Le 26 août. « Le roi de Pologne part pour Versailles avec M. le duc d'Ossolinski, le maréchal de Boufflers, M. de Voltaire, etc. » Durival, t. II, f° 52.

Digitized by Google

Le 14 septembre, le régiment d'Orléans dragons arriva à Nancy ; on en réforma une partie les 18 et 19. Il en partit le 22 ; on vendit beaucoup de chevaux des dragons que l'on mit à pied, et on les eut pour peu de chose (1).

Le 24, Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Évreux (2), arriva à Nancy ; il logea chez sa belle-sœur, la comtesse de Rochechouart. Le 30, il partit, et, avant son départ, il fut le parrain de l'enfant de Ceuillet de Bey, et sa belle-sœur fut la marraine ; il le baptisa et le nomma (3).

Le même jour, le général des Antonistes passa à Nancy, allant à Lunéville, il fut salué de cinq coups de canon ; il resta quelques jours à Pont-à-Mousson et y fut très bien reçu (4).

Le 4 novembre (5), le roi passa à Nancy, allant à Commercy, avec la princesse de La Roche-sur Yon.

La dignité de prévot de Saint-Georges fut continuée à la Primatiale par lettres patentes du 28 octobre 1748 (6).

Le 17 septembre, le roi de Pologne fit encore une nouvelle fondation tant pour le soulagement des maladies populaires qu'en faveur de ceux qui ont souffert de la grêle et des débordements ou dont les maisons ont été incendiées (7).

(1) La guerre de la succession d'Autriche venait de finir, et bientôt sera signé le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre).

(2) Nommé à l'évêché d'Evreux en septembre 1733, il fut appelé le 18 août 1753 au siège de Bayeux. *Gallia christiana*, t. XI, col 621.

(3) Le nom en blanc.

(4) La commanderie de Pont-à-Mousson appartenait à l'ordre de Saint-Antoine.

(5) Sans doute il faut lire 4 octobre. Durival rapporte en effet : « Le 2 octobre, Mlle de la Roche-sur-Yon part de Lunéville pour Paris. Le roi de Pologne la conduit à Commercy et en est revenu le 18 à Lunéville. »

(6) *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 244. Stanislas, en réunissant les deux chapitres de Saint-Georges et de la Primatiale en 1742, avait décidé de supprimer la dignité de prévôt de Saint-Georges à la première vacance ; en 1748, il changea d'avis, pour se déjuger encore une fois quelque temps après.

(7) Nicolas donne ici quelques détails sur cette fondation dont l'on trouvera le texte au *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 230. Il signale

Digitized by Google

Les vendanges de 1748 furent très abondantes ; il n'en fut pas de même de la récolte des blés ; elle manqua dans plusieurs endroits, ce qui en rendit le prix fort haut.

L'hiver commença de fort bonne heure ; le froid se fit sentir dès la mi-octobre ; il y tomba même beaucoup de neige qui gâtèrent les vignes. Un temps fort doux régna pendant les mois de novembre et de décembre ; en janvier même on vit des éclairs et on entendit plusieurs coups de tonnerre Au commencement de février, il tomba une quantité prodigieuse de neige. Un temps des plus doux succéda qui fit avancer toutes les fleurs Mais le 24 mars un froid très vif qui dura huit jours les retarda un peu ; ensuite on eut un très beau temps ; mais, dans la nuit du 15 au 16 mai, il y eut une gelée qui a vendangé en plusieurs endroits une bonne partie des vignes.

Le 9 novembre, mourut à Nancy Mlle de Tillon.

Le 16 novembre, dom Thomas Mangeart (1), bénédictin et aumônier de S. A. R. M. le prince Charles, chanta une messe solennelle dans l'église de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, en actions de grâces du rétablissement de la santé de ce prince, qui avait été très mal; les bons Lorrains y assistèrent. Elle fut annoncée la veille par le son des cloches de cette église. M. le chancelier en fut choqué et s'en plaignit à dom de L'Isle, abbé de Saint-Léopold et visiteur de la congrégation, qui le relégua à l'abbaye de Saint-Mansuy-les-Toul ; mais il n'y resta pas longtemps, sur les remontrances qu'en fit Charvet, intendant de S. A. R. M. le prince Charles.

Le 18 novembre, le roi de Pologne donna une ordonnance

l'augmentation de la fondation des Missions royales, entérinée à la Cour souveraine le 21 septembre ; *ibid*, p. 235, comme aussi la fondation en faveur de douze jeunes et pauvres gentilshommes de ses états, qui devaient être élevés au collège de Pont-à-Mousson (28 novembre) ; *ibid*, p. 261.

(1) Voir sur lui Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 627. Durival ne mentionne pas cet incident très caractéristique.

Digitized by Google

touchant les milices lorraines (1) et elles furent congédiées au commencement de décembre (2), de même que les régiments de Royal-Lorraine et Royal-Barrois (3) ; on ne conserva que les compagnies de grenadiers (4). Ces deux régiments et les miliciens formaient un corps de quatorze bataillons faisant près de 10.000 hommes.

Le 20 décembre, le régiment des gardes lorraines arriva à Nancy ; il était composé de trois bataillons. Le 8 janvier 1749, on en réforma un et le 19 mars 8 compagnies, de sorte qu'il resta à 26 compagnies de 51 qu'il était. Un détachement qui était relevé souvent allait faire la garde du roi à Lunéville; les invalides qui y étaient depuis 1737 s'en retournèrent en France, au commencement de janvier 1749 (5).

Toutes ces réformes firent grand tort à quantité de personnes qui s'étaient mises en équipage pour servir ; beaucoup, après avoir été en train d'avancer, reprirent leurs premiers métiers. On réforma entièrement tous les officiers lorrains qui servaient dans les régiments étrangers ; il y en eut plusieurs dont les affaires en furent totalement dérangées.

Les 22 et 23 décembre, on fit, suivant la coutume, les services anniversaires de S. A. R. Madame dans l'église des Cordeliers de Nancy.

(1) *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 257. Les trois régiments de milice devaient être réduits à 2 bataillons de 500 hommes chacun. Nicolas a écrit par erreur 18 octobre.

(2) Polignac à Bar le 28 novembre; Thianges à Mirecourt, le 5 décembre ; Montureux, à Nancy du 10 au 12 décembre. Journal de DURIVAL, t. II, f° 58.

(3) Royal-Lorraine est réformé le 31 décembre 1748, Royal-Barrois le 1er janvier 1749, au grand chagrin de Stanislas. P. BOYÉ, *op. cit.*, p. 26.

(4) Ils furent incorporés aux grenadiers de France, répartis en trois classes ; les derniers reçurent leur congé en 1751.

(5) Durival écrit à la date du 2 janvier 1749 : « Départ des trois compagnies de bas-officiers invalides qui faisaient la garde du roi de Pologne, celles d'Auzanne et de Larzillière pour Arras, celle de Bruchet pour le fort Griffon à Besançon. Les gardes lorraines en deux détachements de 120 hommes chacun les avaient relevés dès la veille. »

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LES FORTIFICATIONS DE METZ, TOUL & VERDUN

sous Louis XIII

PRÉCÉDÉS D'UNE ÉTUDE

PAR

GASTON GRILLET

SOUS-CHEF DU CABINET DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

INTRODUCTION

On lit dans l' « Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790 », publié par l'archiviste Brièle (1) :

« Legs universel Lavisey. Inventaire fait après décès des biens de Marie de Saint-Yon, femme de Guillaume Lavisey, notaire et secrétaire du roi. Vente des meubles de Marie de Saint-Yon (1613).

« Contrôle de la dépense faite pour les fortifications de Metz, de Rocroy, des villes des Trois-Évêchés, de la province de Champagne, etc... (1613-1625).

(1) *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. — Réimprimé par ordre de M. Michel Möring, ancien directeur de l'Assistance publique, et rédigé par* M. BRIÈLE, archiviste de l'Administration. Paris, Grandremy et Henon, 1884.

Digitized by Google

« Inventaire fait après le décès de Guillaume Lavisey contrôleur général des fortifications et réparations de Champagne, Brie et pays Messin. Procédure et transactions concernant la succession du sieur Guillaume Lavisey (1621).

. . . . . .

« Comptes, marchés, lettres missives, arrêts de la Chambre des Comptes, lettres patentes, notes et renseignements concernant les fortifications des places de la Champagne, du pays Messin et des Trois Évêchés, et notamment la construction et les réparations des citadelles de Metz, de Verdun, de Mézières et de Rocroy (1609-1660).

. . . . . .

« Compte de l'exécution du testament de Pierre Lavisey qui a institué pour ses légataires universels l'Hôtel-Dieu, l'hôpital des Incurables, le grand Bureau des Pauvres, l'hôpital de la Charité et l'hôpital des Pauvres Enfermés. Procédures et transactions au sujet de la succession Lavisey (1660-1689). »

Ce fonds, conservé dans les archives de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris, héritière de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital général et du grand Bureau des Pauvres, comprend cinq cartons remplis de documents demeurés jusqu'alors inédits (1). On trouvera plus loin la presque totalité de ceux qui intéressent les pays lorrains.

(1) Dans un ouvrage qui fait suite à son inventaire (*Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, commencée sous les auspices de M. Michel Möring, continuée par M. Charles Quentin et par M. E. Peyron, directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique, publiée par* M. Brièle, *archiviste de l'Administration.* Paris, Imprimerie nationale, 1885), l'auteur en a publié quelques passages qu'on reconnaîtra dans les pièces reproduites à la fin de cette étude, en ce qu'ils ont été placés entre crochets.

Digitized by Google

Bien qu'ils portent seulement sur un point de détail de l'histoire de Verdun et de ses deux voisines, je ne crois pas avoir fait œuvre inutile en les publiant, car pour ne parler que de Verdun qui tient de beaucoup la plus large place dans le fonds Lavisey (1), j'ai pu me convaincre qu'il n'y avait rien aux Archives communales de cette ville qui fît double emploi avec eux (2). Quant à l'étude qui les précède, elle n'a d'autre but que de permettre aux personnes qui voudraient s'éviter la lecture un peu fastidieuse des documents, de se renseigner sans fatigue sur les éléments nouveaux qu'ils apportent à la chronique locale. On ne saurait y chercher une histoire complète des fortifications de Metz, Toul et Verdun, mais simplement — et là s'est bornée mon ambition - des matériaux que ne pourront plus négliger désormais ceux qui voudront édifier cette histoire.

Je ne voudrais pas terminer cette préface sans exprimer mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé à mener à bien ma tâche : MM. André Mesureur, archiviste de l'Assistance publique, et Fosseyeux, sous-archiviste, qui, avec une entière obligeance, ont mis à ma disposition les documents du fonds Lavisey ; MM. Léon Germain, E. Duvernoy et R. Parisot, de la Société d'Archéologie lorraine, dont les judicieuses observations m'ont permis de combler des lacunes, de rectifier des erreurs et d'améliorer sur plusieurs points un travail que le sentiment de mon incompétence m'a fait hésiter longtemps à entreprendre.

(1) Toul, notamment, ne figure dans cette collection de documents qu'à de rares intervalles et dans des états de récapitulation. Il est évident que, pendant toute cette période, on n'y exécuta pas de travaux importants.

(2) Cf. Labande et Vernier, *Inventaire sommaire des archives communales de Verdun, antérieures à 1790*. Verdun, 1891 (Série EE).

Digitized by Google

I

LES CONTROLEURS. — PIERRE LAVISEY.

En l'an 1555, au mois de septembre, un édit (1) signé du roi Henri II institua en chef et titre d'office formé la charge de contrôleur général des réparations, fortifications, munitions et avitaillements des provinces de Champagne et de Brie, auparavant exercée par commission. Il n'apparaît pas que cette création s'applique aux Trois-Évêchés, non plus qu'aux pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine, et cependant on y trouve mentionnée, à titre de précédent, une transformation analogue de la charge correspondante de trésorier des fortifications pour les mêmes provinces, lesquelles sont aussi nommément désignées : Champagne, Brie, Lorraine et Luxembourg. Il s'en faut de beaucoup, on le voit, qu'au XVI^e^ siècle, une grande précision règne dans la rédaction des pièces officielles. Il en est d'ailleurs de même au siècle suivant.

Si l'on en croit Pierre Lavisey (2) un autre édit. daté du mois d'août 1555, aurait créé et érigé « en chef et titre d'office formé, l'office de Contrôleur général des réparations, fortifications, munitions et avitaillements des villes de Metz, Toul et Verdun et autres places et châteaux du pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine ». Je veux bien me fier à sa parole ; toutefois, là encore, il y a matière à discussion (3), car l'édit en question, après avoir, dans ses considérants, cité Metz, Toul et Verdun en même

(1) Publié par Léon BRIÈLE, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. 4, p. 223.

(2) Document 24.

(3) Il y a tellement matière à discussion qu'il faut voir dans l'imprécision de l'édit d'août 1555 l'origine de l'affaire Lavisey-Robillart (voir chapitre III).

Digitized by Google

temps qu'un certain nombre d'autres places frontières, n'en parle plus lorsqu'il s'agit de désigner l'intitulé de l'office qu'il a pour objet d'instituer (1).

La même indécision se retrouve dans les pièces de procédure qui, lors d'un procès interminable dont il sera parlé plus loin (2), font, pour les besoins de la cause, mention de ce texte ambigu. Les unes le considèrent comme ayant compris les Trois-Évêchés dans l'office qu'il créait (3) ; les autres, au contraire, comme les ayant volontairement omis (4). Louis XIII lui-même, dans son édit du 28 juin 1627 (5), admet cette dernière interprétation, quitte à se déjuger plus tard (6). Pour en finir avec ce

(1) Extrait de l'édit d'août 1555 :

« Henry, par la grâce de Dieu roy de France, à tous présents et à venir salut. Comme par nos lettres patentes du 22e jour de mai 1554 ...avons baillé à Maître Martin Portineau, de tenir registre et faire le contrôle de tous les deniers qui seront à employer tant aux réparations, fortifications et munitions qu'avitaillements des villes, places et châteaux qui seront... odeça (sic) le fleuve de Rhin, comme Metz, Toul, Verdun, Stenay (*a*), Marsal (*b*), d'Ampvillier (*c*) (sic), Ivoy (*d*), Montmédy et autres quelconques tant des pays de Luxembourg que Barrois et Lorraine..... savoir faisons .....avons créé et érigé, créons et érigeons en chef de titre d'office formé ladite charge et commission du contrôle général des réparations, fortifications, munitions et avitaillements des villes, places et châteaux desdits pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine, que naguère soulloit tenir et exercer ledit feu Peguineau, à présent vacant par son trépas, lequel office de contrôleur général ainsi par nous présentement créé et érigé pour la bonne, parfaite et entière confiance que nous avons de la personne de notre cher et bien amé M. Robert de Ligney,... lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, pour par lui et ses successeurs qui en seront pourvus soit par mort, résignation... . jouir etc. ».

(*a*) Ch. l. de cant., arr. de Montmédy (Meuse). — (*b*) Anciennement arr. de Château-Salins (Meurthe), aujourd'hui Lorraine annexée. — (*c*) Damvillers, ch. l. de cant., arr. de Montmédy. — (*d*) Aujourd'hui Carignan, ch. l. de cant., arr. de Sedan (Ardennes).

(2) Chapitre III.

(3) Document 24.

(4) Document 27.

(5) Document 23.

(6) Document 28.

Digitized by Google

problème, il nous est loisible d'admettre qu'il y eut tro départements différents, ressortissant le premier au provinces de Champagne et de Brie, le second à Met Toul et Verdun, le troisième aux pays de Luxembourg Barrois et Lorraine, lesquels se trouvèrent, suivant le époques, réunis en la personne d'un ou de deux titulaire C'est ainsi que Pierre Lavisey, de 1618 à 1627 et de 163 à sa mort, se considéra et fut considéré comme pourvu la fois des trois charges (1).

On a vu par l'extrait reproduit ci-dessus de l'édi d'août 1555, que le premier titulaire fut un certain Rober de Ligny. Il est curieux de rencontrer dès le début d cette étude un nom qui rappelle une localité du Barrois Mais, en l'absence de tout renseignement sur ce person nage et comme il n'y a pas qu'un seul Ligny en France e pays voisins, le nom ne suffit pas jusqu'à plus ampl

(1) M. R. Parisot me fait remarquer qu'il faut chercher dans les vicissitudes de la politique extérieure de la France à cette époque l'explication de ces différences. Si l'on se reporte en effet à l'année 1552, on voit Henri II, en guerre avec Charles-Quint, occuper Metz, Toul, Verdun, et quelques places du temporel de ces évêchés (Marsal), des villes du Barrois (Stenay et du Luxembourg (Montmédy, Ivoy, Damvillers). Plus tard, le roi de France restitue successivement toutes ses conquêtes à ses adversaires, sauf les Trois-Evêchés. M. Parisot conclut : « Il n'y a donc pas eu trois départements, mais deux seulement : Champagne et Brie d'une part, de l'autre les villes de la région barroise, lorraine et luxembourgeoise qui, d'abord assez nombreuses, finirent par se réduire à trois : Metz, Toul et Verdun. »

Je ne puis, bien entendu, que me ranger à l'opinion autorisée de notre confrère ; mais il n'en reste pas moins qu'on a pu au XVII^e^ siècle, soit croire de bonne foi le contraire, soit, comme le dit, non sans quelque apparence de raison, Pierre Lavisey lui-même (v. document 24), faire semblant de le croire pour les besoins d'une mauvaise cause (v. chap. III, affaire Lavisey-Robillart). Ce qui est également certain, c'est que le roi lui-même s'est, du moins jusqu'en 1630, rallié à cette manière de voir, puisqu'il fait figurer expressément le département de Metz, Toul et Verdun dans son édit de 1627 (document 23), destiné à créer des offices là où il n'en existait pas antérieurement. V. aussi, chapitre III, l'argument topique de Robillart disant : « L'édit de 1555 parle de Luxembourg, Barrois et Lorraine ; or chacun sait que Metz, Toul et Verdun ne font partie ni du Luxembourg, ni du Barrois, ni de la Lorraine ! »

Digitized by Google

informé pour nous autoriser à voir en Robert de Ligny un de nos compatriotes.

Ses successeurs furent Jean Griffon, Martin Poncet, puis Guillaume Lavisey, qui se démit de sa charge en 1618 en faveur de son fils Pierre. Telle est du moins la liste des contrôleurs, telle que la donne Pierre Lavisey lui-même (1). Mais, d'une autre pièce (2) il appert qu'elle ne doit être acceptée que sous bénéfice d'une sérieuse vérification, et que la transmission des offices en question ne fut ni si simple, ni si facile. La rédaction de l'acte du 27 février 1630 est péniblement embrouillée, et demande une attention extrême pour en bien saisir le développement. D'après ce document, le premier titulaire aurait été Jean Griffon, qui aurait passé sa charge à Martin Poncet en 1587 (3). Ledit Poncet mourut et fut inhumé à Saint-Etienne du Mont le 17 octobre 1596, et ses offices furent adjugés à M. Louis Robillart, dont Pierre Lavisey s'était bien gardé de parler, et pour cause (4). En 1603 Louis Robillart se démit de sa charge en faveur de Bertrand Pointeau, dont Pierre Lavisey ne parle pas non plus, ce qui peut s'expliquer par ce fait que ledit Pointeau ne paraît pas avoir exercé sa charge, le Conseil du Roi ayant refusé, cette même année 1603, d'admettre la résignation du premier titulaire, Jean Griffon, à Louis Robillart. Il y a là un point obscur : ce n'est pas de Jean Griffon que Robillart tenait la charge, mais bien des héritiers de Martin Poncet. En tout état de cause, l'affaire fut remise au point où elle était à la mort de Martin

(1) Document **24.**

(2) Document **27.**

(3) Il convient de noter qu'il ne s'agit dans l'acte de 1630 que des offices de Luxembourg, Barrois et Lorraine, sans qu'on sache bien si l'omission de Champagne et Brie est volontaire ou résulte de l'imprécision du rédacteur.

(4) Pierre Lavisey était en procès avec le fils de ce Louis Robillart au sujet de ces offices dont ils se prétendaient tous deux dûment pourvus. Voir le chapitre III.

Digitized by Google

Poncet, et c'est alors, en 1608, que la charge passa Guillaume Lavisey, d'une manière assez étrange, par l moyen de lettres de provision « expédiées à son profit su la résignation dudit Griffon en faveur dudit Louis Robi lart, et sur la quittance du quart denier payée par ledi Poncet le 23 mars 1607, encore qu'il fût décédé dix an auparavant » (1). Ceci est assez obscur (à moins que l phrase soit ironique) et la clef de l'énigme pourrait san doute être trouvée dans les nombreuses pièces qu'a laissée au dossier Lavisey une longue procédure entamée à l'oc casion de cette affaire, et qui se termina par une transac tion. Mais j'avoue n'avoir pas eu le courage de déchiffre ce grimoire, sans rapport d'ailleurs avec mon sujet qu n'est pas l'histoire des Lavisey, mais celle de Metz, Toul e Verdun sous leur contrôle.

Guillaume Lavisey, pendant les dix années qu'il demeura pourvu, paraît avoir exercé sa charge avec tranquillité et sans événements notables, car son nom apparaît peu dans les pièces qu'il a laissées. Les fonctions de contrôleur, définies par l'édit de 1555, ne semblent pas d'ailleurs comporter de grandes difficultés ; ce sont à peu près celles des bureaux de comptabilité dans nos administrations modernes. Le paiement d'une dépense nécessite en administration quatre opérations : 1° l'ouverture d'un crédit à imputer sur une somme équivalente en recette. C'est le propre du budget actuel, remplacé au XVIIe siècle par une ordonnance royale enjoignant d'employer telle somme à tels travaux pendant l'année (2) ; 2° l'ordonnancement par une autorité autre que celle qui paie. Ce sont, dans la circonstance présente, les gouverneurs des villes et des citadelles, qui font office d'ordonnateurs (3) ; 3° le contrôle,

(1) Document cité.

(2) Voir document 32.

(3) Voir aux documents le libellé de chaque article des grands états de dépenses.

Digitized by Google

comportant d'une part l'inscription de la somme ordonnancée sur un registre qui servira à la vérification en fin d'exercice des comptes du trésorier, d'autre part le visa de l'ordonnance, sans lequel le trésorier ne peut être remboursé de la dépense par lui faite; 4° le paiement, par les soins du trésorier, seul détenteur et manieur des fonds et deniers publics. De nos jours, où, malgré l'opinion contraire de quelques détracteurs, les rouages administratifs fonctionnent régulièrement, une place comme celle de Pierre Lavisey eût été de tout repos; mais il vivait, ne l'oublions pas, à une époque troublée, où la corruption, favorisée par un incroyable désordre, était tellement la règle en matière administrative, que le maréchal de Marillac, condamné à mort pour ses malversations, monta à l'échafaud dans l'étonnement le plus profond et sans rien comprendre à son procès (1).

Pierre Lavisey eut à subir le contre-coup de cet état de choses, et il a laissé un nombre considérable de liasses relatives aux procès dans lesquels il fut presque toute sa vie engagé. Avait-il tort ? Avait-il raison ? Il est difficile à distance de répondre. Son ennemi Robillart le dépeint comme un homme injurieux et violent. C'était surtout, semble-t-il, un homme qui défendait sa bourse. Il est curieux de voir avec quelle difficulté l'argent circulait alors dans le royaume : contrôleurs, trésoriers, commis, entrepreneurs passent le plus clair de leur temps à réclamer leurs gages, salaires, mémoires restés en souffrance. Une bonne partie des lettres de Robillart a trait à des questions d'argent. Celles de Jean Errard et de sa femme n'ont pas d'autre objet (2).

Quels étaient les revenus que Pierre Lavisey tirait de sa charge ? Ils sont énumérés dans une pièce non datée,

(1) Voir chapitre V, § 3.
(2) Documents 1 à 22.

Digitized by Google

écrite de la main même de Pierre Lavisey (1), et dont la rédaction semble indiquer que l'office de contrôleur ancien, alternatif et triennal, se composait en réalité de trois offices : celui de contrôleur ancien, celui de contrôleur alternatif et celui de contrôleur triennal, réunis sur une même tête. Une telle organisation peut paraître extraordinaire ; elle s'explique, en raison de la vénalité des offices, par l'avantage que le roi en retirait pour ses « parties casuelles ». Or, pour chacun de ces trois offices, Pierre Lavisey recevait 800 livres de gages, soit 2 400 livres. Il ne s'agissait là que du contrôle des provinces de Champagne et de Brie. Pour Metz, Toul et Verdun, et pays avoisinants, il recevait un complément de 1 500 livres divisé en deux parts, l'une de 500 livres imputable sur la recette générale des finances de Champagne, l'autre de 1 000 livres, imputable sur les fonds du trésorier des fortifications de la même province.

Enfin, aux gages proprement dits, se montant ainsi à 3 900 livres, s'ajoutaient divers droits et taxations : 1 800 livres de taxations extraordinaires, sans objet bien défini, ce que nous appellerions aujourd'hui « indemnités et frais fixes » ; et 600 livres de « droits de chevauchées », pour rémunérer le contrôleur des déplacements auxquels il était astreint par les nécessités de sa charge, et notamment pour assister aux adjudications, marchés et réceptions d'ouvrages. Au total, cela fait une somme de 6 300 livres qui représenteraient au cours actuel de l'argent un traitement d'environ 18 000 francs.

C'est une somme respectable, bien supérieure aux honoraires fixés par les édits de création ; mais Pierre Lavisey n'en jouit pas longtemps en toute tranquillité Il n'échappa point en effet à la chambre de justice instituée par Richelieu en 1625 pour faire rendre gorge à tous les

(1) Document **52.**

Digitized by Google

officiers de la couronne. De nombreuses quittances fournissent la preuve qu'il dut de ce fait restituer des sommes considérables. Il fait allusion dans une requête (1) à une somme de 48.000 livres à laquelle il aurait été taxé, mais il s'agit sans doute en l'espèce de la restitution des sommes touchées par lui au titre de contrôleur pour Metz, Toul et Verdun, charge qu'il aurait indûment exercée, et non pas des taxes ordinaires établies sur lui par la chambre de justice en raison des augmentations illégales de gages et droits divers. Ces dernières paraissent varier, d'après les quittances dont j'ai parlé, entre 3.500 livres (1625) et 12.800 livres (1627).

Les places fortes soumises au contrôle de Lavisey sont au nombre d'une vingtaine, si l'on s'en rapporte aux grands états de dépenses qui comprennent l'ensemble de son département. Ce sont : Rocroy, Mézières, Maubert-Fontaine (2), Montcornet (3), Mouzon (4), Villefranche (5), Sainte-Menehould (orthographiée Mannehould ou Manihould), Metz, Verdun, Thoul (écrit toujours ainsi avec un h), Saint-Dizier, Vitry, Chaumont, Langres, Coiffy (6), Montigny (7), Montesclaire (8), Nogent (9), Donchery (10). Cela représente évidemment un nombre respectable de « chevauchées » et l'on comprend sans peine que Pierre Lavisey,

(1) Document 29.

(2) Aujourd'hui arr. et cant. de Rocroy (Ardennes).

(3) Arr. de Mézières, cant. de Remvez (Ardennes).

(4) Ch.-l. de cant., arr. de Sedan.

(5) Il s'agit de Villefranche-sur-Meuse, aujourd'hui Saulmory-et-Villefranche, arr. de Montmédy, cant. de Stenay (Meuse) (Cf. une notice sur cette forteresse éphémère dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc*, 1907, page v.)

(6) Cant de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres.

(7) Montigny-le-Roy, arr. de Langres.

(8) Cant. et commune d'Andelot, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

(9) Nogent-le-Roi ou en Bassigny, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

(10) Cant. de Sedan (Ardennes).

Digitized by Google

faute de pouvoir être partout, ait pris le parti de rester
Paris. D'ailleurs, l'édit de 1627 dispense formellement le
contrôleurs de la résidence « sinon lorsqu'il sera jug
nécessaire pour notre service et qu'il leur sera par nou
ordonné » (1).

En 1649, au moment où il rédigea son testament, i
habitait rue Saint-Victor, vis-à vis la rue des Bernardins
dans une maison appartenant au sieur Le Bossu (2). Avan
d'habiter Saint-Victor, il demeurait au cloître de l'égliss
Saint-Marcel-lès-Paris. Les portes Saint-Marcel et Saint-
Victor étaient d'ailleurs voisines. L'une s'élevait dans la
rue Descartes actuelle, derrière l'École polytechnique et le
lycée Henri-IV. La seconde se trouvait à l'extrémité de la
rue qui porte encore le nom de Saint-Victor.

Pierre Lavisey était un homme profondément sensuel.
Il aimait les femmes et la bonne chère. Son testament
contient des dispositions prises en faveur de deux per-
sonnes qu'il avait eues pour maîtresses et dont chacune lui
avait donné un fils qui portait son nom. D'autre part, il se
faisait envoyer de Verdun, par toutes les « commodités »
possibles, des poires de bon chrétien et des dragées, sans
compter des armes de luxe et des robes fourrées de petit
gris. J'avais pensé un moment que ces douceurs, que son
commis Robillart lui annonce dans plusieurs de ses lettres,
étaient des cadeaux par lesquels ce dernier cherchait à
acquérir les bonnes grâces de son maître ; mais les termes
qu'il emploie dans une de ses missives ne laissent aucun
doute, c'étaient bien des commandes qu'il exécutait. C'est
moins grave en tout cas que de pratiquer la polygamie ;
et aucun Meusien ne songera à reprocher à Lavisey une

(1) V. Document 23.

(2) Il est remarquable que le nom de Le Bossu qui est celui du propriétaire de Pierre Lavisey, se retrouve dans une lettre de Jean Errard, figurant en original dans le fonds Lavisey et qui est antérieure de soixante ans. Il n'y a là sans doute qu'une coïncidence. V. Document 1.

Digitized by Google

gourmandise qui témoigne du moins que, sous Louis XIII, Verdun avait déjà pour ses bonbons une renommée universelle. Et quand je vois qu'après les graves affaires de contrôle, de paiements, de difficultés avec l'évêque, de craintes relatives à la peste, Pierre Lavisey ne dédaignait pas de s'occuper de poires et de dragées, je ne puis m'empêcher de me sentir en communion sympathique avec lui et de croire qu'en cette affaire il se montrait vraiment « l'avisé ». On me pardonnera ce calembour, qui est d'ailleurs dans la tradition héraldique.

Pierre Lavisey eut une mort atroce. Un jour, en 1659, on retrouva sa maison pillée et sa servante égorgée ; lui-même avait disparu, ainsi que son laquais. Longtemps on les tint pour coupables de l'assassinat de la malheureuse, et ce n'est qu'un an après, le 17 novembre 1660, qu'on découvrit leurs corps enterrés dans la cave d'un immeuble sis rue de la Reine-Blanche, au faubourg Saint-Marcel. La maison appartenait à un sieur Estienne Gaudron, maître jardinier, qui fut convaincu d'avoir tué pour les voler, l'infortuné contrôleur, le domestique et la servante, et pour ce forfait, condamné à être rompu vif.

II

LES COMMIS DU CONTROLE : GUILLAUME ROBILLART.

Le contrôleur général habitant Paris se choisissait des commis chargés de le représenter dans les principales villes ressortissant à son office. Il leur délivrait à cet effet des lettres de commission dans lesquelles il déclarait que, ne pouvant résider par toutes les villes et places fortes de ses départements, et ayant besoin, pour bien et dûment exercer sa charge, de commettre personne de probité et expérience, au fait des fortifications, et affectionnée au

Digitized by Google

service de Sa Majesté, il commettait et dépêchait le sie
X..., pour tenir les registres et contrôle de la dépen
assister aux marchés, les faire publier, bailler au rabais
moins disant de la manière accoutumée, prendre les at
chements des ouvrages de maçonnerie et vidange de ter
recevoir la chaux nécessaire pour la construction desd
ouvrages, prendre garde que les matériaux que l'
emploiera soient bons, arrêter et modérer les parties
des ouvriers, assister à tous les paiements qui seraie
faits par le trésorier des dites fortifications ou ses comm
et du tout en tenir bon et fidèle registre, et généraleme
agir tout ainsi que le commettant eût pu faire s'il eût
présent en personne.

Ces lettres étaient données pour une année et révocabl
à la volonté du signataire. Le commis qui en était pour
recevait pour ses taxations des sommes variables suiva
la ville où il exerçait ; par exemple le commis particuli
de Verdun touchait un salaire de 1.200 livres, alors q
celui de Metz n'en recevait que 600 (2). Ces taxations étaie
imputables, comme une partie du traitement du contrôle
général lui-même, sur le crédit des fortifications,
payables sur ordonnance du gouverneur (3) par le trésori
général des fortifications de Champagne (4).

De la confrontation des divers documents conservés
fonds Lavisey, on peut déduire la liste suivante des dif
rents commis qu'il employa au département de Metz, To
et Verdun. En 1623, Gabriel Fontaine (5) est désigné po

(1) Mémoires de fournisseurs. « Ce qui me platt de M. Fleurant m
apothicaire, c'est que ses *parties* sont toujours fort civiles. » (Molièr

(2) Document **52**.

(3) Voir document **17**.

(4) Quittance de Guillaume Robillart du 31 décembre 1625 pour
somme de 1 200 livres reçue comptant de M. Louis Le Noir, conseiller
roi, trésorier général des fortifications de Champagne, Brie, etc.

(5) Un M. Fontaine est nommé (voir le document **14**) par Guillaur
Robillart, comme étant son beau-frère. J'ignore s'il s'agit du mên
personnage.

Digitized by Google

Verdun ; minute de sa lettre de commission existe au dossier. La même année, on trouve à Metz Guillaume Robillart, fils de ce Louis Robillart qui fut un instant pourvu de l'office de contrôleur général (1) ; il existe dans le fonds Lavisey plusieurs lettres de lui datées de cette ville et écrites cette même année (2).

En 1624, Robillart est toujours à Metz ; il signe un état de contrôle des dépenses faites en cette ville pendant ladite année.

En 1625, Guillaume Robillart passe à Verdun ; il est remplacé à Metz par Jean Thirion.

En 1626, Guillaume Robillart opère toujours à Verdun et très probablement aussi à Metz. C'est l'année des grands travaux, les documents et les lettres abondent.

En 1627 nous avons des lettres de lui (3) pendant les deux premiers mois, puis plus rien. C'est que ce personnage trame un complot contre son maître, et l'on verra au chapitre suivant comment il parvint à déposséder Pierre Lavisey de son office de contrôleur au département de Metz, Toul et Verdun, et à s'en faire pourvoir lui-même. Cette situation, et le procès qui s'ensuivit, occupe les années 1627, 1628, 1629, 1630, et ce n'est que le 21 août 1631 qu'on retrouve, parmi les papiers de Lavisey, une commission signée par lui en faveur de Paul Maupassant, pour Verdun.

A la différence de Robillart qui était un immigré d'origine vraisemblablement parisienne, les Maupassant sont une famille indigène ou tout au moins installée à Verdun depuis longtemps. Charles Maupassant est en effet, en 1626, entrepreneur de « vidange de terres » à la citadelle ; Paul Maupassant lui-même est adjudicataire des travaux de maçonnerie. En 1634 nous le retrouvons encore, chargé

(1) V. page 173.
(2) Documents 4 et suivants.
(3) Documents 20 et suivants.

Digitized by Google

cette fois en même temps de la vidange de roc et de maçonnerie, et des charrois et transports de bois nécessai à la construction d'un pont dormant (1). Les Maupass étaient propriétaires d'une maison sise en la citad et dont le toit en 1631 fut relevé avec augmentation d étage. Le roi fournissait tous les bois, à la réserve de 700 lattes et des clous laissés à la charge de l'entrepreneur. choix d'un adjudicataire de travaux pour l'office de comr est singulier, mais il n'apparaît pas que Paul Maupass ait été à la fois commis et adjudicataire. Au contraire, 1634, année où il soumissionne à nouveau, ce n'est p lui qui représente Pierre Lavisey au contrôle. C'est autre Verdunois, Jean Lambillon, qui, le fait est curieu a signé à différentes reprises plusieurs pièces à titre notaire, et notamment le 20 juillet 1626, conjointeme avec son confrère Girardin, la copie certifiée d'une ordo nance royale du 19 juin précédent, portant pouvoir à M. Marillac d'ordonnancer les dépenses faites pour la citade de Verdun (2). Des recherches à faire dans son étude Verdun expliqueraient peut-être pourquoi de notaire devint commis, car il ne dut pas exercer conjointement l deux charges.

(1) La famille Maupassant paraît avoir occupé à Verdun une pla notable. On trouve dans LABANDE ET VERNIER, *Inventaire sommai des archives communales antérieures à 1790*, l'indication que Charl Maupassant fut receveur général du domaine de la cité (BB. 10, 1 CC. 45, 136, 163-173, 199; GG. 222). Il se démit de cette charge ent 1653 et 1657, moyennant une pension de 100 livres sa vie durant 50 livres à sa veuve. Paul Maupassant fut donné par la ville comn caution pour un emprunt de 11 000 fr. aux clarisses de Verdun Enf il existe un troisième Maupassant, Pierre, qui fut greffier en chef d bailliage et siège présidial de Verdun (Cf E. MICHEL, *Biographie d Parlement de Metz*, p. 359). Voir, aussi, *Inventaire sommaire*, CC. 17 l'indication d'un « Compte 12e et dernier de la recette et dépense de rentes et revenus de la ville et cité de Verdun que rend maître Charle Maupassant... par maître Pierre Maupassant son commis pour l'anné 1653. »

(2) Voir aussi document 53, engagement de Nicolas Anthoine comm laquais de Pierre Lavisey.

Digitized by Google

Le plus grand nombre de ces figures, qui ne se présentent à nous qu'au travers d'une ou de deux signatures, sont bien pâles. Un seul personnage se dresse à nos yeux dans toute sa vigueur, grâce aux dix-neuf lettres qui nous restent de lui (1), sans compter les pièces de procédure : c'est celui qui porta le nom de Guillaume Robillart.

Tout d'abord la question se pose de savoir s'il faut écrire Robillart ou Robillard. Les noms propres n'ont pas d'orthographe, encore moins au XVII^e^ siècle que de nos jours, et d'autre part les philologues diraient que la question est oiseuse, les deux dentales *D* et *T* n'étant en réalité qu'une seule et même lettre. En fait, dans les documents où il est cité (2), c'est le *D* qui prévaut, et c'est aussi le *D* qu'adopte Brièle (3). Mais s'il est quelqu'un qui dut savoir comment s'écrivait ce nom, c'en est bien certes le possesseur lui-même. Or il signe toujours : Robillart. Je ne vois pas de raison pour ne pas lui conserver le *t* qu'il employait ainsi avec une constance qui ne s'est jamais démentie.

Guillaume Robillart a deux signatures, absolument dissemblables, l'une en grande écriture penchée, qu'il emploie dans ses lettres missives, l'autre en espèce de gothique avec initiale et paraphe imposants, dont il se sert dans les pièces officielles.

Ses lettres sont d'une belle écriture ample et dégagée, très moderne ; la première page en est toujours calligraphiée ou du moins d'une lisibilité parfaite ; les autres au contraire sont de plus en plus griffonnées et difficiles à déchiffrer. Il est assez constant dans son orthographe et dans ses abréviations. Celles-ci sont celles qu'on emploie couramment à l'époque : *fe* pour *faire*, *pnt* pour *présent*, *aon* pour *ation*, dans les fins de mots.

(1) Documents **4** à **22**.
(2) Documents **27**, etc.
(3) *Op. cit.*

Digitized by Google

Il écrit *aveg, roy*, au lieu de *avec, roc ; entien* pour *ancien, massonnerye*, etc. Ses lettres sont toujours fermées au moyen de deux cachets de cire rouge, armoriés, d'une conservation parfaite et d'une gravure extrêmement fine et belle. On peut, autant qu'il m'a été donné d'en juger à la loupe, et réserve faite : 1° des couleurs et métaux qui ne sont pas indiqués ; 2° de la figure du bas que je n'ai pu exactement définir, bien qu'à la fin j'aie cru y voir une abeille, les blasonner de cette façon : De. . au chevron de... accompagné en chef de deux fleurs de myosotis tigées et feuillées, et en pointe d'une abeille de..., au chef de... chargé de trois étoiles de...

Robillart, qui était célibataire, avait à Paris sa mère, sa sœur et son beau-frère, M. Fontaine. Quand en 1623 il annonce à Pierre Lavisey l'apparition de la peste à Metz, il lui recommande bien qu'on n'en sache rien chez lui. Trois ans plus tard sa famille fit un court séjour dans cette ville, du mois de septembre 1626 à la Saint-Martin Ils étaient d'ailleurs en rapports assez étroits avec Pierre Lavisey qui se plaint quelque part qu'ils aient abîmé ses meubles (1).

III

L'AFFAIRE LAVISEY-ROBILLART.

Les lettres de Guillaume Robillart à Pierre Lavisey, respectueuses selon les formules chères au XVII^e^ siècle, mais pleines de détails domestiques témoignant d'une

(1) On trouve dans E. MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 16, mention d'une certaine Madeleine Robillart, femme d'André Bauduyn, reçu au parlement de Metz en 1635 et mort en 1646 ; et dans LABANDE, *Inventaire sommaire des archives hospitalières de Verdun antérieures à 1790* (Verdun, 1894), mention d'une donation faite en 1649 à l'hospice Sainte-Catherine de Verdun par Marguerite Robillart, femme séparée de bien du munitionnaire François Jacquier (IB, 43).

Digitized by Google

certaine intimité entre le contrôleur et le commis, cessent brusquement au début de l'année 1627. Le 17 août suivant Pierre Lavisey révoque la commission qu'il avait donnée à Robillart pour l'exercice du contrôle en la ville et citadelle de Verdun pendant ladite année (1). Enfin, le 15 septembre il obtient contre son ancien collaborateur un premier arrêt de la Chambre des comptes, faisant défense à ce dernier d'exercer sa commission de trois offices de contrôleur des réparations et fortifications au département de Metz, Toul et Verdun. Que s'est il donc passé dans l'intervalle ?

En quelques mots il s'est passé ceci : par un édit daté du 28 juin 1627 (2) Louis XIII a, entre autres choses, créé une nouvelle charge de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun, que Guillaume Robillart s'est fait adjuger, devenant ainsi l'égal de son maître sur un terrain où celui-ci s'était toujours considéré comme chez lui.

Tel est le fait dans sa brutalité. Y eut-il trahison de la part de Robillart, comme le prétend son adversaire et l'ancien commis fut-il vraiment, suivant le mot de Pierre Lavisey lui-même, « le valet qui veut se faire de fête aux dépens de son maître » ? (3). Je n'oserais l'affirmer. Toutefois il faut avouer que Pierre Lavisey paraît bien dans la vérité, et apporte un argument redoutable en faveur de sa thèse, lorsqu'il écrit, rappelant que depuis longtemps Robillart exerçait pour lui les fonctions de sa charge pour Metz, Toul et Verdun : « on ne peut pas dire qu'il ait ignoré la qualité des offices de celui qu'il servait » (4).

Mais il est possible aussi que Robillart ait cru jusqu'en 1627 que son maître était légitimement pourvu, et qu'après la publication de l'édit de juin il se soit de bonne foi affermi dans l'idée qu'il n'en était rien.

(1) Voir document 28.
(2) Document 23.
(3) Document 24.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

Car tout le procès repose sur ce point : l'édit d'août 1555 créait-il en titre d'office le contrôle des fortifications au département des Trois-Évêchés,ou simplement au département de Luxembourg, Barrois et Lorraine ?

Dans le second cas, la création de l'office de contrôleur au département de Metz, Toul et Verdun, résultant de l'édit de juin 1627 était légitime et Robillart était dans son droit en s'en faisant pourvoir. Dans le premier cas, au contraire, l'édit de juin 1627, visant exclusivement l'érection en titre d'office des contrôles exercés auparavant par simple commission, et n'abrogeant pas les créations antérieures, était sans effet en ce qui concerne les Trois-Évêchés, d'ores et déjà exercés en titre et légitimement placés dans cette hypothèse sous la direction de Lavisey.

Or, nous l'avons vu plus haut (1),l'édit de 1555 est abominablement mal rédigé ; dans ses considérants il cite les noms de Metz, Toul et Verdun, et dans l'énoncé même de l'office qu'il crée, il les oublie.

Il apparaît donc clairement que, dans son esprit, il entend les comprendre dans cet office ; mais il est non moins certain que dans sa lettre il doit être considéré comme les ayant omis.

Robillart, dans sa défense, n'a garde de négliger cet argument d'autant plus frappant qu'il revêt une précision géographique indiscutable : « Dans l'édit de 1555, dit-il, le feu roi Henry second, d'heureuse mémoire », n'a pas compris Metz, Toul et Verdun, « mais les pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine seulement, sans qu'il soit fait mention dudit département de Metz, Toul et Verdun (2) qui ne font pas partie et ne sont compris ès pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine, comme chacun sait. »

(1) Page 170 et sq.

(2) Il y a là une inexactitude, ou erreur par omission, qu'il est difficile de ne pas croire volontaire : Metz, Toul et Verdun figurent dans l'édit, mais au début.

Digitized by Google

A nous qui jugeons les choses à distance, et qui ne pouvons que nous en rapporter aux textes qui nous sont parvenus, il est un grand nombre de menus faits qui nous échappent et qui pourtant seraient nécessaires pour asseoir notre conviction. Par exemple, il est certain que si Robillart a agi de bonne foi, nous aurions aimé le voir, avant de se faire recevoir dans une charge qu'il savait avoir été exercée pendant de longues années par son maître, en vertu d'un édit dont il avait pu à loisir étudier le texte, lui faire part de son intention et lui manifester à titre privé et par courtoisie sur quels arguments il s'appuyait pour se croire vis-à-vis de lui dégagé de tout devoir au regard de Metz, Toul et Verdun. Or, il paraît qu'au contraire, il « prit le temps de se faire pourvoir pendant l'absence de l'opposant [Lavisey] qui était lors à Verdun à l'exercice de sa charge, et lequel par ce moyen ne put s'opposer à l'expédition des lettres... » (1).

Lavisey ajoute que ce fut là une « signalée perfidie ». Il peut paraître véridique, si les faits sont tels qu'il les a rapportés.

Il va d'ailleurs beaucoup plus loin dans ses accusations. D'après lui, Guillaume Robillart ne serait qu'un simple agent, un « confidentaire » comme il dit, entre les mains d'un grand personnage dont le nom a déjà été prononcé ici, le lieutenant général des Trois-Évêchés, gouverneur de Verdun, Louis de Marillac, maréchal de France (2). C'est le maréchal qui, désireux d'avoir dans son gouvernement un contrôleur entièrement à sa dévotion et qui consentît à couvrir de son approbation des dépenses irrégulières ou fictives, aurait tout d'abord, par de faux rapports et mémoires, fait comprendre Metz, Toul et Verdun au nombre des charges créées par l'édit de 1627, puis

(1) Document 24.
(2) Voir chapitre V, § 3.

Digitized by Google

aurait inspiré à Robillart le désir de s'en faire pourvoir, et enfin lui aurait fourni les moyens d'arriver à ses fins, par l'influence qu'il exerçait en cour, et notamment grâce à l'appui considérable qu'il tirait de la présence au gouvernement de son frère le garde des sceaux Michel de Marillac. Ces accusations peuvent paraître bien romanesques et peu en rapport avec les intérêts en jeu et la mince personnalité d'un petit commis verdunois ; toutefois elles s'appuient sur des faits historiques dont on ne saurait mettre en doute la réalité Il est certain d'une part que jamais le maréchal de Marillac ne s'embarrassa dans l'exercice de ses hautes fonctions d'une probité qui n'était pas dans les mœurs de l'époque. Le procès qu'il subit à Rueil et l'exécution capitale qui s'ensuivit, peuvent sans doute être considérés comme une vengeance personnelle du cardinal de Richelieu ; il n'en est pas moins vrai que les fautes reprochées au maréchal étaient réelles, et que seule la disproportion qui existe entre le crime et l'expiation porte l'empreinte de l'implacable ressentiment conçu par le premier ministre contre son ennemi de 1630. Il ne faut donc pas s'étonner que le gouverneur de Verdun ait désiré voir au contrôle un homme à lui, qui lui dût tout et dont il fût sûr. Il est prouvé d'autre part, et cela vient corroborer encore la thèse de Pierre Lavisey, que Louis de Marillac eut avec lui, antérieurement à 1627, des difficultés au sujet de dépenses que le contrôleur se refusait à régulariser. Un extrait des registres du Conseil privé du Roi (1) fait allusion à une « sommation à Lavisey, à la requête de Marillac, d'avoir à contrôler les ordonnances y mentionnées avec les réponses dudit Lavisey au pied de chacune d'icelles, du 29 avril 1626 ». M. de Marillac, on le voit, avait sujet de se méfier de son contrôleur général et de souhaiter son remplacement.

(1) Document 28.

Digitized by Google

Il est enfin une dernière preuve, toute morale il est vrai, mais significative Jusqu'à la journée des Dupes (1), tous les arrêts sont favorables à la créature du maréchal ; au contraire, à partir du jour fameux qui consomma la rupture entre Richelieu et les Marillac et décida de leur défaite, la chance tourne, et Lavisey regagne en moins d'un an tout le terrain perdu.

Comptons en effet les coups donnés et reçus par les adversaires. Le 15 septembre 1627, Lavisey prend l'offensive : il obtient de la Chambre des Comptes un arrêt faisant défense à Robillart d'exercer sa commission de trois offices de contrôleur des réparations et fortifications au département de Metz, Toul et Verdun ; le 4 février 1628, signification dudit arrêt est faite à Guillaume Robillart. Viennent ensuite : du 1er février 1628, commission royale obtenue par Robillart en confirmation de ses lettres de commission antérieures (2).

De la même époque, un exposé imprimé de la défense de Pierre Lavisey (3) rappelant ses titres, l'illégalité de ceux de son compétiteur et affirmant ses droits non sans éloquence ni grandeur : « Un ancien officier titulaire, dit-il, qui a son droit acquis, ne peut être dépossédé que par mort, forfaiture ou résignation. »

De la même époque, réponse de Guillaume Robillart à la thèse de Lavisey. Il commence par se plaindre de la violence du caractère de son ennemi et des injures qu'il lui adresse. Il l'attaque à son tour et rappelle une affaire de malversations dans laquelle il a été impliqué et pour laquelle il fut admonesté, « voulant sous prétexte du service du Roi extorquer une promesse de la somme de 3.900 livres de M. Simon Peaudeloup, trésorier des fortifications de Champagne et Brie. »

(1) 11 novembre 1630.
(2) Document 25.
(3) Document 24.

Digitized by Google

Sur le fond, il invoque en premier lieu l'argument géographique ci-dessus rapporté. En second lieu, l'office quel qu'il soit, dit-il, a été *vacant* par la mort de son titulaire Poncet (1). C'est donc à tort que sur deuxième résignation de M. Jean Griffon, son précédent titulaire, Guillaume Lavisey, père du demandeur, « homme subtil et rempli d'inventions, par l'intelligence qu'il avait eue avec les créanciers dudit Poncet, qui ne demandaient qu'à faire revivre lesdits offices pour en tirer quelque argent », a obtenu par surprise des lettres de provision. En troisième lieu, en supposant même que les offices n'aient pas été vacants, l'adjudication en avait été prononcée d'abord, non en faveur de Guillaume Lavisey, mais bien de Louis Robillart, père du défendeur, et c'est ce dernier qui en bonne justice aurait dû en demeurer pourvu. Enfin, dernier argument plus spécieux, Robillart affirme pour le roi le droit de défaire ce qu'il a fait ou ce qu'ont fait les rois ses prédécesseurs ; il invoque des précédents, et conclut : l'édit de 1627 a pu valablement supprimer et remplacer en tout ou partie l'édit de 1555.

J'ai placé arbitrairement à cette période de l'affaire les deux documents ci-dessus qui ne sont pas datés. Vient ensuite, à la date du 16 février 1628, un second arrêt de la Chambre des Comptes, faisant défense à Robillart d'exercer ses prétendus offices jusqu'à ce qu'il ait été jugé sur l'opposition faite par Pierre Lavisey.

Du 6 avril 1628, arrêt du Conseil d'État autorisant Robillart à exercer nonobstant l'arrêt ci-dessus (2).

Du 8 février 1629, arrêt du Conseil d'État, obtenu à la requête de Robillart, et portant défense à Pierre Lavisey de se pourvoir ailleurs qu'audit Conseil pour raison de son différend avec ledit Robillart. Ceci est un coup des

(1) Voir chapitre Ier. L'affaire est assez embrouillée.

(2) Document 26.

Digitized by Google

plus habiles, car jusqu'à présent la Chambre des Comptes a toujours jugé en faveur de Lavisey contre Robillart.

Du 27 février 1630, arrêt du Conseil d'État maintenant Robillart dans sa charge (1).

Du 20 décembre 1630, arrêt du Conseil privé (2) invitant Robillart à présenter ses moyens de défense et maintenant jusque là Pierre Lavisey en la jouissance des offices contestés (3). C'est un changement à vue, qui permet d'ajouter notre Robillart à la liste des victimes de la « journée des Dupes ».

Du 20 janvier 1631, arrêt maintenant définitivement Pierre Lavisey au contrôle de Metz, Toul et Verdun, et condamnant Robillart à la restitution des droits et émoluments perçus par lui à raison desdits offices, et aux dépens.

Singulier régime que celui où les jugements les plus contradictoires se suivent ainsi à de courts intervalles, sans jamais donner de certitude à ceux en faveur de qui ils sont rendus ! Dès l'année 1632, nous retrouvons Lavisey aux prises avec son éternel concurrent (4). En 1635 encore, il rédige un placet, analogue au précédent et contenant les mêmes réclamations. Enfin, un procès-verbal en date du 19 septembre 1637 indique que Guillaume Robillart dut rester maître du champ de bataille. On y trouve en effet la mention d'un commandement « fait par le roi notre sire audit Rochereau... de payer présentement audit Martinet la somme de 15 275 livres à quoi montent les gages de

(1) Document **27.**

(2) Le Conseil d'État, réorganisé en 1624, et tout récemment encore, le 18 janvier 1630 (création des maîtres des requêtes), tenait quatre séances par semaine, celle du mardi appelée *Conseil des Dépêches*, dans laquelle le Conseil examinait la correspondance des gouverneurs, celles du mercredi et du jeudi consacrées aux impôts, et celle du samedi appelée *Conseil privé* ou *Conseil des parties*, dans laquelle on statuait sur les évocations des procès. (RAMBAUD, *Histoire de la civilisation française.*)

(3) Document **28.**

(4) Document **29.**

Digitized by Google

M. Estienne de la Croix, trésorier ancien, alternatif et triennal des fortifications de Metz, Toul et Verdun de l'année 1636, et ceux de M. Guillaume Robillart, contrôleur ancien, alternatif et triennal desdites fortifications de ladite année, et ceux de M. Pierre Ladvisé (*sic*), contrôleur ancien, alternatif et triennal des fortifications de Champagne, tant du quartier d'octobre 1635 que de l'année entière 1636 ». Il faut avouer toutefois que, dans cette hypothèse, on ne s'explique pas la présence dans les papiers de Lavisey d'un état de dépenses tenu à Verdun par le commis du contrôle, Jean Lambillon, pendant l'année 1634 (1). On ne s'explique pas très bien non plus qu'il ait conservé jusqu'à la fin de sa vie son titre de contrôleur général ancien, alternatif et triennal des réparations, fortifications, munitions et avitaillements des provinces de Champagne et Brie, Metz, Toul, Verdun. Luxembourg, Barrois et Lorraine (2). Cependant l'absence, à son dossier, à partir des dernières lettres de Robillart écrites en 1627, de tout document de ce genre relatif aux Trois-Évêchés, alors qu'il existe dans ses papiers des lettres bien postérieures (années 1631 et suivantes) reçues par lui de son commis au contrôle de Châlons (3), vient renforcer singulièrement la portée de l'acte du 19 septembre 1637, et nous fournit une raison de plus de croire qu'il demeura en fin de compte dépossédé de la partie de ses offices comprenant les trois villes et citadelles dont il est plus spécialement question dans cette étude.

(1) Document **40**. Je ne parle pas des commissions données par lui à Paul Maupassant pour 1631 et 1632, car il ne saurait y avoir de doute sur l'exercice de l'office contesté pendant ces deux années.

Les documents **55** et **56** nous montrent en effet Pierre Lavisey assistant, à titre de contrôleur général, à l'estimation de travaux faite à Verdun le 13 août 1631 et à l'adjudication du lendemain. Peut-être exerça-t-il aussi en 1632, 1633, 1634 et 1635 ?

(2) Voir son testament, Bri le, *op. cit.*, p. 218, et la requête au bailli de Sainte-Geneviève-du-Mont par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu en date du 20 novembre 1661, *ibid.*, page 220.

(3) V. Brièle, *op. cit.*, p. 221 et 222.

Digitized by Google

IV

LES TRÉSORIERS.

La charge de trésorier des fortifications est équivalente, je dirais volontiers fait pendant à celle de contrôleur. Comme le contrôleur, le trésorier a le titre de conseiller du roi ; comme lui, il est ancien, alternatif et triennal ; ses gages sont à peu près de même valeur ; enfin il peut avoir comme son collègue des commis chargés de le représenter. Mais il s'en faut de beaucoup que, dans la période qui nous occupe, l'histoire des trésoriers soit aussi facile à établir que celle des contrôleurs. Cela tient évidemment à ce qu'ils ne sont nommés dans les papiers de Lavisey qu'occasionnellement et d'une façon indirecte ; cela tient aussi à ce qu'ils furent nombreux et que, lorsqu'on essaie de déterminer l'année pendant laquelle ils exercèrent leur charge, leurs noms chevauchent les uns sur les autres, tant à cause de l'alternat que par suite d'une erreur probable dont il sera question plus loin.

Aucun nom de trésorier ne se rencontre avant l'année 1623 où l'on trouve mention de M. de la Croix, ou de Lacroix (1).

En 1624 la charge est tenue par M. Le Noir (2). En 1625 Le Noir est encore en exercice et porte le titre de conseiller du roi, trésorier général de Champagne, Brie, Metz, Toul et Verdun. Mais on voit dans la correspondance de Robillart (3) reparaître M de la Croix au sujet des fonds disponibles pour les dépenses de la place de Verdun.

En 1626, les complications augmentent. Plusieurs états

(1) Document **4.**
(2) Document **32.**
(3) Document **9.**

Digitized by Google

de dépenses indiquent que le titulaire de l'office est Pierre Carré ; un différend entre Le Noir et Pierre Lavisey nous fait connaître que ce Carré est le successeur de Le Noir, qui s'est démis de sa charge en sa faveur. Le changement de titulaire a dû s'opérer au début de l'année, car dès le mois de mars nous savons (1) que Pierre Carré est déjà en exercice. Il est vrai qu'il est encore question de Le Noir en novembre (2), mais il doit s'agir à cette époque de la régularisation de comptes antérieurs.

Tout s'expliquerait donc encore assez bien entre Le Noir et son successeur ; mais il existe, toujours pour l'année 1626, un état des dépenses faites par M. Simon Peaudeloup, trésorier général des fortifications de Verdun ! Le problème devient inextricable.

Il y a deux explications possibles, en l'absence de tout renseignement plus précis : ou bien il a existé en 1626 deux charges coexistantes, l'une pour la Champagne et la Brie, l'autre pour les Trois-Évêchés. Cette solution n'est pas inadmissible, puisque nous avons rencontré la même dualité dans la charge correspondante du contrôleur ; elle est même corroborée par ce fait que Pierre Carré est désigné quelque part (3) sous le titre de trésorier général des fortifications de Champagne. Par contre, ailleurs (4) on l'appelle trésorier des fortifications de Champagne et pays Messin, d'où il résulterait dans notre hypothèse que Simon Peaudeloup aurait exercé seulement à Verdun et à Toul, ce qui devient moins vraisemblable.

Il faut, en définitive, renoncer à tirer de ces titres aucune indication exacte, et les prendre pour ce qu'ils valent,

(1) Par le procès dont il sera question plus loin.
(2) Document 17.
(3) Document 37.
(4) Document 43.

Digitized by Google

c'est-à-dire pour des énoncés approximatifs, portant la marque de l'incurable imprécision de l'époque.

La seconde hypothèse serait celle-ci : la date de 1626 qui figure sur l'état de Peaudeloup aurait été mise par erreur au lieu de 1627, année pendant laquelle le dit Peaudeloup exerça sans conteste. Cette supposition est bien près d'être une certitude, car l'on remarque dans le soi-disant état de 1626 la mention de marchés passés au cours de l'année 1627.

En 1627 donc, Simon Peaudeloup est conseiller du roi, trésorier général des réparations et fortifications de Brie, Champagne, Metz, Toul et Verdun (1) ; il donne en cette qualité quittance de la somme de « six vingt mille livres, destinée au paiement et achat des maisons nécessaires pour la continuation des ouvrages de la citadelle de Verdun (2) ». De 1627 il nous fait sauter à 1634 pour retrouver un nom de trésorier : Claude Hauctel.

Enfin en 1638, le 22 janvier exactement, Pierre Lavisey obtient un arrêt contre un M. de la Croix, trésorier pour Metz, Toul et Verdun, après avoir mis opposition à ses comptes en raison de taxations et de droits de chevauchées dont ledit de la Croix lui refuse le paiement. Il s'agit sans doute de la même personne qui exerça une première fois la charge en 1623.

Pas plus que Robillart, les trésoriers dont il vient d'être parlé n'échappèrent à l'humeur batailleuse du contrôleur Lavisey. Nous venons de voir son procès avec M. de la Croix ; douze ans auparavant, en cette année 1626 qui est la plus fertile en événements de toutes celles qu'embrassent les limites de la présente étude, il est aux prises à la fois avec les deux trésoriers en charge, MM. Le Noir

(1) Documents 44 et suivants.
(2) Parchemin original.

Digitized by Google

et Pierre Carré. A celui-ci il refuse de contrôler une quittance de la somme de 150 000 livres destinée aux dépenses de la citadelle de Verdun ; le 23 mai 1626 le Conseil d'État ordonne que le trésorier de l'Épargne recevra ladite quittance comptable « encore qu'elle ne soit contrôlée ». C'est le moment où le maréchal de Marillac est à l'apogée de la faveur. Pierre Lavisey n'est pas plus heureux dans sa querelle avec Louis Le Noir, à qui il adresse sommation de porter à M. Pierre Carré, son successeur, le coffre-fort qu'il détient et de restituer une somme de 7 704 livres 7 sols 6 deniers restant en ses mains de sa recette de 96 000 livres ordonnées en 1625 pour les fortifications de la ville et de la citadelle de Verdun, l'emploi de laquelle ne montant qu'à 88 295 livres 12 sols 6 deniers. De plus, ledit Le Noir ne lui a pas communiqué son compte de 1625. Enfin, il a « pris et exigé plusieurs droits et taxations illégitimes », et notamment il s'est fait attribuer des frais de transports et voitures imaginaires, puisqu'il ne remet aucune finance ès coffres de Sa Majesté.

Tous ces griefs ont passablement l'air d'être inspirés par une vieille rancune. Et de fait, Pierre Lavisey se plaint assez naïvement dans sa supplique de la « taxe excessive qu'il a subie pour la révocation de la Chambre de justice à l'occasion dudit Le Noir qui s'en est rendu partisan et fait décharger au préjudice dudit suppliant pendant sa maladie, à cause de laquelle il n'a eu le temps d'obtenir modération de sa taxe ». Il ajoute qu'il eût été « plus raisonnable de la répéter sur lui Le Noir, puisqu'il est comptable comme maniant les deniers de Sa Majesté et non ledit suppliant ». Ce raisonnement paraît fondé, ce qui n'empêcha pas l'infortuné contrôleur d'être débouté de sa plainte par arrêt du Conseil d'État en date du 5 novembre 1626.

Digitized by Google

V

LES GOUVERNEURS, LIEUTENANTS ET CAPITAINES.

Aucun détail historique nouveau ne peut être tiré du fonds Lavisey relativement aux gouverneurs et autres officiers ayant commandé à l'époque qui nous occupe les places de Metz, Toul et Verdun. Leurs noms figurent simplement sur les états de contrôle comme signataires des ordonnances au vu desquelles les dépenses ont été soldées.

§ 1. — METZ.

1613. — M. de Bonnemain, commandant.

1623-1624. — M. de Saint-Quentin, commandant la ville et la citadelle.

M. le Grand Prieur de Toulouse, commandant la ville.

M. Grateloup, lieutenant.

Je n'ai pu trouver dans les documents dont je dispose, l'identité du personnage que l'on appelle communément M. le Grand Prieur.

1624 1626. — Monseigneur le duc de la Valette, gouverneur.

La famille de Nogaret de la Valette a fourni successivement trois gouverneurs au pays Messin. D'abord le fameux duc d'Épernon, favori de Henri III, instigateur peut-être de Ravaillac, et dont on connaît l'existence turbulente pendant la minorité de Louis XIII. Puis son fils, Bernard de Nogaret, duc de la Valette, puis duc d'Épernon à la mort de son père (1592-1661). C'est de lui, si je ne me trompe, qu'il s'agit ici ; son fils Louis-Charles-Gaston de Nogaret, marquis de la Valette, naquit en effet à Metz vers cette époque (1627). Enfin en 1634, le frère de Bernard, Louis de Nogaret d'Épernon de la Valette, archevêque de

Digitized by Google

Toulouse, cardinal, général d'armées, gouverneur d'Anjou et lieutenant général du roi au pays Messin, mort sous les armes en Italie (1639).

§ 2. — TOUL.

1623. — M. du Mesnil.
Le baron de Vannes.

§ 3. VERDUN.

1623. — M. de Suzanne (voir plus loin).

1625-1626. — M. de Marillac. Louis de Marillac, né en 1572, fut successivement ambassadeur en Italie, en Lorraine et en Allemagne (1616), commissaire général des armées (1617), maréchal de camp (1620), gouverneur de Verdun et lieutenant général des Trois-Évêchés, maréchal de France (1629). Arrêté en 1630 sur l'ordre de Richelieu « à cause des malversations et concussions par lui commises dans sa charge du général d'armée en Champagne », et en réalité parce qu'il s'était rangé du côté de Marie de Médicis et des ennemis du cardinal-ministre, il fut exécuté en place de Grève (1632). Son frère, Michel de Marillac, l'auteur du « Code Michau », né en 1563, fut garde des sceaux de 1626 à 1630. Il succomba lui aussi, dans sa lutte contre Richelieu, fut emprisonné à la suite de la journée des Dupes (1630) et mourut en 1632, année même de l'exécution du maréchal.

En 1625 on trouve également mention de M. du Breuil, commandant dans la citadelle.

1627. — Jehan de Pavain (1), sieur de Suzanne (2), lieute-

(1) Peut-être, comme me le fait remarquer M. Léon Germain, aurais-je dû lire Pavant, nom d'une famille ardennaise connue ? Voir l'*Armorial des Ecuyers du bailliage de Saint-Mihiel*, publié par M. Léon GERMAIN dans *Mém. Soc. lettres, sciences, et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome VII, p. 105. Pavant, cant. de Charly, arr. de Château-Thierry (Aisne).

(2) Suzanne, famille d'origine ardennaise : « Noël des Robert a épousé

Digitized by Google

nant au gouvernement de Verdun, marié à Henriette de Rarécourt (1) et propriétaire, du fait de sa femme, d'une maison sise en la citadelle.

1631. — Jean de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, baron de Choiseul. Il fut conseiller d'État, maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, chevalier des ordres du roi en 1632. C'est en sa faveur que la baronnie de Vaubecourt fut érigée en comté par lettres datées du château de Vaubecourt, où Louis XIII était logé, le 13 avril 1635. La famille de Nettancourt portait : de gueules au chevron d'or (2).

1634. — Monseigneur le marquis de Fossés.

M. Dampval, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle.

Il faut compter sans doute comme officiers résidant à Verdun : MM. de Combles, de la Pierre, de Samatori, Dehain (3) « capitaine », Sabati et de la Sarre, dont les noms nous ont été conservés sur les mémoires d'ouvrages faits à leurs maisons par Jean Mangin, vitrier, et Pierre Jacquesson, menuisier. Ces maisons étaient situées dans la citadelle, « proche la vieille porte en France », et les travaux en question furent exécutés en 1631.

à Inor, le 3 mars 1696, Louise-Renée Suzanne, fille de messire Dominique Suzanne, dit de Beaumont, capitaine des portes et aide-major de la ville de Sedan. » (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, citée dans *Mém. Soc. lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome IX, p. 247) Suzanne est une commune du dép. des Ardennes, cant. de Tourteron, arr. de Vouziers.

(1) Rarécourt, cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun.

(2) Nettancourt, cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc (Meuse) ; Vaubecourt, ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc.

(3) De Han ? (Han-sur-Meuse, cant. St-Mihiel, arr. Commercy.)

Digitized by Google

VI

LES INGÉNIEURS.

Plus encore que les gouverneurs, les ingénieurs et « conducteurs de desseings » demeurent dans la pénombre. C'est à peine si j'ai pu relever quelques noms ; par contre j'ai eu l'heureuse surprise de trouver deux lettres autographes, l'une du célèbre Jean Errard, l'autre de sa veuve. Je les ai reproduites en tête des documents, bien que rien n'indique qu'elles se rapportent aux fortifications de Metz, Toul ou Verdun (1). Jean Erard ou Errard, né à Bar-le-Duc, en 1554, mort en 1610, fut un des précurseurs de Vauban. Il construisit un grand nombre d'ouvrages dont il expose les principes en un traité intitulé : *La fortification démontrée et réduite en art* (1594). Surnommé le père de la fortification française, honoré du titre de « premier ingénieur du Très Chrétien Roi de France et de Navarre (2) », il fut en outre anobli par Henri IV en considération de sa science et pour récompense de ses services (3). Il était fils de Maxe Errard, notaire au tabellionnage de Bar, et de Claudon Collet. Il avait épousé Barbe de Reims, de condition noble (4), de laquelle il n'eut pas de

(1) Ces lettres (documents **1** et **2**), ont trait au paiement de sommes dues à Jean Errard ; on ne dit pas pour quel motif, très probablement pour des travaux exécutés par lui. Seulement, comme Lavisey était également contrôleur des fortifications de Champagne et Brie, on ne peut savoir s'il s'agit ici de travaux exécutés dans ces provinces ou dans les pays lorrains.

(2) Cf. LALLEMEND et BOINETTE, *Jean Errard de Bar-le-Duc... Sa vie, ses œuvres, sa fortification.* (Bar-le-Duc, 1884.)

(3) Ses armes étaient : d'azur à une pyramide d'or, maçonnée de sable, accompagnée de trois étoiles d'or en chef (*Mém. Soc. lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome IX, p. 62.)

(4) La famille de Reims fut anoblie par reprise maternelle obtenue en 1554 par Didier de Reims, demeurant à Bar, lequel paraît être le père de Barbe (*op. cit.*, p. 150).

Digitized by Google

postérité. Il avait une sœur, nommée Marthe Errard, qui épousa en secondes noces Michel Bouvet (1), conseiller en la Chambre des Comptes et prévôt de Bar. C'est sans doute de ce personnage qu'il est question dans la lettre de Barbe de Reims.

La lettre de Jean Errard est adressée à Madame la maréchale de Joyeuse. Il s'agit probablement de Marie de Batarnay, dame du Bouchage, qui épousa Guillaume, vicomte de Joyeuse, père de l'amiral Anne. J'ai rencontré une autre fois le nom d'Errard, dans un document portant le millésime de 1619 (2) ; il ne saurait être question à cette date de Jean, mort en 1610 ; peut-être s'agit-il de son neveu, Alexis Errard. En même temps que ce dernier, le document de 1619 mentionne le sieur de Chastillon. Brièle nous indique (3) d'après un renseignement qui lui a été fourni par M. Pelicier, archiviste du département de la Marne, que cet ingénieur est Hugues Chastillon, né en 1583 à Châlons, et fils du célèbre Claude Chastillon, l'auteur de la *Topographie française*. Son frère, Pierre Chastillon (1599-1668), était également ingénieur (4).

Enfin un état de dépenses de 1626 (5) nous a conservé les noms des ingénieurs et conducteurs de dessins qui travaillaient à Verdun en cette année d'activité exceptionnelle. Ce sont MM. de Mortriers ou de Mortières, ingénieur ordinaire du roi, Le Rasle, Cathou, Menessin. On remarque, à la lecture des pièces et documents, que plusieurs

(1) Voir sur la famille Bouvet, *op. cit.*, p. 31.

(2) Document **30**.

(3) *Op. cit.*

(4) Le sieur de Châtillon aurait pris part aux travaux de la citadelle de Verdun (E. Pionnier, *Verdun, promenade historique et pittoresque*, dans l'*Annuaire de la Meuse pour 1901*, p. xxvi), ainsi que les sieurs Allaume et d'Argencourt. Je n'ai rien trouvé dans les papiers de Lavisey qui rappelât ces deux derniers ingénieurs.

(5) Document **39**.

Digitized by Google

d'entre ces techniciens avaient donné leur nom à différentes parties des fortifications de la citadelle : il y a le bastion et le pavillon de Mortières, le retranchement Cathou. On y voit également (1) que les conducteurs de dessins n'étaient pas toujours d'accord avec les employés du contrôle, notamment lorsqu'ils se permettaient « de faire office de contrôleurs » en enrôlant eux-mêmes leurs ouvriers.

Ces prétentions pourtant n'étaient pas outrecuidantes, puisque, dans l'espèce, il s'agissait de travaux d'ordre technique pour lesquels, assuraient-ils non sans quelque apparence de raison, ils ne pouvaient se servir que d'ouvriers spécialement instruits par eux. Il semble que le bouillant commis du contrôle, Guillaume Robillart, qui défendit à cette occasion avec obstination et succès les prérogatives de son maître, sortait un peu de sa sphère, comme aussi lorsqu'il discutait avec M. de Mortières sur le plus ou le moins d'urgence de la vidange de roc et de terre comparativement à d'autres travaux (2).

VII

LES ENTREPRENEURS.

L'intérêt ici devient très grand, d'abord en raison de la multiplicité des détails qui nous font embrasser d'un coup d'œil le spectacle de la vie quotidienne des ouvriers et artisans au commencement du XVII^e^ siècle, ensuite parce qu'il s'agit cette fois d'indigènes, d'habitants de Metz, Toul ou Verdun, y résidant et y ayant leurs intérêts, et non plus de fonctionnaires envoyés dans nos pays au hasard de leur besogne administrative. Les noms qui désormais vont défiler dans ces pages sont lorrains ;

(1) Document 10.
(2) Document 16.

Digitized by Google

plusieurs d'entre eux sont encore vivants et portés par des gens qui sont peut-être, sans qu'il soit toutefois possible de vérifier la chose, des descendants directs de ces maîtres ouvriers du temps de Louis XIII. Les documents qui les fournissent sont principalement les grands états de dépenses tenus par les contrôleurs et trésoriers (1). On peut citer également le procès-verbal d'une adjudication de travaux faite à Verdun en 1631 (2), et, à la même date deux procès-verbaux d'estimation de travaux exécutés dans ladite ville (3).

§ 1. — METZ.

L'état de dépenses le plus ancien, daté de 1613, nous donne le nom de Blaise Martel, maître-maçon, demeurant à Bar-le-Duc, entrepreneur des ouvrages de maçonnerie du logis de la Haultepierre, construit pour le logement du gouverneur de Metz. Blaise Martel a touché pour ce travail 4 153 livres 13 sols 8 deniers. Autres ouvriers : Christophe Bernardin, maçon ; Nicolas Malsay, charpentier ; Jehan Beleau, chaufournier ; Jehan de la Vrigne, charpentier ; Pasquier Naudin.

En 1623, maçons : Dimanche Bayart, Jean Bidault, vertement qualifié par Robillart dans une de ses lettres (4) ; Jean Gratas. Chaufourniers : Jacob Dangelez, Jouan Barthellemy, Jean le Chouable, Toussaint Enselin. Charpentier : Nicolas Aubry. Couvreur : Sébastien Alloff. Menuisier : Nicolas Bouton. Serrurier : Jean le Brun, dit Cuny ou Cunin. Vitrier : Claude Chaperon. Gazonnage : Jean Féron.

En 1624, outre les noms qui figurent déjà ci-dessus, on

(1) Documents 33 et suivants.
(2) Document 55.
(3) Documents 56 et 57.
(4) Document 7.

Digitized by Google

trouve : Luc Friant, qui soumissionne également à Verdun en 1626 (maçonnerie) ; Jean Pierron ; Pierre Remy, maître paveur ; Daniel Charpitel ; Guillaume Denis, marchand lanternier; Guillaume Nicollas, maître menuisier ; Jean Daraux, vitrier. En 1625 : Pierre Midonet, maître charpentier.

§ 2. — TOUL.

Trois noms seulement à la date de 1623: Claude Humbert (couverture), Cabillet (charpenterie) et Claude Grandidier (travaux divers).

§ 3. — VERDUN.

En 1623 : Nicolas Gassin (maçonnerie), Nicolas Mioselle (chaux).

En 1625, Cunin Touin et Bernard l'Artigle reçoivent 36 livres « pour le paiement d'un coffre-fort de bois de noyer de quatre pieds de long, trois pieds de haut, deux pieds et demi de large, bandé de fer et garni de clous, fermoir avec levier de fer, pour en icelluy mettre les deniers ordonnés par Sa Majesté pour les fortifications de ladite citadelle ». Bastien Millot touche 45 livres « pour avoir fourni et livré au puits de la citadelle une corde de chanvre pesant cent une livres et une cheville de fer au bout de ladite corde, et raccommodé la poulie et bois et charpenterie qui contient la couverture dudit puits. »

En 1626, l'activité des travaux nécessite un nombre considérable d'adjudicataires : Charles Maupassant (1), Etienne Brugnon, Thomas Grosjean déblaient les terres ; Jacques Drouart fournit les fascines; Paul Maupassant (1), Anthoine de la Lande, Luc Friant, que nous avons déjà vu à Metz, Aubry Collet, Didier Aubert, qui porte le surnom significatif de Barrois, Louis Mahiou, Garsin, Pierre

(1) Voir plus haut chap. V.

Digitized by Google

Michel élèvent les murs et fondations ; Jacques Champlon, Jean Cardon. Nicolas Jacques ou Jacquin dressent les charpentes ; Nicolas Michel et Thomas Génin font les couvertures ; les travaux de menuiserie sont exécutés par Pierre Jacqueson ou Jacquesson (1) ; la serrurerie par François Legendre et Jean Bon ; la vitrerie par Jacques Mengin ; Gabriel, de Langres, Evrard Moynot s'occupent à des ouvrages divers ; Girard fournit les clous.

En 1631, par devant les notaires royaux Drouot et Girard, M. de Nettancourt-Vaubecourt, gouverneur, et Pierre Lavisey, nous voyons s'agiter autour des trois chandelles ou feux réglementaires : Jacques Champlon, déjà nommé, Pierre Germonville, Geoffroy Godeffrin, Louis Tartinel, Thomas Génin, Nicolas Damette, Sébastien Jamin, Jean Bertaulx, Thomas Génin, Didier Lamis, Jean Mathieu, Jean Cardon, Georges Garsin, Humbert Husson, Georges Jacquin. Caution a été fournie pour les adjudicataires par Jean Amour, qualifié bourgeois de Verdun.

Enfin, l'état de 1634 nous donne les noms de Thiébault des Bœufs, marchand de bois ; Jacquin Tourtel, Bernard Lartigue et Nicolas Jacquesson, serruriers ; Grency Couturier, couvreur.

VIII

NOTAIRES, EXPERTS, SERGENTS, HUISSIERS, HABITANTS DIVERS.

Les états de dépenses nous fournissent également les noms des notaires, sergents et huissiers chargés de la publication des marchés. En 1623, ce sont David Vuillart, sergent royal à Metz ; Dieudonné Derdet, notaire au tabellionnage de Verdun ; François Liégeois, huissier royal à Toul. En

(1) Des familles de ce nom ont existé à Dun (Meuse) et à Metz. Cf. dans *Mém. Soc. lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome IX, p. 233 et suiv., une étude de M. Léon Germain sur l'épitaphe de Thévenin Jacquesson, capitaine-enseigne des bourgeois de Dun.

Digitized by Google

1626 : Didier Girardin et Jean Lambillon, notaires à Verdun. En 1634 : Trille, huissier au Parlement de Metz ; Varnier, huissier à cheval au Châtelet de Paris, résidant à Châlons ; François Haussonville, sergent au bailliage et prévôté de Bar (1) ; Jean Vovilliers, huissier royal à Verdun. Tous ces braves gens ont, suivant l'expression du comptable, fait les publications à son de tambour et de trompettes et ont affiché ès villes de Metz, Chaalons, Bar et Verdun que les ouvrages à faire pour la continuation de la citadelle dudit Verdun seraient baillés et adjugés au rabais à certain jour. Le tout leur a valu, en bloc, 32 livres tournois. Il convient d'ajouter à cette liste les deux notaires qui ont signé le procès verbal d'adjudication dont il a été question plus haut, les sieurs Drouot et Girard.

Les experts chargés des estimations des ouvrages sont des gens du métier, dont nous avons déjà rencontré les noms au chapitre des entrepreneurs. On peut y ajouter Daniel Macquart, maître charpentier, qui signe au moyen d'un cachet ou timbre humide des plus curieux (2) ; François André et Christophe Ficquemont, tous deux maîtres couvreurs à Verdun.

Nous avons enfin, grâce aux états de dépenses, les noms d'un certain nombre de Verdunois, propriétaires de biens immobiliers qui durent être achetés ou modifiés pour les

(1) Une branche de cette famille fut anoblie en 1579 sous le nom d'Henrion. (Cf. *Mém. Soc. lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome IX, p. 79.)

(2) Cette marque est de forme ovale (14 × 12 mm.) divisée verticalement dans le sens du plus grand diamètre par un signe qui paraît être un clou (rappelant le métier de charpentier exercé par le possesseur ?). Du côté dextre, et en commençant par le haut, figurent l'un sous l'autre : 1° une étoile ; 2° un signe en forme de gamma dans lequel est inscrite une sorte d'E renversé dont les branches, d'inégale longueur, seraient légèrement incurvées ; 3° la lettre D. Le côté senestre est divisé en deux par un second clou placé horizontalement. En haut, se trouve une étoile plus grosse que celle de droite ; en bas la lettre M, formant, avec la lettre D qui se trouve en face, les initiales de Daniel Macquart . Enfin, sous les lettres D M, à l'extrémité du clou vertical, on voit une mince ligne ondulée (un serpent ?).

Digitized by Google

besoins des travaux de la citadelle. C'est ainsi qu'en 1625 on achète au ban Saint-Vanne, lieudit les champs Saint-Vanne, des maisons et des vignes à Jean Wapy, à damoiselle Elizabeth de Gabot, veuve de feu Geoffroy Geudin. En 1626, on achète à damoiselle Jeanne Vaultrin deux granges sises dans la citadelle ; une maison à Jean le Grant, tonnelier, et Lucie Saintin, veuve de Nicolas Pierjan ; une autre à Ancelin Hannin, à Jacques Mercier, à Nicolas Estienne, toutes également situées dane la citadelle ; vingt maisons et granges à Hélène Aubert, veuve de feu Girard Jacquart, conjointement avec ses enfants Nicolas et Princelet Jacquart ; trois maisons à Pernault Jasenet et Marguerite Collet sa femme ; une maison sise devant Saint-Amand, à Richier Génin et Jacques Maucollin. On loue sa maison à François de Watronville (1), écuyer, seigneur de Pinteville (2). On répare la maison de la veuve Ganot, que l'on appelle parfois plus familièrement « la Ganotte », celles de Jean le Gallant, Régnier Camus, Pierre de Merlo, Didier Perin, Claude de l'Ecu, Bernard Louys, la veuve Sanson, Perchier, Rauxin, Jean Trémont, François Vales, de Vilosnes, Bastien Gilles, Maupassant, etc...

IX

LES TRAVAUX.

§ 1. — Metz.

Les travaux exécutés à Metz dans la période qui s'étend de 1619 à 1625, ne sont pas d'une importance considérable. Ils consistent en grande partie en réparations

(1) Cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun (Meuse). La maison de Watronville était, d'après Pierson et Loiseau, *Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse*, une des quatre pairies de l'évêché de Verdun. Elle portait : d'or à la croix de gueules.

(2) Pintheville, même canton que Watronville.

Digitized by Google

de détails, comme portes, guérites, corps de garde, barrières, etc. Pourtant il convient de signaler la construction d'un bastion appelé, du nom du gouverneur : bastion de la Vallette. En 1623, on construit un escalier et une écurie dans la maison du roi, et un bâtardeau dans les fossés de la citadelle ; on répare les maisons Grateloup et Cormier. Il est intéressant de noter, à la date de 1625, une dépense de 703 livres tournois pour « le rétablissement et réparation des murailles, combles et couvertures avec ardoises de l'église Saint-Pierre, relèvement des combles et couverture avec tuiles des chapelles estant à côté d'icelles, projetées pour en faire un nouveau magasin ». Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que date l'habitude de désaffecter les édifices du culte pour les approprier aux besoins de l'autorité civile.

Conjointement avec la ville et citadelle de Metz, les châteaux de Vry et d'Esnery font l'objet de réparations et de dépenses. Ces deux forteresses étaient situées, la première au nord-est de la ville, du côté de Vigy ; on l'appelait la petite Metz en raison de son étendue et de son importance ; la seconde s'élevait au nord sur la route de Thionville.

§ 2. — Toul.

Les renseignements manquent en général sur les travaux exécutés à la place de Toul ; ou plutôt, si l'on rapproche cette pénurie de documents de l'absence d'autres pièces se rapportant à cette ville, il est permis de supposer qu'aucune activité ne s'y manifesta pendant la période de temps qui nous occupe. Cependant on relève pour l'année 1619 des réparations de détail (1) ; pour 1623 la couverture des bois du tour des murailles, des réparations aux combles de plusieurs tours. Pour 1624, il est spécifié

(1) Document 30.

Digitized by Google

qu'aucun travail ne sera exécuté à Toul (1), ce qui vient à l'appui de ce que je disais plus haut touchant le peu d'animation que dut présenter la ville à cette époque.

§ 3. — Verdun.

De 1619 à 1625, il ne paraît pas que les fortifications de Verdun aient donné lieu à de gros ouvrages. Ce sont des réparations de détail, comme le rehaussement du bastion de la porte de France ; on constate même que pour l'année 1624 il n'est prévu aucun crédit. Au contraire à partir de 1625, on assiste à un véritable réveil des chantiers, et à une activité qui va s'augmenter encore l'année suivante, et donner à la cité verdunoise l'aspect d'une véritable fourmilière. C'est qu'alors il ne s'agit rien moins que de la construction de la citadelle, « commencée depuis près d'un siècle » et dont Richelieu venait de décider le « parachèvement », de manière à « asseurer entièrement à l'avenir cette ville en l'obéissance et protection de Sa Majesté » (2). Dans cet espace de vingt-quatre mois, on entreprend la construction de trois grands bastions et d'une nouvelle porte, qu'on appellera la porte de France, et qui permettra de sortir de la ville sans traverser la citadelle. La porte alors existante et qui oblige à ce passage, sera désormais exclusivement réservée au service de la citadelle ; ainsi prendra fin un inconvénient que le gouverneur désire ardemment voir disparaître. A cet effet, plus de deux mille personnes sont employées aux travaux de terrasse, appelés dans le langage du temps « vuidange de roc et terre », et qui paraissent constituer pour le personnel dirigeant, et notamment pour le contrôle, la préoccupation

(1) Document 32.

(2) *Mémoires* de Richelieu, cités dans Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, t. II, p. 756.

Digitized by Google

majeure. Il est amusant de voir combien de tracas vaut à l'infortuné Guillaume Robillart cette vidange de roc et de terre ! Et je ne parle pas des difficultés inhérentes à ses fonctions mêmes (1), comme la nécessité de toiser les quantités de terre enlevées; mais la conduite de 2 000 ouvriers (qui atteignent l'année suivante le chiffre de 3 000) indisciplinés et instables (il n'y a rien de nouveau sous le soleil) qu'il emploie à ce travail, l'oblige à de perpétuelles interventions et ne le laisse pas, on peut le dire, dormir tranquille. J'ai dit tout à l'heure : il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et je pensais à l'effervescence qui règne à l'état endémique, et alors même que tout paraît calme à la surface, dans nos modernes chantiers ;

(1) On a déjà vu plus haut (chap. VI, *in fine*) ses démêlés avec les ingénieurs. Il convient en outre de rappeler le conflit de bien plus haute envergure, que souleva l'évêque de Verdun, malgré le peu d'importance qu'affecte d'y attacher notre Robillart, dans la rapide et cavalière allusion qu'il fait à cet événement (document 20). François de Lorraine (1599-1661) était depuis 1623 à l'évêché de Verdun, que son frère Charles de Lorraine avait résigné en sa faveur pour entrer dans la Société de Jésus. « Depuis environ deux siècles, dit AVENEL (*op. cit.*), les Évêques de Verdun s'étaient mis sous la protection de la France pour se défendre contre l'oppression de leurs voisins les princes d'Allemagne et de Lorraine. Mais cet état de choses dut changer, lorsqu'en 1508, un prince lorrain devint évêque de Verdun et fut suivi sur ce siège épiscopal d'évêques de la même maison. Depuis, les évêques de Verdun, intimement attachés aux intérêts de la maison de Lorraine, devinrent souvent hostiles à la France. François de Lorraine se mit à lutter ouvertement au moment où le Cardinal s'affermissait dans le pouvoir. Il prenait mal son temps. Richelieu dit dans ses Mémoires : « L'évêque d'à présent voyant... que pour asseurer entièrement à l'avenir cette ville en l'obéissance et protection de S. M., on y faisait parachever une citadelle commencée il y a près d'un siècle... chercha des apparences de zèle et de justice pour y apporter des obstacles ». Il publia un monitoire avec défense sous peine d'excommunication de participer en quoi que ce pût être à l'achèvement de la citadelle. Ordre fut donné de se saisir de lui comme prévenu du crime de lèse-majesté et de l'amener à Paris ; de plus, le revenu de ses bénéfices fut mis en séquestre. »

Une tentative d'arrangement eut lieu en 1627 ; en 1629 l'évêque fit sa soumission et obtint en 1631 la mainlevée de la saisie de ses revenus. De nouvelles difficultés ne tardèrent d'ailleurs pas à surgir et en 1635 on retrouve l'évêque en guerre contre le roi de France.

Digitized by Google

cependant il ne faudrait pas pousser trop loin la comparaison entre nos ouvriers et ceux de Guillaume Robillart, car, au fond des choses, elle n'est pas exacte. Les Verdunois occupés en 1625 et 1626 aux fortifications de leur ville pour le compte du roi de France, ne sont pas des compagnons de métier, mais des habitants des villages voisins, des paysans, réquisitionnés sans doute par la terrible corvée, et qui ont dû quitter pour le service du roi leurs travaux champêtres et la conduite de leurs maisons. Quand Guillaume Robillart explique à Lavisey qu'il faut faire bien attention à les surveiller sans cesse, parce qu'ils n'attendent que l'absence de leurs officiers pour aller faire leurs orges (1), on ne peut s'empêcher de songer avec mélancolie à la femme et aux enfants restés à la chaumière, et qui se lamentent devant la moisson perdue et la famine probable. C'est la dure nécessité du temps, et pourtant, chose curieuse, à côté de cette barbarie on rencontre des traits plus humains : ainsi, comme les terres à enlever sont plantées en vigne, on attend pour commencer la vidange que les raisins soient coupés. A moins toutefois que ces territoires ayant été achetés au compte du roi pour la construction des fortifications, il convienne de voir là non pas une précaution d'humanité, mais un acte de bonne gestion administrative ou de gourmandise bureaucratique

Quoi qu'il en soit, en ces endroits l'activité est grande. Il s'y fait, dit Robillart, « un grandissime travail », « un travail furieux ». Les trois bastions qu'on y érige à grand renfort de terre grasse, d'eau et de fascines, s'appellent bastions Royal, d'Angoulême et de Marillac. Mais on s'occupe également aux bastions La Reine, de Médicis, et Mortières, au pavillon Royal, au retranchement de Cathou. On refait les talus de terre le long des courtines, on répare le puits. M. de Mortières trace des demi-lunes du côté de

(1) Document 9.

Digitized by Google

la porte Neuve. Les magasins à blé et les moulins de Saint Vanne sont rétablis ; on construit le pont dormant de la porte Neuve et un autre pont sur le ruisseau de Glorieux. On répare le logis ou maison du roi, auquel on ajoute un petit corps de bâtiment ; enfin on travaille à la construction de l'église et du couvent des Capucins, ainsi qu'à l'élévation d'un grand mur de soutènement et d'un corps de garde à Chaucetel.

On se représente aisément l'animation que devait donner à la petite ville meusienne la présence de ces 3 000 ouvriers remuant la terre et charriant les déblais, la pierre, la chaux, les bois de toutes sortes. Pourtant ce grand effort de 1625-1626 n'a pas eu de lendemain ; du moins on ne trouve rien dans les papiers de Lavisey qui indique ce qui se passa pendant les cinq années suivantes, qui correspondent sans doute à la gestion personnelle de Robillart. En 1631 le voile se relève un instant (1) pour nous laisser entrevoir des travaux de réparations à exécuter aux maisons enfermées dans la citadelle et achetées sans doute pour le compte du roi, comme celles dont parle Robillart assez naïvement dans une de ses lettres, disant combien d'attention il faut apporter à ces achats pour ne pas acquérir une seconde fois ce qui a déjà été acquis (2).

Enfin, en 1634, il nous est permis une dernière fois de connaître ce qui se fait à Verdun pour les besoins de la forteresse : c'est, à part les réparations ordinaires et périodiques au logis du roi, aux magasins, etc., la construction d'un pont dormant, jeté entre les bastions Royal et la Reine, pour servir de communication entre la ville et la citadelle.

(1) Document 55 et 56.

(2) Document 10. Il faut toutefois tenir compte du fait que les travaux de la citadelle de Verdun ayant été commencés, comme on l'a vu plus haut, plus d'un siècle avant leur achèvement, certaines acquisitions pouvaient dater de fort loin et être oubliées, ou tout au moins nécessiter des recherches pour en retrouver les titres.

Digitized by Google

X

LES DÉPENSES.

Il nous reste, pour en avoir fini avec cette étude, à examiner quelles sommes furent dépensées pour l'exécution des travaux dont on vient de lire la description Il n'existe sur ce point aucune concordance entre les différents états qui figurent, pour une seule et même année, au dossier Lavisey. A ce point de vue, l'année 1626 pour Verdun est typique. J'ai trouvé six états et six totaux différents variant du simple au double. Dans l'impossibilité où nous sommes de les contrôler, je me contenterai d'en donner ici la liste chronologique.

§ 1. — METZ.

1613. — 13 868 livres 9 sols 5 deniers.

1623. — Crédit alloué : 12 000 l. ; dépenses effectuées : 8 201 l. 7 s. 4 d.

1624. — Crédit alloué : 29 800 l. ; dépenses effectuées : 17 758 l. 4 s. 2 d.

1625. — Dépenses effectuées : 17 956 l. 12 s. 2 d.

Autre état : 3 470 l. 10 s.

§ 2. — TOUL.

1623. — Crédit alloué : 4 000 l. — Somme dépensée : 2 646 l.

1624. — Pas de crédit alloué, aucune dépense n'étant prévue.

§ 3. — VERDUN.

1623. — Crédit alloué : 4 000 l. — Somme dépensée : 2 610 l. 6 s.

Autre état : 2 498 l. 11 s. 6 d.

Digitized by Google

1624. — Aucune dépense prévue.

1625. — Somme dépensée : 88 295 l. 12 s. 6 d.

Autre état : 51.523 l. 7 s.

1626. — Crédit alloué : 150.000 l. ; Sommes dépensées : 1° Quatre états de Pierre Carré, trésorier, nous donnent quatre totaux différents, oscillant autour d'une moyenne de 85.000 livres, savoir : 88 798 l. 12 s. 8 d. ; 82 592 l. 14 s. 6 d. ; 83 262 l. 12 s. 7 d. ; 88 790 l. 18 s. 6 d.

2° Un état de Guillaume Robillart donne un total de beaucoup supérieur : 166 167 l. 18 s. 8 d.

3° Un état de Peaudeloup donne un total moyen : 111 495 l. 4 s. (1).

1627. — Crédit alloué : 100 000 l. plus 120 000 l. pour achat de maisons, plus 5 225 livres pour achat de la maison Passavant, plus 4 200 l. pour achat de la maison de M. de Suzanne, au total 229 425 livres dont quittance donnée par Simon Peaudeloup, trésorier.

Somme dépensée : les états manquent, à moins que l'état de Peaudeloup ci-dessus mentionné ne se rapporte, ce qui est infiniment probable, à cette année 1627.

1634. — Somme dépensée : 38 032 l. 7 s. 2 d.

Autre état : 31 332 l. 7 s. 2 d.

(1) Cet état renferme probablement une erreur de date ; v. p. 195.

Digitized by Google

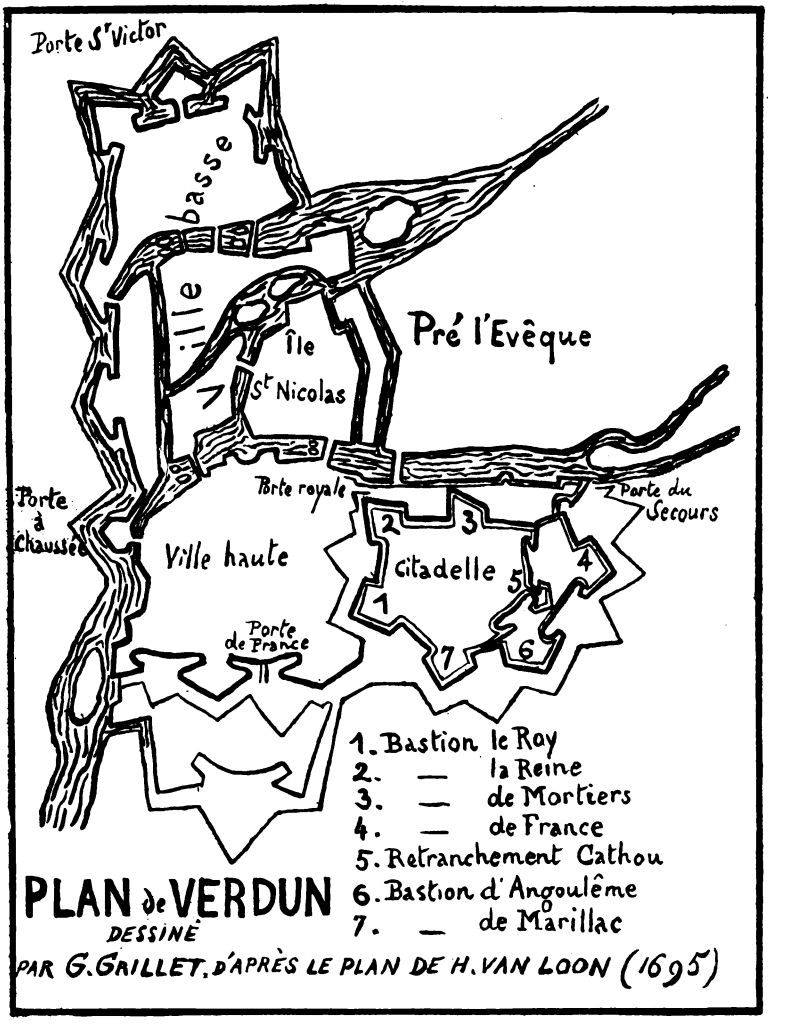

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS [1]

1

Lettre de Jean Errard à la maréchale de Joyeuse (2), concernant le paiement d'une somme de 400 écus au sieur Legrand, et reçu de ce dernier. — 4 mai 1590.

Madame, bien humblement je vous supplie qu'il vous plaise vous souvenir de votre promesse de faire payer au sieur Charles le Grand à Rouen, en mon nom, la partie de quatre cents quatre vingts trois escus vingt sols, qui me sont dus passés jà deux ans dès le premier de mars dernier passés. M. Le Bossu m'a assuré que sans faute ladite partie serait payée audit Charles le Grand. Je vous prie de rechef, Madame, vous souvenir de votre promesse, priant Dieu, Madame, vous augmenter ses grâces en toute prospérité et santé et en la fin son saint Paradis.

A Paris le IV mai 1590.

Vostre bien humble et petit serviteur,
Jehan ERARD.

A Madame, Madame la Maréchalle de Joyeuse.

[*Au dos est écrit :* J'ai reçu sur le còntenu de l'autre part la somme de 400 écus, par la main de M. de Lavisé, secrétaire du Roy, pour lesquels 400 écus je promets lui faire rendre par M. Erard, signé de l'autre part, une promesse de pareille

(1) Pour la clarté de la lecture, j'ai, dans les documents qui suivent, rajeuni l'orthographe, développé les abréviations et remplacé les chiffres romains par des chiffres arabes.

(2) V. sur ces personnages le commencement du chapitre VI.

Digitized by Google

somme qu'il aurait faite audit Erard pour Madame la Maréchale de Joyeuse et l'en faire tenir quitte et déchargé de ladite promesse. Fait à Rouen le dernier de juin 1590. LEGRAND.]

2

Lettre de Barbe de Reims, veuve de Jean Erard (1), à Lavisey, concernant le paiement d'une somme de 200 écus par lui reçus au compte du célèbre ingénieur. — 11 avril 1611.

Monsieur, Vous me faites trop d'honneur en me continuant l'affection qu'avez porté à feu mon mari, je tâcherai .moi et mes enfants vous en rendre service, au surplus, Monsieur, étant avertie comme M. Bouvet (1) s'acheminant vers vous, je lui ai mis en mains votre lettre, ensemble une procuration, afin de recevoir de vous les deux cent écus qu'avez reçus pour feu mon mari. Vous ne ferez difficulté, s'il vous plaît, lui donner ; ce faisant, vous m'obligerez vous continüer le service que de tous temps je vous ai voué, vous baisant bien humblement les mains, et à Madamoiselle votre femme et fille ; me qualifiant, avec votre permission, Monsieur, vostre humble et affectionnée à vous servir.

BARBE DE REIMS.

A Bar, ce IIe d'avril 1611.

[*Au dos est écrit :* Lettre de Madamoiselle Errard par laquelle elle me mande bailler à M. Bouvet 600 l. que j'avais reçu pour feu son mari de M. Chastellain du 11e avril.]

[A Monsieur, monsieur de Lavisey, conseiller et secrétaire du Roy, contrôleur général des fortifications de Champagne, Brie et pays messin, à Paris.

2 cachets de cire armoriés, mais indéchiffrables.

(1) Voir sur ces personnages le commencement du chapitre VI.

Digitized by Google

3

Lettre du maréchal de Marillac (1) à Pierre Lavisey, concernant le paiement des sommes dues aux entrepreneurs chargés des travaux de la citadelle de Verdun, et à M. de Mortières, ingénieur. — 6 juillet 1627.

Monsieur, ayant appris que vous faites difficulté de faire distribuer aux entrepreneurs des ouvrages de la citadelle l'argent de la fortification qui est à Verdun entre les mains du commis du trésorier, jusques à ce que vous ayiez eu de mes nouvelles, je vous fais ce mot pour vous dire que non seulement je l'approuve, mais vous en prie très instamment. Il faut donc le faire délivrer aux entrepreneurs, tant sur les ordonnances que j'ai laissées à quelques-uns d'entre eux qu'aux autres par avance, et sur étant moins (2) de leur travail, en telle sorte que ni les uns ni les autres n'aient point sujet de se débander en cette saison qui est si commode, laquelle étant mal employée apporterait grand préjudice aux affaires du roi. J'ai espérance que tout ira bien, par le bon ordre que vous y apporterez. Je vous prie aussi de faire acquitter à Monsieur de Mortières l'ordonnance que je lui ai laissée pour ses appointements, soit sur les deniers qui sont à présent à Verdun, s'il se peut, soit sur ceux qu'y portera le trésorier dans sept ou huit jours, lequel je presse tant que je puis. Il a un peu tardé afin d'emporter avec lui une bonne somme d'argent. Le sieur Morin vous montrera une ordonnance en blanc que je lui ai envoyée pour bailler de l'argent sur la chaux; vous aviserez donc de quelle somme on la pourra remplir ; c'est le principal de nos ouvrages que la chaux ne manque point ; car cela arrivant, la maçonnerie cesse. Je me recommande à vos bonnes grâces et suis votre affectionné à vous faire service.

MARILLAC.

(1) V. sur ce personnage le chapitre V, § 3.
(2) Acompte à déduire ultérieurement du paiement total.

Digitized by Google

Je vous recommande encore la satisfaction de M. de Mortières, sur l'argent qui est à Verdun, s'il en a besoin, en attendant le trésorier (1).

A Paris, le 6 juillet 1527.

4

Lettre de G. Robillart à Pierre Lavisey, relative au paiement des dépenses engagées pour réparations aux ouvrages des places de Mézières et de Metz.

Monsieur, avant que d'avoir été honoré de la vôtre, je vous ai mandé que depuis notre séparation, il avait été payé aux entrepreneurs de Mézières 600 livres par quatre ordonnances que j'ai registrées ; et que, des 300 livres seulement qui m'ont été laissées par M. de Lacroix (2) pour employer aussi à ladite place, en a été baillé 150 livres pour le parfait paiement 3) des bois et chandelles ; et des 450 livres restant desdits 600, été fait marché pour plusieurs réparations très nécessaires à faire dans la citadelle dudit Mézières. Ledit sieur de La Croix m'a baillé, pour la citadelle de cette ville de Metz, 1 133 livres 16 sols, de laquelle somme, ayant payé au charpentier et couvreur les 100 livres que savez, il ne m'est resté que 1000 tant de livres, dont je fais travailler à journées aux réparations de ladite citadelle, depuis un mois qu'il y a que je suis de retour ici. Ainsi que m'avez témoigné l'avoir agréable, j'apporte en ce travail le meilleur ménage qu'il m'est possible. Quand je n'aurai plus d'argent, je tâcherai de faire continuer le travail aux ouvriers sur l'espérance que je leur donnerai qu'ils seront payés environ le temps que me mandez. Quant aux autres places, ledit sieur de La Croix n'y a laissé aucun fonds, qui est tout ce que je puis vous dire maintenant, après vous avoir assuré, Monsieur, que je m'es-

(1) Post-scriptum de la main du maréchal.
(2) V. chapitre IV.
(3) Le solde.

Digitized by Google

saierai toujours de vous témoigner avec fidélité combien je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBILLART.

De Metz, ce 19e septembre 1623.

Je suis bien marri de la maladie de Mademoiselle Lavisey et désirerais que quelqu'un des vôtres lui fit mes recommandations.

Au reste, Monsieur, j'aurai soin de votre arquebuse, de l'épée et poires dont m'écrivez.

[La peste n'est pas moins aux villages et bourgs d'autour de cette ville qu'elle est à Paris ; et notamment à Lassy (1), où il n'est pas resté douze personnes qui en aient été exemptes Cette ville s'est cotisée pour nourrir les villageois malades, afin qu'ils ne sortent de leurs villages pour chercher des vivres (2).]

5

Lettre de Robillart à Lavisey, au sujet de travaux exécutés dans la citadelle de Metz ainsi qu'aux châteaux de Vry et Esnery. — 3 novembre 1623.

Monsieur, M. de Grateloup s'en allant à Paris pour passer plus outre, il m'a prié de lui remettre en mains les décharges nécessaires pour 216 livres 12 sols qui lui sont dus des ouvrages qu'il a fait faire en sa maison dans la citadelle, qui ont été approuvés en votre présence à la somme portée par le marché qu'en avez passé, qui est de 316 livres 12 sols, dont en a été ci-devant payé 100 livres qui étaient dues à Jean Gratas pour partie desdits ouvrages, et pour la somme de 100 livres, sur étant-moins des ouvrages de maçonnerie faits en la maison de Mon-

(1) Lessy, à l'ouest de Metz, derrière le Saint-Quentin.

(2) Cette dernière partie, mise entre crochets, a été publiée par BRIÈLE, *Collection de documents pour servir...*, t. 4, p. 218 et sq.

Digitized by Google

seigneur le Prévôt, que Bidault m'a dit devoir audit sieur de Grateloup, lequel vous priera, comme je fais, Monsieur, de le faire payer desdites sommes, si tant est que M. de la Croix ait reçu son second quartier ; car autrement j'ai dit audit sieur de Grateloup qu'il ne le pourrait espérer. Au reste, je fais, en attendant de vos nouvelles, continuer le travail aux réparations de la citadelle et des châteaux de Vry, et Esnery (1), encore que je n'aie plus d'argent, mais sur l'espérance du second quartier ; le tout selon l'ordre que m'avez donné, que j'observerai toujours aussi fidèlement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBILLART.

[M. de Grateloup vous pourra dire que, nonobstant la bonne garde qui se fait aux portes, la peste n'a laissé d'entrer dans cette ville, et s'est logée en quelques maisons d'icelle. Dieu vous en préserve, et moi aussi. Je vous prie, Monsieur, qu'on n'en sache rien chez nous (2).]

De Metz, ce 3e novembre 1623.

A Monsieur, Monsieur Lavisey, conseiller du Roy, et contrôleur général ancien, alternatif et triennal des fortifications de Champagne, Brie, et pays Messin, Paris.

6

Même sujet que le n° 5. — 18 novembre 1623.

Monsieur, suivant les vôtres, ayant dit aux entrepreneurs de cette ville qu'ils pouvaient toucher quelque argent environ ce temps que leur travail est achevé, pour ce qui est de la maison de M. le Prévost, ils sont sur cette attente. Quant aux autres menues réparations de la citadelle, et des châteaux de Vry et

(1) V. chapitre IX, § 1.
(2) Passage publié par BRIÈLE, *op. cit.*

Digitized by Google

Esnery, elles seront bientôt achevées, tellement, Monsieur, qu'il serait nécessaire que prissiez la peine de me faire savoir ce que j'aurai à dire désormais auxdits entrepreneurs. Cependant je vous supplie de croire que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBILLART.

De Metz ce 18 novembre 1623.

La peste ne diminue pas en cette ville, mais va plutôt en augmentant. Monsieur le Prévôt vous baise les mains.

7

Idem. Difficultés relatives au paiement des entrepreneurs. — 28 novembre 1623.

Monsieur, je me réjouis de ce que par la vôtre vous m'avez prescrit l'ordre que j'aurai à tenir lorsque M. de La Croix sera en cette frontière ; elle me servira de bonne instruction que j'observerai de point en point selon que me témoignez le vouloir, et la garderai pour la vous représenter avec ce que j'aurai fait, afin de le vous faire connaître. Quant à ce qui est des 150 livres que vous avez fournies à M. de Grateloup, vous l'avez pu faire, les sommes contenues ès quittances qu'il vous a portées étant dues aux entrepreneurs qui y sont dénommés, et pour vous éclaircir du doute où ledit sieur de Grateloup vous a mis touchant les paiements qui ont été faits ici des deniers du premier quartier, je vous dirai, Monsieur, qu'il a été payé par marché et en votre présence 1 286 livres y compris les vins de marché (1) et publications, et 100 livres par ordonnance qui fut faite au même temps desdits marchés, qui est en tout 1 386 livres d'une part et 1 133 livres 16 sols d'autre, qui m'ont comme savez été laissés pour les réparations tant de la citadelle de cette ville

(1) Argent donné en sus, ou prime. Cf. l'expression moderne : pot de vin.

Digitized by Google

que des châteaux de Vry et Esnery, dont en a été payé dès le premier jour que j'ai été de retour ici : 341 livres 16 sols, sçavoir : audit sieur de Grateloup 133 livres qui est 60 livres pour ledit sieur Grateloup et 73 pour M. le Grand Prieur (1), pour leur remboursement de pareille somme qu'ils avaient avancé en achat de bois, et qui m'a été fourni au même prix qu'il se vendait au Saucy, et ce pour lesdites réparations, 50 livres au charpentier et autres ; 50 livres au couvreur, faisant les 100 livres que savez, et 108 livres 16 sols à M. Jean Cunin pour faire provision de fer pour lesdites réparations, lequel sans cela ne voulait travailler, laquelle somme lui sera déduite sur ce qui lui sera dû ; voilà comment ledit sieur de Grateloup a compté sans son hôte, et pour le surplus desdites 1 133 livres 16 sols montant à 892 livres, ils ont été employés en peu de temps ès dites réparations ; après quoi nous avons travaillé et pris des matériaux à crédit sur l'espérance des deniers du second quartier, par ce qu'autrement vous pouvez juger ce que nous aurions fait avec si petite somme ; desquelles réparations il serait nécessaire passer marché, car de laisser en arrière une dépense faite sans en tirer les acquits et décharges, il me semble qu'il n'y aurait apparence ni même de n'arrêter les parties de plusieurs personnes dont M. le Grand Prieur désirera qu'ils soient payés aussitôt que M. de La Croix sera ici ; toutefois, Monsieur, je n'en ferai que ce qu'il vous plaira m'en mander, si sais-je bien que, quoi que je fasse, je m'essaierai toujours de faire chose qui vous soit agréable et de vous faire paraître ma fidélité, dont il semble que doutiez par les vôtres dernières. Quant aux autres places, il est facile de suivre entièrement votre intention, comme je ferai. Au reste, Monsieur, je n'ai pas jugé être nécessaire d'y aller, n'ayant aucun fonds à y fournir, ains (2) seulement de suivre par les entrepreneurs les marchés faits avec eux qui savent la dépense qui se doit faire cette année, comme on leur a assez donné à entendre ; et néanmoins, si j'eusse su par quelqu'une des vôtres que l'eussiez désiré, vous pouvez croire que je n'y eusse manqué, aimant autant être à la

(1) V. chap. V, § 1.
(2) Mais.

Digitized by Google

campagne qu'ici, où je n'ai pas été peu nécessaire pour plusieurs raisons que j'aurai l'honneur de vous dire. Si vous avez reçu des plaintes ce n'est pas la faute que j'aie faite d'aller esdites places qui les ont causées, mais de ce qu'on n'a porté argent comme les entrepreneurs l'eussent désiré. Je leur en ai toutefois donné bonne espérance par les lettres que j'ai écrites ès principales places, suivant l'ordre que m'aviez donné par les lettres que m'avez ci-devant écrites. Croyez, Monsieur, qu'aussitôt que ledit sieur de La Croix arrivera de deça, tout se réparera et que chacun sera content. Pour moi, je le serai toujours quand je saurai que vous le serez, puisque je suis entièrement etc.

ROBILLART.

De Metz ce 28 novembre 1623.

J'ai de rechef écrit au sieur Lapostre de votre affaire.

Monsieur Maignain, nouvellement de retour des champs, vous écrit celle-ci incluse. Il faut que je vous die aussi, Monsieur, que j'ai présenté vos lettres à M. le Grand Prieur, qui a reconnu par icelles que je lui ai dit vrai lorsqu'il m'a parlé de l'assignation, sur l'importunité que lui en avait faite M. Jean Bidault, qui est un méchant coquin, ayant fait entendre audit sieur Grand Prieur, aussitôt qu'il arriva ici, qu'on lui avait fait tort par l'estimation de sa besogne, et qu'il n'en pouvait être payé, encore qu'il savait de bonne part que l'assignation avait été entièrement touchée par M. de La Croix, qui faisait profiter les deniers du Roy, en telle sorte que ledit sieur Grand Prieur m'en a regardé par dessus l'épaule, jusques à ce que, par les vôtres qui sont venues fort à propos, il a cru le contraire. Cela mériterait que prissiez la peine d'écrire de bonne sorte audit Bidault, lui témoignant qu'il est indigne de la courtoisie que lui avez faite.

Je viens d'apprendre que M. le Grand Prieur ira bientôt en Cour, où sera Monseigneur le duc d'Espernon (1).

(1) Voir chapitre V, § 1.

Digitized by Google

8

Lettre de Robillart à Lavisey, relative à la vérification des travaux exécutés à Metz et à des envois d'objets et de denrées. — 23 décembre 1623.

Monsieur, suivant ce qu'il vous a plu me mander par la vôtre du 11 de ce mois, je ne manquerai de me conduire et de voir exactement ès ateliers du Roy si les ouvrages y ont été faits par les entrepreneurs, ainsi qu'ils y sont obligés, afin de vous avertir de ce qui en est. Je crois qu'ils n'auront failli d'y faire leur devoir, sachant bien qu'autrement leurs dits ouvrages ne seraient reçus lorsqu'ils seront visités en votre présence, au premier voyage que vous ferez en ces quartiers. Cependant j'attendrai ici M. de Lacroix, ou ordre de vous de l'aller trouver où vous jugerez à propos, vous pouvant assurer, Monsieur, que je vous rendrai bien compte de ce que nous aurons fait en notre voyage, et si nettement que vous aurez sujet de ne vous mécontenter de celui qui sera toute sa vie, etc.

ROBILLART.

De Metz ce 23 décembre 1623.

J'ai fait tenir vos lettres à Monsieur Maignain et à M. Jean Bidault qui a reconnu sa faute quand il a vu ce que vous lui avez écrit.

Je vous envoie en une caisse un cent de poires de bon chrétien ; n'eût été que cette année elles sont fort petites, je vous en eusse envoyé davantage, mais j'ai pensé que ne les trouveriez belles ; vous trouverez aussi dans ladite caisse une garde d'épée, pommeau et bout d'icelle, que j'ai fait faire par un des meilleurs maîtres de cette ville, pour se monter sur votre lame espagnole ; je crois que vous en trouverez la façon jolie.

Au reste, Monsieur, je ne manquerai pas de vous envoyer les dragées, gélinottes et truffes que désirez, aussitôt que je serai sur les lieux, comme aussi l'arquebuse que M. Jean Cunin vous a promise, quand elle sera achevée.

Digitized by Google

9

Lettre de Robillart à Lavisey, au sujet des travaux exécutés à la citadelle de Verdun, et de l'ouverture d'une nouvelle porte appelée porte de France. — Fonds disponibles et mesures à prendre pour liquider les dépenses résultant desdits travaux. — 3 octobre 1625.

Monsieur, au désir de la vôtre, je vous envoie l'état de la dépense faite en vertu de marchés faits en ma présence, où je vous puis assurer que les solennités ont été entièrement observées ; pour ce qui est de la menue dépense, et à journées, faite depuis le dernier septembre, aussi en ma présence, elle sera arrêtée dans trois ou quatre jours, et vous en enverrai encore état, afin que vous sachiez en quoi elle consiste. Le fonds du trésorier est de 30 000 livres, qu'il a reçues sur étant-moins de 40 000 livres, portées par deux ordonnances pour être employées à Verdun ; sur lesquelles 30 000 livres, il a acquitté le contenu audit état, et doit acquitter ladite menue dépense ; et de plus il croit que les lettres de validation de la dépense, faites par Monsieur de Marillac jusques audit dernier septembre, étant obtenues et vérifiées, il lui sera mandé de rembourser ledit sieur de Marillac du contenu en son état de dépense qu'on m'a dit monter à près de 40 000 livres, qui n'est pas peu de chose. Ainsi que je vous ai ci-devant mandé, cette affaire méritait bien qu'en fissiez instance, comme je vous l'avais mandé ; toutefois je crois que n'auriez manque de bien aviser de ce qu'auriez à y faire pour le mieux. Ledit sieur de Marillac partira dans trois jours pour aller en cour, et m'a-t-on dit que c'était en partie pour l'obtention desdites lettres de validation qui ne sont encore expédiées. Ledit trésorier a encore touché de ma connaissance outre les 30 000 livres, 15 300 tant de livres de M. Nau à Châlons, et ce sur le fonds porté par l'état des fortifications. Quant au reste, je ne sais s'il l'a touché : vous en pourrez plus savoir de nouvelles de delà que moi ici.

[(1) M. de la Croix m'a dit que M. le Noir (2) lui a mandé

(1) Passage publié par Brièle, *op. cit.*

(2) V. chap. IV.

Digitized by Google

qu'il y a, outre lesdictes 40 000 livres pour cette place, encore 25 000 livres, et ledit sieur de Marillac espère, étant en cour, obtenir un nouveau fonds, prévoyant bien que ce qui a été ordonné ne durera pas longtemps, vu le grand travail qui se fait ici et en maçonnerie, charpenterie des ponts, portes, corps de gardes, guérites, et particulièrement en vidanges de terre, où il y a plus de deux mille personnes qui travaillent journellement, en sorte qu'il faut à toutes heures prendre attachement et dedans les fossés et hors la ville, étant ledit sieur de Marillac résolu de ne point abandonner son travail tout l'hiver ainsi qu'il vous pourra dire si le voyez] tellement que je ne vous dirai point quand je quitterai ce lieu, mais j'attendrai ordre de vous quand vous voudrez que ce soit. Toutefois vous dirai-je qu'il faut par nécessité qu'il y ait ici quelqu'un pour vous, et qui ne soit pas peu entendu, pendant ledit travail, autrement ce serait vous mettre en la même peine où je me suis vu au commencement que j'ai été ici, y ayant des gens qui ne demandent que l'absence des officiers pour faire leurs orges ; c'est pourquoi vous y aviserez, s'il vous plaît, vous pouvant assurer qu'après vous avoir dit ce que dessus, et me mandant le jour et l'heure que désirez que je me retire d'ici, je n'y manquerai, n'étant que pour vous obéir, vous suppliant le croire. [Nous devons (1), outre le travail de la citadelle, faire une nouvelle porte à la ville, qu'on appellera la porte de France, au lieu de l'ancienne qui ne servira plus que pour ladite citadelle] ; les devis en sont faits, et devons faire les adjudications en brief. Il y aura encore quantités de terres à vider à l'opposite de la muraille où se fera ladite porte, et pour faire les piles du pont, qui est un travail qu'il faut qui soit fait dans trois semaines, pour le désir qu'a ledit sieur de Marillac qu'on ne passe plus dans la citadelle ; je viens présentement de faire arpenter des vignes à l'endroit de ladite porte, pour faire le chemin, et ne manque point ici d'exercice depuis le matin jusqu'au soir ; je voudrais que quelqu'autre que moi vous le témoignât pour vous en rendre plus certain. Quoi que ce soit, Monsieur, je fais ce qu'il m'est possible pour m'acquitter dignement de ma commission. Je ne manquerai de vous écrire de

(1) Passage publié par Brièle, *op. cit.*

Digitized by Google

temps en temps ce que nous faisons en notre travail, mêmement quelle sera la dépense ; ce pendant vous me ferez l'honneur de me faire savoir de vos nouvelles, n'en ayant pas souvent, et si avez affaire de dragées, outre celles que je vous ai envoyées. On parle que M. (1)... vient à Metz ; si cela est, j'y donnerai aussi bon ordre qu'ici, et ferai au surplus ce que je pourrai pour vous témoigner que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBILLART.

De Verdun ce 3e octobre 1625.

A Monsieur, Monsieur Lavisey, conseiller du Roi et contrôleur général ancien, alternatif et triennal des fortifications de Champagne, Brie, Metz, Toul et Verdun, à Paris.

2 cachets de cire rouge armoriés.

10

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant les marchés de travaux passés à Metz, l'activité des chantiers à Verdun et les difficultés qu'il a eues avec les ingénieurs pour l'embauchage des ouvriers. — 19 janvier 1626.

Monsieur (2), [Pour réponse à celle qu'il vous a plu m'écrire la dernière, et y satisfaisant, j'ai assisté aux marchés faits à Metz pardevant Monseigneur de la Valette (3), que MM. de Chastillon (4), de la Croix et moi avons longtemps attendu audit Metz à cet effet.] Vous verrez par l'état que je vous envoie ce que nous y avons fait pour le mieux ; j'ai fait contrôler les ordonnances de la dépense qui y a été faite par Monsieur Thirion (5), auquel j'ai baillé votre commission, ainsi que nous

(1) Illisible.

(2) Les passages mis entre crochets sont ceux qui ont éte publiés par BRIÈLE, *op. cit.*

(3) V. chap. V, § 1.

(4) V. chap. VI.

(5) V. chap. II.

Digitized by Google

résolûmes à Paris, m'assurant et vous pouvant assurer qu'il s'en acquittera très bien et à votre contentement ; j'ai tiré de lui ce que vous pouviez juger qui est nécessaire, dont vous ferez à votre volonté, ainsi que je vous témoigne dès Paris.

[Quant à cette place où il se fait un grandissime travail, je vous envoie aussi un état général de tous les marchés et dépense qui s'y est fait depuis le premier octobre jusqu'à présent.] Je ne vous dirai rien du surplus, ledit sieur de la Croix m'ayant promis de vous en informer amplement et avec quelle peine nous nous y sommes maintenus. [Il vous dira aussi comme l'on y travaille puissament quelque temps qu'il fasse, excepté de maçonnerie quand il gèle, et le plus aux vidanges de terre, qui se font pour l'élévation de trois grands bastions. Et on y a plus de trois mille personnes qui travaillent, et en trente autres lieux, où il faut journellement prendre nouveaux attachements et avoir la toise à la main] recevoir les fascines, chaux, et autres matériaux dont l'on fait amas, et qui arrivent à toutes heures; [faire faire des arpentages, prisées et estimations de maisons, héritages et vignes ; s'informer de ce qui a autrefois et lors du dessin de la citadelle été acheté au profit du Roi afin de ne l'acheter deux fois] ; et en outre faire tous les jours de nouveaux marchés ou acquisitions de maisons, héritages et vignes pour servir à la fortification et bastions qui se font au dehors et s'élèvent, savoir : les parements avec terre grasse, fascines et eau, par personnes à journées conduites par commis d'ingénieurs que le Roi y a envoyés. Si nous eussions pu faire autrement et qu'il ne se fût présenté nulle rencontre tantôt pour mettre des fascines, chaux, et autres choses dans les magasins, tantôt à faire faire des démolitions et autres choses semblables, je vous puis assurer qu'on eût travaillé à journée pour la peine et sujétion qu'il y a ; toutefois vous puis-je assurer que l'on y travaille que le moins qu'il m'est possible, ainsi que ledit sieur de la Croix vous pourra dire, et ce qui est arrivé sur ce sujet, et des brouilleries que j'en ai eues, et particulièrement avec les conducteurs de dessins qui voulaient faire des contrôleurs et m'empêcher d'enrôler ceux qu'ils mettent en œuvre audit fascinage et terrillonnage à leur fantaisie, disant qu'ils ne se peuvent servir que de ceux qu'ils instruisent à cet effet. Quand vous

Digitized by Google

viendrez en ces quartiers, vous reconnaîtrez la chose telle que je vous la représente, et que j'ai maintenu l'autorité de votre charge en tout ce qui est présent, et qu'il m'a été possible, m'y trouvant obligé pour beaucoup de raisons qui me feront être toute ma vie, Monsieur, votre plus humble et plus obéissant serviteur.

ROBILLART.

De Verdun ce 19e janvier 1626.

On m'a promis de m'assembler ce qu'il vous faut de petit gris pour une doublure de robe de chambre, que je vous enverrai aussitôt que je saurai si vous n'en êtes encore pourvu. J'espère l'avoir à moins de vingt cinq écus et qu'elle sera parfaitement belle. Je l'accompagnerai de dragées de cette ville, car de poires il n'y en a point cette année ici.

11

Robillart se justifie auprès de Lavisey du reproche de négligence concernant l'envoi de documents et pièces de dépenses relatifs à Metz et à Verdun. — 22 janvier 1626.

Monsieur, les marchés de Metz n'ayant été faits que le 19e décembre dernier que Monseigneur de la Valette y est arrivé, et les paiements qui étaient nécessaires de faire tant audit Metz qu'à Verdun, où il a été besoin de voir à peu près ce que pouvaient avoir fait d'ouvrage les entrepreneurs, n'ayant aussi été faits que le 15e du présent, il m'eût été difficile et même impossible de satisfaire à votre précédente plus tôt que j'ai fait. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, ne vous en étonner, et de ne croire que ce soit négligence, ayant assez de désir de vous donner contentement en ce qu'il m'est possible. Si M. de la Croix qui vous peut avoir rendu les lettres et états que je vous ai envoyés par lui, tant des paiements faits audit Verdun qu'audit Metz, a écrit plus souvent, c'est qu'il en a eu sujet, que je n'ai eu plus tôt que ledit jour 15e du présent que sont datées

Digitized by Google

mesdites lettres que vous pouvez maintenant avoir reçues, et avisé à ce que j'aurai à faire, puisque vous me remettez là, en sorte que j'attendrai vos ordres pour les observer aussitôt que je les aurai reçus. Cependant je ne contreviendrai à ce que me mandez par votre dernière du 11e dudit mois, qui ne m'a été baillée que hier 20e dudit mois, espérant que par votre présence vous y pourvoirez, ainsi que me le faites espérer ; qui est ce que je désire de plus, et de demeurer etc...

ROBILLART.

De Verdun ce 22e janvier 1626.

12

Lettre de Robillart à Lavisey, lui demandant de ses nouvelles et lui annonçant que les fonds, pour les travaux de la citadelle de Verdun, se trouvent épuisés. — 9 avril 1626.

Monsieur, suivant vos dernières, j'espérais toujours l'honneur de vous voir en ces quartiers ; mais comme le temps que m'aviez écrit est de beaucoup passé, je commence à m'ennuyer de ce qu'au moins je n'ai de vos nouvelles. C'est pourquoi je vous supplie, Monsieur, m'en vouloir faire part, ne pouvant recevoir un plus grand contentement. Cependant je vous puis assurer que je n'eus jamais plus d'exercice que celui que le travail furieux de cette citadelle me donne, ainsi que pourrez juger lorsqu'y serez. Au reste Monsieur de Marillac part d'ici pour être deux jours après Pâques à Paris, tant pour les affaires qu'il y a, que pour obtenir nouveaux fonds, celui qui avait été ordonné pour cette place étant employé et au delà ; qui est tout ce que je vous dirai en attendant le bien de vous voir en bonne santé, ou de vos bonnes nouvelles que je recevrai d'aussi bon cœur que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBILLART.

De Verdun le 9 avril 1626.

Digitized by Google

13

Lettre de Robillart à Lavisey au sujet d'une somme de 303 livres non comprise dans les dépenses du contrôle et relative à des travaux exécutés à Verdun. — 25 septembre 1626.

Monsieur, n'ayant compris dans l'extrait de votre contrôle de la dépense faite par M. Carré (1), 300 livres d'avance et 3 livres pour les vins qu'il a payés à M. Luc, ainsi qu'il est ordonné par la dernière adjudication qui lui a été faite de la réparation de quelques maisons dans la citadelle, et de la construction d'un gros mur pour le soutènement des terres du rempart qui est au derrière des dites maisons, ladite adjudication signée de vous, vous en ferez état s'il vous plaît, et que bientôt je vous écrirai des nouvelles touchant l'affaire que vous m'avez recommandée, ayant même préparé le personnage que vous savez d'en discourir avec moi. M. de Marillac partit d'ici lundi pour aller faire quelques visites en Champagne, et ne sera de retour qu'à la fin du présent, auquel temps il doit aller à Paris; nous ne laissons en son absence de continuer notre travail, vous assurant que je continuerai aussi au désir que j'ai d'être toujours etc...

ROBILLART.

Ma mère, mon beau-frère et ma sœur sont arrivés à Metz, qui vous baisent les mains par une lettre que je viens de recevoir d'eux.

De Verdun ce 25e septembre 1626.

Digitized by Google

14

Lettre de Robillart à Lavisey, au sujet des contrôles des dépenses par lui fournis à ce dernier. — 8 octobre 1626.

Monsieur, je suis marri des radiations dont m'écrivez que ce n'est ma faute, vous ayant fourni en temps et lieu vos contrôles, non seulement des années 1623 et 24, mais de l'année dernière 1625, avec tous les marchés, toisés et réceptions spécifiées en iceux, en sorte que devez avoir ceux que me demandez (par la vôtre dernière sans date), desquels vous pourrez faire mention dans tel contrôle qu'il vous plaira, étant énoncés, dans l'un ou l'autre de vos contrôles, ainsi que pouvez voir par vos contrôles particuliers, et de plus rapportés sur les comptes du trésorier, en sorte que cela ne vous doit mettre en peine. Quant au travail de ce lieu, il continue de bonne sorte, ainsi que le pouvez apprendre de Monsieur de Marillac qui doit partir lundi pour aller à Paris. C'est pourquoi je ne vous en dirai davantage après vous avoir prié de croire que je suis, etc...

ROBILLART.

De Verdun, ce 8e octobre 1626.

J'ai fait savoir toutes vos recommandations. Mademoiselle Therouanne, ma mère, M. Fontaine et ma sœur vous en remercieront dans la Saint-Martin à Paris, si vous y êtes ; cependant ils vous baisent les mains.

Au reste je travaille doucement à l'affaire que m'avez recommandée, que je vois s'acheminer insensiblement ainsi que je vous ferai savoir par les premières.

Digitized by Google

15

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant le paiement des dépenses engagées à Verdun et l'état d'avancement des travaux faits en cette ville. — 16 octobre 1626.

Monsieur, je suis bien aise qu'avez trouvé tous les toisés et réceptions que me demandiez par les vôtres ; je m'assure que trouverez semblablement les marchés que désirez, s'il vous plaît voir exactement vos papiers ; cependant je vous en envoie quatre qui vous pourront servir au cas que n'ayez jà trouvé les mêmes. Pour ce qui est de l'état des ordonnances des parfaits paiements de l'année 1623, faits en 1624, et des ordonnances contrôlées de vous, il s'en peut faire extrait, sur vos contrôles particuliers desdites années, et ainsi que je ferais si je les avais ici. M'étant mis en devoir d'exécuter ce que m'avez mandé touchant les 39 000 livres de M. Dandelot. M. de Marillac m'a dit qu'il n'étoit besoin que je me misse en peine de cette affaire, ni de faire mettre ladite somme en autre coffre que le sien, l'ayant avancée et davantage aux entrepreneurs en meilleures espèces que celles qu'il a eues dudit sieur Dandelot, en quoi il y allait de son intérêt, ce qui m'a été justifié par les quittances desdits entrepreneurs, qui véritablement n'eussent travaillé jusques ni comme ils ont fait et feront, si mondit sieur de Marillac ne les eût fait payer ainsi qu'il vous pourra dire à Paris où il est allé. Je ne lairai en tirer si je puis dudit sieur Garnier (1) le bordereau de la susdite somme de 39 000 livres que je vous enverrai avec le procès-verbal dont m'écrivez. Les entrepreneurs du roc et terre des fossés ont eu ordre de mondit sieur de Marillac partant d'ici, de mettre quantité d'ouvriers aux fossés pour la vidange d'iceux, à quoi ils commenceront lundi, les raisins des vignes proches d'iceux fossés étant maintenant coupés. Je ne manquerai d'y tenir la main, comme aussi à l'avancement de la maçonnerie et autres ouvrages, à ce que

(1) Secrétaire du maréchal de Marillac (v. document 19).

Digitized by Google

lorsque viendrez ici, vous trouviez tout en bon état. Au reste, Monsieur, je suis marri de ce que vos meubles n'ont été conservés ainsi que l'eussiez pu désirer ; j'en écris mon sentiment à ceux qui en ont dû avoir souci, afin de les faire nettoyer et recoudre s'il y a eu quelque chose de rompu, en sorte que n'ayez sujet de vous mécontenter. A quoi je m'assure qu'ils satisferont, et qu'il n'y a personne de notre maison qui ne fût très content de vous servir s'ils en pouvoient trouver les occasions, et moi particulièrement, y étant obligé, et à demeurer toute ma vie etc...

ROBILLART.

De Verdun, ce 16e octobre 1626.

16

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant les états de paiement des dépenses faites à Metz, et l'avancement des travaux en cours d'exécution à Verdun. — 31 octobre 1626.

Monsieur, ayant vu la minute du contrôle général de l'année 1623 qu'on m'a envoyée de Metz, j'ai trouvé, conformément à ce que je vous ai mandé y a quelques jours, que les marchés et payements qui furent faits en votre présence, à la fin de 1624, des deniers restants de ladite année 1623, y sont employés, et même fait mention en icelui des ordonnances par vous registrées audit temps. En sorte que je m'assure qu'avez trouvé ce qui vous est nécessaire sur le sujet dont m'avez écrit, dans vos contrôles particuliers de ladite année sur lesquels ledit contrôle général a été dressé, et en cas que vous ayez encore besoin d'un extrait même de tout ledit contrôle général, je vous en enverrai copie ; quant au procès-verbal je le vous enverrai sans faute à mon retour de Mézières où je m'acheminerai après-demain, Dieu aidant, la quantité d'affaires que j'ai eues ici ne m'ayant permis d'y aller plus tôt, ni même d'aller à Metz entretenir la parenté qui retourne incontinent à Paris, où étant, ils m'ont bien promis de mettre vos meubles en l'état qu'ils étaient, et de vous en donner le contentement qu'en pouvez désirer. Quand

Digitized by Google

reviendrez de deçà, vous trouverez un grand travail de maçonnerie ès bastions Louys, la Reine et retranchement Cathou, mais peu d'avancement ès vidanges de roc et terre des fossés des bastions Marillac et de la porte en France, si vous n'y faites donner ordre avec M. de Marillac, d'autant que ce que j'en dis journellement à M. de Mortières et aux entrepreneurs n'a aucun effet, ledit sieur de Mortières disant que cet ouvrage n'est si pressé que la maçonnerie, qui est tout ce que je vous puis dire maintenant, après vous avoir assuré que je suis etc...

ROBILLART.

A Verdun, la veille de Toussaint.

Je ne vous dis rien de mon affaire avec la damoiselle que savez, étant cet hiver moins avancée que devant, ladite parenté ne s'y portant qu'avec froideur, Dieu sur tout.

Vous ne négligerez s'il vous plaît de voir M. Japin (1) pendant que je verrai ici sur le sujet que savez madamoiselle sa fille sans engager personne.

17

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant l'état d'avancement des travaux en cours d'exécution à Verdun et les mesures pour le paiement des dépenses. — 27 novembre 1626.

Monsieur, vous avez pu apprendre par ma dernière que les vidanges de roc et terre ne peuvent être en état de toiser qu'environ le mois de mars, attendu la discontinuation, et qu'au lieu on s'est arrêté à la maçonnerie qui est fort avancée aux bastions Louys, la Reine et retranchement Cathou, laquelle maçonnerie se continuera pendant que la saison le permettra et se toisera avec lesdites vidanges, ainsi que j'ai dit à M. de Marillac qui a bien jugé qu'on ne pouvait plus tôt; c'est pourquoi vous ne vous en mettrez en peine et vous assurerez que

(1) Nicolas JAPIN, entrepreneur des poudres de l'Etat.

Digitized by Google

je ne manquerai de vous avertir lorsque les ateliers seront en état. Mondit sieur de Marillac fait état de faire travailler pendant l'hiver auxdites vidanges et à d'autres nouvelles des fossés des demi-lunes que le sieur de Mortières a tracées du côté de la porte neuve. Les 39 000 livres dont m'écrivez ont été distribuées aux entrepreneurs des ouvrages mentionnés, et marchés faits en votre présence, lesquels paiements j'ai registrés, ayant été faits en ma présence et en monnaie du Roi, quoique ladite somme n'ait été fournie en même monnaie, ainsi que vous pourrez apprendre étant de deçà, et ce par l'ordre que j'y ai donné ; laquelle somme n'a pas été suffisante pour payer l'ouvrage fait, ainsi que j'ai vu par les aunes que j'ai faits et que je ne manque de faire de temps en temps. Mondit sieur de Marillac m'a dit avoir mis ès mains de M. Doquarre l'ordonnance des ingénieurs, et qu'il la retirera aussitôt qu'il sera à Paris, qui sera environ à la fin de ce mois, et que, là étant, il désireroit vous parler de la mienne que je lui ai présentée y a assez longtemps, et laquelle il me promit hier de signer et de la vous mettre en mains. Je ne sais s'il s'imagine que ce soit à votre desçu ou si c'est à cause de la difficulté qui fut faite de registrer celle des ingénieurs, mais, quoi qu'il en soit, il m'a assuré qui la signerait ; je lui ai même dit que j'avais reçu les 600 livres y mentionnées (quoique je ne les aie reçues) et que si le compte se rendait, la partie pourrait être rayée, et à recouvrer sur moi ; à cela il m'a répondu que je ne devais craindre que le compte se dût rendre si tôt, et qu'il l'empêcherait bien, qu'il fallait auparavant que M. Le Noir fournit 7 ou 8 000 livres et qu'avant que cela arrive j'aurai mon ordonnance. L'entrepreneur des bastions de Médicis, de Mortière et du Pavillon n'a encore fait préparatifs de matériaux, mais il m'a promis que ce sera cet hiver et incontinent après que la maçonnerie sera cessée. J'ai fait tenir la lettre de M. Baudouin à M. du Bac à Metz, lequel m'a écrit que je fisse tenir la somme de 500 livres audit sieur Baudouin à Paris et que ledit sieur Baudouin lui mandât les avoir reçus et qu'il me les rende ou à celui qui fournira cette somme qu'à lettre vue il la rendra, tellement que cette affaire se peut faire par le moyen ou de M. Carré ou de M Le Charon qui ont à fournir argent en ses quartiers

Digitized by Google

lesquels pourroient fournir (1)... partie audit sieur Baudouin et tirer rescription sur ledit sieur du Bac qui tient cette somme prête ; si ledit sieur Baudouin m'eût écrit de la recevoir et audit sieur du Bac de me la fournir, je l'eusse fait, m'en fusse chargé, et l'eusse envoyé audit sieur Baudouin par l'occasion de mon beau frère, désirant servir ledit sieur Baudouin sur la recommandation qu'il vous a plu m'en faire. Je ne manquerai d'effectuer celles des poires de bon chrétien et de la dragée ; j'ai fait vos recommandations et suis bien aise de la bonne intelligence dont m'écrivez ; au reste j'attends la dépêche de Monseigneur le duc de la Valette selon votre mémoire, laquelle je vous ferai tenir sitôt que je l'aurai reçue. Elle est bien nécessaire étant dû aux entrepreneurs comme savez, auxquels Monsieur le Grand Prieur de Toulouze fait faire une chambre et un cabinet pour rendre son logement plus commode, sur espérance qui leur a donnée de les faire payer (2)..... suivant l'estimation qui se fera en votre présence de cet ouvrage. Cependant je vous supplie me favoriser toujours de votre bienveillance et croire que je suis etc ..

ROBILLART.

De Verdun ce 27 novembre 1626.

18

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant les travaux exécutés à Villefranche, et ceux en cours d'exécution à Verdun. — 8 décembre 1626.

Monsieur, vous trouverez ci-inclus le mémoire touchant la brèche de Villefranche (3), la copie de l'ordonnance du Roy pour ce qui est des conducteurs de dessins des fortifications de cette place, et deux autres ordonnances de mes taxations extra-

(1) Illisible.
(2) Illisible.
(3) Voir page 177, note 5.

Digitized by Google

ordinaires lesquelles Monseigneur de Marillac m'a promis de signer quand il vous aurait vu, ainsi que je vous ai jà mandé, lui en ayant même donné des copies à cet effet qu'il fera porter à Paris avec l'original de la susdite ordonnance du Roy; en sorte que vous prendrez occasion, s'il vous plaît, Monsieur, de lui en parler. Cependant on travaille ici à la vidange de roc et terre, et particulièrement à rendre les ateliers en état d'être toisés vers le mois de mars. En même temps on pourra aussi faire les toisés de la maçonnerie qui est maintenant finie, la saison ne permettant d'y travailler qu'au renouveau. L'entrepreneur de la fourniture de chaux ne laisse néanmoins d'en délivrer pour l'ordre qu'il dit en avoir eu de mondit seigneur de Marillac, à ce que le travail de maçonnerie se puisse continuer aussitôt qu'on pourra, ainsi que vous pourrez apprendre de mondit seigneur de Marillac ; qui est tout ce que je vous dirai jusques à ce que j'aie eu l'honneur d'avoir de vos nouvelles, après vous avoir assuré que je serais toujours etc.

ROBILLART.

De Verdun 8 décembre 1626.

Vous aurez des poires et dragées par la première commodité.

19

Lettre de Robillart à Lavisey, au sujet de sommes payées à Verdun aux entrepreneurs. — 10 décembre 1626.

Monsieur, suivant ce que je vous ai ci-devant écrit, vous verrez par l'état qui vous doit être communiqué par M. Garnier, secrétaire de Mgr de Marillac, qu'outre les 39 000 livres ci-devant fournies aux entrepreneurs de cette place, y leur a été depuis payé la somme de 42 874 livres 18 sols, dont mondit seigneur de Marillac a fait avance de ses deniers ; les ordonnances de laquelle somme portée par ledit état j'ai fait difficulté de registrer jusqu'à ce que je sache s'il y a fonds, et que j'en aie eu ordre de

Digitized by Google

vous, quoique outre icelle somme mentionnée audit état, il soit encore dû auxdits entrepreneurs ; vous suppliant donc, Monsieur, de me faire savoir de vos nouvelles sur ce sujet, et de croire que je serai toujours etc.

ROBILLART.

De Verdun ce 10e décembre 1626.

20

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant l'exécution des travaux et les difficultés avec l'évêque de Verdun.

Monsieur (1), je vous envoie ci-jointes les ordonnances contrôlées dont m'avez écrit, avec la copie du registre que j'en ai fait, ensemble celui des ordonnances des autres paiements auparavant faits, et depuis que... (2) parti d'ici.

[Nous travaillons toujours aux ouvrages de vidange de roc nécessaires pour rendre les toisés en état de se faire, et outre au transport du roc et terre le long du précipice de la basse-cour (3), afin de tenir prêtes les fondations de la courtine et bastions qui se doivent faire audit lieu], les matériaux desquels se préparent journellement.

[Vous pourrez savoir chez Monseigneur de Marillac le procédé de Monsieur l'Evêque de Verdun (4) et comme il suit qu'il veuille excommunier et grands et petits au sujet de la citadelle. Cette excommunication ne m'empêchera de travailler à l'ordinaire, n'en faisant pas grand état, non plus que beaucoup d'autres qui y pensent être compris]. Cependant je vous baise les mains, et suis etc.

ROBILLART.

De Verdun, le 3e janvier 1627.

(1) Passages entre crochets publiés par BRIÈLE, *op. cit.*

(2) Illisible,

(3) Je conserve la leçon « précipice » adoptée par BRIÈLE. Personnellement je lis « parapet ». La basse-cour est une sorte de corridor qui va d'une poterne à une tour à barbacane.

(4) V. chap. IX, § 3.

Digitized by Google

Je vous enverrai des poires et de la dragée à la première commodité. Souvenez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, que les ordonnances me furent mises hier 2 janvier entre les mains, et que celui à qui on les avait envoyées les a longtemps gardées à Sainte-Menehould où il..... (1).

21

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant le contrôle des dépenses faites à Mézières. — 2 février 1627.

Monsieur, n'ayant encore reçu celle dont m'écrivez, je le manderai à M. de Trumelet (2) à ce qu'il lui plaise me la faire tenir, pour, aussitôt que je l'auray vue, y satisfaire. En attendant je ne lairai de vous envoyer le contrôle que désirez, lequel devant être particulier par ce qu'il contient, je n'ai trouvé à propos de le joindre avec ceux que je vous ai fournis, joint que j'espérais toujours y mentionner les bois et chandelles de Mézières, ainsi que j'ai fait, m'y étant transporté à cet effet par l'ordre que m'en avez donné, le porteur vous pouvant informer comment nous ne perdons aucun temps en notre travail. D'ici je ne vous en dirai rien pour cette fois, mais que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBILLART.

De Verdun ce 2e février 1627.

(1) Illisible. Cette lettre est une des plus mal écrites parmi toutes celles de Robillart.

(2) Sur M. de Trumelet, cf. *Bull. mens. Soc. archéol. lorr.*, 1904, p. 110 et 167.

Digitized by Google

22

Lettre de Robillart à Lavisey, concernant les contrôles de Mézières, Villefranche et Sainte-Menehould. — 3 février 1627.

Monsieur, le porteur n'étant parti d'ici sitôt qu'il m'avait fait croire, j'ai eu loisir de transcrire le contrôle mentionné par la vôtre, que trouverez ci-inclus avec les marchés de Villefranche et toisé fait de la maçonnerie des marchepieds du château de Sainte-Menehould spécifié par icelui contrôle. N'étant due la présente à autre sujet, je la finirai après vous avoir assuré que je suis etc...

ROBILLART.

De Verdun ce 3e février 1627.

23

Édit du Roi, portant création des offices de trésoriers et contrôleurs provinciaux des fortifications ès provinces où il n'y en a point d'établis. Et augmentation de gages de taxations et droits de chevauchées à ceux qui en sont pourvus. Vérifié en la Chambre des Comptes le 28 juin 1627. A Paris, par P. Mettayer. A. Estienne et C. Prevost, imprimeurs et libraires ordinaires du Roi. MDCXXVII ; avec privilège de Sa Majesté (1).

Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut Les feus roys nos prédécesseurs, voulans établir un bon ordre au maniement des deniers destinés pour les fortifications de nos places fortes dans nos Provinces, auraient par leurs édits des mois de décembre 1553 et autres subséquens créé et érigés en titre d'offices formes, des trésoriers

(1) Titre original.

Digitized by Google

et contrôleurs desdites fortifications en plusieurs desdites provinces, et de la marine de Levant et Ponant, avec attribution de gages et droits si modiques, eu égard à l'exercice et fonction desdites charges, que les pourvus d'icelles n'ayant moyen de s'y entretenir auroient recherché divers sujets de les augmenter. Et sous prétexte des règlements faits en notre Conseil sur le fait desdites fortifications, par lesquels lesdits officiers étoient abstraints de résider dans les Provinces de leur établissement, ils auroient joui induement des taxations ordinaires et droits de chevauchées dont le fonds avoit été laissé par chacun an, sans néanmoins aucune attribution, ni que lesdits officiers ayent payé aucune finance pour la jouissance desdits droits. C'est pourquoi notre Chambre des Comptes de Paris, ayant fait mettre à correction les comptes desdits trésoriers des fortifications, lesdites taxations ordinaires et droits de chevauchées y auroient été rayés aux contrôleurs, pour le passé à recouvrer sur eux, avec défense auxdits trésoriers de les employer à leurs comptes à l'avenir : et ordonné que les autres comptes desdites fortifications seroient pareillement mis à la correction. Sur quoi nous ayant été fait très humbles remontrances par lesdits officiers et représenté la grande diminution qu'apporteroient à leurs dits offices le retranchement desdites taxations et droits, Nous avons estimé raisonnable pour leur donner moyen de s'entretenir esdites charges et supporter les dépenses à quoi elles les obligent d'augmenter leurs gages et leur attribuer lesdites taxations et droits de chevauchées en payant par eux les sommes auxquelles ils seroient pour ce modérément taxés en nostre Conseil, et les décharger par même moyen de la recherche que l'on pourrait faire contre eux pour la jouissance desdits droits qu'ils ont eu sans titre valable pour le passé : même de créer pareils offices ès provinces de nostre Royaume où il n'y en a point d'établis : savoir faisons qu'ayant fait mettre cette affaire en délibération en notre Conseil ou estoient la Reine notre très honorée dame et mère, notre très cher frère unique le Duc d'Orléans, aucuns princes, grands et notables personnages de notre Conseil...

Avons par cestuy notre présent édit perpétuel et irrévocable, attribué et attribuons à chacun desdits trésoriers et contró-

Digitized by Google

leurs, tant en l'année de leur exercice que hors iceluy, en forme d'augmentation de gages à savoir..... à chacun des trois trésoriers de nos provinces de Champagne, Guyenne et Dauphiné, 1 200 livres d'augmentations de gages et pareille somme de taxations et droits de chevauchée en l'année d'exercice. Et à chacun des trois contrôleurs desdites provinces, 800 livres d'augmentations de gages et pareille somme de taxations et droits de chevauchée en l'année d'exercice .... Desquels gages, taxations et droits de chevauchées nous voulons les trésoriers et contrôleurs être payés du fonds qui sera par nous ordonné à cet effet et employé d'oresnavant avec les anciens gages et droits dont ils jouissent dans les états de nos recettes générales desdites Provinces en charge ordinaire et payés par les receveurs généraux de nos finances de quartier en quartier comme les autres charges assignées sur lesdites recettes auxdits trésoriers des fortifications, chacun en l'année de leur exercice, et par eux auxdits contrôleurs, sans aucun divertissement ni retranchement. Voulons aussi que lesdits officiers demeurent déchargés, comme nous les déchargeons de la recherche qui pourroit être faite contre eux pour la perception et jouissance desdits droits de tout le passé jusques à présent. Nonobstant tous arrests et condamnations qui pourraient être intervenus contre aucuns d'eux, que nous avons pour cet effet annulés et révoqués, annullons et révoquons par ces présentes. Et sans néanmoins que pour la présente attribution et augmentation ils soient obligés à la résidence actuelle et continuelle ès dites provinces, sinon lorsqu'il sera jugé nécessaire pour notre service et qu'il leur sera par nous ordonné. A charge que lesdits trésoriers et contrôleurs..... seront tenus payer la finance à laquelle ils seront taxés en notre Conseil pour ladite attribution à deux termes égaux de six semaines en six semaines à compter du jour de la signification qui leur sera faite de leurs taxes..... Et comme l'utilité desdites charges ès Provinces où ils sont établis, nous a fait reconnaître et juger nécessaire d'en ériger en titres d'offices ès Provinces où le maniement et contrôle desdits deniers est fait par commission, nous avons par cestuy notre dit édit créé et érigé, créons et érigeons en titre d'offices formés, trois offices de trésoriers et trois de contrôleurs ancien, alter-

Digitized by Google

natif et triennal desdites réparations, fortifications et avitaillements des villes, places, châteaux, ports et havres de notre province de Bretagne..... Trois offices de trésoriers et trois contrôleurs au département de Metz, Thoul et Verdun aux gages de 1 200 livres chacun, et pareille somme de taxations et droits de chevauchées en l'année d'exercice : et aux trois contrôleurs huit cens livres de gages aussi chacun et pareille somme de taxations et droits de chevauchées en l'année d'exercice..... Pour jouir par les pourvus de tous lesdits offices et augmentations, droits de taxations et droits de chevauchées en l'année de leur exercice, et en estre payés sur nos recettes générales desdites Provinces, et encore aux honneurs, privilèges, prérogatives, droits, profits et émoluments, tels et semblables dont jouissent les anciens pourvus de semblables charges en nos autres Provinces, et que nous leur attribuons par le présent édit. Et ce faisant, avons révoqué et révoquons par ces présentes toutes commissions accordées par nous ou nos prédécesseurs tant pour la recette que contrôle desdites charges, faisans défense aux commissionnaires de plus s'entremettre en l'exercice et fonctions d'icelles.....

24

Points principaux à remarquer en jugeant l'opposition formée par M. Pierre Lavisey, conseiller du Roy et contrôleur général ancien alternatif et triennal des fortifications de Champagne et Brie, Metz, Thoul et Verdun, à la réception de Guillaume Robillard en un prétendu office de contrôleur ancien des fortifications au département de Metz, Thoul et Verdun (1).

Toute la question du différend qui se présente aboutit à ce seul point de savoir si Robillard pourvu subrepticement et sans édit, peut déposséder l'opposant bien et duement pourvu et en vertu d'un édit exprès sur la résignation à lui faite par défunt

(1) Factum imprimé, sans nom d'éditeur. Titre original.

Digitized by Google

M. Guillaume Lavisey son père, de l'office de contrôleur des fortifications de Metz, Thoul et Verdun et pays nouveau reconquis, dont la décision dépend de la qualité des titres de l'une et l'autre des parties lesquels bien examinés, ledit Lavisey ne doute qu'il ne soit maintenu en sa juste et légitime possession.

Il est pourvu et reçu en la Chambre dès l'an 1618 en conséquence de la démission faite à son profit par défunt M. Guillaume Lavisey son père, qui avait succédé à M. Martin Poncet et celui là à Jean Griffon et auparavant lui un nommé M. Robert de Ligny en avait esté pourvu en conséquence de l'édit particulier fait à cette fin par le roi Henry II donné à Vigny au mois d'août de l'an 1555 vérifié en la chambre le 12 février 1556 par lequel édit le Roy *crée et érige en chef et titre d'office formé, l'office de contrôleur général des réparations, fortifications, munitions et avitaillements des villes de Metz, Thoul et Verdun et autres places et châteaux du pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine.*

Voilà en un mot quel est le titre de l'opposant, titre légitime et ancien, y ayant soixante et dix ans que cet édit a été fait, la seule autorité duquel semble assez puissante pour fermer la bouche à Robillard et l'empêcher d'arracher des mains de Maître Pierre Lavisey ledit office qui fait partie de son partage et de son patrimoine et duquel il a continué l'exercice depuis dix ans en ça sans trouble ni empeschement quelconque.

Mais il n'en faut pas demeurer en ces termes, il faut montrer que Robillard n'a point de titres, il n'en peut rapporter d'autres que les provisions subreptices lesquelles n'ont pour fondement que l'édit du moins de juin dernier fait par le roi (1) par lequel Sa Majesté crée trois offices de trésoriers et contrôleurs des fortifications ès lieux et endroits où il n'y en a pas d'établis et qui s'exercent par commission de Sadite Majesté et des rois ses prédécesseurs lesquelles à cette fin il révoque et défenses aux commissaires de plus s'entremettre en l'exercice d'icelles, qui sont les propres termes énoncés par ledit édit en vertu duquel

(1) Cette indication permet d'assigner au présent placet la date de 1627 (deuxième semestre) ou commencement de 1628.

Digitized by Google

ledit Robillart prétend qu'il y a eu trois offices de contrôleurs des fortifications de Metz, Thoul et Verdun créés, et sur ce faux fondement, a obtenu ses provisions, lesquelles ne se peuvent soutenir par aucune sorte de raison.

D'autant que ledit édit est totalement contraire, en ce que l'exercice qui se fait desdites charges n'est point de la qualité de celles mentionnées audit édit qui se font par commission, pour lesquelles Sa Majesté a entendu seulement ledit édit du mois de juin dernier avoir lieu, et non point celles qui sont jà érigées et exercées en titre d'office comme sont lesdites charges de contrôleur des fortifications de Metz, Thoul et Verdun dont est pourvu ledit Lavisey en conséquence de l'édit particulier qui en fut fait dès l'année 1555 par lequel la commission qui se donnoit auparavant iceluy par le Roy pour l'exercice desdites charges fut érigé en titre d'office ainsi qu'il se voit par la teneur d'iceluy.

Au moyen de quoi ledit Robillard ne se sauroit prévaloir dudit édit du mois de juin dernier pour se servir desdites provisions au préjudice dudit Lavisey, ne se voyant point d'ailleurs par ledit édit du mois de juin dernier que les offices dudit Lavisey soient supprimés, ni ledit édit de l'année 1555, révoqué, sans quoi il n'y a point d'apparence qu'aucun autre puisse être admis en l'exercice d'iceux.

Or M. Pierre Lavisey n'étant point commissionnaire, mais titulaire, et pourvu en suite d'un édit vérifié et pleinement exécuté dès il y a soixante et dix ans : il n'est pas supprimé par l'édit de juin qui n'en veut qu'aux commissionnaires et dans lequel le contrôle de Metz, Thoul et Verdun a été inséré sur des mémoires supposés et sur un avis faux. Donc il est vrai de dire que Robillard est pourvu sans édit et subrepticement : et n'y a a rien qui empêche l'opposant de jouir de la clause de justice qui couronne l'édit, par laquelle le Roy réserve son droit en autres choses *et l'autruy en toutes*. Un ancien officier titulaire qui a son droit acquis ne peut être dépossédé que par mort, forfaiture ou résignation.

Que Robillard cesse donc de chercher son prétexte dans l'intention de l'édit ; il savait bien qu'il faisait mal quand il a pris ses

Digitized by Google

provisions prétendues, il était lors commis de M. Pierre Lavisey, il estoit lors à Verdun d'où il obtint congé pour venir à Paris et ne peut on pas dire qu'il aye ignoré la qualité des offices de celui qu'il servoit, ayant par une signalée perfidie pris le temps de se faire pourvoir pendant l'absence de l'opposant, qui estoit lors à Verdun à l'exercice de sa charge et lequel par ce moyen n'a pu s'opposer ni à l'expédition des lettres ni à la délivrance de la prétendue quittance de finance. Mais quoi ? c'est un valet qui veut se faire de feste aux dépens de son maître ; car à dire vrai il ne sert que d'émissaire en cette affaire ; il ne seroit pas le vrai contrôleur.

Mais il ne craint pas, ayant la justice de son côté ; il espère que faisant droit sur son opposition, Robillard sera débouté de l'effet de ses prétendues provisions, et défenses à lui faites de troubler l'opposant en l'exercice et fonction d'une charge qui lui est si légitimement acquise. A quoi il conclut.

25

Commission royale délivrée à Robillart pour exercer provisoirement la charge de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun, en attendant sa réception audit office. — 1er février 1628.

Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre à notre cher et bien aimé conseiller et contrôleur général ancien. alternatif et triennal des réparations, fortifications et avitaillements de nos villes, citadelles, places et châteaux au département de Metz, Toul et Verdun Maître Guillaume Robillart, salut. Etant nécessaire pour le bien de nos services de faire exécuter la charge de contrôleur susdit de laquelle nous vous avons pourvu par nos lettres du 26e juillet et 13e aoust dernier à cause des difficultés qui se rencontrent en l'exécution de notre édit de création desdites charges et en votre réception dudit office dont le retardement apporte un notable préjudice en nos affaires pour les réparations et fortifications des places dudit département, à quoi

Digitized by Google

désirant pourvoir pour empescher le désordre qui naist à l'occasion de ce à nos services et deffenses et asseurances des places estant du ressort de ladite charge a plain aussi confiants en Votre savoir suffisant, expérience et fidélité à notre service et en conséquence desdites provisions déjà expédiées sous votre nom, nous vous avons commis et député, commettons et députons par ces présentes signées de notre main pour attendant que vous soyez reçu audit office par notre dite chambre et par manière de provision exercer ladite charge et office de contrôleur susdit, et en faire toutes les fonctions et exercices conformément à ladite création desdits offices et en la même forme et manière portées par les lettres de provision dudit office que nous vous en avions expédiées même de faire et tenir le contrôle général et la récepte et dépense qui s'y est faite, s'y fera et paiera des deniers que nous avons ci-devant ordonné et ordonneront cy après pour les réparations, fortifications et avitaillements desdites villes, citadelles, places et châteaux dudit département de Metz, Toul et Verdun, et qui seront reçues et payées par notre cher et bien aimé conseiller et trésorier général desdites réparations, fortifications et avitaillements Maître Estienne de la Croix par nous commis à l'exercice de la dite charge auquel mandons vous payer les gages, taxations et droit de chevauchée qui sont attribués à vosdits offices par l'édit de la création d'iceux et qu'il est contenu dans vosdites provisions, défendant à toutes personnes de s'entremettre à l'exercice de ladite charge au préjudice de notre présente commission pour l'exécution de laquelle nous mandons à tous nos officiers qu'il appartiendra vous obéir et entendre au fait de votre dite commission. Car tel est notre plaisir. Donné au camp devant la Rochelle le premier jour de février l'an de grâce 1628 et de notre règne le 17e. Ainsi signé : Louys, et plus bas : par le Roy, L. Beaucler; et scellé du grand sceau de cire jaune sur simple queue. Collationné à l'original par moi conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, *signé :* BEZART.

Copie faite pour Pierre Lavisey, opposant.

Digitized by Google

26

Arrêt confirmant Robillart dans ses fonctions de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun, monobstant l'opposition faite par Lavisey, et en attendant qu'elle soit jugée. — 6 avril 1628.

Extrait des registres du Conseil d'État.

Sur la requête présentée au roi en son conseil par Guillaume Robillard pourvu des offices de contrôleur ancien alternatif et triennal des fortifications, réparations et avitaillements des villes, places et châteaux au département de Metz, Toul et Verdun tendant à ce qu'en attendant que l'instance de l'opposition formée à sa réception en la chambre des comptes de Paris par M. Pierre Lavisey, contrôleur des fortifications de Brie et Champagne soit jugée et terminée, et qu'il soit reçu auxdits offices, il plaise à Sa Majesté ordonner qu'il exercera ses charges suivant les lettres de commission qui lui en ont été expédiées dès le premier février dernier et deffense faite audit Lavisey et tous autres de le troubler en la fonction d'icelles ni de faire aucunes poursuites de ladite opposition ailleurs qu'audit Conseil nonobstant l'arrest de ladite Chambre du 12e dudit mois de février et défenses y contenues, vu ladite requeste, lesdites lettres de commission du 1er février adressantes audit suppliant pour faire l'exercice et fonction desdits offices ledit arrest de la chambre du 12e dudit mois, le Roi en son conseil, sans s'arrester à l'arrest de ladite chambre des Comptes du 12e février dernier, et sans neantmoins préjudicier aux droits des parties au principal, a ordonné et ordonne que le suppliant fera la fonction et exercice de ladite charge de contrôleur des fortifications conformément aux lettres de commission qui lui ont été expédiées le premier jour dudit mois. Fait Sa Majesté défense audit Lavisey et tous autres de l'y troubler ni empêcher à peine de 1 500 livres d'amende et de tous despens dommages et interests. Fait au Conseil d'Etat du Roi tenu à Paris, le 6e jour d'avril 1628. Collationné : Bardeau.

Digitized by Google

27

Arrêt déboutant Lavisey de son opposition et confirmant Robillart en la possession et jouissance des offices de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun. — 27 février 1630.

Extrait des registres du Conseil d'État.

Entre M. Guillaume Robillard pourvu des offices de conseiller du Roy et contrôleur ancien alternatif et triennal des fortifications, réparations et avitaillements des villes, places et châteaux au département de Metz, Thoul et Verdun demandeur et poursuivant sa réception auxdits offices en la Chambre des Comptes de Paris et deffendeur d'une part et M. Pierre Lavisey aussi conseiller de Sa Majeste et contrôleur des fortincations, réparations et avitaillements des pays de Champagne et Brie, deffendeur et opposant à ladite réception, et demandeur aux fins de la requête par lui présentée au Conseil le 4ᵉ mars 1628 dernier, vu par le Roy en son Conseil l'édit de création des offices de trésoriers et contrôleurs anciens, alternatifs et triennaux des fortifications, réparations et avitaillements des villes, places, châteaux, ports et havres au département de Metz, Thoul et Verdun du mois de juin 1627 vérifié en ladite Chambre des Comptes le 28ᵉ dudit mois de juin, les quittances de finances payées aux parties casuelles en mars dernier par ledit Robillard pour lesdits trois offices de contrôleur des 18-26 juillet et 7ᵉ aoust 1627 montant à la somme de 48 324 livres, les lettres de provision desdits offices expédiées au profit dudit Robillard des 27ᵉ juillet et 13ᵉ aoust audit an 1627 avec la requête par lui présentée à ladite chambre afin d'être reçu aux dits offices, et une requeste présentée à ladite chambre par ledit Lavisey afin d'être reçu opposant à la réception dudit Robillard du 11ᵉ dudit mois d'aoust audit an ; l'arrest de ladite chambre par lequel lui est donné acte de sadite opposition à la charge de bailler ses causes d'opposition dans le temps (1)..... l'ordonnance avec l'exploit de signification du 26ᵉ

(1) Illisible.

Digitized by Google

dudit mois d'aoust ; requestes de commandement et forclusion de fournir des causes d'opposition avec les exploits de signification d'icelles ; causes d'opposition baillées par ledit Lavisey et signification audit Robillard par exploit du 15e mars 1628 ; réponse dudit Robillard auxdites causes d'opposition signifiées audit Lavisey le 20e dudit mois de mars ; requête présentée audit Conseil par ledit Lavisey à ce que pour les causes et considérations y contenues il plaise à Sa Majesté commettre et députer tels de MM. les conseillers dudit Conseil qu'il plairait à Sadite Majesté pour examiner les titres et provisions des parties ; sur laquelle Mrs de Boissy et Bisseaux et Viguier sont commis et députés aux fins de ladite requeste par ordonnance dudit Conseil dudit jour 4e mars 1628 avec l'exploit et signification faite audit Robillard et la requête dudit Lavisey dudit jour 20e mars ; l'édit de création de l'office de Contrôleur général des fortifications, réparations, munitions et avitaillements des villes, places et châteaux des pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine du mois d'aoust 1555, vérifié en ladite Chambre le 12e février ensuivant ; autre édit de création de l'office de contrôleur général ancien des fortifications, réparations, munitions et avitaillements des pays de Champagne et Brye, terres seigneuries enclavées et adjacent à iceulx qui sont et seront ci après annexées au gouvernement desdits pays du mois de septembre audit an 1555 aussi vérifié en ladite chambre le 10e décembre 1556 ; deux extraits d'icelle chambre des inventaires des quittances des trésoriers des parties casuelles et marc d'or sur lesquels ont été scellés (?) les offices en l'année 1587 par lesquelles appert Martin Poncet avoir été pourvu dudit office de contrôleur général des fortifications, réparations, munitions et avitaillements desdits pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine, sur la résignation de M. Jehan Griffon lors titulaire dudit office, en conséquence dudit édit dudit mois d'aoust 1555 ; l'extrait des registres des mortuaires de l'église paroissiale de Saint-Etienne-du-Mont à Paris par lequel appert ledit Poncet avoir esté inhumé au sanctuaire de ladite église le 17e octobre 1596 ; arrest du parlement de Paris du 15 février 1603 donné entre les créanciers dudit feu Poncet par lequel entre autres choses est ordonné qu'ils conviendront pardevant l'exécuteur dudit arrest de personne capable

Digitized by Google

pour être pourvu dudit office de contrôleur des fortifications dudit feu Poncet, procès-verbal d'adjudication dudit office par M. Denis Dehere conseiller audit Parlement et commissaire exécutant dudit arrest à M. Louis Robillard père dudit Guillaume Robillard moyennant la somme de 4 940 livres, du 5e mois de juin audit an 1603, acte de démission dudit office par ledit Robillard au profit de M. Bertrand Pointeau du 13e juillet audit an ; extrait des registres des parties casuelles pour les résignations des offices taxés au Conseil du Roy du 18e septembre audit an 1603 par lequel appert du refus fait par le Conseil d'admettre la résignation dudit M. Jehan Grifon audit M. Louis Robillard ; autre arrest dudit Parlement de Paris du dernier mars 1607 donné entre ledit Pointeau d'une part, lesdits créanciers Poncet d'autre part et ledit M. Louis Robillard encore d'autre part, par lequel les parties sont remises en tel état qu'elles étaient auparavant ladite adjudication et en ce faisant ordonne que les deniers consignés par ledit Pointeau pour ladite adjudication lui seraient rendus et restitués ; copie collationnée par le susdit rapporteur dudit procès en présence des parties à l'original produit par ledit M. Pierre Lavisey des lettres de provision dudit office de contrôleur des fortifications, munitions et avitaillements desdits pays de Luxembourg, Barrois et Lorraine expédiées au profit de feu M. Guillaume Lavisey son père le 18e mars 1608 sur la résignation dudit Griffon en faveur dudit M. Louis Robillard et sur la quittance du quart denier payé par ledit Poncet le 23e mars 1607 encore qu'il fut décédé dix ans auparavant ; copie d'arrest de ladite chambre du 5 may 1626 donné entre le procureur général de ladite chambre demandeur en correction d'une part et ledit M. Pierre Lavisey tant pour lui que pour ses cohéritiers en la succession dudit défunt M. Guillaume Lavisey, son père, deffendeur d'autre part, par lequel les taxations et droits de chevauchée employés ès comptes des fortifications de Champagne sous les noms desdits Lavisey père et fils depuis l'année 1607 jusques en l'année 1623 ont esté rayées purement et recouvrées sur eux et ordonne que les comptes subséquents seroient aussi mis à ladite correction : le mémoire prétendu escrit par ledit M. Pierre Lavisey contenant

Digitized by Google

l'avis de créer les offices mentionnés audit édit du mois de juin 1627 en conséquence duquel ledit M. Guillaume Robillard a été pourvu de sesdits offices et ledit Lavisey déchargé desdites taxations et droits de chevauchée comme dus et à payer et à recouvrer sur lui et son défunt père. Cinq édits de création des offices de trésorier et contrôleur provinciaux de l'extraordinaire des guerres en toutes les qualités, départements et provinces de ce royaume en dates des mois d'aoust 1587, novembre 1582, novembre 1594, may 1595 et juin 1627 ; production dudit Robillard, contredits par lui fournis contre la production dudit Lavisey, forclusion de remettre par ledit Lavisey sadite production par devant ledit sieur rapporteur tant de l'ordonnance dudit sieur que dudit Conseil des 9 et 13e janvier 1629, 23e janvier et 21e février 1630, avec les exploits et significations d'icelles, forclusions obtenues contre ledit Lavisey les 9 et 15e janvier audit an 1629, 25e janvier et 25e février 1630, ôuy le rapport desdits sieurs commissaires et tout considéré, le roy en son Conseil faisant droit sur l'instance a donné et donne congé audit Robillard à l'encontre dudit Lavisey, pour le profit duquel a maintenu et gardé, maintient et garde ledit Robillard en la possession et jouissance desdits offices de conseiller ancien alternatif et triennal des fortifications, réparations et avitaillements des villes, places et châteaux au département de Metz, Thoul et Verdun conformément audit édit de création d'iceulx dudit mois de juin 1627, vérifié en ladite Chambre des Comptes le 28e dudit mois de juin et à ses provisions des 27e juillet et 13e aoust ensuivant, a ordonné et ordonne qu'il sera passé outre par ladite chambre à la réception dudit Robillard auxdits offices nonobstant et sans avoir esgard à l'opposition dudit Lavisey de laquelle il est débouté et condamné aux dépens. Fait au Conseil d'Etat du Roy estant à Paris le 27e jour de février 1630. *Signé* CORNUEL.

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à nos amis et féaux les gens de nos Comptes à Paris, salut. Par l'arrest ci attaché sous le contrescel de notre chancellerie ce jour d'huy donné en notre Conseil d'Etat entre M. Guillaume Robillard pourvu des offices de conseiller ancien alternatif et triennal

Digitized by Google

des fortifications, réparations et avitaillements des villes, places et châteaux au département de Metz, Thoul et Verdun demandeur et deffendeur d'une part, et M. Pierre Lavisey aussi Contrôleur des fortifications. réparations et avitaillements des pays de Champagne et Brie defendeur et demandeur d'autre part, nous avons maintenu et gardé ledit Robillard en la possession et jouissance de sesdits offices conformément à l'édit de création d'iceux du mois de juin 1627 par vous vérifié le 28e dudit mois de juin, et à ses lettres de provision des 27e juillet et 13e aoust ensuivant ; à ces causes, nous vous mandons et ordonnons de passer outre à la réception dudit Robillard auxdits offices nonobstant et sans vous arrester à l'opposition dudit Lavisey de laquelle nous l'avons débouté et commandons à nos huissiers ou sergens premier sur ce requis de faire à la requeste dudit Robillard toutes significations deffenses..... et exploits nécessaires pour l'exécution dudit arrest sans qu'il soit tenu de demander autre permission. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 27e jour de février l'an de grâce 1630 et de notre règne le vingtième. Signé par le Roy en son Conseil : Cornuel, et scellé du grand sceau de cire jaune à simple queue.

Collationné aux originaux par moi conseiller et secrétaire du roi, soussigné. GUILLEMEAU.

28

Arrêt ordonnant le renvoi de Robillard devant le Conseil privé pour répondre aux fins de la requête de Lavisey et faisant défense de troubler ce dernier dans la possession de son office de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun. — 20 décembre 1630.

Extrait des registres du Conseil privé du Roi.

Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par M. Pierre Lavisey, conseiller de Sa Majesté et contrôleur général ancien alternatif et triennal des réparations, fortifications et avitaillements des provinces de Brie et Champagne, et des villes de Metz,

Digitized by Google

Thoul et Verdun et terres adjassan contenant qu'encores qu'il soit bien légitimement pourvu desdits offices en vertu d'édits bien et dûment vérifiés ou il n'y a été besoin, et qu'il en soit en bonne et paisible possession depuis longues années, néanmoins pour avoir voulu faire sa charge plus exactement que ne désiroient ceux qui conduisaient les ouvrages de la citadelle de Verdun pour avoir refusé de contrôler des dépenses douteuses dont les marchés ni les toises n'avaient été faites avec lui, on auroit trouvé moyen de lui soustraire un sien commis nommé Robillard qui exerçoit ladite charge sous lui en ladite ville de Verdun sous son nom leur trois offices de conseiller des fortifications esdites villes de Metz, Thoul et Verdun en vertu d'un édit du mois de juin 1627 et puis le refus par lui fait de contrôler lesdites dépenses, lequel édit on auroit fondé sur ce qu'on prétendoit que lesdits offices n'avoient jamais été créés en titre et ledit Lavisey ne les exerçoit que par commission; à quoi ledit Lavisey ayant résisté et formé opposition à la réception dudit Robillard en la chambre des Comptes, ledit Robillard se seroit pourvu au Conseil, où sur une requête par lui présentée sans ouir ni appeler le suppliant il auroit obtenu arrest le 6 aoust 1628 par lequel il auroit fait ordonner qu'il exercerait les dits offices par commission sans préjudice des droits des parties au principal, lequel, bien que le procès en fut pendant aux registres de l'hôtel comme s'agissant d'un titre d'office, il fut depuis jugé par congé définitivement à son avantage audit conseil le 27e février sans aucune demande précise, requête, lettres ni exploit libellé sans qu'il y ait aucune assignation ni appointement de règlement pris en la cause qui pust donner forme à l'instance, ayant par ce mauvais procédé dépouillé le suppliant de sesdits offices qui lui ont été donnés en partage après le decédez de son père et qui font les meilleures parties de ses biens, et pour ce que lesdits arrêts et avis donnés en conséquence n'ont pour fondement que la fausseté et supposition dudit Robillard, lequel bien qu'il sût que ledit suppliant en étoit pourvu en titre comme ayant été son commis, a néanmoins malicieusement soutenu et mis en fait qu'ils n'étoient exercés que par commission; icelui suppliant requeroit qu'il plut à Sa Majesté réparer ladite surprise et sans avoir égard auxdits

Digitized by Google

arrests, le maintenir en sesdits offices et condamner ledit Robillard à la restitution des fruits et émoluements d'iceux en 20.000 livres d'amende pour ladite supposition, et en tous ses dépens dommages et intérêts du moins le renvoyer auxdits registres de l'hôtel sur le titre dudit office et par appel en la Cour de Parlement de Paris, et cependant, attendu son titre, sa longue possession esdites charges faire défense audit Robillard de le troubler en l'exercice d'icelles à peine de 10.000 livres et de tous les despens, dommages et intérest. Vu ladite requeste signée du suppliant et Lamy son avocat, copie collationnée de l'édit de création en titre dudit office de contrôleur général des réparations fortifications, munitions et avitaillements de Metz, Thoul, Verdun, Luxembourg, domaine de Barrois, Lorraine et autres lieux y mentionnés du mois de aoust 1555 au profit de feu Mr Robert de Ligney, plusieurs extraits des comptes des réparations et fortifications de Champagne, Brye, Lorraine (1), Luxembourg, rendus pour les annés 1552, 54, 55, 56 et 57, copie de provisions dudit suppliant desdits offices de contrôleur ancien alternatif et triennal des 3e mars et 30e octobre 1618, sommation faite à la requeste dudit de Marillac audit Lavisey de contrôler les ordonnances y mentionnées avec les réponses dudit Lavisey au pied de chacune d'icelles des 29e avril 1626, extraits de la chambre tirés du compte de la trésorerie des fortifications de Champagne rendu par M. Louis Le Noir pour l'année 1625, copie de la commission donnée par le suppliant audit Robillard pour l'exercice du contrôle en la ville et citadelle de Verdun pendant l'année 1627 du premier janvier audit an ; révocation de ladite commission faite par ledit suppliant le 17e aoust ensuivant ; copie imprimée dudit édit du mois de juin 1627 portant création des offices de trésoriers et contrôleurs des fortifications des provinces où il n'y a esté pourvu, arrest du Conseil d'Etat du 24e juillet de la mesme année portant que les quittances tant de finances que marc d'or des offices de contrôleurs anciens alternatifs et triannaux des réparations fortifications et avitaillements des villes places et chasteaux au département de Metz Toul et Verdun seront expédiées et contrôlées et les provisions

(1) *Barrois.* Ce renvoi figure dans le texte.

Digitized by Google

sur icelles les noms en blanc, à la charge que ceux qui les lèveront ou auxquels elles auront esté baillées en paiement ou assignation bailleront leurs promesses tant au trésorier des parties casuelles, contrôleur général des finances que garde des rôles des offices de leur fournir les ampliations desdites quittances remplies des noms de ceux qui seront pourvus quand il les auront débitées sans tirer à conséquence ; arrests de la Chambre des Comptes des 15e septembre 1627 et 12e février 1628 sur les oppositions dudit Lavisey ; copie des lettres de commission octroyées audit Robillard du premier dudit mois de février ; arrest du Conseil d'Etat obtenu sur requête par ledit Robillard le 6e avril audit an 1628 portant entre autres choses que sans préjudice des droits des parties au principal, ledit Robillard fera exercice de laditè charge de contrôleur conformément aux susdites lettres de commission avec défense audit Lavisey de l'y troubler ; autre copie d'arrest dudit Conseil obtenu par ledit Robillard sur requête, le 8e février 1629 ; copie de l'édit de suppression des offices de trésoriers et contrôleurs des fortifications de Bretagne, Xaintonge et autres lieux du mois de janvier 1629 ; copie d'arrêt dudit Conseil obtenu par ledit Robillard le 27e février 1630 par congé contre ledit Lavisey, deux actes de protestation faites par ledit Lavisey les 12e février 1629 et 13e avril 1630, certificat du greffier garde des sacs et productions du Conseil du 18 mars audit an 1630 contenant que lesdits Robillard et Lavisey n'ont produit par devant lui aucune chose depuis le 14 mars 1628 ; copie d'arrest dudit Conseil d'Etat rendu sur la requête dudit Robillard le 18 septembre 1630 et autres pièces attachées à ladite requête, ouy le rapport du Sr de Laffemar, conseiller du Roi en son Conseil et maitre des requêtes ordinaire de son hostel commissaire à ce député et tout considéré, le Roy en son Conseil a ordonné et ordonne que ledit Robillard sera assigné audit Conseil pour répondre et procéder sur les fins de ladite requête et luy ouy, estre ordonné ce que de raison, et cependant lui a Sa Majesté fait défense de troubler ledit Lavisey en l'exercice, possession, jouissance desdits offices de Contrôleur des fortifications de Metz, Thoul et Verdun, jusqu'à ce que autrement par Ladite Majesté ait été ordonné, à peine de 3 000 livres d'amende et de tous dépens dommages et

Digitized by Google

intérêts. Fait au Conseil privé du Roi tenu à St-Germain en Laye le 20 décembre 1630. Collationné : LETENEUR.

Suit la signification habituelle de cet arrêt aux huissiers et sergents pour sa complète exécution.

29

Supplique présentée par Lavisey en vue d'obtenir modération de la somme à laquelle il a été taxé pour augmentation de gages et attribution de droits divers, du fait des offices de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun, d'autant que lesdits offices ont été tenus indûment par son commis Robillart. — Non daté, postérieur à 1632.

Au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil,

Sire, Pierre Lavisey, votre conseiller et contrôleur général ancien, alternatif et triennal des provinces de Champagne, Brie, Metz, Thoul et Verdun et terres adjacentes, remontre très humblement à Votre Majesté que par édit publié en juin 1627 les trésoriers et contrôleurs des fortifications de votre royaume ont été chargés du paiement d'une taxe sous prétexte d'une augmentation de gages, attribution de droits de taxations et chevauchées, et déchargés d'une recherche prétendue estre faite contre eulx pour la perception et jouissance desdits droits de tout le passé, nonobstant tous arrest et condamnations qui pourraient estre intervenues qui sont annulés et révocqués, faisant le paiement de laquelle taxe par lesdits officiers des fortiffications leur recours leur estre accordé contre leurs resignans, veuves, cautions ou héritiers à proportion que chacun d'eux aura joui desdites taxations et droits de chevauchée et outre par le même édit, Votre Majesté ayant créé et érigé en titre d'office des charges de trèsoriers et contrôleurs des fortifications ès lieux où elles ne s'exerçaient que par commission on y a compris le controlle des fortifications des villes de Metz, Thoul et Verdun encore que cet office soit de très ancienne création fondé en édit donne dès l'an 1555, ce qui est arrivé par la haine que deffunt

Digitized by Google

Mr le Maréchal de Marillac gouverneur de la citadelle de Verdun, avait conçue contre le suppliant qui n'avait pas voulu adhérer à toutes ses volontés dans le batiment de ladite citadelle, et si bien que cet édit est grandement ruineux pour le suppliant. Car outre que sous prétexte desdites nouvelles attribution et décharges il a été taxé à une somme notable, ses offices de contrôleur des fortifications au département de Metz, Thoul et Verdun ont esté tenus par Mr Guillaume Robillart son commis qui ne servait que de confidentaire en cette rencontre pour contribuer à la despouille de son maitre qu'il avait trahy, et comme ledit sieur de Marillac, avait procuré cette prétendue création pour se conserver dans lesdits offices et n'avoir point de contrôleur qui ne fut à sa dévotion et disposition toutte entière, continuant le meme desseing et pour desmouvoir toutes personnes de tenir les dits prétendus offices aux parties casuelles de Votre Majesté, il les a fait taxer fort haultement et beaucoup au delà des taxes ordinaires qui ont accoutumé d'être faites en votre conseil, ce qui lui a esté facile d'obtenir non seulement pour le crédit qu'il avait lors à cause de son frère qui estoit garde des sceaux, mais aussi parce que faisant tenir lesdits offices sous le nom entreposé dudit Robillard, il a fait recevoir pour argent comptant et paiement desdits offices des dépenses imaginaires qu'il disait avoir faites dans la dite citadelle de Verdun desquelles Votre Majesté demeurait par ce moyen d'autant quitte et déchargée. Or cette affaire a eu telle suite que nonobstant l'édit de l'an 1555 et autres donnés ensuite pour les offices alternatifs et triennaux qui assurent le titre du suppliant, nonobstant deux arrest par lui obtenus l'un par provision, l'autre définitif et contradictoire pour la pleine et entière maintenue de ses charges, nonobstant aussi que l'édit de juin 1627 qui est le seul titre de Robillard ne peut avoir lieu au département de Metz, Thoul et Verdun, puisque cet édit est conditionné et ne dépossède que les commissionnés et que le suppliant y exerçoit sa charge de controleur en titre d'office ledit Robillard se vante que par arrest resolu en vostre conseil on veut réduire le suppliant à cette extrémité de rembourser ledit Robillard de la finance qu'il justifiera estre entrée actuellement aux coffres de Sa Majesté, auquel remboursement le suppliant

Digitized by Google

ne pouroit parvenir sans souffrir une grande incommodité en ses affaires et sans emprunter le secours de ses amis quoi faisant-il ne serait pas juste de le contraindre payer une somme immense de 48 000 livres que ledit sieur Maréchal de Marillac a fait employer dans les quittances de finance sous le nom dudit Robillard pour les considérations ci-dessus alléguées. Car pour demeurer dans les données des règles ordinaires il est certain que les offices de finances n'ont accoutumé d'estre taxés que sur le pied du dernier dix ou du dernier douze des gages qui leur sont attribués, sur quoi on accorde toujours quelque remise. Et oultre a-t-on accoutumé de donner la préférence aux anciens officiers sous de meilleures conditions, entrant dans toutes lesquelles considérations légitimes, la finance des prétendus offices faits par Robillard se trouvera sujette à une grande modération eu égard aux gages qui leur sont attribués qui ne sont que de 800 livres pour chacun des dits offices [par ainsi l'on voudrait faire prendre des gages sur le pied du dernier dix-huit ou vingt (1)] Car quant aux taxations et droit de chevauchée qui ne sont que de 800 livres en l'année (2)... .... elles ne se taxent pas à si haute raison attendu qu'elles passent pour le prix du travail des officiers et tiennent lieu de récompense des frais auxquels l'exercice de leur charge les oblige, mesme qu'il ne serait pas raisonnable d'assujettir les officiers à financer aucune chose pour lesdites taxations et droits de chevauchée si ce n'était pour leur servir de titre seulement, et partant si on veut donner au suppliant le choix du remboursement ce ne peut être que sur une taxe nouvelle et légitime faisant lequel remboursement il serait trop dur qu'il demeurât encore surchargé de la taxe qui a été faite sur lui en conséquence du susdit édit du mois de juin 1627 en vertu duquel Robillard a été pourvu puisqu'il ne souffre que trop de perte en la prétendue nouvelle création des offices au département de Metz, Toul et Verdun, lui en la personne duquel se rencontrent toutes les circonstances favorables d'ancien officier titulaire fondé en édit qui n'est point suprimé icy revoqué d'une possession et jouissance pendant un

(1) En marge, de la main de Pierre Lavisey.
(2) Illisible.

Digitized by Google

long cours d'années et de deux arrests de maintenue, de tous lesquels avantages qui sont justes et légitimes il est menacé de ne se pouvoir conserver qu'en achetant ses charges encore une seconde fois. A ces causes, Sire, et eu egard tant aux grands frais par le suppliant soufferts pendant cinq ou six années de procédure qu'à la non jouissance de ses charges et pertes de fonds, lesquels despens et restitutions de fonds montant à plus de 10 000 livres lui estaient adjugés par l'arrest contradictoire donné en Votre Conseil le 20 janvier dernier, plaise à Votre Majesté ordonner qu'en faisant par le suppliant ledit remboursement si bon lui semble après que nouvelle taxe aura été faite desdits offices prétendus créés par l'édit du mois de juin 1627, sur le pied du denier dix des gages y attribués et des taxations et droits de chevauchée à quelque somme modérée avec la remise du sixième ainsi qu'il a accoutumé de ce faire en tel cas et principallement à l'égard des officiers qui se trouvent lésés en semblables créations nouvelles, iceux offices de contrôleur ancien, alternatif et triennal des fortifications au département de Metz, Thoul et Verdun prétendus nouvellement créés demeureront esteints et supprimés et qu'en ce faisant les dits gages taxations et droits de chevaulchées et autres droits des prétendus offices dudit Robillard seront réunis incorporés aux offices dudit suppliant [et employés dorenavant avec les anciens gages dans l'estat de la recette générale des finances de Champagne, suivant ledit édit du mois de juin 1627 (1)] pour en jouir par lui avec les autres gages et droits de chevaucher et autres droits attribués à sesdits offices conformément à son édit de création de l'an 1555 et autres des alternatifs et triennaux en vertu desquels ledit suppliant est pourvu, qui seront par cet effet pleinement autorisés et confirmés tant pour les trois offices de contrôleur ancien alternatif et triennal des réparations, fortiffications, munitions et avitaillements de Metz, Thoul et Verdun, qu'autres provinces, pais, villes, places et châteaux estant au deça du fleuve du Rhin, ainsy qu'elles sont plus au long exprimées dans le susdit édit de 1555, et en outre ordonner que la finance qui

(1) En marge.

Digitized by Google

sera payée par ledit suppliant pour la suppression desdits offices de contrôleur des fortifications de Metz, Thoul et Verdun lui tiendra lieu de la taxe sur lui faite tant pour raison des corrections jugées contre lui que pour les attributions nouvelles faites desdits offices par ledit édit du mois de juin 1627 dont il demeura déchargé sans préjudice à lui de son recours contre ses resignans, veuve et héritier selon la teneur dudit esdit de juin 1627 et pour cet effet ordonner touttes lois, esdits, déclarations et arrests à ce nécessaire estre expédiés au suppliant qui continuera ses vœux et prières pour la prospérité et santé de Votre Majesté. LAVISEY.

30

État de la distribution et département de la somme de 25 000 livres que le Roi a ordonnée et affectée aux réparations et fortifications à faire aux villes, citadelles et places fortes de la province de Champagne durant la présente année 1619 (1).

. . . . . .

METZ.

Pour travailler à la contrescarpe.

Pour transporter la terre des fossés dans la citadelle et à la basse court pour former le bastion de la Vallette.

Pour les réparations des brèches, portes, ponts levis et dormants, logis des soldats, magasins, corps de garde et sentinelles.

VERDUN.

Pour travailler aux réparations des brèches, portes, ponts levis, ponts dormants, corps de garde et sentinelles.

TOUL.

Pour travailler aux réparations des brèches, portes, ponts, corps de garde et sentinelles.

. . . . . .

(1) Titre original.

Digitized by Google

Et quant aux appointements des sieurs de Chastillon et Erard (1), ingénieurs et leurs deux commis à la conduite des desseings, n'en sera cy employé aucune chose d'autant qu'ils seront payés par le trésorier de l'Epargne.

Fait au Plessis-lès-Tours, le 21 juillet 1619.

LOUIS (2).

31

État du département et distribution de la somme de 69 500 livres ordonnée par le Roi pour les réparations et fortifications des villes et châteaux et places fortes de la province de Champagne, Metz, Toul et Verdun en l'année présente 1623 (3).

. . . . . .

METZ.

Pour continuer le revêtement de la contrescarpe du fossé de la citadelle du côté de la ville.

Pour vider la terre des fossés d'icelle contrescarpe et la placer ès lieux les plus convenables de ladite citadelle, pour former le bastion de la Vallette pour les réparations des logis des soldats, magasins, ponts, portes, corps de garde et sentinelles de ladite citadelle.

Pour les réparations des châteaux de Vry et d'Esnery (4) étant dans le pays Messin.

Pour tous les articles ci-dessus la somme de..... 12 000[l].

VERDUN.

Pour les réparations des brèches, ponts et portes de ladite ville..... 4 000[l].

(1) V. le commencement du chap. VI.
(2) Signature autographe.
(3) Titre original.
(4) Voir chap. IX, § 1.

Digitized by Google

TOUL.

(Comme ci-dessus)..... 4 000[l].

. . . . . .

32

État du département et distribution de la somme de 29 800 livres que le Roi veut et entend être faite par M. Louis le Noir, trésorier des fortifications et réparations de la province de Champagne, Metz, Toul et Verdun, durant la présente année 1624 (1).

PREMIÈREMENT

Pour les réparations et fortifications des places frontières de la province de Champagne et villes de Toul et Verdun il ne sera en employé aucune chose d'autant qu'il n'a été destiné aucun fonds pour cet effet, ci..... Néant.

METZ.

Pour continuer le revêtement de la contrescarpe du fossé de la citadelle du côté de la Ville.

Pour vider les terres des fossés de la contrescarpe, et les placer ès lieux plus convenables de la citadelle et pour former le bastion de la Vallette.

Pour les réparations et entretènements des logis des soldats, magasins, ponts, portes, corps de garde et sentinelles.

Pour les réparations des chasteaux de Vry et d'Esnery étant dans le pays Messin.

Pour tous les articles ci-dessus la somme de vingt mil livres, ci..... 20 000[l].

Sera ci employée la somme de trois cents livres pour les bois et chandelles de Maizières pendant ladite année, ci..... 300[l].

Gages et taxations.

Au Contrôleur général étant en charge la somme de 1 800 livres, ci..... 1 800[l].

(1) Titre original.

Digitized by Google

Au Contrôleur général de Metz, pour ses gages la somme de 1 000 livres, ci..... 1 000[l].
Au pourvu des offices de Contrôleur triennal des fortifications de Champagne et Metz pour ses gages attendu qu'il n'a été employé en la recette générale la somme de 1 300 livres, ci..... .. 1 300[l].
Aux trois trésoriers généraux des fortifications pour leurs gages la somme de 3 000 livres, ci..... 3 000[l].
Au trésorier étant en exercice pour son entretènement et taxation ordinaire la somme de 1 800 livres, ci..... ..... 1 800[l].
Pour son épice, façon et reddition des comptes et recouvrement de droits..... 600[l].
Pour total de la dépense contenue au présent état .. . . 29 800[l].
Pareille au fonds destiné.

Fait et arrêté par le Roy à Saint-Germain-en-Laye, le 17[e] jour d'aoust 1624.

Signé : Louis, *et plus bas :* Pottier.

Collationné à l'original par moi, secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances.

Le Tellier (1).

33

Contrôle des dépenses faites à Metz (y compris les châteaux de Vry et Ennery), Toul et Verdun, en l'année 1623.

. . . . . .

Metz.

Maçonnerie.

A Dimanche Bayart, construction d'un escalier et d'une écurie dans la maison du roi, et d'un bâtardeau dans les fossés de la citadelle (ordonnance de M. de Saint-Quentin, commandant audit Metz et de M. le Grand Prieur)..... 620[l] » »
A Jean Bidault (construction d'une chambre et d'une garde-robe au derrière du logis du S[r] Cormier)..... 615[l] » »
A Jean Grata, travaux dans la maison du S[r] Grateloup, lieutenant en ladite citadelle..... 326[l] 12[s] »

(1) Signature autographe.

Digitized by Google

Fourniture de chaux.

A Jacob Dangelez, Jouan Barthellemy, Jean le Chouable et Toussaint Euselin.....	415l	»	»

Charpenterie.

A Nicolas Aubry, maître charpentier.....	625l	»	»

Couverture.

A Sébastien Aloff, maître couvreur..... ...	903l	»	»
Au même.....	2 808l	15s	4d.

CHATEAUX DE VRY ET ESNERY.

Réparations.

A Nicolas Aubry, travaux divers.....	1 182l	»	»

Menuiserie.

A Nicolas Bouton	100l	»	»

Serrurerie.

A Jean le Brun, dit Cugny, marchand serrurier.....	353l	»	»

Vitrerie.

A Claude Chaperon, maître vitrier	100l	»	»
A Jean Feron, ouvrages de gazonnage..... ...	30l	»	»

Publications.

David Vuillart, sergent royal à Metz	6l	»	»
Total pour Metz	8 201l	7s	4d.

VERDUN.

Maçonnerie.

A Nicolas Gassin, réparations des brèches et rehaussement du bastion de la porte de France (ordonnance de M. de Suzanne)	2 225l	»	»

Digitized by Google

Chaux.

A Nicolas Mioselle.....	415l	»	»

Publications.

A Dieudonné Derdet, notaire au tabellionnage de Verdun.	6l	»	»
Total pour Verdun.....	2646l	»	»

TOUL.

Couverture.

A Claude Humbert, couverture des bois du tour des murailles de la ville (ordonnance de M. du Mesnil, lieutenant du roi, et de M. le Baron de Vannes).....	865l	»	»
A Claude Grandidier, travaux divers.....	210l	»	»

Charpenterie.

A... Cabillet, maître charpentier (bois du tour des murailles de la ville).....	807l	11s	6d.
Au même (travaux aux combles de plusieurs tours).....	600l	»	»

Publications.

A François Liégeois, huissier royal à Toul.....	6l	»	»
Total pour Toul.....	2488l	11s	6d.

. . . . . .

34

État des sommes restant dues pour solde des travaux exécutés à Metz en 1624.

Parfaits paiements à faire.

De la vidange de terre de Bidault.....	1353l	5s	»
De la fourniture de chaux Dangille	440l	»	»
De la contrescarpe Friant.....	627l	10s	»
Réparations magasin Gratas.....	150l	»	»
D'autres réparations Gratas.....	70l	»	»

Digitized by Google

Façon de charpenterie et fourniture de bois de bauchons, longerons et pillot Aubry	75l 19s 6d
D'autre charpenterie Aubry	53l 5s »
Couverture Alloff	12l » »
id.	5l » »
Menuiserie Nicolas	36l 16s »
Serrurerie Lebrun	99l 10s »
id.	36l 3s »
Vitrerie Daraux	90l 14s »
Somme	3 049l 12s 6d
Fonds	2 182l 10s »
Manque de fonds	867l 2s 6d

Au dos est écrit : Metz parfait paiement de l'année 1624 pour la citadelle de Metz.

35

État de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1625.

PREMIÈREMENT

Par deux ordonnances de M. de Marillac pour le reste dû de l'année 1623 ..... 1 245l 4s.

Publications.

Pour plusieurs publications d'ouvrages et grosses en parchemin et papier de contrats d'acquisition, au profit du Roi, de maisons, héritages et vignes ..... 40l »

Vidange de terre.

Par marché du 13 octobre à raison de 49 sols la toise et neuf ordonnances la somme de ..... 11 623l »

Par autre marché du 20 dudit mois à raison de 70 sols la toise, et cinq ordonnances la somme de ..... 6 273l »

Autre vidange de terre faite à la nouvelle porte de la ville du côté de France.

Par marché dudit 20 octobre à 35 sols la toise par une ordonnance la somme de ..... 803l.

Digitized by Google

Fourniture de fascines.

Par marché du 25 dudit mois à raison de 9 livres le cent de fascines de 8 pieds de long et 3 pieds de circonférence par une ordonnance la somme de 900 livres et 3 livres pour le tout, ci ..... 903[l].

Fourniture de chaux.

Par marché du 24 octobre à raison de 68 sols la queue de chaux de Rarécourt par deux ordonnances la somme de..... 2 503[l] 5[s].

Maçonnerie.

Bastion royal.

Par marché du 13 octobre et une ordonnance à raison de 19 livres 10 sols la toise cubique la somme de..... 1 803[l].

Pavillon royal.

Par marché du 14 octobre, à raison de 11 livres la toise courant et 4 ordonnances la somme de..... 2 603[l].

Bastion la Reine.

Par marché du 13 octobre à raison de 17 livres 10 sols la toise cubique et quatre ordonnances, la somme de ..... 2 103[l].

Pavillon du retranchement de Catou.

Par marché du 14 octobre à 110 sols la toise courante et 4 ordonnances la somme de..... 1 303[l].

Revêtement dudit retranchement.

Par marché du 13 octobre à 15 livres 5 sols la toise cubique la somme de..... 303[l].

Porte neuve de la Ville.

Par marché du 20 octobre à 16 livres 10 sols la toise courante du portail et piles, à 110 sols la toise courante des corps de garde de ladite porte et tout fournir même la chaux, par une ordonnance la somme de..... 803[l].

Digitized by Google

Maçonnerie, charpenterie et couverture de guérites.

Par marché du 25 octobre, moyennant la somme de 240 livres et par une ordonnance de la somme de..... 273[l].
Par un marché de 4 maisonnettes de soldats et la couverture de 200 toises de muraille, moyennant la somme de 830 livres, par une ordonnance, la somme de..... ..... 803[l].
Par un marché de charpenterie de plusieurs guérites, palissades, portes et couvertures, moyennant la somme de 263 livres, et une ordonnance, la somme de.. .... 256[l].

Autre charpenterie.

Par marché du 20 octobre de la charpenterie des portes, ponts levis et dormants,...., bascules, garde-fous, barrières et tournants, guérites et autres ouvrages à faire aux pavillons royal et du retranchement de Catou, moyennant la somme de 155 225 livres par trois ordonnances, la somme de..... .... 1 903[l].

Autre charpenterie de ladite porte neuve de la ville.

Par marché du 20 octobre de la charpenterie à faire à ladite porte, ponts levis et dormants ....., bascules, palissades, et au corps de garde et guérites d'icelle porte, moyennant la somme de 152 100 livres par deux ordonnances, la somme de..... ..... 5 003[l].

Fourniture de fer.

Par marché du 20 octobre, moyennant 2 sols 6 deniers la livre de fer, par trois ordonnances, la somme de..... 1 193[l].
Pour clous et broches des grandes portes par ordonnance verbale, la somme de..... ..... 65[l] 14[s].
Pour tout le fer fort, tant pour la menuiserie que pour la serrurerie par ordonnance verbale..... 36[l].

Dépense ajournée.

D'un rôle depuis le 14 octobre jusqu'à fin novembre .... (1).
A la somme de..... 925[l] 12[s].
Par une ordonnance du dernier octobre pour plusieurs ouvrages de maçonnerie et fournitures à spécifier par parties, la somme de 112[l] 8[s].

(1) Illisible.

Digitized by Google

Par une ordonnance verbale du sieur de Marillac du 1er novembre pour une corde du puits de la citadelle (1) ..... et raccoutrage et referrage du (1) ..... de la couverture dudit puits, la somme de. 45l.

Pour l'achat fait de maisons, vignes et héritages, ainsi qu'il appert par les contrats et les acquisitions, la somme de ..... 6 689l 5s.

Aux experts, arpenteurs, reviseurs et instrumenteurs par une ordonnance, la somme de ..... 80l.

A trois conducteurs de dessins par trois ordonnances de M. de Marillac pour chacun trois mois... à 100 livres par mois, la somme de. 900l.

Somme (2).... ..... 51 523l 7s.

36

Registre et contrôle particulier de la dépense faite pour les fortifications et réparations des ville et citadelle de Verdun, tenu par moi Guillaume Robillart, commis au contrôle des dites fortifications et réparations pendant la présente année 1626, ladite dépense payée et acquittée par M. Pierre Carré, trésorier général desdites fortifications et réparations, par les mains de son commis audit Verdun (3).

PREMIÈREMENT.

Vidange de roc et terres.

A Charles Maupassant sur lesdits ouvrages par lui faits ès fossés de ladite citadelle suivant l'adjudication à lui faite le 13 octobre 1625 et continuation d'icelle du 29 juillet 1626 par ordonnance de M. de Marillac, gouverneur desdites ville et citadelle, du premier jour d'août audit an 1626, par moi enregistré le dit jour la somme de 12 000 livres, ci..... 12 000l.

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 8e dudit mois d'août p. m. c. l. j. (4), la somme de 6 500 livres, ci. 6 500l.

A lui sur lesdits ouvrages par autre ordonnance dudit sieur, du 15e dudit mois d'août p. m. c. l. j. la somme de 1 500 livres, ci..... 1 500l.

(1) Illisible.

(2) Total.

(3) Titre original.

(4) Je mets désormais en abrégé la formule « par moi enregistré ledit jour » qui se répète identique à chaque article.

Digitized by Google

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 15 septembre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 3 000 livres, ci ..... 3 000[l].
A lui sur lesdits ouvrages par autre ordonnance dudit sieur du 1[er] octobre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 1 713 livres, ci . . 1 713[l].
A lui sur iceux ouvrages par autre ordonnance dudit sieur du 15[e] novembre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 1 500 livres, ci. 1 500[l].
A lui sur lesdits ouvrages par autre ordonnance dudit sieur du 10 décembre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 7 000 livres, ci. 7 000[l].
Somme.. .... 33 213[l].

Autre vidange de roc et terre.

A Estienne Brugnon sur lesdits ouvrages par lui aussi faits ès fossés de ladite citadelle suivant l'adjudication au rabais à lui faite le 20 octobre 1625 et continuation d'icelle du 29 juillet 1626 par ordonnance dudit sieur du 1[er] août ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 1 000 livres, ci..... .... 1 000[l].

Autres paiements à lui faits sur les mêmes ouvrages (1) :

Du 4 août	1 800[l]	»
Du 8 août	1 000[l]	»
Du 13 août	1 000[l]	»
Du 15 septembre	1 600[l]	»
Du 30 septembre	1 466[l]	16[s]
Du 1[er] octobre.....	1 700[l]	»
Somme.	8 566[l]	16[s]

Autre vidange de roc et de terre.

A Thomas Grojan, par ordonnance dudit sieur du dernier jour de juin audit an 1626 p. m. e. l. j. la somme de 304 livres 18 sols pour son parfait et entier paiement de la somme de 1 404 livres 18 sols pour 401 toises 56 pieds cubes de vidange de roc et terre par lui faits en divers lieux desdits fossés de ladite citadelle en raison de 70 sols chacune toise cube suivant ladite adjudication faite audit Brugnon (2) le 20 octobre 1625 et l'acte du toisé et réception desdits ouvrages dudit jour dernier juin audit an, ci..... 304[l] 18[s].
Somme par soi.

(1) Ces paiements étant inscrits au registre en la même forme qu'à l'article ci-dessus je n'en donne, pour abréger, que le total et la date.
(2) Il faut lire Grosjean. Voyez l'article suivant.

Digitized by Google

Autre vidange de terre.

Audit Grojan par autre ordonnance dudit sieur du 26e juillet audit an 1626 p. m. e. l. j. la somme de 374 livres 8 sols pour son parfait et entier paiement de la somme de 1 824 livres pour 1 042 toises 61 pieds et 7/8 de pied cubes de vidange de terre par lui faite pour la construction de la porte neuve de la ville à raison de 25 sols chacune toise cube suivant l'adjudication au rabais à lui faite le 20 octobre 1625 et le toisé et réception desdits ouvrages dudit jour 26e juillet 1626, ci ..... 374l 8s.

Somme par soy.

Autre vidange de terre.

Audit Grojan entrepreneur d'autres ouvrages de vidange de terre pour la construction de l'église et couvent des pères capucins de ladite ville de Verdun moyennant 35 sols la toise cube suivant l'adjudication au rabais du 1er jour d'octobre 1626 portant ordonnance et quittance de la somme de 3 livres pour les vins dudit marché, ci ..... 3l.

A lui sur ladite vidange par ordonnance dudit sieur du 10 décembre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 108 livres, ci ..... 108l.

Somme ..... 111l.

Rôle à journée.

A plusieurs ouvriers manœuvres, terrillons et autres personnes qui de l'ordonnance et commandement verbal dudit sieur ont travaillé tant à battre et former avec terre grasse, fascines et eau les bastions Royal, d'Angoulême et Marillac qu'à former les talus de terre le long des courtines de ladite citadelle depuis le 15e jour d'avril 1626 jusqu'au 18 juillet ensuivant par ordonnance dudit sieur étant au pied du rôle d'iceux ouvriers et de leur journée dudit jour 18e juillet la somme de 319 livres 12 sols, ci ..... 319l 12s.

A plusieurs desdits ouvriers et autres qui de l'ordonnance et commandement verbal dudit sieur ont continué de travailler èsdits ouvrages depuis le 20 dudit mois de juillet jusqu'au 26e septembre ensuivant par ordonnance dudit sieur étant aussi au pied du rôle d'iceux ouvriers et de leur journée dudit jour 26e septembre p. m. e. l. j. la somme de 385 livres 8 sols, ci 385l 8s

Somme ..... 705l.

Digitized by Google

Terrillonnage et battement de talus.

A Estienne Brugnon entrepreneur desdits ouvrages à raison de 9 sols pour chacune toise suivant le marché et adjudication au rabais du 1er octobre 1626 portant ordonnance et quittance de la somme de 3 livres pour les vins dudit marché, ci..... 3l.

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 8e jour dudit mois et an, p. m. e. l. j. la somme de 60 livres, ci..... 60l.

Somme..... .... 73l.

Fourniture de fascines.

A Jacques Drouart, par ordonnance dudit sieur du 1er août 1626 p. m. e. l. j., la somme de 1 710 livres pour son parfait paiement de 19 milliers de fascines par lui fournies depuis le 1er janvier 1626 jusques au 25e juin en suivant à raison de 90 livres pour chacun millier suivant le marché au rabais du 25 octobre 1626, ci..... 1 710l.

Somme par soi.

Fourniture de chaux.

A Jacques Drouart sur ladite fourniture de chaux par lui faite suivant l'adjudication au rabais du 14 octobre 1625 et continuation d'icelle a lui faite le 29 juillet 1626 par ordonnance dudit sieur du 30 dudit mois de juillet p. m. e. l. j. la somme de 6 050 livres 12 sols, ci. 6 050l 12s.

A lui sur ladite fourniture de chaux par ordonnance dudit sieur du 1er août 1626 p. m. e. l. j. la somme de 2 000 livres, ci..... 2 000l.

A lui par autre ordonnance dudit sieur du 8 dudit mois d'août p. m e. l. j. la somme de 4 140 livres pour son parfait paiement de la somme de 16 010 livres 12 sols pour 4 709 queues de chaux par lui fournies et livrées dans les ateliers de ladite citadelle dudit Verdun depuis le 1er jour de janvier 1626 jusques au 8 août ensuivant ci..... ..... 4 140l

Autres paiements :

Du 8 septembre.....	6 000l	»
Du 10 octobre.....	5 791l	12s
Du 31 novembre.....	6 000l	»
Du 10 décembre.....	7 000l	»
Somme.....	36 985l	4s

Digitized by Google

Maçonnerie bastion royal.

A Paul Maupassant sur lesdits ouvrages suivant le marché au rabais du 5 octobre 1625 et continuation d'icelui du 29 juillet 1626 par ordonnance dudit sieur du 1er août 1626 p. m. e. l. j. la somme de 4 400 livres, ci .. .. 4 400l.

Autres paiements :

Du 8 août.....	4 000l »
Du 25 août.....	4 800l »
Du 15 septembre.....	4 000l »
Du 30 septembre.....	4 000l »
Du 15 novembre.....	2 922l 10s
Du 10 décembre.....	2 000l »
Somme.....	26 122l 10s

Bastion la Reine.

A Anthoine de la Lande sur lesdits ouvrages, suivant l'adjudication au rabais du 13 octobre 1625 et la continuation d'icelle à lui faite le 29 juillet 1626 par ordonnance dudit sieur du 8e jour dudit mois d'août 1626 p. m. e. l. j. la somme de 3000 livres, ci..... 3 000l.

Autres paiements :

Du 15 août...	4 000l.
Du 15 septembre.....	5 000l.
Du 30 septembre.....	5 000l.
Du 15 novembre...	1 000l.
Du 10 décembre.....	5 500l.
Somme.....	23 500l.

Revêtement du retranchement Cathou.

Audit de Lalande sur lesdits ouvrages suivant l'adjudication au rabais du 13 octobre 1625 et la continuation d'icelle faite audit de La Lande le 29 juillet 1626 par ordonnance dudit sieur du 8 août 1626 p. m. e. l. j. la somme de 1 000 livres, ci..... 1 000l.

Autres paiements :

Du 15 août.....	2 000l.
Du 15 septembre.....	1 400l.
Somme.....	4 400l.

Digitized by Google

Bastions de Médicis et Mortières et Courtine d'iceux.

Audit de La Lande sur lesdits ouvrages de maçonnerie par lui entrepris faire pour le revêtement desdits bastions et courtines à raison de 24 livres la toise cube par marché au rabais du 29 juillet 1626 portant ordonnance et quittance de la somme de 6 018 livres, ci. 6 018[l].
Somme par soi.

Pavillon Mortière.

Audit de Lalande sur les ouvrages de maçonnerie par lui entrepris faire pour la construction dudit pavillon à raison de 23 livres la toise courante par marché dudit jour 29 juillet 1626 portant ordonnance et quittance la somme de 1 509 livres, ci .... 1 509[l].
Somme par soi.

Autre maçonnerie.

A Thomas Grojan sur les ouvrages de maçonnerie par lui entrepris faire pour la construction du corps de garde du bastion la Reine et réparations du magasin de Chaucetel et maison presse icelui à raison de 4 livres la toise courante suivant le marché au rabais à lui fait le 29 juillet 1626 portant ordonnance et quittance la somme de 303 livres, ci..... .... 303[l].
A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 15 août ensuivant p. m. e. l. j., la somme de 150 livres, ci ..... 150[l].
A lui par ordonnance dudit sieur de Marillac du 16 septembre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 154 livres 6 sols 8 deniers pour son parfait et entier paiement de la somme de 604 livres 6 sols 8 deniers pour 151 toises 12 pieds courant de maçonnerie par lui faite tant pour la construction dudit corps de garde que pour la réparation des magasin et maison à raison de 4 livres chacune toise courante suivant l'adjudication au rabais à lui faite le 29 juillet dernier et le toisé et réception desdits ouvrages dudit jour 16 septembre 1626, ci. 154[l] 6[s] 8[d].
Somme .... 607[l] 6[s] 8[d].

Autre maçonnerie.

A Luc Friant sur les ouvrages de maçonnerie par lui entrepris faire dans ladite citadelle pour les réparations des maisons de Chancetel et la construction d'un gros mur au derrière desdites maisons pour le soutènement des terres du rempart, par marché au rabais du 24 août 1626 portant ordonnance et quittance, la somme de 303 livres. ci..... .... 303[l].

Digitized by Google

Autres paiements :
Du 15 septembre..... 300[l].
Du 10 décembre..... 197[l].
Somme..... 800[l].

Autre Maçonnerie.

A Luc Friant par ordonnance dudit sieur du 26 juillet 1626 p. m. e. l. j. la somme de 1242 livres 6 sols 1 denier et un tiers de denier pour son parfait paiement de la somme de 3 166 livres 11 sols 1 denier et un tiers de denier, savoir : 217 livres 10 sols pour 124 toises 67 pieds cubes de vidange de terre à raison de 35 sols chacune toise cube 1 783 livres 1 sol 1 denier et un tiers de denier pour 254 toises 26 pieds et un seizième de pied courant de maçonnerie à raison de 7 livres chacune toise courante et 666 livres pour réparations, tous lesdits ouvrages faits par ledit Friant au logis du roi dans la citadelle dudit Verdun suivant le marché au rabais du 20 mars 1626 le toisé et réception desdits ouvrages dudit jour 26 juillet, ci. 1 242[l] 6[s] 1[d] et 1/3[l]
Somme par soi.

Autre maçonnerie porte neuve.

A Luc Friant par ordonnance dudit sieur du 15 septembre 1626 p. m e. l. j. la somme de 200 livres sur lesdits ouvrages par lui entrepris faire par marché au rabais du 20 octobre 1628 (1) ..... 200[l]
Somme par soi.

Autre maçonnerie logis du roi dans la ville.

A Aubry Collet maître maçon entrepreneur desdits ouvrages et autres de pavé moyennant la toise courante de ladite maçonnerie de 6 livres et de 3 livres 5 sols aussi chacune toise courante dudit pavé suivant le marché et adjudication au rabais à lui faits le 1[er] jour d'octobre 1626 portant ordonnance et quittance de la somme de 3 livres, ci..... 3[l].
Autre paiement, du 8 octobre..... 640[l].
Somme..... 643[l].

Autre maçonnerie et vidange de terre.

A Didier Aubert, entrepreneur de plusieurs ouvrages de maçonnerie et vidange de terre à faire pour le rétablissement des magasins à blé

(1) Sic. Mais c'est évidemment une erreur.

Digitized by Google

et moulins de St-Vanne que autres lieux dans la citadelle à raison savoir la toise courante de ladite maçonnerie de 6 livres, et la toise cube de ladite vidange de terre de 60 sols suivant l'adjudication au rabais du 1er octobre 1626 portant ordonnance et quittance de ladite somme de 3 livres pour les vins dudit marché, ci..... 3l.

Autre paiement, le 8 octobre..... 840l.

Somme..... 843l.

Eglise et couvent des pères Capucins.

A Thomas Grojan sur les ouvrages de maçonnerie par lui entrepris faire pour la construction desdits ouvrages à raison de 100 sols chacune toise courante suivant l'adjudication au rabais à lui faite le 24 août 1626 portant ordonnance et quittance la somme de 604 livres, ci..... 604l.

Autres paiements :

Du 15 septembre..... 800l.

Du 30 septembre..... 600l.

Du 8 octobre..... 1 040l.

Somme..... 3 044l.

Autre maçonnerie, charpenterie, couverture et serrurerie.

A Gabriel de Langres par ordonnance dudit sieur du 15 août 1626 p. m. c. l. j. la somme de 30 livres pour son parfait paiement de la somme de 830 livres pour les ouvrages par lui faits et fait faire dans ladite citadelle suivant l'adjudication au rabais du 25 octobre1625 et l'acte de réception d'iceux dudit jour 15 août, ci..... 30l.

Somme par soi.

Démolitions et transports de matériaux.

A Didier Aubert, dit Barrois, sur lesdites démolitions et transport d'icelles par lui entrepris faire dans la citadelle et proche la porte d'icelle, par marché au rabais du 29 juillet 1626 portant ordonnance et quittance la somme de 103 livres, ci..... 103l.

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 15 août ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 190 livres, ci. ..... 190l.

Somme..... 293l.

Charpenterie.

A Jacques Champlon sur les ouvrages de charpenterie par lui entrepris faire dedans et dehors ladite citadelle suivant le marché au

Digitized by Google

rabais à lui fait le 25 juin 1626 par ordonnance dudit sieur du 2 août 1626 p. m. e. l. j. la somme de 300 livres, ci..... 300[l].

Autres paiements :

Du 15 août..... 400[l].

Du 20 août..... 200[l].

Du 15 septembre..... 80[l].

Somme..... 990[l].

A lui par ordonnance dudit sieur du 15 août 1626 p. m. e. l. j., la somme de 15 livres pour son parfait paiement de la somme de 715 livres pour plusieurs autres ouvrages de charpenterie par lui faits pour la réparation du vieil logis du Roi et autres lieux de ladite citadelle suivant l'adjudication au rabais du 20 mars 1626 et l'acte de réception desdits ouvrages dudit jour 15e d'août, ci..... 15[l].

Somme par soi.

Audit Champlon par autre ordonnance dudit sieur du même jour 15 août p. m. e. l. j., la somme de 10 livres pour son parfait paiement de la somme de 263 livres pour plusieurs ouvrages de charpenterie et couverture par lui faits dans ladite citadelle et autres lieux suivant l'adjudication au rabais du 20 octobre 1625 et l'acte de réception desdits ouvrages dudit jour 15 août, ci..... 10[l].

Somme par soi.

A Jean Cardon par ordonnance dudit sieur dudit jour 15 août p. m. e. l. j., la somme de 10 livres pour son parfait et entier paiement de la somme de 660 livres pour plusieurs ouvrages de charpenterie par lui faits pour la construction du pont dormant de la porte neuve et d'autre pont dormant proche la barrière de ladite porte sur le ruisseau de Glorieux suivant le marché et adjudication au rabais du 20 mars 1626 et l'acte de réception desdits ouvrages dudit jour 15 août, ci..... 10[l].

Somme par soi.

Audit Champlon par autre ordonnance dudit sieur du 15 août 1626 p. m. e. l. j. la somme de 100 livres 8 sols pour plusieurs ouvrages de son métier par lui faits contenus par ses parties modérées et arrêtées à ladite somme par M. le contrôleur général desdites fortifications et réparations, ci..... 100[l] 8[s].

Somme par soi.

Autre charpenterie.

A Nicolas Jacques entrepreneur de plusieurs ouvrages de charpenterie à faire tant au logis du roi dans la ville dudit Verdun qu'autres

Digitized by Google

lieux dans la citadelle moyennant la somme de 900 livres suivant le marché au rabais du 1er octobre 1626 portant ordonnance et quittance de la somme de 3 livres pour les vins dudit marché, ci. 3l.

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 8 dudit mois p. m. e. l. j. la somme de 800 livres, ci..... 800l.

Somme.. .... 803l.

Autre charpenterie.

A Jacques Champlon, entrepreneur d'autres ouvrages à faire tant dans ladite citadelle qu'audit logis du Roi dans la ville, moyennant la somme de 1 200 livres suivant le marché au rabais du 1er jour d'octobre 1626 portant ordonnance et quittance de 3 livres, ci.. 3l.

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du 8 dudit mois p. m. e. l. j, la somme de 1 100 livres, ci..... 1 100l.

Somme..... 1 103l.

A lui entrepreneur du moulin à blé pour les magasins de ladite citadelle moyennant la somme de 350 livres suivant autre marché au rabais dudit jour 1er octobre audit an, portant ordonnance et quittance de 3 livres pour les vins, ci..... 3l.

A lui sur ledit moulin par ordonnance dudit sieur du 8 dudit mois p. m. e. l. j., la somme de 300 livres, ci..... 300l.

Somme..... 303l.

Couvertures et autres ouvrages.

A Nicolas Michel par ordonnance du 15 août audit an p. m. e. l. j. la somme de 10 livres pour son parfait paiement de la somme de 240 livres pour plusieurs ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couvertures et autres par lui faits dans ladite citadelle suivant l'adjudication au rabais du 25 octobre 1625 et l'acte de réception d'iceux ouvrages dudit jour 15 août, ci..... 10l.

Somme par soi.

A Thomas Génin, maître couvreur la somme de 24 livres par ordonnance dudit sieur dudit jour 15 août, p. m. e. l. j. pour son parfait paiement de la somme de 324 livres pour plusieurs ouvrages de couverture par lui faits à la réparation du vieil logis du roi et autres lieux dans ladite citadelle suivant l'adjudication au rabais du 20 mars 1626 et l'acte de réception desdits ouvrages dudit jour 15 août, ci..... 24l.

Somme par soi.

Digitized by Google

Autre couverture, torchage, renduits et terriers.

A Thomas Genin, entrepreneur de plusieurs ouvrages de couvertures, torchages, échantillonnages, renduits, terriers et démolitions de couvertures dans ladite citadelle moyennant savoir la toise courante desdits torchages et eschantillonnages à 4 livres et celle desdits renduits à 12 sols et le surplus desdits ouvrages la somme de 600 livres suivant le marché au rabais du 24 août 1626 portant ordonnance et quittance de la somme de 200 livres et 6 livres pour les vins, ci 206[l].

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance dudit sieur du dernier jour de septembre ensuivant p. m. e. l. j. la somme de 276 livres, ci..... 276[l].

Somme..... 482[l].

Menue dépense.

A Aubry Collet par ordonnance dudit sieur du 10 décembre 1626 p. m. e. l. j. la somme de 69 livres 15 sols pour plusieurs ouvrages de maçonnerie spécifiés par ses parties par moi modérées et arrêtées à ladite somme, ci..... 69[l] 15[s].

Somme par soi.

Menuiserie.

A Pierre Jacqueson, menuisier par ordonnance dudit sieur du 10 décembre 1626 p. m. e. l. j. la somme de 98 livres pour son paiement de plusieurs ouvrages de son métier spécifiés par ses parties par moi modérées et arrêtées à ladite somme, ci..... 98[l].

Serrurerie (1).

A François le Gendre du 15 août (adjudication du 20 octobre 1625) 300 ·

A Jan Bon du 10 décembre (par parties)..... 54[l] 7[s]

Vitrerie (1).

A Jacques Mengin du 10 décembre (par parties)..... 61[l] 6[s].

Achat des maisons.

A damoiselle Jeanne Vaultrin, veuve du feu sieur Descrochets demeurant audit Verdun par ordonnance dudit sieur du 27 juin 162 p. m. e. l. j. la somme de 1 200 livres a elle ordonnée pour son

(1) Ici je résume, la rédaction étant la même qu'à l'article précédent.

Digitized by Google

paiement de deux granges sises dans la citadelle dudit Verdun suivant l'estimation qui en a été faite le 9 avril audit an et le contrat d'acquisition fait au profit de Sa Majesté ledit jour et an, ci. 1 200[l].

A Jean le Grand, tonnellier et Lucie Saintin, veuve de Nicolas Pierjan la somme de 400 livres à lui ordonnée par ordonnance dudit sieur dudit jour 27 juin p. m. e. l. j. sur étant moins de la somme de 800 livres à laquelle a été prisée une maison à eux appartenant dans ladite citadelle suivant l'estimation et contrat d'acquisition dudit jour 9 avril, ci ..... 400[l].

A Ancelin Hannin par ordonnance dudit sieur du 27 juin p. m. e. l. j. la somme de 425 livres à lui ordonnée sur la somme de 850 livres pour la vente d'une sienne maison dans ladite citadelle suivant l'estimation et contrat d'acquisition d'icelle dudit jour 9 avril, ci. 425[l].

A Jacques Mercier par ordonnance dudit sieur dudit jour 27 juin la somme de 700 livres p. m. e. l. j. sur étant moins de la somme de 1 400 livres pour la vente par lui faite d'une sienne maison dans ladite citadelle spécifiée par l'estimation et contrat d'acquisition d'icelle dudit jour 9 avril, ci..... ..... 700[l].

A Nicolas Estienne, par autre ordonnance dudit sieur du 27 juin 1626 la somme de 450 livres p. m. e. l. j. sur étant moins de la somme de 900 livres pour la vente d'une sienne maison dans ladite citadelle spécifiée, etc. (1)... . ... 450[l].

A Helaine Aubert, veuve de feu Girard Jacquart Nicolas et Princelet Jacquart enfants dudit feu Jacquart et de ladite Aubert, icelle Aubert comme soi faisant fort dudit Princelet son fils et autres particuliers la somme de 4 165 livres 4 sols 6 deniers faisant moitié de la somme de 8 330 livres 9 sols pour la vente par eux faite au profit de Sa Majesté de 20 maisons et granges sises dans ladite citadelle spécifiées par l'estimation et contrat d'acquisition du 12 août 1626, ci. 4 165[l] 4[s] 6[d].

A Pernault Jasenet et Marguerite Collet sa femme et autres particuliers p. m. e. l. j. la somme de 1 022 livres 10 sols faisant moitié de la somme de 2 045 livres par la vente par eux faite au profit de Sa Majesté de trois maisons dans ladite citadelle spécifiées, etc. (2) . 1 022[l] 10[s].

A Richier Genin et Jacques Maucollin la somme de 800 livres faisant moitié de 1 600 livres pour la vente par eux faite au profit de Sa Majesté d'une maison divisée en deux parties sise devant Saint-Amant, spécifiée, etc. (2)..... 800[l].

Somme..... 9 162[l] 14[s].

(1) Comme à l'article précédent.

(2) Idem.

Digitized by Google

Salaires d'experts et appréciateurs.

A Antoine de la Lande, Luc Friant, Gabriel de Langres, Jacques Champion, Nicolas Jacques, Jean Cardon, Thomas Genin et Pierre Jacquesson, par ordonnance dudit sieur du 21 dudit mois d'août, p. m. e. l. j. pour leur salaire et taxations d'avoir fait les visitations et appréciations des dites maisons la somme de 60 livres, ci.. 60[l].
Somme par soi.

Expéditions de contrats et publications.

A Didier Girardin et Jean Lambillon notaires, par ordonnance dudit sieur dudit jour et en la somme de 24 livres p. m. e. l. j. pour expédition des minutes et grosses desdits contrats d'acquisition, ci. 24[l].
Autres paiements, aux mêmes, pour publications d'ouvrages :
Du 19 août... ..... 6[l].
Du 24 août..... 6[l].
Somme..... 36[l].

Taxations de commis.

A moi soussigné Guillaume Robillart, commis susdit pour avoir pendant l'année du présent contrôle tenu le registre et contrôle de la dépense faite pour la fortification et réparation desdites ville et citadelle de Verdun la somme de 1 200 livres, ci..... 1 200[l].
Somme par soi.
Somme totale du contenu au présent contrôle..... 166 167[l] 18[s] 8[d].

J'ai soussigné Guillaume Robillart. commis susdit, certifie à tous qu'il appartiendra ladite dépense montant à la susdite somme de 166 167 livres 18 sols 8 deniers, contenir vérité et avoir été faite selon et ainsi qu'il est spécifié au présent contrôle contenant 17 feuillets cestuy compris paraphés de moi en témoin de quoi j'ai signé le présent certificat audit Verdun le dernier jour de juillet 1627.

ROBILLART.

Digitized by Google

37

État des paiements faits par M. Pierre Carré, trésorier général des fortifications de Champagne, pour les ouvrages de la citadelle de Verdun, sur les ordonnances de M. de Marillac, capitaine et gouverneur de ladite place, en la présente année 1626 (1).

PREMIÈREMENT

Vidange de roc et terre.

A Charles Maupassant, par trois ordonnances..... 20 600[l]. » »
A Estienne Brugnon, par quatre ordonnances..... 4 800[l]. » »
A Thomas Grojan, par deux ordonnances ..... 679[l] 6[s]. »

Fascines.

A Jacquin Drouart, par une ordonnance..... 1 700[l]. » »

Chaux.

A lui, par trois ordonnances. ..... 12 196[l] 12[s]. »

Maçonnerie, Bastion royal.

A Paul Maupassant, par trois ordonnances..... 14 206[l]. » »

Bastion de la Reine.

A Anthoine de Lalande, par deux ordonnances..... 7 006[l]. » »

Revêtement de Cathou.

A lui, par deux ordonnances..... 3 006[l]. » »

Bastion des Médicis.

A lui, par marché..... 6 018[l]. » »

Pavillon Mortière.

A lui, par marché. ..... 1 509[l]. » »

Logis du Roi.

A Luc Friant, par une ordonnance..... 1 242[l] 6[s]. »

(1) Titre original.

Digitized by Google

Corps de garde de la Reine.

A Thomas Grosjean, par marché et une ordonnance....	453[l].	»	»

Réparations de charpenterie.

A Jacques Champion, par quatre ordonnances.....	725[l].	»	»

Autres réparations.

A Gabriel de Langres, par une ordonnance.....	30[l].	»	»
A Jean Cardon, par une ordonnance	10[l].	»	»
A Thomas Genin, par une ordonnance.....	24[l].	»	»
A Nicolas Michel, par une ordonnance.....	10[l].	»	»

Serrurerie.

A François Le Gendre, par une ordonnance.....	300[l].	»	»

Démolitions.

A Didier Aubert, par marché.....	103[l].	»	»

Achat de maisons.

A plusieurs particuliers, par marchés et ordonnances.....	9 162[l]	14[s]	6[d].

Taxations de commis.

Au commis de M. le Contrôleur.....	600[l].	»	»
Au commis du Trésorier	600[l].	»	»

Ports et voitures.

Pour les ports et voitures de la somme de 91 300 livres, à raison de 6 deniers par livre.....	2 300[l].	»	»

Epices, façon pour reddition de compte.

Pour les épices de Messieurs des Comptes, à raison de 150 livres par 10 000 livres.....	1 500[l].	»	»
Somme totale.....	87 790[l]	18[s]	6[d].
Reste de la recette de 91 300 livres, la somme de 3 509[l] 1[s] 6[d], ci.....	3 509[l]	1[s]	6[d].

Digitized by Google

38

Mémoire de la dépense actuellement faite à Verdun en l'année dernière 1626 (1).

Fonds	96 000	»	»

Dépense faite.

Parfait paiement maçonnerie Garsin	1 033	7 s	»
Parfait paiement chaux Grosjan	211	16 s	»
Publications notaires	40	»	»
Maupassant, vidange de terres	28 278	15 s	»
Autre vidange Brugnon	10 473	»	»
id. Grosjan	1 100	»	»
id. porte de la Ville	1 452	12 s	»
Fascines	903	»	»
Chaux	3 436	5 s	»

Maçonnerie.

Maçonnerie Maupassant Bastion Royal	1 803	»	»
Pavillon royal Friant	3 403	»	»
Bastion de la Reine de Langres	2 770	»	»
Pavillon Cathou lui	1 503	»	»
Revêtement Cathou Friant	403	»	»
Porte de la ville Friant	1 050	»	»
Maçonnerie, charpenterie et couverture Pierre Michel	223	»	»
Autre semblable ouvrage de Langres	803	»	»
Autre charpenterie et couverture Champlon	256	»	»
Autre charp. et couverture porte neuve Cardon	2 093	»	»
Autre charp. ponts et porte Champlon citadelle	5 300	»	»
Paul Grosjan porte de la ville	803	»	»
Autre charpenterie en plusieurs lieux qui sera estimée	210	»	»
Fourniture de fer Legendre	2 413	»	»
Fourniture de cloux Girard	65	14 s	»
Coffre du Roy	36	»	»
Dépense à journée	1 742	5 s	6 d.
Logis du Roi maçonnerie Friant	1 927	5 s	»

(1) Titre original.

Digitized by Google

Charpenterie dudit logis Champlon	706[l]	»	»
Autre charp. des deux ponts dormants de la porte neuve.	653[l]	»	»
Couverture Gluiq logis du Roi	304[l]	»	»
Même dépense de maçonnerie par parties de Langres	112[l]	8[s]	»
Corde de puits	45[l]	»	»
Achat de maisons	1 385[l]	»	»
Achat de vignes	5 414[l]	5[s]	»
Entretènement de commis et jugements	900[l]	»	»
Somme totale	83 262[l]	12[s]	6[d]
Reste	12 737[l]	7[s]	6[d]

39

Extrait du contrôle de la dépense faite pour les fortifications et réparations de la citadelle de Verdun pendant la présente année 1626, par M. Simon Peaudeloup, trésorier général desdites fortifications ou son commis audit Verdun (1).

PREMIEREMENT

Vidange de terre et roc.

A Charles Maupassant, par marché au rabais du 13 octobre 1625, pour continuation d'iceluy du 29 juillet 1626 et 6 ordonnances, la somme de..... 13 393[l] 8[s] »

Vidange de roc et terre.

A Etienne Brugnon, par 3 ordonnances, la somme de..... 13 396[l] 10[s] »

Vidange de terre Capucins.

Thomas Grosjean, par 2 ordonnances, la somme de..... 251[l] 8[s]

Fourniture de chaux.

A Jacquin Drouart, par 4 ordonnances, la somme de..... 16 885[l] 8[s] »

Bastion Royal.

A Paul Maupassant, par 4 ordonnances, la somme de..... 22 756[l] » »

(1) Titre original.

Digitized by Google

. . . . . Bastion la Reine.

A Antoine de la Lande et Gabriel de Langres, par marché et 3 ordonnances, la somme de..... ... . 12 949[l] 13[s] 4[d]

Continuation de maçonnerie dudit Bastion la Reine.

A Louis Mahiou, par marché du 30 mai 1627, par une ordonnance, la somme de..... 3 806[l] » »

Retranchement Cathou.

A Luc Friant et Anthoine Delalande, par une ordonnance, la somme de..... 335[l] 3[s] 6[d]

Bastions de Médicis, Mortière et Courtine.

A Anthoine Delalande, par trois ordonnances, la somme de 18 000[l] » »

Louage de maison.

A François de Watronville, écuyer, seigneur de Pinteville, par une ordonnance, la somme de..... 270[l] » »

Achat de matériaux.

A Evrard Moynot, par ordonnance, la somme de..... 60[l] » »

Maçonnerie Capucins.

A Thomas Grosjean, par 4 ordonnances, la somme de..... 3 803[l] » »

Maçonnerie arcades et vidange de terre.

A Didier Aubert, par une ordonnance, la somme de..... 800[l] 5[s] »

Autre maçonnerie, logis du roy.

A Aubry Collet, par une ordonnance, la somme de..... 455[l] 10[s] »

Remplissages de l'église et couvent desdits Pères capucins.

A Thomas Grosjean, par marché du 3 juillet 1627, la somme de..... .... 220[l] » »

Maçonnerie.

A Gabriel de Langres, par marché du 30 mai 1627, par une ordonnance, la somme de..... 253[l] » »

Digitized by Google

Autre maçonnerie.

A Luc Friant, par marché du 30 mai 1627, par 2 ordonnances, la somme de..... 956l » »

Autre maçonnerie, gros mur pour le soutènement du rempart.

Audit Friant, par une ordonnance, la somme de..... 200l » »

Pavé.

A Thomas Grosjean, par une ordonnance, la somme de. 200l » »

Couverture.

A Thomas Génin, par marché du 1er octobre 1626 et 3 ordonnances, la somme de..... 885l 16s »

Charpenterie, logis du roy dans la ville.

A Nicolas Jacques, par une ordonnance, la somme de..... 100l » »

Autre charpenterie, moulin.

A Jacques Champlon, par une ordonnance, la somme de. 50l » »

Autre charpenterie et pilots.

Audit Champlon, par une ordonnance, la somme de..... 380l » »

Autre charpenterie et fourniture de lattes.

Audit Champlon, par une ordonnance, la somme de..... 530l » »

Achat de moulin.

Audit Champlon, par une ordonnance, la somme de..... 120l » »

Autre achat de moulin.

A Nicolas Jacques, par une autre ordonnance, la somme de..... 45l » »

Talus.

A Estienne Brugnon, par une ordonnance, la somme de. 15l 4s »

Serrurerie et fournitures de fer.

A François Legendre, par une ordonnance, la somme de. 150l » »

Digitized by Google

Appointements d'ingénieur et conducteurs de dessins.

Au sieur de Mortriers, ingénieur ordinaire du roy, par une ordonnance, la somme de.....	1 800[l]	»	»
Au sieur le Rasle, par une ordonnance, la somme de.....	600[l]	»	»
Au sieur Cathou, par une ordonnance, la somme de.....	600[l]	»	»
Au sieur Menessin, par une ordonnance, la somme de.....	600[l]	»	»

Salaires d'experts.

A Louis Mahiou et autres experts, par une ordonnance, la somme de.....	36[l]	»	»

Publication et salaires de notaires.

A Didier Girardin, par une ordonnance, la somme de.....	8[l]	»	»
Audit Girardin et Jean Lambillon, notaires, par une ordonnance, la somme de.....	9[l]	»	»

40

Registre et contrôle particulier de la dépense faite pour les fortifications, réparations, munitions et avitaillements des ville et citadelle de Verdun, tenu par moi, Jean Lambillon, commis audit contrôle durant la présente année 1634, ladite dépense faite par Claude Hauctel, conseiller du roi et trésorier général desdites fortifications, réparations, munitions, et avitaillement, ou son commis audit Verdun ainsi qu'il ensuit (1).

PREMIÈREMENT

Publications.

A Trille, huissier au Parlement de Metz ; Varnier, huissier à cheval au Châtelet de Paris, résidant à Châlons ; François Haussonville, sergent au bailliage et prévôté de Bar et à Jean Vovilliers, huissier royal à Verdun, la somme de 32 livres tournois, par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossez, gouverneur, desdites ville et citadelle du 22[e] jour de juin 1634, enregistré par moi ledit jour, pour avoir fait les publications à son de tambour et de trompettes

(1) Titre original.

Digitized by Google

et avoir affiché ès ville de Metz, Châlons, Bar et Verdun, que les ouvrages à faire pour la continuation de la citadelle dudit Verdun seraient baillés et adjugés au rabais à certain jour, ci..... 32[l].

Vidange de roc et terre.

A Paul Maupassant, marchand, demeurant à Verdun, entrepreneur de la vidange de roc et terre à faire pour la fortification de la citadelle dudit Verdun la somme de 2 012 livres par marché et adjudication au rabais à lui faite le 20[e] jour de juin de ladite année 1634 portant ordonnance et quittance de la ladite somme, savoir : 2 000 livres sur étantmoins desdits ouvrages et 12 livres pour les vins du marché, ci..... 2 012[l].

A lui sur lesdits ouvrages de vidange de roc et terre par ordonnance de Monseigneur le marquis des Fossés du 11 novembre 1634, la somme de 3 000 livres par moi enregistrée ledit jour, ci.... 3 000[l].

A lui sur lesdits ouvrages de vidange de roc et terre, par ordonnance de Monseigneur le marquisde Fossés du 25 dudit mois de novembre, la somme de 2 000 livres, par moi enregistrée ledit jour, ci.. 2 000[l].

A lui sur lesdits ouvrages de vidange de roc et terre par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossés du 16 décembre 1634, la somme de 1 500 livres, par moi enregistrée ledit jour, ci..... 1 500[l].

A lui sur lesdits ouvrages par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossés du 15 décembre 1634, la somme de 3 500 livres, par moi enregistrée ledit jour, ci..... .... 3 500[l].

12 012[l].

Maçonnerie.

Audit Paul Maupassant, aussi entrepreneur de la maçonnerie à faire pour la fortification de la citadelle dudit Verdun, la somme de 6 018 livres par marché et adjudication au rabais à lui fait le 20 juin 1634, portant ordonnance et quittance de ladite somme, savoir : 6 000 livres sur étant moins desdits ouvrages et 18 livres pour les vins dudit marché, ci. . . . . 6 018[l].

Audit Maupassant, la somme de 4 000 livres sur lesdits ouvrages, par ordonnance de M. Dampval, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle, du 8 août 1634, par moi enregistrée ledit jour, ci. 4 000[l].

Audit Maupassant, la somme de 4 000 livres sur lesdits ouvrages, par ordonnance de mondit sieur Dampval, du 8 septembre 1634, p. m. e. l. j. (1), ci..... .. 4 000[l].

(1) Je mets désormais en abrégé la formule « par moi enregistrée ledit jour » qui se répète identique à chaque article.

Digitized by Google

A lui sur lesdits ouvrages la somme de 2 000 livres par ordonnance de mondit sieur Dampval du dernier septembre 1634, p. m. e. l. j., ci ..... 2 000[l].

A lui sur lesdits ouvrages la somme de 6 000 livres par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossés, gouverneur, du 3 novembre 1634, p. m. e. l. j., ci ..... 6 000[l].

22 018[l].

A lui sur lesdits ouvrages la somme de 2 000 livres, par ordonnance de M. Dampval, lieutenant, du dernier jour de décembre 1634, p. m. e. l. j., ci ..... 2 000[l].

24 018[l].

Charpenterie.

A Nicolas Jacquin, marchand charpentier audit Verdun, entrepreneur de la charpenterie à faire pour la construction du pont dormant qui se fera pour entrer et sortir de la ville à la citadelle entre les bastions Royal et la Reine, la somme de 103 livres par marché et adjudication au rabais à lui faite le 20 juin de la présente année 1634, portant ordonnance et quittance de ladite somme, savoir : 100 livres sur étantmoins desdits ouvrages et 3 livres pour les vins du marché, ci..... 103[l].

A lui sur lesdits ouvrages la somme de 90 livres, par ordonnance de M. Dampval du dernier septembre 1634, p. m. e. l. j., ci... 90[l].

Autre charpenterie.

Audit Nicolas Jacquin, marchand charpentier, la somme de 38 livres par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossés, gouverneur des ville et citadelle dudit Verdun du 28 juin audit an 1534 p. m. e. l. j., pour plusieurs ouvrages de son métier contenus par ses parties modérées et arrêtées à ladite somme par M. le Contrôleur général desdites fortifications, réparations, munitions et avitaillements, ci ..... 38[l].

231 livres.

Audit Nicolas Jacquin la somme de 140 livres, par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossés du 27 décembre 1634, p. m. e. l. j., sur étant moins des ouvrages de charpenterie et fourniture de bois par lui faite pour la réparation du logis du Roi dans la citadelle dont sera ci-après faite estimation par experts et gens de connaissance, attendu que pour l'incertitude desdites réparations ne s'en est pu faire marché au rabais à la manière accoutumée, ci..... 140[l].

Par soy

Digitized by Google

Charrois.

A Paul Maupassant, marchand, demeurant audit Verdun, la somme de 40 livres, par ordonnance de Monseigneur le Gouverneur, du 27 septembre 1634, p. m. e. l. j., pour 80 voitures et charrois par lui faits pour amener les bois nécessaires pour la construction du pont dormant de ladite citadelle entre les bastions Royal et la Reyne, à raison de 10 sols pour chacun desdits charrois, ci.... ..... 40[l].
Par soi.

Fourniture de bois.

A Thiébauld Desbœufs, marchand, demeurant à Verdun, la somme de 267 livres 19 sols 10 deniers, par ordonnance de Monseigneur le marquis de Fossés du 27 décembre 1634, p. m. e. j. l., pour 1 688 pieds 1/2 roulis (1), 278 pieds de traînes (2) et poteaux, et 576 pieds de lisses (3), par lui fournies et livrées pour la construction du pont dormant fait entre les bastions Royal et de la Reine et la citadelle de Verdun à raison, savoir lesdits roulis à 2 sols 4 deniers chacun pied, lesdites traînes et poteaux à 2 sols chacun pied et lesdites lisses à raison d'un sol six deniers chacun pied, ci..... 267[l] 19[s] 10[d].
Par soy.

Serrurerie.

A François Legendre, marchand serrurier, audit Verdun la somme de 13 livres 5 sols 6 deniers, par ordonnance de Monseigneur le Gouverneur, du 27[e] jour de juin 1634, p. m. e. l. j., pour plusieurs ouvrages de serrurerie par lui faits et fournis dans la citadelle dudit Verdun, mentionnés par ses parties modérées et arrêtées à ladite somme par M. le Contrôleur général des fortifications, etc. (4), ci. 13[l] 5[s] 6[d].

A lui par ordonnance de Monseigneur le Gouverneur du 26 décembre audit an 1634, p. m. e. l. j., la somme de 36 livres 8 sols 6 deniers pour plusieurs ouvrages et fournitures de fer par lui faites et employées à la construction du pont dormant d'entre les bastions Royal et la Reine, logis du Roi et magasin des Capucins dans icelle citadelle à raison de 2 sols 6 deniers chacune livre, ci. 36[l] 8[s] 10[d].
49[l] 14[s] 4[d].

(1) Roulis, ou bois roulé, bois qui présente des fentes circulaires suivant les contours des couches ligneuses.

(2) Traînes, menus bois qu'on trouve à la lisière d'une forêt.

(3) Lisses, pièces de bois clouées sur les poteaux d'une barrière pour les maintenir.

(4) Comme ci-dessus.

Digitized by Google

Autre serrurerie.

A Jacquin Tourtel, serrurier et soldat, demeurant dans la citadelle de Verdun, la somme de 25 livres 3 sols, par ordonnance de Monseigneur le Gouverneur, du 27 décembre 1634, p. m. e. l. j., pour plusieurs ouvrages de serrurerie par lui faits et fournis dans la citadelle dudit Verdun, mentionnés par ses parties modérées et arrêtées à ladite somme par M. le Contrôleur, etc., ci . . . . 25[l] 3[s].
Par soi.

Menuiserie.

A Nicolas Jacqueson, menuisier et Bernard Lartigue, serrurier, la somme de 7 livres 10 sols, par ordonnance de Monseigneur le Gouverneur du 27 octobre 1634, pour avoir raccommodé le coffre du roi, p. m. e. l. j., ci . . . . . 7[l] 10[s].
Par soi.

Couverture.

A Grency Couturier, maître couvreur et soldat dans la citadelle, la somme de 9 livres, par ordonnance de mondit seigneur Gouverneur, du 27 décembre 1634, p. m. e. l. j., pour 15 jours par lui employés pour la réparation des magasins de la citadelle à raison de 12 sous par chacun jour, ci. . . . . 9[l].
Par soi.
Pour mes taxations d'avoir tenu le registre et contrôle de la susdite dépense pendant ladite année 1634, la somme de 1 200 livres, ci . . . . . 1 200[l].
Somme totale . . . . . 38 032[l] 7[s] 2[d].

J'ai soussigné Jean Lambillon, commis au contrôle desdistes fortifications desdites ville et citadelle de Verdun, certifie à tous qu'il appartiendra que la dépense spécifiée ci-dessus, montant et revenant à la susdite somme de 38 032 livres 7 sols 2 deniers contient vérité et qu'elle a été faite et fournie par ledit sieur Hauctel ou son commis audit Verdun selon et ainsi qu'il est couché et employé en chacun article du présent contrôle fait audit Verdun, le 4[e] jour de janvier 1635.

LAMBILLON.

Digitized by Google

41

État des deniers qui ont été ordonnés par M. de Marillac et pour lesquels il demande son remboursement (1).

A M. Anthoine de Lalande, sur la maçonnerie du bastion de la Reine	6 005l. »
A Paul Maupassant, sur la maçonnerie du bastion Royal	4 922l 10s.
A Charles Maupassant, sur la vidange de terre	10 214l »
A Estienne Brugnon, sur la vidange de terre	1 600l. »
MM. Drouart, sur la chaux	13 050l. »
A Thomas Grosjean, sur la maçonnerie des pères capucins.	1 040l. »
A Aubry Collet, sur la maçonnerie du petit corps de logis du Roi	610l. »
A Luc Friand, sur la maçonnerie de la grosse muraille du rempart	197l. »
A Jacques Champlon, sur son marché de charpenterie du premier octobre	1 100l. »
A lui, sur son marché du moulin	400l. »
A Nicolas Jacques, aussi charpentier, sur son marché du logis du Roi	800l. »
A Didier Aubert, sur son marché des démolitions	190l. »
A lui, sur son marché des arcades	849l. »
A Thomas Grosjean, de la vidange de terres des Capucins	108l. »
A Aubry Collet, maçon, par parties	69l 15s.
A Jacques Mengin, vitrier, par parties	61l 6s.
A Pierre Jacquesson, menuisier, par parties	97l. »
A Jean Bon, serrurier, par parties	54l 7s.
A Thomas Genin, couvreur, suivant son marché	266l. »
A Thomas Brugnon, sur son marché des talus	60l. »
Par deux rôles de journées	705l. »
Total	42 874l 17s.

(1) Cet état, non daté, se rapporte à une lettre de Robillart, en date du 10 décembre 1626. Voir Document 19.

Digitized by Google

42

Ordonnance royale ouvrant un crédit de 150 000 livres pour les travaux à exécuter à Verdun en 1626. — 9 juin 1626.

Le Roy ordonne aux officiers des fortifications et réparations de Champagne, Metz, Toul et Verdun de faire employer la somme de 150 000 livres que Sa Majesté a affectée cette présente année pour les fortifications et réparations de la ville et citadelle de Verdun suivant les marchés au rabais qui seront faits et passés par devant le sieur de Marillac, capitaine et gouverneur desdites villes et citadelles et son lieutenant général au gouvernement des villes, comtés et évêchés de Metz, Toul et Verdun, et ce en présence du contrôleur général desdites fortifications, auquel Sa Majesté enjoint de ce faire Fait à Blois le 9e jour de juin 1626.

Louis (1).

43

Autorisation à Carré, Trésorier des fortifications de Champagne et pays Messin, de payer aux entrepreneurs des travaux exécutés à Verdun les sommes ordonnancées par le Maréchal de Marillac. — 19 juin 1626.

Trésorier des réparations et fortifications de Champagne et Pays Messin, maître Pierre Carré étant l'année présente en exercice, nous voulons et vous mandons qu'ayant reçu du trésorier de notre épargne maître Thomas Morant tous les deniers que nous avons ordonnés être mis en vos mains pour employer à la fortification de la citadelle de Verdun, vous ayez ceux deniers à payer et délivrer aux entrepreneurs des

(1) Signature autographe.

Digitized by Google

ouvrages de ladite citadelle et aux conducteurs desdits ouvrages pour le temps qu'ils auront travaillé ce qui leur sera ordonné par le sieur de Marillac capitaine gouverneur de ladite Ville et citadelle de Verdun et notre lieutenant général au gouvernement des villes et évêchés de Metz, Toul et Verdun et sur ses ordonnances, d'autant que nous lui avons donné et donnons par ces présentes le pouvoir d'ordonner desdits deniers. Donné à Bloys le 19e jour de juin 1626. Signé : Louis, et plus bas : Potier.

Collationné à l'original en papier..., par les notaires du Roy au châtelet de Paris soussignés le 3e février 1627.

DE BEAUVAIS, MOREL.

44

Ordonnance royale ouvrant un crédit pour l'achat des maisons nécessaires à la continuation des travaux exécutés dans la citadelle de Verdun. — 1627.

Trésorier de mon épargne, M. Paul Ardier payez comptant au Trésorier général des fortifications de ma province de Champagne, Metz, Thoul et Verdun, M. Simon Peaudeloup la somme de six vingt mil livres que je lui ai ordonnée pour employer au fait de sa charge, mesme au paiement et achat des maisons nécessaires pour la continuation des ouvrages de la citadelle de Verdun suivant les ordonnances du sieur de Marillac capitaine et gouverneur de ladite place. Fait à Paris le 8e jour de février 1627, ainsi signé : Louis, et plus bas : Potier

Collation de la présente a été faite à son original en papier par moi soussigné :

PEAUDELOUP.

Digitized by Google

45

Autre ordonnance de même date ouvrant un crédit de « cent mil livres » à affecter « aux dépenses des ouvrages et fortifications de la citadelle que j'ai commandée être construite à Verdun (1) ».

46

Autre ordonnance de même date ouvrant un crédit de « cinq mil deux cents vingt cinq livres » destinées « au paiement de la maison du sieur de Passavant (2) qui a été achetée pour servir à la continuation des ouvrages de la citadelle de Verdun ».

47

Ordonnance ouvrant un crédit de 4200 livres pour achat d'une maison sise en la citadelle de Verdun. — 8 février 1627.

Trésorier de mon épargne, M. Paul Ardier payez comptant au trésorier général des fortifications de ma province de Champagne, Metz, Thoul et Verdun, M. Simon Peaudeloup la somme de 4200 livres que je lui ai ordonné pour employer au fait de sa charge, même au paiement du prix d'une maison appartenant à Jehan de Pavain écuyer, Sieur de Suzanne, lieutenant au gouvernement de Verdun à cause de damoiselle Henriette de Rarécourt sa femme, ladite maison sise dans la citadelle de Verdun que j'ai ordonné lui être payée selon le prix

(1) Je ne transcris pas cette pièce non plus que la suivante, la rédaction en étant identique sauf les mots entre guillemets à celle du document **44**.

(2) Passavant, arr. et cant. Sainte-Menehould (Marne), ou cant. Jussey, arr. de Vesoul (Haute-Saône) Cf. *Mém. Soc. lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome X, p. 174.

Digitized by Google

et estimation qui en a été pour ce faite par gens experts en la présence du Sieur de Marillac, capitaine, gouverneur dudit Verdun, et du Commis au Contrôle desdites fortifications par acte du (1) jour de (1) 1626. Fait à Paris le 8e jour de février 1627, ainsi signé : Louis, et plus bas : Potier.

Collation de la présente a été faite à son original en papier par moi soussigné :

PEAUDELOUP.

48

Quittance donnée par Peaudeloup, trésorier, des sommes à lui avancées pour le paiement des maisons achetées à Verdun dans la citadelle. — 1627.

Je Simon Peaudeloup, conseiller du Roy, trésorier général des réparations, fortifications et avitaillements de Brie, Champagne, Metz, Toul et Verdun, confesse avoir reçu comptant de M. Paul Ardier, seigneur de Beauregard, conseiller dudit Sire (?) en son Conseil d'Etat et trésorier de son épargne, la somme de six vingt mil livres en francs et demi francs 20 000 l. quarts et demi quarts d'écus 70 000 l. et douzaine 30 000 l. à moi ordonnée pour convertir et employer au fait de mondit office même au payement et achat des maisons nécessaires pour la continuation des ouvrages de la citadelle de Verdun de laquelle somme de 120 000 l. je me tiens content et bien payé et en quitte ledit sieur de Beauregard, trésorier de l'épargne susdit, et tous autres. Témoin mon seing manuel ci mis. A Paris le 9e jour de mars 1627. Ainsi signé : Peaudeloup.

Collation de la présente a été faite à son original en parchemin par moi soussigné. A Paris le jour et an que dessus.

PEAUDELOUP.

(1) Ces blancs sont dans l'original.

Digitized by Google

49

Autre quittance de 5 225 livres pour achat de la maison de Passavant. Même date.

50

Autre quittance de 10 000 livres pour les ouvrages de la citadelle que Sa Majesté a commandé être construite à Verdun. Même date.

51

Autre quittance de 4 200 livres pour la maison de M. de Suzanne. (1) **Id.**

52

État des gages, taxations et droits attribués aux offices de contrôleur des fortifications, réparations, munitions et avitaillements de la dite province de Champagne, Brie, Metz, Thoul, Verdun et pays (2).

PREMIÈREMENT.

Gages.

L'office de conseiller du Roy et contrôleur général ancien des fortifications pour ses gages la somme de 800 livres, ci..... 800[l].

L'office de conseiller du Roy et contrôleur général alternatif desdites fortifications pour ses gages pareille somme de 800 livres, ci..... 800[l].

(1) La rédaction de ces trois pièces est identique à celle du document 48.

(2) Titre original.

Digitized by Google

L'office de conseiller du Roy et contrôleur général triannal des dites fortifications pour ses gages la somme de 1 300 livres. Savoir 800 livres pour les gages du contrôleur général desdites fortifications de Champagne et Brie, et 500 livres pour l'office de contrôleur général triennal des fortifications de Metz, Thoul et Verdun, confondus dans une même provision, pour lesquels susdits gages se montant à la somme de 2 900 livres et premiers à la recette générale des finances de Champagne et sont payés de quartier en quartier par le receveur général d'icelle, partant ci..... 1 300[l].

L'office de contrôleur général de Metz, Toul et Verdun et pays la somme de 1 000 livres pour ses gages lesquels sont employés dans l'état des forticatious de Champagne, partant ci..... 1 000[l].

Somme totale des gages..... 3 900[l].

Taxations.

Au contrôleur général étant en charge pour son entretènement et taxations extraordinaires contenu en l'état des fortifications de Champagne la somme de 1 800 livres, ci..... 1 800[l].

Droits de chevauchées.

Au contrôleur général pour ses droits de chevauchées d'aller par toutes les places desdites provinces pour faire les adjudications des marchés avec MM[rs] les Gouverneurs des places et recevoir les ouvrages faits en vertu d'iceux, la somme de 600 livres, ci. ..... 600[l].

Pour total des gages, taxations et droits de chevauchées... d'un contrôleur général ancien, alternatif et triennal..... .... 6 300[l].

Taxations des commis du contrôleur général.

Au commis particulier de Verdun pour ses taxations... la somme de 1 200 livres, ci ..... 1 200[l].

Au commis particulier des ville et citadelle de Metz la somme de 600 livres, ci..... 600[l].

Aux autres places desdites provinces qui sont en nombre de 23 ou 24, ainsi de même de telle sorte que est reçu telle année 10 ou 12 taxations de commis.....

De la main de Pierre Lavisey, sans date.

Digitized by Google

53

Contrat d'engagement du sieur Antoine comme laquais au service de Lavisey. — 20 août 1626.

Par devant nous notaires jurés à Verdun soussignés est comparu en personne Nicolas Anthoine maitre cordonnier demeurant à Verdun, lequel a présenté au sieur Lavisey conseiller du Roy et controleur général des fortifications de Champagne, Brie, Metz, Toul et Verdun, Nicolas Anthoine son fils pour lui servir de laquais, de la fidélité duquel il répond audit sieur Lavisey, et de lui réparer tous pour un chacun les torts et dommages qu'il pourrait commettre pendant qu'il sera à son service, en cas qu'il lui en fit aucun, et outre promet de lui représenter s'il arrivait que ledit Nicolas Anthoine son fils s'en allât sans prendre congé dudit sieur Lavisey, promettant et obligeant pour cet effet corps et biens.

Fait en l'étude desdits notaires à Verdun ce jourdhuy 20e jour du mois d'août 1626 et a signé : N. ANTHOINE, LAMBILLON GIRARDIN.

54

Décharge donnée par le sieur André de l'Hôpital, messager de Metz à Paris à Pierre Lavisey pour un cheval qu'il doit conduire à Verdun. — 8 août 1627.

J'ai soussigné André de l'Hospital messager ordinaire de Metz à Paris, certifie que M. Lavisey, conseiller du Roy et contrôleur général des fortifications de Champagne, Brie, Metz, Toul et Verdun, m'a remis ès mains un cheval de couleur rouan avec queue, crin et oreilles et enharnaché, sellé et bridé, et licou, appartenant à maitre Louys de Maion, maitre entrepreneur des ouvrages de la citadelle de Verdun, pour être icelui cheval audit Verdun par moi délivré bien ainsi conditionné et

Digitized by Google

en décharge ledit sieur de Lavisey, ce que je promets faire à peine de tout dépenses dommage et intérêt ; fait à Paris ce 8e août 1627.

ANDRÉ DE L'HOSPITAL.

55

Procès-Verbal d'adjudication de travaux de charpenterie, toiture et pavage à exécuter dans la citadelle de Verdun. — 14 août 1631.

En présence de nous notaires royaux à Verdun soussignés, par devant Mr Jean de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt baron de Choiseule et maréchal de camp ès armées du Roy en Champagne et pays Messin et commandant ès ville et citadelle de Verdun et pays Verdunois (1) et en présence de Pierre Lavisey, écuyer conseiller du Roy et contrôleur général ancien alternatif et triennal des fortifications réparations et avitaillement des provinces de Champagne, Brie, Metz, Toul, Verdun et pays en dépendant, sont comparus plusieurs ouvriers et autres lesquels suivant la publication faite de l'ordonnance dudit sieur de Vaubecourt par les carrefours et places publiques que plusieurs ouvrages de charpenterie, toitures et pavés dans la citadelle dudit Verdun étoient à prix baillés au rabais et moins disant à l'extinction de la chandelle en la manière accoutumée suivant les devis qui ensuivent.

C'est assavoir que l'entrepreneur sera obligé faire la charpenterie d'une toiture à une maison d'un capitaine de ladite citadelle qui se fait joindant le corps de garde de Mortiers laquelle toiture se fera pour couler les eaux à trois pands, défaire et refaire le devant de la toiture de la veuve Ganot tombé depuis peu et à laquelle seront employés les mêmes bois sauf seulement le tirant (2) rompu qui se fournira aux frais du Roy, mettre sur ladite maison un tirant d'eau pour supporter le

(1) Voir chap. V, § 3.

(2) Pièce destinée à empêcher l'écartement de deux pièces de charpente.

Digitized by Google

bout des peines (1) raffectionner tout à fait la parrois de la petite chambre de derrière la maison et un huisserie dans la dite parrois.

Plus ledit entrepreneur sera tenu de mettre en la maison Jean le Gallant preche le bastion de Mortiers une peine de quinze pieds, douze couppeaux de chevrons et y poser deux manteaux de cheminée.

Item en la maison la Houille un petit licteau à une gerbière.

Item en la maison Regnier Camus un courant de quinze pieds pour soutenir le plancher de la chambre derrière avec cinq petits courants.

Item en la maison Pierre de Merlo une monté (2) à limond (3) de douze pieds de long.

Item en la maison Didier Perrin refaire une monté.

Item en la maison Claude de l'Escus revestir la monté avec limond, accoustoir, plancher et balustres.

Item en la maison Freny... refaire la parrois du pignon y mettre quinze traversins de chacun six pieds et guinder de lattes.

Item en la maison de la veuve Sanson refaire une monté.

Item en la maison joingnant remettre des marches en une monté.

Item en la maison Bernard Louys un estanson à la toiture.

Item en la maison Oulry Morfe, faire une monté avec deux limonds.

Item en la maison Monsieur boucher faut mettre un estanson à la toiture.

Item reste à abattre et porter aux magasins environ 95 tant peines, saulmiers, tirans, courans et autres morceaux des 11 maisons ruinées en la rue de Chaustel.

Item en la maison perchier refaire la monté et la toiture.

Item en la maison.... Rauxin revestir la monté avec limonds et accoustoirs.

(1) Ou pennes, sorte de solives.

(2) Escalier.

(3) Limon : pièce de bois que l'on taille en biais pour y placer les marches et la balustrade d'un escalier.

Digitized by Google

Item refaire la grande porte de la maison de la Magdelaine, mettre trois arboutans aux croix de Bourgogne pour soutenir la muraille et mettre trois estansons en la grange.

Item en la maison Jean Trémont faut refaire la charpenterie de la toiture de la grangette pour servir de magazin.

Item en la maison François Vales mettre un jambage en la chambre de devant avec un licteau de planches au dessus.

Item mettre tous les bois qui sont sur les plates formes, qui sont sur les bastions dans les magasins.

Item en la maison Monsieur de Vilosnes et sa voisine 7 étançons et une attachette sur la peine a fonte.

Item en la maison Bastien Gilles et sa voisine faire une monté à limonds et 16 estansons de 30 pieds de haut.

Item aux neuves maisons proche le puits une monté a limond pour monter en une chambre.

Item relever la toiture de la maison Maupassant et y mettre un estage le Roy fournira tous les bois a la réserve de 700 de lattes, et tous les clous qui seront fournis par l'entrepreneur, même sera tenu placer des chevrons là ou il en fauldra esdites toitures qu'il faudra raffectionner. Tous lesquels susdits ouvrages ont estés mis à prix a savoir par Jacques Champlon à 500 livres, par Pierre Germonville à 400 livres, par Geoffroy Godeffrin à 360 livres, par ledit Champlon à 200 livres, par Thomas Genin à 190 livres, par Louis Tartinel à 160 livres, par Nicolas Damette à 140 livres, par ledit Germonville à 100 livres et par ledit Godeffrin à 95 livres, auquel l'adjudication lui a été faite, après tous lesquels rabais des susdits ouvrages susmentionnés nul n'ayant voulu moins dire et plus rabaisser et que la 3e chandelle a été ésteinte à chacune publication desdits ouvrages auraient étés finallement adjugés au charges ci après déclarés par ledit sieur de Vaubecourt en présence que dessus au dit Geoffroy Godeffrin.

Et à l'égard des ouvrages de couverture pour les deux toitures des maisons du dit capitaine et Ganotte l'entrepreneur sera tenu fournir la lattes et cloux excepté la tuile et chaux qui seront fournies par Sa Majesté sauf que s'il s'en trouvait des vieilles lattes esdits lieux qui puissent servir, il les pourra les y

Digitized by Google

employer mettre toutes les fontes à mortiers et mettre des pierres sur les volets afin qu'elles ne puissent tomber, fera le tout bien et duement fait en ce qui concerne lesdits ouvrages et lesquels fera recevoir à ses frais et dépens, lequel entrepreneur sera tenu faire dans le jour St-Martin d'hiver prochain faire aussi une petite toiture a gripond sur le cabinet et muraille des petites maisons neuves avec la charpenterie nécessaire en ladite toiture mis a prix par Sébastien Jamin à 100 livres par Jean Bertaulx à 90 livres, par Thomas Genin à 80 livres, par Didier Lamis à 75 livres par Jean Mathieu à 70 livres, par Jean Cardon à 50 livres par ledit Genin à 40 livres, par ledit Bertaulx à 35 livres, par Louis Tartinel à 34 livres, par ledit Bertaulx à 30 livres, par ledit Tartinel à 28 livres, et par Georges Garsin à 20 livres après tous lesquels rabais de tous les dits ouvrages susmentionnés, nul n'ayant voulu moins dire et plus rabaisser et que la troizième chandelle a été éteinte à chacune publication, lesdits ouvrages auroient été finallement adjugés aux conditions ci-après déclarés par ledit sieur de Vaubecourt en présence que dessus au dit Georges Garsin.

Et pour ce qui concerne le pavé l'entrepreneur sera tenu paver à thoise superficielle les corps de garde nommé Mortiers, Bastion, Verte, et... faire le fond dudit pavé de bon mortier docvillon qu'il fournira ; pour la regarde de la pierre elle sera bien esbochez et pourra prendre sans aucun dommage en la citadelle, faire quatre aittres de thuillaux de quatre pieds en carrure, cintrées de pierres de taille qui se pourront prendre aux vieilles démolitions, tous lesquels pavés seront coulés à plain avec motier blanc, lesquels sus dits ouvrages ont été aussi mis à prix par ledit Geoffroy a un écu la toise par Georges Garsin à 40 sols, par Pierre Germonville a 35 sols, par Louis Tartinel a 32 sols, par Humbert Husson à 30 sols, par Didier Lamis à 29 sols, par Aubry Collet à 28 sols, par ledit Germonville à 24 sols et par ledit Georges Garsin à 23 sols, après tous lesquels rabais de tous lesdits ouvrages susmentionnés, nul n'ayant voulu moins dire et plus rabaisser et que la troizième chandelle a esté eteinte a chacune publication des dits ouvrages, auraient étés finallement adjugés aux conditions ci après

Digitized by Google

déclarés par ledit sieur de Vaubecourt en présence que dessus audit Georges Garsin.

Mêmement à l'égard de la fourniture des chevrons de chêne qu'il conviendra employer auxdits ouvrages de charpenterie, mis à prix par Georges Jacquin à une sols (1) pièce et rabaissé par Jacques Champlon à rendre dans la citadelle a 8 sols, de la longueur 20 et 25 pieds jusques à la quantité de 600 pieds si faire en faut, après tous lesquels rabais desquels chevrons susmentionnés nul n'ayant voulu moins dire et plus rabaisser et que la troizième chandelle a été éteinte à chacunes publications desdites fournitures, auroient été finallement adjugés aux charges ci-après déclarés par ledit sieur de Vaubecourt en présence que dessus audit Champlon, sur le prix desquels ouvrages leur a été payé par forme d'avance assavoir à Jacques Champlon 6 livres, à Geoffroy Godefrin 47 livres 10 sols, à Georges Garsin 27 livres 5 sols le tout montant à 95 livres 5 sols, et pour les vins du présent marché 3 livres, et le surplus desdites sommes ausquels pourront monter lesdits ouvrages elles leur seront payées lorsque lesdits ouvrages seront faits et parfaits et iceux fait recevoir à leurs frais et dépens dans le jour de fête Saint Martin d'hiver prochainement venant. Et pour assurance desdits marchés lesdits entrepreneurs ont présenté pour caution la personne de Jean Amour bourgeois de Verdun et pour certification la personne de Louis Tartinel lesquels entrepreneurs, caution et certiffication se sont obligés solidairement l'un l'autre et l'un d'eux seul pour le tout sans division ni discussion fidejussion et exception d'iceulx et obligés pour ce tous et un chacun leurs biens meubles et immeubles présents et à venir même leurs propres corps.... Fait et passé au logis du Roi audit Verdun le 14e jour d'août 1631, et ont lesdits Sr de Vaubecourt, de Lavisey. entrepreneurs, Caution et certifficateur signés et marqués à la minute des présentes.

Pour coppie : C. Drouot, notaire royal, Girard, notaire royal.

(1) Sols est évidemment un lapsus pour « livre » sans quoi la soumission à 8 sols n'eût pas constitué un rabais.

Digitized by Google

56

Procès verbal d'estimation de travaux de charpente et de démolition exécutés dans la citadelle de Verdun. — 13 août 1631.

Nous soussignés Daniel Macquart et Nicolas Damotte maîtres charpentiers demeurant à Verdun certiffions à tous qu'il appartiendra que de l'ordonnance verbale de Monsieur de Vaubecourt maréchal de camp ès armées du Roy en Champagne commandant pour le service de Sa Majesté ès ville et citadelle de Verdun après serment pour nous fait et prêté devant lui en présence de Pierre de Lavisey, écuyer Conseiller du Roy contrôleur général ancien alternatif et triennal des fortifications réparations et avitaillements des provinces de Champagne, Brie, Metz, Toul, Verdun et pays en dépendant de bien et fidèlement visiter, priser et estimer en nos loyauté et conscience les ouvrages de charpenterie et abattage que Jean Cardon et Louis Tartines ont fait en la citadelle de Verdun assavoir pour avoir abattu 11 maisons lesquelles nous avons ainsi trouvées et avoir portés les bois au magasin du Roy, comme aussi pour avoir abattu le derrière de la maison Ganot et avoir porté les bois dans lesdits magasins du Roy et avoir mis 4 étançons au logis du Roy, ensemble pour avoir abattu lesdits corps de garde Mortiers et avoir portés les bois au susdit magazin, et du depuis pour avoir refait lesdits corps de garde Mortiers avec les toitures, cheminées, contrecouvertes et portes le tout bon, et outre pour avoir abattu deux maisons joingnant ledit corps de garde, toitures et charpenterie et avoir les bois d'icelles portés au susdit magasin et la thuille au lieu où il étoit nécessaire, et au même lieu pour avoir démoli les planchers et courants et avoir porté les bois aususdit magasin. Item pour avoir mis plusieurs étançons joignant lesdites maisons et six chevrons en plusieurs lieux avec deux huisseries de bois et deux marches en une monte, et avoir refait deux barrières pour la citadelle savoir une au dessous du bastion Vert contenant la longueur de deux thoises et demy et l'autre une thoise et demi proche le retranchement de

Digitized by Google

Cathoulx et y avoir mis en ladite barrière un bras contant et une trainée à tenons et mourtoises, et avoir tiré les bois des magasins du Roy et fourni toutes les broches de fer pour lesdites barrières comme aussi pour avoir refait une thoise et demy ou environ de la fraize (1) du bastion Vert et avoir pris les bois au susdit magazin et portés sur le lieu, comme aussi pour avoir mis des marches à la monte de la guéritte qui est auprès du logis du Roy, et outre pour avoir posé 8 étançons au magasin de la maison nommée de la Magdeleine et avoir mis six estançons à la maison joignant la veuve Ganot, avoir porté une platteforme au magasin du Roy pour poser le canon et l'avoir pris au bastion de la porte de France et avoir pris et porté une autre plate forme au bastion de Mortiers et l'avoir mis dans ledit magazin du Roy et de plus (2) pour avoir fait une monte alimoud pour aller à une chambre du logis de feu Anthoine ..... et avoir abattu les bois d'une grande cheminée à cuve (?) du mesme logis et porté les bois auxdits magasins comme aussi d'avoir fait une autre monte en la maison voisine et avoir fait un guichet en l'arrière ..... y avoir mis huit pieux et fourni deux cents de broches de fer pour attacher lesdits pieux et autres qui sont alentour et pour y remettre quelques broches, tous lesquels susdits ouvrages ayant été par nous vus et visités avons iceux prisés et estimés à la somme de 69 livres 13 sols ce que nous certifions véritable, en témoignage de quoi nous avons signé le présent rapport et certificat audit Verdun le 13e jour d'août 1631.

De Nettancourt Vaubecourt, Nicolas Dammette.

En dessous est apposée la marque ou cachet de Daniel Macquart (3).

(1) Palissade que l'on enfonce dans le parapet d'un ouvrage afin d'en empêcher l'escalade.

(2) Cette partie jusqu'à « tous lesquels susdits ouvrages » a été ajoutée en marge.

(3) V. Chap. VIII.

Digitized by Google

57

Du même jour, une autre estimation d'ouvrages de couverture se rapportant aux mêmes travaux et signée : de Nettancourt Vaubecourt, François André, et Christophe Ficquemont, Maîtres Couvreurs à Verdun.

On y voit que le corps de garde nommé de Mortiers est à l'entrée de la Citadelle. Les travaux de couverture ne sont pas terminés. La maison de la veuve Ganot y est ainsi dénommée : « de plus avons visité une partie de maison qui est au derrière de la Ganotte... ».

Digitized by Google

TABLE DES DOCUMENTS

1. — Lettre de Jean Errard à M^me^ la maréchale de Joyeuse, du 4 mai 1590.
2. — Lettre de Barbe de Reims, femme de Jean Errard, à Lavisey, du 11 avril 1611.
3. — Lettre du maréchal de Marillac à Pierre Lavisey, du 7 juillet 1627.
4 à 22. — Lettres de Guillaume Robillart à Pierre Lavisey (1623-1627).
23. — « Edit du Roi portant création des offices de trésoriers et contrôleurs provinciaux des fortifications ès provinces où il n'y en a point d'établis ».. , du 28 juin 1627.
24. — Affaire Lavisey-Robillart. « Points principaux à remarquer en jugeant l'opposition formée par M. P. Lavisey... à la réception de Guillaume Robillard en un prétendu office de contrôleur ancien des fortifications au département de Metz, Toul et Verdun ». Sans date.
25. — Affaire Lavisey-Robillart. Commission royale en faveur de Robillart, du 1^er^ février 1628.
26. — Affaire Lavisey-Robillart. Extrait des registres du Conseil d'État : arrêt confirmant Robillart dans ses offices de contrôleur des fortifications de Metz, Toul et Verdun, 6 avril 1628.
27. — Affaire Lavisey-Robillart. Extrait des registres du Conseil d'État : autre arrêt du 27 février 1630, dans le même sens.
28. — Affaire Lavisey-Robillart. Extrait des registres du Conseil privé : arrêt rétablissant Lavisey dans lesdits offices, du 20 décembre 1630.
29. — Affaire Lavisey-Robillart. Supplique de Lavisey, sans date.
30. — « Etat de la distribution... de la somme de 25 000 livres que le roi a ordonnée et affectée aux... fortifications... de la province de Champagne durant l'année 1619. »
31. — Même état pour l'année 1623.
32. — Même état pour l'année 1624.

Digitized by Google

33. — Contrôle pour 1623 (Metz, Toul et Verdun).
34. — Parfaits paiements à faire pour l'année 1624, id.
35. — Etat de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1625.
36. — État de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1626. Contrôle de Guillaume Robillart.
37. — État de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1626. État de Pierre Carré.
38. — État de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1626. Sans indication d'auteur.
39. — État de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1626. État de Simon Peaudeloup.
40. — État de la dépense faite pour les fortifications de Verdun, 1634. Contrôle de Jean Lambillon.
41. — « État des deniers qui ont été ordonnés par M. de Marillac et pour lesquels il demande son remboursement » (1626 ?).
42. — Ordres du roi de faire emploi d'une somme de 150 000 livres pour les fortifications de Verdun (1626).
43. — Ordre du roi à Pierre Carré de payer les sommes ordonnancées par le Maréchal de Marillac (1626).
44 à 47. — Ordres du roi de payer diverses sommes pour les travaux de la citadelle de Verdun (1627).
48 à 51. — Quittances de Simon Peaudeloup pour les sommes ci-dessus (1627).
52. — « État des gages, etc., attribués aux offices de Contrôleur général des fortifications... de la province de Champagne, Brie, Metz, Toul et Verdun ». Sans date.
53. — Engagement de Nicolas Antoine comme laquais au service de Pierre Lavisey, du 20 août 1626.
54. — Reçu d'Antoine de l'Hospital concernant un cheval à lui remis par P. Lavisey, du 8 août 1627.
55. — Procès-verbal d'adjudication (Verdun) du 14 août 1631.
56. — Procès-verbal d'estimation de travaux (Verdun), 13 août 1631.
57. — Autre, même date.

Digitized by Google

CADRANS SOLAIRES

DE

LORRAINE

PAR

M. Henri TERVER

Solem quis dicere falsum
Audeat !
(Virgile, *Georg.*, I, 463.)

SOMMAIRE. — Considérations générales sur les cadrans solaires. — Horizontaux et verticaux des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — Cadrans astronomiques. — Division de l'année. — Division de la journée. — Grandes méridiennes de Lorraine. — Abaques donnant la correction lunaire. — Cadrans portatifs des collections lorraines.

A la fin de l'année 1908, l'incendie qui détruisait à Lunéville le théâtre construit par Stanislas, condamnait à une disparition prochaine, aujourd'hui accomplie, le cadran solaire qui était dessiné sur un des murs de l'édifice. Ce cadran étant un des documents originaux du vieux Lunéville, il nous a paru intéressant d'en conserver un souvenir, et d'en faire une étude avant sa destruction complète.

Nos recherches nous ont convaincu que l'art de la gnomonique a été très en honneur en Lorraine pendant les derniers siècles, et nous ont entraîné à faire en même temps l'étude des cadrans solaires encore nombreux qui existent dans notre pays. C'est l'objet de notre travail.

Digitized by Google

Les instruments que nous avons étudiés sont d'abord ceux du Musée historique lorrain ; nous devons à l'obligeance de M. Pierre Boyé et de M. Demeufve d'avoir pu les consulter à loisir ; ce sont ensuite des cadrans appartenant à M. Charles Sadoul, à M. Pierre-Eugène Masson et à d'autres personnes aimables qui ont bien voulu mettre à notre disposition les objets qu'elles possèdent. M. Léon Germain de Maidy a étudié en 1892 l'un des cadrans les plus importants du Musée lorrain, la table d'horloges solaires de Jean Appier Hanzelet; nous avons mis largement à contribution le travail de M. Germain de Maidy et de ses collaborateurs, M. Millot et M. Charles Lallemand, et nous leur demandons de vouloir bien nous permettre d'utiliser ici le résultat de leurs recherches. Notre incompétence en matière historique et archéologique ne nous permet pas de traiter la question à ce point de vue ; nous sommes réduit à nous en tenir à une étude technique ; et nous demandons aux membres de la Société d'archéologie de nous accorder leur indulgence, si parfois l'aridité du sujet nous écarte du genre de questions plus attrayantes qu'ils sont habitués à entendre traiter dans leurs séances.

Avant d'aborder l'étude particulière des instruments lorrains, il nous semble utile de rappeler brièvement en quoi consistent les cadrans solaires. Ce ne sont plus des objets d'un usage assez courant pour qu'il soit superflu de poser ces préliminaires, qui ne présentent d'ailleurs aucune difficulté scientifique, et qui nous permettront de ne pas répéter, à chaque instrument, les explications données une fois pour toutes.

Des douze mouvements, connus jusqu'ici, auxquels la terre est soumise, deux seulement nous intéressent au point de vue gnomonique :

1° La rotation diurne du globe terrestre qui détermine les jours et les nuits ;

Digitized by Google

2° La translation annuelle de la terre autour du soleil, qui détermine les saisons.

En gnomonique, il importe peu que ce soit la terre qui tourne autour du soleil, ou l'inverse; les deux mouvements que l'on considère sont des mouvements relatifs, et ils se manifestent pour nous de la façon suivante :

1° *Mouvement diurne.* A un jour quelconque de l'année, le soleil apparaît du côté do l'orient, monte, atteint le plan méridien, puis redescend, et disparaît vers l'occident. Il semble tourner d'un mouvement uniforme autour d'une charnière idéale que les astronomes appellent l'axe du monde, et qui passe sensiblement par un point brillant du ciel appelé l'étoile polaire.

Si l'on matérialise cet axe au moyen d'une tige métallique, d'un fil, d'une arête rectiligne quelconque, le soleil donne du style ainsi formé une ombre qu'on peut recueillir sur une surface. Cette ombre inscrite sur la surface à des intervalles de temps égaux, pris de part et d'autre du moment où le soleil passe au méridien, constitue une figure permettant de subdiviser le jour en intervalles égaux ou heures. C'est la forme la plus répandue du cadran solaire, enregistrant le déplacement angulaire d'une ombre rectiligne.

Quand la surface est un plan horizontal, on a le cadran horizontal ; quand elle est verticale, on a le cadran vertical ; enfin, exceptionnellement, le plan sur lequel on recueille l'ombre du style est perpendiculaire à l'axe du monde, et l'on a un cadran équatorial, ou équinoxial, dont nous possédons au Musée lorrain un spécimen tout à fait remarquable, qui sera étudié plus loin.

2° *Mouvement annuel.* Au lieu de considérer la ligne entière produite par l'ombre du style, on peut considérer l'image ou l'ombre produite par un point du style. L'heure sera lue avec la même facilité par l'image qui se forme sur

Digitized by Google

une des lignes horaires de la surface ; mais l'ombre de ce point particulier va nous permettre de préciser davantage le renseignement horaire de tout à l'heure.

Nous savons, en effet, que, à une heure donnée de la journée, midi, par exemple, le soleil est plus élevé en été qu'en hiver ; qu'il est d'autant plus élevé qu'on est à une époque plus rapprochée du solstice d'été, et d'autant plus bas qu'on se rapproche davantage du solstice d'hiver. De là résulte que, à une date et à une heure déterminées, le soleil paraît occuper sur la sphère céleste une position bien définie. Au même moment, l'ombre de notre point particulier aura sur le cadran une position bien déterminée et une seule, et de cette position nous pourrons déduire l'heure et la date de notre observation. Notre cadran solaire n'est plus seulement une horloge, c'est un calendrier.

Le lieu des points décrits par l'ombre en un jour donné, est ce qu'on appelle la courbe diurne, ou la courbe de de déclinaison de ce jour.

De là, deux catégories distinctes dans les cadrans que nous avons à étudier. Les uns ne portant que la division du jour en heures courantes, ce sont les horloges ; les autres portant en outre la division de l'année, ou d'autres indications que nous étudierons en détail, et qui en font des instruments d'astronomie.

Considérons d'abord les horloges solaires. Les plus anciennes qu'on retrouve en Lorraine sont de la fin du XVI^e^ siècle et se présentent sous la forme de cadrans horizontaux et de cadrans verticaux. Les cadrans horizontaux de l'origine sont généralement taillés sur une pierre plate de forme régulière et montés sur un socle également en pierre. Leur gravure est grossière ; leurs angles horaires, peu précis, paraissent avoir été tracés à l'aide de gabarits établis pour la latitude moyenne de la Lorraine. La plu-

Digitized by Google

part ne présentent ni intérêt scientifique, ni intérêt artistique, et sont l'œuvre de simples tailleurs de pierre. C'est l'enfance d'un art.

Comme spécimen de ce genre citons un cadran hexagonal retrouvé dans les décombres de l'abbaye de Rangéval et installé actuellement dans le jardin de l'infirmerie du quartier Margueritte à Commercy.

Citons également un cadran circulaire provenant de l'ancien village de Vitrey, près de Vézelise, et encastré verticalement, sans égard pour l'orientation (1), dans une des maisons du village reconstruit (*fig. 1*).

Ensuite, le cadran horizontal devient plus artistique, et se grave sur une plaque de métal. Ses graduations sont plus exactes ; il porte des devises, des dates, des motifs de décoration de circonstance, ou des armoiries.

Nous citerons :

1° Le cadran en étain (*fig. 2*) donné au Musée lorrain (2) par M. l'abbé Guillaume, portant la devise :

Meam vide umbram,
Tuam videbis vitam.

2° Un cadran en étain appartenant à M. Remoissenet, de Metz, portant la date de 1771, des attributs astronomiques, les signes du zodiaque, et deux devises :

A solis ortu usque ad occasum,
Laudabile nomen Domini.

et :

Mors venit
Hora fugit.

(1) A première vue, ce cadran paraît être un cadran horizontal ; mais le sens dans lequel sont disposées les heures est celui du cadran vertical méridional. L'artiste qui l'a sculpté a commis une faute gnomonique. Les lignes horaires de quatre et cinq heures du matin, de sept et huit heures du soir ne doivent pas exister dans un méridional qui ne peut au maximum être éclairé que de six heures du matin à six heures du soir.

(2) N° 1056 du *Catalogue*, septième édition.

Digitized by Google

3° Le cadran armorié donné au Musée lorrain (1) par les Ctes Jules et Louis Beaupré.

4° Une série de quatre cadrans semblables fondus par Nicole et portant des armoiries ou des écussons destinés à en recevoir.

L'un appartient à M. Charles Sadoul et porte un écusson non gravé.

Le second, identique, d'après les renseignements que nous a donnés M. Sadoul, fait partie de la collection de M. Lucien Wiener et porte les armes de la famille Millet de Chevers. Tous deux sont en bronze.

Le troisième, également en bronze, est au Musée municipal de Trèves.

Le quatrième, en plomb, d'après les indications que nous avons pu nous procurer existait encore, il y a quelques années, au château de Bauzemont.

L'existence de ces quatre cadrans montre la réputation qu'avait à Nancy la fonderie qui les fournissait.

Quelle que soit la valeur artistique de ces cadrans horizontaux, les cadrans verticaux dont nous allons parler, offrent un intérêt plus grand au point de vue gnomonique ; il en existe encore un certain nombre sur les monuments que le temps a épargnés ; ils sont taillés dans la pierre des édifices et portent généralement une devise.

Nous pouvons citer, comme spécimens, d'abord, en raison de sa simplicité, le cadran gravé sur l'ancien palais de justice de Vézelise. Ce cadran, probablement postérieur à l'édifice qui est de 1561, est exposé en plein midi ; c'est le type du cadran méridional (*fig. 3*).

Nous pouvons encore indiquer le cadran double dessiné sur le mur d'angle du château de Bicqueley, à six kilomètres au sud de Toul. Il est formé de deux cadrans ; l'un

(1) Non catalogué.

Digitized by Google

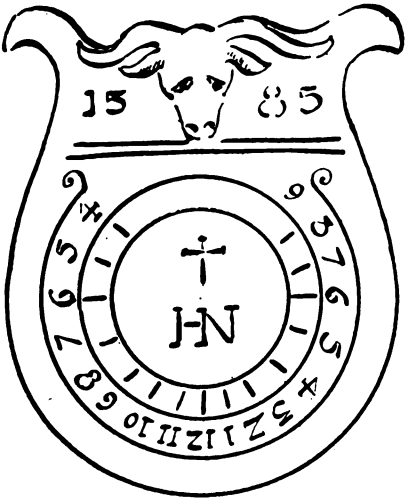

FIG. 1. — Cadran scellé dans un mur; Vitrey.

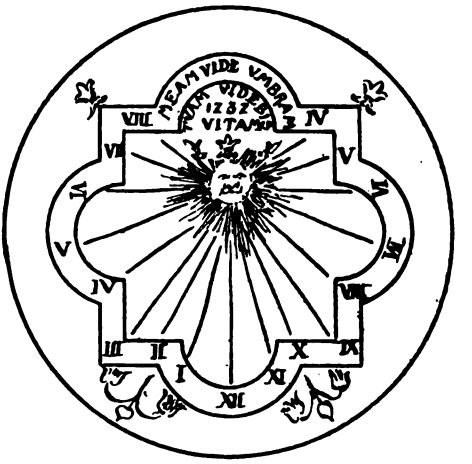

FIG. 2. — Cadran horizontal simple.
(Musée historique lorrain.)

FIG. 5. — Cadran du couvent des Dames de l'Annonciation de Saint-Nicolas de Port.

Digitized by Google

Digitized by Google

sur la face ouest, dont les lignes horaires sont presque parallèles au style et qui constitue le type assez rare du déclinant occidental ; l'autre exposé presque au midi. On lit sur ces deux cadrans deux devises ; l'une, très répandue :

Hora fugit sicut umbra.

l'autre, moins banale mais incorrecte :

Omnia quod periit, sic temporis amputo partes.

Il existe à Clermont-en-Argonne, sur l'un des murs de l'ancienne chapelle de Sainte-Anne, un vertical déclinant, intéressant surtout par son élégante devise :

Quid vita est homini ?
Viridantis flosculus horti,
Sole oriente, oriens,
Sole cadente, cadens.

Ces cadrans verticaux indiquent chez leurs auteurs une connaissance approfondie de l'art de la gnomonique ; car si le cadran horizontal peut s'établir d'après un cliché unique pour une région assez étendue, le cadran vertical exige une épure particulière pour chaque orientation. On trouve des vestiges de ces cadrans un peu partout en Lorraine : à Nancy, à Metz, à Saint-Mihiel, à Lamarche, à Gondreville, etc. Il est donc fort probable qu'il existait des artisans exerçant la profession de gnomonistes, et parcourant le pays pour établir les cadrans où l'on voulait en installer. Nous n'avons pas trouvé en Lorraine trace de ces professionnels, mais, dans d'autres régions françaises, leur existence est incontestable, car on y trouve de nombreux cadrans solaires signés du même nom. Un grand nombre des travaux de ces artisans ont disparu, parce qu'ils étaient peints au lieu d'être taillés dans la pierre, et que, à partir de l'apparition de l'hor-

Digitized by Google

logerie mécanique à bon marché, on a cessé d'entretenir les peintures.

Avec le climat brumeux de la Lorraine, la faillite du cadran solaire devenait inévitable dès qu'il y eut un autre instrument pour le remplacer ; aussi n'en trouve-t-on plus que très rarement à partir du XIXe siècle, du moins du genre horloge.

Le cadran horloge est alors remplacé par les grandes méridiennes, ne donnant plus que l'heure de midi, mais la donnant d'une façon beaucoup plus précise. Nous reviendrons plus loin sur l'étude des méridiennes, instruments astronomiques permettant de contrôler les instruments de l'horlogerie mécanique, indispensables à l'horloger tant que le chemin de fer et la télégraphie électrique ne lui ont pas donné un moyen plus commode, sinon plus précis, de régler ses montres.

Avant d'abandonner l'étude de la simple horloge solaire, constatons l'influence qu'ont eue l'état hygrométrique et le développement rapide des voies de communication de la Lorraine sur la disparition presque instantanée de l'art gnomonique, et comparons ce qui s'est produit chez nous avec les faits analogues qui se sont produits dans d'autres régions de la France.

Dans le Briançonnais, par exemple, on trouve encore de très nombreuses horloges solaires construites en plein XIXe siècle ; les dernières datent de 1870. Enserré dans ses montagnes, le Briançonnais a résisté un siècle de plus que la Lorraine à l'envahissement de l'horlogerie mécanique ; et les documents qu'on y voit encore nous permettent de nous faire une idée de la façon dont le cadran solaire a disparu de notre région. M. le docteur Raphaël Blanchard a publié en 1895 un opuscule intitulé : *Les cadrans solaires du Briançonnais*, dans lequel il nous fait assister à l'agonie de cet art si original. Cette agonie a dû être la même en Lorraine.

Digitized by Google

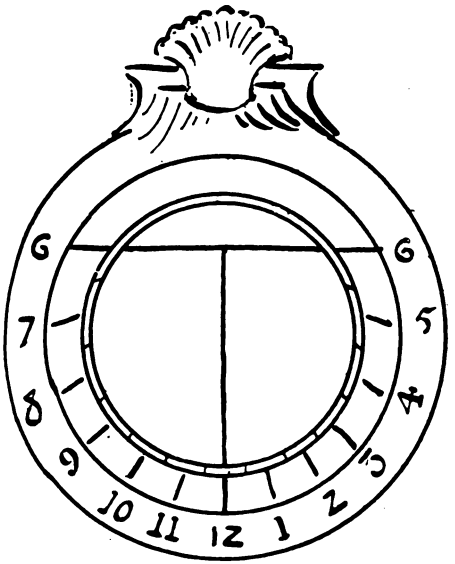

FIG. 3. — Cadran vertical méridional de l'ancien Palais de justice à Vézelise.

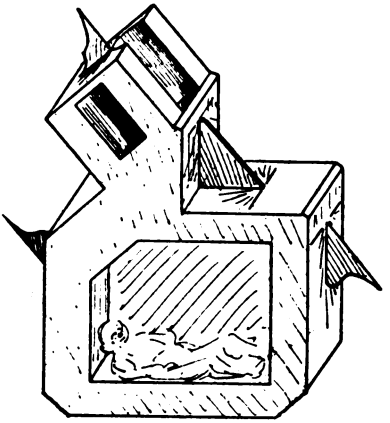

FIG. 4. — Cadran en pierre du Musée de Metz.

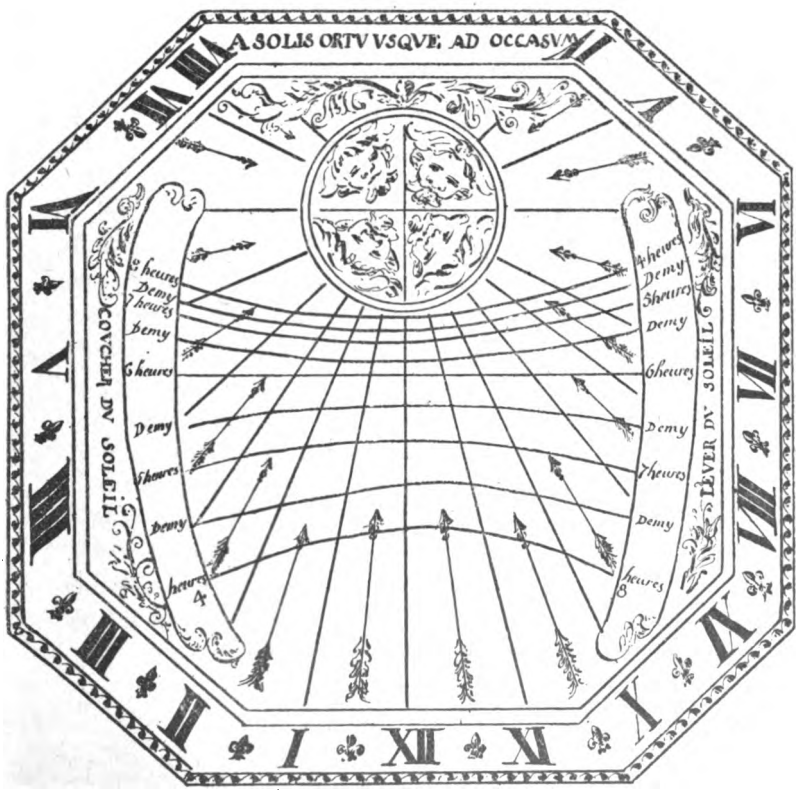

FIG. 6. — Cadran horizontal avec courbes diurnes. (Musée historique lorrain.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Nous avons vu jusqu'ici les cadrans solaires dont le rôle ressemble beaucoup à celui des horloges des églises actuelles; nous arrivons à l'étude d'une classe d'instruments plus intéressants. Ce sont les cadrans de luxe, dessinés par un artiste ou un savant cherchant à produire une œuvre personnelle, dans laquelle il a pu mettre en relief sa science ou son habileté professionnelle. Nous abordons de véritables œuvres d'art, réunissant un certain nombre d'indications variables avec les connaissances et l'inspiration de ceux qui les ont produites.

Signalons d'abord deux cadrans spéciaux, ne donnant encore que les heures, mais dans lesquels l'artiste, car ce doit être le même qui a produit les deux objets, a groupé les différentes sortes de surface sur lesquelles on gravait les cadres solaires. Ces deux cadrans ont été faits à Metz; ils sont en pierre ; l'un appartient au Musée de la ville (*fig. 4*); l'autre au général Dennery, d'origine messine. Ils réunissent le cadran horizontal, le cadran vertical, l'équinoxial, les cadrans polaires, les cadrans cylindriques sans style. L'un, celui de la ville, présente en outre les symboles du Jour et de la Nuit.

Tous deux sont des sculptures sur pierre très fouillées, faisant ressortir l'adresse de l'artiste, mais ne présentant encore que des indications horaires normales. Nous allons en trouver de nouvelles qui seront relatives, tantôt à la division de l'année, tantôt à des divisions particulières de la journée.

Nous avons vu que l'image du soleil décrivait chaque jour sur la surface du cadran une courbe de déclinaison. Ces courbes, tracées à des époques déterminées, permettent d'établir les divisions de l'année solaire.

Ces divisions sont de deux sortes : ou bien elles correspondent à des périodes de temps égales que les anciens appelaient les signes du Zodiaque et qui ont une grande

Digitized by Google

analogie avec nos mois actuels, ou bien elles limitent les régions du cadran pour lesquelles la courbe décrite correspond à une journée ayant un nombre d'heures exact.

Comme type de cadran répondant à la première division de l'année, c'est-à-dire présentant les courbes de déclinaison de l'entrée du soleil dans les signes, nous citerons un cadran solaire qui existait à Saint-Nicolas-de-Port dans un ancien couvent de Dames de l'Annonciation *(fig. 5)*. C'est un cadran en étain, octogonal, daté de *1650*, portant au haut (sud), dans un cœur, le monogramme JHS (Jhesus) et les trois clous de la Passion, le cœur accosté de deux étoiles et inscrit dans un triangle ; puis, au bas (nord), dans une circonférence, les lettres entrelacées M A, monogramme de la Vierge, Maria, surmontées d'un sigle d'abréviation en forme d'oméga et accompagnées au bas d'un signe dont le sens nous échappe. Le style, qui existe encore, est formé d'un triangle en bronze dont l'arête est inclinée à 49° sur l'horizon, et qui porte une échancrure destinée à produire sur la surface l'image du soleil le long des courbes de déclinaison. Les courbes de déclinaison sont limitées par les symboles du Zodiaque doublés des dates correspondantes de l'année.

Deux inscriptions, l'une :

Tempus volat
Hora fugit.

l'autre :

Stella maris,

complètent l'ornementation du cadran.

On pourrait peut-être établir un rapprochement entre le cadran de Saint-Nicolas et la table d'horloges solaires de Jean Appier Hanzelet. Ce cadran ne peut pas être attribué à Hanzelet qui était mort en 1647, puisqu'il est de 1650 ; mais les monogrammes sont les mêmes, et Saint-

Digitized by Google

Nicolas-de-Port est à quelques kilomètres de Haraucourt, patrie de Hanzelet ; l'objet de Saint-Nicolas pourrait donc venir d'un des élèves de Hanzelet ou avoir été dessiné d'après des croquis qu'il aurait laissés.

Un autre cadran (*fig. 6*), plus riche que le précédent et probablement postérieur à lui, présente des courbes de déclinaison correspondant aux jours ayant un nombre exact d'heures. Il appartient au Musée lorrain (1).

La latitude moyenne de la Lorraine est telle que la durée du jour y varie de huit heures à seize heures d'un solstice à l'autre. Le cadran est donc divisé par neuf courbes correspondant aux durées de huit heures à seize heures inclusivement. Comme conséquence, puisque tout est symétrique par rapport au méridien, ces courbes correspondent à des levers du soleil échelonnés de demi-heure en demi-heure, depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures, et à des couchers échelonnés de la même façon de quatre heures à huit heures du soir. Par interpolation, on peut déduire de la position de l'image du soleil sur la surface du cadran, la durée du jour et les heures de lever et de coucher du soleil.

Ce cadran, en étain, richement gravé et orné de motifs du XVII^e^ siècle, porte à l'est et à l'ouest les indications : *Lever du soleil*, *Coucher du soleil*, les heures correspondantes et la devise :

A solis ortu usque ad occasum.

Ainsi que l'indique la mortaise pratiquée au centre du cadran, le style est un triangle avec échancrure, comme le style du cadran de Saint-Nicolas.

Un troisième cadran (*fig. 7*), en bronze, daté de *1507* et signé : *Urbain*, appartenant comme le précédent au Musée lorrain, porte trois vignettes représentant la Nativité,

(1) Provenance : collection E. Thiéry. Non catalogué.

Digitized by Google

l'Annonciation et saint Jean-Baptiste. Nous avions cru que les symboles de la Nativité et de l'Annonciation se rapportaient à l'origine des années, qui en 1507 commençaient encore pour les uns à la fête de Noël, pour les autres à la fête de l'Annonciation. C'est dans cette hypothèse que nous avions décrit le cadran Urbain. M. Léon Germain de Maidy nous a objecté avec raison que les vignettes sont du XVII^e^ siècle, et qu'il y a lieu de faire des réserves sur l'authenticité de la date et de la signature portées par le cadran ; aussi nous rangeons-nous bien volontiers à l'opinion de notre savant confrère, et renvoyons-nous nos lecteurs à la note qu'il nous a fait l'honneur d'annexer à notre étude.

Ce cadran est d'une finesse de gravure qui nous semble supérieure à celle de Hanzelet. Une mortaise, pratiquée au centre, indique que le style était un triangle dont l'arête était inclinée d'un angle égal à la latitude. Les cercles tracés sur le plan, qu'on appelait des almycantaraths, permettaient de déterminer la distance zénithale du soleil ou, ce qui revient au même, la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Leur présence montre que l'arête devait être terminée par un disque percé d'un trou donnant passage au rayon solaire.

Ainsi que l'indique le catalogue du Musée (1), ce cadran a été offert par M. Victor, de Bouconville, village à mi-chemin entre Pont-à-Mousson et Rangéval. Comme les gravures qu'il porte ont un caractère essentiellement religieux, il est fort possible que l'objet ait été fait, soit pour Pont-à-Mousson, soit pour l'abbaye de Rangéval où il y avait autrefois plusieurs cadrans, aujourd'hui disparus.

La table d'horloges solaires de Hanzelet (*fig. 8*), dont la description très complète a été faite par M. Léon Germain de

(1) N° 1058.

Digitized by Google

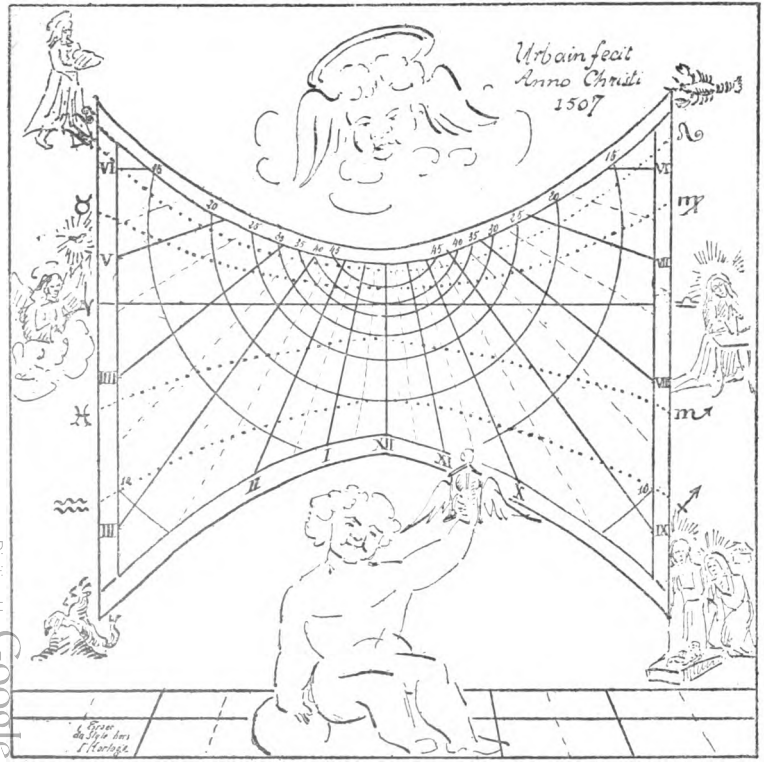

FIG. 7. — Cadran avec courbes des signes et almycantaraths. (Musée historique lorrain.)

FIG. 11. — Cadran solaire avec abaque lunaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Maidy (1), présente toutes les indications que nous avons étudiées jusqu'ici. Le cadran central nous montre les lignes horaires et les divisions de l'année suivant les signes, et le zodiaque qui en limite les courbes a une importance qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les cadrans horizontaux. Ce cadran central est analogue à celui de Saint-Nicolas.

Le cadran inférieur gauche porte les mêmes courbes que celui du Musée lorrain : *A solis ortu usque ad occasum*. Mais les graduations n'y indiquent pas comme dans ce dernier les heures de lever et de coucher du soleil ; elles indiquent les longueurs des jours et des nuits qui peuvent se déduire des précédentes. De plus, il est complété par un faisceau de lignes convergeant deux à deux sur la méridienne. Ces lignes que nous n'avons trouvées que dans l'objet en question nécessitent une explication.

Avant d'arriver à la division actuelle du jour en vingt-quatre parties égales commençant à minuit, les anciens avaient la division du jour et de la nuit en parties, égales pour un jour donné, mais de durée variable avec les époques. Selon Varron, les anciens Romains distinguaient trois parties du jour : *mane*, *meridies*, *suprema*. La division du jour naturel en douze parties égales fut introduite à Rome vers l'an 291 avant Jésus-Christ, époque à laquelle L. Papirius Cursor y envoya la première horloge solaire. Plus tard, une façon plus simple, dérivant de la précédente, a consisté à grouper trois par trois les heures duodécimales et à diviser la journée en :

Prime, comprenant les trois premières heures après le lever du soleil ;

Tierce, comprenant les trois suivantes ;

(1) *Table d'horloges solaires gravée par Jean Appier Hanzelet*, travail publié, avec la collaboration de M. Ch. Millot, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1892, p. 374 et suiv., avec planche.

Digitized by Google

Sexte, comprenant les trois heures suivant midi ;

None, comprenant les trois heures avant le coucher du soleil.

C'est la division des Juifs et des premiers chrétiens, encore conservée par l'Église catholique romaine pour la récitation de ses offices. L'Église a étendu à la nuit la division analogue, qu'elle appelle : *Vêpres; Complies; Matines ; Laudes.*

La variation de la longueur des jours suivant les saisons, entraîne forcément la variation de la longueur des heures du jour ainsi définies, et c'est pour cela que, dans l'horloge antique de la table de Hanzelet, les heures sont inégales aux différentes périodes de l'année.

Nous avons vu précédemment que la longueur du jour en Lorraine variait de huit à seize de nos heures normales. Il en résulte que,sur l'horloge antique, la longueur de l'heure devra varier de quarante à quatre-vingts minutes depuis le solstice d'hiver jusqu'au solstice d'été, et qu'elle aura aux équinoxes la même valeur que nos heures courantes.

Nous avons évité d'employer le nom de droite en parlant des lignes horaires antiques. Ces lignes ne sont pas en effet des droites ; mais leur courbure est si peu prononcée que, dans la pratique, on les considère comme des droites et qu'on les trace en joignant deux de leurs points.

Cette manière de compter les heures explique certaines contradictions apparentes qu'on relève dans les textes sacrés. Par exemple, nous savons tous que Jésus-Christ fut mis en croix à la sixième heure et mourut à la neuvième ; or, l'Église célèbre sa mort à trois heures de l'après-midi, parce que, à l'époque de Pâques, la neuvième heure liturgique coïncide avec trois heures de nos horloges actuelles. Dans les *Actes des Apôtres*, on trouve au

Digitized by Google

chapitre II, relatif à la Pentecôte, le texte suivant : « Alors Pierre se présentant avec les onze, éleva la voix et leur dit : Juifs, et vous tous qui demeurez dans Jérusalem, soyez attentifs à ce que je vais vous dire et prêtez l'oreille à mes paroles : Ces gens-là ne sont pas ivres, comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisième heure. » Cette troisième heure correspond à huit heures du matin.

La présence des heures antiques, judaïques ou liturgiques, sur la table de Jean Appier, s'expliquerait tout naturellement sur un objet destiné à une institution ecclésiastique comme l'Université de Pont-à-Mousson. Mais nous croyons plutôt que l'artiste a voulu faire figurer sur son œuvre le plus grand nombre de documents possible, et nous en avons la confirmation dans l'existence du cadran inférieur droit qu'il a intitulé horloge italique et babylonique et qui n'a aucun rapport avec la division religieuse du temps.

A Babylone, le jour était l'intervalle de temps compris entre deux passages consécutifs du soleil au méridien. Il était divisé en 24 parties égales ; chacune de ces parties était équivalente à notre heure actuelle ; mais le jour commençait au lever du soleil et son origine variait dans le cours de l'année Pour la Lorraine, le jour babylonique commence, à l'équinoxe, à six heures du matin ; au solstice d'hiver, à huit heures ; au solstice d'été à quatre heures. Au temps babylonique zéro, quelle que soit l'époque de l'année, le soleil est dans le plan de l'horizon, grand cercle de la sphère céleste Si l'on imagine que ce grand cercle tourne en 24 heures d'un mouvement uniforme autour de l'axe du monde, à chaque heure, la position du grand cercle déterminera pour une date quelconque le lieu des positions du soleil à l'heure considérée, et la droite d'intersection de ce grand cercle avec l'horizon ou avec le plan du cadran, déterminera sur ce cadran la ligne horaire

Digitized by Google

correspondante. Les lignes horaires babyloniques seront donc des droites, et il suffira pour les construire d'en déterminer deux points ; la construction de ces droites sort du cadre de notre étude ; mais, d'après ce qui précède, nous voyons que les heures babyloniques marquent depuis combien de temps le soleil est levé.

En Italie, le jour avait la même durée et la même subdivision qu'à Babylone ; mais il commençait au coucher du soleil, et les heures, comptées de 0 à 24, indiquaient depuis combien de temps le soleil était couché.

L'heure lue retranchée de 24 indiquait dans combien de temps le soleil se coucherait ; cette quantité ajoutée à l'heure babylonique donnait la longueur du jour éclairé, et la différence entre l'heure italique et l'heure babylonique donnait la longueur de la nuit obscure.

Ces lignes horaires sont complémentaires l'une de l'autre ; elles sont symétriques par rapport à la méridienne, et leur tracé constitue sur les cadrans un réseau décoratif de circonstance, qui a été souvent employé.

Nous l'avons vu sur un cadran boussole portatif appartenant au Musée de Trèves, quoique la présence de lignes aussi nombreuses sur un cadran de petite dimension soit assez rare. Nous l'avons vu également sur un horizontal en ardoise, de grande dimension, daté de *1643*, qui appartient au Musée archéologique de Poitiers. Les deux objets de Poitiers et de Nancy sont donc exactement de la même époque.

Nous n'insisterons pas sur les deux figures supérieures de la table, qui ont été décrites en détail ; et nous terminerons par quelques mots sur l'usage qu'on pourrait faire de l'instrument considéré dans son ensemble.

Nous avons mesuré très soigneusement les cinq figures de la table d'horloge, et nous avons constaté qu'au point de vue gnomonique leurs dimensions sont identiques ; la

Digitized by Google

Cadrans solaires, pl. IV.

Horloge contenant les méridiens des villes principales du monde.

Délinéation gnomonique des azimuths et almycantaraths.

Horloge horizontale avec les arcs du signe du zodiaque à l'élévation du pôle de 48°50'

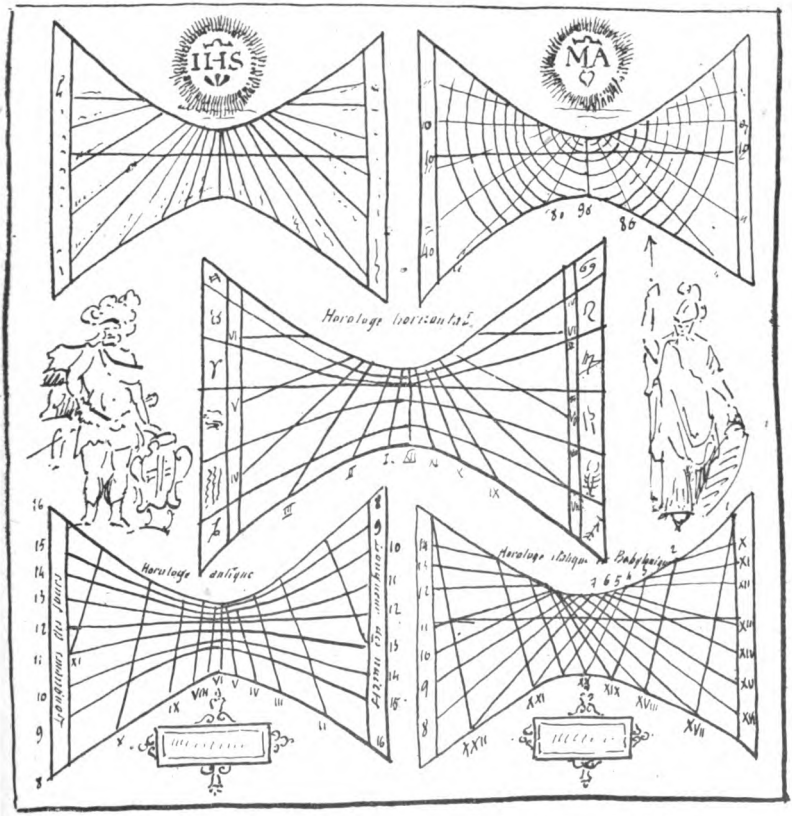

Horloge antique avec les arcs qui montrent la grandeur des jours et des nuits.

Horloge italique et babylonique.

FIG. 8. — Table d'horloges solaires de Jean Appier Hanzelet. (Musée historique lorrain.)

Digitized by Google

Digitized by Google

figure centrale déborde un peu les autres en largeur, mais son épure est la même. Chaque figure était accompagnée d'une tige verticale dont on voit encore le pied et qui était terminée par une boule ; quand l'appareil orienté était éclairé par le soleil, les ombres produites par les cinq boules se déplaçaient parallèlement l'une à l'autre, décrivant sur le plan du cadran des courbes identiques. A un moment quelconque, on pouvait de la position des ombres déduire les renseignements suivants :

Cadran central : heure courante et jour de l'année ;

Cadran inférieur gauche : longueur du jour et heure liturgique ;

Cadran inférieur droit : heures babylonique et italique, heures du lever et du coucher du soleil ;

Cadran supérieur droit : azimuth du soleil et hauteur de cet astre au-dessus de l'horizon ;

Cadran supérieur gauche : pays du monde pour lequel le soleil passe au méridien au moment de l'observation.

A propos de ce cadran des méridiens, nous ferons remarquer que les inexactitudes signalées dans le travail de M. Germain de Maidy et de M. Ch. Lallemand, ne sont pas particulières à la table de Jean Appier.

Nous les retrouvons aussi fortes dans un cadran solaire postérieur de cent ans au précédent, gravé par Vayringe, sur plaque de bronze, et appartenant à M. Hubert Noël, ancien notaire à Commercy. Nous reviendrons plus loin sur ce cadran qui présente une particularité assez rare, car il permet de déduire l'heure de l'ombre portée par la lune; c'est un cadran lunaire. Mais, auparavant, ajoutons aux explications de M. Lallemand sur les erreurs de longitudes, celles que nous avons trouvées dans un ouvrage de Nicolas Bion, « ingénieur du Roy pour les instruments de Mathématiques », qui écrivait en 1751 : « Il est à remarquer que, par les observations que les PP. Jésuites ont

Digitized by Google

faites depuis vingt-cinq ans, on a trouvé des différences de longitudes beaucoup moins grandes que celles que ne marquaient les cartes, et l'Asie s'est rapprochée de nous de plus de cinq cents lieues, et au contraire l'Afrique s'en est éloignée. La géographie est tombée dans des erreurs opposées, à l'égard de l'Asie et de l'Amérique, de ce que la détermination des longitudes dans les cartes n'a pas été fondée jusqu'à présent sur des observations astronomiques, mais sur l'estime des voyageurs, qui ont cru les lieux d'autant plus éloignés, que la navigation était plus difficile. Or il est certain qu'elle l'est plus d'ici en Asie qu'en Amérique. »

Des erreurs aussi considérables se retrouvent encore dans le grand équinoxial du Musée lorrain (*fig. 9*), gravé par Van Bockstaël et dédié à Stanislas (1). Mais, dans cette œuvre, l'artiste paraît avoir eu beaucoup plus en vue la symétrie que l'exactitude, et les longitudes des villes y sont échelonnées de 7°5' en 7°5', avec une régularité peu compatible avec leur distribution géographique. La partie qui concerne les méridiens est une ornementation de circonstance, qui nous paraît avoir été copiée sur les *Récréations mathématiques* d'Ozanam, ouvrage de 1694 où nous avons retrouvé exactement les mêmes dispositions et inscriptions que celles de l'instrument du Musée. Le cadran dans son ensemble n'en constitue pas moins une horloge solaire de précision, ayant donné l'heure d'une façon très exacte. Nous y trouvons pour la première fois la notion du temps moyen ; l'image solaire est en effet recueillie sur une surface concave où l'on a tracé une méridienne, et la courbe du midi moyen.

Tout le monde sait que l'heure de nos horloges mécaniques ne coïncide que quatre jours par an avec l'heure solaire vraie ; tous les autres jours de l'année, il y a entre

(1) N° 1060.

Digitized by Google

Cadrans solaires, pl. V.

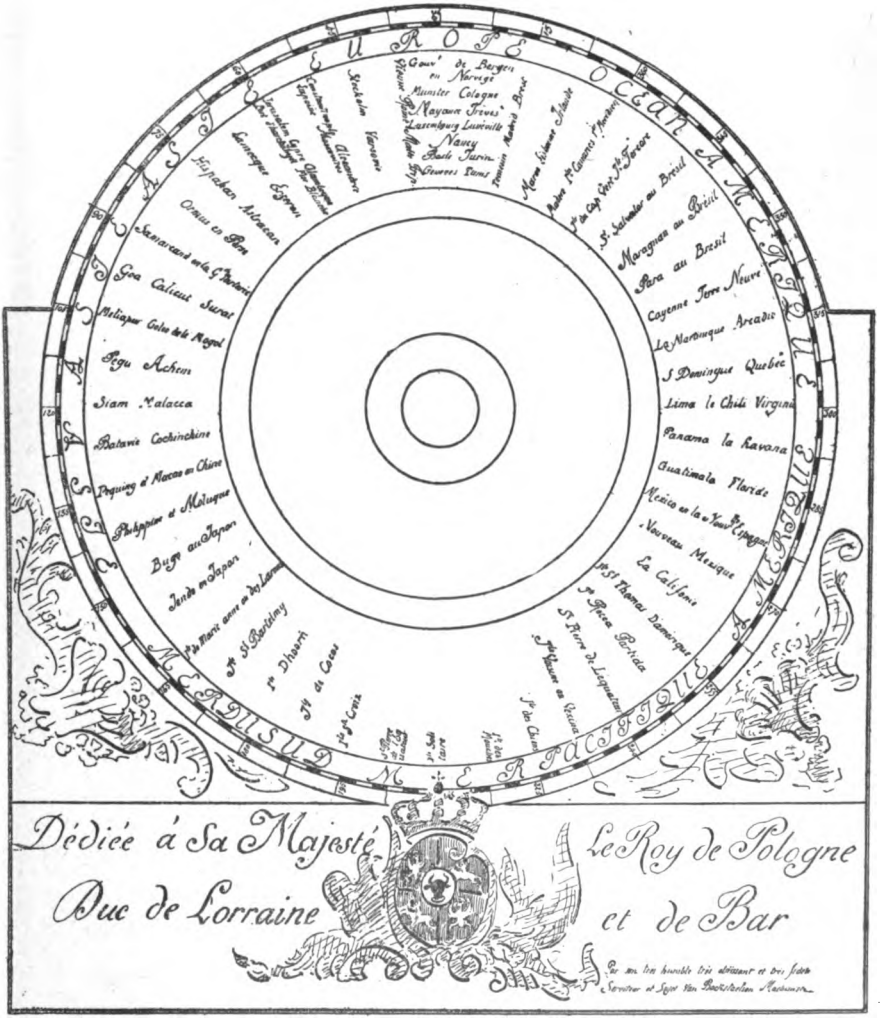

FIG. 9. — Équinoxial du Musée historique lorrain ; plaque inférieure.

Digitized by Google

Digitized by Google

les deux heures un écart qu'on appelle l'équation du temps ; le *huit* allongé de la surface concave est la représentation graphique de cette équation. Un système d'engrenages placé sous le cadran parallèle à l'équateur permet de faire automatiquement la lecture de l'heure corrigée de l'équation du temps.

La présence sur un gnomon de la courbe de l'heure moyenne, est une preuve des progrès réalisés par l'horlogerie mécanique ; il ne serait pas utile d'avoir un moyen précis de régler les horloges, si leur précision n'était pas du même ordre que celle du régulateur. La décadence du cadran solaire s'annonce ; elle va s'accentuer avec les grandes méridiennes.

Comme l'instrument dont nous parlions, les méridiennes ont pour but de permettre le réglage des montres. Il y a quelque soixante ans, avant les chemins de fer et le télégraphe électrique, on n'avait pas d'autre moyen pour contrôler de temps en temps la marche des horloges. Il y avait des méridiennes partout où il y avait des horlogers. C'était généralement une ligne droite verticale sur laquelle venait passer à midi vrai l'image d'un trou circulaire traversé par les rayons du soleil, et la table d'équation des horlogers suppléait au huit allongé dont nous avons parlé plus haut.

Dans les localités importantes, la simple ligne droite était remplacée par une méridienne qui constituait un motif de décoration artistique, et celle de Lunéville, dont nous parlions au début, était une des plus complètes de la Lorraine (*fig. 10*).

D'après M. Émile Badel (1), cette méridienne, œuvre de Lasnière, a été exécutée par Gay et Adrien, mathématiciens, et peinte par Cyfflé fils. Elle a été restaurée en 1836 par l'architecte Jeandel et vers 1885 par un artiste de Lunéville

(1) *Dictionnaire historique des rues de Lunéville*, p. 29.

Digitized by Google

qui l'a peut-être interprétée d'une façon trop peu astronomique. Telle qu'elle existait au moment de l'incendie du théâtre, en octobre 1908, elle comportait : une couronne circulaire bleu de ciel sur laquelle étaient peints et dorés les signes du zodiaque. A l'intérieur de la couronne, un disque blanc, une méridienne, la courbe du midi moyen, les courbes de déclinaison correspondant à l'entrée du soleil dans les signes, et une légende indiquant la manière d'utiliser le cadran. Il est probable que, en raison de l'exposition favorable du mur, le cadran présentait à l'origine d'autres lignes horaires que celle de midi. C'est du moins ce que nous ont dit, sans pouvoir l'affirmer d'une façon absolue, quelques vieux habitants de Lunéville ; mais les restaurations successives du cadran, et la difficulté de trouver des idoines pour rétablir les lignes disparues, ont dû obliger le dernier artiste à s'en tenir aux lignes qui subsistaient en 1908.

D'autres méridiennes ont existé dans la région. Citons la méridienne de Mézières, dessinée par Monge sur l'un des murs de l'ancienne École d'artillerie. Cette méridienne présente les amorces des courbes de déclinaison de dix en dix jours et la courbe du midi moyen. Son dessin figure comme type du genre dans le portefeuille d'astronomie des élèves de l'École polytechnique.

Il existe également, à Metz, sur la façade du corps de garde actuel de la place d'Armes, une méridienne double, dont la méfiance des occupants ne nous a pas permis de prendre le croquis.

Citons encore la méridienne qui existait à Nancy, à l'angle sud de la rue de la Poissonnerie, aujourd'hui rue Gambetta, et de la place Stanislas. On en voit encore le soleil soutenu par un génie, et les témoins encastrés dans le mur aux points d'entrée du soleil dans les signes du zodiaque. Avec les éléments existants, il serait facile de

Digitized by Google

Cadrans solaires, pl. VI.

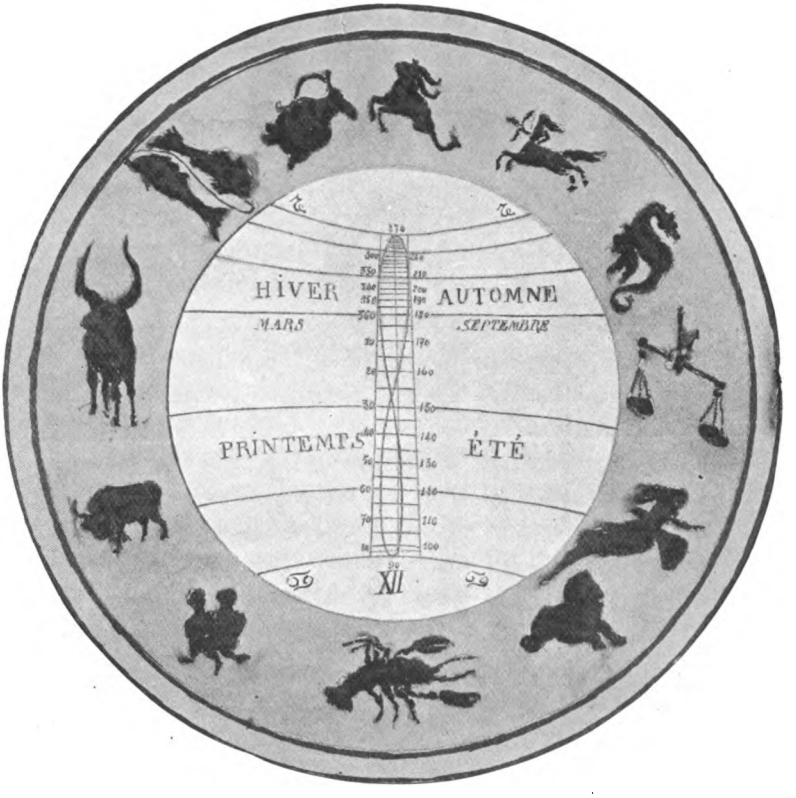

FIG. 10. — Méridienne de l'ancien théâtre de Lunéville. (D'après un dessin de l'auteur.)

Digitized by Google

Digitized by Google

reconstituer l'ancienne méridienne et de conserver une trace intéressante d'un document presque disparu du Nancy d'autrefois.

Avant d'abandonner l'étude des cadrans de grande dimension que nous avons vus jusqu'ici, revenons un moment sur le cadran de Vayringe qui permet, comme nous l'avons dit plus haut, de déduire l'heure courante de l'ombre donnée par la lune.

Nous savons que la lune semble tourner autour de l'axe du monde au même titre que les autres astres ; mais elle tourne d'un mouvement plus lent que le soleil, de façon à ne se trouver en conjonction avec le soleil qu'à des intervalles régulièrement espacés l'un de l'autre de vingt-neuf jours et demi, qui correspondent aux nouvelles lunes. A toute autre époque, la lune est en retard sur le soleil, et, par suite, son ombre en retard de la même quantité sur l'ombre du soleil. Si l'on connaissait ce retard au moment de l'observation, il suffirait de l'ajouter à l'heure lue pour avoir l'heure solaire.

L'abaque qui figure sur le cadran Vayringe (*fig. 11*), n'est pas autre chose qu'une représentation graphique de ce retard en fonction de l'âge de la lune. Il suffit de regarder cet abaque pour en comprendre l'usage, à la condition de connaître l'âge de la lune, que l'on trouve facilement par l'épacte.

Nous avons vu d'autres dispositions que celles de Vayringes pour les corrections lunaires, en particulier dans le cadran de Poitiers dont nous avons parlé plus haut. Les traités de gnomonique en donnent d'assez variés ; nous nous bornons à en signaler l'existence, pour attirer sur ces particularités l'attention des possesseurs de cadrans solaires. Presque toujours les abaques annexées aux cadrans servent à déterminer les corrections lunaires.

Telles sont les dispositions que nous avons trouvées dans

Digitized by Google

les gnomons de la région lorraine ; elles réalisent toutes les descriptions données dans les traités spéciaux du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, ce qui prouve que la pratique de cet art était très répandue en Lorraine à cette époque, en particulier sous Léopold et Stanislas.

A côté des cadrans fixes, dessinés ou gravés par les artistes lorrains, il y a lieu de citer, et c'est par là que nous terminerons cette étude, les nombreux instruments portatifs existant encore dans les collections ou musées de notre région.

Nous y avons rencontré à peu près tous les modèles de montres solaires indiqués dans les ouvrages spéciaux, et nous allons en donner la description, l'usage, et, si possible, la provenance.

Ces montres solaires se classent en deux catégories bien distinctes :

1° Celles qui sont fondées sur l'orientation ;

2° Celles qui sont fondées sur la hauteur du soleil.

Les premières nécessitent l'emploi d'une boussole, les secondes l'emploi de tables graphiques, permettant, connaissant la date, de déduire l'heure, de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon.

Première catégorie. — Boussole sur plaque métallique, avec style mobile pouvant s'incliner suivant la latitude du lieu. La plaque porte plusieurs graduations correspondant à des latitudes échelonnées de cinq en cinq degrés.

Nous connaissons de ce modèle :

Un spécimen au Musée lorrain, donné par le lieutenant-colonel Chardot et ayant, d'après le catalogue (1), appartenu à Stanislas ;

Un spécimen plus petit, en argent, appartenant à M. Rolin de Nancy ;

(1) N° 1059.

Digitized by Google

Un spécimen en cuivre, ayant appartenu à une famille lorraine de Pont-à-Mousson.

Sur le même principe sont construits d'autres modèles présentant la forme d'une boîte rectangulaire dont le couvercle peut prendre une position perpendiculaire à celle du fond. Le style est formé d'un fil tendu entre le fond et le couvercle, et se trouve fixé sur le couvercle en des trous correspondant aux différentes latitudes.

Ces objets, très répandus en Lorraine, sont, ou bien en ivoire richement gravés et décorés, comme ceux que nous avons vus au Musée provincial de Trèves, ou dans les collections d'objets spéciaux aux pays de Sarre et de Moselle de la même ville ; ou bien ils sont plus simples, en bois ou en bois recouvert de papier colorié, de fabrication alsacienne, avec notice explicative en allemand et en français donnant la manière de s'en servir. Ils affectent aussi la forme d'une boîte ronde dans laquelle se trouve une boussole portant un cadran très léger s'orientant de lui-même. (Voir ce modèle au Musée lorrain.)

Un troisième modèle, également très répandu en Lorraine, se présente sous la forme d'une boussole sur laquelle est articulé à charnière un disque de cuivre pouvant se placer parallèlement à l'équateur. Une graduation permet de réaliser ce parallélisme d'après la latitude. Une aiguille pouvant prendre deux positions fixes perpendiculaires au plan du disque, au-dessus ou au-dessous, suivant la saison, envoie son ombre sur le cadran des heures. Cet objet est généralement fabriqué à Nuremberg ou à Augsbourg ; il est accompagné d'une notice donnant la manière de s'en servir. Il en existe des spécimens au Musée lorrain (1), au Musée d'Épinal, et dans de nombreuses collections particulières.

Plus rare est le modèle désigné dans les traités de gno-

(1) N° 1063.

Digitized by Google

monique sous le nom contradictoire d'horizontal incliné. Il dérive à la fois de l'horizontal décrit plus haut et de l'équinoxial allemand (*fig. 12*). Sur le plan horizontal, une plaquette portant une seule graduation horaire, et un style de position fixe, est articulée à charnière de façon que le style se place parallèlement à l'axe du monde. Ce cadran de fabrication française est peu répandu ; il devait être assez coûteux ; nous n'en avons trouvé qu'un seul spécimen, chez un antiquaire de Verdun qui nous a dit se l'être procuré dans une collection lorraine qu'il n'a pas voulu nous indiquer.

Comme variété fondée sur le même principe, signalons les instruments en forme de cubes gradués sur cinq faces, qui sont encore très communs en Lorraine. Ils portent généralement, comme les anciennes faïences, le nom de celui qui les a faits ou en honneur de qui ils ont été faits.

Nous arrivons à la *deuxième catégorie* de montres solaires, fondées sur la hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon à différentes heures du jour.

Elle sont de modèles très variés, quoique dérivant toutes du même principe. L'un de ces modèles porte le nom d'anneau astronomique universel. Il en existe un exemplaire au Musée lorrain (1). Il a été fabriqué par Macquard, constructeur à Paris, et offert au Musée par M. Charles Lallemand. Il porte la devise :

Fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas.

Un autre, appartenant au Musée provincial de Trèves, de dimension plus petite et de construction plus lourde, probablement locale, a comme devise :

Qua hora non putatis, filius hominis veniet (2).

(1) N° 1061.
(2) *Évang.*, saint Luc, XII, 40.

Digitized by Google

Cadrans solaires, pl. VII.

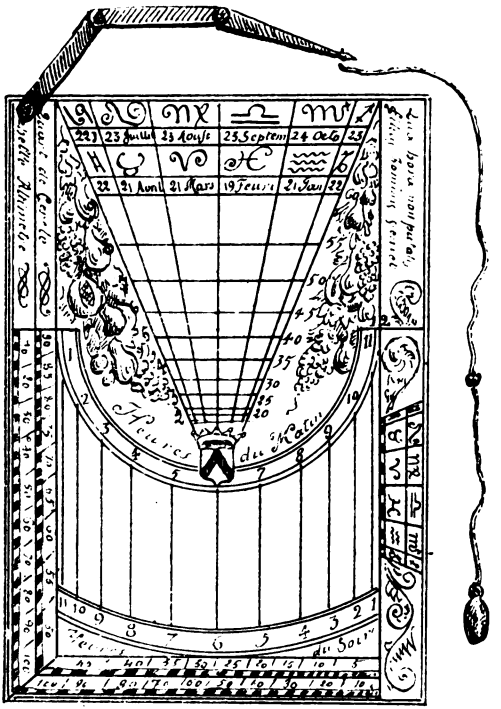

FIG. 13. — Analemme du P. de Saint-Rigaud.

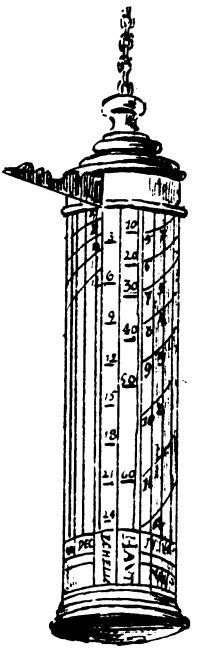

FIG. 14. — Montre cylindrique du Musée de Trèves.

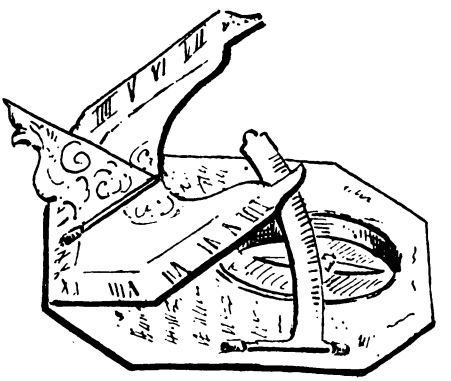

FIG. 12. — Horizontal incliné.

Digitized by Google

Digitized by Google

Une description très complète de ce type d'instrument a été donnée par *La Nature* du 4 avril 1891. Nous renvoyons à cette description un peu technique quoique élémentaire, nous contentant d'indiquer les principes de l'appareil. C'est un équinoxial dans lequel l'orientation, au lieu d'être donnée par une boussole, est obtenue au moyen d'un rayon lumineux dont l'angle avec le plan horaire est égal à la déclinaison du soleil au jour de l'observation, et permet de faire coïncider le plan méridien de l'appareil avec celui du lieu.

Dans les autres montres que nous allons décrire, l'heure est obtenue par la mesure de l'angle que les rayons solaires font avec la verticale suivant la latitude et la date de l'année.

Nous avons trouvé en Lorraine les modèles suivants :

1° Cadran rectiligne universel du R. P. de Saint-Rigaud, jésuite, venant d'une collection de Bar-le-Duc, mise en vente il y a quelques années (*fig. 13*). Il présente un écusson surmonté d'une couronne de comte et portant d' « argent au chevron de gueules ».

2° Un cadran de très petite dimension, en forme d'escargot, appartenant à la collection de M. Pierre-Eugène Masson et dont la mort prématurée de notre regretté confrère ne nous a pas permis de prendre le croquis, comme il avait eu l'amabilité de nous le proposer.

3° Montres cylindriques connues à Athènes sous le nom d héliotropes, dont un exemplaire en ivoire existe au Musée provincial de Trèves (*fig. 14*) et un autre en bois fruitier au Musée d'Épinal, toutes deux construites pour notre latitude.

Ces montres étaient déjà connues dans l'antiquité. « Il regarde si souvent ce qu'il porte, dit le poète comique Bâton, qu'on croirait qu'il porte une horloge. »

D'autres montres solaires ont été décrites dans les *Gno-*

Digitized by Google

monices du P. Clavius, mais nous ne les avons pas encore trouvés en Lorraine ; peut-être n'y ont-elles pas existé ; peut-être les recherches, forcément très limitées, que nous avons faites, ne nous ont-elles pas permis de les découvrir. Ce sont, entre autres, le *Solarium in formam crucis constructum* et le *Petit Capucin*, que nous indiquons pour demander à nos aimables confrères de nous les signaler s'ils en connaissent l'existence.

Nous leur exprimons toute notre reconnaissance pour l'aide qu'ils ont bien voulu nous prêter en mettant à notre disposition les objets qu'ils possèdent, ou en nous signalant ceux qu'ils connaissaient. Nous leur demandons de vouloir bien nous continuer leur bienveillant concours et de nous aider encore de leur compétence, à poursuivre un travail dans lequel nous sommes certain d'avoir à combler de très nombreuses lacunes.

NOTE SUR LE CADRAN DATÉ DE 1507.

Le cadran daté de 1507, mais dont les vignettes paraissent fort postérieures, offre trois sujets religieux qui, sur cet instrument gnomonique, présentent un très grand intérêt. Ces sujets indiquent, en effet, trois des quatre étapes du soleil : les deux solstices et l'équinoxe de printemps.

A ce propos, quelques explications sont peut-être utiles. Si grand était l'attachement des peuples anciens aux cultes païens, que l'Église, ne pouvant les leur faire oublier, prit le parti d'y substituer des dévotions et des fêtes chrétiennes.

Les quatre étapes du soleil, aux dates où les Romains les avaient fixées, furent donc choisies par les commémoraisons de la conception et de la naissance de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste, lequel, d'après la tradi-

Digitized by Google

tion, était l'aîné de six mois : ainsi, l'on plaça la conception de Jean à l'équinoxe d'automne (24 septembre), sa naissance au solstice d'été (24 juin), la conception de Jésus, ou fête de l'Annonciation, à l'équinoxe de printemps (25 mars), et sa naissance (Noël) au solstice d'hiver (25 décembre).

Il y eut à ce dispositif, apparemment, une idée symbolique : Jésus, la lumière du monde, l'Orient d'en haut (*Oriens ex alto*, Luc, I, 78), se manifeste aux dates où le soleil augmente ; au contraire, le Précurseur, dernier prophète, qui devait s'effacer devant le Christ, comme l'ancienne Loi devant la nouvelle, voit sa conception et sa naissance marquées aux jours où le soleil est sur son déclin, et où les jours diminuent.

La fête de la conception de saint Jean a cessé de bonne heure d'être célébrée, mais les trois autres ont toujours continué d'exister.

Ce sont ces trois fêtes que nous trouvons rappelées sur le cadran ; on objectera peut-être que saint Jean est représenté adulte, debout, portant l'Agneau divin ; mais cette image suffisait pour évoquer la fête de sa Nativité, qui est beaucoup plus importante que celle de sa Décollation.

Cependant, pourquoi le graveur a-t-il disposé d'une manière étrange les trois sujets, mettant deux d'entre eux à des coins opposés, sans qu'ils aient des pendants ? Cela est trop bizarre pour que l'on n'y soupçonne pas une intention particulière, et il ne me semble pas impossible de la déterminer. En blason, l'écu héraldique est censé recevoir la lumière au-dessus de l'angle supérieur dextre, qui, par suite, devient l'endroit le plus éclairé, tandis que le coin sénestre du bas figure le point le plus obscur. C'est là, très logiquement, que l'artiste montre la Nativité de Jésus, qui a eu lieu dans la nuit du jour le plus court de l'année.

Digitized by Google

Sur la ligne médiane, on reconnaît l'ange et la Vierge de l'Annonciation, solennité de l'un des équinoxes, où le jour est égal à la nuit. Enfin, au coin supérieur dextre, le plus lumineux, apparaît saint Jean-Baptiste, dont la Nativité date précisément de la fin du plus long jour de l'année, le solstice d'été. Cette explication, très simple et naturelle, me paraît vraie. — L. GERMAIN DE MAIDY.

Digitized by Google

JOURNALIERS

DE LA

FAMILLE DE MARCOL

ÉDITÉS PAR LE Cte A. DE MAHUET

INTRODUCTION

M. Pfister, le savant historien de Nancy, exprime dans son ouvrage (1), le regret que H. Lepage n'ait donné que des extraits de deux documents historiques dus à la famille Marcol Nous avons eu la bonne fortune de retrouver ces manuscrits ; ils sont en la possession de Mme Berthelin de Doulevant ; qu'elle veuille bien recevoir nos remercîments pour nous avoir autorisé à les publier. M. N. de Roguier, conseiller à la Cour, père de Mme Berthelin, les avait communiqués à H. Lepage, aussi en retrouve-t-on des fragments reproduits dans les *Archives de Nancy*. M. N. de Roguier tenait ces documents de son grand-père, Charles-Nicolas de Roguier, conseiller à la Chambre des comptes, qui avait épousé, le 11 avril 1763, Barbe-Cécile de Marcol, fille de Pascal-Joseph, l'un des auteurs des manuscrits.

Ils consistent en deux volumes : le 1er, de 14 centimètres de hauteur sur 17 cm. de largeur, est recouvert en parchemin, et contient 72 pages écrites, c'est le *Journalier* de Pascal Marcol ; le 2e, de 21 cm. de hauteur sur 30 cm. de largeur, est relié en veau et contient : a) le *Livre Journal* de François-Pascal Marcol, 12 pages ; b) le *Livre Journal* de Pascal-Joseph Marcol, 15 pages.

(1) *Histoire de Nancy*, par CHR. PFISTER. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1908, t. III, p. 224, n.

Digitized by Google

Ces documents comprennent une période qui s'étend de l'année 1672 à l'année 1786. Malheureusement ce sont plutôt des livres de *raison*, les auteurs se contentant, après avoir mentionné ce qui était relatif à la naissance, au mariage et au décès des membres de leur famille, de relater quelques faits dont ils avaient été les témoins, et H. Lepage a reproduit ce qui pouvait être le plus utile au point de vue historique, nous indiquerons fidèlement ces passages qui, dans le tome II des *Archives de Nancy*, sont à plus de dix endroits différents. La publication in extenso de ces journaliers présentera, en outre, un réel intérêt généalogique ; nous nous sommes contenté de modifier l'orthographe de certains noms propres, et d'en rendre la lecture plus facile. On connaîtra par là quelques détails curieux sur la simplicité de vie et les sentiments élevés d'une famille qui a joué un certain rôle à Nancy. On les comparera aux documents semblables (et ils les compléteront souvent), publiés par la Société d'archéologie lorraine. Parmi ceux qui concernent cette période signalons :

1° *Le Journal d'un bourgeois de Nancy de 1693 à 1712*, fragments publiés par M. Dieudonné Bourgon, B. S. A L., 1856. Claude-Joseph Baudoin relate un certain nombre de particularités historiques.

2° *Le Journal historique de Barthèlemy Philbert, receveur des deniers patrimoniaux et de l'octroi à Saint-Nicolas-de-Port (1709-1717)*, par M. F. des Robert, M. S. A. L., 1882. Ce journal renferme près de 500 vers, il contient aussi une description curieuse des rigueurs de l'hiver de 1708.

3° *Le Journal du Président Bourcier (1649-1726)*, publié et annoté par Raymond de Souhesmes, M. S. A. L., 1891. Document écrit par le plus grand jurisconsulte lorrain.

4° *Mémoire de François de Châteaufort et Journal d'Anne-Cécile de Senturier, sa femme*, publiés par le baron G. de Braux, M. S. A. L., 1898 et 1900. Anne-Cécile de Senturier était la petite-fille de Pascal Marcol ; elle épousa, elle même, Alexandre-Sébastien de Marcol, seigneur du fief de Préville, son cousin germain, puis, en secondes noces, François de Châteaufort. Rappelons ici comment ce dernier raconte l'histoire de son ma-

Digitized by Google

riage : « On avoit proposé pour moy à M. de Sarrazin, conseiller au parlement, chez qui je demeurois, M^lle^ Seinturier, jeune fille, à quinze ans l'une des plus belles filles et des mieux élevées de Nancy et que l'on regardait comme un grand party, supérieur même à mes espérances ; mais sa mère la maria à M. Marcol, son neveu. Je fus dans le moment d'en épouser une plus riche encore, fille unique d'un avocat de province, jeune, d'une figure médiocre et assez bien élevée ; mais, au moment de conclure, M^lle^ Seinturier devint veuve à l'âge de dix-sept à dix-huit ans. Le goût que j'avois conçu pour sa beauté et pour son meritte personnel se réveilla dans l'instant, et, ayant conçu qu'elle ne resterait pas veuve, je suspendis tout autre engagement jusqu'à ce que j'eusse appris de sa famille si je pourois l'épouser (1) ». Le mariage se fit le 31 octobre 1736.

Il serait curieux de connaître les relations qui existaient entre le conseiller de Châteaufort et le procureur général de Marcol qui avait pris parti pour La Galaizière. On se rappelle la rentrée triomphale du conseiller exilé, les veilleurs de nuit poussaient des cris en son honneur : « Éveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour Châteaufort — et préparez vos jarretières pour étrangler La Galaizière. » Et les porteurs d'eau chantaient :

Porteurs, prenez vos bricolles,
Brisez-les sur le corps de Marcol (2).

5° Enfin le *Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick conclue le 30 octobre 1697 jusqu'en l'année 1744 inclusivement*, par le libraire François Nicolas, édité par M. Ch. Pfister, M. S. A. L., 1899. C'est le plus important et le plus précieux de tous ces documents, écrit exclusivement au point de vue lorrain, car Nicolas avait boudé le gouvernement de Stanislas, ayant toujours témoigné un grand attachement à l'ancienne famille ducale. La Bibliothèque municipale de Nancy possède depuis cette année la suite de ce Journal, comprenant les années 1745 à 1748. De même on y consultera, à partir de

(1) *Mémoires de François de Châteaufort*, pp. 472 et 473.

(2) Pierre Boyé, *La querelle des vingtièmes en Lorraine. L'exil et le retour de M. de Châteaufort.* Nancy, 1906, in-8°, p. 26. — Pfister, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 825.

Digitized by Google

l'année 1737, les 14 volumes du *Journal manuscrit* de DURIVAL, lieutenant de police de Nancy, qui fut tout dévoué au chancelier La Galaizière. Nous avons ajouté à la fin une table des noms propres, ce qui facilitera les recherches sur les différents membres de la famille de Marcol.

Le s^r^ Pascal Marcol, fils du s^r^ Jacques Marcol, résidant à Nancy, et d^elle^ Claire Urbain, naquit le 12^me^ d'août mil six cent quarante-trois, et fut baptisé (1), le lendemain, en la paroisse Saint-Sébastien par le sieur Marcan (2), curé.

Ledit s^r^ Jacques Marcol décéda en sa maison, à Nancy, le 27^me^ octobre mil six cent quarante-huit, et fut inhumé en l'église des Sœurs Grises (3) devant le maître autel; il avait eu de grands biens, mais ayant marié ses deux filles à deux capitaines de la garnison, ils le désolèrent pendant sa vie. Il laissa ladite d^elle^ Urbain avec deux fils, savoir: Joseph-François Marcol (4) et Pascal Marcol; ledit Joseph se fit jésuite et l'autre a été prévôt de Nancy. Ledit Jacques Marcol était originaire de Saint-Gilles (5), en Languedoc, de très bonne famille; il y en a encore du nom audit lieu.

(1) Dans le *Livre journal* de Claire Urbain, qui ne contient que quelques actes de baptême et que possède aussi M^me^ Barthelin, on voit qu'il eut pour parrain Pascal Varo, de Biscaye, capitaine de cavalerie au régiment de Bussy, et pour marraine Marthe Génin.

(2) Georges Marcand avait succédé, en 1618, comme curé de Saint-Sébastien, à Gérard Marèchaudel. Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 340. Cf. abbé MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, Crépin-Leblond, t. II. pp. 233-234.

(3) Sur l'établissement de ces religieuses, voir J.-J. LIONNOIS, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. II, p. 442. — Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 291.

(4) Il fut baptisé, lit-on dans le *Livre journal* de Claire Urbain, le 21 novembre 1641, en la paroisse Saint-Sébastien; il eut pour parrain François Serre, conseiller et auditeur des comptes de Lorraine, et Barbe Harmant pour marraine.

(5) Saint-Gilles, chef-lieu de canton du département du Gard.

Digitized by Google

JOURNALIER FAIT DEPUIS MON RETOUR EN LORRAINE APRÈS QUATORZE OU QUINZE ANNÉES DE VOYAGE.

Il aurait plu à Dieu me renvoyer à Nancy au mois d'août mil six cent septante-deux. Le 6me septembre suivant, j'épousai ladite dⁿˡˡᵉ Catherine Lorson (1), en la chapelle des RR. PP. Bénédictins dépendant des Dames du Saint-Sacrement (2). Ensuite, ayant passé quelques mois, balançant sur le parti que j'avais à prendre pour un établissement (3).... je m'étais résolu de retourner en France, lorsque le sr Arnoult, étant malade à l'extrémité, me fit proposer la vente de sa charge de prévôt de Nancy; et, ayant beaucoup de penchant à chercher l'occasion et finir mes jours en ma patrie, j'aurais traité de ladite charge avec ledit sr Arnoult (4) qui m'en passa démission le dernier jour de mars mil six cent septante-trois, en conséquence d'un contrat passé, le même jour, par devant Me Crox, tabellion, par lequel je m'étais obligé de délivrer une somme de dix mille cinq cents francs audit Arnoult, aussitôt que j'aurais obtenu des provisions de ladite charge, de S. A. S. de Lorraine, comme aussi bien d'en faire toutes les poursuites, à mes frais, tant pour l'expédition des patentes qu'autres qu'il conviendrait de faire; à l'effet de

(1) Est décédée le vendredi 2me juin 1713 à quatre heures du soir, avec une réputation de sainteté et de bonté, est inhumée aux Sœurs grises, au pied de la balustrade du chœur. Priez pour son âme. (Note du manuscrit.)

(2) Sur les Dames du Saint-Sacrement, voir Lionnois, t. III, p. 147. — Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, pp. 737-774.

(3) Le manuscrit renferme ici quatre lignes effacées.

(4) Charles Arnoult, fils de Nicolas, anobli le 26 juillet 1618, et de Mengeon Vallée, avocat au bailliage de Nancy, puis prévôt de cette ville le 28 juin 1660 à la place du sr Labbé, démissionnaire, épouse à Nancy le 25 août 1640 Thérèse d'Arbois, fille de Nicolas, conseiller d'État, auditeur à la Chambre des comptes. Dom Pelletier l'appelle Claude par erreur.

Digitized by Google

quoi, je serais parti de Nancy, la 3me avril suivant, pour aller à Francfort-sur-le-Mein, où était pour lors S. A., et le prier de vouloir agréer la démission, faite en ma faveur, par le sr Charles Arnoult, et, en conséquence, me pourvoir de ladite charge, mais qu'au préalable, il fallait avoir la qualité de noble, puisqu'en effet le prévôt de Nancy a l'honneur d'être à la tête de deux corps considérables, et la plupart de qualité noble; ce qui me donna fort à penser, voyant les sommes immenses qu'il me fallait pour parvenir à mes fins. Je fus donc obligé de retourner à Nancy pour consulter mes affaires; je me trouvai fort embarrassé et presque résolu d'abandonner mes prétentions, mais la mauvaise foi du sr Arnoult, et le bon marché que j'avais eu de la charge, joint la parole que S. A. m'avait donnée de m'en pourvoir avant toute autre, m'obligèrent à reprendre courage et de tout hasarder pour y réussir. Je retournai donc à Francfort, au mois de mai suivant, où il plut à S. A. de m'octroyer la qualité de noble, par lettres-patentes du 9me de mai mil six cent septante-trois, et, le lendemain, 10me dudit mois, de celle de prévôt de Nancy, par lettres-patentes dudit jour. Je reçus de ladite Altesse toutes les grâces qu'un sujet peut espérer d'un bon prince. Ensuite je retournai à Nancy dans l'espérance de prendre possession de ma charge, attendu que le roi ne s'était point encore déclaré de vouloir pourvoir des offices de Lorraine et que plusieurs étaient en paisible possession de leurs emplois sur des provisions de S. A., concédées depuis sa sortie de Lorraine; mais je trouvai le sr Arnoult, celui qui devait concourir avec moi à me mettre en possession, qui avait préparé les voies tout autrement, lui et toute sa famille, ayant employé tous leurs amis pour me perdre; ayant fait savoir au sieur de Choisy (1), pour lors intendant en Lorraine, que j'étais

1) Jean-Paul de Choisy, intendant de Lorraine et des Trois-Évêchés, de 1662 à 1673, époque où il fut disgracié.

Digitized by Google

allé aux armées ennemies, après la défense qui m'en avait été faite par M. le maréchal de Rochefort (1), gouverneur en Lorraine (2)..., ne manquèrent de travailler à ma ruine sur l'espérance que ledit Cabaza (3) leur donnait de leur faire avoir ma charge, et, en effet, ledit de Brichambeau (4), avait traité de ladite charge avec le s[r] Arnoult, et lui en donnait cent pistoles d'avantage que moi, et cent audit Cabaza.

Aussitôt mon arrivée, ils ne manquèrent de le faire savoir au s[r] de Choisy à qui l'on devait encore faire un présent considérable, et, l'ayant animé contre moi, l'on me fit un crime d'état de mon voyage, ce qui l'obligea à me faire arrêter et conduire dans les prisons de cette ville, et à en donner avis en cour et à M. de Rochefort qui était pour lors au siège de Maestricht, en Hollande. Je fus d'abord condamné à perdre ma charge, et même le roi la donna, le même jour, à un de ses mousquetaires, pour récompense d'une belle action qu'il avait faite. Le roi venu en cette ville, trois semaines après, j'obtins ma liberté, sans charge néanmoins, ayant présenté ma requête au roi, tendant à ce qu'il lui plût d'agréer la démission qui m'avait été faite, et en conséquence de me pourvoir de ladite charge. Mais, n'étant pas bien dans l'esprit de M. de Rochefort, je ne pus l'obtenir, outre que le roi ne pourvoyait point encore des charges de Lorraine. Cependant, par mes

(1) Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort-sur-Creuse, fils de Louis et de Marie Habert, gouverneur d'Ath le 14 avril 1667, maréchal de camp le 1[er] janvier 1668, lieutenant général en 1672, gouverneur de la Lorraine et du Barrois le 27 février 1675 et maréchal de France la même année. Il épousa le 22 avril 1672 Madeleine de Laval de Boisdauphin, et mourut à Nancy le 22 mai 1676.

(2) Le manuscrit renferme ici quatre lignes effacées.

(3) Le s[r] de Cabazac était secrétaire de Jean-Paul de Choisy, intendant.

(4) Il s'agit, sans doute, de Jean-Nicolas Henry, seigneur de Brichambeau, avocat, nommé conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Nancy le 28 juillet 1684.

Digitized by Google

longues poursuites, il fit connaître la justice qu'il y avait de me pourvoir de ladite charge, et m'étant transporté au siège de Besançon, où le roi et MM. de Louvois (1) et Rochefort étaient, et ayant avec soin cultivé les bonnes grâces dudit M. de Rochefort, qui avait toujours été ma partie, il parla en ma faveur à M. de Louvois et me promit que j'aurais des provisions après la prise de Besançon, mais comme à ces entreprises l'on a bien d'autres choses à faire, je ne pus les obtenir dans ce temps, il fallut retourner à Nancy, sur la promesse néanmoins de mondit s^r^ de Louvois. Enfin, le roi étant retourné à Paris, M. de Nouaillac (2) employa M^me^ la maréchale de la Ferté (3) et obtint des provisions du roi le 3^me^ mars mil six cent septante-cinq, en sorte que je fus deux années entières (depuis la démission du s^r^ Arnoult et après avoir payé la finance de ma charge et y dépensé plus de trente mille francs) sans en jouir. Pendant lequel temps je fus assigné, en la Cour du Parlement de Metz, par le s^r^ Arnoult, qui prétendait exercer ladite charge jusqu'à ce que j'en sois pourvu et jusqu'au jour de la prise de possession. La cause plaidée audit Parlement, le 5^me^ janvier mil six cent septante-quatre, par lequel il fut ordonné que, dans trois mois, je me

(1) François-Michel le Tellier, baptisé le 18 janvier 1639 à Paris, devenu le célèbre marquis de Louvois, avait été reçu conseiller au Parlement de Metz le 25 novembre 1658; il avait épousé en 1662 Anne de Souvré, et mourut le 16 juillet 1691.

(2) Noaillac, seigneurie possédée par la famille de Noailles.

(3) Madeleine d'Angennes, fille de Charles, seigneur de la Loupe, et de Marie du Raynier, épousa le 25 avril 1655 Henry, duc de la Ferté, seigneur de Saint-Nectaire, pair et maréchal de France, gouverneur des villes, citadelles et évêchés de Metz, Toul et Verdun; il mourut le 27 septembre 1681, âgé de 82 ans; il avait épousé en premières noces Charlotte de Bauves, décédée en 1654. La maréchale de la Ferté mourut le 16 mars 1714, âgée de 85 ans. Cf. *Mémoires du duc de Saint-Simon*, collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel. Paris, Hachette et C^ie^, 1848, t. XI, p. 55. — *La Lorraine pendant le gouvernement de la Ferté-Sénectère* (1643-1661), par Pierre Braun, M. S. A. L., 1906.

Digitized by Google

pourvoirais vers S. M., ce pour obtenir des provisions de ladite charge, toute chose demeurant en état, et ce, pendant que je jouirais des gages et émoluments attribués à ladite charge. Les trois mois écoulés, sans avoir rien pu obtenir de S. M., je présentai ma requête au Parlement, tendant à ce qu'il lui plût ordonner que j'exercerais ladite charge par provision jusqu'à ce qu'il aurait plu au Roi de m'en pourvoir, ayant fait connaître à la Cour que le Roi ne pourvoyait pas encore des charges de Lorraine. Sur laquelle requête il intervient arrêt le 10me avril mil six cent septante-quatre, par lequel il fut dit que j'exercerais la charge de prévôt de Nancy jusqu'à ce qu'il aurait plu au Roi de m'accorder des provisions en prêtant le serment, en tel cas requis et accoutumé ; et, à l'instant, le sr Péricard (1), conseiller en la Cour, reçut mon serment. Mais, quoique reçu par la Cour, M. de Charuel (2), intendant, ne voulut permettre qu'en j'en fisse les fonctions, que je n'aie des provisions de S. M., ce qui m'obligea à faire le voyage de Besançon, et, ensuite, j'obtins des patentes comme du (*sic*) et lesquelles étant présentées à M. l'intendant, il reçut mon serment et me mit en possession de ladite charge le 27me mars mil six cent septante-cinq, et, le 13me avril suivant, je fus reçu et pris séance au bailliage, et, le lendemain, 4me dudit mois, en la Chambre du conseil de ville.

J'ai été dépouillé de ma charge de prévôt de Nancy le 1er février mil six cent quatre-vingt-douze par le

(1) Jacques Péricaud, né à Troyes, reçu conseiller au Parlement de Metz, le 8 novembre 1641, était doyen en 1679. Il mourut en cette ville le 31 décembre 1688, après avoir rempli pendant quarante-sept ans ces fonctions. Il avait épousé : 1° le 7 septembre 1660 Bonne-Catherine du Mesnil ; 2° le 13 septembre 1678 Louise Poutet.

(2) Jacques Charuel, intendant d'Ath en 1669, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en la généralité de Metz, Lorraine, Barrois, pays de Luxembourg et comté de Chiny, mourut à Metz le 18 novembre 1691.

Digitized by Google

s[r] Vuillot (1), fils d'un marchand de Nancy ; lequel, n'étant pas en âge d'exercer la charge, a pris des provisions du roi de France, au nom de s[r] Nicolas Breton (2), qui a pris possession de ladite charge ledit jour 1[er] février 1692. C'est le premier roturier qui a été reçu prévôt de Nancy, ladite charge requérant la qualité de noble.

Le s[r] Vuillot en a payé quinze mille livres et quinze cents livres pour les deux sols pour livre, et quantité d'autres frais, en sorte que la charge, qu'on m'a ôtée, et qui me sera rendue à la paix, lui coûte près de cinquante mille francs barrois. Les puissances, ayant bien voulu agir pour moi, avaient obtenu une remise d'un tiers en ma faveur, mais mes amis ont trouvé que la somme était encore trop considérable et qu'il valait mieux attendre la paix auquel temps je serais rétabli avec honneur.

Mais le Seigneur en a ordonné autrement. J'ai fait un voyage à Paris pour obtenir quelques remboursements des prêts et paulettes que j'avais payés au roi, mais je n'ai pu obtenir que trois mille livres, et j'en ai consommé la moitié en frais.

Le roi ayant, par un édit exprès du mois d'août mil six cent quatre-vingt-douze, créé en titre d'office des conseillers commissaires aux revenus et logements des gens de guerre en toutes les villes de son royaume, MM. les commandants et intendants m'avaient porté à prendre celle de Nancy, et comme la charge était fixée à douze mille livres, sans les sols pour livres et autres frais, j'ai été jusqu'au 17[me] janvier 1693 sans pouvoir obtenir des provisions. Et enfin, par l'entremise des puissances, en ayant obtenu, j'aurais été reçu le 30[me] du même mois, jour de vendredi

(1) Nicolas-François Vuillod fit partie de la Chambre de ville de Nancy, ommée par le roi le 6 février 1696.

2) Jean-Nicolas Breton, avocat, fut nommé prévôt de Nancy, le 17 janvier 1692.

Digitized by Google

par M. le comte de Bissy (1), chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées et commandant en Lorraine, par devant qui j'avais prêté le serment ; après quoi, et à l'instant, M. le comte de Chevigny, lieutenant du roi de la ville, m'avait conduit en l'hôtel de ville et fait recevoir par la Chambre, assemblée extraordinairement à ce sujet, et ce, sans aucune autre formalité que d'ordonner l'enregistrement de l'édit de création de ladite charge et de mes provisions.

Ladite charge m'a coûté sept mille livres et plus, à cause des frais, et sans la protection des puissances elle (2).....

« L'office de prévôt de Nancy, vendu à Marcol, par le sr Arnoult, le dernier mars 1673. Provisions de Charles IV du 10me mai 1673. Emprisonné le même mois pour s'être pourvu à S. A. et non au roi, et plus de deux ans sans exercice. Pourvu par le roi le 3me mars 1675, après longues sollicitations et avoir suivi le roi au siège de Besançon et ailleurs. Suppression de tous les prévôts en 1691, en conséquence dépouillé de ma charge le 1er février 1692. Pourvu de l'office de commissaire des troupes du roi le 30me janvier 1693. Dépouillé de ladite charge militaire par le changement d'état, le 26 février 1698, à l'arrivée de MM. de Carlingfort et le Bègue. M. le comte de Bissy et toutes les troupes de France ont quitté et sont sorties de Nancy, le samedi 16me d'août 1698, jour de Saint-Roch. S. A. est entrée le 18me suivant, au soir, incognito ; est partie de Nancy pour aller à Bar, consommer son mariage

(1) Claude de Thiard, comte de Bissy, fils de Pontus de Thiard et de Jeanne Bouton de Chamilly, commanda en Lorraine du 18 mai 1660 à 1693 ; lieutenant général des armées du roi le 25 février 1677, gouverneur d'Auxerre, chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1688, il avait épousé en 1647 Éléonore-Angélique de Neuchèze, et mourut à Metz, le 3 novembre 1701, âgé de quatre-vingts ans.

(2) Le manuscrit renfermait ici quatre pages qui ont été arrachées et remplacées par un feuillet, où on lit ce qui est mentionné ci-dessus de la ligne suivante à la ligne 3 de la page 352. C'est un résumé très sec de la première rédaction.

Digitized by Google

le 16me octobre 1698. Rétabli prévôt par arrêt du Conseil, et reçu par la Cour le 16me septembre 1698, et obtenu des pouvoirs de Léopold le 25me novembre 1698. »

Des gens d'une grande vertu qui conservent l'amité à un homme disgracié de la fortune : *amicus fidelis medicamentum vitæ et immortalitatis.*

Tous ceux qui m'avaient fait la cour et reçu de moi toutes les faveurs et grâces possibles, pendant près de trente ans, ne me connaissaient plus. Et enfin jusqu'à ce que l'on eut été pleinement informé de ma bonne conduite, et que la Chambre de justice, créée pour informer contre les prévôts et autres officiers accusés, eurent une connaissance parfaite de la vérité et de mon désintéressement en tous mes emplois ; que loin d'avoir trouvé des plaintes contre moi, il n'y avait que des louanges, tous les peuples des villages de l'office ayant même fait des prières pour moi, dans le temps qu'ils m'entendaient calomnier. A la vérité ma famille ne le connaîtra que trop, car, quoique j'aie eu de grands emplois, ayant été subdélégué de MM. de Charuel et Vaubourg (1), intendants, et travaillé plus qu'homme du monde, pendant plus de vingt ans, cela n'a empêché que je n'aie consommé le bien de ma famille, c'est ce qui est de plus fâcheux, car l'on croyait que j'avais gagné des millions, et c'est ce qui m'avait attiré nombre d'ennemis et d'envieux. Mais il est impossible qu'un honnête homme gagne du bien, l'on ne peut que vivoter dans les emplois publics, lorsque l'on veut s'en bien acquitter. La vérité est que je me suis trouvé dépouillé de tout, n'ayant autre consolation ni espérance qu'en Dieu, qui relève les opprimés quand il lui plaît. Il m'a fait la grâce de me donner les forces nécessaires pour résister à toutes ces persécutions

(1) Jean-Baptiste Desmarets, seigneur de Vaubourg, intendant de justice, police, finances dans l'évêché de Toul, pays Barrois et prévôtés réunies.

Digitized by Google

et une patience admirable. Ce qui me consolait, c'était que ma vie était sans reproche, et que mes ennemis étaient au désespoir de n'avoir pu trouver la moindre chose contre ma conduite. Et, nonobstant cela, le prince me fit l'honneur de me commettre son commissaire des guerres au mois d'août 1698, pour en faire les fonctions pendant l'absence du chevalier Vuillemin, pourvu dudit emploi. Et, le 9me septembre, j'ai été rétabli en ma charge de prévôt par arrêt du conseil d'État, et reçu par la Cour souveraine, le 16me dudit mois 1698, et, le 19me suivant, pris séance en la prévôté et en l'Hôtel de ville. Ce qui m'a encore coûté près de douze mille francs. En sorte que cette misérable charge cause la ruine de ma famille, car il n'est pas croyable combien elle a coûté et causé de changements d'état, sans quoi ma famille serait une des plus accommodées du pays. J'ai obtenu des provisions de S. A. R. Léopold Ier le 25me novembre 1698, et, reçu au Parlement le 15me décembre suivant, j'y ai prêté serment le même jour.

J'ai été nommé lieutenant de police par S. A. R. et par l'Hôtel de ville, le 4me février 1706, en place de M. Rolin.

DU 29me MAI 1673.

Le 29me mai mil six cent septante-trois, à six heures du soir, neuf mois après mon mariage, Dieu m'a donné un fils qui a été nommé sur les fonts de baptême Nicolas-Pascal, en la paroisse Saint-Èvre, Ville Vieille, par le sr Nicolas Lorson, et dlle Claire Urbain, ses grand-père et grand'mère. Le 29me mai 1683, ledit Pascal Marcol, âgé de dix ans, était premier empereur de quatrième, sous le père du Chaillaux. En septembre 1685, ledit Pascal est entré en rhétorique, et est sorti de Nancy pour aller à Munich, et en est retourné le 26me août 1687, a été reçu avocat au Parlement de Metz le 21me mai 1691, et le 13 mai 1694 est parti pour Nancy. A épousé Dlle Françoise Gravisset le

Digitized by Google

13me novembre 1696, laquelle est décédée le 18me juillet 1703, et a laissé un garçon et une fille ; a épousé, en secondes noces, delle Haillecourt (1) le 12me mai 1705.

DU 23me JUILLET 1676.

Le 23me juillet mil six cent septante-six, à six heures du matin, Dieu m'a donné une fille qui a été nommée sur les fonts de baptême Barbe-Scolastique, en la paroisse Saint-Sébastien, par le sr Pierre Baudoin (2), son grand-oncle, et Barbe Médar, sa grand'mère, laquelle mourut le 27me août 1677.

DU 25me NOVEMBRE 1677.

Le 25me novembre mil six cent septante-sept, à neuf heures et demie du matin, Dieu m'a donné un fils qui a été nommé sur les fonts de baptême, en la paroisse Saint-Sébastien, François-Pascal par le sr François-Louis Urbain, son grand-oncle, et delle Claire Urbain, sa grand'-mère. A soutenu thèse au Pont-à-Mousson pour ses licences le 11me août 1695, avec applaudissements des professeurs, en sorte qu'il a été reçu avocat avant l'âge de dix-huit ans ; ce fut le premier février 1696 au Parlement de Metz. Est parti pour Paris le 25 mai 1697, a été confirmé le 14 novembre 1706. Le mardi 29me janvier mil sept cent neuf, a épousé delle Anne Mathieu.

DU 22me DÉCEMBRE 1678.

Le jeudi 22me décembre mil six cent septante-huit, entre sept et huit heures du soir, Dieu m'a donné un fils, il a été

(1) Françoise Haillecourt était fille de François Haillecourt, avocat au Parlement de Metz.

(2) Pierre Baudoin était attaché au service du duc Nicolas-François ; c'est le père de Claude-Joseph Baudoin. Voir *infra*.

Digitized by Google

baptisé le vingt-quatre suivant, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, et a été nommé Maximilian par le sr François-Louis Urbain, son grand-oncle, et delle Anne Dilot pour marraine ; il mourut en octobre 1680.

DU 21me DÉCEMBRE 1679, LE JEUDI.

Le 21me décembre mil six cent septante-neuf, jour de Saint-Thomas, à trois heures du matin, Dieu m'a donné une fille qui a été nommée sur les saints fonts de baptême Claire par le sr Nicolas Lorson, et delle Claire Urbain, ses grand-père et grand'mère, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve ; elle est décédée le 10 avril 1695, après une longue maladie.

DU 25me FÉVRIER 1681, LE MARDI.

Le 25me février mil six cent quatre-vingt-un, à quatre heures du matin, Dieu m'a donné une fille qui a été nommée le même jour, en la paroisse Saint-Sébastien, sur les saints fonts de baptême, Barbe ; pour parrain, le sr Dominique-François Urbain, son grand-oncle, et Barbe Médar, sa grand'mère, pour marraine ; elle a été confirmée le 16me novembre 1706.

DU 15me SEPTEMBRE 1682, LE MARDI, FÊTE DE SAINT-ÈVRE.

Ledit jour 15me septembre 1682, à neuf heures trois quarts du matin, Dieu m'a donné un fils qui a été baptisé le même jour, en la paroisse Saint-Sébastien, et, pour parrain, le sr Nicolas-Pascal Marcol, son frère, et, pour marraine, dame Anne-Marie de la Chaussée (1), veuve de M. Daucy ; il a été nommé Joseph, et mourut le 1er décembre suivant.

(1) Elle mourut à Nancy le 1er novembre 1694.

Digitized by Google

DU 20me DÉCEMBRE 1683.

Le dit jour 20me décembre mil six cent quatre-vingt-trois, jour de samedi, à dix heures du soir, Dieu m'a donné un fils qui fut baptisé, le lundi suivant 22me, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, et nommé, sur les saints fonts de baptême, Charles-François, par M. Charles Rennel, président, parrain ; et dame Françoise Rousselot, femme de M. Rennel d'Andilly (1), marraine. Le 10me janvier suivant, ledit Charles-François décéda à Cercueil chez sa nourrice.

1684.

Le dimanche 9me janvier 1684, à six heures du matin, Mme Lorson, notre mère, décéda et fut enterrée à Saint-Èvre, sa paroisse, devant la chaire du prédicateur, au milieu de l'église.

Le samedi, 5me février suivant, le sr Nicolas Lorson, son mari, notre père, décéda, et fut inhumé au même lieu, en sorte que l'homme et la femme décédèrent, tous deux, en moins d'un mois, ainsi qu'ils l'avaient souhaité de tout temps. Je commande à mes descendants d'avoir mémoire d'eux et de prier Dieu à leur intention, ayant vécu en gens de probité et étant décédés comme des élus du Seigneur, et ainsi qu'il appartenait à leur grande vertu et piété.

DU 23me JANVIER 1685.

Le mardi 23me janvier 1685, à midi un quart, Dieu m'a

(1) Charles-Jean-César Rennel, fils de Balthazar, seigneur d'Andilly, conseiller auditeur des Comptes de Lorraine, et de Claude Guérin, né à Nancy le 22 mars 1636, épousa, en cette ville, le 30 novembre 1669, Françoise-Thérèse Rousselot, décédée le 2 novembre 1725. Charles-Jean-César fut avocat, conseiller de ville en 1690, conseiller à la Cour souveraine le 5 janvier 1698, conseiller d'État le 26 mai 1701, et mourut à Nancy le 14 avril 1716, âgé de 81 ans.

Digitized by Google

donné une fille, laquelle fut baptisée le 25me suivant, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, et fut nommée Thérèse ; pour parrain, le sr Jacques Viriet (1), et, pour marraine, Dlle Thérèse Tapissier (2) ; a été confirmée par M. de Bissy, évêque de Toul, le 1er octobre 1696 ; morte au Refuge (3) le..... mars 1715.

DU 14me AVRIL 1686.

Le 14me avril 1686, jour de Pâques, à onze heures et demie du soir, Dieu m'a donné une fille, laquelle fut portée le lendemain 15me, sur les saints fonts de baptême, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, et nommée Catherine ; pour parrain, le sr François-Pascal Marcol, son frère ; et, pour marraine, Dlle Claire Marcol, sa sœur ; elle mourut chez sa nourrice à Liverdun.

DU 28me SEPTEMBRE 1687.

Le dimanche 28me septembre mil six cent quatre-vingt-sept, à neuf heures du matin, Dieu m'a donné un fils, lequel fut baptisé le même jour, en la paroisse Saint-Sébastien de Nancy, et nommé Joseph ; pour parrain, le sr Joseph Baudoin (4), son cousin, et, pour marraine,

(1) Jacques Viriet, fils de Christophe, conseiller de l'Hôtel de ville de Nancy, et de Jeanne Hurault, fut receveur de la ville de Nancy, seigneur de Remicourt ; il épousa Catherine Mulnier, et mourut le 11 mars 1695.

(2) Thérèse Tapissier épousa Claude Georges, conseiller d'État ; elle mourut à Nancy le 15 août 1715.

(3) Sur le monastère du Refuge, voir Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 90. — Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, pp. 970-982.

(4) Claude-Joseph Baudoin, avocat à la Cour souveraine de Lorraine, anobli le 5 avril 1710, conseiller du roi, procureur de la maîtrise des eaux et forêts, substitut de la prévôté d'Amance ; épousa Hélène Hocquet.

Digitized by Google

d^elle Claire Marcol, sa sœur ; a été confirmé par M. de Bissy, évêque de Toul, le 1^er octobre 1696. Après avoir fait ses études, est entré au noviciat des Jésuites (1) de Nancy, le 26^me juillet mil sept cent deux, jour de mercredi, fête de Sainte-Anne, et prit l'habit le lundi suivant, jour de Saint Ignace, 31^me du mois, avant l'âge de quinze ans. Il a toutes les qualités nécessaires pour la prédication ; à l'âge de sept à huit ans, on le faisait prêcher publiquement dans toutes les églises, même en sa paroisse les dimanches.

DU 13^me SEPTEMBRE 1689.

Le mardi 13^me septembre mil six cent quatre-vingt-neuf, à une heure trois quarts après midi, 1^er jour de la lune, Dieu m'a donné un fils, qui a été baptisé le lendemain 14^me, en la paroisse Saint-Sébastien de Nancy, et nommé Charles ; pour parrain, le s^r Charles Herbel (2), et, pour marraine, dame Jeanne Le Mauvage, épouse du s^r de Fretier, seigneur de Messein. (Charles V, duc de Lorraine, prit Mayence ledit jour, 13^me septembre 1689.) Il a été confirmé par M. de Bissy, évêque de Toul, le 1^er octobre 1696, est entré en la compagnie des gentilshommes de Lorraine, le 1^er février 1706, après avoir fait ses études ; est sorti de la dite compagnie en juin 1708, et, le 12^me juillet suivant, est parti de Nancy pour aller servir à l'armée de l'empereur sur le Rhin, avec des lettres de recommandation de S. A. R. même ; est décédé à l'armée de l'empereur en 1712.

(1) Sur le noviciat des Jésuites, voir LIONNOIS, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 183. — PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. III.

(2) Cf. HENRI LEPAGE, *Charles Herbel, peintre et héraut d'armes de Lorraine*, J. S. A. L., 1855, p. 95.

Digitized by Google

DU 16me MARS 1691.

Le vendredi 16me mars mil six cent quatre-vingt-onze, à huit heures trois quarts du soir, 17me jour de la lune, Dieu m'a donné un fils, qui a été baptisé le 20me du même mois, et nommé Jean-Baptiste ; pour parrain, le sr Jean-Baptiste Mahuet (1), président au Présidial de Toul, et, pour marraine, delle Christienne Cueillet (2), fille du sr Cueillet d'Oéville (3), conseiller au Parlement de Metz ; est décédée le 20me mai suivant.

DU 15me AVRIL 1692.

Le mardi 15me avril mil six cent quatre-vingt-douze, dernier jour de la lune, à une heure un quart du matin, Dieu m'a donné un fils qui a été baptisé le lendemain 16me, en la paroisse Saint-Sébastien de Nancy, et nommé Gabriel ; pour parrain, le sr Gabriel Flocard (4), conseiller au Présidial de Toul, et, pour marraine, delle Gabrielle Munier, femme au sr Viriet ; a été confirmé par M. de Bissy, évêque de Toul, le 1er octobre 1696 ; a été tonsuré par M. de Camilly, évêque de Toul, le 17me septembre 1706, et est entré au noviciat des Jésuites le 8 septembre mil sept cent huit.

(1) Jean-Baptiste-Christophe de Mahuet, baron du Saint-Empire, né le 14 mars 1649, lieutenant civil et criminel à Nancy, président au Présidial de Toul en 1686, président au Parlement de Metz, puis premier président de la Cour souveraine de Lorraine, mourut, à Paris, en 1721, où il était envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du duc Léopold.

(2) Anne-Christine Cueillet, née le 19 octobre 1671, fille de Jean-Marie Cueillet, seigneur d'Arraye, et de Jeanne-Catherine Rousselot, épousa le 4 février 1702 Nicolas-Bernard Raulin, second président de la Chambre des comptes de Lorraine, et mourut le 3 avril 1743.

(3) Hoéville, arrondissement de Lunéville.

(4) Gabriel Floccart, conseiller du roi et receveur des finances du Barrois, seigneur de Morville, épousa Nicole Richet.

Digitized by Google

Dᵉˡˡᵉ Claire Urbain, ma mère, est décédée le 22ᵐᵉ juin mil six cent quatre-vingt-douze, jour de dimanche, à cinq heures et demie du matin, âgée de soixante et onze ans. Elle était d'une vertu exemplaire et a vécu, pendant quarante-quatre ans de veuvage, avec toute la prudence et vertu possibles, ayant fait une fin aussi belle que sa vie, et a été regrettée de toute la ville ; je prie mes descendants de ne l'oublier en leurs prières.

DU 8ᵐᵉ JUIN 1693.

Le lundi 8ᵐᵉ juin mil six cent quatre-vingt-treize, 5ᵐᵉ jour de la lune, trois heures du matin, Dieu m'a donné une fille qui a été baptisée le même jour, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve de Nancy, et nommée Catherine ; pour parrain, le sʳ François-Pascal Marcol, et, pour marraine, dᵉˡˡᵉ Claire Marcol, ses frère et sœur. A été confirmée le 17ᵐᵉ novembre 1706. Pensionnaire perpétuelle aux Religieuses du Refuge, suivant le contrat passé par devant.... le.... 1714. (Il y eut un contrat antérieur.)

DU 8ᵐᵉ NOVEMBRE 1694.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatorze, le lundi 8ᵐᵉ novembre, huit heures un quart du soir, 21ᵐᵉ jour de la lune, Dieu m'a donné une fille qui a été portée sur les saints fonts de baptême, le lendemain 9ᵐᵉ, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, où elle a été baptisée et nommée Anne-Thérèse. Pour parrain, le sʳ François-Pascal Marcol, son frère ; et, pour marraine, dᵉˡˡᵉ Thérèse Marcol, sa sœur ; est décédée le 22ᵐᵉ avril 1701.

DU 9ᵐᵉ JUIN 1696.

L'an mil six cent quatre-vingt-seize, le samedi 9ᵐᵉ juin, veille de la Pentecôte, dix heures un quart du matin,

Digitized by Google

10me jour de la lune, Dieu m'a donné une fille, qui a été portée sur les saints fonts de baptême, le même jour, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, nommée Claire-Thérèse; pour parrain, le sr Joseph Marcol, et, pour marraine, delle Anne-Thérèse Marcol, ses frère et sœur ; est décédée à Eulmont, le 26me septembre suivant, où elle a été enterrée.

DU 28me DÉCEMBRE 1698.

L'an mil six cent quatre-vingt-dix-huit, le 28me décembre, jour de saint dimanche, deux heures après-midi, 25me de la lune, Dieu m'a donné un fils qui a été porté sur les saints fonts de baptême le même jour, en la paroisse Saint-Sébastien, Ville Neuve, et nommé Jean-Baptiste ; pour parrain, le sr Joseph Marcol, et, pour marraine, delle Barbe Marcol, ses frère et sœur. A été confirmé le 17me novembre 1706, et a été tonsuré par M. de Camilly, évêque de Toul, le 12me mai mil sept cent douze ; a fait profession chez les pères Capucins, à Saint-Mihiel, le dimanche des Rameaux, 14me avril 1715.

J'ai cru qu'il n'était pas mal à propos de marquer ici les désordres arrivés, en 1693 et 1694, par la rareté et cherté des vivres causées tant par le malheur des guerres que par la stérilité arrivée par toute la France, auxdites années. Toutes les nations voisines s'étant étroitement liguées contre elle, il n'était pas possible de tirer des vivres d'aucun endroit, et toutes les autres nations, ayant du secours par terre et par mer, n'ont aucunement ressenti la stérilité.

En ladite année 1693, le Seigneur aurait affligé la France et la Lorraine par des brouillards, qui gâtèrent les blés, lorsqu'ils étaient en fleurs, et ensuite par des grêles, qui désolèrent en un moment toute une contrée (1). Ayant été,

(1) Pour les lignes 27-30, voir LEPAGE, t. II, p. 22.

Digitized by Google

moi-même, commis par le Conseil pour visiter et reconnaître les grains, qui étaient dans les greniers au printemps de l'année 93, pour ensuite obliger ceux qui en avaient au delà de leur provision de le vendre ; et j'en faisais distribuer à ceux qui en avaient besoin à raison de quarante et quarante-cinq francs le résal en ville et ailleurs. Il fut, en ladite année, fait une répartition par M. de Vaubourg, intendant de la province, sur chacun des villages, pour qu'ils amenassent des grains en la ville de Nancy, qu'ils y vendaient cinquante francs le résal et plus (1). Après la moisson de ladite année 1693, j'eus encore l'ordre de faire une seconde visite des taisseaux et de tous les grains qui se trouvaient dans les villages. A la vérité, je n'y en trouvai guère, car la plupart avaient été grêlés, et le seul village de Benney (2), qui, à la première visite, lorsque les blés étaient encore en herbe, m'avait assuré qu'il y aurait six à sept mille réseaux de blé, n'en avait pas eu cinquante sur tout son ban.

La misère avait était si grande en ladite année 94, les greniers s'étant trouvés vides à cause des levées que l'on avait faites les années précédentes, pour la subsistance des armées, et les terres ayant rapporté très peu depuis plusieurs années, que le blé se serait vendu, en ladite année 1694, jusqu'à quatre-vingts francs le résal, et le peuple, pauvre et sans argent ; ce qui faisait que les pauvres de la ville, aussitôt qu'il y avait un cheval mort de maladie, plein de farcin, qui régnait fort pour lors à cause que les fourrages n'avaient rien valu, suivaient l'écorcheur, et arrachaient en foule un morceau de cette chair empestée, qu'ils rapportaient et mangeaient comme viande exquise ; ce qui nous obligea d'ordonner aux écorcheurs de conduire les chevaux dans les lieux marécageux et d'enterrer les

(1) Pour les lignes 6-10, voir LEPAGE, t. II, p. 22.

(2) Benney, canton d'Haroué, arrondissement de Nancy.

Digitized by Google

charognes fort avant en terre, pour que l'on n'en puisse prendre, et, en outre, l'on défendit aux portes de laisser entrer ceux qui en porteraient. Tout cela n'empêcha pas que l'on ne déterrât les chevaux, tant la faim est cruelle et déplorable. L'on obligea tous ceux qui avaient de quoi, en ladite année, de nourrir les pauvres, et l'on fit des répartitions sur tous les habitants, couvents et autres, à qui l'on donna des billets pour les obliger à fournir du pain aux pauvres, suivant leurs forces et facultés. Cela se fit dans l'espérance qu'on les empêcherait de demander l'aumône, ce qui, néanmoins, ne servit presque de rien, les pauvres ayant continué d'assaillir les gens de toutes parts(1), mais c'était bien pis à Paris et par toute la France, car, comme le pain se vendait sept à huit sols la livre, et toutes les autres denrées à proportion, la misère y était si grande que les pauvres mouraient de faim dans les rues de Paris et y hurlaient souvent pendant les nuits, criant : nous mourons de faim. Et, en effet, le matin l'on en trouvait quantité de morts devant les portes. L'Hôtel-Dieu était tellement rempli de malades qu'ils étaient huit et dix en chaque lit, et il en mourait par semaine cinq à six cents. Toutes ces misères, aussi un air empesté, causaient des fièvres qui enlevaient en cinq ou six jours les plus robustes.

Outre ces malheurs, la rareté de l'argent apportait encore bien du désordre, car, en avril et en mai 1694, les troupes qui étaient pour lors en garnison à Nancy en grand nombre, y ayant quatre bataillons, trois régiments de cavalerie, de douze compagnies l'un, une compagnie franche et neuf autres compagnies à la Citadelle, ce qui faisait plus de cinq mille hommes, lesquels ne touchaient aucun argent, le trésorier n'ayant pas un sol en caisse et

(1) Pour les lignes 1-14 et les 13 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, pp. 22-23.

Digitized by Google

ne donnant autre monnaie que des billets ; en sorte que les officiers et soldats payaient de même, et, allant acheter une paire de souliers ou autre chose pareille, donnaient un billet portant promesse de payer deux ou trois écus, et demandaient hardiment leur reste, comme s'ils avaient présenté de bonne monnaie, et ainsi obligeaient les bourgeois à prendre ces billets ou à leur faire crédit ; ce qui embarrassait et désolait tout le monde. Le roi ne payait personne (1), moi-même je n'ai touché aucun gage, ni autre chose, pour mon office.

La misère était à la dernière période, et pour comble de malheur, le roi n'ayant point de grains en magasin, l'on fit des répartitions sur tous les villages de la Lorraine, pour leur faire fournir du blé au magasin d'Alsace, pour la subsistance de l'armée (2), en 1694, à raison de vingt livres le résal, payable par le munitionnaire. En sorte que, quoiqu'un village soit sans grains, qu'il n'en ait pas pour sa subsistance pendant un mois, ils étaient obligés d'en aller chercher en Alsace ou ailleurs pour les faire vendre dans lesdits magasins. Lesdites répartitions se firent sur les déclarations de ceux qui avaient perçu les dîmes, et l'on avait obligé, quelques mois auparavant, d'en donner déclaration, sans que l'on puisse découvrir à quelle fin cela se faisait, en sorte que l'on demanda le dixième de ce qui était porté par lesdites déclarations. L'on obligea les propriétaires des terres de rendre à leurs fermiers le dixième de ce qu'ils avaient touché d'eux, en ladite année, payable sur le même pied de vingt livres, et la répartition, pour fournir lesdits grains, se faisait dans les villages par les habitants suivant la récolte faite.

On peut juger du désordre que cela a causé, la plupart des habitants ne vivaient plus que d'herbe qu'ils faisaient

(1) Pour les lignes 1-9 et les 8 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, p. 23.
(2) Pour les lignes 11-15, voir *ibid.*, p. 24.

Digitized by Google

cuire en de grands chaudrons, puis, sur la fin, y mettaient un peu de lait et de pain d'avoine, qui était encore bien rare. Ils se nourrissaient ainsi avec leurs enfants. D'autres mettaient un grand chaudron d'eau sur le feu, puis, lorsqu'elle bouillait, y jetaient un peu de son, puis mangeaient cela comme les cochons ; aussi ces gens étaient-ils fort hâves et maigres, n'ayant qu'un reste de vie. Au mois de juin 94, comme tous ces habitants avaient consommé leurs vivres, ils venaient en ville se pourvoir et tâcher d'avoir quelque blé à crédit, chez leurs maîtres ou ailleurs, et, comme l'on prévoyait que la ville en manquerait aussi, l'on fit des défenses très exactes aux portes autorisées par les puissances de laisser sortir aucuns grains sans raisons particulières (1), et sans mon billet, en sorte qu'il n'en sortait, point ou peu, que pour la subsistance des habitants de la ville qui étaient dans leurs maisons de campagne pour y faire faire leurs ouvrages. L'on a remarqué à Paris, audit mois de juin 94, qu'il y avait un très grand nombre de voleurs étrangers, qui auraient causé de grands désordres et assassiné impunément, dedans les rues, s'ils avaient eu la force de le faire, mais, comme ils étaient exténués à cause du peu de nourriture, ils ne pouvaient que se traîner et demander l'aumône, et mouraient ainsi de faiblesse dans les rues.

Il y a eu, en ladite année, quantité de cerises de bois, desquelles l'on se nourrissait, mais la plupart des pauvres, n'ayant la force de monter sur les arbres, les coupaient et s'en rassasiaient pour deux fois vingt-quatre heures.

Il y a eu plusieurs provinces en France, comme en Auvergne ou ailleurs, où les gens broutaient l'herbe comme les bêtes. Dieu nous préserve à l'avenir de pareille misère.

Ce désordre dura jusqu'au 15me juillet, que l'on com-

(1) Pour les lignes 1-14 et les 2 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, p. 24.

Digitized by Google

mença à couper les orges d'ouaïens (1) et, sur la fin dudit mois, les blés s'étant trouvés mûrs, à cause de la belle saison, l'on vit tout à coup diminuer le grain (2) ; les paysans ayant connu que la récolte serait abondante, ils se hâtèrent de couper, battre et amener du blé en la halle de Nancy, dans l'espérance de le vendre à l'ordinaire ; mais l'abondance fut si grande que le beau blé, de dix écus qu'il se vendait au 15me dudit mois, se donna à trois sur la fin, et les pauvres tout d'un coup se trouvaient hors de la misère et croyaient être en un autre monde. L'abondance se rencontra partout en ladite année, et, d'âge d'homme, l'on ne s'était vu tant de bien de toutes façons. C'est un effet de la Providence, car si, par malheur, ladite année avait manqué comme les précédentes, la France était perdue (3) et toutes les autres puissances se seraient tirées d'affaire, attendu qu'elles étaient maîtresses des mers et qu'elles auraient pu tirer des blés de toute part ; mais le Seigneur y a pourvu, car, en ladite année, la terre a donné trois récoltes, des fruits en abondance, et le vin très bon (4).

L'abondance et le bon marché ont duré jusqu'au mois de juillet 1698 que les grains ayant paru clairs et mal nourris, et les étrangers ayant fait de grosses levées de grains en Lorraine, ce que l'on avait bien prévu et voulu empêcher, mais les gens de qualité et les gros hères, en ayant des 1 000 résaux à vendre, firent en sorte vers le prince, que l'on empêcha les magistrats de s'opposer à ces levées et sorties des grains, disant que c'était ce qui apportait de l'argent en Lorraine.

(1) Orge d'automne, c'est-à-dire qui a été semée en automne. *Ouaïin* ou *vaïin* signifie, en patois lorrain, *gain*, et l'on désigne sous ce nom toutes les denrées que l'on récolte, que l'on *gagne* en automne ; par extension on appelle cette saison elle-même le *ouaïin*. Voir *Glossaire du patois messin*, par P. Lorrain, Sidot frères, 1876, in-8°.

(2) Pour les lignes 1-3 et celle qui précède, voir Lepage, t. II, p. 24.

(3) Pour les lignes 12-15, *idem*.

(4) Pour les lignes 17-18, *idem*.

Digitized by Google

Cependant l'on connut bientôt, mais trop tard, la faute que l'on avait faite car, tout à coup, et dès le mois d'août, le blé commença à se vendre considérablement et l'on fut obligé de faire des visites partout pour connaître s'il y avait de quoi nourrir les peuples, mais loin de là, j'assure que l'on n'en trouva pas la moitié, à la campagne, de ce qu'il fallait pour la subsistance des habitants jusqu'au nouveau, et, à la ville, pas le tiers, car j'en fis moi-même visite d'une partie, et enfin le blé s'est vendu à la Saint-Martin 1698, 50 francs et plus, et n'eût été l'abondance des menus grains qui avaient donné à pleine année, la famine s'en serait infailliblement ensuivie, et tout cela pour avoir souffert le transport des grains au commencement de l'année 1698, auquel temps, tous ceux qui voulaient s'y opposer, par l'expérience qu'ils avaient, passaient pour des critiques.

Et le blé demeura longtemps sur un même pied jusqu'à ce que l'on eut connu que les blés étaient d'une beauté extraordinaire, et qu'il n'y avait plus de risques ; il diminua un peu, et, au mois de juillet 1699, ne se vendit plus que 30 francs ; au mois d'août suivant, 25 ; et la récolte faite en septembre, il a continué sur le pied de 25 francs, quoiqu'il y ait abondance de tous biens ; ce qui est surprenant, mais c'est qu'il n'y en avait plus de vieux, ainsi tous en achetaient par nécessité pour leur nourriture ; et les gros qui étaient accoutumés à bien vendre, n'en voulaient distribuer qu'à haut prix, ce qui se continua, au même prix, jusqu'en mars 1700, qu'il commença à diminuer de quelques testons seulement ; mais, au mois de mai suivant, il ne s'est plus vendu que 16, 17 et 18 francs le résal, et l'avoine 6 francs.

En 1708 et 1709 (1), l'hiver a été si extraordinairement,

(1) Cf. *Journal d'un bourgeois de Nancy*, o. c., p. 61. — *Journal historique de Barthélemy Philbert*, o. c., p. 226. — *Description de la*

Digitized by Google

et long que presque tous les arbres ont péri, les vergers entièrement gelés, non seulement en France, mais dans les pays chauds où les oliviers et les orangers ont été gelés. L'Océan a été gelé sur ses bords, et la Méditerranée, à deux lieues du bord, ce que l'on croyait impossible. En Lorraine, les grains et les vignes entièrement perdus, il ne s'est fait aucune vendange et il ne s'est vu, d'âge d'homme, une telle stérilité. L'on y a fait par ordre du prince des visites générales et arrêté les grains partout, avec des défenses expresses d'en transporter ni sortir de Lorraine. Le prince a fait venir d'Allemagne quantité de grains, notamment des blés de l'année, pour servir de semences, croyant qu'il ne s'y en trouverait en suffisance en Lorraine, et que, sans ce secours, les terres demeureraient incultes ou que l'on serait obligé de semer de ces grains étrangers, que j'avais ordre de vendre 10 écus le résal. Mais, par une providence surprenante, jamais les terres n'ont été mieux ensemencées, s'y étant trouvé de la semence en suffisance, sans le secours des grains étrangers, et, quoique tous généralement aient cru qu'au mois de mars et avril 1710, l'on manquerait de grains, il s'y en est trouvé abondamment, s'y en étant vendu jusqu'à 200 résaux, en la halle de Nancy, par chacun jour de marché, en sorte que le blé, qui s'était vendu jusqu'à 10 écus, se serait donné en mars 1710 à 36 francs, l'orge à 25 et l'avoine à 16. En sorte que l'abondance s'est trouvée partout, et les biens de la campagne d'une espérance extraordinaire. Ce qui nous fait voir que la Providence a toujours soin des hommes et qu'elle leur élargit ses grâces dans les temps les plus désespérés. L'on a, en ladite année, fait donner du pain aux pauvres mendiants et aux

Lorraine et du Barrois, par DURIVAL, l'aîné. Nancy, veuve Leclerc, 1768, p. 102. — *L'hiver de 1709 et celui de 1880*, par Ch. CHAPELLIER, M. S. A. L., 1881.

Digitized by Google

pauvres artisans, qui ne trouvaient à travailler de leur profession.

ARRIVÉE DES PUISSANCES EN LORRAINE DEPUIS LA PAIX DE 1697 ET CE QUI S'EN EST ENSUIVI (1).

M. le comte de Taaf (2), autrement dit le maréchal de de Carlingford, gouverneur et régent de la Lorraine jusqu'à l'arrivée de S. A., et M. le Bègue (3), ministre et secrétaire d'État, arrivèrent à Saint-Nicolas le 19me janvier mil six cent quatre-vingt-dix-huit, où ils restèrent jusqu'à ce qu'on leur eût remis la souveraineté en main. Le 30me du même mois, mondit sr le Bègue vint à Nancy conférer avec MM. de Bissy et de Vaubourg, intendants, et retourna le même jour à Saint-Nicolas.

Le 28me dudit mois de janvier, les commandants firent dire que l'on pouvait agir au nom du duc de Lorraine, et l'on commença à chanter publiquement en toutes les églises : *Domine salvum fac ducem.*

Le 6me (4) du mois de février suivant, M. de Carlingford est venu à Nancy et s'est logé à la Cour, où il est resté dans l'appartement des princes jusqu'au départ de M. de Bissy, qu'il prit son appartement.

(1) Cf. *Journal d'un bourgeois de Nancy*, o. c., p. 45.

(2) François Taaf, comte de Carlingford, descendant d'une famille irlandaise, né en 1639 ; d'abord page de l'empereur Ferdinand III, puis maréchal de ses armées, avait été aussi capitaine dans un régiment de Charles V, duc de Lorraine ; il devint le 4 juillet 1698 grand maître de l'hôtel de Léopold, puis chef de ses conseils, surintendant des finances, et mourut à Lunéville le 31 juillet 1704. Il avait épousé Maximilienne de Traudish, décédée à Nancy le 18 septembre 1700.

(3) François Le Bègue, fils de Charles, ministre et secrétaire du duc Charles IV, et de Marguerite de Rutant, fut abbé commendataire de Bouzonville, grand doyen de l'église de Saint-Dié, puis de la Primatiale de Nancy, ministre, secrétaire d'État, garde des sceaux, et mourut à Nancy le 19 janvier 1699, âgé de 84 ans.

(4) Le 4 février, lit-on dans le *Journal d'un bourgeois de Nancy*, o. c., p. 45.

Digitized by Google

Le 14me février, même année 1698, le bailliage a été rétabli (1) et prit sa première séance ; le même mois, la Cour souveraine agit à huis clos.

M. de Vaubourg, intendant, est sorti de Nancy, le 19me février 1698, pour aller à Besançon où il a été nommé intendant. M. Canon (2) est arrivé à Nancy le 20me février 1698.

Le 26me dudit mois de février, j'ai cessé de faire les fonctions de mon emploi de commissaire du roi.

Le 7me avril 1698 (3), la Cour souveraine a pris sa première séance publique, après avoir fait chanter la messe en musique et fait prêter serment à tous lesdits avocats, l'un après l'autre, suivant l'ordre de leurs réceptions ; mes deux fils aînés, Pascal et François, y ont prêté serment, l'ayant déjà néanmoins fait au Parlement de Metz, où ils avaient été reçus avocats.

S. A. arriva à Lunéville le 16me mai 1698 (4), où elle est restée jusqu'au 18me (5) d'août suivant, qu'elle est venue à Nancy le soir incognito, où elle est restée jusqu'au 16me octobre suivant, qu'elle en est partie pour aller à Bar

(1) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, o. c., p. 230. — *Recueil des édits et ordonnances du règne de Léopold.*

(2) Claude-François Canon, seigneur de Ruppes, baron du Saint-Empire, fils de Pierre, avocat à Mirecourt, et d'Anne Boilly, est né à Mirecourt en 1623. Avocat au Parlement de Metz le 8 novembre 1657, procureur au bailliage de Vosges le 23 février 1660, procureur général le 1er juillet 1664, il devient président de la Cour souveraine le 10 octobre 1667. Représentant du duc de Lorraine au congrès de Nimègue et à celui de Ryswick, il s'acquitta fort sagement de sa commission, dit dom Calmet. Le président Canon fut chargé, avec le comte de Carlingford et l'abbé le Bègue, d'administrer la Lorraine avant que le duc ne prît possession définitive de ses États. Il avait épousé Pétronille Dufour, et mourut à Nancy le 17 septembre 1698.

(3) Elle avait été rétablie par ordonnance du 12 février précédent.

(4) Cf. *Histoire de Lunéville*, par H. Baumont. Lunéville, E. Bastien, 1900, p. 96.

(5) « Le 17 août, Léopold entra à Nancy pour la première fois à 10 heures du soir, par les brèches de la porte Saint-Georges, passa à la porte Royale, ensuite à la Cour. » *Journal du libraire Nicolas*, p. 232.

Digitized by Google

consommer son mariage (1) avec Mme Élisabeth de Bourbon, fille de M. le duc d'Orléans, frère du roi. Est revenue avec Madame le 10me novembre suivant et ont fait leur entrée publique le même jour.

Le 16me août 1698, jour de samedi, fête de Saint-Roch, M. de Bissy, lieutenant général et commandant en Lorraine pour le roi, et M. le comte de Chevigny, lieutenant du roi, sont sortis de Nancy avec le reste des troupes, environ les onze heures du matin. Dans le même temps tous les postes furent relevés par les gens de S. A.. M. de Carlingford était revenu de Lunéville, la veille, pour recevoir les clés de M. de Bissy. Le surlendemain, lundi, sur les neuf heures du soir, S. A. entra incognito, et alla à la Cour en son appartement, où elle ne fut vue de personne, jusqu'au lendemain que, sur les onze heures, les Corps allèrent complimenter ladite Altesse (2), savoir : la Cour, la Chambre des Comptes, le Bailliage, la Chambre de Ville, MM. de Saint-Georges et la Primatiale qui, je ne sais pourquoi, ils n'y vinrent avant MM. de Saint-Georges. MM. les curés y étaient venus avant, mais je crus tout cela sans conséquence.

S. A. sortit de sa chambre pour venir recevoir les compliments en la chambre joignante, où il y avait un dais et une table dessous, ladite altesse ne se mit sous le dais, avança trois pas en ladite chambre, où il reçut les compliments.

CÉRÉMONIES FAITES A L'ENTRÉE DE LL. AA. RR., LE 10me NOVEMBRE MIL SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, SUR LE MIDI (3).

LL. AA. partirent du Pont-à-Mousson le 8me novembre 1698, pour venir coucher à Jarville et faire leur entrée

(1) L'acte de mariage a été publié dans le J. S. A. L., 1888, p. 113.

(2) Pour les lignes 1-16 et les 4 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II pp. 297-298.

(3) Cf. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 230 et suivantes.

Digitized by Google

le lendemain dimanche; mais, ayant plu tout le jour, l'on fut obligé de remettre la cérémonie au lendemain lundi, que le temps ayant été très beau, sur le midi, LL. AA. partirent de Jarville, vinrent en carrosse jusqu'aux arcades qui sont sous la porte Saint-Nicolas ; au dernier pont-levis du côté de la ville, où l'on avait dressé un autel sous l'une desdites arcades, où étaient seize prélats avec leurs crosses et mitres en tête, et autres abbés et prieurs, tous richement vêtus, qui attendaient LL. AA , lesquelles étant arrivées, firent arrêter leur carrosse et reçurent les compliments de la ville. La harangue finie (faite par M. d'Hoffelize [1], comme premier conseiller de ville), LL. AA., descendirent de carrosse pour aller au pied de l'autel.

En chemin, M. de Carlingford, comme gouverneur de la ville, présenta les clés de la ville à S. A., en un plat bassin ; après quoi, LL. AA. montèrent cinq ou six marches pour arriver au pied de l'autel, où ils s'agenouillèrent, et à l'instant furent chantés quelques hymnes par un corps de musique, qui était sous l'une des arcades, après quoi ladite Altesse prêta son serment ; pendant lequel temps, moi, en qualité de prévôt et conseiller de ville, avec cinq autres conseillers de ville, prîmes un dais magnifique, fait exprès, et qui était audit lieu, et le portâmes au pied de l'autel, d'où LL. AA. étant descendues, nous les reçûmes sous le dais. Ensuite Madame monta en une petite calèche fort magnifique, faite en forme de char de triomphe, tirée par huit chevaux ; et derrière ladite calèche, il y avait un homme qui soutenait un parasol sur la tête de la princesse, magnifiquement vêtue et ornée de pierreries admirables, et, S. A. étant montée à cheval, l'entrée se fit comme suit :

(1) Jean-Jacques d'Hoffelize, conseiller d'État et maître des requêtes, fut nommé le 1er septembre 1698 conseiller de ville.

Digitized by Google

MARCHE.

Premièrement, la compagnie des buttiers (1) de Nancy pour ouvrir le passage ;

Un carrosse aux armes de S. A. R. ;

Le carrosse de S. E. M. le maréchal de Carlingford ;

Le carrosse de respect ;

Un autre carrosse de S. A., tout doré ;

Les chameaux, au nombre de neuf ;

Les mulets, au nombre de quinze ;

Les pages, douze ;

Les chevaux de main, vingt-sept, menés par autant de palefreniers, montés sur pareil nombre de chevaux ;

La compagnie des chevau-légers de Ficquelmont ;

La compagnie des chevau-légers de Rorté (2) ;

La compagnie des gardes de Beauveau ;

Puis :

Les PP. Jacobins ;

Les PP. Augustins ;

Les PP. Tiercelins, autrement de Picpus ;

Les PP. Capucins ;

Les PP. Minimes ;

Les PP. Cordeliers ;

Puis :

Les gentilshommes ordinaires

Les écuyers ;

Les maîtres d'hôtel ;

Les chambellans ;

(1) Cf. *Notice sur la compagnie des arquebusiers de Nancy*, par F. GUÉRARD, M. S. A. L., 1864, p. 91.

(2) François des Salles, fils de François et de Marie d'Aucy, comte de Rorté, marquis de Bulgnéville, commandant d'une compagnie de chevau-légers, bailli de Pont-à-Mousson, épousa, le 10 juillet 1703, Catherine-Louise de Ficquelmont, fille de René-Louis et de Marie-Thérèse de Lambertye.

Digitized by Google

L'Hôtel de Ville. Il n'y avait qu'un conseiller à la tête et onze notables choisis pour composer ledit corps, lesdits officiers étant employés ailleurs, comme à porter le dais, etc.;

Le Bailliage ;

La Chambre des Comptes ;

La Maréchaussée ;

La Cour souveraine ;

Puis :

Les PP. Bénédictins, à droite ;

Les PP. Prémontrés, à gauche;

Les trois paroisses ;

La Collégiale Saint-Georges ;

La Primatiale ;

Seize abbés, de divers ordres, mitrés;

M. le Bègue, abbé ;

Puis :

Les timbales et trompettes de la Cour ;

Le hérault d'armes (1) ;

Les conseillers d'État, à cheval.

Puis, tous à cheval :

M. le maréchal de Viange (2), marchait devant le dais

Le dais, porté par le prévôt de la ville et cinq conseillers de ville ;

Puis :

M. le marquis de Lenoncourt (3), grand écuyer, tenant l'épée de la couronne nue, en main, devant S. A. R. ;

(1) Charles Herbel, voir *supra*.

(2) Jean-Claude de Cussigny, comte de Viange, seigneur de Gain et de Passavant, nommé grand veneur le 30 août 1665, confirmé dans ces fonctions le 6 juillet 1698, conseiller d'État, maréchal de Lorraine, le 13 juin 1698 ; épousa en 1666 Antoinette de Beauvau, et mourut en mai 1699.

(3) Antoine de Lenoncourt, conseiller d'État, grand écuyer de Lorraine le 2 mai 1664, décédé en 1705; il avait épousé Marie-Cécile de Morsberg, fille de Jules-Neidhard et de Marie d'Eygenberg, dont une fille Marie-Françoise, qui épousa Denis Sublet, comte d'Heudicourt.

Digitized by Google

S. A. R., car, depuis ce temps, on l'a baptisée ainsi ; au lieu de dire Sérénissime, on dit Royale, et l'on fermera la couronne, n'est-ce pas juste ? Le duc de Savoie se traite de même.

Le prince François (1) ;

M. de Carlingford ;

Un capitaine des gardes ;

Mme Royale dans sa calèche à huit chevaux, tenus par huit heyduques ; les valets de pieds et coureurs à côté ;

Un capitaine des gardes à sa droite (2), et son chevalier d'honneur (3) à sa gauche, une compagnie des gardes tout autour ;

Les cent Suisses marchant en haut à droite et à gauche ;

Le beau carrosse ;

Un autre carrosse de S. A. ;

Le carrosse de Mme de Lillebonne (4) ;

Un carrosse pour les filles d'honneur ;

Deux autres de S. A. ;

Un carrosse de M. le maréchal de Carlingford ;

Un de M. de Couvonge (5) ;

Un de M. de Viange ;

Un de M. Mahuet ;

(1) François-Antoine, abbé de Stavelot, frère du duc Léopold, né à Insbruck le 8 décembre 1689, mort à Lunéville le 25 juillet 1715. Il avait été élu coadjuteur de l'abbaye de Stavelot, au pays de Liège, en 1701.

(2) C'était le marquis de Beauvau.

(3) C'était le comte des Armoises.

(4) Anne de Lorraine, fille de Charles IV et de Béatrix de Cusance, épousa, le 7 octobre 1660, François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne, lieutenant général du roi, décédé le 9 janvier 1694 ; elle mourut le 14 février 1720.

(5) Charles-François de Stainville, comte de Couvonges, seigneur de Dombasle, grand chambellan du duc Léopold, mourut le 26 juin 1706, âgé de 90 ans.

Digitized by Google

Un de M. de Chantereyne (1) ;
Un de M. de Beauvau (2) ;
Un de M. de Lambertye, bailli de Nancy (3) ;
Un de Mme Mangin (4) ;
Un de M. Dailly ;
Un d'un gentilhomme lorrain ;
Puis, la compagnie à cheval des bourgeois.

La bourgeoisie en armes faisait haie, à droite et à gauche, depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'à la porte Neuve entre les villes, et le régiment des gardes à pied faisait haie depuis ladite porte jusqu'au Louvre (5).

On marcha ainsi jusqu'à Saint-Georges, ce qui dura près de deux heures. Les rues et fenêtres des maisons étaient remplies de monde, notamment d'étrangers qui étaient venus de toutes parts pour voir cette entrée qui fut très magnifique. Il y avait deux fontaines de vin, sur le chemin, avec des pyramides et des portiques ornés de devises et de peintures fort galantes. Un arc-de-triomphe

(1) Joseph Le Bègue, frère de François, voir p. 369, comte du Saint-Empire, seigneur de Chantraine, garde des sceaux du duc Léopold, près duquel il avait été blessé à la bataille de Temeswar en Hongrie, plénipotentiaire au traité de Ryswick. Il avait épousé à Nancy, le 26 février 1688, Jeanne-Françoise de Rennel, et mourut à Lunéville, le 31 janvier 1730, âgé de 82 ans.

(2) Ce doit être Louis, marquis de Beauvau, conseiller d'État, capitaine des Gardes du corps de S. A., qui épousa : 1° Charlotte de Florainville ; 2° Anne de Ligny. C'était le fils d'Henri de Beauvau, gouverneur de Charles V, l'auteur des *Mémoires*.

(3) Georges de Lambertye, fils de Jean, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Longwy, et de Marguerite de Custine, capitaine des chevau-légers, maréchal de Lorraine, grand bailli, le 14 juin 1698 et gouverneur de Nancy ; épousa : 1° le 13 avril 1672, Christiane de Lenoncourt ; 2° Charlotte-Érardine d'Anglure.

(4) Ce doit être Élisabeth de Chastenoy, fille de Georges, seigneur d'Armaucourt, et de Barbe de Rutant, qui épousa, le 27 janvier 1666, Nicolas Mangin, secrétaire conseiller d'État ; elle mourut à Nancy le 7 avril 1701.

(5) Le palais ducal.

Digitized by Google

entre les villes, élevé plus haut que les maisons, avec trois portes ; au-dessus de celle du milieu, du côté de la Ville Neuve, il y avait un tableau représentant le mariage, et, de l'autre, la représentation de Charles V et de la reine duchesse offrant le mariage au Seigneur ; le tout orné de peintures et de figures. Un second arc-de-triomphe, au bout de la Carrière, du côté du château, embrassant en cercle toute la largeur à l'endroit de l'ancienne fontaine. Au frontispice était la représentation de Charles V ; aux cotés, seize grands tableaux, représentant toutes les batailles et sièges des places de Hongrie, remportés par Charles V sur les Turcs, avec quantité d'ornements et de devises fort belles. On marcha en cet ordre jusqu'à Saint-Georges, où, étant arrivées, LL. AA. RR. mirent pied à terre. Nous les reçûmes sous le dais qui n'ayant pu entrer à l'église à cause de sa grandeur, nous le posâmes devant le portail, et LL. AA., ayant passé dessous, entrèrent à l'église, où tous les corps de justice étaient et les prélats seulement. LL. AA. étant ainsi allées au pied de l'autel, où on leur avait préparé une estrade, elles s'y agenouillèrent, et M. l'abbé Fournier (1), prévôt dudit Saint-Georges, leur ayant fait une harangue, on chanta le *Te Deum* et autres hymmes en musique ; après quoi LL. AA. entrèrent au Louvre par le petit escalier dérobé qui est à gauche du maître autel, et, à l'instant, tous les corps allèrent faire leurs compliments à LL. AA. en particulier, savoir : à S. A. du côté de la grande salle des Suisses, en son appartement, et à Madame en son appartement, du côté des Cordeliers.

(1) Antoine-Africain Fournier, fils de Claude, secrétaire d'État, et de Charlotte de la Ruelle, né à Nancy le 7 janvier 1635, mort le 14 janvier 1711. Prêtre, licencié en droit, chanoine de Saint-Georges le 4 octobre 1664, aumônier de S. A., abbé commendataire de Sturtzelbron, grand prévôt de Saint-Georges, conseiller d'État, conseiller prélat en la Cour souveraine le 18 août 1698, grand aumônier le 8 septembre 1701.

Digitized by Google

Le même jour, la ville fit présent à Madame d'un beau crucifix qui est ce qu'elle avait trouvé de plus beau, n'étant en état de faire un présent de valeur à une aussi grande dame; aussi reçut-elle ce présent agréablement, sans considérer son peu de valeur.

Le même jour, la ville fit jouer un feu d'artifice (1), sur les neuf heures du soir, en présence de LL. AA., de toute la cour et d'un nombre infini de peuple, au bruit des canons et mousqueterie, des timbales et des trompettes. Ce feu d'artifice se fit en une machine élevée hors de la ville, du côté des tanneries. Il y avait quatre portes de triomphe qui formaient une ouverture d'où on pouvait voir les feux de toutes parts; le tout en forme d'un petit château carré, avec une pyramide au-dessus; il y avait trois étages où les feux jouaient de toutes parts, avec quantité de figures remplies de feux d'artifice. Le tout conduit et inventé par un père capucin. Ce feu a coûté à la ville plus de vingt mille francs (2).

Le 1er décembre mil sept cent deux, M. de Callières (3), envoyé extraordinaire du roi de France, arriva à Nancy (4) et apporta la désagréable nouvelle que son maître était obligé, nonobstant la neutralité, de faire entrer des troupes audit Nancy, demandant sur ce son agrément; ce qui obligea LL. AA. RR. d'en sortir le lendemain. Mme Royale

(1) Cf. *Description du feu d'artifice représenté à Nancy, au sujet du mariage de son altesse sérénissime avec Madame Élisabeth d'Orléans*, 4 pages. Bibliothèque de Nancy, n° 655 du *Fonds lorrain*.

(2) Cette description de l'entrée du duc depuis la page 371 est reproduite presque textuellement dans Lepage, t. II, pp. 298-305.

(3) François de Callières, fils de Jacques, historien, est né le 14 mai 1645 à Torigny, en Normandie; il mourut à Paris le 5 mars 1717. Diplomate français, fut chargé de nombreuses missions en Hollande en 1671, en Pologne en 1674, etc.; membre de l'Académie française, il fut un des trois plénipotentiaires du roi au traité de Ryswick. Cf. J. S. A. L., 1880, pp. 39 et 92.

(4) Cf. *Journal d'un bourgeois de Nancy*, o. c., p. 56. — *Journal du président Bourcier*, o. c., p. 387. — *Journal du libraire Nicolas*, o. c., p. 242.

Digitized by Google

sortit en chaise, à huit heures du matin, et se rendit à Lunéville, à une heure après-midi, et S. A. R., le même jour, sortit à deux heures après midi, passa par le petit pont du jardin de la cour, et, suivie de trois hommes seulement, se rendit audit Lunéville en poste. Le lendemain 3me, deux régiments de cavalerie française se présentèrent à la porte Notre-Dame, on ferma les barrières à leur approche; sur quoi, s'étant avancés, l'épée à la main, ils demandèrent que les portes leur soient ouvertes ; et, après quelques formalités, on fit retirer la garde lorraine, et ensuite ouvrir les barrières ; après quoi ils entrèrent, et furent suivis de six bataillons, lesquels s'emparèrent de tous les postes et fermèrent les portes de la citadelle, où il resta un bataillon. Après quoi toutes les troupes de S. A. R. se retirèrent à Lunéville et en d'autres places de Lorraine, à la réserve de cent hommes du régiment des Gardes à pied, qu'on logea même au château de la cour, avec quelques lieutenants qui firent garde aux portes dudit château, où M. de Callières était encore logé en l'appartement du prince François (1).

S. A. R. m'ordonna elle même de faire le logement desdites troupes, et, ayant voulu m'excuser, et la prier de me permettre de me retirer et de la suivre, elle me répondit, en présence de toute sa cour, qu'elle voulait que je restasse à Nancy, et que j'y fasse les logements des troupes et autres choses concernant son service, à quoi j'obéis, et fis lesdits logements, mais, dix ou douze jours après, sur l'avis qu'il devait passer quantité de troupes sur les terres de S. A. R., sur la Seille, et qui devaient loger dans des villages de Lorraine, je reçus l'ordre, comme commissaire de S. A. R., de m'y transporter pour y recevoir et loger lesdites troupes, et y faire, de sa part, ce qui serait néces-

(1) Pour les lignes 1-20 et les 6 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, p. 319.

Digitized by Google

saire suivant les occurrences. En sorte qu'ayant été près d'un mois sur ladite Seille, je fus débarrassé desdits logements de Nancy, ce qui est un ouvrage fort désagréable.

M. de Callières, à son arrivée, offrit (de la part du roi) à S. A. R. le commandement de ses troupes et des sommes considérables ; mais tout cela, chansons; S. A. R. n'a rien voulu écouter et est restée à Lunéville, dans la neutralité.

Mme Royale ne voulut jamais parler ni voir M. de Caillières, et, en sortant de la Cour, je la vis pleurant comme un enfant. Toute la Cour et les peuples n'en faisaient pas moins ; rien de si touchant (1).

Le 28me janvier mil sept cent quatre, trois heures du matin, fête de Saint-Charlemagne, Mme Royale accoucha d'un prince à Lunéville, qui a été baptisé, en la même ville, le 24me juin suivant ; pour parrain, Louis XIV, roi de France, et, pour marraine, l'impératrice ; a été nommé Louis (2). C'est le second prince, mais, le premier étant décédé, il est nommé duc de Bar et héritier de la couronne ; Dieu lui fasse la grâce de régner en paix sur nos descendants.

Le comte de Brionne (3), prince de la maison de Lorraine, fut envoyé par le roi pour tenir le prince en son nom, et la princesse aînée (4), dame abbesse de Remiremont, nommée par l'impératrice. La cérémonie a été magnifique.

(1) Pour les lignes 4-12, voir LEPAGE, t. II, p. 320.

(2) Il mourut à Lunéville le 10 mai 1711.

(3) Henri de Lorraine, comte de Brionne, fils de Louis, comte d'Armagnac, et de Catherine de Neufville, né le 15 novembre 1661, chevalier des ordres du roi, épousa le 23 décembre 1689 Marie-Madeleine d'Épinai, et mourut le 3 avril 1712.

(4) Charlotte de Lorraine, fille de Léopold, née à Nancy le 21 octobre 1700, décédée le 4 mai 1711, ayant été peu de temps avant sa mort nommée abbesse de Remiremont.

Digitized by Google

LIVRE-JOURNAL DU Sr FRANÇOIS-PASCAL MARCOL, DEPUIS SON MARIAGE CONTRACTÉ LE 29 JANVIER 1709.

Mon père, Pascal Marcol, prévôt de Nancy et lieutenant général de police de la même ville, a épousé, le 16 septembre 1682, Dᵉˡˡᵉ Catherine Lorson, et a été anobli par Charles IV le 9 mai 1673. Porte: *D'azur, au lion passant d'or, lampassé de gueules, au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent*; timbré d'un lion de l'écu issant

d'un tortil d'or, argent, azur et gueules, supporté d'un armet morné, environné de lambrequins aux métaux et couleurs susdits.

De ce mariage sont issus dix-huit enfants, desquels sont restés neuf au monde, savoir :

Nicolas-Pascal Marcol, né le 29 mai 1673, reçu avocat au Parlement de Metz le 21 mai 1691, et lieutenant particulier au bailliage d'Allemagne, par patentes du 10 novembre 1699. Pourvu, en 1714, des offices de prévôt (1) et lieutenant

(1) En qualité de prévôt de Nancy, Nicolas-Pascal Marcol était aussi receveur des consignations de la prévôté de cette ville; il eut au sujet des droits attachés à cet office des différends avec Charles-Ignace de Mahuet, baron du Saint-Empire, conseiller secrétaire d'État et lieutenant civil et criminel, ce dernier, en cette qualité, était receveur des consignations de la Cour et du bailliage de Nancy. Plusieurs factums furent imprimés au sujet de ce différend.

Digitized by Google

général de police de Nancy, et élevé à la dignité de conseiller d'État en 1718, mort le 19 avril 1725.

François-Pascal Marcol. Je suis né le 25 novembre 1677, j'ai été reçu avocat au Parlement de Metz, le 1er février 1696.

Barbe Marcol, née le 25 février 1681, mariée le ... novembre 1713 au sr Alexandre Senturier (1), conseiller en l'Hôtel de Ville de Nancy, anobli en 1716. Elle est décédée le 24 mars 1740, dans les sentiments d'une vraie prédestinée et universellement estimée et regrettée.

Thérèse Marcol, née le 23 janvier 1685, religieuse du Refuge, fort estimée dans son ordre. Elle est décédée le 27 février 1715, âgée de trente ans, dans les sentiments d'une prédestinée.

Joseph Marcol, né le 28 septembre 1687. Jésuite, mort le 15 janvier 1735, très estimé dans sa Compagnie et bien regretté.

Charles Marcol, né le 13 septembre 1689, mort en 1712, au service de l'empereur.

Gabriel Marcol, né le 15 avril 1692. Jésuite, parti de Nancy pour les missions du Canada au mois de juillet 1724, mort à Québec, le 17 octobre 1755.

Catherine Marcol, née le 8 juin 1693. Pensionnaire perpétuelle chez les dames du Refuge de Nancy, morte le 4 mai 1749.

Jean-Baptiste Marcol, né le 28 décembre 1698, a fait profession chez les Capucins, le 14 août 1715, jour des Rameaux ; mort à Lunéville, le 3 novembre 1780, dans la plus grande vénération, et regretté universellement, il avait été trois fois provincial.

Ce sont là les neuf enfants vivants du mariage de mon père et de ma mère, existant lors de mon mariage du 29 janvier 1709.

(1) Il avait épousé en premières noces, à Metz, le 8 août 1699, Anne Girard ; il mourut le 4 janvier 1735.

Digitized by Google

Je me suis marié, le 29 janvier 1709, avec d^elle^ Anne Mathieu, fille de Nicolas Mathieu, prévôt de Prény, qui fut anobli le 27 octobre 1709, et de d^elle^ Gabrielle Rouot. Ma femme est née à Vandières, le 7 novembre 1684. Le 27 novembre 1718, mon beau-père a été fait gentilhomme ordinaire de S. A. R. ; mon beau-père est mort le 14 avril 1719.

Le 20 mai 1710, Dieu m'a donné un fils qui a été baptisé et nommé le 21 Pascal-Joseph. Pour parrain, noble Pascal Marcol, son aïeul, et, pour marraine, d^elle^ Barbe Saget, épouse de noble Nicolas Mathieu, son aïeule maternelle par alliance. Il a été confirmé par M. de Camilly, évêque de Toul, le 5 mai 1718, en l'église des PP. Minimes de Nancy. Il a été reçu avocat le 3 février 1728.

Le 18 septembre 1710, S. A. R. m'a honoré de la charge de substitut de M. le procureur général à la Cour, vacante par la promotion de M. Bourcier d'Autrey (1) à l'état et office d'avocat général à la Cour. Le 21 novembre de la même année 1710, j'ai été reçu à ladite charge par la Cour; mon arrêt de réception porte que la Cour, ayant pleine connaissance de ma capacité, elle m'a dispensé de l'examen et en conséquence m'a reçu.

Le 31 mai 1711, Dieu m'a donné un fils qui a été baptisé et nommé le 1^er^ juin Nicolas-François. Pour parrain, noble Nicolas Mathieu, son aïeul maternel, et, pour marraine, dame Catherine Lorson, son aïeule paternelle. Il a été confirmé par M. de Camilly, évêque de Toul, le 5 mai 1718, en l'église des PP. Minimes de Nancy ; il a été tonsuré, par le même évêque, le 1^er^ novembre 1721. Il est mort le 17 juin 1728.

(1) Jean-Louis, comte de Bourcier d'Autrey, fils aîné de Jean-Léonard, premier président de la Cour souveraine, et d'Anne de Boulet, épousa en 1715, Marguerite-Françoise Barrois ; il mourut le 14 mars 1751. Avocat, substitut du procureur général en 1709, avocat général en 1710, conseiller d'État en 1716, maître des requêtes en 1721, il fut nommé procureur général en 1724.

Digitized by Google

Le 29 juin 1712, Dieu m'a donné un fils qui a été baptisé le même jour, et nommé Pierre-Gabriel. Pour parrain, noble Nicolas-Pascal Marcol, son oncle, et, pour marraine, dame Catherine Marchal, épouse de M. Dominique Mathieu, sa tante maternelle par alliance. Il a été confirmé par M. de Bégon, évêque de Toul, le 13 novembre 1725, en l'église des Dames de la Congrégation de Nancy. Il est mort à Belgrade, le 11 janvier 1738 ; il était lieutenant au régiment de M. le maréchal de Harrach pour le service de l'empereur ; on m'a envoyé son extrait mortuaire.

Le 2 juin 1713, jour de vendredi, sur les cinq heures du soir, dame Catherine Lorson, ma très chère mère, est décédée, après avoir langui pendant plus d'une année, pendant laquelle elle avait beaucoup souffert, sans aucun murmure ni impatience, offrant toutes ses douleurs à Dieu. Elle a été regrettée non seulement de toute sa famille, mais encore de toute la ville, qui l'estimait et la regardait comme une femme d'une grande vertu et d'une grande piété. Elle a toujours eu en partage beaucoup de douceur, de modération et d'horreur pour la médisance et pour la vanité, dont elle ne fut jamais frappée. Elle est morte dans les sentiments les plus pieux et toute remplie de l'amour de Dieu : aussi l'avons-nous considérée comme une sainte et une protectrice que nous avons près du Seigneur, espérant que ses bonnes actions, lui auront mérité de trouver grâce et miséricorde devant son trône et sa bonté infinie. J'invite tous ceux qui liront le récit que je viens de faire de la mort de ma mère, de lui dire un *De profundis*, afin que, s'il lui reste encore quelque chose à expier, elle soit entièrement purifiée et jouisse de la béatitude éternelle (1).

(1) En marge du manuscrit on lit :

« Nota. Le 19 juillet 1717, nous avons donné aux sœurs de la Charité de Saint-Charles un pré ou paquis, près des Grands Moulins, à charge, par elles, de faire célébrer annuellement deux messes pour les âmes de mon père et de ma mère et à perpétuité, l'une le 2 juin et l'autre le 13 septembre, par contrat passé par devant Faber. »

Digitized by Google

Le 13 septembre de la même année 1713, jour de mercredi, à une heure après-midi, noble Pascal Marcol, mon très cher et très honoré père, est décédé, après douze jours de maladie, muni de tous les sacrements, et dans les sentiments d'un vrai prédestiné. La vive douleur qu'il avait ressentie de la mort de ma mère ne lui permit pas de survivre plus de trois mois, onze jours, à une épouse qu'il chérissait tendrement, et avec laquelle il avait vécu plus de quarante ans, dans une parfaite union et intelligence. Il avait exercé la magistrature pendant le même espace de temps avec distinction, probité et grand désintéressement. Aussi, à sa mort, a-t il été regretté de toute la ville ; S. A. R. (Léopold Ier), le grand prince, qui ne jugea jamais à faux du mérite de ses sujets, voulut bien en témoigner du regret en termes qui ont fait honneur à la mémoire du défunt et à sa famille. Cinq jours avant son décès, il nous fit assembler tous, ses enfants et petits-enfants au nombre de seize, et nous donna sa bénédiction, après nous avoir exhorté à servir toujours Dieu fidèlement, et à entretenir entre nous une grande union. Deux grandes vertus ont éclaté en lui, beaucoup de religion et de piété, et beaucoup de droiture et d'amour pour la justice. Nous lui sommes tous redevables, non seulement de l'être du titre de noble, ce dont il nous a décorés, et de notre établissement, mais, ce qui surpasse encore, de l'éducation qu'il nous a donnée avec une si grande application qu'il n'a omis pour nous faire hériter de ses vertus, ni soins, ni fatigues, ni dépenses. Jamais père n'aima plus ses enfants que celui-là, et jamais père ne fut aussi plus honoré et plus respecté de ses enfants. Je prie tous ceux qui liront ce récit de dire un *De profundis* pour le même motif que j'ai rapporté en parlant de ma très chère mère. La charge de mon père est passée à mon frère aîné, Nicolas-Pascal, sans aucune finance, dont S. A. R. l'a déchargé, en considération des bons services de notre père.

Digitized by Google

Le 18 du même mois de septembre 1713, S. A. R. m'a honoré de la charge de conseiller secrétaire de ses commandements et finances, entrant en son Conseil d'État, vacante par la promotion de M. Dominique Mathieu, frère de ma femme, à l'état de conseiller d'État et maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel; il a fait sa démission en ma faveur. Le même jour 18 septembre 1713, S. A. R. m'a encore donné la charge de banquier expéditionnaire en cour de Rome et des légations, aussi vacante par la promotion du même M. Mathieu, et qui en a pareillement fait sa démission en ma faveur.

Le 12 novembre 1714 (1), les troupes françaises sont sorties de Nancy ensuite du traité de paix conclu à Bade. Les Français y étaient entrés le 2 décembre 1702.

Le 25 dudit mois de novembre 1714, S. A. R. est rentrée à Nancy avec S. A. R. Madame et toute la famille royale, douze ans moins sept jours après leur sortie.

Pendant le carême de 1715, Maximilien-Emmanuel-Marie (2), électeur, duc de Bavière, est passé à Nancy, retournant dans ses États, après une absence de .... ans; il a été accueilli à Nancy par S. A. R. avec pompe et magnificence (3).

Le 5 juillet 1715, Marie-Éléonore de Modène, reine douairière d'Angleterre, vint à Nancy voir LL. AA. RR., avec Jacques Stuart (4), 3me du nom, son fils, roi d'Angleterre et défenseur de la religion, ainsi qu'il se qualifiait.

(1) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, o. c. p. 205.

(2) Né le 11 juillet 1662, régna sous le nom de Maximilien II; il épousa Marie-Antoinette, fille de l'empereur Léopold, et mourut le 26 février 1726.

(3) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, l. c., p. 238.

(4) Jacques-Édouard-François, connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II et de Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, fille d'Alphonse III, duc de Modène. Il était né à Londres le 10 juin 1688; épousa à Rome, le 3 septembre 1719, Marie-Clémentine Sobleski, et mourut le 2 janvier 1766.

Digitized by Google

La reine y vint sous le nom de la comtesse de Saint-Georges, et le roi, son fils, sous le nom de chevalier de Saint-Georges. LL. AA. RR. allèrent au-devant jusques un peu au delà de Buthegnémont. Ils furent très accueillis à Nancy, d'où ils repartirent le 8 du même mois (1).

Le 27 (2) dudit mois de juillet, Mgr le prince François-Antoine, abbé de Stavelot, frère de S. A. R., est mort à Lunéville de la petite vérole, âgé de 26 ans. Son corps a été amené à Nancy, où il est entré le 29 du même mois, à deux heures et demie après minuit, et il a été inhumé aux Cordeliers, auprès de Charles V, son père. Il a été regretté universellement de tous les bons Lorrains. Toute la ville de Nancy était dans une grande tristesse cette nuit, et les rues étaient bordées de peuple, depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'aux Cordeliers.

Le 1er septembre 1715, Louis XIV, roi de France, est mort, et a laissé la couronne à Louis XV, son arrière-petit-fils. M. le duc d'Orléans a été nommé régent du royaume.

Le 24 février 1716, Dieu m'a donné un fils qui a été baptisé le lendemain, et nommé Dominique-Mathias ; il a eu pour parrain M. Dominique Mathieu, conseiller d'État de S. A. R., et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, son oncle maternel ; et, pour marraine, dlle Barbe Marcol, épouse du sr Alexandre Senturier, conseiller de l'Hôtel de Ville de Nancy, sa tante paternelle.

Le 13 mars suivant, Dominique-Mathias est mort à Saint-Nicolas, et y a été enterré le même jour, suivant qu'il est constaté par le registre mortuaire du même lieu de Saint-Nicolas.

Le 13 août 1717, S. A. R. m'a honoré d'un office de

(1) Pour les lignes 1-5 et les 4 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, p. 336.

(2) Le 25 juillet, lit-on dans l'*Inventaire des registres de l'état civil de Luneville* (1562-1792), par le lieutenant Ch. DENIS. Nancy, Berger-Levrault, 1899.

Digitized by Google

conseiller en son Conseil des finances, avec les gages ordinaires. J'ai prêté mon serment le 4 septembre suivant.

Le 25 mars 1718, Dieu m'a donné une fille qui a été baptisée le lendemain, et nommée Marie-Anne-Françoise. Elle a eu pour parrain, noble Alexandre Senturier, conseiller en l'Hôtel de Ville de Nancy, son oncle par alliance, et, pour marraine, dame Françoise Haillecourt, épouse de M. Nicolas-Pascal Marcol, conseiller de S. A. R., prévôt et lieutenant général de police de Nancy, sa tante, aussi par alliance. Elle a été confirmée par M. de Bégon, évêque de Toul, le 13 novembre 1725, en l'église des Dames du Refuge de Nancy. Le 17 octobre 1726, elle est partie de Nancy pour aller à l'abbaye royale de Juvigny (1) dont l'abbesse l'a prise par bienveillance pour moi. Elle en est revenue au mois d'août 1728.

Le 14 avril 1719, à dix heures du soir, jour de vendredi, M. Nicolas Mathieu, mon beau-père, est décédé à Vandières, âgé de 73 ans, après avoir beaucoup souffert, et dans une parfaite résignation à la volonté de Dieu, ayant conservé une parfaite connaissance jusqu'au dernier soupir, et dans les sentiments d'un prédestiné. Un *De profundis* pour lui de la part de tous ceux qui liront cette annotation.

Le 1er mai 1719, S. A. R. m'a nommé commissaire de la ferme générale pour ses intérêts avec 900 livres d'appointements par année, et m'a continué le titre de conseiller des finances, quoique ce Conseil ait été supprimé à Nancy.

Le 12 août de la même année 1719, un scélérat prit dans l'église des Cordeliers de Nancy le saint ciboire, et en voulant se sauver par une des fenêtres de l'église, il laissa

(1) Juvigny-sur-Loison ou Juvigny-les-Dames (Meuse), arrondissement de Montmédy, possédait une abbaye de Bénédictines, fondée en 874 par Richilde, femme de Charles le Chauve.

Digitized by Google

tomber la coupe du ciboire où étaient les saintes hosties, qu'il répandit sur le pavé de l'église, et emporta le dessus du saint ciboire, qu'on retrouva, quelques jours après, dans un fumier, près de chez M. de Mahuet, dans la rue du Haut-Bourgeot. En expiation de ce sacrilège, M. l'évêque fit un mandement, le 17 du mois d'août, par lequel il ordonna des prières publiques pendant huit jours avec une procession générale au bout de l'octave. Cette procession fut faite le dimanche 27 dudit mois d'août solennellement. S. A. R. y assista avec une grande dévotion, S. A. R. Madame assista aussi à la cérémonie dans l'église des PP. Cordeliers. Le Parlement, la Chambre des Comptes, le Bailliage, le corps des avocats, de l'Hôtel de Ville, y assistaient avec tous les corps religieux qui ont coutume de se trouver aux processions, et les trois paroisses de Nancy. Ce fut M. le curé de Notre-Dame qui porta le saint ciboire à la procession, parce que c'était dans l'enclave de sa paroisse que le sacrilège avait été commis. La procession sortit des Cordeliers, passa dans la Grande-Rue, remonta dans celle des Maréchaux, de là sur la place des Dames prêcheresses, puis, sur celle de Saint-Èvre, ensuite passa devant Notre-Dame pour aller dans la rue du Haut-Bourgeot, où l'on fit une station devant un reposoir que l'on avait fait à l'endroit du fumier où on avait trouvé le dessus du saint ciboire ; on y donna la bénédiction, après quoi la procession revint aux Cordeliers. S. A. R. suivit toujours la procession, à l'édification de tous ses sujets, et vint de Lunéville exprès le même jour. Il y eut aussi, ce même jour, un sermon sur ce sujet, prononcé par le R. P. de la Barte, religieux cordelier, qui, à la fin de son sermon, fit une amende honorable au saint sacrement, à genou dans sa chaire, et tenant à la main un gros flambeau de cire blanche (1).

(1) Pour cette page et les 3 lignes qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, pp. 339-340.

Digitized by Google

Ses auditeurs furent très contents de son sermon (1).

Le 7 juin mil sept cent vingt, jour du vendredi, sur les six heures du soir, Dieu m'a donné une fille, qui a été baptisée le même jour, et a été nommée Catherine-Suzanne; elle a eu pour parrain, Pascal-Joseph Marcol, son frère, pour et au nom de M. François Mathieu de Xammes (2), conseiller de S. A. R., grand maître des eaux et forêts, son oncle maternel; et, pour marraine, d^lle Suzanne Senturier, pour et au nom de dame Anne Poiré, sa tante maternelle. Le 25 juillet de la même année 1720, Catherine-Suzanne est morte à Nancy, et a été enterrée le lendemain 27, dans l'église des Dames de Sainte-Élisabeth, suivant qu'il est annoté sur les registres mortuaires de la paroisse Saint-Sébastien de Nancy.

Le 9 mars 1724, M. Dominique Mathieu de Moulon (3), conseiller d'État de S. A. R., son procureur général en sa Cour souveraine de Lorraine et Barrois, frère de ma femme, est décédé en la ville de Lunéville, après avoir reçu tous les sacrements, et dans les sentiments les plus chrétiens et les plus édifiants, âgé de 50 ans. Il a été regretté du public.

(1) Après avoir relaté ces faits le président Bourcier ajoute dans son *Journal*, p. 415 : « J'ay fait informer contre le voleur sacrilège, mais on n'a pu trouver aucune preuve, quoy que le ciboire ait été récupéré. »

(2) François-Mathieu de Xammes, fils de Nicolas et de Gabrielle Rouot, épousa Anne Poiré, et mourut, à Thiaucourt, le 18 septembre 1727. D'abord capitaine gruyer à Thiaucourt en 1709, puis grand gruyer de Saint-Mihiel, il devint grand maître des eaux et forêts.

(3) Dominique-Mathieu de Moulon, fils de Nicolas, anobli le 27 octobre 1709, et de Gabrielle Rouot, sa première femme, né à Vandières, seigneur de Moulon, épousa Catherine Dujard et mourut à Lunéville, le 9 mars 1724 ; il fut enterré aux Minimes de Nancy où on lui éleva un beau monument dû au ciseau de Chassel. Avocat au Parlement de Metz, il quitta cette ville après le traité de Ryswick, devint substitut du procureur général le 4 août 1704, banquier expéditionnaire en Cour de Rome le 12 mai 1708, maître des requêtes, conseiller d'État le 12 août 1713, procureur général le 28 septembre 1721.

Digitized by Google

Il avait acquis les talents d'un parfait magistrat, et avait mérité la confiance de S. A R. qui lui avait même donné la survivance de la charge de premier président de sa Cour souveraine. Il a témoigné la confiance qu'il avait en moi par son testament, passé à Lunéville, par devant Cognel, ledit jour 9 mars 1724, notamment, en me nommant curateur de ses enfants mineurs, au nombre de quatre, avec des termes très affectueux. Il fut le meilleur et le plus solide ami que j'aie eu et auquel j'aie été le plus inviolablement attaché. Je prie tous ceux qui liront cette note de lui dire un *De profundis*.

La veille de la Pentecôte 1724, mon frère Gabriel, jésuite, est parti de Nancy pour aller dans les missions étrangères, au Canada.

Le 19 avril 1725, M. Nicolas-Pascal Marcol, conseiller d'État de S. A. R., prévôt, lieutenant général de police de Nancy, et lieutenant au bailliage de la même ville, mon frère, aîné de la famille, est décédé à Nancy, après avoir reçu tous les sacrements, et après une maladie très aiguë d'un mois entier, pendant laquelle il a donné des marques de la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu et des sentiments les plus chrétiens. Il a été regretté du public qu'il a servi avec un zèle infatigable dans les fonctions desdits emplois pendant douze ans. Nous avons toujours vécu ensemble dans la plus étroite union. Il nous a donné par son testament, daté du temps de Pâques 1724, des témoignages de son attachement le plus affectueux à moi et à ma sœur Barbe Marcol, épouse de M. Senturier, en nous substituant tous ses biens et à nos enfants, au cas que ceux qu'il a délaissés, viendraient à décéder sans hoirs, ce qui n'arrivera pas, s'il plaît au Seigneur. J'invite tous ceux qui liront cette note de lui dire un *De profundis*. Mon frère a délaissé pour sa veuve : M^me^ Françoise Haillecourt, femme d'une vertu et d'une piété singulière, et que l'on peut dire

Digitized by Google

mérita d'être nommée la femme forte dont parle l'Écriture, avec deux enfants, nommés Alexandre-Sébastien Marcol, étudiant en philosophie à Mayence, âgé de 15 ans, et Claire Marcol, fille, âgée de 16 ans, mariée peu après à M. Baudinet de Courcelle (1), conseiller à la Cour.

Le 5 octobre 1725, dame Catherine Marchal Dujard, veuve de M. Dominique Mathieu, dénommé au feuillet précédent, est morte dans des sentiments très pieux et avec une parfaite résignation. Elle m'a nommé tuteur et M. Anthoine (2), son gendre, curateur de ses enfants mineurs, au nombre de trois, savoir : Claude-Georges Mathieu de Moulon, Françoise et Thérèse Mathieu. Un *De profundis*.

Le 13 septembre 1727, Pierre-Gabriel, mon fils, âgé de 15 ans 2 mois et demi, est parti pour aller en Hongrie servir S. M. I., en qualité de cadet, dans le régiment de M. le marquis de Ligniville (3), qui l'a emmené avec lui depuis Nancy. Je l'ai bien nippé et bien habillé, et ai remis pour lui à M. le marquis de Ligniville vingt-cinq louis d'or vieux, outre deux pistoles, ou environ, que j'ai données à mon fils. Il est revenu à Nancy le 15 juillet 1730 ; il m'en a encore coûté plus de cent florins ; il est reparti pour l'Allemagne au mois de février 1734. Mort à Belgrade en 1738, lieutenant au régiment de Harrach.

(1) Jean-Joseph Baudinet, seigneur de Courcelles, fils de Joseph-Michel, conseiller à la Cour souveraine, et de Claude-Barbe Lallemant, épousa : 1° à Nancy, le 19 juin 1725, Marie-Claire Marcol, née le 2 octobre 1708, décédée le 2 juin 1729 ; 2° le 11 février 1738 Joséphine-Victoire de la Haye Dandelot. Devint conseiller à la Cour souveraine en 1737 et mourut le 23 avril 1760.

(2) Marc Anthoine, fils de Dominique et de Marie-Anne Breton, épousa le 18 avril 1719 Catherine Mathieu ; d'abord conseiller à la Chambre des requêtes, devint en 1756 second président de la Chambre des comptes, et mourut à Nancy le 21 décembre 1768, âgé de 82 ans.

(3) Ce devait être Léopold-Marc de Ligniville, comte du Saint-Empire, marquis d'Houécourt, colonel propriétaire du régiment de Ligniville, général-major des armées de l'empereur, tué à la bataille de Colorno, en Italie, le 1er juin 1734. Il avait épousé Béatrix de Capoue.

Digitized by Google

Le 18 septembre 1727, mon beau-frère M. François Mathieu de Xammes, grand maître des eaux et forêts, est décédé à Thiaucourt dans les sentiments les plus pieux après une incommodité qui lui a duré plusieurs années. J'ai été témoin de sa grande résignation à la mort, et j'en ai été édifié. Il était doué d'un grand jugement, d'une parfaite intelligence dans les affaires, quoique sans études, d'un bon cœur et d'une grande probité. Je prie tous ceux qui liront cette annotation de lui dire un *De profundis*.

Au mois de mai 1728, j'ai été attaqué d'une maladie très dangereuse, fièvre continue et putride, avec un flux très violent. Dieu m'a rendu la santé, je le prie de tout mon cœur pour le mieux servir qu'auparavant.

Le 17 juin 1728, mon fils, Nicolas-François, est mort au séminaire du collège de Pont-à-Mousson ; il avait 17 ans et quelques jours, il était sur le point de soutenir ses thèses de physique pour être maître ès arts et passer en théologie. Il était d'un excellent naturel et de très bonnes mœurs, il était pourvu de la chapelle de Bauzemont (1), sur la nomination de M. le prince de Craon. Je demande un *De profundis* pour lui à tous les lecteurs. Je n'ai su que trois mois après qu'il avait été noyé en se baignant dans la Moselle sur le ban de Pont-à-Mousson.

Le 27 mars 1729, S. A. R. Léopold Ier, notre auguste souverain, est mort à Lunéville (2), après cinq jours de maladie, et avoir reçu tous les sacrements dans les sentiments les plus pieux, et regretté universellement de ses sujets. S. A. R. Madame Élisabeth-Charlotte d'Orléans, sa veuve, a été nommée régente des États, à cause de l'absence de S. A. R. François III, son fils, héritier de la couronne. Le 29 novembre 1729, S. A. R. François III est arrivée à Lunéville,

(1) Arrondissement de Lunéville.

(2) Voir son acte de décès dans Ch. Denis, o. c.

Digitized by Google

de retour de Vienne, où elle avait été pendant six ans environ. Elle y est retournée au mois d'avril 1730, et, le 12 février 1736, elle a épousé l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de l'empereur Charles VI, et l'héritière de tous ses royaumes et États. Il est devenu grand-duc de Toscane, le 17 juillet 1737, après la cession de ses États de Lorraine et Bar en 1736.

En 1731, on a érigé deux nouvelles paroisses dans la Ville Neuve de Nancy, l'une sous le titre de Saint-Roch, établie d'abord dans l'église du collège des PP. Jésuites ; l'autre sous le titre de Saint-Nicolas, établie dans l'église des PP. Capucins ; et celle de Saint-Sébastien (1) a subsisté dans la nouvelle église construite sous ce titre. On a commencé le service paroissial dans cette nouvelle église de Saint-Sébastien le dimanche avant la Saint-Remy 1732. Les deux nouvelles paroisses de Saint-Roch et de Saint-Sébastien [il veut dire Saint-Nicolas] ont suivi peu après (2).

Le 8 janvier 1732, j'ai marié mon fils aîné, Pascal-Joseph, avec Mlle Barbe-Hyacinthe Puiseur, de Vic. Le 28 décembre de la même année, Dieu lui a donné une fille, qui a été baptisée en la paroisse de Saint-Nicolas de Nancy, et a eu pour nom Barbe-Ursule ; j'ai été son parrain, et sa marraine, dame Barbe Vautrin, épouse de M. Philippe Puiseur, son aïeule maternelle.

Le 13 octobre 1733, les troupes françaises sont entrées à Nancy, ayant M. le comte de Belle-Isle (3) à leur tête, à qui

(1) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, o. c. p. 292.

(2) Pour les lignes 8-18, voir LEPAGE, t. II. p. 69.

(3) Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, né en 1684, petit-fils de Nicolas Fouquet ; après avoir été maréchal de camp et gouverneur de Huningue, devint en 1722 gouverneur et lieutenant général de la province de Metz, fonctions qu'il occupa pendant trente ans, maréchal de France, duc de Belle-Isle, ministre secrétaire d'État, prince du Saint-Empire. Il avait épousé Marie-Casimire-Emmanuel-Thérèse-Geneviève de Béthune, et mourut le 26 janvier 1761.

Digitized by Google

M. le marquis de Custine (1), gouverneur de Nancy pour S. A. R., est allé faire présenter les clés sur le pont de la porte Notre-Dame, les clés portées par le major de la ville (2), et, le même jour, les troupes françaises ont passé le Rhin pour assiéger Kehl (3).

Le 4 juillet 1734, les pluies ont commencé à quatre heures après-midi jusqu'au 6 suivant, à midi (4); il y a eu une inondation et un débordement si grand que, de mémoire d'homme, on en avait pas vu de semblable. Les eaux couvraient tous les environs de Nancy et les chaussées, l'eau venait jusqu'à la porte Saint-Georges. Il y a eu plusieurs arches des ponts de Malzéville et de Frouard emportées par le torrent des eaux. Cette inondation a été presque générale dans les pays, et a causé de grands dommages. Les eaux ont commencé à se retirer le 8 dudit mois (5), et se sont insensiblement dissipées.

Le 16 juillet 1734, Dieu a donné à mon fils aîné un fils, qui a été baptisé le 17, en la paroisse Saint-Nicolas de Nancy, et a eu pour nom Pascal-Philippe; il a eu pour parrain M. Philippe Puiseur, son aïeul maternel, et, pour marraine, Dame Anne Mathieu, ma femme, son aïeule paternelle.

Le 15 janvier 1735, mon frère Joseph, jésuite, est mort à Pont-à-Mousson, après une longue maladie; il a été très estimé dans la compagnie où il s'est distingué par la prédication, ayant même prêché un avent et un carême à la

(1) Christophe marquis de Custine, fils de Louis-Gabriel et de Dorothée de Caba de Cabergue, gouverneur des ville et citadelle de Nancy, colonel du régiment des gardes, conseiller d'État, épousa, en 1701, Antoinette de Lenoncourt. C'est pour lui que Léopold, en 1719, érigea la terre de Condé en marquisat sous le nom de Custine.

(2) Pour les lignes 1-4 et les 2 qui précèdent, voir LEPAGE, t. II, p. 72.

(3) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, o. c. p. 298.

(4) Cf. *Ibid.*, p. 303.

(5) Pour les lignes 6-15, voir LEPAGE, t. II, p. 357.

Digitized by Google

Cour. Il a été regretté des siens et de tous ceux qui le connaissaient. Outre sa piété et sa vertu religieuse, il était doué de beaucoup de douceur, et se faisait aimer de tous, je prie le lecteur de ne pas l'oublier dans ses prières.

En 1737 (1), François III, duc de Lorraine, ayant cédé ses États à Stanislas, roi de Pologne, pour en jouir pendant sa vie, et passer ensuite propriétairement au roi de France, Louis XV, son gendre, le roi Stanislas a pris possession du duché de Bar le 10 février 1737, et du duché de Lorraine, le 21 mars de la même année, et le roi de France a pris les mêmes jours possession éventuelle des mêmes duchés. Les commissaires qui ont pris ces deux actes de possession actuelle et éventuelle ont été M. de Meszeck (2), grand maréchal de la Cour, pour le roi de Pologne, et M. Antoine-Martin de Chaumont, marquis de la Galaizière (3), pour le roi de France.

Au mois de juillet 1737, j'ai été pourvu de l'office de conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, vacant par la promotion de M. Rouot (4) à celui de conseiller d'État ordinaire du roi de Pologne.

(1) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, o. c. p. 317.

(2) Stanislas-Constantin baron de Meszeck, suivit Stanislas en Lorraine, où il remplit les fonctions de grand maréchal et intendant de sa cour. Il mourut à Lunéville le 10 juin 1747, âgé d'environ 90 ans. Cf. *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, par Pierre Boyé. Paris, Berger-Levrault, 1898.

(3) Né à Valenciennes le 22 janvier 1697, treizième enfant d'Antoine, conseiller au Parlement de Douai. Il épousa le 16 mai 1784, Louise-Élisabeth Orry de Vignory, et mourut à Paris en 1787. Conseiller au Parlement de Metz en 1720, intendant de Soissons, puis chancelier, garde des sceaux et intendant de justice, police, finances, troupes, fortifications et frontières, sous le règne de Stanislas. Il garda ce poste jusqu'à la mort du roi de Pologne.

(4) Christophe-Martin Rouot, fils d'Alexandre conseiller au siège présidial de Sarrelouis, et de Marie Pillement, épousa à Nancy, le 17 août 1720, Marie-Dieudonnée Baudinet, et mourut à Lunéville le 8 décembre 1760, âgé de 70 ans. Substitut du procureur général le 22 août 1711, conseiller à la Cour souveraine en 1714, conseiller d'État le 4 février 1724, il devint enfin conseiller secrétaire d'État et membre du Conseil des finances.

Digitized by Google

Le 12 mai 1740, j'ai été pourvu de l'office de conseiller d'État ordinaire du roi de Pologne, vacant par le décès de M. Daniel (1).

Le 24 mai 1740, dame Barbe Marcol, ma sœur, veuve de noble Alexandre Senturier, seigneur du fief de Vaudrecourt, est morte après avoir reçu tous les sacrements, animée de grands sentiments de piété et regrettée de toute la ville de Nancy. Priez le Seigneur pour elle.

Le 30 juin 1740, dame Anne Mathieu, ma très chère épouse, est décédé à 6 heures du soir, après avoir été sur la croix pendant trois mois, et souffert avec patience et résignation de vives douleurs, causées par un cancer au col et au sein en la partie gauche, et après avoir eu le bonheur de recevoir trois fois le saint viatique depuis le 25 avril. Elle a reçu aussi le sacrement de l'extrême-onction la veille de sa mort, et a répondu elle même aux litanies avec une piété édifiante. C'était un excellent caractère, beaucoup de religion, très charitable pour les pauvres, bonne épouse d'un mari qui l'a toujours aimée et honorée, bonne mère, bonne parente et bonne amie ; j'exhorte tous ceux qui liront ceci de lui dire un *De profundis.*

Le 2 janvier 1741, Dieu a donné à mon fils un garçon, qui a été baptisé le lendemain, en la paroisse Saint-Roch de Nancy, et a eu pour noms Basile-François-Xavier ; pour parrain M. François d'Aristay de Châteaufort (2), et pour

(1) Louis-Simon Daniel, fils d'Alexandre et de Barbe Senocq, né à Metz le 25 novembre 1694, épousa Jeanne-Marie-Thérèse de Blair. Conseiller au Parlement de Metz, il devint conseiller d'État du roi de Pologne, et mourut le 24 mars 1740.

(2) François d'Aristay de Châteaufort, fils de Georges et de Marie-Henriette Barrois de Nonancourt, né à Troussey le 4 mai 1702, épousa le 1er octobre 1736 Anne-Cécile de Senturier, veuve d'Alexandre-Sébastien de Marcol. Conseiller à la Cour souveraine, destitué par le chancelier La Galaizière pour avoir rédigé les célèbres *Remontrances*, il fut rétabli peu après et sa rentrée fut un triomphe. Il mourut à

Digitized by Google

marraine, dame Anne-Apolline Mathieu, épouse de M. Nicolas-François Grandemange (1), conseiller en la Cour souveraine.

LIVRE-JOURNAL DE M. PASCAL-JOSEPH MARCOL, FILS AINÉ DE FEU Mre FRANÇOIS-PASCAL MARCOL, CHEVALIER, CONSEILLER ORDINAIRE DE S. M. LE ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

Le 8 janvier 1732, j'ai épousé à Vic, delle Barbe-Hyacinthe Puiseur, fille unique de M. Philippe Puiseur, ancien procureur du roi audit Vic, et de dame Barbe Vaultrin.

Le 28 décembre 1732, est née Barbe-Ursule, ma fille aînée, elle a été baptisée le même jour, en l'église paroissiale de Saint-Nicolas, elle a eu pour parrain, M. François-Pascal Marcol, son aïeul paternel, et, pour marraine, dame Barbe Vaultrin, son aïeule maternelle ; elle a été confirmée par M. Bégon, évêque de Toul, le.....

Le 16 juillet 1734, Dieu m'a donné un fils, nommé Philippe-Pascal, il a été baptisé le lendemain 17, en la paroisse Saint-Nicolas, a eu pour parrain, M. Philippe Puiseur, son aïeul maternel, et, pour marraine, dame Anne Mathieu, épouse de M. François-Pascal Marcol, son aïeule paternelle. Il a été confirmé par M. Bégon, évêque de Toul le..... 1746, reçu avocat le..... février 1754.

Le 29 décembre 1735, est née Marie-Anne-Françoise-

Paris le 15 mai 1765. Cf. *La Cour souveraine sous Stanislas, M. d'Aristay de Châteaufort.* Discours prononcé par JULES POULET. Nancy, 1875, in 8°. — *La querelle des vingtièmes en Lorraine. L'exil et le retour de M. de Châteaufort*, par Pierre BOYÉ, o. c.

(1) Nicolas-François Grandemange, seigneur d'Anderny et de Vatimont, épousa à Nancy, le 6 avril 1717, Anne-Apolline Mathieu, et mourut le 8 octobre 1753. Conseiller à la Cour souveraine le 19 juillet 1730, conseiller d'État le 20 novembre 1744, il « n'y est arrivé, lit-on dans le *Journal manuscrit de Durival*, que par la protection de M. de Bellisle, malgré vents et marée. »

Digitized by Google

PASCAL-JOSEPH DE MARCOL

L'original de ce portrait appartient à M^me^ Berthelin de Doulevant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Hyacinthe, baptisée le même jour, en la paroisse Saint-Roch, tenue sur les fonts par M. Marc Anthoine, conseiller maître des comptes de Lorraine, son cousin issu de germain par alliance, et par d^elle^ Marie-Anne-Françoise Marcol, sa tante paternelle ; elle est morte à Tomblaine, chez sa nourrice.

Le 12 février 1736, S. A. R. a épousé à Vienne l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de l'empereur Charles VI régnant.

Le 5 mars 1737, M. le prince de Carignan a épousé à Lunéville, au nom du sérénissime prince Emmanuel-Victor (1), roi de Sardaigne, la sérénissime princesse Élisabeth-Thérèse de Lorraine, coadjutrice de Remiremont, fille du feu duc Léopold (2). M. de Bégon, évêque de Toul, leur a donné la bénédiction nuptiale en la chapelle du château, en présence de S. A, R. Madame Élisabeth-Charlotte d'Orléans, douairière de Lorraine et de Bar.

La reine a gardé l'incognito tout le jour de la cérémonie, et a mangé secrètement dans la salle de la machine avec S. A. R. Madame, sa mère, M^me^ la princesse Charlotte sa sœur, les princes et princesses qui étaient à la cour.

Le même jour, elle reçut sur un trône, élevé dans le grand cabinet, le compliment de M. le comte le Bègue, envoyé de S. A. R., son frère, et ceux des compagnies souveraines, auxquels elle répondit avec beaucoup de dignité et de bonté.

(1) Charles-Emmanuel III de Savoie, fils de Victor-Amédée et d'Anne-Marie de Bourbon-Orléans, né le 27 avril 1701, épousa : 1° le 16 février 1722, Anne-Christine-Louise de Bavière ; 2° le 2 juillet 1724, Polixène-Christine-Jeanne de Hesse ; 3° le 1^er^ avril 1737, Élisabeth-Thérèse de Lorraine, née le 14 octobre 1711, morte à Turin le 3 juillet 1741. Charles-Emmanuel avait envoyé comme procureur pour son mariage le prince Amédée de Carignan. Ce fut la dernière fête donnée à Lunéville par Élisabeth-Charlotte.

(2) Pour les pièces relatives à ce mariage, voir une note de A. Benoit, J. S. A. L., 1891, p. 179.

Digitized by Google

Le lendemain de la cérémonie, la reine est partie à deux heures après midi pour se rendre à Haroué, dans le magnifique château de M. le prince de Craon (1), avec S. A. R. Madame, sa mère, la princesse, sa sœur, Mme la princesse d'Armagnac, épouse du prince Charles de Lorraine (2), grand écuyer de France, Mme la duchesse de Richelieu (3), fille du prince de Guise, M. le Prince de Guise, M. le prince de Carignan et quantité d'autres personnes distinguées de la cour. Rien n'était plus triste et plus touchant que ce départ, S. A. R. Madame ne devant plus rentrer dans son palais de Lunéville, vu la prise de possession qui allait se faire du duché de Lorraine. Cette grande princesse, qui a été la mère de son peuple pendant sa régence, comme elle l'avait été du vivant de son auguste époux, ne put quitter Lunéville sans répandre un torrent de larmes. La reine et la princesse sa sœur imitèrent la tendresse de leur auguste mère. Le peuple était dans la dernière consternation et s'opposait de toutes ses forces au départ de ce qui lui restait d'une maison si chérie de tous les Lorrains (4). Le 11 mars, la reine partit d'Haroué, avec un cortège magnifique, pour se rendre à Chambéry, et elle alla coucher à Mirecourt, son

(1) Marc de Beauvau, prince de Craon et du Saint-Empire le 13 novembre 1722, né le 29 avril 1679, épousa, à Lunéville le 16 septembre 1704, Anne-Marguerite de Ligniville. Devint chambellan, grand écuyer et mourut le 11 mars 1754.

(2) Charles de Lorraine, né le 21 février 1684, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, mort le 29 décembre 1753. Il avait épousé le 12 mai 1717 Françoise-Adelaïde de Noailles ; cette dernière, après la mort de son mari, s'appela princesse douairière d'Armagnac.

(3) Élisabeth-Sophie de Lorraine, fille puînée d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, dit le prince de Guise, et de Marie-Louise-Christine Jannin de Castille, marquise de Montjeu, épousa le 7 avril 1734 Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, né le 13 mars 1696, maréchal de France le 11 octobre 1748, mort le 8 août 1788. La duchesse de Richelieu mourut le 2 août 1740.

(4) Sur le départ de la famille ducale, voir un article de Louis Lallement, J. S. A. L., 1860, pp. 6 et 24. Voir aussi H. Baumont, *Histoire de Lunéville*, o. c., p. 138.

Digitized by Google

premier gîte, accompagnée de Mme la princesse d'Armagnac et de Mme la marquise de Lenoncourt-Blainville (1), de la maison de Ligniville, qui avait servi de dame d'atours à la reine, et lui avait porté le manteau à la cérémonie du mariage.

Le 14 mars, S. A. R. Madame se rendit à Commercy avec Mme la princesse Charlotte ; S. A. R. Madame en est princesse souveraine, par diplôme de Louis XV, roi de France, à charge de réversion et de réunion au duché de Lorraine, après la mort de Madame.

Le 21, les commissaires des deux rois prirent possession du duché de Lorraine.

Le 3 avril, Stanislas, roi de Pologne, présentement notre souverain, est arrivé à Lunéville. Il n'entra pas dans Nancy, mais il passa devant la ville à cinq heures du soir. Il y eut une salve de canon, et on sonna toutes les cloches de la ville (2).

La reine de Pologne est arrivée à Lunéville la veille des Rameaux.

Le 8 août, les compagnies souveraines, en robes de cérémonie, et les chapitres de la Primatiale et de Saint-Georges ont été complimenter le roi à la Malgrange (3). Le lendemain S.M. est venue à Nancy (4).

(1) Thérèse-Angélique de Ligniville, fille de Melchior, comte du Saint-Empire, maréchal de Lorraine, et de Marguerite-Antoinette de Bouzey, épousa le 14 octobre 1710 Charles-Louis-Henri de Lenoncourt, marquis de Blainville, décédé le 15 juin 1735, âgé de 55 ans. Elle devint grande maîtresse de la princesse royale, sœur de l'empereur, et mourut en Hainaut le 16 juillet 1770, dans sa 77e année.

(2) Pour les lignes 13-17, voir LEPAGE, t. II, p. 362.

(3) A la même date on lit dans le *Journal manuscrit de Durival*, t. I, fol. 8 : « Le 9 à 10 heures du matin le roi de Pologne partit de la Malgrange et il fut reçu à la porte de Nancy, par les prévôts et échevins. Il se rendit, aux acclamations du peuple et au bruit d'une salve de coups de canon, au Louvre. Après avoir entendu la messe aux Cordeliers il prit du thé et partit pour Frouard chez l'évêque de Toul, d'où il se rendit à Metz où M. de Bellisle était chargé de le recevoir. »

(4) Pour les lignes 20-23, voir LEPAGE, t. II, p. 362.

Digitized by Google

Le 8 juin, même année 1737, est née Barbe-Cécile (1), baptisée le même jour en la paroisse Saint-Roch, a eu pour parrain, M. Nicolas Puiseur, conseiller de l'Hôtel de Ville de Nancy, son grand-oncle maternel, et, pour marraine, dame Barbe Marcol, veuve de M. Alexandre Senturier, seigneur du fief de Vaudrecourt (2), sa grand'tante paternelle.

Le 14 novembre 1740, j'ai été pourvu de l'état et office de conseiller en la Cour souveraine, vacant par la mort de M. Cueillet de Saffais (3), reçu en ladite cour le 26 du même mois.

Le 2 janvier 1741, Dieu m'a donné un second fils, nommé Basile-François-Xavier ; il a été baptisé le lendemain en la paroisse Saint-Roch, a eu pour parrain M. François d'Aristay de Châteaufort, seigneur de Delouze, mon cousin germain par alliance, et, pour marraine, dame Anne-Apolline Mathieu, épouse de M. Grandemange,

(1) Barbe-Cécile de Marcol épousa le 11 avril 1763 Charles-Nicolas de Roguier, seigneur de Lanfroicourt, conseiller à la Chambre des comptes, né à Nancy, le 11 novembre 1724, marié en premières noces, le 26 juin 1753, à Marie-Anne-Euphémie Rouot; il mourut à Art-sur-Meurthe, le 11 mai 1791. Barbe-Cécile de Marcol mourut à Nancy, le 21 avril 1817; elle eut de son mariage avec Charles-Nicolas de Roguier sept enfants dont un seul fils a laissé postérite : Charles-Pascal, né à Nancy, le 7 juin 1768, substitut au Parlement de Lorraine en 1789, conseiller auditeur en 1809, conseiller à la Cour de Nancy en 1811, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, décédé à Nancy le 30 septembre 1849. Il eut de son mariage avec Pélagie Ecipoff, célébré en Russie le 3/15 octobre 1800, six enfants dont : Nicolas de Roguier, né en Russie le 6/18 août 1801, conseiller à la Cour, qui épousa, à Metz, le 12 janvier 1841, Anne-Amélie de Chazelle; c'est le père de Mme Berthelin de Doulevant, qui possède les documents que nous publions.

(2) Vaudrecourt, canton de Bourmont, arrondissement de Chaumont (Marne).

(3) Jean-Hyacinthe de Cueillet épousa à Nancy, le 19 octobre 1717, Claude-Françoise Anthoine, et mourut le 13 octobre 1740. Conseiller au bailliage de Nancy le 12 janvier 1711, il avait été reçu conseiller à la Cour souveraine le 26 juillet 1723.

Digitized by Google

conseiller en la Cour souveraine, ma cousine germaine du côté maternel ; il a été confirmé par M. Bégon, évêque de Toul..... en l'église.....

Le 20 octobre 1740, mort de l'empereur Charles VI ; guerre allumée pour sa succession ; le roi de Prusse, l'électeur de Bavière et celui de Saxe, soutenus par la France et l'Espagne, nonobstant la garantie expresse du roi T. C. pour l'exécution de la pragmatique sanction de Charles VI, attaquèrent son héritière, l'archiduchesse-reine de Hongrie, dans tous ses États à la fois, en même temps.

Le 24 janvier 1742, Charles, duc de Bavière, élu roi des Romains et couronné empereur le 31 du même mois : c'est l'ouvrage du maréchal de Bellisle, ambassadeur de France, à la diète de l'empire.

Le jeudi 29 août 1743, la reine de Pologne sortit de Lunéville et se réfugia à Nancy (1) pour se mettre à l'abri des courses que les hussards autrichiens commençaient à faire en deçà de la Sarre. Elle arriva à cinq heures du soir, escortée de seize gardes du corps, et descendit à l'hôtel primatial, où elle resta jusqu'au 7 septembre, qu'elle alla faire sa résidence au château de Nancy. Le lendemain, 30 août, le roi de Pologne arriva sur les dix heures du matin. Il coucha au château, dans un lit de camp placé à la hâte dans une chambre où il n'y avait que les quatre murailles. On fit travailler sur le champ à meubler le château pour le roi et la reine. LL. MM. retournèrent à Lunéville le..... octobre (2) suivant (3).

Le 7 janvier 1744, mariage du sérénissime prince Charles

(1) DURIVAL, dans son journal, dit simplement à cette date, t. I, fol. 63 : « La reine de Pologne va à Nancy. »

(2) DURIVAL fol. 66 nous apprend que le roi de Pologne s'ennuyant à Nancy revint à Lunéville le 12 octobre, qu'il en repartit le lendemain pour Nancy et qu'il revint enfin à Lunéville le 19 et la reine le 21. Voir aussi le *Journal du libraire Nicolas*, p. 373.

(3) Pour les lignes 15-27, voir LEPAGE, t. II, p. 369.

Digitized by Google

de Lorraine (1) frère de S. A. R., le grand duc de Toscane, avec l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, sœur de la reine de Hongrie ; ils sont gouverneurs généraux des Pays-Bas. Ce mariage a été célébré à Vienne, et, le même jour, il y a eu une très grande fête au château de Commercy, à laquelle j'ai assité, et qui a duré trois jours ; presque toute la Lorraine y était.

Le 6 juillet de la même année, sur la nouvelle que le prince Charles de Lorraine avait fait passer le Rhin à l'armée qu'il commandait pour la reine de Hongrie, sa belle-sœur, et qu'il s'était emparé des lignes de Lauterbourg et Wissembourg, la reine de Pologne partit de la Malgrange en poste, à quatre heures après-midi, pour se rendre à Versailles, et le roi resta à la Malgrange jusqu'au 10 du même mois ; il en partit, à trois heures après-midi, pour se retirer à Metz, dont il est revenu à Nancy le 23.

Cette nouvelle ayant obligé le roi de France à quitter ses conquêtes de Flandre (le roi avait pris Courtrai, Menin, Ypres et Furnes) pour venir au secours de l'Alsace avec une partie de son armée, il arriva à Metz le 4 août, après-midi, où il fut reçu avec de grandes acclamations de joie ; mais, étant sur le point d'en partir pour continuer sa route par Nancy et Lunéville qu'il désirait voir, il fut arrêté le vendredi soir, 7 août, par une fièvre continue, qui déconcerta son projet (2). Le mercredi 13, il reçut le saint viatique de la main de M. de Fitz-James (3), évêque de

(1) Charles de Lorraine, né le 12 décembre 1712, généralissime des troupes impériales, grand maître de l'Ordre teutonique, gouverneur général des Pays-Bas, épousa, le 7 janvier 1744, Marie-Anne-Éléonore-Wilhelmine-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, sœur cadette de l'impératrice-reine de Hongrie.

(2) Cf., *Journal du libraire Nicolas*, o. c., p. 380.

(3) François de Fitz-James, 3e fils du maréchal de Berwick, né le 9 janvier 1709, abbé de Saint-Victor à Paris en 1728, abbé de Bocherville en 1738, évêque de Soissons le 31 mai 1739, aumônier du roi le 3 mars 1742, décédé, à Soissons, le 19 juillet 1764. Il a laissé la réputation d'un homme de bien et d'un grand évêque.

Digitized by Google

Soissons, son premier aumônier, après avoir ordonné à M. le comte d'Argenson (1), ministre de la guerre, de renvoyer Mme la duchesse de Châteauroux, sa maîtresse, qui l'avait suivi à l'armée. La nuit du 14 au 15, il reçut l'extrême-onction ; le 15, après avoir été réputé mort pendant cinq ou six heures, il fit subitement une évacuation par haut et par bas, causée par un élixir qui lui fut donné et que détermina l'émétique qu'il avait dans le corps. Depuis ce moment le roi est entré en convalescence. Le 17, la reine et M. le Dauphin arrivèrent à Metz, Mmes de France ensuite avec les princes et princesses du sang.

Le 25 août, le roi de Pologne fit chanter un *Te Deum* (2) en l'église Primatiale, en actions de grâces pour la guérison du roi de France, son gendre. S. M. Polonaise y assista, de même que la Cour souveraine et autres corps séculiers et réguliers de la ville de Nancy (3). Ensuite, il partit pour aller à la rencontre de la reine, son épouse, qui arriva le surlendemain, 27 août, à la Malgrange, sur les cinq heures et demie du soir.

La nuit du 23 au 24 août, le prince Charles, qui était venu jusqu'à Saverne, repassa le Rhin, avec le gros de son armée, sans faire aucune perte. Sa retraite fut causée par les mouvements du roi de Prusse en Bohême et en Moravie.

(1) Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, né le 16 août 1696, conseiller au Parlement de Paris en 1719, maître des requêtes, lieutenant général de police en 1720, chancelier, garde des sceaux, en 1721, conseiller d'État en 1724, président du grand conseil en 1739, ministre d'État en 1742, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre le 8 janvier 1743 ; épousa, le 24 mai 1719, Anne Larcher, et mourut le 22 août 1764.

(2) Après avoir mentionné le chant du *Te Deum* exécuté à la Primatiale, Durival, t. I, fol. 86, ajoute : « Canon, illuminations, feux de joye, de meilleure grâce, de la part de l'habitant, qu'on n'avait lieu d'attendre. »

(3) Pour les lignes 12-16, voir Lepage, t. II, p. 81.

Digitized by Google

Le samedi 5 septembre 1744, M. François-Pascal Marcol, conseiller d'État ordinaire de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, mon très cher et très honoré père, est mort à Lunéville sur les huit heures du matin. Il était âgé de 66 ans, neuf mois, dix jours, étant né le 25 novembre 1677. Il fut attaqué d'une fièvre maligne, qui l'emporta en moins de quatre jours de maladie. Il eut le bonheur de recevoir tous les sacrements en parfaite connaissance, à l'exception de l'extrême-onction, qui lui fut administrée un peu avant qu'il expirât; il a été inhumé en l'église des PP. Capucins de Lunéville, sous la chaire de prédicateur, à côté de laquelle on voit son épitaphe.

Le roi ayant appris la mort de mon père, à la Malgrange, où S. M. était avec la reine, il en fut extrêmement touché, et parla de lui en termes fort avantageux, et qui donnaient à connaître combien il l'estimait. A son retour à Lunéville, la première fois que je parus à la Cour, il me fit la grâce de me témoigner qu'il le regrettait, en se servant d'expressions très flatteuses pour la mémoire de mon père, et il eut la bonté de m'assurer qu'il n'oublierait pas ses services, ni sa famille. Il a été aussi universellement regretté à la Cour, où il était fort en considération. J'ai eu, en même temps, la satisfaction de voir tous les ordres de l'État prendre part à sa mort, surtout à Nancy, où il était généralement aimé et estimé. S. A. R. Madame et M^me^ la princesse de Lorraine ont même eu la bonté de le regretter et de me le faire savoir. Étant allé à Commercy quelques jours après la mort de S. A. R. Madame, pour faire la révérence à M^me^ la Princesse, S. A. S., qui était dans la plus vive douleur, m'appela auprès d'elle, et me fit l'honneur de me dire qu'elle « avait pris beaucoup de part à la mort de mon père, que toute sa maison l'estimait, et que c'était une perte pour le roi de Pologne et pour l'État ».

Les Bénédictins, les Chartreux, les Antonistes, les Pré-

Digitized by Google

montrés, les Capucins, différents chapitres, curés et hôpitaux, lui ont fait des services solennels en reconnaissance des bons offices qu'il leur avait rendus pendant sa vie. Sa mort a été annoncée dans la *Clef du Cabinet des princes de l'Europe*, du mois d'octobre 1744, en termes qui font son éloge.

Né avec un excellent naturel, il sut le perfectionner par la religion, la charité, la droiture, l'intégrité, la modestie, la douceur, l'affabilité, l'horreur du mensonge et de la médisance, l'empressement à obliger tout le monde, le zèle pour le bien de l'État et pour le service du roi.

Il avait travaillé toute sa vie, et avec un esprit vif et pénétrant, il avait acquis les connaissances qui font le grand magistrat, et qui lui avaient mérité la haute réputation dans laquelle il a vécu. Il avait eu quelque envie de se remarier, mais il la rejeta entièrement, et il aima mieux préférer l'intérêt de ses enfants à sa propre satisfaction. Nous n'oublierons jamais, ma sœur et moi, les grandes obligations que nous lui avons, et nous respecterons éternellement sa mémoire, exhortant notre postérité à nous imiter dans un devoir aussi légitime.

Voici son épitaphe:

HIC JACET PRÆNOBILIS DOMINUS DOMINUS
FRANCISCUS PASCHALIS MARCOL
IN SUPREMA LOTHARINGIÆ ET BARRI CURIA SENATOR,
POST MODUM STANISLAO POLONIÆ REGI
A SANCTIORIBUS CONSILIIS,
QUEM RELIGIONE, PIETATE, INNOCENTIA
DEO DILECTUM ;
FIDE, PRUDENTIA, INTEGRITATE, INDUSTRIA
REGI PROBATUM ;
INGENIO, ELOQUENTIA, MODESTIA, MORUM SUAVITATE
PATRIÆ CHARUM ET AMABILEM
MORS IMMATURATA CŒLO TRANSMISIT
V SEPTEMB. ANNO 1744.

Digitized by Google

Le lundi 21 du même mois de septembre 1744, M. le Dauphin, qui était venu à Metz, à l'occasion de la maladie du roi, arriva à Nancy (1) et de là vint à la Malgrange où il dîna avec le roi de Pologne, son grand'père (2), qui l'y attendait. Ils partirent ensuite pour Lunéville, où M. le Dauphin resta jusqu'au mercredi 23 (3), qu'il retourna à Versailles avec M. le duc de Châtillon (4), son gouverneur, et M. Boyer (5), ancien évêque de Mirepoix, son précepteur.

Le même jour 23, Mmes de France, les premières, et Mme Adélaïde arrivèrent à Lunéville, ayant passé au milieu de Nancy (6), et demeurèrent audit Lunéville, jusqu'au vendredi 25 septembre : elles vinrent dîner ce jour-là à la Malgrange avec le roi de Pologne, et retournèrent ensuite à Versailles, accompagnées de Mme la duchesse de Talart (7), leur gouvernante.

Mme la duchesse de Chartres (8) et Mme la princesse de Conty, sa mère, princesses du sang, étaient venues aussi à Lunéville quelques jours auparavant. Je remarquai qu'à

(1) Cf. *Journal du libraire Nicolas*, p. 382.

(2) Pour les lignes 1-4, voir LEPAGE, t. II, p. 81.

(3) La veille, nous apprend DURIVAL, t. I, fol. 88, il avait vu jouer : « *Les jeux de l'amour et du hasard* et *L'apparence trompeuse* ».

(4) La baronnie de Mauléon fut érigée en duché-pairie, sous le nom de Châtillon, pour Alexis-Madeleine-Rosalie, comte de Châtillon, gouverneur du Dauphin, fils de Louis XV.

(5) Jean-François Boyer, né à Paris, le 12 mars 1675, évêque de Mirepoix en 1730, précepteur du Dauphin, père de Louis XVI, membre de l'Académie française en 1736, premier aumônier de la Dauphine en 1743 ; il mourut le 20 août 1755. Quatre de ses frères et quatre de ses sœurs embrassèrent l'état monastique.

(6) Pour les lignes 10-12, voir LEPAGE, t. II, p. 81.

(7) Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de Rohan, née le 17 janvier 1699, épousa le 14 mars 1713, Marie-Joseph, duc d'Hostun et de Tallard, brigadier des armées du roi. La duchesse de Tallard fut nommée gouvernante des enfants de France, le 4 septembre 1729 ; elle mourut le 4 janvier 1754.

(8) Louise-Henriette, fille de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et de Louise-Élisabeth de Bourbon; elle était née à Paris le 20 juin 1726, et épousa, le 17 décembre 1743, Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres.

Digitized by Google

table elles avaient le fauteuil, comme le roi de Pologne, qui était entre elles deux ; la reine n'y était pas.

Le mardi 29 du même mois de septembre, arrivée du roi de France à Lunéville, à huit heures du soir, ayant passé par Nancy, au galop de ses chevaux, et les glaces de son carrosse levées ; ce qui fit beaucoup de peine au peuple, et ralentit fort les acclamations de joie (1).

S. M. a séjourné à Lunéville le mercredi et le jeudi, elle est partie ensuite pour Strasbourg le vendredi à huit heures et demie du matin, allant au siège de Fribourg.

La reine de France était arrivée à Lunéville le lundi 28, ayant marqué beaucoup de bonté au peuple de Nancy, à son passage par cette ville, comme avaient fait M. le Dauphin et MM^mes^ de France lorsqu'ils y avaient passé (2).

Le 16 décembre 1744, l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, épouse du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, est morte en couches d'une princesse qui n'a pas vu le jour.

Le 23 du même mois, S. A. R. Madame Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine et de Bar, souveraine de Commercy, est morte (3) en son château, audit Commercy ; son corps a été transporté à Nancy et déposé au caveau des PP. Cordeliers de la même ville, le 19 février 1745.

Le 20 janvier 1745, l'empereur Charles VII est mort à Munich.

Le 23 février de la même année, célébration du mariage de M. le Dauphin avec l'infante Marie-Thérèse d'Espagne.

Le 24 du même mois, il m'est né deux fils : le premier venu a été nommé Georges-Mathias-Pascal, il est né à six heures et demie du matin, et a été baptisé le même jour en la paroisse Saint-Sébastien. Il a eu pour parrain, M. Claude-Georges Mathieu de Moulon, mon cousin-germain,

(1) Pour les lignes 3-7, voir LEPAGE, t. II, p. 81.
(2) Pour les lignes 11-14, voir *Ibid.*
(3) Voir son acte de décès, J. S. A. L., 1888, p. 150.

Digitized by Google

ancien maître des requêtes de l'hôtel du duc Léopold, représenté par Philippe-Pascal, mon fils aîné, et, pour marraine Mᵉˡˡᵉ Marie-Anne-Françoise Marcol, ma sœur. Il est mort le 18 mai de la même année 1745, chez sa nourrice, à Arracourt.

Le 2ᵐᵉ, né à six heures trois quarts du matin, a été ondoyé le lendemain par M. Michelet, curé de Saint-Sébastien. il a été nommé Charles-Ignace-Lambert, et a eu pour parrain M. Ignace-Balthazar Urtado, marquis d'Amezagua (1), colonel de dragons et major du régiment de Vibray; et pour marraine, Mᵐᵉ Lamberte-Lamorale-Thérèse du Fain (2), née comtesse d'Affelt, épouse de S. E. M. Eugène, comte de Lannoy, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'État de S. M. la reine de Hongrie et de Bohême, gouverneur de Bruxelles, nos bons amis. Il est mort le 1ᵉʳ juillet 1745, chez sa nourrice, à Athienville.

Le 2 mars 1745, Mᵐᵉ la princesse Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, est partie de Commercy, pour se rendre à Vienne, en Autriche.

Le 13 septembre suivant, S. A. R. François de Lorraine, grand-duc de Toscane, a été élu roi des Romains, sous le nom de François Iᵉʳ, et couronné à Francfort le 4 octobre de la même année 1745.

Le 16 février 1746, célébration du mariage de ma sœur (3), entre minuit et une heure, en l'église des Orphelines (4) de Nancy, avec Mʳᵉ François-Bernard, baron de Montauban,

(1) Ignace-Balthazard Urtado, marquis d'Amezaga, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, bailli de Rosières, devint grand maître de la garde-robe de Stanislas, en 1752.

(2) Lambertine-Lamoraldine-Thérèse du Faing, comtesse de Haffelt, baronne de Jamoigne, épousa Eugène-Hyacinthe-Marie-Joseph-Ignace de Lannoy, fils de François-Hyacinthe et d'Anne-Françoise de Gavre d'Aiseau, colonel d'un des régiments nationaux des Pays-Bas, grand maréchal de la Cour de Bruxelles, gouverneur de cette ville; il mourut en 1755.

(3) Marie-Anne-Françoise de Marcol mourut à Nancy le 23 novembre 1802, sans postérité.

(4) Sur la maison des Orphelines, voir Lionnois, o. c., t. II, pp. 315-322, et Pfister, t. III, p. 278.

Digitized by Google

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beaucaire cavalerie, fils de Mre Nicolas (1), baron de Montauban, brigadier des armées du roi, et de Mme Nicole-Prudente de Gaulmin.

Le 22 juillet 1746, Mme la Dauphine est morte en couches d'une princesse.

Le 14 août de la même année 1746, Dieu m'a donné un fils nommé Antoine-Hyacinthe ; il a été baptisé le lendemain en la paroisse Saint-Sébastien ; il a eu, pour parrain, M. Antoine-François Alliot (2), intendant et commissaire général de la maison de S. M. le roi de Pologne, mon cousin-germain par alliance, et, pour marraine, Mme Thérèse Mathieu de Moulon, ma cousine-germaine, épouse de M. Guillemin (3), baron du Saint-Empire, ci-devant commandant des gardes du corps de S. A. R. Mme la duchesse de Lorraine, souveraine de Commercy. Il a été confirmé par M. Drouas, évêque de Toul, le... juin 1756, à Moyenvic. Le 8 octobre 1761, je l'ai envoyé à Paris, pour faire ses études au collège du Plessis.

Le 9 février 1747, célébration du mariage de M. le Dauphin à Versailles, avec la princesse (4) fille du roi de Pologne, électeur de Saxe.

Le 19 mars 1747, mort de très haute, très puissante

(1) Nicolas de Montauban, capitaine de cavalerie pour le service du roi, avait reçu des lettres de baron le 15 mars 1717. Lepage et Germain, *Complément au Nobiliaire de Lorraine*, p. 360.

(2) François-Antoine Alliot, fils de Jean-Pierre, conseiller d'État, grand maître des cérémonies, et de Marie-Louise Noiret, devint conseiller aulique, intendant de Stanislas ; il épousa en 1725 Marie-Rose Mathieu, fille de Dominique, seigneur de Moulon, procureur général de Lorraine, et de Catherine Dujard.

(3) Nicolas-François Guillemin, commandant des gardes du corps de S. A. R. Madame, avait été créé baron, par lettres expédiées à Vienne le 21 juin 1745 ; il avait épousé à Nancy, le 28 août 1734, Thérèse Mathieu, fille de Dominique et de Catherine Dujard.

(4) Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II de Saxe et de Marie-Josèphe-Bénédicte, archiduchesse d'Autriche, née le 4 novembre 1731, morte le 13 mars 1767 ; elle avait épousé, le 9 février 1747, le prince Louis, Dauphin de France, né le 4 septembre 1729, mort le 20 décembre 1765.

Digitized by Google

et très illustre princesse Catherine Opalinska (1), reine de Pologne, duchesse de Lorraine et de Bar ; le 21 son corps a été amené de Lunéville en l'église des Pères Minimes de Notre-Dame de Bon-Secours, et déposé dans le caveau que le roi y a fait faire.

Le 4 mai 1749, mort de ma tante, Catherine Marcol, en odeur de sainteté, dans le monastère de Notre-Dame du Refuge, dont elle avait observé la règle, sans avoir fait les vœux ordinaires de religieuse.

Le 12 décembre de la même année, M^me^ Françoise Haillecourt, douairière de M^re^ Nicolas-Pascal Marcol, chevalier, seigneur du fief de Préville, conseiller d'État du duc Léopold, prévôt, lieutenant général de police de Nancy, mon oncle, est mort dans les sentiments de piété et de religion dont elle avait donné des marques pendant toute sa vie.

Le 15 février 1750, est mort Alexandre-Melchior Marcol, fils unique de feu M. Alexandre-Sébastien Marcol de Préville, mon cousin-germain, âgé de 16 ans, pensionnaire chez les PP. Jésuites de Pont-à-Mousson, où il est décédé. En lui finit la branche aînée de ma famille.

Le 12 septembre 1751, j'ai obtenu du roi des lettres déclaratoires de gentillesse en faveur de Philippe-Pascal, Basile-François Xavier et Antoine-Hyacinthe Marcol, mes trois fils, avec permission, à eux et à moi, de faire précéder notre nom de la particule *de*. Ces lettres, ainsi que l'arrêt de vérification, rendu au conseil d'État, ont été entérinées en la Chambre des comptes de Lorraine, le 24 novembre 1751, et régistrées en la Cour souveraine, le 25 du même mois.

Le 13 du même mois de septembre 1751, à une heure et

(1) On lit à cette date dans le *Journal de Durival*, t. II, fol. 29 : « Elle avait reçu à 7 h. du matin l'extrême-onction, fait ensuite quelques dispositions de vive voix ne pouvant écrire, et avec plus de connaissance qu'elle n'en avait depuis plus de 6 à 7 mois. Le saint sacrement a été exposé, on a donné la bénédiction à 4 heures et demie, enfin, à 5 heures et demie, elle a expiré. »

Digitized by Google

quart du matin, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince, qui a été nommé le duc de Bourgogne ; l'accouchement a été si subit que M. le Dauphin a été obligé de prendre pour témoins deux valets de chambre, deux gardes du corps et deux porteurs de chaise. Le roi était allé coucher à Trianon, et il arriva avec M. le prince de Conty, après la besogne faite. Le roi de Pologne, père de la reine de France, a reçu cette agréable nouvelle le lendemain à la Malgrange, sur les onze heures du matin, par un courrier que la reine lui a envoyé. L'après-midi du même jour, S. M. a fait annoncer, à la ville de Nancy, cette naissance si désirée de toute la France, et si importante au repos de l'Europe, par une décharge du canon de la Citadelle ; ensuite, il a fait chanter le *Te Deum* en actions de grâces dans l'église de Bonsecours, où il a assisté. Le 16, il a envoyé à Versailles M. le duc Ossolinski (1), grand-maître de sa maison, pour complimenter le roi de France de sa part, et, le 18, S. M. est partie de Commercy, pour se rendre elle-même à Versailles.

Le 8 septembre 1753, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince, qui a été nommé duc d'Aquitaine ; mort le 22 février 1754.

Le 4 juin 1752, Mme Barbe Vaultrin, ma belle-sœur, est morte à Vic, âgée de 67 ans, après avoir reçu tous les sacrements, animée des plus grands sentiments de piété, et dans la soumission la plus parfaite à la volonté de Dieu qui l'avait éprouvée par une longue et douloureuse maladie.

Le 1er janvier 1754, le roi m'a honoré d'une place de de conseiller d'État ordinaire dont j'ai commencé les fonc-

(1) François-Maximilien, comte de Tenczin Ossolinski, chevalier des Ordres du roi, prince du Saint-Empire, grand maître de la maison du roi Stanislas, créé duc en France par brevet de 1736, épousa Catherine-Dorothée, princesse Jablonovska, décédée le 5 janvier 1756. Il mourut le 1er juillet 1756, âgé de 80 ans.

Digitized by Google

tions le 11 du même mois, après avoir prêté serment (1), en plein Conseil, en présence de S. M.

Le 8 juin 1754, Basile-François-Xavier, mon deuxième fils, a été tonsuré par M. Drouas, évêque de Toul le..... juillet suivant. Le roi lui a donné une pension de 400 livres de France sur l'abbaye de Ste-Marie de Pont-à-Mousson, ordre de Prémontrés, laquelle a été ensuite reportée sur l'abbaye de Longeville, ordre de Saint-Benoît, que S. M. a donnée en commende à M. l'abbé de Boufflers (2), en place de celle de Sainte-Marie, à laquelle il avait été nommé. Le 2me brevet de mon fils est du 25 juin 1755. Le 15 octobre 1757, il est parti pour Paris, et est entré au séminaire de Saint-Sulpice, le 25. Le 19 du même mois, le roi l'a nommé à un canonicat de Saint-Dié, vacant par la mort de M. l'abbé de Rennel. Ordonné prêtre le 2 décembre 1764 à Trèves, avec dispense d'âge de M. l'archevêque pour un mois qui lui manquait. Le 15 août 1765, il a été nommé par le roi chanoine de la Primatiale, sur la vacance par mort, de M. l'abbé de Vuillemin, ensuite de la démission, par lui donnée, de son canonicat de

(1) Durival, dans son *Journal*, t. III, fol. 88, donne le texte du serment prêté par Pascal-Joseph de Marcol :

« Vous jurez à Dieu, le créateur, de bien et fidèlement servir le roi, notre souverain seigneur en l'état et charge de conseiller en son Conseil, garder ses édits et ordonnances et les règlements de son dit Conseil, tenir secrètes et ne révéler à personne vivante les délibérations d'icelui, et les affaires qui vous seront connues concernant son honneur, sa personne et son service, ne vous obliger ni prendre pension et état d'autres princes, potentats, ni autres quels qu'ils soient, que du roy notre souverain actuel et du roy Très Chrétien, notre souverain éventuel, seulement sans le congé et permission de Leurs Majestés, à peine de vie, et faire tout ce qu'un homme de bien et bon conseiller, craignant Dieu et aimant son roy, doit faire pour la décharge de sa conscience et le bien des affaires de ladite Majesté. Aussi vous le jurez et promettez. »

(2) Stanislas de Boufflers, fils de Louis-François, maréchal de camp, et de Marie-Françoise-Catherine de Beauvau, né à Nancy le 31 mai 1738 ; d'abord abbé, puis mestre de camp en 1767, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784, littérateur, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Nancy avant l'âge de 25 ans, fit partie de l'Académie française en 1788 et mourut le 18 janvier 1815.

Digitized by Google

Saint-Dié, dont néanmoins le chapitre a bien voulu lui conserver les honneurs (1).

Le 23 août 1754, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince qui a été nommé duc de Berry.

Le 17 octobre 1755, mon oncle, Gabriel Marcol, prêtre de la Compagnie de Jésus, est mort à Québec, âgé de 63 ans et six mois, dont il avait passé près de la moitié dans le Canada, tant comme missionnaire que comme supérieur général des missions, et recteur du collège de Québec. Je conserve bien précieusement la lettre d'annonce de sa mort que les RR. PP. Jésuites du collège de Nancy ont bien voulu me remettre, elle contient un bel éloge de sa vie, depuis son départ pour les missions, et fait voir combien il a été regretté. Je conserve de même toutes les lettres qu'il a écrites à feu mon père et à moi depuis 1724 (2).

Le 11 novembre 1755, j'ai marié mon fils Philippe-Pascal avec Mlle Marie-Anne-Christine Ferriot, fille unique de M. Claude-François Ferriot, intéressé dans le commerce des Indes, et de feue dame Anne-Christine Chailly. Le mariage s'est fait, à quatre heures du matin, en l'église des dames religieuses de l'Adoration perpétuelle de cette ville, où ma belle-fille était pensionnaire.

Le 17, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince, qui a été nommé comte de Provence.

Le 26 du même mois de novembre, dédicace de la statue de bronze que le roi a érigée, sur la nouvelle place Royale de Nancy, au roi T. C., son gendre. S. M. Polonaise a assisté à cette cérémonie qui a été des plus pompeuses et des plus magnifiques. S. M. a été complimentée à l'Hôtel de Ville par les Compagnies souveraines, par MM. de l'Académie, et par les dames, députées des quatre Cha-

(1) Devint vicaire général du diocèse de Nancy jusqu'à la Révolution, et mourut à Nancy le 12 décembre 1823.

(2) Ces lettres sont encore en la possession de Mme Berthelin.

Digitized by Google

pitres de Lorraine. Elle a reçu ensuite la médaille d'or (1) que la ville de Nancy a fait frapper à l'occasion de cette fête et qui lui a été présentée par M. Thibault (2), lieutenant général de police, à la tête des officiers municipaux (3). Quelques jours après, MM. Thibault, Breton (4), Puiseur (5) et Richer (6), députés de la ville par ordre du roi, sont allés à Versailles présenter de pareilles médailles à S. M. T. C., à la reine et à la famille royale. Cette députation a valu des lettres de noblesse à M. Puiseur, oncle paternel de mon épouse.

Le 22 mars 1756, le roi a bien voulu, sur ma demande, accorder à M. Philippe Puiseur, mon beau-père, des lettres patentes, par lesquelles S. M. lui rend commune la noblesse accordée à M. Nicolas Puiseur, son frère cadet. Ces lettres ont été entérinées à la Chambre des comptes de Lorraine, le 3 avril, et régistrées, en la Cour souveraine, le 5 du même mois.

Le 1er juillet, mort de M. le duc Ossolinski, chevalier des Ordres du roi T. C., grand maître de la maison du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, âgé d'environ

(1) Elle avait été gravée par Mme Vaultrin, fille de Saint-Urbain.

(2) Timothée-François Thibault, fils de Claude, avocat, et de Marguerite Chaulson de Montbois, né le 23 janvier 1700, substitut de 1738 à 1742, conseiller du roi, lieutenant général de police, puis gouverneur général de la Chambre des comptes. Il épousa : 1°, en 1723, Charlotte Richard ; 2°, en 1750, Marie-Gabrielle Warren, et mourut à Bains, le 13 juillet 1774. Magistrat distingué, littérateur, il fut aussi censeur royal des livres et membre de la Société royale et littéraire de Nancy.

(3) Voir, sur les fêtes données à cette occasion, ce que dit DURIVAL dans son *Journal*, t. IV, fol. 21. Ce passage est reproduit par M. PFISTER dans l'introduction du *Journal du libraire Nicolas*, p. 227.

(4) Jean-Charles Breton, conseiller d'épée et pour la noblesse en l'Hôtel de Ville de Nancy, épousa Anne-Barbe Michel, décédée à Nancy le 18 avril 1820, âgée de 80 ans.

(5) « Originaire de Vic, lit-on dans le *Journal de Durival*, t. IV, fol. 26, longtemps marchand à Nancy où il a occupé pendant 15 années la place de juge consul, lieutenant de consul et premier consul; actuellement conseiller de l'Hôtel de Ville de Nancy ». Nicolas Puiseur fut anobli par lettres patentes du 26 janvier 1756.

(6) François-Denis Richer, receveur de la ville de Nancy de 1753 à 1769.

Digitized by Google

79 ans. Il avait quitté la charge de grand trésorier de la couronne de Pologne pour demeurer attaché au roi Stanislas, et suivre ses destinées. Je lui dois la place de conseiller d'État, dont je suis pourvu, par la protection qu'il a bien voulu m'accorder auprès de S. M.; il m'honorait de son amitié et de sa confiance.

Le 1er mai 1756, traité d'alliance défensive entre le roi T. C. et l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême.

Le 5 janvier 1757, attentat commis sur la personne du roi T.C. par Robert-François Damiens, natif de la Neullois, hameau de la paroisse de Monchy-Breton, près Saint-Pol, en Artois, lequel a été condamné par arrêt du Parlement de Paris, du 26 mars, au même supplice que Ravaillac; exécuté le 28 suivant, après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, où il n'a révélé aucun complice.

Le 19 février de la même année 1757, le roi a nommé mon fils aîné, Philippe-Pascal (1), à une charge de conseiller à la Cour souveraine, vacante par la promotion de M. de Lombillon (2) à une place de président à mortier, avec dispense d'âge pour pouvoir posséder ledit office de conseiller; reçu en la Cour le 26 mars.

Le 5 octobre, j'ai été nommé à la charge de procureur général de Lorraine et Barrois, vacante par la mort de M. de Viray (3). Le 17, j'en ai reçu les provisions, et, le 15 novembre suivant, j'ai été reçu à la Cour.

(1) Philippe-Pascal Marcol mourut à Nancy le 24 décembre 1799, à l'âge de 65 ans, 5 mois, 8 jours.

(2) Charles-Remy de Lombillon, fils de Charles Joseph, conseiller à la Cour souveraine, et de Barbe-Rose Vaultrin, né à Nancy le 24 novembre 1699, épousa : 1° en cette ville, le 24 septembre 1725, Marie-Thérèse de Tervenus; 2° le 14 février 1729, Catherine-Gabrielle Lefèvre de Saint-Germain. Conseiller d'État le 11 mars 1729, conseiller à la Cour souveraine le 11 mars 1730, il devint président à mortier le 17 février 1757 et mourut à Nancy le 24 septembre 1762.

(3) Claude-François de Toustain de Viray, né à Vézelise le 5 janvier 1694, reçut des lettres de marquis le 1er avril 1756; épousa: 1° à Nancy, le 10 février 1723, Élisabeth Collin; 2° en 1732, Marie-

Digitized by Google

Le 26 janvier 1768 (1), naissance de mon petit-fils, qui a été baptisé le lendemain, en la paroisse Saint-Sébastien, et nommé Balthazar-Nicolas-Philippe-Pascal-Hyacinthe, a eu pour parrain, M. Philippe Puiseur, mon beau-père, et, pour marraine, mon épouse ; mort le 29 juillet de la même année.

Le 8 octobre 1761, départ de mon 3e fils, Antoine-Hyacinthe, pour aller faire ses études à Paris, collège du Plessis; il en est revenu au mois de juillet 1765 (2).

Le 6 juillet 1762, M. Philippe Puiseur, mon beau-père, est mort à Vic, âgé de 84 ans, après avoir reçu tous les sacrements. C'était un homme de la plus grande probité, plein de religion et de vertus. Malgré son grand âge, son esprit ne s'était nullement affaibli, et il l'a conservé entièrement jusqu'à la mort. Je n'oublierai jamais la tendre amitié qu'il avait pour moi et tout le bien qu'il m'a fait.

Le 18 septembre 1780, sur les deux heures du matin, est

Charlotte de Gourcy, veuve d'Ignace marquis de Gournay. Substitut du procureur général en 1715, avocat général en 1719, conseiller d'État en 1722, il devint procureur général en 1751, et mourut le 5 octobre 1757.

(1) Pascal-Joseph de Marcol se trompe: il faut lire, d'après les registres de la paroisse Saint-Sébastien (Archives municipales), le 6 janvier 1758. Il eut un autre petit-fils : Pascal-Antoine-Hyacinthe, né à 5 heures du soir le 26 janvier 1768, baptisé le lendemain, parrain Antoine-Hyacinthe de Marcol, son oncle, marraine Joséphine-Barbe-Ursule de Marcol, sa sœur. Pascal-Antoine Hyacinthe, d'abord substitut du procureur général jusqu'à la Révolution, devint directeur des contributions directes ; il épousa le 1er octobre 1795, à Tonperteux (Loiret), Eugénie-Joséphine de Bonvoust, fille du comte de Bonvoust et de Jacqueline Maupassant, et mourut à Besançon le 18 février 1818. De ce mariage sont nés sept enfants.

(2) Avocat, conseiller à la Cour souveraine de Lorraine le 4 août 1773, fonctions qu'il occupa jusqu'à la Révolution. Il épousa Marie-Marguerite Henry de Bléhors, décédée à Nancy le 5 février 1827, âgée de 69 ans. Il mourut le 19 janvier 1832. De ce mariage sont nés trois enfants : 1° Nicolas-Pascal-Hyacinthe-Victor, né le 16 août 1776, mort à Constance le 10 décembre 1794 ; 2° Marie-Joséphine-Adélaïde, née à Nancy le 29 mars 1778, décédée à Constance le même jour que son frère ; 3° Marie-Anne-Joséphine-Henriette, née le 21 octobre 1880, mariée à Pise, le 26 septembre 1799, au marquis Joseph-Étienne Alli Maccarani, d'où six enfants.

Digitized by Google

décédée, après avoir été munie des sacrements de l'Église, Mme Barbe-Hyacinthe Puiseur, ma chère épouse et compagne, âgée de 67 ans, un mois et deux jours. Elle a été universellement regrettée pour ses vertus, sa rare piété et sa grande charitée. Elle s'était appliquée à connaître les malheureux et à les secourir; elle était nommée la mère des pauvres; elle savait discerner leurs besoins, elle était ingénieuse à les soulager. Tendre épouse et bonne mère, elle se refusait tout, et n'était occupée qu'à procurer à son mari et à ses enfants, leurs aises et leurs avantages. Je la regretterai tout le reste de mes jours, et j'exhorte ma postérité à révérer sa mémoire, et à la regarder comme une intercesserice que nous avons auprès de Dieu. Elle a été inhumée dans le caveau des religieuses hospitalières de Sainte-Élisabeth, sous le chœur de l'église. C'est le lieu de la sépulture de ma famille, reconnu et confirmé par arrêt du Parlement dudit jour, 18 septembre 1780.

Le 3 novembre 1780 est décédé à Lunéville le R. P. Jean-Baptiste Marcol, mon oncle, religieux capucin, nommé le père Pascal en religion, âgé de 81 ans, 18 mois, 5 jours. Il était né le 28 décembre 1698, il avait été élu trois fois provincial des capucins de Lorraine, et, à un des chapitres généraux, tenu à Rome en l'année...., auque il assistait, il avait eu des voix pour le général de cet ordre, mais il s'en défendit et revint en Lorraine. Il avait refusé le titre d'évêque *in partibus*, qu'il lui avait été offert d'obtenir pour lui à Rome, de la part du roi de Pologne, Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, qui avait beaucoup d'estime et de bonté pour lui, ainsi que M. le duc Ossolinski, grand maître de la maison de ce prince. Il préféra à la dignité d'évêque la vie religieuse à laquelle il s'était consacré. Après avoir déféré aux vœux de ses confrères qui avaient désiré, en le choisissant provincial pour la dernière fois, qu'il allât à Paris pour travailler à la sanction des constitutions de son ordre, quelque temps après son retour en

Digitized by Google

Lorraine il écrivait au général pour obtenir sa déposition, ce qui lui ayant été accordé, sur ses instances réitérées, il se déposa lui-même au grand regret de ses confrères de qui il était aimé, et qui ont conservé pour lui la plus grande vénération. Ils ont son portrait à Nancy et à Lunéville.

Le 19 février 1786, Barbe-Ursule de Marcol (1), ma fille aînée, épouse du marquis Duparc-Locmaria, brigadier des armées du roi, est morte, regrettée non seulement de sa famille, mais encore de toute la ville, pour ses vertus, sa piété, son humilité, sa charité, sa douceur et sa droiture. Elle a été inhumée, le lendemain 20, dans le caveau de l'église des Dames hospitalières de Sainte-Élisabeth, qui est le tombeau de ma famille. Elle était mon amie, et l'amie la plus désintéressée. Sa tendresse et ses attentions pour moi surpassaient tout ce que je pourrais exprimer. Son attachement à ses frères et sœurs la rendait sensible au dernier point à tout ce qui les touchait. Elle a laissé deux enfants, qu'elle aimait tendrement, savoir : une fille (2), âgée de 13 ans, 8 mois, 12 jours, et un fils (3) de dix ans, qui donnent l'un et l'autre de belles espérances. Je n'oublierai jamais une fille, qui ne cessait pas de désirer de ne pas me survivre, par cette grande tendresse qu'elle avait pour moi (4).

(1) Elle avait épousé à Nancy, le 28 novembre 1769, Olivier-Louis-René marquis Duparc-Locmaria, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, décédé en mars 1795 à Nancy.

(2) Marie-Anne-Joséphine Duparc-Locmaria, née à Nancy, le 3 juillet 1772, mariée en cette ville le 4 février 1790 à Charles-Jean-Yves-Marie comte de Kerguelen, né le 19 avril 1767, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort à Quimper le 28 avril 1843. De ce mariage sont nés cinq enfants.

(3) Pascal-Joseph-Olivier, né le 22 avril 1776, mort sans postérité.

(4) Barbe-Ursule de Marcol avait encore eu une fille nommée Sophie, née le 10 février 1774, décédée le 5 octobre 1779. Son père Pascal-Joseph, l'auteur de ce dernier journalier, mourut le 1er janvier 1795 âgé de 84 ans, 7 mois, 10 jours.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES

Alli Maccarani (Joseph-Étienne), 418 n.
Alliot (François-Antoine), 411.
Alliot (Jean-Pierre), 411 n.
Aloigny (Henri-Louis d'), 347, 348.
Aloigny (Louis d'), 347 n.
Angennes (Madeleine d'), 348.
Angennes (Charles d'), 348.
Anglure (Charlotte - Érardine d'), 376 n.
Anthoine (Claude-Françoise), 402 n.
Anthoine (Dominique), 392 n.
Anthoine (Marc), 392, 399.
Arbois (Thérèse d'), 345 n.
Arbois (Nicolas d'), 345 n.
Aristay de Chateaufort (François d'), 397, 402.
Aristay de Chateaufort (Georges d'), 397 n.
Arnoult (Charles), 345, 346, 347, 348, 351.
Arnoult (Nicolas), 345 n.
Barrois (Marguerite - Françoise), 383 n.
Barrois (Marie-Henriette), 397 n.
Baudinet (Jean-Joseph), 392.
Baudinet (Joseph), 392 n.
Baudinet (Marie-Dieudonnée), 396 n.
Baudoin (Claude-Joseph), 342, 354 n., 357.
Baudoin (Pierre), 354.
Bauves (Charlotte de), 348 n.
Bavière (Anne-Christine-Louise de 399 n.
Beauvau (Antoinette de), 374 n.
Beauvau (Henri de), 376 n.
Beauvau (Louis de), 376 n.
Beauvau (Marc de), 400.
Beauvau (Marie - Françoise - Catherine de), 414 n.
Belle-Isle (de). *Voir* Fouquet de Belle-Isle.
Berthelin de Doulevant (Mme), 341, 402 n., 415 n.
Béthune (Marie - Casimire - Emmanuel-Thérèse-Geneviève de), 394 n.
Bissy (de). *Voir* Thiard de Bissy.
Blair (Jeanne-Marie-Thérèse de), 397 n.
Boilly (Anne), 370 n.
Bonvoust (Eugénie - Joséphine de), 418 n.
Boufflers (Louis-François de), 414 n.
Boufflers (Stanislas de), 414.
Boulet (Anne de), 383 n.
Bourbon (Élisabeth de), 371.
Bourbon (Louis-Armand de), 408 n.
Bourbon (Louise-Henriette), 408.
Bourbon-Orléans (Anne-Marie de), 399 n.
Bourcier (Jean-Léonard de), 342, 383 n., 390 n.

Digitized by Google

Bourcier (Jean-Louis de), 383.
Bouton de Camilly (Jeanne), 351 n.
Bouzey (Marguerite-Antoinette de), 401.
Boyer (Jean-François), 408.
Breton (Jean-Charles), 416 n.
Breton (Jean-Nicolas), 350.
Breton (Marie-Anne), 392.
Caba de Cabergue (Dorothée de), 395 n.
Cabazac (de), 347.
Calliéres (François de), 378, 379, 380.
Callières (Jacques de), 378 n.
Canon (Claude-François), 370.
Canon (Pierre), 370 n.
Capoue (Béatrix de), 392 n.
Carignan (Amédée de), 399, 400.
Carlingford (de). *Voir* Taaf.
Chailly (Anne-Christine), 415.
Charuel (Jacques), 349, 352.
Chateaufort (de). *Voir* Aristay de Chateaufort.
Chatenoy (Élisabeth de), 376.
Chatenoy (Georges de), 376 n.
Chatillon (Alexis-Madeleine-Rosalie de), 408.
Chaulson de Montbois (Marguerite), 416 n.
Chaumont de la Galaizière (Antoine), 396 n.
Chaumont de la Galaizière (Antoine-Martin), 343, 344, 396.
Chazelle (Anne-Amélie de), 402 n.
Choisy (Jean-Paul de), 346 n., 347.
Collin (Élisabeth), 417 n.
Couvonges (de). *Voir* Stainville.
Cueillet (Anne-Christine), 359.
Cueillet (Jean-Marie), 359.
Cueillet (Jean-Hyacinthe), 402.
Cusance (Béatrix de), 375 n.
Cussigny (Jean-Claude de), 374, 375.
Custine (Christophe), 395 n.
Custine (Louis-Gabriel), 395 n.
Custine (Marguerite), 376 n.
Damiens (Robert-François), 417.
Daniel (Alexandre), 397.
Daniel (Louis-Simon), 397.
Desmarets (Jean-Baptiste), 352, 362, 369, 370.
Des Salles (François), 373.
Dilot (Anne), 355.
Du Faing (Lambertine-Lamoraldine-Thérèse), 410.
Dufour (Pétronille), 370 n.
Dujard (Catherine), 390 n., 392, 411 n.
Du Mesnil (Bonne-Catherine), 349 n.
Duparc-Locmaria (Marie-Anne-Joséphine), 420 n.
Duparc-Locmaria (Olivier-Louis-René), 420.
Duparc-Locmaria (Pascal-Joseph-Olivier), 420.
Duparc-Locmaria (Sophie), 420 n.
Du Plessis (Louis-François-Armand), 400 n.
Du Raynier (Marie), 348.
Ecipoff (Pélagie), 402 n.
Épinai (Marie-Madeleine d'), 380 n.
Este (Marie-Béatrix-Éléonore d'), 386 n.
Eygenberg (Marie d'), 374 n.
Ferriot (Charles-François), 415.
Ferriot (Marie-Anne-Christine), 415.
Ficquelmont (Catherine-Louise de), 373 n.
Ficquelmont (René-Louis), 373 n.
Fitz-James (François de), 404.
Floccart (Gabriel), 359.
Florainville (Charlotte de), 376 n.
Fouquet de Belle-Isle (Charles-Louis-Auguste), 394.
Fouquet de Belle-Isle (Nicolas), 394 n.
Fournier (Antoine-Africain), 377.
Fournier (Claude), 377 n.
Gaulmin (Nicole-Prudente de), 411.

Digitized by Google

Gavre (Anne-Françoise de), 410 n.
Génin (Marthe), 344 n.
Georges (Claude), 357 n.
Girard (Anne), 382 n.
Gourcy (Marie-Charlotte de), 418 n.
Gournay (Ignace de), 418 n.
Grandemange (Nicolas-François), 398, 402.
Gravisset (Françoise), 353.
Guérin (Claude), 356 n.
Guillemin (Nicolas-François), 411.
Habert (Marie), 347 n.
Haillecourt (François), 354 n.
Haillecourt (Françoise), 354, 388, 391, 412.
Harmant (Barbe), 344 n.
Harrach (maréchal de), 384.
Henry (Jean-Nicolas), 347 n.
Henry de Blémors (Marie-Marguerite), 418 n.
Herbel (Charles), 358, 374.
Hesse (Polixène-Christine-Jeanne de), 399 n.
Hoffelize (Jean-Jacques d'), 372.
Hurault (Jeanne), 357 n.
Jablonovska (Catherine-Dorothée), 413 n.
Jannin de Castille (Marie-Louise-Catherine), 400 n.
Kerguelen (Charles-Jean-Yves-Marie de), 420 n.
La Chaussée (Anne-Marie de), 355.
La Ferté (Henry de), 348 n.
La Galaizière (de). *Voir* Chaumont de la Galaizière.
Lahaye-Dandelot (Joséphine-Victoire de), 392 n.
Lallemant (Claude-Barbe), 392 n.
Lambertye (Georges de), 376.
Lambertye (Jean de), 376 n.
Lambertye (Marie-Thérèse de), 373 n.
Lannoy (Eugène-Hyacinthe-Marie-Joseph-Ignace de), 410.
Lannoy (François-Hyacinthe de), 410 n.
Larcher (Anne), 405 n.
La Ruelle (Charlotte de), 377 n.
Laval (Madeleine de), 347 n.
Le Bègue (François), 351, 369, 370 n., 374, 376 n.
Le Bègue (Joseph), 376.
Leszczynski (Stanislas), 396, 401, 403, 413.
Lefèvre de Saint-Germain (Catherine-Gabrielle), 417 n.
Le Mauvage (Jeanne), 358.
Lenoncourt (Antoine de), 374.
Lenoncourt (Antoinette), 395 n.
Lenoncourt (Charles-Louis-Henri), 401 n.
Lenoncourt (Christine), 376 n.
Lenoncourt (Marie-Françoise), 374 n.
Lepage (Henri), 341 et *passim*.
Le Tellier (François-Michel), 348.
Ligniville (Anne-Marguerite de), 400 n.
Ligniville (Léopold-Marc de), 392 n.
Ligniville (Melchior de), 401 n.
Ligniville (Thérèse-Angélique de), 401.
Ligny (Anne de), 376 n.
Lombillon (Charles-Joseph de), 417 n.
Lombillon (Charles-Remy de), 417.
Lorraine (Anne de), 375 n.
Lorraine (Anne-Marie-Josèphe de), 400 n.
Lorraine (Charles de), 404, 405, 409.
Lorraine (Charles IV de), 345, 346, 351, 375, 387).
Lorraine (Charlotte de), 380 n., 401, 410.
Lorraine (Élisabeth-Charlotte de), 371, 372, 373, 375, 377, 386, 393, 399, 400, 401, 409.
Lorraine (Élisabeth-Sophie de), 400.
Lorraine (Élisabeth-Thérèse de), 399 n.

Digitized by Google

LORRAINE (Henri de), 380 n.
LORRAINE (Léopold Ier de), 369, 370, 371, 372, 373, 377, 385, 386, 393.
LORRAINE (Louis de), 380.
LORSON (Catherine), 345, 356, 381, 383, 384.
LORSON (Nicolas), 353, 355, 356.
MAHUET (Charles-Ignace de), 381 n.
MAHUET (Jean-Baptiste-Christophe de), 359, 375.
MANGIN (Nicolas), 376 n.
MARCAND (Georges), 344 n.
MARCHAL (Catherine), 384.
MARCOL (Alexandre-Melchior de), 412.
MARCOL (Alexandre-Sébastien de). 342, 392, 397 n., 412.
MARCOL (Anne-Thérèse de), 360, 361.
MARCOL (Antoine-Hyacinthe de), 411, 412, 418.
MARCOL (Balthazar-Nicolas-Philippe-Pascal-Hyacinthe de), 418.
MARCOL (Barbe de), 355, 361, 382, 387, 391, 397, 402.
MARCOL (Barbe-Cécile de), 341.
MARCOL (Barbe-Scolastique de), 354.
MARCOL (Barbe-Ursule de), 394, 398, 420.
MARCOL (Basile-François-Xavier de), 397, 402, 412, 414.
MARCOL (Catherine de), 357.
MARCOL (Catherine de), 360, 382, 412.
MARCOL (Catherine-Suzanne de), 390.
MARCOL (Charles de), 358, 382.
MARCOL (Charles-François de), 356.
MARCOL (Charles-Ignace-Lambert de), 410.
MARCOL (Claire de), 355, 357, 358, 360.
MARCOL (Claire-Thérèse de), 361.
MARCOL (Dominique-Mathias de), 387.
MARCOL (François-Pascal de), 341, 354, 357, 360, 370, 382, 398 n., 406 n., 407.
MARCOL (Gabriel de), 359, 382, 391, 415.
MARCOL (Georges-Mathias de), 409.
MARCOL (Jacques de), 344.
MARCOL (Jean-Baptiste de), 359.
MARCOL (Jean-Baptiste de), 361, 382, 419.
MARCOL (Joseph de), 355.
MARCOL (Joseph de), 357, 361, 382, 395.
MARCOL (Joseph-François de), 344.
MARCOL (Joséphine-Barbe-Ursule de), 418 n.
MARCOL (Marie-Anne-Françoise de), 388, 399.
MARCOL (Marie-Anne-Françoise-Hyacinthe de), 399, 410.
MARCOL (Marie-Anne-Joséphine-Henriette de), 418 n.
MARCOL (Marie-Claire de), 392.
MARCOL (Marie-Joséphine-Adélaïde de), 418 n.
MARCOL (Maximilian de), 355.
MARCOL (Nicolas-François de), 383, 393.
MARCOL (Nicolas-Pascal de), 353, 355, 370, 381, 384, 385, 388, 391, 412.
MARCOL (Nicolas-Pascal-Hyacinthe-Victor de), 418 n.
MARCOL (Pascal de), 341, 342, 344, 351, 381, 383, 385.
MARCOL (Pascal-Antoine-Hyacinthe de), 418 n.
MARCOL (Pascal-Joseph de), 341, 343, 383, 390, 394, 398, 414, 418 n., 420 n.
MARCOL (Pascal-Philippe de), 395.
MARCOL (Philippe-Pascal de), 398, 410, 412, 415, 417.
MARCOL (Pierre-Gabriel de), 384, 392.
MARCOL (Thérèse de), 357, 360, 382

Digitized by Google

Maréchaudel (Gérard), 344 n.
Mathieu (Anne), 354, 383, 395, 397, 398.
Mathieu (Anne-Apolline), 398, 402.
Mathieu (Catherine), 392 n.
Mathieu (Claude-Georges), 392, 409.
Mathieu (Dominique), 384, 386, 387, 390, 392, 411 n.
Mathieu (François), 390, 393.
Mathieu (Françoise), 392.
Mathieu (Marie-Rose), 411 n.
Mathieu (Nicolas), 383, 388, 390.
Mathieu (Thérèse), 392, 411 n.
Maupassant (Jacqueline), 418 n.
Médar (Barbe), 354, 355.
Meszeck (Stanislas-Constantin de), 396.
Michel (Anne-Barbe), 416 n.
Modène (Alphonse de), 386 n.
Modène (Marie-Éléonore de), 386.
Montauban (François-Bernard de), 410.
Montauban (Nicolas de), 411 n.
Morsberg (Jules-Neidhard de), 374 n.
Morsberg (Marie-Cécile de), 374 n.
Munier (Catherine), 357 n.
Neuchèze (Éléonore-Angélique de), 351 n.
Neufville (Catherine de), 380 n.
Nicolas (François), 343.
Noailles (Françoise-Adélaïde de), 400.
Noiret (Marie-Louise) 411 n.
Opalinska (Catherine), 401, 406, 412.
Orry de Vignory (Louise-Élisabeth), 396 n.
Ossolinski. *Voir* Tenczin.
Péricaud (Jacques), 349.
Pfister (Christian), 341 et *passim*.
Pillement (Marie), 396 n.
Poiré (Anne), 390.
Poutet (Louise), 349.
Puiseur (Barbe-Hyacinthe), 394, 398, 418, 419.
Puiseur (Nicolas), 402, 416.
Puiseur (Philippe), 394, 395, 398, 416, 418.
Raulin (Nicolas-Bernard), 359 n.
Rennel (Balthazar de), 356 n.
Rennel (Charles-Jean-César de), 356.
Rennel (Jeanne-Françoise de), 376.
Richard (Charlotte), 416 n.
Richer (François-Denis), 416.
Richet (Nicole), 359 n.
Rochefort (de), *Voir* Aloigny.
Roguier (Charles-Nicolas de), 341, 402.
Roguier (Charles-Pascal de), 402.
Roguier (Nicolas de), 402 n.
Rohan (Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de), 408.
Rouot (Alexandre), 396.
Rouot (Christophe-Martin), 396.
Rouot (Gabrielle), 383, 390 n.
Rouot (Marie-Anne-Euphémie), 402.
Rousselot (Françoise-Thérèse), 356.
Rousselot (Jeanne-Catherine), 359 n.
Rutant (Barbe de), 376 n.
Rutant (Marguerite de), 369.
Saget (Barbe), 383.
Sarrazin (Claude-Ignace de), 343.
Savoie (Charles-Emmanuel de), 399.
Savoie (Victor-Amédée de), 399.
Saxe (Frédéric-Auguste de), 411 n.
Saxe (Marie-Josèphe de), 411.
Senocq (Barbe), 397.
Senturier (Alexandre), 382, 387, 388, 391, 397, 402.
Senturier (Anne-Cécile), 342, 343, 397 n.
Senturier (Suzanne), 390.
Serre (François), 344 n.
Sobieski (Marie-Clémentine), 386 n.
Souvré (Anne de), 348 n.
Stainville (Charles-François de), 375.
Stuart (Jacques-Édouard-François), 386, 387.
Sublet (Denis), 374 n.

Digitized by Google

TAAF (François), 351, 369, 370 n., 371, 372, 373, 374.
TALLARD (Marie-Joseph de), 408.
TAPISSIER (Thérèse), 357.
TENCZIN (François-Maximilien de), 413, 416, 419.
TERVENUS (Marie-Thérèse de), 417 n.
THIARD (Claude de), 351, 369, 371.
THIARD (Pontus de), 351 n.
THIBAULT (Claude), 416 n.
THIBAULT (Timothée-François), 416.
TOUSTAIN DE VIRAY (Claude-François de), 417.
TRAUDISH (Maximilienne de), 369 n.
URBAIN (Claire), 344, 353, 354, 355, 360.
URBAIN (Dominique-François), 353.
URBAIN (François-Louis), 354, 355.
URTADO (Ignace-Balthazar), 410.
VALLÉE (Mengeon), 345 n.
VARO (Pascal), 344 n.
VAUBOURG (de). *Voir* DESMAREST.
VAULTRIN (Barbe-Rose), 417 n.
VAUTRIN (Barbe), 394, 398, 413.
VIANGE (de). *Voir* CUSSIGNY.
VIRAY (de). *Voir* TOUSTAIN DE VIRAY.
VIRIET (Christophe), 357 n.
VIRIET (Jacques), 357.
VOYER (Marc-Pierre de), 405.
VUILLOD (Nicolas-François), 350.
WARREN (Marie-Gabrielle), 416 n.

Digitized by Google

UNE ENCEINTE

DE

L'AGE DU BRONZE

Gugney-sous-Vaudémont (Meurthe-et-Moselle)

FOUILLES DE 1908 ET 1909

PAR

le Cte J. BEAUPRÉ

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Si l'on examine la carte au 1/80000e, on remarque au Nord-Nord-Ouest de Fraisnes-en Saintois un plateau d'un fort relief, long de 3 kilomètres.

Terminé en pointe au-dessus d'Eulmont, il s'élargit, à hauteur de Pulney, où son altitude atteint 390 mètres au-dessus du fond de la vallée et sa largeur 700 mètres. Puis, il se rétrécit dans sa partie méridionale, de telle sorte que sa largeur n'est plus que de 180 mètres à une distance de 400 mètres de son extrémité Sud. A partir de ce point jusqu'à cette extrémité (cote 524), sa largeur augmente progressivement d'une centaine de mètres.

De la cote 524 jusqu'au point le plus resserré du plateau, le sol descend en pente douce, demeure ensuite sur un faible espace à peu près horizontal, puis se relève un peu plus brusquement dans la direction Nord-Nord-Ouest.

Cette partie du plateau, nommée dans le pays « *la Côte* », se termine de tous côtés par des pentes très raides, inaccessibles presque partout, au Sud et au Sud-Ouest. Il

Digitized by Google

en était probablement de même au Sud-Est et à l'Est, avant que des exploitations de pierres, datant du Moyen-âge et peut-être de l'Époque gallo-romaine, n'aient modifié profondément l'état ancien de « *la Côte* », sur laquelle on ne pouvait facilement parvenir qu'en arrivant par le plateau.

Au point de vue militaire, c'est une position défensive de premier ordre, qui a dû attirer l'attention dès la plus haute antiquité. Difficultés d'accès, vues aussi étendues qu'on puisse le désirer, facilité de s'y retrancher sans grand travail, source à proximité immédiate, tout est réuni (1). Ajoutons que l'emplacement est constamment ensoleillé, le sol dépourvu d'humidité, et d'une culture très facile. En effet, depuis la partie la plus resserrée du plateau, jusqu'à l'Est du point coté 524, le sol rocheux du plateau est recouvert d'une couche de terre fine mêlée de sable fin de nature gréseuse, d'une épaisseur variant entre 0^m20 et 1^m50. Comme je l'ai maintes fois fait remarquer, ce genre de terrain a été très recherché par les anciennes peuplades de la Lorraine à cause des avantages qu'il leur assurait.

Aussi, « *la Côte* » avait-elle servi de lieu de défense à une époque d'autant plus intéressante à déterminer, qu'aucune fouille n'y avait été pratiquée jusqu'ici, bien que cet emplacement soit connu des préhistoriens de l'Est, sous le nom d' « enceinte de Gugney » (2).

Je me suis d'autant plus hâté d'y faire des recherches en 1908, que les plateaux de ce genre sont en passe d'être

(1) Une source se trouve dans les rochers qui ont été exploités en carrière, et forment défense naturelle du côté de l'Est.

Une autre, bien plus abondante aujourd'hui, sort de terre très haut dans la côte, entre l'angle du bois communal de Gugney et l'enceinte, à environ 250 mètres de celle-ci.

(2) J'en ai donné le plan en 1902. — Voir J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine.*

Certaines personnes disent « *la côte de Pulney* »; mais comme l'enceinte est sur le territoire de Gugney, c'est le nom d'enceinte de Gugney qui doit prévaloir.

Digitized by Google

abandonnés par la culture et reboisés, c'est-à-dire à tout jamais perdus pour les chercheurs (1).

Le système défensif adopté à Gugney est le plus simple de tous, c'est un ouvrage du type dit *éperon barré*. En effet, au point le plus resserré du plateau, à 400 mètres je le rappelle, du point coté 524, on voit un vallum rectiligne long de 180 mètres environ, allant de l'escarpement Ouest à l'escarpement Est, sans traces de passage à ses extrémités. Il mesure 10 à 12 mètres de largeur à sa base, et 1^m80 à 2^m50 de relief. Sa masse se compose de pierrailles, et de terre sableuse (2).

Les matériaux rocheux (3) ont été pris en avant du vallum. On s'est contenté d'arracher des pierres de la surface, sans entailler la roche, aussi l'excavation résultant de ce travail est si peu prononcée qu'on ne peut la désigner sous le nom de fossé. Il n'y a pas de contrescarpe, mais une pente douce. Les gros matériaux rocheux ont été posés à plat les uns sur les autres, de façon à former une sorte de petit mur à sec, large de 1 mètre, haut d'environ 0^m50. Contre ce mur, du côté de l'intérieur de l'enceinte, on a placé les plus gros quartiers de roches, mais de champ et perpendiculairement au mur, probablement pour l'empêcher de s'écrouler de ce côté. Cela tendrait à faire supposer qu'il y avait de l'autre côté une ligne de pieux formant rideau défensif. La pierraille avait été amoncelée avec la terre, en avant et en arrière du mur à sec.

De la simplicité de ce dispositif, pouvait-on conclure, à première vue, à la haute antiquité de l'enceinte de Gugney ?

(1) Un tiers environ des portions communales aboutissant au vallum, viennent d'être reboisées récemment.

Actuellement deux ou trois champs sont encore cultivés au sommet de la côte, les autres sont en friches ou plantés en bois.

(2) Cette terre est mêlée de grès infraliasique réduit à l'état de poussière, le plus souvent.

(3) Oolithe inférieure.

Digitized by Google

Pour ma part, je ne crois pas que l'on puisse ériger en règle générale que les éperons barrés appartiennent plutôt à une époque qu'à une autre. Ce sont les lieux mêmes, qui commandent l'adoption de tel ou tel genre de dispositions défensives. A Gugney il suffisait de compléter la défense naturelle en barrant le plateau ; on n'aurait pas fait autrement de nos jours.

Les trouvailles faites jusqu'ici dans l'intérieur de l'enceinte étaient intéressantes. Je ne parlerai que pour mémoire des silex taillés recueillis à la surface du sol par les uns et les autres, et dont j'ai fait moi-même assez bonne récolte à diverses reprises. Ce sont des pièces à facies néolithique, mais on ne saurait arguer de leur présence pour dater d'une façon certaine nos enceintes de l'Est situées sur les hauteurs, attendu qu'on en rencontre sur tous les points culminants. Elles attestent par leur présence l'occupation de ces emplacements à l'époque néolithique, mais cela ne veut pas dire que ceux-ci ont été fortifiés à cette époque.

Deux trouvailles, par contre, présentaient un intérêt spécial : ce sont celles de deux épées de bronze. La première était connue, l'autre ne l'était pas.

Je me suis livré au sujet de ces deux armes à une enquête sérieuse, interrogeant les personnes contemporaines de ces découvertes, et vivant encore à Gugney.

La première lame d'épée fut déterrée à l'intérieur de l'enceinte, au pied du vallum, à une distance d'un mètre environ de la crête de l'escarpement Est. Elle était, m'a-t-on dit, accompagnée d'ossements. Cette trouvaille date d'une soixantaine d'années. L'arme se trouve au Musée historique lorrain, elle mesure $0^{m}695$ de longueur et $0^{m}04$ de largeur maxima. Elle porte une côte médiane et des traces de rivets à sa base.

La seconde épée fut trouvée il y a 5 ans, presque au centre de l'espace compris entre les deux extrémités du

Digitized by Google

vallum, et également contre celui-ci. Si la première a été sauvée, celle-ci est malheureusement perdue pour le pays (1).

J'ai pu savoir cependant qu'elle était semblable à la première, c'est-à-dire attribuable au bronze III de la classification de M. Montélius.

S'il faut en croire certains renseignements, on aurait découvert à 60 ou 80 mètres du vallum, vers le milieu de l'enceinte, un petit morceau d'or, informe, de la taille d'une noisette, qui aurait été vendu, il y a quelque vingt ans, à un horloger de Vézelise.

Il ressortait, en somme, de mon enquête, qu'aucune trouvaille d'objets postérieurs à l'Age du bronze, n'avait jamais été faite dans l'intérieur de l'enceinte de Gugney. Il était donc à supposer que celle-ci n'avait plus été occupée depuis cette époque. Mes fouilles de 1908 et de 1909 ont confirmé cette hypothèse, et provisoirement du moins, en attendant de nouvelles recherches, il y a lieu d'en admettre l'exactitude.

§ 1. — Fouilles de 1908.

Les fouilles n'ont pas eu toute l'importance que j'aurais voulu leur donner. il m'a fallu compter avec l'éloignement du gisement (2), les difficultés d'accès, l'impossibilité de trouver des ouvriers pendant les beaux jours et la modicité de nos ressources. En dépit de toutes ces difficultés, les travaux furent exécutés avec tout le soin possible, sous nos yeux, par des hommes ayant l'habitude des recherches, et en outre excellents observateurs.

(1) La personne qui l'a découverte, aujourd'hui décédée, l'a envoyée au Havre, à son neveu, mort également. Il est regrettable que des personnes exerçant des fonctions publiques agissent de cette façon et souvent abusent de leur situation pour détourner à leur profit bien des choses intéressantes.

(2) Gugney se trouve à quarante kilomètres environ de Nancy.

Digitized by Google

Une tranchée large de deux mètres en moyenne, atteignant même par place jusqu'à trois et quatre mètres, fut creusée à l'intérieur de l'enceinte, le long du vallum, jusqu'à la profondeur du sol vierge. Elle fut conduite de façon à suivre le pied du retranchement, tantôt parallèlement, tantôt en s'en écartant de quelques mètres, quand le terrain semblait favorable, de façon à ne pas localiser les recherches uniquement sur les mêmes places.

Il est à noter que plus on s'approchait du vallum, plus les trouvailles devenaient rares. En l'absence d'objets de quelque importance, nous étions guidés par de menus morceaux soit de charbons, soit de silex, soit de poteries.

La tranchée commencée presque à l'extrémité Ouest du vallum fut interrompue à hauteur du milieu de l'enceinte, puis reprise à l'extrémité Est. Dans l'intervalle laissé inexploré, des sondages furent exécutés de distance en distance.

La raison qui m'a déterminé à ne pas continuer ma tranchée au-delà d'un certain point, est la suivante.

Le sol de l'enceinte n'est pas horizontal : plus on approche du sommet, en suivant le vallum, plus la couche de bonne terre diminue d'épaisseur. De $1^{m}30$, mesure prise vers l'extrémité Ouest du vallum, elle passe à $0^{m}15$ sur la crête, pour reprendre ensuite quelque importance vers l'extrémité Est, où elle atteint de nouveau $0^{m}60$ et $0^{m}90$ d'épaisseur. Il y a en résumé deux poches, dont la plus importante se trouve à l'Ouest. Dans ces conditions, on comprendra l'inutilité des recherches dans la partie où la couche archéologique est trop voisine de la surface pour n'avoir pas été, depuis longtemps, retournée par la charrue. Tout à fait au sommet, sur une longueur de 20 ou 30 mètres, le vallum a été quelque peu abaissé pour le passage des attelages ; il en est résulté que les matériaux répandus sur le bout des champs ont sur ce point un peu augmenté la couche de terre protectrice.

Digitized by Google

C'est en voulant précisément gagner un peu de terrain sur la rampe qu'un coup de charrue, un peu plus profond que que les autres, a ramené la seconde épée.

Nous avons soigneusement étudié le terrain, à l'endroit où avait eu lieu la trouvaille de la première épée, afin d'essayer de nous rendre compte de ses conditions exactes de gisement, espérant découvrir quelques indices permettant de voir s'il s'agissait d'un objet perdu accidentellement ou ayant fait partie d'un mobilier funéraire.

Il était difficile d'admettre la première hypothèse : en effet, on ne perd pas une épée de cette taille et de cette valeur aussi facilement qu'un objet de moindre importance.

Or, il m'a paru à peu près certain qu'il y avait eu là une sépulture. Quelques esquilles d'os à demi brûlés, semblant être des ossements humains, autant que l'on en pouvait juger toutefois, furent aperçus épars au milieu d'un amoncellement de pierres calcaires d'assez fortes dimensions, constituant un pierrier d'environ 2 mètres de base, destiné sans doute à abriter une sépulture, mais qui avait été dérangé. Nous recueillîmes, parmi ses matériaux, dans la couche profonde, une assez grande quantité d'éclats ayant appartenu à un vase dont le diamètre paraît avoir atteint près de $0^{m}50$, et qui aura servi probablement de vase funéraire.

Cette poterie est fort grossière, de pâte très mêlée de grains de quartz, inégalement cuite, de coloration brune, faite à la main. Elle était incomplète, selon toutes apparences (pl. I, fig. 1).

A côté du pierrier, nous avons recueilli un fragment de poterie du même genre, mais un peu différemment ornementé (pl. I, fig. 8).

Dans un des trous de sondage que j'ai fait faire sur la crête, proche de l'endroit où fut découverte l'autre épée,

Digitized by Google

j'ai ramassé un éclat de pot portant une ornementation pareille (pl. I, fig. 7).

De l'ensemble des observations faites à l'extrémité Est du vallum, il me paraît vraisemblablement ressortir qu'il y avait bien là une sépulture par incinération placée sous pierrier. L'épée devait se trouver dans la partie supérieure des pierres, au-dessus du vase funéraire. Le paysan qui l'a découverte, en creusant un trou pour faire une plantation, a dû bouleverser la sépulture pour s'assurer qu'elle ne contenait pas d'autres objets, sans attacher aucune importance aux débris de vase, probablement même sans se rendre compte que les matériaux du pierrier avaient été arrangés de main d'homme.

A mon avis, un certain nombre de sépultures ont dû être établies, de distance en distance le long du vallum, et, sans une circonstance regrettable, les fouilles auraient donné des résultats extrêmement importants au point de vue de l'étude de l'Age du bronze dans l'Est.

La nature sableuse du sol le rendant propice, à la culture de la pomme de terre, les gens du pays, pour ne pas avoir à remonter au sommet de la côte les tubercules de semence, creusent, après la récolte, des silos destinés à mettre ceux-ci à l'abri de l'hiver. Comme c'est contre le vallum qu'il y a le plus de sable, puisque presque partout ailleurs on trouve la roche à une faible profondeur, ils choisissent comme de juste cet emplacement pour y établir leurs silos. C'est ainsi que les sépultures se sont trouvées bouleversées et ont été saccagées.

Sur nombre de points, j'ai pu constater quelques indices au sujet de l'emplacement occupé jadis par certaines de ces sépultures : fosses creusées dans le sol en place et remplies de terre meuble, amas de pierres, fragments d'os à demi-calcinés, morceaux de poteries, etc...

Ainsi, sur un espace d'un mètre, j'ai recueilli deux

Digitized by Google

instruments de bronze, très oxydés, une pointe de flèche à soie, également en bronze, des morceaux d'os calcinés et des débris de poterie rappelant ceux qui se trouvaient sur l'emplacement où fut découverte la première épée (voir pl. II, nos 40, 41, 42).

L'un des deux instruments de bronze se compose d'une tige carrée, longue de 0m05, épaisse de 0m003, qui se terminait en pointe, mais celle-ci, complètement oxydée, s'en est allée en poussière. A l'autre extrémité les arêtes de la tige ont été limées légèrement. L'autre objet est également composé d'une tige de 5 millimètres plus longue que la précédente, soit 0m055 ; ses deux extrémités ont été appointées en arrondissant les arêtes de la tige. Seraient-ce des alènes, ou des pointes de flèches grossières ?

Schliemann a recueilli à Ilios des objets identiques, qu'il considère comme étant des pointes de flèches primitives (1).

La flèche mesure 0m023 de longueur, de la pointe à la naissance de la soie, qui est longue de 0m023.

Il s'agit bien d'un emplacement de sépulture, et de vestiges d'un mobilier funéraire de même qu'un fragment de tuile moderne indiquait assez qu'il y avait également eu au même endroit un de ces malencontreux silos, auquel une tuile avait servi de cheminée d'aération.

Tous les objets un peu volumineux avaient dû être enlevés, et s'il restait encore sur place quelques rares instruments, c'est uniquement parce qu'ils étaient trop petits pour avoir été remarqués par les paysans.

Je dois attirer l'attention sur la grande quantité de cailloux, en granite principalement, que l'on rencontre dans toute l'enceinte à tous les niveaux, surtout contre le vallum et aux environs de celui-ci. Leur taille ne dépasse pas la grosseur d'un œuf de poule. En 1902, j'avais déjà signalé

(1) Schliemann, *Ilios*, p. 312, fig. 127 ; p. 645, fig. 1032, 1041, etc.

Digitized by Google

la présence de ces cailloux, que je considérais comme étant des projectiles (1). Aujourd'hui, ma conviction est absolue. En fouillant, en 1907, dans le périmètre de l'enceinte de Montsec, dans le département de la Meuse, nous avions découvert, mon collègue M. C. Drouet et moi, un dépôt de munitions de ce genre, avec cette différence toutefois, qu'en l'absence de roches dures dans un rayon rapproché, on avait arrondi grossièrement des pierres calcaires, recueillis sur le plateau même.

Un cultivateur de Gugney, homme d'une culture intellectuelle bien supérieure à sa condition, m'a déclaré spontanément qu'il avait remarqué il y a quelques années, en labourant un champ situé vers le milieu de l'enceinte, assez loin du vallum, un tas de ces cailloux qu'un coup de charrue plus vigoureux avait mis à découvert. Cette personne comptait bien examiner avec soin cet emplacement, mais, par suite d'une circonstance indépendante de sa volonté, elle ne put le faire en temps utile, et quand elle voulut retrouver la place, il lui fut impossible d'y parvenir.

Les fouilles, contrairement à notre attente, n'ont amené la découverte d'aucun fond de cabanes, d'aucun débris de cuisine de quelque importance, et l'on peut même dire d'aucun véritable foyer, car le peu de morceaux de charbons, recueillis çà et là, ne sauraient permettre de croire qu'il y ait eu des emplacements où le feu aurait été entretenu d'une façon continue. En admettant que les traces de feu, telles que cendres et charbons, aient disparu avec le temps, celui-ci n'aurait pu faire disparaître la couche de terre cuite que l'on retrouve dans les foyers de quelque importance, et qui persiste après la disparition des matières ligneuses. En outre, étant donné la bonne conservation relative des os, il y a lieu de supposer que les mor-

(1) J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine* etc...

Digitized by Google

ceaux de charbons ont dû également se trouver ici dans un milieu pas trop défavorable à leur conservation. A l'encontre des observations faites encore en 1908, au Camp d'Affrique, il faut donc admettre que les habitations ne se trouvaient pas immédiatement contre le vallum. Pour les découvrir, les fouilles devront porter principalement sur les points de l'enceinte où la couche sableuse a conservé quelque épaisseur. La découverte de fonds de huttes aurait une importance capitale, surtout si, au lieu d'être simplement élevées à la surface du sol, celles-ci étaient creusées sous terre, comme ce serait à supposer sur un emplacement aussi exposé aux vents. Il s'agit ici d'un travail exceptionnellement facile, grâce à la nature du sol, et à l'absence de racines. On peut faire beaucoup à peu de frais, mais il faudrait se hâter, car une partie de l'enceinte est déjà plantée en bois comme je l'ai dit précédemment.

Les objets trouvés en 1908 sont peu nombreux : nous avons donné la raison de leur rareté. Comme les principaux ont été figurés sur la planche I, je me contenterai d'en donner une description très sommaire. Les autres consistent en éclats de poteries grossières, sans ornements, en morceaux et éclats de silex informes, en cailloux ayant servi de projectiles, et rentrant dans les dimensions de ceux qui sont représentés sous les numéros 12, 13, 14, 15, 16, 17.

Il est bon de mentionner que les plus nombreux correspondent aux types nos 14, 15, 16 : rarement ils atteignent les proportions du no 12, plus rarement encore celles du no 17.

Ces cailloux sont presque tous en granit et en quartzites. Quelques-uns exceptionnellement sont en trapp. Les gros devaient être lancés à la main, les autres au moyen de la fronde.

Parmi les rares ossements découverts et quelque peu faciles à déterminer, je citerai un fragment de fémur et

Digitized by Google

une dent ayant appartenu à un grand bœuf, deux molaires de sanglier et quelques fragments d'os longs paraissant attribuables à l'homme. Les débris d'ossements ne dépassent pas le nombre d'une dizaine ; mais je ne compte pas parmi eux les restes d'os provenant d'incinérations qui atteignent à peu près le même nombre.

Il est à remarquer que dans les genres de terrain comme celui de Gugney, le silex ne se patine pas : seuls sont patinés les instruments demeurés exposés aux intempéries à la surface du sol. Les silex employés sont des silex gris, noirs et cornés ; on trouve également quelques outils grossiers, en calcaire siliceux du pays, et bien entendu, en quartzites.

Objets découverts pendant les fouilles de 1908, figurés sur la planche I.

N° 1. — Restes d'un grand vase incomplet, paraissant avoir mesuré 0m50 environ de diamètre.

Indépendamment des fragments pouvant être rapprochés et figurés sur la planche, nous en avons un grand nombre d'autres qu'il est impossible de rattacher ensemble. Ils appartiennent tous à la partie ornée de côtes, sauf deux ou trois qui proviennent de la partie voisine du col, dont aurait fait partie le n° 28. Le fond manque complètement.

La pâte de ce vase est très grossière, inégale d'épaisseur, inégalement cuite, remplie de grains de quartz, dont beaucoup forment saillie à l'extérieur. Sa couleur est brun clair en dehors, d'un brun noirâtre à l'intérieur, passant par place au rouge, au marron et même au noir. Comme je l'ai dit, sa décoration semble avoir été exécutée à la main, sans le concours d'aucun instrument.

N° 2. — Fragment d'un bord de pot, fait d'une pâte légère très poreuse, de coloration brune.

Digitized by Google

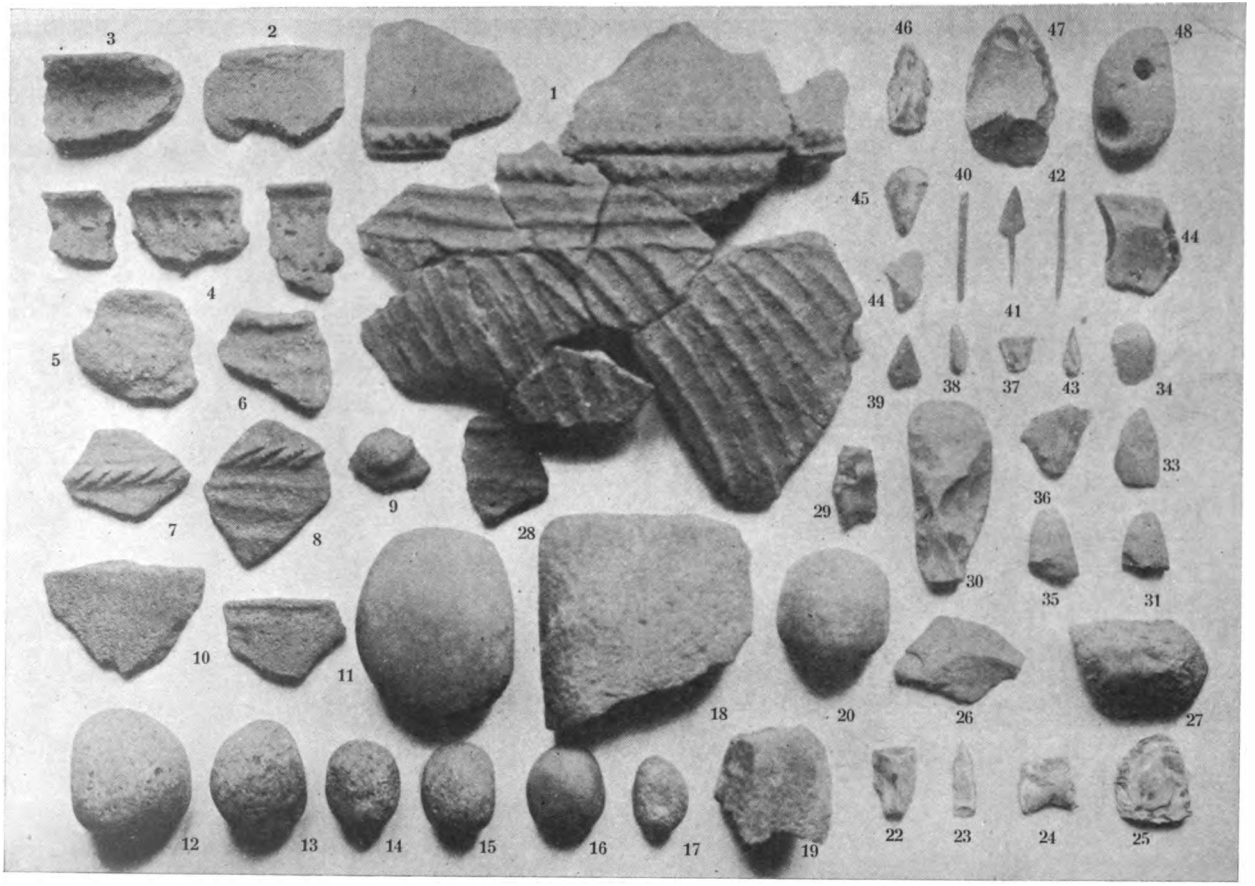

Echelle : $\frac{1}{4}$ OBJETS TROUVÉS PENDANT LES FOUILLES DE 1908. — ENCEINTE DE GUGNEY-SOUS-VAUDÉMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

N° 3. — Idem ; la pâte, intérieurement est plus compacte, d'un brun foncé, rougeâtre à l'extérieur.

N° 4 — Rebord d'un vase, orné d'impressions digitales, pâte très brune, rougeâtre à l'extérieur.

N° 5. — Rebord d'un vase, pâte de couleur ocre jaune, légèrement teintée par place d'ocre rouge et de gris, remplie d'impuretés, débris de fossiles indéterminables et fragments de granite. Son épaisseur atteint près de 2 centimètres. Le rebord a été formé par une pression du pouce pendant que l'index ramenait le bord supérieur du pot vers l'extérieur, de manière à former un très léger bourrelet. L'impression des pouces sur la pâte constitue un motif d'ornementation intentionnel.

N° 6. — Ici la saillie est bien plus prononcée, elle a été pincée entre le pouce et l'index.

N° 7. — Fragment d'une poterie qui devait être dans le genre du n° 1, comme il est facile de s'en rendre compte en examinant le n° 8, qui est semblable, bien que provenant d'un autre vase.

Les sillons sont creusés avec l'ongle.

N° 8. — Analogue au précédent.

N° 9. — Anse rudimentaire, venant d'une poterie très poreuse, et extrêmement légère.

N° 10. — Même genre de poterie.

N° 11. — »

N° 12. — Caillou en granite.

N° 13. — » »

N° 14. — » »

N° 15. — » »

N° 16. — » quartzite.

N° 17. — » granite.

N° 18. — Fragment de meule ou de polissoir en grès très quartzeux, épais de 0^{m}035. Poli sur les deux faces.

N° 19. — Idem : épaisseur 0^{m}05.

Digitized by Google

N° 20. — Galet en quartz portant des plans d'usure, instrument très répandu sur les emplacements de beaucoup de stations lorraines, et improprement désigné, à mon sens, sous le nom de broyons (1). Ils sont relativement rares dans l'enceinte de Gugney, si j'en juge d'après les deux qui furent trouvés en 1908, et ceux que j'ai recueillis antérieurement. La pièce n° 20 est presque sphérique : elle constitue une exception ; cet instrument affecte en effet très rarement cette forme.

N° 21. — Pointe de flèche en silex noir, recueillie à la surface du sol.

N° 22. — Base de pointe de dard en silex gris, même origine.

N° 23. — Instrument également ramassé à la surface du sol, et complètement patiné.

L'une de ses extrémités est taillée en forme de tranchet, l'autre en pointe.

Cette pièce épaisse de 0m004 est taillée sur une seule face.

N° 24. — Base de pointe de flèche, même origine.

N° 25. — Éclat de silex corné, très patiné, ayant servi de grattoir : même origine.

N° 26. — Écorchoir, en calcaire siliceux de provenance régionale.

N° 27. — Débris de percuteur ou de marteau, en trapp.

N° 28. — Fragment de poterie ; peut-être un morceau du rebord du vase n° 1 ?

N° 29. — Morceau d'hématite avec traces de grattage : a peut-être servi pour des peintures ou des tatouages, comme matière colorante.

N° 30. — Hache polie en schiste amphibolique.

N° 31. — Talon de hachette en schiste amphibolique.

(1) J. Beaupré, Note sur des galets portant des traces d'usage et désignés sous les noms de broyons et de molettes. *Bulletin de la Société préhistorique de France*, avril 1905.

Digitized by Google

N° 32. — Galet en grès quartzeux avec perforation, et commencement de perforation. Ce travail semble naturel, mais il est possible que la roche étant peu homogène, certaines parties des parois des cavités, moins résistantes que d'autres plus quartzeuses, se soient décomposées, et aient fait ainsi disparaître les traces d'usure produites par le travail de l'homme. Quoi qu'il en soit, cette pierre a été apportée de main d'homme dans l'enceinte, et a probablement servi de pendentif.

N° 33. — Fragment de hache en schiste amphibolique.

N° 34. — Éclat de silex corné, très plat et très tranchant.

N° 35. — Hachette en Pyroxénite (?).

N° 36. — Base de dard en silex gris, peu patiné.

N° 37. — Base de flèche en silex très patiné.

N° 38. — Pointe de flèche ou plutôt poinçon en silex gris.

N° 39. — Morceau de minerai de fer fort portant des traces de polissage sur ses quatre faces.

N° 40. — Tige de bronze carrée, dont la pointe est tombée en poussière. A l'autre extrémité les arêtes ont été abattues à la lime.

N° 41. — Pointe de flèche en bronze, à pédoncule.

N° 42. — Instrument de bronze. — Tige carrée, appointée aux deux bouts : ce résultat a été obtenu en arrondissant les angles de la tige, et en l'amincissant progressivement.

N° 43. — Petite lame de silex corné, extrêmement mince, pointue et tranchante, à peine épaisse de 0m001 et de 0m0015 à l'endroit du bulbe de percussion.

Serait-ce un instrument servant aux tatouages, ou utilisé dans un but chirurgical ?

N° 44. — Tranchet, en silex corné, avec retouches sur un seul côté de la lame.

Digitized by Google

N° 45. — Grattoir, de même nature, même travail.

N° 46. — Pointe, » »

N° 47. — Très beau grattoir en silex de la craie, non patiné : se trouvait à la surface du sol en place, à 1m30 de profondeur. Cette pièce a été découverte proche de l'extrémité Ouest du vallum.

Elle n'est taillée que sur une seule face. La gangue crayeuse a été laissée en place, partout où elle a pu servir à protéger les doigts. Pendant son long séjour en terre, elle s'est colorée légèrement en jaune.

N° 48. — Racloir en silex corné, non patiné : on voit des retouches à la partie concave.

N° 49. — Instrument dans le genre du n° 20, avec cette différence qu'il s'agit ici d'un galet en grès quartzeux, très aplati, avec traces d'usure sur la partie la plus étroite, ce qui semble bien démontrer que ce genre d'instruments n'a jamais fait l'office de molette.

§ 2. — Fouilles de 1909.

Si les fouilles de 1909 n'eurent pas l'importance de celles exécutées en 1908, c'est uniquement à cause du mauvais temps, qui n'a guère cessé pendant toute la durée de l'année.

La tranchée, interrompue en 1908, fut continuée le long du vallum, vis-à-vis la partie de celui-ci qui a été abaissée pour faciliter le passage des attelages. J'espérais rencontrer là quelque sépulture non dérangée, le nivellement ayant eu pour effet, comme je l'ai expliqué, d'augmenter sur ce point l'épaisseur de la terre arable au-dessus de la couche archéologique.

A peu de distance de l'endroit où l'on avait trouvé la seconde épée de bronze, sur une longueur de quelques mètres, nous recueillîmes des fragments de polissoirs en grès, quelques os d'animaux, des éclats de poterie et enfin

Digitized by Google

deux pointes de flèche en silex. L'une, en silex corné, non patiné, mesure 0m037 de longueur, et 0m018 dans sa plus grande largeur : elle est en forme d'ovale allongé, retouchée sur les deux faces et présente la curieuse particularité d'avoir à sa base une sorte de pédoncule, long de 0m005, non pas taillé dans la prolongation de l'axe de la flèche, mais un peu sur le côté, et s'écartant de cet axe, au lieu de lui être parallèle.

L'autre est assez petite, de forme triangulaire (longueur, 0m022 ; largeur 0m02 : épaisseur 0m005), elle est profondément patinée. Presque au même endroit, nous recueillîmes également une hachette en grauwacke, fortement décomposée à sa surface. Elle était longue de 0m055, épaisse de 0m017 à sa partie centrale : sa largeur au tranchant était de 0m032.

A environ deux mètres de là, à peu près à égale distance des deux extrémités du vallum, vis-à-vis le milieu de l'endroit où celui-ci a été quelque peu nivelé, mes prévisions se réalisèrent ; la pioche rencontra deux grandes dalles posées à plat, à 0m35 de profondeur.

Elles recouvraient un caisson formé de pierres plates posées de champ, soutenues extérieurement par de la pierraille entassée.

Long de 1m50 environ, large de 0m80, ce caisson était pavé intérieurement au moyen de petites pierres plates, très peu épaisses, entre lesquelles on apercevait, çà et là, de menues parcelles de charbon. Sa partie étroite était parallèle au vallum, à la base duquel elle s'appuyait, de façon que l'on comptait à peu près 6 mètres du milieu de celui-ci à la dalle formant parement à l'extrémité Nord.

Le parement Est se composait de deux pierres, dont l'une mesurait 1m20 de longueur, 0m40 et 0m45 de largeur, et 0m10 à 0m15 d'épaisseur. L'autre côté était garni de pierres de moindres dimensions. La profondeur du caisson alors très affaissé, devait être primitivement de 0m36 à

Digitized by Google

0m40, mesure prise entre le pavage du fond et les dalles de couverture.

Deux corps, peut-être incomplets, avaient été placés dans cet étroit espace, comme l'indiquaient quelques os bien conservés.

L'un reposait la tête proche de la dalle de fermeture Nord, étendu sur le côté gauche face à l'Est, les genoux ramenés sous le menton.

L'autre était placé en sens inverse, c'est-à-dire face à l'Ouest, et dans la même position.

Des traces de feu étaient facilement reconnaissables dans la partie Sud du caisson.

Aucun objet ne fut recueilli dans la sépulture même.

Par contre, en arrachant la pierre formant parement au Nord, nous remarquâmes derrière celle-ci une sorte de niche remplie de terre meuble. Quelques pierres plates de petites dimensions indiquaient qu'une sorte d'arrangement avait primitivement existé là, en vue de préserver des objets, mais à travers les siècles la pression des terres avait fini par en avoir raison. Dans cette terre meuble, tout contre la dalle que nous venions d'enlever, se trouvaient deux intéressants objets :

1° Un vase en pierre polie, admirablement travaillé, cassé en deux intentionnellement ;

2° Une poterie en terre cuite, incomplète, munie de deux oreillettes avec trous de suspension.

Le vase en pierre (pyroxénite probablement) mesure 0m07 de hauteur ; il est arrondi à sa base, son épaisseur au fond est de 0m013, mais elle varie sur les côtés, qui se terminent par des bords minces. En résumé, la cavité seule est bien régulière. C'est une sorte de vase à boire probablement (pl. II).

Etant donné son importance, il fera l'objet d'une note séparée. Qu'il nous suffise de dire ici qu'il s'agit, croyons-nous, d'un exemplaire unique en ce qui concerne la

Digitized by Google

Une enceinte de l'Age du bronze, pl. II.

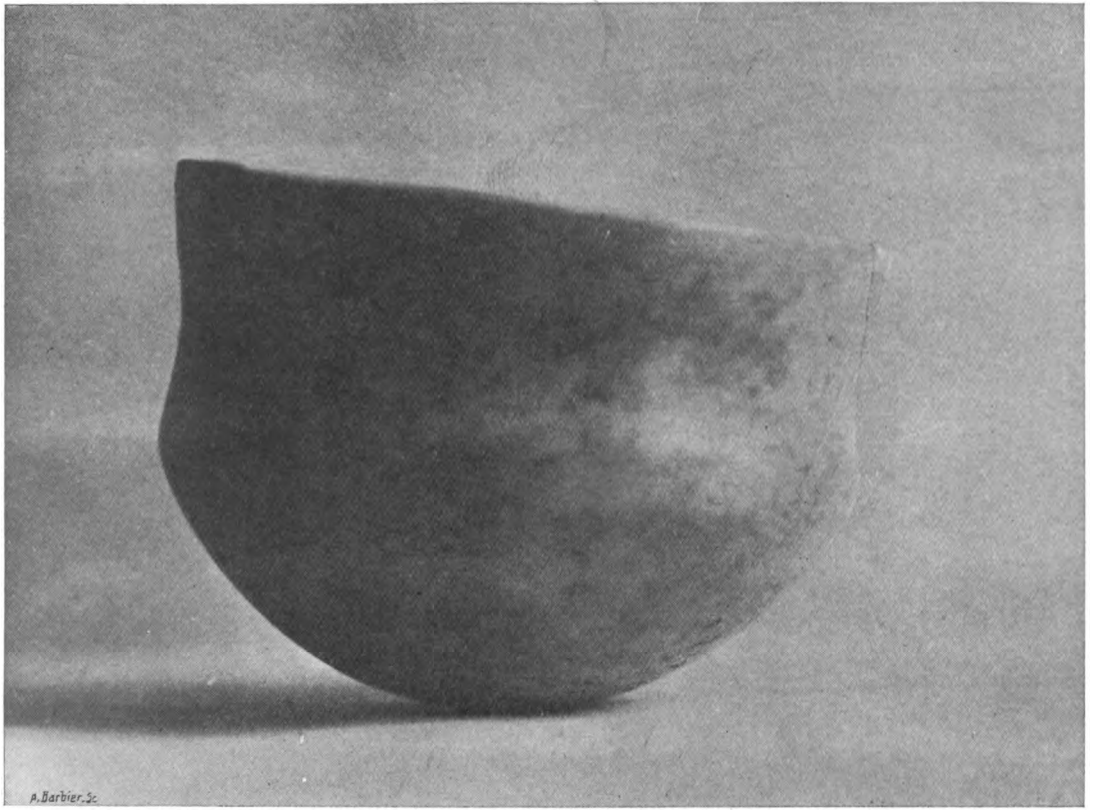

Echelle : $\frac{1}{1}$ VASE EN PIERRE POLIE TROUVÉ EN 1909. — ENCEINTE DE GUGNEY-SOUS-VAUDÉMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Gaule et les pays septentrionaux. Personne, à notre connaissance, n'a encore signalé d'objets semblables, attribuables à une époque antérieure à l'Époque romaine. M. John Evans en aurait trouvé en Crète, dans les couches prémycéniennes. Ils seraient venus d'Égypte où l'on en fabriquait en syénite, lors des premières dynasties. MM. Estacio da Veiga, Siret et Cartailhac en ont signalé en Espagne et en Portugal dans des sépultures datant de la fin de l'Époque néolithique, avec cette différence toutefois que ces derniers sont en calcaire, pierre relativement tendre, tandis que le nôtre est tiré d'un morceau de roche dure et n'ont pas précisément la même forme (1).

Le vase de Gugney est-il une imitation ou une importation de produits d'origine lointaine? On comprendra que ce ne sont pas de ces questions qui se résolvent pour ainsi dire d'elles-mêmes. Il faut en premier lieu déterminer la nature exacte et la provenance de la roche, en second lieu, étudier les produits ayant avec l'objet des rapports plus ou moins directs. Tout ce que nous pouvons dire actuellement, c'est qu'il s'agit d'une pièce très rare, bien nettement datée, et par conséquent fort importante.

Le vase en terre façonné à la main (pl. III) mesure 0m19 de la base au sommet du goulot : sa largeur à la partie saillante de la panse varie entre 0m17 et 0m18, ainsi que son épaisseur. Il est muni de deux petites oreillettes percées horizontalement d'un trou de 0m006 de diamètre. La pâte en est grossière, toute remplie de grains de quartz, assez irrégulièrement cuite. Sa couleur est grisâtre à l'intérieur, noirâtre à l'extérieur. Au lavage, l'eau employée devenait

(1) Estacio da Veiga, *Antiguidades monumentaes do Algarve (Portugal)*. — H. et L. Siret, *Les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne*. — Cartailhac, *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*.

Digitized by Google

noire, principalement, quand on s'attaquait aux morceaux de la partie inférieure, exposée jadis à la fumée des foyers.

Sa forme est caractéristique : c'est bien le genre de poteries des débuts de l'Age du bronze, de cette époque distinguée par les préhistoriens sous la dénomination de Bronze I et qui se place au-delà du 2e millénaire avant notre ère. La question de date est confirmée par le mode d'arrangement de la sépulture et la disposition des squelettes.

En continuant la tranchée vers l'Est, nous recueillîmes un morceau d'un os assez volumineux, ayant appartenu à un cerf semble-t-il, un fragment de la base d'un bois de cerf, des éclats de poterie, des cailloux de jet, un broyon en quartzite. Un peu plus loin, nous remarquâmes que le sol en place avait été creusé, de façon à former une sorte de caveau carré, mesurant environ $1^{m}20$ de longueur et de largeur, avec une profondeur à peu près égale. Ce caveau était rempli de terre meuble de remplissage ; il paraissait ancien, mais ne contenait aucun objet. Ne serait-ce pas un autre emplacement de sépulture ayant aussi servi de silo à pommes de terre ?

En résumé les fouilles de 1909 confirment les observations faites en 1908. L'enceinte de Gugney est bien une enceinte datant de l'Age du bronze, pure de toutes superpositions d'époques postérieures, ce qui fait d'elle un gisement d'autant plus intéressant à étudier qu'il est de nature à fournir de précieux renseignements sur une époque d'autant moins connue en Gaule que ses manifestations ont eu plus à souffrir, en raison de son ancienneté, des remaniements des âges qui l'ont suivie.

Digitized by Google

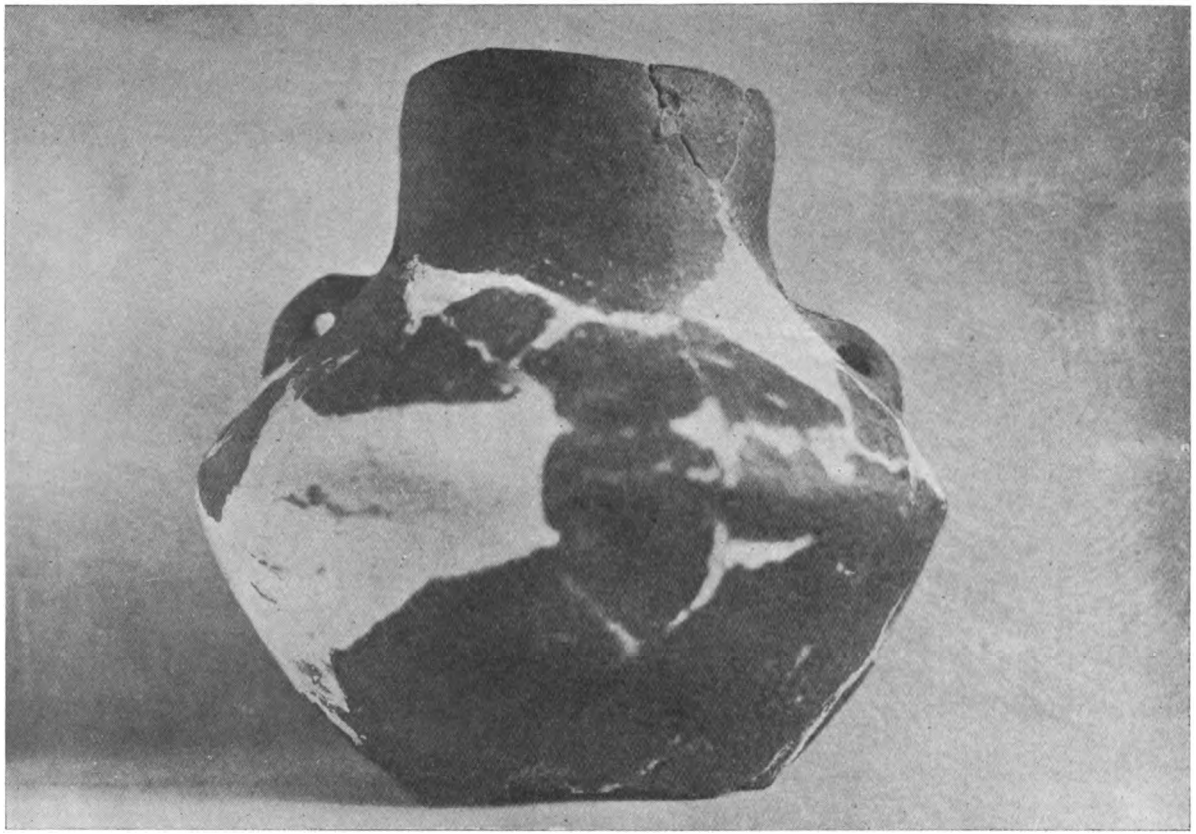

Echelle : $\frac{1}{2}$

POTERIE TROUVÉE EN 1909. — ENCEINTE DE GUGNEY-SOUS-VAUDÉMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROIS STATIONS FUNÉRAIRES

DE

L'AGE DU BRONZE

Benney, Azelot et Bezange-la-Grande

(MEURTHE-ET-MOSELLE)

PAR

le Cte J. BEAUPRÉ

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

§ I. — STATION FUNÉRAIRE DES BOIS DE BENNEY.

J'ai exploré, il y a quelques années, un groupe d'une quinzaine de tumulus situés dans un bois particulier, dans le massif formé par les bois communaux de Benney, et un autre groupe formé de trois tumulus se trouvant dans le bois de Lemainville (1). Les seuls objets découverts à Benney furent une lame de poignard en bronze, avec trous de rivets, et une poterie mamelonnée (2).

A Lemainville je recueillis seulement les restes d'une poterie également mamelonnée, mais j'eus communication d'une grande épingle de bronze qu'on avait trouvée auprès des tumulus quelques années avant (3).

(1) J. BEAUPRÉ, *Fouilles faites en 1903 dans des tumulus situés dans les bois de Benney et de Lemainville. Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, janvier 1904, 2 planches.

(2) Ces objets furent trouvés par M. le docteur Voinot antérieurement à mes fouilles dans le plus gros tumulus de la station.

(3) Pour la clarté de la présente notice, j'ai cru bon de représenter à nouveau ces objets sur la planche I.

Digitized by Google

J'avais attribué à tort ces deux stations funéraires à l'Époque de la Tène I, n'ayant pas alors assez de matériaux de comparaison, ni dans les travaux de mes prédécesseurs, ni dans mes propres observations (1).

Néanmoins, il m'était resté des doutes sur l'âge de ces sépultures et comme depuis ces dernières années, mes recherches ont amené la découverte de matériaux très nombreux, je suis arrivé à modifier ma manière de voir, concernant la date d'origine de gisements lorrains que la pauvreté des mobiliers ne permettait pas de dater d'une façon quelque peu précise.

J'en suis arrivé, après avoir presque nié l'existence d'un véritable Age du bronze dans l'Est, à croire que non seulement cet âge est nettement représenté par des sépultures, mais encore à me demander si l'Époque de Hallstatt a eu dans l'Est de la Gaule la longue durée qu'on est d'accord pour lui donner ailleurs (2).

Toutes réflexions faites, je soupçonnais une erreur relativement à la station funéraire de Benney ; ne devait-on pas la considérer comme datant non seulement de l'Age du bronze, ainsi que sa voisine de Lemainville, mais peut-être même de ses débuts ?

Comme il était resté un tumulus non fouillé, je résolus, pour lever mes doutes, de l'explorer soigneusement, et de reprendre les recherches dans ceux qui ne me paraîtraient pas avoir été assez bien explorés.

Ce tumulus est situé à 30 mètres dans le bois communal de Benney, à droite en descendant la ligne formant séparation entre celui-ci et le bois particulier. Il est à égale

(1) J. DÉCHELETTE, *Les sépultures de l'âge du bronze en France. Anthropologie*, t. XVII, nos 3 et 4, p. 333.

(2) J. BEAUPRÉ, *Contribution à l'étude de l'âge du bronze dans l'Est de la Gaule*, au *Congrès de Cologne*, 1907 (*Société d'anthropologie de Cologne*). Voir également : J. BEAUPRÉ, *L'âge du bronze dans l'Est. Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, janvier-février 1909, Dijon.

Digitized by Google

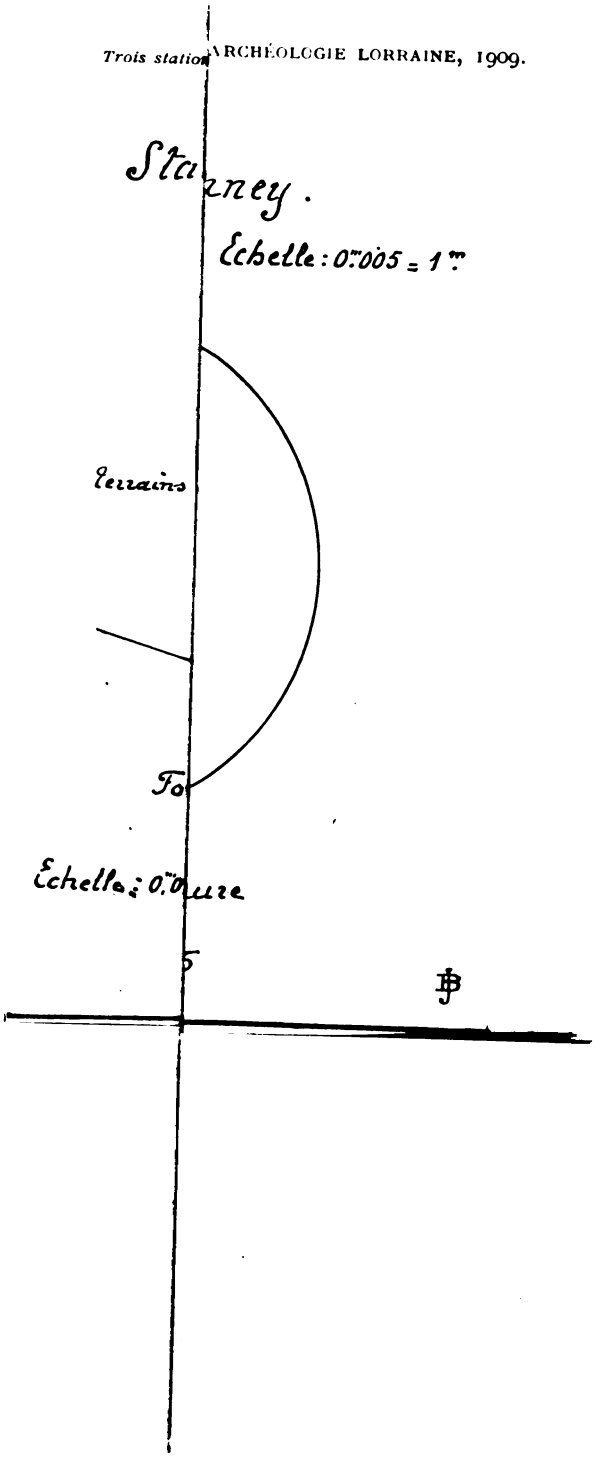

Digitized by Google

Digitized by Google

distance de la ligne venant s'embrancher perpendiculairement sur ce chemin séparatif, de telle sorte que, sur le plan dressé par moi en 1903 (1), il devrait figurer vis-à-vis le tumulus n° 5 (pl. I).

Les tumulus de Benney sont en général de faibles dimensions ; celui-ci est un des moins importants. S'il mesure 14 mètres de diamètre environ, son relief ne dépasse pas 0m80 au-dessus du sol au Sud, à l'Est et à l'Ouest. Du côté du Nord il se confond presque complètement avec le terrain environnant, aussi n'aurait-il pas été remarqué, s'il n'avait été dans le voisinage immédiat d'un groupe.

Ce tumulus présentait des dispositions intérieures très intéressantes, mais il n'a malheureusement fourni aucun objet important, et si je crois pouvoir lui assigner une date, c'est uniquement en me basant sur le mode bien typique d'ensevelissement du corps dans l'une des sépultures, et sur une certaine analogie dans son arrangement intérieur, qu'il me paraît présenter avec le grand tumulus du Bois-l'Abbé, exploré par moi en 1906 (2), et que j'ai attribué à la période de transition entre l'Époque néolithique et l'Age du bronze (pl. I).

Au centre, à la surface du sol vierge, c'est-à dire à 0m50 de profondeur, on voyait un amas de pierres calcaires, posées les unes à côté des autres, de façon à former une circonférence de 1 mètre de diamètre. Il n'y avait rien, ni dessus, ni dessous. A 4 mètres de ce pavage se trouvaient 3 pierriers, de 2 mètres de diamètre, placés assez sensiblement l'un au Nord, l'autre au Sud, et le troisième à l'Ouest (pl. I).

Le premier a une forme légèrement ellipsoïdale : son grand axe est orienté Nord-Ouest Sud-Est. Les deux autres

(1) J. Beaupré, *op. cit.*

2) Id., *La station funéraire du Bois-l'Abbé. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1906.

Digitized by Google

sont ronds, mais celui du Sud était moins volumineux que celui de l'Ouest.

Le pierrier Nord recouvrait une inhumation, orientée suivant le grand axe. Le corps avait été placé sur une sorte de pavage grossier, entre des pierres plates posées de champ : son état de décomposition était extrême ; seuls les os longs avaient laissé quelques traces de leur existence. Ils avaient appartenu à un sujet de petite taille couché sur le côté droit, face au Sud-Ouest, les genoux ramenés sous le menton. Quelques menus morceaux de charbon de hêtre, et de poterie grossière, un fragment de silex noir, et un éclat de quartzite présentant des traces d'usage furent recueillis entre les pierres composant le caisson (pl. II, fig. 1, 4, 3).

Les deux autres pierriers ne contenaient rien, si ce n'est une pointe de flèche en quartzite qui fut recueillie dans le milieu du pierrier de l'Ouest (pl. II, fig. 5). Le sol en place, entamé assez profondément, n'a révélé aucune trace de cache.

Lorsque cette exploration eut été achevée, je fis attaquer de nouveau le tumulus n° 1, incomplètement fouillé en 1903. A 2 mètres à l'Ouest du centre du tertre, à une dizaine de centimètres en dehors de la fouille déjà faite, je découvris les restes d'une sépulture par incinération. La décomposition avait si bien fait son œuvre, qu'il ne restait plus qu'un petit amas de cendres et de charbons, du volume des deux poings, conservés dans le fond d'une poterie extrêmement grossière, à pâte brune, noirâtre par place (pl. II, fig. 2). Au milieu de restes d'os humains à demi brûlés, parmi lesquels on pouvait facilement reconnaître des morceaux du crâne et une petite molaire, dont l'émail seul était en partie conservé, nous recueillîmes un petit silex noir, sorte de grattoir informe, et quelques fragments d'un mince bracelet de métal, formé d'une tige

Digitized by Google

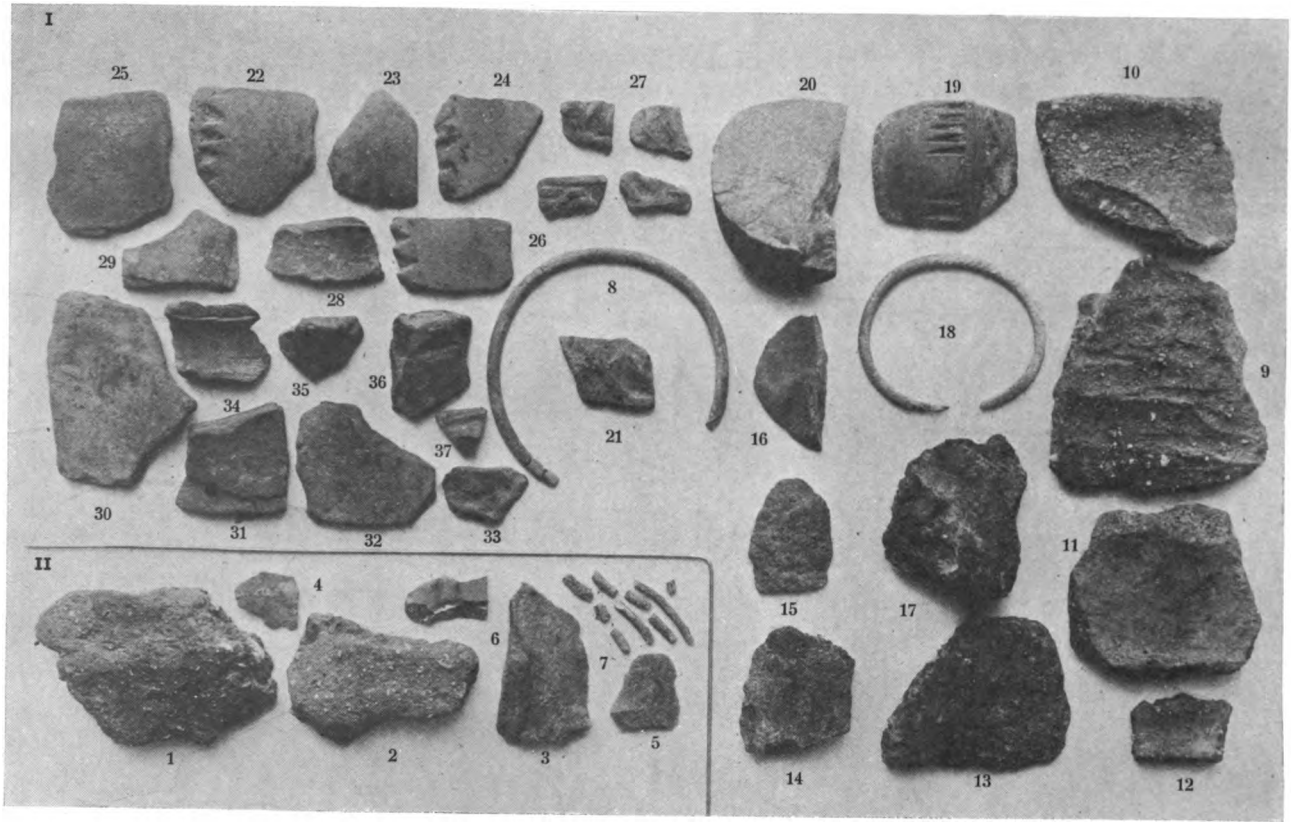

Echelle : $\frac{1}{2}$

I. Station funéraire d'Azelot. — II. Station funéraire de Benney

Digitized by Google

Digitized by Google

ronde épaisse de 0m003 à 0m0035, complètement oxydé, et en partie réduit en poussière (pl. II, fig. 6, 7).

Un échantillon de celui-ci plongé dans la solution azotique a laissé un précipité blanc, semblant être de l'étain ou plus exactement de l'oxyde métastannique, en trop faible quantité pour pouvoir être identifié.

Un autre tumulus, non fouillé en 1903, et portant sur le plan le n° 14, contenait également les débris d'un éclat de pot, dans lequel on distinguait quelques parcelles de charbons et d'esquilles d'os, et un petit morceau de silex noir, informe.

En résumé, cette station semble bien appartenir à l'Age du bronze comme celle de Lemainville.

§ II. — Station funéraire des bois d'Azelot.

Un groupe d'une quinzaine de tumulus, se trouve dans les bois communaux d'Azelot : il m'a été signalé comme les précédents par M. Mougenot, garde des eaux et forêts à Benney ; il est facile à repérer sur la carte au 1/80000e. Près de la cote 336, à 1.300 mètres au Sud du village, est figurée une grande tranchée partant de la plaine, et s'enfonçant dans la forêt. Si l'on suit cette tranchée, en descendant vers la Moselle, on découvre à main gauche la station, à environ 450 mètres de l'entrée du bois. Les tumulus sont répartis dans les coupes nos 23, 24 et 25 (pl. I).

Comme nature de sol, le terrain est composé de dépôts anciens d'argile sableuse, mêlée de quelques cailloux vosgiens. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la station présente la plus grande analogie avec celle de Benney, distante de 4 kilomètres à peine, à vol d'oiseau.

Le nombre des tumulus paraît être exactement de 16 :

Digitized by Google

tous ont été fouillés en 1907, sauf les tertres portant sur le plan les nos 10, 11, 12.

Seuls les tumulus nos 1, 2, 4, 13 ont conservé des traces de sépultures.

Est-ce à dire qu'il n'en existe pas dans d'autres? Nous n'oserions l'affirmer. La nécessité d'épagner les arbres de quelqu'importance a quelquefois gêné les travaux, et il se pourrait qu'il existât d'autres vestiges de sépultures sous leurs racines. Quoi qu'il en soit, le fait aurait été exceptionnel, car un grand trou de 4 mètres de côté au minimum a été pratiqué dans la partie centrale de tous les tertres, c'est-à-dire dans la seule partie ayant quelque épaisseur. A moins de raser complètement les tumulus, il n'y avait pas moyen de faire mieux. Or, pour niveler les tertres, il n'y fallait pas songer, l'Admistration forestière ne l'eût pas permis, et les crédits alloués n'y eussent pas suffi.

Le diamètre des tumulus est très différent: il varie entre 12 mètres et 30 mètres, mais ils dépassent rarement 20 mètres, et un seul atteint 30 mètres. Il en est de même du relief, qui va de 0m30 à 1m70. Ils ne paraissaient pas avoir été fouillés, aussi doit-on, semble-t-il, attribuer l'absence de mobilier funéraire à la haute antiquité, comme à la pauvreté des populations qui les ont élevés, et à la mauvaise qualité du terrain au point de vue de la conservation des objets et des ossements.

Le tumulus n° 1 mesure environ 14 mètres de diamètre, sa hauteur 0m80 au-dessus du sol environnant. Au centre, à la profondeur de 0m80, on remarquait l'emplacement d'une fosse large de 0m60, longue de 1m80, creusée dans le sol vierge qui est fortement coloré en brun par suite de la décomposition de petits nodules ferrugineux. Elle était orientée Nord-Ouest Sud-Est. Vers sa partie centrale, on découvrit les restes d'un bracelet dont le métal est profondément décomposé.

Digitized by Google

Il en reste cependant assez pour se rendre compte de sa forme et de ses dimensions (pl. II, fig. 8). C'est une tige épaisse de 0m0045 terminée à ses extrémités par des pointes effilées. Son diamètre devait être de 0m07. A l'analyse les fragments de ce bracelet ont donné un cuivre pouvant être considéré comme pur. Le noyau de cuivre pur est entouré d'hydrocarbonate de cuivre. Une substance jaunâtre recouvre le tout, mais elle est en si faible proportion qu'il n'est pas possible de l'identifier; elle paraît de nature siliceuse.

En contact immédiat avec cet objet, se voyaient quelques parcelles de tissu osseux, reconnaissables à la loupe, et ayant appartenu à un os long; il était impossible de se rendre compte s'il avait ou non subi l'action du feu.

Dans la masse terreuse de ce tumulus, comme du reste dans presque tous les autres, on remarquait çà et là de petits morceaux de poterie très grossière, sans ornements (pl. I, fig. 8, 9, 10), à peine cuite, de coloration brune, et de rares parcelles charbonneuses.

Le tumulus n° 2, de même diamètre que le précédent, ne mesurait pas plus de 0m40 de hauteur. Il n'en n'était pas moins le plus intéressant comme dispositions intérieures.

En le supposant coupé en deux parties égales, par une ligne orientée Sud-Est Nord-Ouest, la partie Nord-Nord-Est, recouvrait les restes d'un foyer, et la partie Sud-Sud-Ouest, une couche de pierres.

Le foyer était reconnaissable par une certaine quantité de menus morceaux de charbon formant, à la surface du sol vierge, une mince couche de coloration grise, s'étendant sur une espace circulaire de 1m50 à 2 mètres. Dans cette couche, on remarquait de petits fragments de poterie identique à celle du tumulus n° 1 (pl. II, fig. 17, 13). La terre, au-dessus de ce foyer, avait été fortement piétinée.

Digitized by Google

Etaient-ce les restes d'un feu ayant servi à préparer quelque repas funéraire, ou le résidu d'un bûcher crématoire ?

La couche pierreuse se composait de pierres calcaires de moyennes dimensions, placées les unes à côté des autres, de façon à constituer une sorte de pavage disposé en forme d'un ovale dont le grand axe avait 1m80 et le petit 1m60. Le grand axe était orienté Nord-Ouest Sud-Est. En dessous, on avait préalablement entaillé le sol, d'une profondeur de 0m20 à 0m30.

Quelques pierres se voyaient çà et là, à sa surface, sans constituer cependant un véritable pierrier.

Entre deux pierres du pavé, avait glissé un bracelet de moindres dimensions que celui du tumulus n° 1, mais en bien meilleur état de conservation. Son diamètre intérieur est de 0m055 dans un sens, et de 0m04 dans l'autre. Son ornementation consiste en une torsion de la partie centrale de la tige, de gauche à droite d'un côté et de droite à gauche de l'autre côté. Elle disparaît vers les extrémités qui se terminent en pointes effilées. Son épaisseur est de 0m004 dans la partie centrale (pl. II, fig. 18).

A peu près au même point, mais à un niveau un peu supérieur, parmi les matériaux de recouvrement, se trouvait un fragment de poterie du genre dit *alvéolé*, ayant une grande ressemblance avec celle qui fut signalée par M. Chauvet lors de son exploration des sépultures du *Bois du Roc* (1). (Pl. II, fig. 19).

D'après ces dispositions, on peut considérer le pavage comme étant le fond de quelque caveau funéraire, recouvert primitivement de matériaux ligneux et terreux, dans lesquels les pierres signalées comme placées sans ordre

(1) G. Chauvet, *Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux. Congrès international d'anthropologie préhistorique de Paris*, 1900. *Anthropologie*, année 1901, t. XII, p. 641.

Digitized by Google

à la surface, devaient probablement jouer le rôle de piliers.

Le tumulus 3 ressemblait extérieurement au précédent : il n'a rien donné.

Le tumulus 4 avait également le même aspect : au centre, mais à environ 1 mètre plus au Sud, se trouvaient les restes d'un vase presque entièrement décomposé et complètement écrasé (pl. II, fig. 22, 23, 24, 26, 27). Des fragments d'os, incomplètement incinérés, se voyaient encore çà et là parmi les morceaux du vase. Il s'agit bien d'une incinération, car j'ai remarqué tout particulièrement les restes d'une grosse molaire et des débris d'os du crâne.

Le tumulus 5 était bien conservé et légèrement plus haut que les précédents : néanmoins il était vide.

Le tumulus 6 atteignait 26 mètres de diamètre, et sa hauteur 1m50 : bien que je l'ai fait fouiller à deux reprises différentes, nous n'y découvrîmes absolument rien. Vers le centre, on remarquait une épaisse couche de terre de coloration plus claire, ressemblant à de la cendre, mais l'absence de parcelles charbonneuses bien déterminées empêche de la considérer comme telle.

Le tumulus 7 était aussi beau que le précédent, mais un peu moins volumineux : il fut l'objet d'un travail acharné, et presque entièrement retourné. Il était vide.

Le tumulus 8, difficile à explorer à cause des arbres, paraissait avoir été en partie nivelé par le sentier : assez large, mais peu élevé, il était vide.

Le tumulus 9 mesurait 22 mètres de diamètre et 1m50 de relief. Il était bien conservé, mais une énorme fourmilière en occupait le centre : en dépit de celle-ci, il fut consciencieusement fouillé, sans résultats.

Le tumulus 10, *si toutefois c'est bien un tumulus*, aurait une trentaine de mètres de diamètre, et 0m60 de relief. J'en dirai autant du n° 11 qui serait un peu plus élevé. Ces deux tertres n'ont pas été explorés.

Digitized by Google

Il en est de même du tumulus n° 12 dont le relief atteint 0m70 et le diamètre 25 mètres.

Le tumulus n° 13 est certainement le plus volumineux du groupe : il mesure 30 mètres de diamètre et 1m70 de hauteur ; il est légèrement ovale, son grand axe orienté Sud-Ouest Nord-Ouest. A part de petits morceaux de poterie grossière rencontrés isolément parmi les matériaux terreux, aussi bien en profondeur que dans les couches voisines de la surface, ce gros tumulus n'a rien donné, bien qu'il ait été l'objet d'un travail considérable. Seul un grand foyer fut découvert dans la partie Sud-Ouest, à environ 3 ou 4 mètres du bord. Vers le milieu de la couche charbonneuse, on remarquait quelques fragments d'une poterie très grossière et volumineuse, si l'on en juge par l'étendue de terrain que jonchaient ses débris. Ces derniers étaient si fragmentés, par suite de la mauvaise qualité de la pâte et des imperfections de sa cuisson, qu'il était impossible de se faire une idée de la forme de ce vase. Le foyer paraît avoir occupé un espace circulaire de plus de deux mètres de superficie : le sol était assez fortement brûlé sur son emplacement.

Les tumulus 14, 15, 16, mesurent 8, 10 et 15 mètres de diamètre, et sont hauts de 0m30, 0m40 et 0m50. Seul le n° 8 a été l'objet d'une fouille : les autres n'ont pas été explorés.

En résumé, cette station a été l'objet d'une exploration relativement considérable, mais peu productive.

Il est à remarquer que les trois tumulus voisins les uns des autres (nos 1, 2 et 4), sont les seuls qui aient donné des résultats comme récolte d'objets et comme observations. Est-ce à dire que les autres aient été violés à une époque reculée ? Je ne le pense pas, et comme je l'ai dit, sauf peut-être pour le grand tumulus n° 13 qui a pu attirer de préférence l'attention et avoir été en partie remanié, il faut attribuer notre faible succès, au point de vue des

Digitized by Google

collections du Musée, aux ravages causés par l'action des temps et à la pauvreté des mobiliers.

Quelques fragments de quartzites présentant des traces de taille intentionnelle ont été découverts çà et là. Trois figurent sur la photographie, sous les nos 15, 16, 20, 21. Ils ne semblaient pas avoir appartenu à des mobiliers, mais paraissaient égarés dans la masse terreuse des tumulus ; il en est de même des éclats de poteries numérotés de 14 à 33. Pas mal de ces derniers se trouvaient dans les couches moyennes du grand tumulus no 13.

La disparition des poteries s'explique d'une part par leur fabrication défectueuse, leur cuisson inégale et imparfaite, et, d'autre part, par leur long séjour dans un milieu éminemment défavorable à leur conservation. Elles ont souvent disparu sans laisser aucune trace ; quelquefois cependant un fragment mieux cuit a subsisté. Nous avons remarqué sur nos gisements de l'Est des emplacements qui avaient dû être occupées par des vases : ils se reconnaissaient uniquement par un examen attentif de la terre, un peu plus colorée, quelquefois seulement sur une épaisseur de quelques millimètres.

La station funéraire des bois d'Azelot remonte bien, semble-t-il, aux débuts de l'Age du bronze : le peu d'objets découverts ne semble guère laisser de doute à cet égard. Son exploration a donc eu pour résultat de confirmer, comme celle des tumulus de Benney, l'existence de sépultures appartenant à cette époque.

§ III. — Station funéraire de la forêt de Bezange-la-Grande.

Quand on s'engage dans la forêt domaniale de Bezange-la-Grande, en suivant la route allant de ce village à Vic-sur-Seille, on arrive au sortir de la forêt sur la ligne des bornes-frontières franco-allemandes. Si on les suit en

Digitized by Google

se dirigeant vers le Nord-Ouest, on atteint, au bout de 300 mètres, la borne n° 1317. Entre celle-ci et celle portant le n° 1315, on voit une pièce de terre cultivée en forme de triangle équilatéral, de 300 mètres environ de côté, faisant un cran dans la forêt. Cette pièce, à l'encontre de tous les champs voisins, se trouve en territoire français. On y remarque quatre tumulus, placés suivant une ligne orientée sensiblement dans la direction Nord-Est Sud-Ouest. Un cinquième, le plus petit de tous, se trouve à 30 mètres environ en dehors de cette ligne, qui est continuée par deux autres tertres, situés dans le bois. Tous ces tumulus ont à peu près les mêmes dimensions, et sont presque à égale distance les uns des autres. Le plus volumineux comme diamètre est l'avant-dernier. Entre le premier, qui se trouve aux environs du point coté 301 et le dernier, il y a 350 mètres environ. Comme il est naturel de le penser, les tertres situés dans le bois ont conservé un relief supérieur à ceux de la plaine, qui finiront par être un jour nivelés par la charrue (1).

Seul le tumulus n° 1 a donné lieu à des observations intéressantes.

De dimensions relativement moindres que les autres, sans cependant être aussi petit que le tumulus n° 4, il mesure à peu près une quinzaine de mètres de diamètre et $0^{m}80$ de relief.

Au centre, au ras du sol vierge, on remarquait une couche de charbons de chêne, d'une épaisseur variant entre 2 et 5 centimètres. Elle couvrait un espace circulaire de 2 à 3 mètres de diamètre. Le feu avait assez fortement cuit la terre en place: elle avait une teinte de couleur brique, atteignant par places une épaisseur de plusieurs

(1) Parmi les tumulus situés dans les champs les uns se trouvent sur les terrains appartenant à Madame la Comtesse Molitor, les autres sur ceux de M. Gazin, qui ont bien voulu nous autoriser gracieusement à y pratiquer des fouilles en 1909.

Digitized by Google

centimètres. Parmi les charbons, nous recueillîmes, ça et là, quelques éclats de poterie très grossière, dont quelques-uns portaient des empreintes de doigts, ressemblant beaucoup à la poterie des tumulus d'Azelot et de Gugney.

Sur le bord extrême de la couche charbonneuse, dans la direction du Sud, on avait placé en tas des débris d'os humains incomplètement incinérés parmi lesquels on remarquait des fragments d'os du crâne et des dents. Ces ossements avaient dû être placés dans un pot grossier dont les parties les moins mal cuites s'étaient quelque peu conservées.

Parmi les os, se trouvaient un mauvais grattoir en silex gris, et un morceau de métal couvert de vert de gris.

Ce fragment métallique ressemblait vaguement à un morceau de tranchant de hache.

Sa longueur était de 0^m025 et sa largeur de 0^m014 : il était épais de 0^m007 à l'une de ses extrémités et de 0^m001 à l'autre.

Je le considérerais assez volontiers comme ayant été une sorte de pendeloque dont le trou de suspension aura parfaitement pu disparaître avec la partie du bord dans lequel il aurait été percé, par suite de l'altération profonde du métal, manifestement abîmé par le feu.

Comme l'objet était absolument informe, et, comme tel, à peu près dénué d'intérêt, j'ai estimé préférable de le soumettre à une bonne analyse, au lieu de le laisser en quelque sorte improductif. Le résultat fut ce que j'en attendais : du *cuivre pur, sans aucune trace d'étain.* C'est un point très important que nous avons élucidé (1).

Les tumulus 2 et 3 n'ont rien donné, si ce n'est des fragments de poterie grossière, de petits morceaux de silex, et quelques charbons.

(1) Cette analyse a été faite par M. Fandre, docteur en pharmacie, à Nancy.

Digitized by Google

Le tumulus 4, le plus petit de tous, d'un relief si faible qu'il était à peine visible, contenait des restes d'incinération s'étendant sur un espace de 1 mètre à peine.

Dans le tumulus 5, on apercevait çà et là quelques parties de la couche archéologique encore en place ; même poterie que dans le tumulus 1, ressemblant à celles d'Azelot et de Gugney (1).

Dans le tumulus 6, les fouilles, cependant fort étendues et soigneusement conduites, n'ont donné presque aucun résultat ; on n'y put relever ni traces d'incinération, ni vestiges d'inhumation. Les seuls objets recueillis furent : la partie centrale d'une belle pointe de flèche en silex gris, finement retouchée, quelques éclats de poterie grossière et des charbons, dont quelques-uns assez volumineux. Ce tumulus formait un amas de terre d'une vingtaine de mètres de diamètre, et avait conservé un relief de $1^{m}50$ environ dans sa partie centrale. Il ne semblait pas avoir jamais été fouillé.

Son voisin, n° 7 du plan, était en moins bon état de conservation. Il paraissait avoir été abaissé : les terres rapportées couvraient une circonférence assez régulière d'environ 30 mètres de diamètre. Son centre, difficilement déterminable, ne formait pas au-dessus du sol une saillie de plus de $0^{m}80$ au maximum. Un gros chêne a beaucoup gêné les recherches, qui d'ailleurs semblaient devoir demeurer infructueuses. Ce tumulus a cependant donné quelques petits éclats de poterie.

Je croirais volontiers, pour les tumulus de Bezange, à des violations anciennes de sépultures ; des traces suspectes furent en effet relevées çà et là, dans certains tertres.

Ces remaniements, caractérisés par des différences dans la coloration de la terre, dans sa nature et sa consistance,

(1) J. Beaupré, *Une enceinte de l'Age du bronze. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1909, p. 421.

Digitized by Google

n'échappent pas facilement à des yeux exercés. La position occupée par la station est d'ailleurs mauvaise, elle est trop rapprochée de Vic et de Salone. Les populations nombreuses qui semblent s'être pressées autour des sources salées, dès l'Age du bronze, ont dû la connaître. Elle n'était pas assez cachée pour ne pas tenter la cupidité des uns ou des autres.

Nous pouvons nous estimer heureux que le tumulus n° 1 n'ait pas partagé le sort commun, et nous ait offert un exemple de sépulture par incinération, aussi bien conservé, et aussi instructif. Peu de monuments de ce genre ont traversé sans encombre la longue suite de siècles qui s'est écoulée depuis leur construction jusqu'à nos jours.

Il faut se rendre compte que la rareté des objets métalliques sur les gisements de Benney, de Lemainville, d'Azelot et de Bezange, constitue un élément de preuve en faveur de leur haute antiquité ; à ce dernier vient s'en joindre un autre, d'une importance capitale : l'absence d'étain dans le cuivre mis en œuvre, à Azelot et à Bezange. Cela reporterait en effet l'origine de ces deux stations tout au début de l'Age du bronze, à une époque où l'utilité de l'alliage étant inconnue, le cuivre était employé pur, c'est-à-dire vers le troisième millénaire avant notre ère.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

EN RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN (1).

AIX. — Bibliothèque universitaire.

ALBI. — Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn.

ALGER. — Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.

★ AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

ANGOULÊME. — Société historique et archéologique de la Charente.

★ ANNECY. — Société florimontane d'Annecy.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique.

ARLON. — Institut archéologique du Luxembourg.

ARRAS. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

AUCH. — Société archéologique du Gers.

AUTUN. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BALE. — Historische und antiquarische Gesellschaft.

★ BAR-LE-DUC. — Archives départementales de la Meuse.

(1) L'astérisque gras indique l'envoi simultané des *Mémoires* et du *Bulletin*; l'astérisque ordinaire, l'envoi du *Bulletin* seul. Les Sociétés dont le nom n'est précédé d'aucun signe reçoivent les *Mémoires*.

Digitized by Google

★ Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Belfort. — Société belfortaine d'émulation.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs.

Bordeaux. — Société archéologique de Bordeaux.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre.

Bruxelles. — Société royale de numismatique.

Bruxelles. — Société d'archéologie de Bruxelles.

★ Bruxelles. — Société des Bollandistes.

Bruxelles. — Fédération archéologique de Belgique.

Caen. — Société française d'archéologie.

Chalons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Charleroi. — Société paléontologique et archéologique.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Chateau-Thierry. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Colmar. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

* Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Constantine. — Société archéologique de la province de Constantine.

Courtrai. — Cercle historique et archéologique de Courtrai.

* Dax. — Société de Borda.

Dijon. — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Epinal. — Société d'émulation du département des Vosges.

Evreux. — Société des sciences et d'agriculture.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.

Gand. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Digitized by Google

GIESSEN (Hesse-Darmstadt). — Oberhessischer Geschichtsverein.

GRAY. — Société grayloise d'émulation.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologique de la Creuse.

HAVRE (le). — Société nationale havraise d'études diverses.

HELSINGFORS. — Société archéologique finlandaise.

★ KŒNIGSBERG. — Altertums-Gesellschaft Prussia.

* KOJETIN NA HOMÉ (Moravie, Autriche). — Société d'archéologie de Moravie.

* LANGRES. — Société historique et archéologique de Langres.

LIÉGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÉGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

★ LUXEMBOURG. — Institut grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).

LUXEMBOURG. — Cercle historique, littéraire et artistique.

MACON. — Académie des sciences, arts et belles lettres.

MANS (le). — Société historique et archéologique du Maine.

* MAREDSOUS (Belgique). — Abbaye de Maredsous.

METZ. — Académie de Metz.

★ METZ. — Musée de la ville de Metz.

METZ. — Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

★ MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation de Montbéliard.

★ MONTBRISON. — *La Diana.* Société historique et archéologique du Forez.

* MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse.

★ MONTPELLIER. — Société archéologique de Montpellier.

* MONTRÉAL (Canada). — Société de numismatique et d'archéologie.

Digitized by Google

MULHOUSE. — Musée historique de Mulhouse.
★ MUNICH. — Académie royale des sciences et belles-lettres de Bavière.
NAMUR. — Société archéologique.
★ NANCY. — Académie de Stanislas.
★ NANCY. — Archives départementales.
★ NANCY. — Archives municipales.
★ NANCY. — Bibliothèque publique.
★ NANCY. — Bibliothèque universitaire.
★ NANCY. — Société de géographie de l'Est.
★ NANCY. — Société lorraine de photographie.
NANTES. — Societé archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
NEUFCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.
NÎMES. — Académie du Gard.
ORLÉANS. — Société archéologique de l'Orléanais.
PARIS. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
PARIS. — Musée Guimet.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
★ PARIS. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
★ PARIS. — Archives nationales.
PAU. — Société des sciences, lettres et arts de Pau.
PÉRIGUEUX. — Société historique et archéologique du Périgord.
POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.
REIMS. — Académie nationale de Reims.
REIMS. — Société archéologique champenoise.
RENNES. — Bibliothèque universitaire.
ROME. — Commissione archeologica comunale di Roma.
★ ROME. — Ecole française, palais Farnèse.
ROUBAIX. — Société d'émulation.
★ SAINT-DIÉ. — Société philomatique vosgienne.

Digitized by Google

SAINT-MALO. — Société historique et archéologique de Saint-Malo.

SARREBRUCK. — Historischer Verein für die Saargegend.

* SEDAN. — Société d'études ardennaises.

* SEMUR-EN-AUXOIS. — Société des sciences historiques et naturelles.

SENLIS. — Comité archéologique de Senlis.

SOUSSE (Tunisie). — Société archéologique de Sousse.

STOCKHOLM. — Académie royale d'histoire et d'archéologie.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

* TOULON. — Société académique du Var.

* TOULOUSE. — Société archéologique du Midi de la France.

TOURS. — Société archéologique de la Touraine.

TROYES. — Société académique de l'Aube.

VERDUN. — Société philomatique de Verdun (Meuse).

VERVIERS (Belgique). — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

ZAGREB (Agram). — Société croate d'archéologie.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

au 15 Février 1910

Bureau de la Société élu pour l'année 1909-1910.

Président, Pierre **Boyé.**

Président honoraire, Charles **Guyot.**

Vice-président, Justin **Favier.**

Secrétaire perpétuel, Léon **Germain de Maidy.**

Secrétaire annuel, Edmond **des Robert.**

Secrétaires adjoints { Emile **Duvernoy.** / Marcel **Maure.**

Bibliothécaire-Archiviste, Georges **Goury.**

Bibliothécaire adjoint, Charles **Sadoul.**

Trésorier, Julien **Knecht.**

Digitized by Google

Musée historique lorrain

Comité du Musée

Président né, le Préfet de Meurthe-et-Moselle ; *Vice-Président né,* le Maire de Nancy ; *Membres de droit :* les Membres du Bureau de la Société d'Archéologie ; *Membres élus :* comte **J. Beaupré** ; **F. Bretagne,** ancien contrôleur des contributions directes ; **Charbonnier,** architecte des monuments historiques ; **G. Demeufve** ; **Paul Denis,** archiviste de la Ville ; **Ch. Drouet ; Favier,** conservateur de la Bibliothèque publique ; **Ch. Guyot,** directeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts ; **P. de Lallemand de Mont,** ancien secrétaire général de préfecture ; **Loppinet,** conservateur honoraire des forêts ; comte **A. de Mahuet** ; **R. Martz,** président de chambre à la Cour d'appel ; **Ch. de Meixmoron de Dombasle** ; **Mellier,** inspecteur honoraire d'Académie ; **H. Mengin,** bâtonnier de l'Ordre des avocats ; **V. Prouvé,** président de l'Ecole de Nancy ; **Ch. Sadoul,** directeur du *Pays lorrain* et de la *Revue lorraine illustrée.*

Conservation du Musée

Administrateur, le Président de la Société d'Archéologie.

Conservateurs (1) : Périodes préhistoriques, gallo-romaine et franque, comte **Jules Beaupré** ; — Monnaies et médailles, **René Martz** ; Mobilier et objets d'art, **Georges Demeufve** ; — Estampes, livres et sceaux, **Georges Goury.**

(1) Chacun des conservateurs porte le titre de *Conservateur au Musée historique lorrain.* On est prié de s'adresser directement à chaque conservateur pour ce qui concerne sa section.

Digitized by Google

Commissions

Commission des finances.

Le Président de la Société d'Archéologie, MM. F. BRETAGNE, CH. GUYOT, P. DE LALLEMAND DE MONT, M. MAURE.

Commission de rédaction du « Bulletin ».

MM. P. BOYÉ, P. DENIS, E. DUVERNOY, J. FAVIER, L. GERMAIN DE MAIDY.

Commission des excursions.

MM. P. DE BEAUMONT, le comte J. BEAUPRÉ, H. BERNARD, P. COLLESSON, P. DENIS, V. GEORGE, L. LALLEMENT, R. MARTZ, M. MAURE, CH. SADOUL.

Commission des fouilles.

MM. le comte J. BEAUPRÉ, H. BERNARD, B. COUREUR, CH. DROUET, G. GOURY, A. GRENIER, P. LAPREVOTE, R. MARTZ, J. NOEL, A. DE NOVITAL, A. POIROT, L. SCHAUDEL.

Membres honoraires.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris.

Le Directeur de la Société française d'archéologie (1).

Le Président de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'émulation des Vosges.

— de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Société archéologique de l'Orléanais.

— de la Société des antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).

(1) La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, après l'incendie du Palais ducal en 1871, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction de l'édifice, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

Digitized by Google

Membres perpétuels (1).

—

Bauffremont (le prince duc de), 87, rue de Grenelle, Paris, VII^e^.

Bauffremont (le prince Th. de), 5, avenue du Parc-Monceau, Paris.

Beauvau (le prince de), au château de Haroué.

Bertin (Roger), avocat, 25, rue de la Ravinelle.

† **Bizemont** (le comte Arthur de), ancien officier supérieur. (Mort à Albi, le 31 janvier 1905.)

† **Bour** (Edouard), ancien secrétaire adjoint de la Société. (Mort à Nancy, le 5 avril 1905.)

Boyé (Pierre), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 53, rue Hermite.

Conigliano (Henri de), capitaine commandant au 18^e^ chasseurs, Lunéville.

Courcel (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris.

† **Dumast** (le baron Prosper **Guerrier** de), premier secrétaire perpétuel de la Société. (Mort à Nancy, le 26 janvier 1883.)

Florange (Jules), 1, rue du Sud, Clamart (Seine).

Germain de Maidy (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue Héré.

Goury (Georges), avocat à la Cour d'appel, 5, rue des Tiercelins.

† **Gouy** (Jules), ancien magistrat, membre de l'Académie de Stanislas. (Mort à Nancy, le 16 février 1892.)

Guyot (Charles), directeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, membre de l'Académie de Stanislas, 12, rue Girardet.

† **Langlard**, directeur d'assurances. (Mort à Nancy, le 29 juin 1899.)

† **Laprevote** (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société. (Mort à Nancy, le 12 juin 1886.)

† **Laprevote** (Léon), ancien inspecteur des forêts. (Mort à Nancy, le 23 octobre 1907.)

† **Larguillon** (le commandant). (Mort à Nancy, le 19 janvier 1905.)

(1) Le titre de membre perpétuel est acquis par le versement en une seule fois d'une somme de 200 francs. Il donne droit à la distribution gratuite des *Mémoires* et du *Bulletin* de la Société. (Arrêté ministériel du 16 juin 1891 autorisant cette disposition additionnelle au Règlement.)

Digitized by Google

† **Lefebvre** (Henri), ancien contrôleur des contributions directes. (Mort à Nancy, le 18 février 1908.)

† **Lepage** (Henri), archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société de 1851 à 1887. (Mort à Nancy, le 29 décembre 1887.)

Louyot (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert et Saint-Léopold.

† **Masson** (Pierre-Eugène). (Mort à Nancy, le 14 juillet 1909.)

Maure (Marcel), avocat, 3, cours Léopold.

† **Meaume** (Edouard), avocat, professeur à l'Ecole forestière. (Mort à Paris, le 5 mars 1886.)

Mengin (Henri), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, membre de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas.

Morlaincourt (le lieutenant-colonel René de), Héricourt (Haute-Saône).

Parisot (l'abbé), aumônier, 4, rue de Saurupt.

† **Pierson** (Louis). (Mort à Mirecourt, Vosges, le 10 janvier 1899.)

Plauche-Gillon (Joseph), avocat, 8, place de la Carrière.

Robert (Edmond des), 6, place d'Alliance.

Rozières (Antoine de), conseiller général des Vosges, à Mirecourt.

Rozières (Paul de), à Lunéville.

Sadoul (Charles), docteur en droit, directeur particulier de la Compagnie d'assurances générales, 29, rue des Carmes.

Salm-Salm (S. A. S. le prince Alfred de), à Anholt (Westphalie).

† **Sidot** (Louis), libraire. (Mort à Nancy, le 18 mars 1896.)

† **Sidot** (Nicolas), libraire. (Mort à Nancy, le 14 juillet 1905.)

Société anonyme des Aciéries de Micheville, Villerupt.

† **Souhesmes** (Raymond des **Godins** de), ancien vice-président de la Société. (Mort à Nancy, le 21 février 1902.)

† **Thiéry** (Emile), artiste peintre. (Mort à Nancy, le 3 février 1895.)

† **Wiener** (Lucien), conservateur honoraire du Musée historique lorrain. (Mort à Nancy, le 30 septembre 1909.)

Digitized by Google

Membres titulaires (1).

Adam (le docteur Alexis), 2, rue de la Salpêtrière.

Adrien-Didion (Eugène), président de l'Association nationale de la Meunerie française, 1, rue du Manège.

Aerts (Charles), ingénieur-chimiste, conseiller municipal, 58, rue des Ponts.

Aerts (Emile), notaire, 31, rue des Carmes.

Aimé (le docteur Henri), ancien conseiller général, 42-44, rue Saint-Dizier.

* **Alsace**, prince d'**Hénin** (le comte d'), sénateur, au château de Bourlémont, par Neufchâteau (Vosges), et 20, rue Washington, Paris, VIII^e^.

* **Ambroise** (Emile), avocat, docteur en droit, 11, rue de la Ravinelle.

* **André** (Georges), notaire, place Léopold, Lunéville.

Arbois de Jubainville (Paul d'), archiviste de la Meuse, 24, rue Voltaire, Bar-le-Duc.

* **Arth** (M^me^ Georges), 7, rue de Rigny.

* **Asher et C^ie^**, libraire, 56, Unter den Linden, Berlin. N. W.

* **Aubry** (René), commissaire de la Marine en retraite, 30, rue Bassompierre.

Audiat, président de chambre honoraire à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 45, rue de la Ravinelle.

Avout (le vicomte Auguste d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, Dijon.

* **Baer** (Joseph), libraire-antiquaire, 6, Hochstrasse, Francfort-sur-le-Mein.

* **Balland** (l'abbé), curé de Bouxières-sous-Froidmont.

* **Banque** de Nancy, 2, rue Saint-Jean.

* **Barbé** (Jean-Julien), à l'Usine centrale électrique, Metz.

* **Barbé** (Léon), libraire-éditeur, 20, rue Héré.

(1) Les noms précédés d'un astérisque gras sont ceux des membres perpétuels ; les noms précédés de l'astérisque ordinaire, ceux des membres abonnés au *Bulletin mensuel* de la Société.

Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy. Les localités dont la situation n'est pas spécifiée, sont comprises dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Digitized by Google

* **Barbey** (Adrien), 5, rue Sainte-Catherine.
Barbey (Georges), 5, rue Sainte-Catherine.
Barbier, dessinateur-autographe, 4, quai Choiseul.
Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre, 7, impasse Saint-Vincent.
* **Barrès** (Maurice), de l'Académie française, député de Paris, à Charmes-sur-Moselle (Vosges), et 100, boulevard Maillot, Neuilly-Paris.
* **Barthélemy** (François), 2, place Sully, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).
* **Baseil** (le docteur), à Frouard.
Bastien (Pierre), greffier en chef de la Cour d'appel, 11, rue Désilles.
Baudesson (Jean), avocat à la Cour d'appel, 15, rue Hermite.
* **Baudot** (Jules), industriel, Bar-le-Duc (Meuse).
★ **Bauffremont** (le prince duc de), 87, rue de Grenelle, Paris, VII[e].
★ **Bauffremont** (le prince Th. de), 5, avenue du Parc-Monceau, Paris.
* **Baur** (Victor), directeur de l'*Est forestier,* 11, rue de Lorraine.
Bazin (l'abbé), 36, rue Hoche.
* **Bazoche** (Charles), capitaine au 112[e] régiment d'infanterie, Antibes (Alpes-Maritimes).
Beauchet, maire de la ville de Nancy, 11, rue de la Ravinelle.
* **Beaumont** (Jules), directeur des contributions indirectes, 15, rue Sainte-Catherine.
* **Beaumont** (P. de), 4, rue de Lorraine.
* **Beaupré** (le comte Jules), 18, rue de Serre.
★ **Beauvau** (le prince de), au château de Haroué.
* **Beauzée-Pinsart,** sculpteur, place de l'Hôtel-de-Ville, Nontron (Dordogne).
Bécourt (Eugène), professeur honoraire au Lycée de Nancy, 12, rue de Toul.
* **Bellefond** (le colonel de), 6, rue Callot.
* **Benoît-Gény** (Auguste), avocat, 9, rue Lepois.
Bentz, 17, rue de Nabécor.
Berger (V.), libraire, 13, rue Saint-Georges.
* **Bergeret** imprimeur, 24, rue Lionnois.
Berlet (Charles), avocat à la Cour d'appel, 8, rue d'Alliance.
* **Berlet** (François), 8, rue d'Alliance.
* **Bernard** (Henri), avocat à la Cour d'appel, 21, rue Gambetta.
* **Bernard de Jandin,** ancien magistrat, 16, rue Montesquieu.
Bernard de Jandin (Henri), Saint-Nicolas-de-Port.

Digitized by Google

* **Bernardin** (Léon), lieutenant au 149e régiment d'infanterie, 17, rue Boulay-de-la-Meurthe, Epinal.

* **Berthelé,** archiviste de l'Hérault, 11, impasse Pagès, Montpellier.

Berthelin de Doulevant (Joseph), 4, rue des Loups.

* **Bertier** (Emile), ancien avoué à la Cour d'appel, 21, rue de Thionville.

* **Bertier** (Georges), directeur de l'Ecole des Roches, Les Roches, par Verneuil (Eure).

* **Bertin** (Charles), 6, rue Lepois.

★ **Bertin** (Roger), avocat, 25, rue de la Ravinelle.

* **Beugnet** (l'abbé), curé de Saint-Nicolas, 42, rue des Quatre-Eglises.

* **Bibliothèque** de la Ville de Bar-le-Duc.

Bibliothèque du Bristish Museum, Londres.

* **Bibliothèque** de la Ville d'Epinal.

* **Bibliothèque** de la Ville de Longwy.

* **Bibliothèque** de la Ville de Lunéville.

* **Bibliothèque** de la Ville de Saint-Mihiel.

Bibliothèque de l'Université, Cambridge.

Bigorgne, professeur au lycée Condorcet, 2, rue Vauvenargues, Paris, XVIIIe.

Bizemont (le comte Jean de), 8, rue Girardet.

Blaise-Deroux, Gerbéviller.

* **Blavette** (le comte L. **Clément** de), 9, rue de Gravelle, Versailles.

Bloch (J.), Grand Rabbin du Consistoire israélite, 18, rue de l'Equitation.

Blondlot, professeur honoraire à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, 8, quai Claude-le-Lorrain.

Blum (Albert), avocat à la Cour d'appel, 21, rue Saint-Dizier.

Bonnet (Adolphe), préfet de Meurthe-et-Moselle.

* **Boppe** (Auguste), conseiller à l'Ambassade de France à Constantinople, 40, rue de Toul.

* **Boppe** (Paul), ancien commandant de cavalerie, 40, rue de Toul.

Bossert, ancien bijoutier, 18, rue Victor-Hugo.

* **Bossu** (Louis), procureur de la République, 8, rue d'Anjou, Reims (Marne).

* **Bœswilwald** (Paul), inspecteur général des monuments historiques, 6, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Boulangé (Georges), pharmacien, Pompey.

Boulvain (Aimé), directeur des Usines Solvay, Dombasle-sur-Meurthe.

Digitized by Google

* **Bourgeois** (J.), négociant, Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).
Bourgogne (Frédéric de), Lamarche (Vosges).
* **Bourgon** (Désiré), architecte, élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts, 6, cours Léopold.
* **Boursier** (Charles), notaire, 9, rue Saint-Nicolas.
* ★ **Boyé** (Pierre), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 53, rue Hermite.
* **Brabois** (Louis **Pierson de**), au château de Brabois, Villers-les-Nancy.
* **Braquier** (Léon), industriel, conseiller d'arrondissement, Verdun.
Brasserie de Tantonville.
Braun (Pierre), professeur agrégé au Lycée de Nancy, 31, rue du Sergent-Bobillot.
* **Bretagne** (Ferdinand), ancien contrôleur des contributions directes, conseiller municipal, 55, rue de la Ravinelle.
* **Brincourt** (Mme), 27, rue Sainte-Catherine.
* **Briot** (l'abbé), curé-doyen de la basilique Saint-Epvre, 6, rue des Loups.
* **Briquel** (le docteur Paul), 32, rue de Viller, Lunéville.
Brouillon (Edouard), 12, rue des Dominicains.
Brun (Henry), directeur particulier de la Compagnie d'assurances générales sur la vie, 71 *bis*, rue Isabey.
* **Bruneau** (l'abbé), 169, rue de Strasbourg.
* **Buffet** (Louis), ancien ingénieur des ponts et chaussées, Plainfaing (Vosges).
Buffet (Paul), 18, rue Cassette, Paris, VIe.
* **Bullier**, avoué, 50, rue Stanislas.
Bussienne (Charles), propriétaire, Dieulouard.
* **Bussière**, sculpteur, 9, rue de Metz.

Cagnat (Amédée), lieutenant au 20e bataillon de chasseurs, Baccarat.
* **Cartier-Bresson** (Charles), industriel, 16, rue de la Ravinelle.
* **Caspard** (Charles), 47, avenue de la Garenne.
* **Castara** (Henri), maire de Lunéville, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, Lunéville.
Castex (le vicomte Maurice de), ancien officier d'état-major, 9, rue de Penthièvre, Paris, VIIIe.
Cerf, notaire, Rosières-aux-Salines.
César (Paul), brigadier-fourrier à la compagnie saharienne de la Saoura, Beni-Abbès (Extrême Sud Oranais).
* **Chapelier** (l'abbé Ch.), curé-archiprêtre de Mirecourt (Vosges).

Digitized by Google

Chapuis (le docteur), député de Meurthe-et-Moselle, questeur de la Chambre, Palais-Bourbon, Paris, VII^e^.

* **Charbonnier,** architecte des monuments historiques, 37, rue du faubourg Saint-Jean.

* **Charlot** (Alexandre), ancien magistrat, 5, rue des Dominicains.

* **Châtelain** (E.), professeur honoraire au Lycée, 42, rue de Boudonville.

Charue (Emile), capitaine en retraite, Lagney, par Toul.

* **Chatton** (l'abbé Edmond), curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille.

* **Chatton** (l'abbé Emile), curé d'Hoéville, par Einville.

* **Chénin** (Emile), professeur au Lycée, 36, rue de la République, Orléans (Loiret).

* **Chenut** (Paul), 53, cours Léopold.

Chepfer (Georges), 53, rue Caulaincourt, Paris, XVIII^e^.

* **Cherpin** (l'abbé L.), vicaire à Saint-Martin, Saint-Dié (Vosges).

Chevalier (Pol), avocat, maire de Bar-le-Duc, conseiller général de la Meuse, Bar-le-Duc.

* **Chevelle,** ancien maire, juge de paix de Vaucouleurs (Meuse).

* **Chevreux** (Paul), inspecteur général des archives, 20, quai de Béthune, Paris, IV^e^.

* **Chrétien** (Georges), agriculteur à Sfax (Tunisie).

* **Chrétien** (le docteur H.), professeur à la Faculté de médecine, adjoint au maire de Nancy, 4, place Carnot.

* **Clanché** (l'abbé), curé de Dieulouard.

Claude (Henry), avocat à la Cour d'appel, 17, rue du Faubourg-Saint-Jean.

* **Claudin** (Eugène), lieutenant-colonel en retraite, 96, Grande-Rue, Vandœuvre.

* **Cloud** (Léon), ancien notaire, 3, rue Grandville.

* **Cohen** (Robert), licencié en histoire, étudiant à la Faculté des lettres, 4, allée Thaddy, Bourg-la-Reine (Seine).

* **Coliez** (Emile), docteur en médecine, Longwy-Bas.

* **Colin** (l'abbé Eugène), curé de Croismare, par Marainviller.

* **Collenot** (Félix), ancien magistrat, 9, rue d'Alliance.

Collesson (Pierre), 47, rue des Tiercelins.

Collignon (Albert), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 2 *bis,* rue Jeanne-d'Arc.

Collignon, médecin-major de 1^re^ classe au 25^e^ régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, Cherbourg.

* **Collombier** (Albert), ingénieur civil, 1, place Thiers.

* **Compagnie** du gaz de Nancy.

Digitized by Google

* **Comptoir** d'escompte de Nancy (Lévy, Bettinger et C^ie^), rue des Dominicains.

* **Comte,** ingénieur des ponts et chaussées, Commercy (Meuse).

★ **Conigliano** (Henri de), capitaine commandant au 18^e^ chasseurs, Lunéville.

Constantin (l'abbé), aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation.

* **Corbin** (J.-B.), 8, rue Mazagran.

Corbin (Roger), 4, boulevard Saint-Martin, Paris, X^e^.

Cordier (Julien), avocat, ancien député, Toul.

Coubé (J.), imprimeur-lithographe, 25, rue de la Pépinière.

★ **Courcel** (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris, VI^e^.

* **Coureur** (Bernardin), 20, rue Lafiize.

* **Cournault** (Abel), La Douëra, Malzéville.

* **Crépin-Leblond,** imprimeur-éditeur, passage du Casino.

Crevoisier d'Hurbache (René de), avocat à la Cour d'appel, 7, rue Mably.

* **Croisier** (Georges), commis au secrétariat de la Mairie, 4, rue Claudot.

Cuny (l'abbé), Bréménil, par Badonviller.

* **Curé** (l'abbé), vicaire à Saint-Epvre, 6, rue des Loups.

Dannreuther, pasteur de l'Eglise réformée, 3, quai Victor-Hugo, Bar-le-Duc (Meuse).

Dartein (l'abbé de), ancien professeur à l'école Saint-Sigisbert, 22, rue de Rigny.

* **Dartein** (Henri de), 22, rue de Rigny.

Dassigny, comptable, Mirecourt (Vosges).

* **Daum** (Antonin), maître-verrier, trésorier de la Chambre de commerce, Verreries de Nancy.

Daupleix, avoué, Saint-Mihiel (Meuse).

David (Louis), Vaucouleurs (Meuse).

David (Paul), ancien sous-préfet, 4, rue Hermite.

Débuisson (Eugène), Bayon.

Degoutin (Maurice), château de Remonvaulx, près Bayonville, et chez Mme de Résie, à Beaune (Côte-d'Or).

* **Delaval** (Paul), inspecteur à la Société nancéienne, 5, rue des Bégonias.

Delchard (Aimé), 2, rue Saint-Dizier.

* **Demange** (l'abbé Modeste), curé de Lagney, par Toul.

* **Demeufve** (Georges), 4, rue des Michottes.

* **Denis** (Albert), avocat, maire de Toul, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, Toul.

Denis (l'abbé), curé de Rémérèville, par Saint-Nicolas-de-Port.

Digitized by Google

Denis (Paul), président honoraire du Tribunal, Toul.

* **Denis** (Paul), docteur d'Université, archiviste de la ville de Nancy, 4, rue du Faubourg-Stanislas.

* **Deshaye** (Ferdinand), maire de Mont-devant-Sassey (Meuse).

Dessez (Charles), inspecteur d'Académie, membre de l'Académie de Stanislas, 5, cours Léopold.

Deubel (Robert), avocat à la Cour d'appel, 6, rue de Serre.

* **Didier - Laurent** (l'abbé), curé de Monthureux - sur - Saône (Vosges).

Didion (l'abbé Georges), curé de Vaudémont.

Didrit (l'abbé Théophile), curé de Charmes-la-Côte, par Toul.

* **Domange** (l'abbé Louis-Emile), curé de Louppy-le-Château, par Villotte-devant-Louppy (Meuse).

* **Domgermain** (le comte de), château de Vesenges, par Nevers (Nièvre).

* **Donders** (Charles), industriel, président de l'Association des Amis du Nouveau Nancy, 1, rue de la République.

* **Donders** (Ferdinand), ingénieur civil, 18, rue de Thionville.

Dory (Joseph), libraire, 31, rue des Carmes.

* **Drioton** (Etienne), 12, rue du Faubourg-Stanislas.

Droit, notaire, 26, rue des Carmes.

* **Drouet** (Charles), 17, rue Isabey.

* **Dryander** (Edgard), 34, rue de la Ravinelle.

* **Dubois** (S. G. Mgr), archevêque de Bourges.

* **Dubois** (Gustave), avocat, 8, rue de Rigny.

Ducrot (J.), capitaine au 69e régiment d'infanterie, 59, rue Hermite.

* **Dubuisson** (l'abbé), curé de Marville (Meuse).

* **Dulau et C°**, libraire, 37, Soho-Square, Londres. W.

* **Dumast** (le baron de), 38, place de la Carrière.

* **Dumont** (Paul), docteur en droit, bibliothécaire universitaire, 10, place Carnot.

* **Dumont** (F.), 2, Thier de Cornillon, Bressoux-lez-Liège (Belgique).

* **Durand** (G.), archiviste du département de la Somme, 22, rue Pierre-l'Hermite, Amiens.

* **Duval** (Louis), négociant, 27, rue des Ponts.

* **Duvernoy** (Emile), archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, membre de l'Académie de Stanislas, 1, rue de la Monnaie.

* **Eauclaire** (l'abbé), curé de Rosières-aux-Salines.

* **Ecole** d'agriculture Mathieu-de-Dombasle, Tomblaine.

Digitized by Google

* **Ecole** municipale et régionale des Beaux-Arts.
Ecole normale d'instituteurs de Meurthe-et-Moselle.
* **Ecole** normale d'institutrices de Meurthe-et-Moselle.
* **Ecole** professionnelle de l'Est.
* **Ecole** supérieure de commerce de Nancy.
* **Elie** (Georges), capitaine de cavalerie en retraite, 4, rue du Général-Drouot.
* **Elie** (Octave), ancien officier, 16, rue des Glacis.
* **Elie-Lestre,** ancien officier de cavalerie, 43, cours Léopold.
* **Etienne** (Charles), professeur au Collège, Toul.
Etienne (le docteur Georges), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 22, rue du Faubourg-Saint-Jean.
— **Evrard** (Charles), notaire, maire de Varennes-en-Argonne.
Evrard (Jules), banquier, Mirecourt (Vosges).
Eyragues (Mme la marquise d'), 27, place de la Carrière.

Farnier (Henri), photograveur-imprimeur, avenue Marcel.
* **Favier** (Justin), conservateur de la Bibliothèque publique, membre de l'Académie de Stanislas, 2, rue Jeanne-d'Arc.
* **Fawtier** (Robert), agrégé de l'Université, 33, rue de Berlin, Paris, VIII^e^.
* **Fenot** (L.), directeur de la Banque d'Alsace et de Lorraine, 17, rue du Grand-Verger.
* **Ferry,** notaire, Saint-Loup (Haute-Saône).
* **Ferry** (Gustave), Lexy, par Cons-la-Grandville.
Finance (M^me^), 32, rue de la Ravinelle.
* **Flayelle** (M.), député des Vosges, 15, rue de Phalsbourg, Paris, XVII^e^.
★ **Florange** (Jules), 1, rue du Sud, Clamart (Seine).
* **Florentin** (Alfred), notaire honoraire, vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Vézelise.
* **Florentin** (Marc), chef de bataillon au 153^e^ régiment d'infanterie, 22, avenue de Dommartin, Toul.
* **Fontaine d'Harnoncourt Unverzagt** (le comte Hubert de la), chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, Baden, près Vienne (Autriche).
* **Fourier de Bacourt** (le comte Etienne), 56, rue Cortambert, Paris, XVI^e^.
* **Fournier** (Paul), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut, 11 *bis*, place Victor-Hugo, Grenoble.
Fresse (l'abbé Adrien), curé de Frenelle-la-Grande, par Mirecourt (Vosges).
* **Frick** (Guillaume), libraire, 27, Graben, Vienne (Autriche).

Digitized by Google

Fringant (l'abbé), curé d'Allamps, par Vannes-le-Châtel.

Fringnet (Alphonse), inspecteur de l'Académie de Paris, 62, rue Claude-Bernard, Paris, V^e^.

Frœlich (Jules), chef de service à la maison Berger-Levrault, 38, rue Sellier.

Frœlich (le docteur R.), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 22, rue des Bégonias.

* **Frühinsholz** (Auguste), 15, rue du Grand-Verger.

* **Fruminet** (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Jacques, Lunéville.

Furby, procureur général près la Cour d'appel, 26, rue Palissot.

Gand (H.), 19, rue de Metz.

Gandelet (le comte Albert), chambellan de S. S. Pie X, 5 *bis*, rue d'Alliance.

Ganzinotty (le docteur Léon), directeur de l'Assistance médicale gratuite et de la vaccine, 38, rue des Carmes.

* **Gardeil** (Paul), 13, rue de la Commanderie.

Garnier (Georges), avocat, 22, rue Isabey.

Garnier (Jules), professeur à la Faculté de droit, 22, rue Isabey.

Garnier (Paul), ancien juge au Tribunal civil, 8, rue de la Source.

* **Gavet,** professeur à la Faculté de droit, 52, rue des Tiercelins.

Gaudchaux-Picard (Ernest), conseiller à la Cour d'appel, 6, rue Victor-Poirel.

* **Gaujot** (Gustave), médecin-inspecteur de l'armée au cadre de réserve, 25, rue du Montparnasse, Paris, VI^e^.

* **Gegout** (Edgard), conseiller à la Cour d'appel, 21, rue du faubourg Saint-Jean.

Gegout (Emile-Bernard), rue Notre-Dame, Vézelise.

* **Genay** (Mme Ferdinand), 5, villa de la Pépinière.

Génin (André), chef de bataillon au 91^e^ d'infanterie, 19, rue Saint-Sauveur, Verdun (Meuse).

* **Gény,** entrepreneur, 47, rue Hermite.

* **George** (Amédée), 13, route de Metz, Maxéville.

* **George** (Emile), notaire, 48, rue Gambetta, Lunéville.

George (Victor), ancien négociant, 36, rue de la Ravinelle.

* **George** (l'abbé), curé de Saint-Max, près Nancy.

* **Georgel** (Paul), avoué, conseiller municipal, 25-27, rue de la Source.

* **Gérard** (Emile), adjoint au maire de Nancy, 64, rue du Montet.

Gérard (Charles), avocat à la Cour d'appel, 41, place de la Carrière.

* **Germain** (Edouard), 47, rue Isabey.

Digitized by Google

★ **Germain de Maidy** (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue Héré.

* **Gilbert** (l'abbé), curé de Gérardmer (Vosges).

* **Gillant** (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

* **Gillet**, conseiller à la Cour d'appel, 2, rue Girardet.

* **Gironcourt** (de), ancien conducteur principal des ponts et chaussées, 9, rue Désilles.

Gœpfert (E.), artiste-peintre, 6, rue d'Amerval.

* **Gossé** (l'abbé), curé de Benney, par Ceintrey.

* **Gourcy** (le comte X. de), château de la Boulaye, Cerisy-la-Forêt (Manche), et 25, rue de Grenelle, Paris, VII^e^.

★ **Goury** (Georges), avocat à la Cour d'appel, 5, rue des Tiercelins.

* **Goury** (Gustave), avocat à la Cour d'appel, 5, rue des Tiercelins.

* **Goussaincourt** (René de), ancien officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

* **Gouy de Bellocq-Feuquières** (Albert), ancien officier d'état-major, 3, rue d'Alliance.

* **Grandclaude** (l'abbé), 29, avenue de Boufflers.

* **Greff** (Henry), industriel, 44, rue de la Commanderie.

* **Grenier** (Albert), maître de conférences à la Faculté des lettres, 46 *bis*, rue Jean-Lamour.

* **Grillet** (Gaston), sous-chef du cabinet du directeur de l'administration générale de l'assistance publique, 19, rue Jean-Vaury, Paris, XIV^e^.

Grillon (Jean), député de Meurthe-et-Moselle, 3 *bis*, rue Rosa-Bonheur, Paris, X^e^.

* **Groffe** (Emile), huissier, Montfaucon (Meuse).

Grosdidier (René), député de la Meuse, maire de Commercy, 13, rue de Strasbourg, Paris, X^e^.

Grosjean-Maupin (Henri), libraire, 10, rue des Beaux-Arts, Paris, VI^e^.

Gross (le docteur Frédéric), doyen de la Faculté de médecine, 25, rue Isabey.

Guérin (Edmond), 6, rue des Capucins, Lunéville.

Gutton (Henri), architecte, 42, rue Gambetta.

Guyot (A.), ancien receveur principal des douanes, 19, rue de Laxou.

★ **Guyot** (Charles), directeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, membre de l'Académie de Stanislas, 12, rue Girardet.

* **Gyory de Nadudvar** (Arpad de), archiviste de la Maison Impériale et Royale, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

Digitized by Google

Hacquard (Henri), commis à la Bibliothèque publique, 18, rue de Thionville.

Haillant (Nicolas), secrétaire perpétuel de la Société d'émulation du département des Vosges, 21, place de l'Atre, Epinal.

* **Halbin** (l'abbé), curé-doyen de Revigny (Meuse).

Haldat du Lys (Henri de), 36, cours Léopold.

Hamant (l'abbé), professeur au Collège Stanislas, 32, rue Lecourbe, Paris, XV^e^.

Hammer, administrateur de la Compagnie générale électrique, 58 *bis,* rue de Metz.

Hanus (Antoine), Grande Brasserie de Charmes (Vosges).

Harbulot (Gabriel), pharmacien, Bayon.

Harmand (l'abbé), supérieur de l'Orphelinat agricole, Haroué.

* **Harmand** (René), professeur au Lycée, 7, rue des Chanoines.

Hatton (l'abbé), professeur au Collège Saint-Pierre-Fourier, Lunéville.

Hausen (d'), château de Sainte-Marie, par Blâmont.

* **Haussonville** (le comte d'), de l'Académie française, ancien député, 41, rue Saint-Dominique, Paris, VII^e^.

Heck (Léon), directeur des Arts graphiques modernes, 71, rue Saint-Dizier.

* **Heitz,** percepteur des contributions directes, Cornimont (Vosges).

* **Hémard d'Adigny** (Henri), Belrupt, par Verdun (Meuse).

Hennezel (le comte d'), Villers-les-Nancy.

* **Hennezel d'Ormois** (le vicomte J. d'), château de Bourguignon, par Mons-en-Laonnois (Aisne).

Henriet (Joseph), avocat, 11, rue des Michottes.

Henry, professeur à l'Ecole nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois.

* **Henry** (Ernest), 30, faubourg du Ménil, Sedan.

* **Hérisé,** notaire, 24 *bis,* rue des Murs, Pont-à-Mousson.

* **Honnoré** (Gustave), trésorier-général honoraire, 4, rue des Chanoines, Saint-Mihiel (Meuse).

* **Houillon** (l'abbé), curé de Barbonville, par Blainville-sur-l'Eau.

Houzelle, instituteur, président de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse, Montmédy (Meuse).

* **Hubert** (Lucien) rentier, à la Monnoyère, Longwy-Haut.

* **Humbert** (l'abbé Auguste), directeur du Grand Séminaire, Verdun (Meuse).

* **Idoux** (l'abbé), professeur à l'Institution Sainte-Marie, Rambervillers (Vosges).

Digitized by Google

Imhaus (Gustave), imprimeur-éditeur, 36, avenue de la Garenne.
Inspecteur d'Académie (l'), membre de droit de la Société.

Jacques (l'abbé Victor), agrégé de l'Université, directeur honoraire du collège de la Malgrange, 23, rue de la Ravinelle.
Jacques (le docteur), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 41, rue du faubourg Saint-Jean.
* **Jacquot** (Albert), luthier, 19, rue Gambetta.
Jasson, architecte de la Ville, 4, rue des Glacis.
* **Jean** (l'abbé Louis), curé de Châteauvoué, par Hampont (Lorraine).
* **Jérôme** (l'abbé), vicaire général de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, 54, place de la Cathédrale.
Joachim, professeur agrégé au Lycée, 23, rue Sigisbert-Adam.
* **Joffroy** (R.), 79, rue des Quatre-Eglises.
Joybert (le baron G. de), 48, rue Hermite.

Kalbach (l'abbé), curé de Villers-sous-Prény.
* **Kastener** (Jean), rue Liétard, Plombières-les-Bains (Vosges).
* **Kind** (Auguste), villa des Sapins, impasse du Sapin.
* **Knecht** (Julien), agent général de la Compagnie de Saint-Gobain, 8, rue de Serre.
Knecht (Marcel), licencié ès lettres (anglais), secrétaire perpétuel du « Couarail », 16, rue de Serre.
Koch (Camille), avocat à la Cour d'appel, 63, rue Hermite.
* **Kœberlé** (Mlle Elsa), quai Kléber, Strasbourg.
* **Kools** (l'abbé), curé de Lorquin (Lorraine).
Krantz (Camille), ancien ministre, député des Vosges, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, VII[e].
* **Krantz** (Emile), doyen honoraire, professeur à la Faculté des lettres, 21, rue des Dominicains.
* **Kronberg**, négociant, 33, boulevard Lobau.
* **Krug** (Alfred), industriel, 26, avenue de la Garenne.
Krug-Basse (Louis), conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, La Tronche (Isère).

Lacaille, avoué à la Cour d'appel, 35, place de la Carrière.
Laffitte (Louis), secrétaire général de la Chambre de commerce, directeur général de l'Exposition de Nancy, 40, rue Gambetta.
* **La Fite de Pelleport** (le comte), au château de Champlévrier, par Chiddes (Nièvre).
Lagrésille, conseiller à la Cour d'appel, 58, rue des Tiercelins.

Digitized by Google

La Lance (le commandant de), 93, place Saint-Georges.
* **Lallemand de Mont** (Pierre de), ancien secrétaire général de préfecture, 8, rue Isabey.
* **Lallement** (Léon), 34, cours Léopold.
* **Lallement** (Léopold), vice-président du Bureau de bienfaisance, 22, rue de Metz, Nancy.
* **Lambel** (le comte J. de), au château de Fléville, et 53, rue de Ponthieu, Paris, VIII^e^.
* **Lambert** (l'abbé Augustin), curé de Notre-Dame d'Avioth, par Montmédy (Meuse).
* **Lambert** (Jean), libraire, 3, rue Raugraff.
Lambert, avoué au Tribunal, 21, rue Saint-Dizier.
* **Lambertye** (le marquis de), à Cons-la-Grandville.
* **Lamy** (Alfred), conseiller général, Vic-sur-Seille (Lorraine).
* **Landrian,** baron du **Montet** (le comte de), 17, rue Bailly.
Landrian (Jean de), 17, rue Bailly.
Langenhagen (Ferdinand de), membre de la Chambre de commerce, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, Lunéville.
Langlois (le général), sénateur de Meurthe-et-Moselle, 185, rue de Vaugirard, Paris, XV^e^.
* **La Perrière** (M^me^ Henri de), 20, rue d'Edimbourg, Paris, VIII^e^.
* **Lapisse** (Charles de), à Montigny-devant-Sassey, par Dun-sur-Meuse.
* **Laprevote** (Paul), 14, rue Victor-Hugo.
* **Lardemelle** (le général de), 7, rue du Manège.
La Rochethulon (le général comte de), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, Clémery.
* **La Ruelle** (F. de), chef d'état-major de la 2^e^ division de cavalerie, 5, rue des Chenus, Lunéville.
* **Larzillière** (Félix), conservateur des eaux et forêts, 35, rue du faubourg Saint-Jean.
Latouche (le baron de), 8, rue Girardet.
* **Laurent** (P.), architecte, 18, avenue Dutac, Epinal (Vosges).
* **Laurent,** maître de conférences à la Faculté des lettres, 12, rue Jeanne-d'Arc.
* **Le Bègue de Germiny** (le comte Marcel), 41, rue d'Amsterdam, Paris, VIII^e^.
* **Leblanc** (Henri), marchand d'antiquités, 18, rue Héré.
Lebrun (Albert), député, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 35, boulevard Raspail, Paris.
* **Lecomte** (Henri), juge d'instruction, 66, rue Charles-III.
Lederlin, doyen honoraire de la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas, 12 *bis*, faubourg Stanislas.

Digitized by Google

Lemoine (l'abbé Emile), curé de Pompierre (Vosges).

* **L'Escale** (E. de), 53, rue de Clichy, Paris, IXe.

* **L'Escale** (Louis de), 1, rue Daval, Montmorency (Seine-et-Oise).

L'Espée (le baron Jean de), colonel au 8e hussards, Verdun.

Lespine (Louis), avocat à la Cour d'appel, 9, rue Callot.

Levallois (Henri), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris, Ve.

* **Lévêque** (l'abbé Louis), curé de Martigny-lès-Gerbonvaux (Vosges).

* **L'Héraule** (de), 27, place de la Carrière.

* **L'hôte** (l'abbé), professeur à l'école de théologie catholique, rue Haute, Saint-Dié (Vosges).

Lhuillier (l'abbé), curé d'Abreschwiller (Lorraine).

Liébaut (l'abbé), curé d'Outremécourt, par Soulaucourt (Haute-Marne).

* **Liégeois** (le docteur), correspondant de l'Académie de médecine, Bainville-aux-Saules, par Dompaire (Vosges).

Limon (Camille), juge honoraire, 23, rue de Metz.

* **Loppinet,** conservateur honoraire des forêts, 39 *bis,* rue du faubourg Saint-Jean.

Lorta, directeur des contributions indirectes en retraite, 5 *bis,* place du Panthéon, Paris, Ve.

* **Louis** (Charles), notaire, Thiaucourt.

★ **Louyot** (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert et Saint-Léopold.

* **Loyseau du Boulay** (Joseph-Auguste), ancien conducteur des ponts et chaussées, Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

* **Ludre** (le comte Ferri de), député, château de Ludres, Richardménil, et 15, avenue Bosquet, Paris, VIIe.

* **Lycée** de Nancy.

* **Lycée** Jeanne-d'Arc.

Magot, avocat, Pont-à-Mousson.

* **Mahuet** (le comte Antoine de), 38, rue Gambetta.

Malgras (Léon), directeur honoraire du « Couarail », 50, rue Pasteur.

* **Mandre** (René de), 7 *bis,* rue Geoffroy-Marie, Paris, IXe.

* **Mangenot** (l'abbé Eug.), professeur à l'Institut catholique, 88, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe.

* **Marcot** (Léopold), ancien maire de Rémérèville, 13, Grande-Rue Ville-Vieille.

Digitized by Google

Marcot (René), 19, rue de la Ravinelle.

* **Margo** (Gaspard), ancien membre de la Chambre de commerce, 10, rue des Tiercelins.

* **Margo** (Paul), avocat, 2, rue Victor-Poirel.

* **Marichal** (Paul), archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

* **Marin** (l'abbé), docteur ès lettres, supérieur de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, 43, rue Charles-III.

* **Marin** (Louis), député de Meurthe-et-Moselle, 13, avenue de l'Observatoire, Paris, VI^e^.

* **Martin** (Albert), professeur à la Faculté des lettres, doyen honoraire, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Stanislas, 9, rue Sainte-Catherine.

* **Martin** (l'abbé Eugène), docteur ès lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue de la Pépinière.

Marton (l'abbé), ancien aumônier militaire, 4, place d'Alliance.

* **Martz** (René), président de chambre à la Cour d'appel, 30, rue des Tiercelins.

* **Marx** (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 105, rue de la Pompe, Paris, XVI^e^.

Massé (Henri), étudiant en histoire à la Faculté des lettres, 5, quai de Strasbourg, Lunéville.

Masson (Charles), adjoint au maire de Toul, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, Toul.

Masson (Charles), 8, rue Mazagran.

Mathieu (l'abbé), Fresse-sur-Moselle (Vosges).

Mathieu (Germain), 24, rue Saint-Michel.

Mathieu (Ch.), capitaine en retraite, 26, rue de Toul.

Mathiot (Paul), 6, rue de Metz.

Matray (Joseph), directeur de la succursale de la Banque de France, rue Chanzy.

★ **Maure** (Marcel), avocat, 3, cours Léopold.

* **Maurice** (François), négociant, 42, rue des Carmes.

* **May** (Gaston), professeur à la Faculté de droit, 12, rue de Longchamp, Paris, XVI^e^.

* **Meixmoron de Dombasle** (Charles de), membre de l'Académie de Stanislas, 19, rue de Strasbourg.

* **Meixmoron de Dombasle** (Raoul de), château de Landreville, par Busancy (Ardennes).

* **Melchior** (le docteur E.), 18, rue Félix-Faure.

Melin (Gabriel), avocat, chargé de cours à la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas, 39, rue de Boudonville.

Digitized by Google

* **Mellier** (Emile), inspecteur d'Académie en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, 5, rue des Tiercelins.

Melnotte (l'abbé), curé de Champigneulles.

★ **Mengin** (Henri), bâtonnier de l'Ordre des avocats, membre de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas.

* **Mercier,** ancien inspecteur des forêts, 19, rue de Rigny.

Mercier (Emile), manufacturier, rue des Bleds, Vaucouleurs (Meuse).

* **Mercier** (Jean), ingénieur civil des mines, 31, place de la Carrière.

Mesmin, ancien magistrat, 6, rue Sainte-Catherine.

* **Messier** (le docteur), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, Badonviller.

Metz-Noblat (Antoine de), membre de l'Académie de Stanislas, 37, cours Léopold.

Meyer, rentier, 20, rue de Boudonville.

Mézières (Alfred), sénateur, membre de l'Académie française, 57, boulevard Saint-Michel, Paris, V^e^.

Michaut (Henri), ancien ingénieur des ponts et chaussées, adjoint au maire de Nancy, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, 49, rue Hermite.

* **Michel** (le docteur Gaston), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 15, rue de Rigny.

Michon (Alfred), général de brigade en retraite, Toul.

* **Mieg** (Mathieu), 48, avenue de Modenheim, Mulhouse.

Mienville (Alexandre), architecte diplômé du Gouvernement, 11, rue des Michottes.

* **Migette** (Armand), Stenay (Meuse).

* **Migot** (l'abbé), professeur au collège de la Malgrange, par Jarville.

* **Millot** (Charles), ancien chargé de cours à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, 7, place Saint-Jean.

Miscault (de), 5, rue d'Alliance.

* **Montbel** (le baron de **Thomassin** de), sous-inspecteur des eaux et forêts, 67, rue de la Ravinelle.

* **Montjoie** (de), au château de Lasnez, près Villers-lès-Nancy.

* **Moreau** (Adolphe), 46, rue des Carmes.

★ **Morlaincourt** (le colonel René de), directeur d'artillerie, Belfort.

* **Mougel** (l'abbé Eugène), curé de Domèvre-sur-Durbion, par Châtel (Vosges).

Mougenot (René), docteur en droit, vice-consul d'Espagne, 12, rue de Metz.

Digitized by Google

Mougin (Stéphane), Remiremont (Vosges).
Munier, ancien député, Pont-à-Mousson, et 2, rue de la Sorbonne, Paris, V^e^.

Nachbaur, avoué, 2, rue Germiny, Mirecourt (Vosges).
Nathan (Lazard), professeur, 23, rue de l'Equitation.
* **Nautrez** (l'abbé Victor), curé de Hussigny.
Nettancourt-Vaubécourt (le comte de), Thillombois, par Pierrefitte-sur-Aire (Meuse).
* **Nicolas** (Maurice), 23, rue des Goncourt.
Nicolas (Eugène), avocat à la Cour d'appel, 80, place Saint-Georges.
* **Nicolas** (l'abbé J.-P.), curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse).
Noël (Abel), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, 6, place Carnot.
* **Noël** (Jean), à La Tour, commune de Saint-Max, près Nancy.
* **Noël** (Lucien), à La Tour, commune de Saint-Max, près Nancy.
* **Novital** (Albert de), 5, rue des Dominicains.
Novital (Paul de), ancien inspecteur des eaux et forêts, 5, rue des Dominicains.

Oblet (l'abbé), supérieur du Grand Séminaire de Bosserville.
O'Gorman (le comte Gaëtan), route de Barèges, Pau (Basses-Pyrénées).

* **Pacotte** (A.), 2, rue de la Monnaie.
* **Pange** (le comte Jean de), archiviste-paléographe, 37, avenue Montaigne, Paris, VIII^e^.
* **Pange** (le comte Maurice de), 29, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e^.
Paquel (Jean), 34, quai Claude-le-Lorrain.
* **Pariset** (Georges), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 12, rue Saint-Charles.
★ **Parisot** (l'abbé), aumônier, 4, rue de Saurupt.
Parisot (François), conducteur des ponts et chaussées, Vézelise.
* **Parisot** (Robert), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 15, rue Sigisbert-Adam.
* **Parmentier** (Louis), capitaine au 5^e^ bataillon de chasseurs, Remiremont.
* **Parpaite** (Hippolyte), industriel, Villerupt.

Digitized by Google

* **Passerat** (Hubert), inspecteur des domaines en retraite, 25, rue Nationale, Bar-sur-Aube (Aube).

* **Pau** (le général), membre du Conseil supérieur de la guerre, 2, rue de Narbonne, Paris, VII^e^.

* **Paul,** ancien notaire, 4, rue de la Monnaie.

Pèlerin (A.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique, 57, faubourg Saint-Jean.

* **Pèlerin** (Casimir), conservateur adjoint de la Bibliothèque publique, 8, rue Palissot.

Pelletier des Cerisiers, ancien avoué, 11, rue de Toul.

* **Pensionnat** du parc de Santifontaine (Internat du Lycée Jeanne-d'Arc).

* **Perdrizet** (Paul), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 2, avenue de la Garenne.

* **Pernot** (l'abbé Charles), curé de Gripport, par Bayon.

* **Pernot** (l'abbé François J.-B.), curé d'Andilly, par Ménil-la-Tour.

* **Pernot** (l'abbé L.), curé-doyen de Haroué.

* **Pernot** (Th.), propriétaire, Tramont-Emy, par Vandeléville.

* **Perrout** (René), avocat, Epinal.

Perruchot, docteur en médecine, Mallecey, par Givry (Saône-et-Loire).

* **Petit** (l'abbé), curé d'Augny, près Metz (Lorraine).

* **Pfister** (Christian), professeur à la Sorbonne, correspondant de l'Institut, 72, boulevard de Port-Royal, Paris, V^e^.

Phasmann, maire de Saint-Mihiel, conseiller général de la Meuse, Saint-Mihiel.

* **Philippoteaux** (Auguste), avocat, 3, rue Thiers, Sedan.

* **Picaudé** (Augustin), contrôleur principal de l'octroi de Nancy en retraite, 50, rue des Quatre-Eglises.

* **Pierfitte** (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, Saint-Dié (Vosges).

Pierron (H.), docteur en médecine, Pont-à-Mousson.

* **Pierson** (Auguste), adjudant d'infanterie de marine en retraite, 30, rue de la Hache.

* **Pignot** (Léon), président de la Fédération des commerçants de Nancy, 57, rue Saint-Dizier.

Pillement (le docteur), 57, rue Saint-Jean.

Pillon (le docteur), 3, rue Gilbert.

* **Pimodan** (le marquis de), au château d'Echenay (Haute-Marne), et 69, rue de Lille, Paris, VII^e^.

* **Pion** (Henri), rédacteur au Contentieux du Crédit foncier, 38, rue Juliette-Lambert, Paris, XVII^e^.

Digitized by Google

Pireyre (Léon), rédacteur à l'*Est républicain*, Malzéville.
★ **Plauche-Gillon** (Joseph), avocat, 8, place de la Carrière.
Poincaré (Henri), membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, professeur à la Sorbonne, 63, rue Claude-Bernard, Paris, V^e^.
Poincaré (Raymond), membre de l'Académie française, ancien ministre, sénateur de la Meuse, 26, avenue des Champs-Elysées, Paris, XVIII^e^.
* **Poirot** (Auguste), conducteur des ponts et chaussées, 16, rue Claudot.
Potier (l'abbé), curé de Varangéville, par Saint-Nicolas-de-Port.
* **Poulet** (Henry), maître des requêtes au Conseil d'Etat, 201, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e^.
Prouvé (Victor), président de l'Ecole de Nancy, 6, avenue de la Garenne.
Pully (le comte Enguerrand de), avocat à la Cour d'appel, rue de Lorraine, Lunéville.
Purnot, ancien conseiller de préfecture, 9 *bis*, rue Hermite.
* **Puton** (Bernard), procureur de la République, Remiremont (Vosges).
* **Puton** (Pierre), substitut du procureur de la République, Lure (Haute-Saône).

Rampont (E.), avoué au Tribunal, 1, rue des Michottes.
Recteur de l'Académie (le), membre de droit.
* **Regnier** (le docteur), Pont-Saint-Vincent.
Reibel (le docteur), 47, place Dombasle.
* **Remy** (Justin-Joseph), 21, rue des Goncourt.
* **Renauld** (Albert), avoué, Bar-le-Duc (Meuse).
* **Renauld** (l'abbé Félix), chanoine titulaire de la Cathédrale, 54, rue des Quatre-Eglises.
* **Renauld**, banquier, 21, rue Saint-Dizier.
Reuss, inspecteur des forêts, 13, rue Carnot, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
* **Rey** (l'abbé), curé de Crépey, par Colombey-les-Belles.
Richard, notaire, 81, Grande-Rue, Remiremont (Vosges).
* **Rieder** (Albert), ingénieur, 13, rue des Glacis.
* **Riston** (Victor), avocat, docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas, Val-au-Mont, Malzéville.
* **Robert** (Louis), dessinateur, 15, rue de la Poterne, Pont-à-Mousson.
★ **Robert** (Edmond des), 6, place d'Alliance.

Digitized by Google

* **Robert** (F. des), membre de l'Académie de Stanislas, 25, faubourg Saint-Jean.

Robert, ancien juge au Tribunal civil, 44, rue des Carmes.

Roche du Teilloy (Alexandre de), professeur honoraire au Lycée, membre de l'Académie de Stanislas, 5, rue de Rigny.

Roche du Teilloy (Charles de), négociant, conseiller municipal, 96, rue du faubourg des Trois-Maisons.

Roche du Teilloy (Jean de), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 5, rue de Rigny.

* **Rossinot** (l'abbé Eugène), curé de Minorville, par Noviant-aux-Prés.

Rougieux (Antoni), architecte, conseiller municipal, 5, rue d'Alliance.

* **Roussel** (Paul), lieutenant au 29e bataillon de chasseurs à pied, Saint-Mihiel (Meuse).

★ **Rozières** (Paul de), Lunéville.

★ **Rozières** (Antoine de), conseiller général, Mirecourt (Vosges).

* **Ruch** (l'abbé Charles), vicaire général de Nancy, 3, rue Gilbert.

★ **Sadoul** (Charles), docteur en droit, directeur particulier de la Compagnie d'assurances générales, 29, rue des Carmes.

* **Saintignon** (le comte F. de), maître de forges, Longwy-Bas.

* **Saint-Hillier** (Henri de), capitaine-commandant au 17e chasseurs, Lunéville.

* **Saint-Joire** (René), avocat à la Cour d'appel, 25, rue Saint-Dizier.

* **Saint-Pierremont** (le baron **de Finfe de**), château du Corps-de-Garde, à la Celle-Saint-Avant, par la Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

★ **Salm-Salm** (S. A. S. le prince Alfred de), à Anholt (Westphalie).

* **Samain** (Alexis), 16, rue de la Chèvre, Metz.

Salmon-Legagneur (Paul), avocat à la Cour d'appel, 11 *bis*, rue Portalis, Paris, VIIIe.

* **Schaudel** (Louis), receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc.

Schiff (Mathias), artiste-peintre, 29, place de la Carrière.

* **Sechehaye** (Henri), avocat à la Cour d'appel, 1, rue de la Commanderie.

Seichepine, organiste et professeur de musique, Château-Salins (Lorraine).

* **Seillière** (le baron Léon), 41, avenue de l'Alma, Paris, VIIIe.

* **Sibille** (l'abbé), curé de Saint-Julien-lès-Metz (Lorraine).

Digitized by Google

Simonnet (Henri), avocat à la Cour d'appel, chargé de cours à la Faculté de droit, 6, cours Léopold.

Simonin (Armand), avocat à la Cour d'appel, 3, rue du Dôme, Paris, XVI^e^.

☆ **Société** anonyme des Aciéries de Micheville, Villerupt.

* **Société** anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson.

* **Société** des Aciéries de Longwy, Mont-Saint-Martin.

* **Société** générale, 42, rue Saint-Dizier.

* **Société** industrielle de Mulhouse.

* **Société** nancéienne de crédit industriel et de dépôts, 4, place Saint-Jean.

* **Soyer** (l'abbé), curé d'Avioth, par Montmédy (Meuse).

Spire (E.), conservateur des hypothèques en retraite, 7, rue des Goncourt.

* **Staemmel** (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 27, cours Léopold.

Stainville (Gaston), juge au Tribunal civil, 7, cours Léopold.

Stein, maire de la ville d'Epinal.

Steinheil, imprimeur-éditeur, 7, rue des Glacis.

* **Stoffiet** (Edmond), 80, rue de Laxou.

* **Terver** (Henri), capitaine au 39^e^ régiment d'artillerie, 33, faubourg Saint-Mansuy, Toul.

Thévenin (Armand), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, 15, rue Joseph-Bara, Paris, VI^e^.

Thiria, peintre-verrier, 50, place Saint-Louis, Metz.

* **Thomas** (Emile), ancien banquier, Longwy-Bas.

Thomas (Gabriel), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 82, rue Stanislas.

Thomassin (l'abbé), curé-archiprêtre de la Cathédrale, 19, rue du Nord, Saint-Dié (Vosges).

* **Thorion** (le docteur Henry), Fresnes-en-Woëvre (Meuse).

* **Thouvenin** (Paul), Rosières-aux-Salines.

* **Thouvenin** (le docteur), maire de Vézelise.

* **Thouvenin** (le commandant), chef d'escadron du train territorial des équipages militaires, 36 *bis,* rue Grandville.

Vagner (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 6, rue du Manège.

* **Vagner** (Victor), libraire, 3, rue Raugraff.

Digitized by Google

* **Viansson-Ponté** (l'abbé Paul), curé de Haucourt, par Longwy-Bas.
* **Viard** (le baron Paul), 6, place Carnot.
* **Vienne** (Roger de), ingénieur, 4, rue Villaret-Joyeuse, Paris.
Vienne (Maurice de), 6, rue d'Alliance.
Vilgrain (Louis), président de la Chambre de commerce, 35, rue de la Ravinelle.
Villain (François), ingénieur en chef des mines, président de la Société industrielle de l'Est, membre de l'Académie de Stanislas, 57, rue Stanislas.
* **Ville** de Remiremont.
* **Viller** (le docteur), Toul.
Voinier, vétérinaire principal en retraite, Sornéville.
* **Voinot** (le docteur), maire de Haroué.

* **Walbock** (l'abbé Louis-Gilbert), Vatimont, par Baudrecourt (Lorraine).
* **Warren** (le comte Lucien de), ancien commandant d'artillerie, 3, place de l'Arsenal.
* **Wéber** (Félix), 50, Grande-Rue, Jarville.
* **Weyd** (Paul), inspecteur des eaux et forêts, Mende (Lozère).
* **Wiener** (René), 34, rue de la Ravinelle.
* **Wolfram** (le docteur), conseiller intime de Gouvernement, directeur de la Bibliothèque de Strasbourg, 2, allée Spach, Strasbourg.

Xardel (René), avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, conseiller municipal, 18, rue Montesquieu.
* **Xardel** (Pierre), étudiant, 50, rue des Tiercelins.

* **Zabel** (le chanoine), 163, rue de Strasbourg.
* **Zæpffel** (Edgard), ancien vice-président du Conseil de préfecture, 10, place Carnot.
* **Zeiller** (Paul), 47, rue Charles-Laffite, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Zilgien (le docteur), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 4, rue Grandville.

Digitized by Google

Membres correspondants

—

Jadart (Henri), secrétaire général de l'Académie de Reims.

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, Dijon.

Werveke (Van), secrétaire de la section historique de l'Institut Grand-Ducal, Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

PAGES.

Les premières expériences aérostatiques faites en Lorraine (1783-1788), par Pierre Boyé 5

La manufacture royale de Maréville - La Vénerie (1748-1792), par Louis Parmentier 49

Lettres d'Alix de Champé, dame de Vandières, par René Harmand. 101

Journal de ce qui s'est passé en Lorraine depuis l'année 1745 jusqu'en l'année 1749, par le libraire Jean-François Nicolas, édité par Christian Pfister 129

Documents inédits concernant les fortifications de Metz, Toul et Verdun, sous Louis XIII, précédés d'une étude par Gaston Grillet 167

Cadrans solaires de Lorraine, par Henri Terver 313

Journaliers de la famille de Marcol, édités par le comte Antoine de Mahuet. 341

Une enceinte de l'Age du bronze. Gugney-sous-Vaudémont (Meurthe-et-Moselle), par le comte Jules Beaupré. 427

Trois stations funéraires de l'Age du bronze. Benney, Azelot et Bezange-la-Grande (Meurthe-et-Moselle), par le comte Jules Beaupré. 447

Liste des Sociétés savantes et établissements en rapport avec la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain . . . . . I à V

Liste des membres de la Société. . . . . VI à XXXIII

PLANCHES ET FIGURES

PAGES.

Trumeau « au ballon », provenant d'une ancienne maison de Nancy. 5

Appareil pour gonfler les ballons, inventé par le chimiste Nicolas 6

Assiette « au ballon », de fabrication lorraine 21

Gravure relative aux ascensions de Blanchard à Nancy. 44

Portrait de Charles-Alexandre de Lorraine 136

Digitized by Google

Portrait d'Anne-Charlotte de Lorraine. 152
Plan de Verdun (1695) 214
Cadrans solaires, pl. I. 318
— — pl. II. 320
— — pl. III 324
— — pl. IV 328
— — pl. V 330
— — pl. VI 332
— — pl. VII 336
Armes de la famille de Marcol 381
Portrait de Pascal-Joseph de Marcol 398
Une enceinte de l'Age du bronze : Gugney-sous-Vaudémont, pl. I . 438
— — — — — pl. II . 444
— — — — — pl. III 446
Trois stations de l'Age du bronze : Benney, Azelot et Bezange-la-Grande, pl. I 448
Trois stations de l'Age du bronze : Benney, Azelot et Bezange-la-Grande, pl. II. 450

Nancy. — A. Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, 21, rue St-Dizier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google